


THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES


THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

XVIII.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, etc., etc.

TOME DIX-HUITIÈME.



PARIS.

A. SAUTELET ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE RICHELIEU, N° 14;

ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

1829.



MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

État florissant de la banque de Law. — Il veut se faire catholique. — L'abbé Tencin est chargé de l'instruire, et reçoit son abjuration. — Quel était cet abbé. — Son caractère et celui de sa sœur la religieuse. — Celle-ci devient la maîtresse de l'abbé Dubois. — L'abbé Tencin est envoyé à Rome pour hâter la promotion de Dubois.—Avant de partir il est convaincu de friponnerie dans un marché et admonesté en plein parlement. — Law achète l'hôtel Mazarin pour y établir sa banque.—Mort du père Quesnel. — Le maréchal de Berwick revient d'Espagne. — Vaisseaux espagnols sur les côtes de Bretagne. — Profusions du régent. — Le prince d'Auvergne épouse une aventurière anglaise. — Law se fait garder chez lui.

La banque de Law et son Mississipi étaient montés au plus haut point. La confiance y était entière. On se précipitait à changer terres et maisons en papier, et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix. Toutes les têtes étaient tournées. Les étrangers enviaient notre bonheur, et n'oubliaient rien pour y avoir part. Les Anglais même, si habiles et si consommés en banques, en compagnies, en commerce, s'y laissèrent prendre, et s'en repentirent bien depuis. Law, quoique froid et sage, sentit broncher sa modestie. Il se

lassa d'être subalterne. Il visa au grand parmi cette splendeur, et plus que lui, l'abbé Dubois pour lui, et M. le duc d'Orléans ; néanmoins il n'y avait aucun moyen pour cela qu'on n'eût rangé deux obstacles : la qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvait se changer par la naturalisation sans une abjuration préalable. Pour cela il fallut un convertisseur qui n'y prît pas garde de si près, et duquel on fût bien assuré avant de s'y commettre. L'abbé Dubois l'avait tout trouvé pour ainsi dire dans sa poche. C'était l'abbé Tencin que le diable a poussé depuis à une si étonnante fortune, (tant il est vrai qu'il sort quelquefois de ses règles ordinaires pour bien récompenser les siens, et par ces exemples éclatans en éblouir d'autres et se les acquérir), que je ne puis me refuser de m'y étendre.

Cet abbé Tencin était prêtre et gueux, arrière-petit-fils d'un orfèvre, fils et frère de présidens au parlement de Grenoble. Guérin était son nom et Tencin celui d'une petite terre qui servait à toute la famille. Il avait deux sœurs : l'une qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Fériol assez ignoré, frère de Fériol qui a été ambassadeur à Constantinople, qui n'a point été marié ; l'autre sœur religieuse professe pendant bien des années dans les Augustines de Montfleury aux environs de Grenoble, toutes deux belles et fort aimables ; madame Fériol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit, d'intrigue et de débauche. Elle attira bientôt la meilleure compagnie de Grenoble à son couvent, dont la facilité de l'entrée et de la conduite ne put jamais être réprimée par tous les soins du cardinal le Camus. Rien n'y contribuait davantage que l'agrément et la commodité de trouver au bout de la plus belle promenade d'autour de Grenoble un lieu de soi-même charmant, où toutes les

meilleures familles de la ville avaient des religieuses. Tant de commodités, dont madame Tencin abusa largement, ne firent que lui appesantir le peu de chaînes qu'elle portait. On la venait trouver avec tout le succès qu'on eût pu desirer ailleurs. Mais un habit de religieuse, une ombre de régularité quoique peu contrainte, une clôture bien qu'accessible à toutes les visites des deux sexes, mais d'où elle ne pouvait sortir que de temps en temps, étaient une gêne insupportable à qui voulait nager en grande eau, et qui se sentait des talens pour faire un personnage par l'intrigue. Quelques raisons pressantes de dérober la suite de ses plaisirs à une communauté qui ne peut s'empêcher de se montrer scandalisée des éclats du désordre et d'agir en conséquence, hâtèrent la Tencin de sortir de son couvent sous quelque prétexte, avec ferme résolution de n'y plus retourner.

L'abbé Tencin et elle ne furent jamais qu'un cœur et qu'une âme par la conformité des leurs, si tant est que cela se puisse dire en avoir; il fut son confident toute sa vie et elle de lui. Il sut la servir si bien par son esprit et ses intrigues qu'il la soutint bien des années au milieu de la vie du monde, des plaisirs et des désordres, dont il prenait bien sa part, dans la province, et jusqu'au milieu de Paris, sans avoir changé d'état; elle fit même beaucoup de bruit par son esprit et par ses aventures sous le nom de la religieuse Tencin. Le frère et la sœur, qui vécurent toujours ensemble, eurent l'art que personne ne l'entreprît sur cette vie vagabonde et débauchée d'une religieuse professe, qui en avait même quitté l'habit de sa seule autorité. On ferait un livre de ce couple honnête, qui ne laissèrent pas de se faire des amis par leur agrément extérieur et par les artifices de leur esprit. Vers la fin de la vie du roi ils trouvèrent enfin moyen d'obtenir de Rome un changement d'état, et de religieuse la faire

chanoinesse, je ne sais d'où et où elle n'alla jamais. Cette solution demeura imperceptible en nom, en habit, en conduite, et ne fit ni bruit ni changement. C'est l'état où elle se trouva à la mort du roi. Bientôt après elle devint maîtresse de l'abbé Dubois, et ne tarda guère à devenir sa confidente, puis la directrice de la plupart de ses desseins et de ses secrets. Cela demeura assez longtemps caché, et tant que la fortune de l'abbé Dubois eut besoin de quelques mesures; mais depuis qu'il fut archevêque, encore plus lorsqu'il fut cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui à découvert, et tenant une cour chez elle, comme étant le véritable canal des grâces et de la fortune. Ce fut donc elle qui commença celle de son frère bien-aimé; elle le fit connaître à son amant secret, qui ne tarda pas à le goûter comme un homme si fait exprès pour le seconder en toutes choses, et lui être singulièrement utile.

L'abbé Tencin avait un esprit entreprenant et hardi qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle. Sa patience était celle de plusieurs vies et toujours agissante vers le but qu'il se proposait, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebutée par aucune difficulté; un esprit si fertile en ressorts et en ressources qu'il en acquit faussement la réputation d'une grande capacité; infiniment souple, fin, discret, doux ou âpre selon le besoin, capable sans efforts de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, et gardant soigneusement les dehors de l'un et de l'autre; fier et abject selon les gens et les conjonctures, et toujours avec esprit et discernement; jamais d'humeur, jamais de goût qui le détournât le moins du monde, mais d'une ambition démesurée; surtout altéré d'or, non par avarice ni par desir de dépenser et de paraître, mais comme

voie de parvenir à tout dans le sentiment de son néant. Il joignait quelque légère écorce de savoir à la politesse, et aux agrémens de la conversation, des manières et du commerce, une singulière accortise et un grand art de cacher ce qu'il ne voulait pas être aperçu, et de distinguer avec jugement entre la diversité des moyens et des routes. Ce ne fut donc pas merveilles si, produit et secondé par une sœur maîtresse du ministre effectivement déjà dominant, il fut admis par ce ministre avec lequel il avait de si naturels rapports, et en même temps si essentiels. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law que lui administra l'abbé Dubois. Leur connaissance était déjà bien faite. La sœur, dont le crédit n'était pas ignoré de Law dès le commencement de l'amour de l'abbé Dubois pour elle, n'avait pas négligé de se l'acquérir. Elle n'était plus débauchée que par intérêt et par ambition avec un reste d'habitude. Elle avait trop d'esprit pour ne pas sentir qu'à son âge et à son état, une ambition personnelle ne pouvait la mener bien loin. Son ambition était donc toute tournée sur ce cher frère, et suivant son principe, elle le fit gorger par Law, et le gorgé sut de bonne heure mettre son papier en or. Ils en étaient là quand il fut question de ramener au giron de l'église un protestant ou anglican; car lui-même ne savait guère ce qu'il était. On peut juger que l'œuvre ne fut pas difficile, mais ils eurent le sens de la faire et de la consommer en secret, de sorte que ce fut quelque temps un problème, et qu'ils sauvèrent par ce moyen les bienséances du temps, de l'instruction et de la persuasion, et une partie du scandale et du ridicule d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur.

Quelque habile à se couvrir que fût l'abbé Tencin, ses débauches et ses diverses aventures l'avaient déshonoré dans le bas étage, parmi lequel il avait vécu. Sa

réputation d'ailleurs avait beaucoup souffert de celle de sa sœur et de son identité avec elle. Il n'avait pu dérober toutes leurs aventures au public, il en avait eu d'autres pour des marchés de bénéfices qui avaient transpiré. On savait aussi, quoique en gros, qu'il avait tiré immensément de Law. Enfin il lui avait été impossible de cacher jusqu'alors ses pernicieux talens à tout le monde. Il y passait aussi pour un scélérat très dangereux que son esprit ployant et ses grâces rendaient agréable dans un certain commerce général, où il était souffert par ceux qui le connaissaient, et desiré par ceux qui, n'étant pas instruits, se prenaient aisément par des dehors flatteurs. Choisi par l'abbé Dubois pour succéder à Laffiteau, et aller à Rome presser sa pourpre encore fort secrète, il dédaigna d'accommoder un procès qui lui était intenté en simonie par l'abbé de Vessière, et de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché qu'il avait fait d'un prieuré. Dans la faveur où il se trouvait, et à la veille d'aller à Rome par ordre apparent du régent, mais en effet par celui de l'abbé Dubois déjà devenu redoutable, il ne put soupçonner que sa partie osât le pousser, aussi peu que le parlement imaginât de le condamner dans la brillante position où il était. Ce brillant même l'aveugla, et n'effraya point sa partie, qui poussa le procès à la grand'chambre. Tencin le soutint; il fit du bruit, le bruit se répandit et devint un objet de curiosité. La cause était à l'audience du matin à la grand'chambre. Plusieurs personnes voulurent se divertir de ce qui se passerait à ce jugement dont le jour fut su. M. le prince de Conti, dont la malice ne dédaignait aucune occasion de se signaler, y entraîna quelques pairs qui prirent leurs places en séance avec lui et d'autres gens de qualité qui remplirent les lanternes et le banc des gens du roi, lesquels étaient présens en leurs

places. Aubry, avocat, qui plaidait contre l'abbé Tencin, poussa le sien et l'engagea peu-à-peu en des assertions assez fortes. Le premier, qui avait son dessein, faiblit; l'autre reprit des forces, sur quoi le premier avocat l'engagea doucement à des négatives. Le premier répliqua qu'elles étaient sèches et ne prouvaient rien, destituées de preuves, à moins que Tencin là présent ne les attestât par serment. Cette dispute, qui donnait gain de cause à l'abbé en faisant serment, lui parut une ouverture à saisir pour le gain certain de sa cause. Il se leva, demanda la permission de parler et l'obtint. Il parla donc et très bien, s'écria à l'injure et à la calomnie, protesta qu'il n'avait jamais traité du prieuré dont il s'agissait, négative qui emportait la friponnerie dont il était accusé, puisqu'elle ne pouvait porter que sur un marché qu'il protestait être faux, et déclara enfin qu'il était prêt de lever la main s'il plaisait à la cour, et de l'affirmer tel, et qu'il n'en avait jamais fait aucun. C'était où l'attendait sa partie et le piège qu'elle lui avait tendu. L'avocat qui en avait eu l'adresse le provoqua au serment sur l'offre qu'il en faisait lui-même; il la réitéra, et dit qu'il n'attendait pour le faire que la permission de la cour. « Ce n'est pas la peine, dit alors ce même avocat, puisque vous y êtes résolu, et que vous l'offrez de si bonne grâce. Voilà, ajouta-t-il, en secouant sa manche, qui cachait sa main et un papier qu'elle tenait, voilà une pièce entièrement décisive, dont je demande à la cour de faire la lecture »; et tout de suite il la fit. C'était le marché original du prieuré, signé de l'abbé Tencin, qui prouvait la simonie et la friponnerie à n'avoir pas un mot à répliquer. La pièce passa aussitôt entre les mains des juges, qui furent indignés de la scélératesse et de la hardiesse de Tencin. L'auditoire en frémit, qui, excité par M. le prince de Conti, fit une risée et une

huée à plusieurs reprises. Tencin, confondu, perdit toute contenance, fit le plongeon, et tenta de s'évader; mais sa partie, qui s'était flattée de l'enferrer comme elle fit, s'était à tout évènement pourvu de trois ou quatre gaillards, qui, sans faire semblant de rien, s'étaient mis à portée de l'abbé, et l'empêchèrent de sortir de sa place. Cependant Mesmes, premier président, alla aux opinions, qui ne durèrent qu'un instant, et où M. le prince de Conti ni les pairs qu'il avait menés ne furent point, parce qu'ils n'avaient pas assisté aux plaidoiries précédentes. Le premier président remis en place prononça un arrêt sanglant contre Tencin avec dépens et amende, qui est une flétrissure, puis fit avancer Tencin, et l'admonesta cruellement sans épargner les termes les plus fâcheux et de la voix la plus intelligible. Il la finit par le condamner à une aumône, qui est une peine infamante. Alors les huées recommencèrent; et, comme il n'y avait plus rien à ajouter, l'abbé Tencin ne trouva plus d'obstacle pour se couler honteusement dans la presse et se dérober aux regards des honnêtes gens et aux insultes de la canaille. Ce jugement se répandit à l'instant par tout Paris avec l'éclat et le scandale qui en étaient inséparables.

Tout autre que l'abbé Dubois aurait changé d'agent pour Rome, mais celui-ci se trouvait tellement à son point et dans ses mœurs, et ses talens lui semblèrent si difficiles à rassembler dans un autre, qu'il le fit partir dès le lendemain pour le faire disparaître, et par là faire cesser plus tôt ce que sa présence eût renouvelé. Dubois eut raison sans doute. Ce n'était ni du mérite ni de la vertu qu'il attendait le cardinalat. Son négociateur était supérieur à tout autre pour faire valoir utilement l'or, l'intrigue et les divers ressorts où l'abbé Dubois avait établi toutes ses espérances. Les manèges de son agent à Rome

se trouveront en leur lieu. Law fut fort touché d'une aventure si infâme et si publique arrivée à son convertisseur, qui ne fit pas honneur à sa conversion, laquelle avait déjà bien fait parler le monde. Il acheta 1,000,000 l'hôtel Mazarin pour y mettre sa banque qui avait été jusqu'alors dans la maison qu'il louait pour cela du premier président, et dont il n'avait pas besoin par sa place qui donne un magnifique logement au palais aux premiers présidens du parlement. Law acheta en même temps 550,000 liv. la maison du comte de Tessé. Conflans, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mourut assez jeune. Il exerçait une des deux charges de premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans pour le fils encore enfant d'Armentières son frère qui l'avait, et cet enfant après sa mort. Le chevalier de Conflans, troisième frère, en eut l'exercice, très savant aussi, avec beaucoup d'esprit.

Le fameux père Quesnel mourut à Amsterdam où la persécution l'avait fait retirer. Si la violence lui avait refusé d'être écouté sur son livre si singulièrement condamné par la constitution *Unigenitus*, et refusé plusieurs fois malgré toutes ses instances, ses lettres au pape et toute la soumission la plus entière, chose qu'on ne refuse pas aux hérétiques ni aux hérésiarques qu'on presse même de s'expliquer, il eut au moins la consolation d'avoir vécu et de mourir en bon catholique, et de faire en mourant une profession de foi qui fut aussitôt rendue publique, et qui se trouva tellement orthodoxe qu'on ne put jamais y toucher. Ce savant homme et si éclairé s'est acquis une si grande réputation partout, que je ne m'y étendrai pas davantage. Il avait plus de quatre-vingts ans et travaillait toujours dans la solitude, la prière et la pénitence.

Blécourt mourut fort vieux. C'était un ancien officier

fort attaché au maréchal d'Harcourt qui l'avait mené avec lui en Espagne. Il y fut chargé des affaires du roi pendant les absences d'Harcourt, et il était seul à Madrid à la mort de Charles II, comme on l'a vu ici en son temps. Le gouvernement de Navarreins qu'il avait fut donné à Louville.

La princesse de Guéméné qui était Vaucelas, mourut en même temps encore assez jeune.

Le maréchal de Berwick, qui avait fini sa campagne par la prise d'Urgel et de Rose, arriva. On arrêta des gens au pied des Pyrénées, qui cherchaient à se couler en Espagne par des chemins détournés. On les trouva chargés de beaucoup de lettres : c'est tout ce qu'on en a su. La politique de l'abbé Dubois, qui a été expliquée en son lieu, sur le duc et la duchesse du Maine, fit un secret et des lettres, et de qui elles étaient. Cela fut étouffé sous un air de mépris. Je ne pris pas la peine d'en parler à M. le duc d'Orléans. Je crois que je le soulageai, car il ne m'en parla qu'en ce sens et en passant.

Il résolut pourtant et travailla bientôt après à une grande augmentation de troupes, dont il ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il n'avait pas besoin. Il avait paru sur les côtes de Bretagne quelques vaisseaux espagnols. Le maréchal de Montesquiou fit marcher des troupes pour leur empêcher le débarquement. Sur quoi, après diverses tentatives, ils se retirèrent. C'étaient des vaisseaux de guerre qu'on sut chargés de troupes de débarquement et de beaucoup d'armes. Noyan, gentilhomme de Bretagne qui avait été exilé et rappelé, et qui était à Paris, fut mis à la Bastille. Peu de jours après les femmes de Bonamour et de Landivy, dont les maris étaient en fuite, furent arrêtées en Bretagne. Pontcallet s'enfuit en même temps. On courut inutilement après lui.

M. le duc d'Orléans ne se lassait point de profusions

ni de faire des ingrats. Il donna plus de 400,000 liv. à la maréchale de Rochefort, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans; 100,000 livres à Blansac, son gendre; autant à la comtesse de Tonnerre sa petite-fille; 300,000 livres à la Châtre; autant au duc de Tresmes; 200,000 livres à Rouillé du Coudray, conseiller d'état, qui avait été l'âme des finances sous le duc de Noailles; 150,000 livres au chevalier de Marcieu; enfin à tant d'autres que j'oublie ou que j'ignore que cela ne se peut nombrer; sans ce que ses maîtresses et ses roués lui en arrachaient, et de plus, lui en prenaient les soirs dans ses poches, car tous ces présens étaient en billets qui valaient tout courant leur montant en or, mais qu'on lui préférait.

Cette soif de l'or fit faire un singulier mariage au prince d'Auvergne, nom que le chevalier de Bouillon avait pris depuis quelque temps. Une mademoiselle Trent, Anglaise, qui se disait demoiselle, et prétendait être à Paris à cause de la religion, s'était fourrée par là chez madame d'Alègre, de laquelle j'ai parlé plus d'une fois. Elle retira chez elle cette fille d'abord par charité, et la garda long-temps, charmée de son ramage. Elle ne tarda pas à se faire connaître par ses intrigues et par son esprit souple, liant, entreprenant, hardi, qui surtout voulait faire fortune. Elle attrapa lestement force Mississipi de Law, qu'elle sut faire très bien valoir. Ce grand bien donna dans l'œil au prince d'Auvergne, qui avait tout fricassé. Il cherchait à se marier sans pouvoir trouver à qui; le décri profond et public où ses débauches l'avaient fait tomber, et d'autres aventures fort étranges, ni sa gueuserie n'épouvantèrent point l'aventurière anglaise. Le mariage se fit au grand déplaisir des Bouillon. Elle mena toujours depuis son mari par le nez, et acquit avec lui des richesses immenses par ce même Mississipi. Il est pour-

tant mort avec peu de bien, parce qu'il avait été soulagé de presque tout son porte-feuille que sa femme avait eu l'adresse de lui faire prêter, et qu'elle a été fort accusée d'avoir mis de côté. Quoi qu'il en soit, il a été perdu pour le mari et pour les siens, sans moyens contre la femme qui en demeura brouillée avec tous les Bouillon et qui n'a point eu d'enfans qui aient vécu. Elle chercha, avant et depuis la mort de son mari, à faire un personnage, mais la défiance la fit rejeter par tout. Elle se retrancha donc sur la dévotion, la philosophie, la chimie qui la tua à la fin, sur le bel esprit surtout, dans un très petit cercle de ce qu'elle put à faute de mieux. Avec tout ce florissant Mississipi, il y eut des avis qu'on voulait tuer Law, sur quoi on mit seize Suisses du régiment des gardes chez lui, et huit chez son frère qui était depuis quelque temps à Paris.

CHAPITRE II.

Pezé achète de Nangis le régiment du roi infanterie. — Quelques anecdotes sur ces deux personnages. — Leur caractère. — Leur fortune. — Ma situation avec Fleury, évêque de Fréjus, avant et depuis qu'il fut précepteur du roi. — Caractère de madame de Lévi. — Mode d'instruction agréable et utile que je propose à M. de Fréjus pour le roi. — Je reconnais qu'il ne veut lui en donner aucune. — Je m'engage à faire Fleury cardinal. — Grâces pécuniaires au duc de Brancas. — Torcy obtient l'abbaye de Maubuisson pour sa sœur. — Quelle était madame de Bourbon depuis abbesse de Saint-Antoine. — Mort de l'abbé Morel.

J'ai différé à ce temps, où Pezé eut enfin le régiment du roi infanterie, de parler plus à fond de lui et de Nan-

gis qui le lui vendit, parce que tous deux ont fait en leur temps une fortune singulière. Celui-ci, porté haut sur les ailes de l'amour et de l'intrigue, déchut toujours; celui-là avec peu de secours, mais par de grands talens, monta toujours, et par eux touchait à la plus haute et la plus flatteuse fortune, lorsque, arrêté au milieu de sa course, il mourut au lit d'honneur environné de gloire et d'honneurs qui, lui promettant les plus élevés et les plus distingués, lui laissèrent en même temps voir la vanité des fortunes et le néant de ce monde.

Nangis, avec une aimable figure dans sa jeunesse, le jargon du monde et des femmes, une famille qui faisait elle-même le grand monde, une valeur brillante et les propos d'officier mais sans esprit et sans talent pour la guerre, une ambition de toutes les sortes et de cette espèce de gloire sotte et envieuse qui se perd en bassesses pour arriver, a fait long-temps une figure flatteuse et singulière par l'élévation de ses heureuses galanteries et par le grand vol des femmes, du courtisan, de l'officier. Ce groupe tout ensemble forma un nuage qui le porta long-temps avec éclat, mais qui, dissipé par l'âge et par les changemens, laissa voir à plein le tuf et le squelette. Il avait le régiment d'infanterie du roi, qui sous le feu roi était un emploi de grande faveur, et qui semblait devoir mener à la fortune par les distinctions et l'affection particulière qu'il donnait à ce régiment par-dessus tout autre, et par les privances attachées à l'état du colonel qui travaillait directement avec le roi sur tous les détails de ce corps, sur lequel nul inspecteur ni le secrétaire d'état de la guerre n'avaient rien à voir. Après la mort du roi, l'âge de son successeur et l'incertitude éloignée du goût et du soin qu'il prendrait de ce régiment dégoûtèrent Nangis. On a vu ici en son temps qu'il le voulut vendre au duc de Richelieu,

puis à Pezé, et de quelle façon capricieuse et pire il cessa de le vouloir vendre. Il ne lui avait rien coûté, non plus qu'à ses prédécesseurs, et le vendre était une grâce que M. le duc d'Orléans aurait bien pu, pour ne pas dire dû, se passer de lui faire. On a vu aussi en son lieu comment et pourquoi j'y étais fort entré pour Pezé, auquel il faut venir maintenant, aux dépens peut-être de quelque répétition, pour mettre mieux le tout ensemble.

Pezé était du pays du Maine, bien gentilhomme mais tout simple, parent éloigné du maréchal de Tessé par la généalogie et tout au plus près par la galanterie. Il avait une mère que le maréchal avait trouvée aimable. Pezé était un cadet; il en prit soin et le mit de fort bonne heure page de madame la duchesse de Bourgogne dont il était premier écuyer. Courtalvert, frère aîné de Pezé, avait du bien, mais pour soi seul, et plantait ses choux chez lui. Leur grand père avait épousé la fille aînée d'Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac et d'une fille du maréchal de Souvré dont la famille s'était crue heureuse de se défaire honnêtement de la sorte par la disgrâce de son corps, et le mari qui la prit s'estima très honoré de faire cette alliance à quelque prix que ce fût. L'autre fille de M. et de madame de Lansac épousa Louis de Prie, seigneur de Toucy, et de ce mariage vint madame de Bullion, grand-mère de Fervaques, chevalier de l'ordre en 1724, et la maréchale de la Mothe, laquelle était ainsi cousine-germaine du père de Pezé, et lui par conséquent issu de germain des duchesses d'Aumont, mère du duc d'Humières, de Ventadour et de la Ferté, toutes trois filles de la maréchale de la Mothe. Cette alliance si proche le tira du régiment des gardes où il était entré en sortant de page, et le fit gentilhomme de la manche du roi. C'était un jeune homme de figure commune avec beaucoup d'esprit et de physionomie, plein de manège

d'adresse, de finesse, de ressources dans l'esprit, liant et agréable, le ton du grand monde et de la bonne compagnie où il était agréable et bien reçu, et d'une ambition qui lui fit trouver toutes sortes de talens pour arriver à la plus haute fortune. Il fit si bien qu'il persuada au monde que le roi l'avait pris en amitié, que cette raison le fit compter, lui acquit des amis considérables à qui il ne manqua jamais en aucun temps, et lui fraya le chemin à tout. Je crois avoir reçu la dernière lettre qu'il ait jamais écrite; il m'a vu toujours très soigneusement et m'a toujours parlé de tout à cœur ouvert. On a vu en son temps que le duc d'Humières fit que je lui fis obtenir le gouvernement de la Muette dès que le roi eut cette maison, puis le régiment du roi quand Nangis eut la permission de le vendre, et Pezé ne l'oublia jamais. Enfin Nangis, lassé de ne point vendre, chercha à profiter du desir de Pezé et de l'incroyable facilité de M. le duc d'Orléans, à laquelle je n'eus point de part, mais bien à l'agrément d'acheter exclusif de tout autre. Pezé donna donc 120,000 livres desquelles Nangis donna 65,000 livres à Saint-Abre, qui moyennant cette somme lui céda le gouvernement de Salces, en Languedoc, qu'il avait. Il était de 10,000 livres d'appointemens, il fut mis à 16,000 livres en même temps pour Nangis qui, outre sa pension de 6,000 livres comme colonel du régiment du roi qui lui fut conservée, en eut une autre pour son frère le chevalier de Nangis, de 4,000 livres, qui était capitaine de vaisseau. Saint-Abre eut par le marché une pension du roi de 5,000 livres, dont 2,000 livres furent assurées à une de ses filles après lui. Ainsi Nangis tira plus de 15,000 livres de rente de ce qui ne lui avait jamais rien coûté et qu'il desirait de vendre, et avec cela fut assez sot pour m'en bouder toute sa vie, et fit le mécon-

tent. Aussi lui et Pezé n'ont jamais été bien ensemble.

Nangis, à force de restes mourans de sa figure passée, devint pour rien chevalier d'honneur de la reine à son mariage, sans cesser de servir, fut chevalier de l'ordre. Quoique sans considération et ayant paru un très ignorant officier général, son ancienneté parmi les autres appuyée par sa charge, le fit enfin maréchal de France, pour ne point servir et achever sa vie sans considération et comme dans la solitude au milieu de la cour, s'ennuyant et ennuyant les autres, et ne paraissant guère que pour les fonctions journalières de sa charge. Pezé au contraire, passé en Italie avec le régiment du roi, y montra tant de talens naturels pour la guerre qu'il y saisit d'abord toute la confiance des généraux des armées, et devint en très peu de temps l'âme des projets et des exécutions. Il força par sa valeur et par ses lumières l'envie à lui rendre justice. Il mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Guastalla, avec l'ordre du Saint-Esprit qui lui fut envoyé en récompense de tout ce qu'il avait fait en Italie, et il allait rapidement au commandement en chef des armées comme généralement reconnu le plus capable, à quoi il s'était élevé en fort peu de temps.

Pezé me fait souvenir, et on verra bientôt pourquoi, que j'ai dépassé le temps où je devais rapporter la situation où Fleury, évêque de Fréjus, et moi, étions ensemble. Ses allures, ses sociétés et les miennes du vivant du feu roi, furent toujours différentes. Quoique nous eussions des amis communs, il n'y avait nul commerce entre nous, mais sans aucun éloignement de part et d'autre, et au contraire politesse quand nous nous rencontrions. Lors de son dernier voyage à la cour, vers la fin de la vie du feu roi, je le rencontrai assez souvent chez madame de Saint-Géran; il brassait alors bien sourdement la place de précepteur;

il sentit apparemment que je pourrais quelque chose dans la régence que tout le monde voyait s'approcher de plus en plus par l'état où le roi paraissait. Le prélat parut me rechercher, mais avec adresse, et je répondis avec civilité, mais sans passer les termes de conversations et de plaisanteries générales et indifférentes et sans nous chercher. Revenu démis de son évêché et précepteur, nous nous trouvâmes occupés tous deux à des choses différentes. Vincennes fit encore une séparation de lieu, et il se passa encore quelques mois après l'arrivée du roi à Paris sans que nous nous approchassions l'un de l'autre que par des civilités générales et passagères, quand rarement nous nous rencontrions. J'eus lieu de croire que cela ne satisfit pas M. de Fréjus.

On a vu ici toute la part qu'eut madame de Lévi à le faire précepteur. C'était une femme de beaucoup d'esprit, vive à l'excès, toujours passionnée, et ne voyant ni gens ni choses qu'à travers la passion, qui en bien ou en mal la possédait sur les choses et sur les personnes; elle s'était donc coiffée de M. de Fréjus, en vérité jusqu'à la folie, en vérité aussi en tout bien et honneur; car cette femme, avec tous ses transports d'affection ou du contraire, était foncièrement pétrie d'honneur, de vertu, de religion et de toute bienséance. Elle était fille du feu duc de Chevreuse, par conséquent intimement mon amie, et de tout temps dans la plus étroite liaison avec madame de Saint-Simon. Causant un soir avec elle, elle se mit sur le propos de M. de Fréjus, et me reprocha que je ne l'aimais point. Je lui en témoignai ma surprise, parce qu'en effet je n'avais nulle raison de l'aimer, ni de ne l'aimer pas. Le hasard ne me l'avait point fait rencontrer chez elle dans les derniers temps du feu roi, où leur amitié se lia, et elle était presque la seule personne fort de mes amies qui fut la sienne, et depuis la régence, lui et moi

occupés de choses toutes différentes, n'avions point eu d'occasions de nous voir. Cela ne la satisfit pas ; elle revint d'autres fois à la charge. Je jugeai donc que c'était de concert avec M. de Fréjus, qui de loin voulait ranger tous obstacles. Je répondis toujours honnêtement pour lui, parce que je n'avais nulle raison de répondre autrement, tellement qu'enfin il m'attaqua de politesse, puis de courte conversation chez le roi, et peu de jours après vint chez moi à l'heure du dîner m'en demander. De là, il vint assez souvent chez moi, souvent aussi dîner, et je l'allai voir quelquefois les soirs. Il était, comme on l'a dit ailleurs, de bonne conversation, de bonne compagnie, et il avait passé sa vie dans le monde le plus choisi. A force de nous voir, les raisonnemens sur bien des choses entrèrent dans nos conversations.

Un soir assez tard que j'étais chez lui, quelque temps après qu'il eut commencé ses fonctions de précepteur, on lui apporta un paquet. Comme il était tard, et lui en robe de chambre et en bonnet de nuit au coin de son feu, je voulus m'en aller pour lui laisser ouvrir le paquet. Il m'en empêcha, et me dit que ce n'était rien que les thèmes du roi qu'il faisait faire aux jésuites qui les lui envoyaient. Il avait raison de prendre ce secours; car il ne savait du tout rien que grand monde, ruelle et galanterie. Sur ce propos des thèmes du roi, je lui demandai, comme ne l'approuvant pas, s'il projetait de lui mettre bien du latin dans la tête. Il me répondit que non, mais seulement pour qu'il en sût assez pour ne l'ignorer pas entièrement; et nous convînmes aisément que l'histoire, surtout celle de France générale et particulière, était ce à quoi il le fallait appliquer le plus. Là-dessus il me vint une pensée que je lui dis tout de suite pour apprendre au roi mille choses particulières et très instructives pour lui dans tous les temps de sa vie, et en

se divertissant, qui ne pouvaient guère lui être montrées autrement.

Je lui dis que Gaignières, savant et judicieux curieux, avait passé sa vie en toutes sortes de recherches historiques, et qu'avec beaucoup de soins, de frais et de voyages qu'il avait faits exprès, il avait ramassé un très grand nombre de portraits, de ce qui en tout genre et en hommes et en femmes, avait figuré en France, surtout à la cour, dans les affaires et dans les armées, depuis Louis XI; et de même, mais en beaucoup moindre quantité des pays étrangers, que j'avais souvent vus chez lui en partie, parce qu'il y en avait tant qu'il n'avait pas pu les placer, quoique dans une maison fort vaste où il logeait seul vis-à-vis des Incurables; que Gaignières en mourant avait donné au roi tout ce curieux amas. Le cabinet du roi aux Tuileries avait une porte qui entrait dans une belle et fort longue galerie, mais toute nue. On avait muré cette porte, on avait fait quelques retranchemens de simples planches dans cette galerie, et on y avait mis les valets du maréchal de Villeroy. Je proposai donc à M. de Fréjus de leur faire louer des chambres dans le voisinage, à quoi 1,000 liv. auraient été bien loin, d'ouvrir la porte de communication du roi, et de tapisser toute cette galerie de ces portraits de Gaignières, qui pourrissaient peut-être dans quelque garde-meuble; de dire aux précepteurs des petits garçons qui venaient faire leur cour au roi, de parcourir un peu ces personnages dans les histoires et les mémoires, et de dresser avec soin leurs pupilles à les connaître assez pour en pouvoir d'abord dire quelque chose, et ensuite pour en causer avec plus de détails les uns avec les autres, en suivant le roi dans cette galerie, en même temps que M. de Fréjus en entretiendrait le roi plus à fond; que de cette manière il apprendrait un crayon de suite

d'histoire, et mille anecdotes importantes à un roi qu'il ne pourrait tirer aisément d'ailleurs; qu'il serait frappé de la singularité des figures et des habillemens qui l'aideraient à retenir les faits et les dates de ces personnages; qu'il y serait aiguisé par l'émulation des enfans de sa cour, les uns à l'égard des autres, et la sienne à lui-même, de savoir mieux et plus juste qu'eux; que le christianisme ni la politique ne contraindraient en rien sur la naissance, la fortune, les actions, la conduite de gens, morts eux et tout ce qui a tenu à eux, et que par là, peu-à-peu le roi apprendrait les services et les desservices, les friponneries, les scélératesses, comment les fortunes se font et se ruinent, l'art et les détours pour arriver à ses fins, tromper, gouverner, museler les rois, se faire des partis et des créatures, écarter le mérite, l'esprit, la capacité, la vertu, en un mot les manèges des cours dont la vie de ces personnages fournissent des exemples de toute espèce, conduire cet amusement jusque vers Henri IV, alors piquer le roi d'honneur en lui faisant entendre que ce qui regarde les personnages au-dessous de cet âge ne doit plus être que pour lui, parce qu'il en existe encore des familles et des tenans, et tête à tête les lui dévoiler; mais comme il s'en trouve quantité aussi de ceux-là dont il ne reste plus rien, les petits garçons y pourraient être admis comme aux précédens; enfin, que cela mettrait historiquement dans la tête du roi mille choses importantes dont il ne sentirait que les choses, sans s'apercevoir d'instruction, laquelle serait peut-être une des plus importantes qu'il pût recevoir pour la suite de sa vie, dont la vue de ces portraits le ferait souvenir dans tous les temps, et lui acquerrait de plus une grande facilité pour une étude plus sérieuse, plus suivie, et plus liée de l'histoire, parce qu'il s'y trouverait partout avec gens de sa connaissance depuis Louis XI, et cela sans le dé-

goût du cabinet et de l'étude, et en se promenant et s'amusant. M. de Fréjus me témoigna être charmé de cet avis, et le goûter extrêmement. Toutefois il n'en fit rien, et dès-lors je compris ce qui arriverait de l'éducation du roi, et je ne parlai plus à M. de Fréjus de portraits ni de galerie, où les valets du maréchal de Villeroy demeurèrent tranquillement.

Il témoignait à Pezé beaucoup d'amitié. Pezé, qui me voyait fort en liaison avec lui, me proposa de chercher à le faire cardinal; si de lui-même, ou si le prélat lui en avait laissé sentir quelque chose, je ne l'ai point démêlé. C'étaient deux hommes extrêmement propres à s'entendre et à se comprendre sans s'expliquer. Pezé voulait que ce fût à l'insu de M. le duc d'Orléans; car la chose ne pouvant s'acheminer promptement, l'abbé Dubois pouvait croître en attendant, peut-être quelque autre qui aurait barré Fréjus. Réflexion faite, je crus pouvoir tâter le pavé, et me conduire suivant ce que je trouverais. On a vu ici en son lieu l'étroite liaison où j'avais été avec le nonce Gualterio. Depuis sa promotion au cardinalat et son départ tout de suite, nous étions en usage de nous écrire toutes les semaines, et assez souvent en chiffres. Je le dis à Pezé, et que je sonderais le gué par cette voie, non que le cardinal Gualterio fût en crédit à Rome bastant pour s'en servir; mais il était fort au fait de tout, et propre à indiquer et à conduire. Cette menée dura plusieurs mois sans beaucoup de moyens ni d'apparence, jusqu'à ce que Pezé me pria de la part de Fréjus d'abandonner l'affaire qu'il avait reconnue impossible à cacher au régent jusqu'au bout, et qui pourrait lui tourner à mal; le rare est que jamais il ne m'en a parlé qu'une fois unique, qui fut pour me dire lui-même ce que Pezé m'avait dit de sa part, et me remercier à merveilles sans jamais m'en avoir parlé ni devant

ni après, ni moi à lui. Cela néanmoins serra la liaison de sorte qu'il me parlait de tout très librement, et qu'il a continué depuis jusqu'à sa mort la même ouverture sur les gens, les choses, les affaires à un point qui me surprenait toujours, d'autant plus que ce n'était jamais que récits ou dissertations sans me demander mon avis sur rien ni encore moins d'envie de m'approcher ni des affaires ni de la cour, à quoi je lui donnai beau jeu par n'en avoir pas plus d'envie que lui. Ce court récit suffit maintenant. Il servira à éclaircir bien des choses qu'il n'est pas encore temps de raconter.

Le duc de Brancas eut une pension, de l'argent comptant, un logement au Luxembourg. Béthune, chef d'escadre, eut une pension de 6,000 livres, et Torcy obtint pour sa sœur l'abbesse de Panthemont, à Paris, celle de Maubuisson que madame de Bourbon avait refusée. Celle-ci était fille aînée de feu M. le Duc et de madame la Duchesse, fort contrefaite, fort méchante, avec de l'esprit. Elle était religieuse de Fontevrault, dont elle voulait être coadjutrice. Madame de Mortemart, qui en était abbesse et qui la connaissait bien, s'y opposa toujours. A la fin elle vint au Val-de-Grâce où elle désola le couvent, et fut enfin abbesse de Saint-Antoine. Elle en traita cruellement les religieuses, dissipa les biens, quoique avec une forte pension du roi, et en fit tant qu'à la prière de madame la Duchesse, de M. le Duc son frère, de toute sa famille, le roi la fit enlever un matin par le duc de Noailles, capitaine des gardes-du-corps, et conduire à une petite abbaye, où elle est demeurée depuis honnêtement prisonnière.

L'abbé Morel mourut fort vieux. C'était un homme d'esprit et fort instruit que la débauche avait lié avec Saint-Pouenge en leur jeunesse, et toute leur vie le goût du plaisir. Saint-Pouenge qui lui reconnut des talens le

fit connaître à Louvois, qui en essaya pour négocier des affaires secrètes qu'il soufflait tant qu'il pouvait au ministre des affaires étrangères. Il s'en trouva si bien qu'il en parla au roi, qui s'en servit souvent depuis la mort de Louvois, et lui parlait souvent aussi dans son cabinet, où il le faisait venir par les derrières. Il disparaissait quelquefois, et j'entendais dire qu'on l'avait envoyé en commission secrète. Le roi et les ministres en furent toujours contens, et ses voyages furent toujours impénétrables. Il avait pensions et abbayes, voyait bonne compagnie, paraissait quelquefois à la cour, et le roi en public lui parlait souvent et avec un air de bonté : en son genre c'était un personnage et un honnête homme aussi.

CHAPITRE III.

Promotion de dix cardinaux. — Quelques mots sur chacun d'eux. — Spinola. — Althan. — Perreira. — Gesvres. — Sagesse des évêques polonais qui ne cèdent point aux cardinaux. — Bentivoglio. — Bossu. — Belluga. — Salerne. — Mailly. — Son ambition. — Les nonces de France en devenant cardinaux ne reçoivent la calotte qu'en rentrant en Italie. — Tout commerce sagement défendu aux évêques de France avec Rome. — Depuis quand ce commerce leur a été permis. — Haine de Mailly contre le cardinal de Noailles. — Sentimens de Mailly sur la Constitution. — Comment il fut transféré du siège d'Arles à celui de Reims. — Sa conduite dans ce nouveau siège.

Le pape fit une promotion de dix cardinaux dont un réservé *in petto*. La France n'en eut point, parce que Bissy avait passé sur son compte dans les derniers temps

de la vie du roi, à la faveur de la Constitution. Les neuf déclarés furent Gesvres, archevêque de Bourges pour la Pologne; Mailly, archevêque de Reims, *proprio motu;* Spinola, nonce à Vienne; Bentivoglio, nonce à Paris; Bossu, archevêque de Malines, *proprio motu;* Perreira y la Cerda pour le Portugal; Althan pour l'empereur, frère de son favori et évêque de Vaccia; Belluga, évêque de Murcie pour l'Espagne, et le père Salerne jésuite. Il n'y a point de remarque à faire sur Spinola, nonce à Vienne, ni sur Althan et Perreira, nommés par l'empereur et par le roi de Portugal; il y en a sur les six autres. On n'en intervertira le rang que sur Mailly dont on parlera le dernier.

Gesvres avait plus de soixante ans, il avait été jeune à Rome, il s'y était initié au Vatican. Innocent XI, Odeschalchi, tout ennemi de la France qu'il fut toujours, l'avait tellement pris en affection qu'il lui donna une place de camérier d'honneur. Le nouveau prélat sut lui plaire et à toute sa cour, dont il prit si bien les manières qu'il ne s'en est jamais défait depuis. Habitude, goût ou politique, tout lui riait à Rome; il y passait pour un des prélats favoris, et qui touchait de plus près à la pourpre; et personne ne douta à Rome ni en France qu'il ne l'eût obtenue à la première promotion, lorsque les démêlés sur les franchises entre le pape et le feu roi vinrent au point que le marquis de Lavardin, son ambassadeur à Rome, ne put jamais obtenir audience, qu'il fût excommunié, et que tous les Français eurent ordre de sortir de Rome. Gesvres obéit comme les autres, mais à son grand regret et à celui du pape et de toute sa cour. Phélypeaux, archevêque de Bourges, frère de Châteauneuf, secrétaire d'état, venait de mourir tout à propos. Bourges fut donné à Gesvres en arrivant pour prix de son obéissance et de l'abandon de ses espérances à Rome;

il fut le premier abbé qui de ce règne fut fait archevêque tout d'un coup ; il ne regarda ce poste que comme une planche après le naufrage, et ne songea qu'à s'en faire un échelon pour arriver où il tendait, aussitôt que les affaires seraient accommodées entre la France et Rome. Il perdit son protecteur en Innocent XI. Ottobon, qui lui succéda sous le nom d'Alexandre VIII, fit passer le roi par où il voulut, puis se moqua de lui. Son pontificat fut trop court pour donner lieu à Gesvres de travailler utilement pour soi. Pignatelli, dit Innocent XII, qui lui succéda, régna plus long-temps. Il témoigna de l'estime et de la bonté à Gesvres, mais il n'était plus à Rome ni dans la prélature. Gesvres sentait qu'il lui fallait une nomination. Il n'oublia rien pour se lier étroitement avec Pomponne, Croissy et Torcy, fils du dernier gendre de l'autre, qui avaient en commun les affaires étrangères. Il y réussit parfaitement, et il brigua la nomination du roi Jacques d'Angleterre. Mais elle ne put réussir. Il se tourna vers celle de M. le prince de Conti, qui venait d'être élu roi de Pologne et qui partait pour se rendre en ce pays-là. On a vu en son lieu le peu de goût de ce prince pour cette couronne, et son prompt retour. Gesvres ne se rebuta point. Les évêques polonais, tous sénateurs du royaume, ont eu le bon sens de ne céder point aux cardinaux, en sorte qu'il n'y a guère que l'archevêque de Gnesen qui le puisse être, parce qu'étant primat du royaume et régent dans l'interrègne il n'y a point de difficulté avec lui; c'est ce qui rend la nomination de Pologne facile à obtenir aux étrangers. Gesvres sut si bien manéger qu'il eut celle de l'électeur de Saxe, élu roi de Pologne au lieu de M. le prince de Conti. Dans la suite le victorieux roi de Suède l'ayant forcé à céder sa couronne à l'heureux Stanislas Leczinski, Gesvres fit

encore si bien qu'il eut sa nomination; et ce nouveau roi ayant été précipité du trône par un retour de fortune et l'électeur de Saxe y étant remonté, Gesvres eut encore une nouvelle confirmation de sa précédente nomination, et tout cela avec le consentement du roi. Il passa donc plus de trente ans de sa vie à pourchasser le cardinalat et à n'avoir autre chose dans le cœur et dans la tête.

Archevêque de nom sans presque jamais de résidence, épargnant tout pour ses agens à Rome et pour ses vues du cardinalat, il avait tout démeublé ou vendu à Bourges depuis la mort du roi et déclaré qu'il n'y retournerait plus. Parvenu enfin à la pourpre si ardemment et si persévéramment souhaitée, et transporté de joie après tant de soins, de peines et de travaux, qui eût cru qu'arrivé enfin à l'unique but de toute sa vie, il n'en eût pas joui pleinement? Mais voilà de ces traits des jugemens de Dieu qui confondent les hommes. Gesvres fut encore moins cardinal qu'il n'avait été archevêque. Idolâtre de sa santé et de ses écus, il ne pensa qu'à éviter d'aller à Rome, et pour en montrer son impossibilité, n'alla presque point à Versailles quand la cour y fut retournée, et dînait en chemin. Il s'abstint des thèses, des sacres, de toutes cérémonies, même de celles du Saint-Esprit, après qu'il eut été admis à l'ordre, du conseil de conscience formé *ad honores*, et de toutes sortes d'affaires. Il vécut dans sa maison solitaire où sa pourpre ne lui fut d'aucun usage, que pour la voir dans ses miroirs et s'entendre donner de l'éminence par ses valets. Point de visites; il en recevait très peu, mangeait seul, très sobrement et médicinalement, avec une très bonne santé, donnait deux ou trois dîners l'année avec peu de choix, voyait quelques nouvellistes italiens et quelques savans obscurs, car il n'était pas sans savoir ni sans lumières

pour les affaires ; se promenait les matins aux Tuileries pour prendre l'air avec des gens la plupart inconnus, et se défit enfin de son archevêché en faveur de l'abbé de Roye, qu'il voulut *mordicus*, et pas un autre, non pas même de son neveu, quoique fort bien avec lui et avec le duc de Tresmes, son frère, parce qu'il crut que l'abbé de Roye y ferait plus de bien et ne tourmenterait personne sur la Constitution, qu'il n'avait jamais honorée que des lèvres, et il fit toujours de grandes aumônes dans l'archevêché de Bourges.

Bentivoglio avait quitté tard un régiment de cavalerie qu'il commandait au service de l'empereur, pour entrer en prélature. Sa naissance lui valut en moins de rien la nonciature de France, où il se signala par toute la débauche, les emportemens, les fureurs dont on a parlé ici et qu'on ne répétera pas. Il ne les signala pas moins à l'unique conclave où il se trouva, et assez peu après il mourut d'un emportement de colère qui l'étouffa et en délivra le monde.

Bossu, dont le nom était Hennin Liétard, était frère du prince de Chimay, mort mon gendre, que Charles II avait fait tout jeune chevalier de la Toison, qui servit depuis Philippe V en Espagne, qui le fit lieutenant-général et grand d'Espagne. Bossu fut envoyé tout jeune faire ses études à Rome, et livré aux jésuites pour avoir soin de son éducation et de sa fortune. Ils suppléèrent à ses talens qui en tout genre étaient nuls, mais ils en firent un grand dévot et se l'acquirent sans réserve. Des aveugles-nés de grande naissance, qui les peut élever à tout avec du secours, sont merveilleusement propres à la société qui n'en laisse guère échapper de ceux dont ils se peuvent saisir, et les familles, qui espèrent bien y trouver leur compte, les leur offrent volontiers. Elles mettent ainsi de grands bénéfices et de grandes dignités

dans leur maison, et les jésuites règnent avec autorité par des sujets grandement établis, qui ne se connaissent pas eux-mêmes. Bossu revint de Rome parfaitement romain et parfaitement jésuite; c'était toute l'instruction qu'il y avait acquise, la seule dont son génie pût être susceptible, l'unique dont l'intérêt de sa famille et celui de ses instituteurs pût élever sa fortune : aussi lui valut-elle promptement l'archevêché de Malines et une belle et très riche abbaye dans Malines même, dont les jésuites furent en effet archevêques et abbés. Ils se trouvèrent si bien d'un disciple si entièrement abandonné à eux, qu'ils n'oublièrent rien pour le faire valoir à Rome et le porter à la pourpre dont ils tireraient encore plus d'éclat et de fruit. Il aurait eu des concurrens qui lui auraient coupé chemin, si on se fût douté à Vienne qu'il pût être sur les rangs d'une promotion. Quelque zèle et quelque soumission que les jésuites aient de tout temps pour la cour impériale, leurs intérêts leur sont encore plus chers, et le coup frappé ils ne manquent point de ressources pour le cacher ou le faire oublier. Cette considération, bien loin de les arrêter, ne fit qu'aiguiser leurs sourdes intrigues. Ils firent comprendre Bossu dans cette promotion sans aucune participation de la cour de Vienne, et l'ignorant et dévot Bossu, transporté de joie de sa promotion, en prit à l'instant toutes les marques dans Malines, sans en demander, ni encore moins en attendre la permission de l'empereur. Ce monarque, accoutumé à dominer également et ses sujets et la cour de Rome, entra en grande colère, menaça Rome, saisit les revenus du nouveau cardinal et le traita avec toute la hauteur d'un souverain justement irrité. Les jésuites qui s'y étaient attendus firent le plongeon comme des serviteurs fidèles qui n'avaient point de part en ce choix, et firent rendre à leur créature rougie les plus grandes

soumissions à l'empereur et à ses ministres. L'affaire était faite, il ne s'agissait plus que d'en sortir : avec toutes ces soumissions, Bossu n'en garda pas moins toutes les marques et le rang de sa nouvelle dignité. Sa conscience ne lui permettait pas de manquer au pape qui la lui avait conférée, mais en même temps il trahit son humilité. Il prit le nom de cardinal d'Alsace. Il prétendit le premier de sa maison sortir par mâles des anciens comtes d'Alsace. On en rit en Flandre; mais partout ailleurs il ne put le faire passer et ne fut jamais que le cardinal de Bossu. L'empereur eut grande peine à lui permettre d'aller à Rome pour le conclave. Il ne lui donna main levée de ses revenus pour ce voyage qu'à condition de venir à Vienne directement de Rome, dès que le pape serait élu et couronné, demander pardon de sa faute. Il y alla donc, y fut retenu six mois, y reçut tous les dégoûts dont on put s'aviser qui le poursuivirent toujours depuis en Flandre. La Constitution venue on peut juger avec quelle aveugle fureur cette créature des jésuites s'y signala.

Belluga arriva à la pourpre par des sentiers plus droits; c'était un bon gentilhomme castillan que sa rare piété avait fait choisir à Philippe V au commencement de son règne pour l'évêché de Murcie. Il s'y conduisit comme on s'y était attendu, et y fut en exemple à toute l'Espagne. Quelques années après, la guerre y fut portée jusque dans ses entrailles. Le roi et la reine, contraints d'abandonner Madrid sans argent, sans subsistance pour ce qui leur restait de troupes, sans espérance d'en pouvoir lever, avec fort peu de sauver aucune pièce de la monarchie. Dans cette extrémité, qui fit si grandement éclater l'attachement et la fidélité espagnole à jamais mémorable, l'évêque de Murcie se signala entre les seigneurs et les prélats. Il fournit seul, gratuitement, deux mois de sub-

sistance à l'armée, ou du sien qu'il épuisa et engagea, ou du fonds de ses diocésains qu'il toucha par l'ardeur de ses prédications, et encore plus par son exemple; et il donna, de plus, de quoi payer aux troupes plusieurs prêts qui leur étaient dus. Le sort des armes et les efforts de cette héroïque nation ayant raffermi le trône et rendu la couronne à Philippe V, l'évêque de Murcie ne crut pas qu'il lui fût rien dû; il compta n'avoir fait que remplir son devoir, ne songea ni à se montrer ni à faire parler de lui; demeura, comme il avait fait auparavant, renfermé dans son diocèse, uniquement occupé du soin de son salut et de celui de ses ouailles, sans que la cour aussi parût penser à lui. L'épuisement où tant et de si cruelles secousses avaient mis les finances fit chercher les moyens de les réparer un peu. La Crusade parut d'un secours plus prompt et plus net, on l'augmenta fort d'un trait de plume. C'est une imposition sur le clergé que les papes, dominant en Espagne ainsi que dans tous les pays d'obédience, et surtout dans ceux d'inquisition, ont accordé souvent aux rois d'Espagne pour la guerre des Maures, et depuis leur expulsion, souvent encore sous prétexte de leur faire la guerre en Afrique. Comme l'Espagne y a toujours eu quelques places, qui ont soutenu des sièges sans fins, parce que les Maures n'entendent rien à l'attaque des places, cette imposition, plus ou moins forte, a presque toujours subsisté et comme passé en ordinaire; mais la surtaxe, et de la seule autorité du roi, émut le clergé et l'évêque de Murcie plus qu'aucun. C'était un grand homme de bien, mais de peu de lumières; il ne crut pas pouvoir en conscience livrer au roi un bien consacré aux autels et aux pauvres. Il fit grand bruit; il résista avec la plus grande fermeté aux ordres réitérés du roi, et comme son exemple à lui donner dans sa nécessité avait été grand et en spectacle à toute l'Espagne,

celui de sa résistance n'eut pas moins de crédit pour le refus. Le roi, embarrassé, s'écrie et menace; Belluga, inébranlable, porta ses plaintes à Rome, et fut cause que l'affaire devint très considérable et ne put finir que par un accommodement.

Lors de son plus grand feu la promotion se fit, et Belluga, célèbre à Rome par son zèle et sa fermeté pour l'autorité du pape et pour l'immunité du clergé, y fut compris sans qu'il y eût jamais pensé. Il le montra bien; il n'en apprit la nouvelle qu'avec surprise, et tout aussitôt déclara qu'il n'accepterait jamais la pourpre sans la permission du roi, qu'il n'espérait pas dans la disgrâce où il se trouvait. En effet, le roi d'Espagne regarda la promotion de Belluga comme une injure qui lui était faite, et lui envoya défendre de l'accepter. Mais le refus de Belluga avait prévenu la défense. Le pape, piqué à son tour, dépêcha un courrier à Belluga avec un bref impératif d'accepter en vertu de la sainte obéissance. Mais ce bref ne put tenter ni ébranler même ce sublime Espagnol. Il répondit modestement au bref, qu'il n'y allait ni de la religion ni de l'église qu'il fût cardinal ou qu'il ne le fût pas, mais qu'il y allait du devoir et de la conscience d'un sujet d'obéir à son roi, de lui être fidèle et soumis, dont nulle puissance ne le pouvait délier ni le faire départir. C'est qu'il ne s'agissait ici que d'une dignité; s'il y avait eu de la religion ou de l'hérésie mêlée, je ne sais si on penserait au-delà des Pyrénées comme on pense en-deçà, et comme toute l'antiquité a pensé en tout pays. Quoi qu'il en soit, telle fut la digne réponse du grand évêque de Murcie, dans laquelle il persévéra, malgré tout ce que Rome commise y employa de caresses et de menaces. Ce spectacle plaisait fort à Madrid, qui laissait faire, sans se remuer, et qui le laissa durer plusieurs mois. Belluga ne se remua pas davantage; il ne fit

ni ne laissa faire la plus petite démarche auprès du roi d'Espagne ; il ne fut pas moins tranquille ni moins absorbé dans ses devoirs et dans les occupations de sa vie accoutumée. Rome aussi dédaignait d'agir auprès du roi d'Espagne, ou plutôt n'osait se commettre à un refus. Lorsque Belluga n'y songeait plus et que la longueur du spectacle l'avait fait tomber, le roi d'Espagne dépêcha deux courriers, l'un à Belluga, avec ordre d'accepter ; l'autre au pape, portant sa nomination au cardinalat en faveur de Belluga. Ainsi l'affaire fut finie avec une gloire sans égale pour Belluga, qui, sans se hâter ni changer rien à son habit ni à sa calotte, vint présenter sa barrette au roi d'Espagne, la recevoir de sa main, et l'en remercier comme ne la tenant que de ses bienfaits. Ce contraste fut un peu fort pour les cardinaux d'Alsace et de Mailly, et il fut célébré partout.

Dans la suite Belluga, qui avait plus de zèle que de lumières, voulut entreprendre des réformes que les évêques d'Espagne ne purent souffrir. Ils s'élevèrent contre avec d'autant plus de succès que leur résidence, leurs mœurs, leurs aumônes, leur vie pleinement et uniquement épiscopale est en exemple de tout temps soutenu à tous les évêques du monde. Belluga ne pouvant procurer à son pays le bien qu'il s'était proposé, se dégoûta tellement qu'il fit trouver bon au roi qu'il lui remît l'évêché de Murcie, et qu'il se retirât à Rome. Il y fut comme à Murcie, sujet très attaché à son roi, chargé même de ses affaires dans des entretemps, et y a eu part dans tous, et sa vertu qui surnagea toujours aux lumières, surtout politiques, lui acquit une vénération, et même pendant toute sa longue vie une considération que celles-ci ne peuvent atteindre, quoique plus dans leur centre en cette capitale du monde que partout ailleurs.

Salerne était un jésuite italien du royaume de Naples, transporté je ne sais par quelle aventure en Allemagne, ni par quelle autre fort bien dans les bonnes grâces de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, en la conversion duquel il eut beaucoup de part; mais je ne sais s'il y eut plus de peine que le Tencin à celle de Law. L'électeur de Saxe voulait être roi de Pologne, et il ne pouvait être élu sans être catholique. Ce point était fort embarrassant. Nul sujet du duché de Saxe ne pouvait embrasser la religion catholique sans perdre à l'instant tous les biens qu'il y possédait. La qualité de chef et de protecteur né de tous les protestans d'Allemagne est attachée à la dignité d'électeur de Saxe, qui est chargé de tous leurs griefs, de les faire redresser, de leur faire maintenir et rétablir tout ce que les diverses paix et pacifications leur ont accordé. Un titre qui a des fonctions si continuelles et si importantes, et qui le met à la tête du corps protestant, et en moyen de le mouvoir, lui donne la première considération dans l'empire et dans toute l'Allemagne, et une autorité et un crédit qui le fait fort ménager par tous les souverains d'Allemagne et beaucoup par les empereurs. Auguste ne voulait pas perdre de si grands avantages ni se commettre avec ses propres états passionnés pour le luthéranisme. Son domestique n'était pas plus aisé sur ce point. Le détail de cette grande affaire n'appartient point à ces Mémoires. Il s'y faut contenter de l'exposition du fait, et de dire qu'Auguste fut assez habile ou assez heureux pour concilier des choses si fort opposées. Il fut catholique et roi de Pologne; il ne se brouilla ni avec ses sujets ni avec le corps des protestans; il demeura toujours leur chef et leur protecteur, dont il conserva toujours la considération, le crédit et l'autorité en Allemagne. Sa mère était fille de Frédéric III, roi de Danemark, qui survécut vingt ans à son couronnement à Cracovie,

et qui ne le voulut jamais voir depuis. Il avait épousé en 1693 Christine-Evérardine, fille de Christian-Ernest de Brandebourg, marquis de Bareith, qui se retira dans un château à la campagne dès qu'elle sut sa conversion, ne prit jamais les marques de reine ni n'en voulut admettre les traitemens, fut plusieurs années sans pouvoir se résoudre à le voir quand il venait en Saxe, et ne le vit enfin que comme en visites très courtes et très froides, sans avoir jamais voulu approcher des frontières de Pologne. L'électeur s'en consola aisément, mais il avait encore un autre dessein à exécuter. C'était de convertir son fils aîné et de lui assurer la couronne de Pologne, sans perdre après lui la précieuse qualité de chef et protecteur né des protestans. Pour arriver à ce but, il fallait séparer doucement le jeune prince d'une mère si entêtée de sa religion, sans montrer ses desseins sur lui, et le confier à des personnes assez sûres et assez intelligentes pour tourner le prince électoral suivant ses vues. C'est à quoi il eut encore le bonheur de réussir, et ce qui le détermina à le dépayser de Saxe par de longs voyages. Le père Salerne eut l'honneur de la conversion du fils comme il avait eu celle du père. Il accompagna le jeune prince dans tous ses voyages, déguisé en cavalier; il le confessait et le dirigeait, et comme il n'était pas encore temps que sa conversion parût, il lui disait la messe avant que la suite du prince le sût éveillé, dont il avait une permission du pape. Au retour de ses voyages, la conversion, comme on l'a vu ici, fut déclarée, et presqu'en même temps son mariage avec une archiduchesse. Salerne en porta la nouvelle au pape qui le récompensa du chapeau. C'était, comme on le voit, un homme d'esprit et d'intrigue, doux, honnête, insinuant et dont les mœurs et la conduite n'ont point reçu de blâme. Il mourut à Rome chez les jésuites où il voulut toujours loger, neuf ans après

sa promotion, toujours fort considéré et chargé des affaires de ses prosélytes.

Mailly, sans ailes comme en avait eu Gesvres, ne visa pas moins haut et n'y travailla pas moins que lui. Mis dans l'église malgré lui par un père et une mère violens et absolus dans leur famille, il fit de nécessité vertu à travers les plus cuisans regrets, et ne prit d'ecclésiastique que ce qu'il n'en put laisser; ni étude ni savoir d'aucune espèce ni aptitude ni volonté d'en acquérir, ni piété ni mœurs que ce qu'il en fallait à l'extérieur pour ne pas ruiner les espérances de l'état forcé qu'on lui avait fait embrasser. Il vécut long-temps les coudes percés dans un recoin de Saint-Victor, parce qu'il en coûtait moins à son père, et que cette demeure l'écartait davantage du monde, et donnait une écorce plus régulière. Le mariage du comte de Mailly son frère avec une nièce à la mode de Bretagne de madame de Maintenon, mais dont elle prenait soin comme de sa véritable nièce, et qu'elle fit dame d'atour de madame la duchesse d'Orléans, puis de madame la duchesse de Bourgogne, valut enfin une légère abbaye à ce malheureux reclus, et quelque liberté ensuite par une place d'aumônier du roi. Nos maisons du même pays étaient anciennement et plusieurs fois alliées; l'amitié et les liaisons s'étaient toujours conservées entre elles.

J'étais fort des amis du comte de Mailly et de sa femme. Je le devins de l'abbé de Mailly dès qu'il parut à la cour. Il parvint à force de bras à l'archevêché d'Arles, à la mort du dernier Grignan. A peine y fut-il nommé qu'il songea à mettre à profit le voisinage d'Avignon et la facilité de la mer pour le commerce de Rome. Il fit toutes sortes d'avances à Gualterio, vice-légat d'Avignon, qui y répondit en homme de beaucoup d'esprit et fort liant, qui n'ignorait pas ce qu'était l'archevêque d'Arles et la

comtesse de Mailly, sa belle-sœur. Le grand but de ces vice-légats, et qui leur fait souhaiter cette vice-légation, est d'en sortir par la nonciature de France qui leur assure le cardinalat. Pour cela il faut s'y rendre agréable, parce qu'une des distinctions des trois grandes couronnes, l'empire, la France et l'Espagne, est l'exclusion pour leur nonciature de tout sujet qui leur déplaît, et le choix pour la remplir entre trois ou quatre sujets que Rome leur propose. La liaison fut donc bientôt formée entre les deux prélats par leurs vues et leurs besoins respectifs, qui se tourna dans la suite en amitié intime qui ne finit qu'avec leur vie, on l'a vu ici ailleurs, et que ce fut leu amitié qui forma la mienne avec Gualterio, qui a duré jusqu'à sa mort. Il vint bientôt nonce en France. Il y plut extrêmement, et sut gagner si bien les bonnes grâces du roi, que, devenu cardinal, il lui donna l'abbaye de Saint-Victor à Paris. On a vu ici en son temps qu'il s'était noyé à Rome, par la visite qu'il fit en partant de France aux bâtards; ce qui a fait que depuis lui aucun nonce n'a reçu la calotte rouge à Paris, et que sur le point de leur promotion, ils ont toujours été rappelés et ne l'ont reçue qu'à l'entrée de l'Italie. Quelques années après sa promotion, Gualterio revint de Rome tout exprès pour voir le roi, et on a vu en son lieu ici avec quelle distinction il y fut reçu, jusqu'à donner de la jalousie par l'exemple du cardinal Mazarin. Il retourna à Rome avec parole du roi de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion. Le roi mourut sans la faire. M. le Duc en acquitta la promesse en 1724. Mailly, pendant ces années, tâchait de les employer sourdement par le commerce caché qu'il entretenait à Rome, où il se faisait des amis tant qu'il pouvait. Il trouva moyen de se procurer des occasions d'écrire au pape et de s'en attirer des brefs, mais tout

cela dans le plus ténébreux secret. Depuis la fin de la ligue, et la force du règne de Henri IV, il était aussi sagement qu'étroitement défendu à tous évêques, bénéficiers et ecclésiastiques d'avoir aucun commerce avec Rome, sans une permission expresse qui passait par celui des secrétaires d'état qui avait les affaires étrangères, qui l'accordait difficilement, qui limitait le temps, et qui ne s'étendait jamais au-delà de l'affaire pour laquelle elle était accordée. C'était un crime et sévèrement châtié, qu'y écrire même une seule fois sans en avoir obtenu permission, parce que toutes les affaires ordinaires comme bulles-dispenses, etc., s'y faisaient par la seule entremise des banquiers en cour de Rome. Le roi était fort jaloux sur ce point. Ce n'a été que tout à la fin de son règne que l'affaire de la Constitution, qui fit tant de fripons, d'ambitieux et de fortunes, et le crédit et l'intérêt du père Tellier énervèrent cette loi si salutaire, puis l'anéantirent, dont la France sent encore tout le poids et le malheur. On a vu ailleurs dans ces Mémoires combien il y eut de peine et de travail à sauver M. d'Arles, surpris en cette faute à l'occasion des reliques de saint Trophime, dont il avait envoyé un prélat au pape qu'il s'était fait demander, dont il fut sur le point d'être perdu. Cet orage, que madame de Maintenon eut grande peine à calmer, et qui fit grand bruit à la cour, rendit l'archevêque d'Arles plus timide, mais sans lâcher prise, et lui servit à Rome. On peut juger qu'un homme d'ambition si suivie n'avait pas négligé de se dévouer aux jésuites et de se les acquérir. Une haine commune les unissait.

La comtesse de Mailly, et les Mailly leurrés et accoutumés à la voir la nièce favorite de madame de Maintenon, n'avaient peu digérer la fortune si supérieure de la nièce véritable, et ce que les Noailles avaient tiré de ce ma-

riage. N'osant s'en prendre à madame de Maintenon, ils s'en prenaient aux Noailles qu'ils haïssaient parfaitement; l'archevêque d'Arles en était irrité plus qu'aucun d'eux. Il ne pouvait supporter l'éclat du cardinal de Noailles, dont les avances et la douceur ne le purent jamais ramener, en sorte que, se trouvant d'une assemblée du clergé où le cardinal de Noailles, lors en pleine faveur, présidait, il prit à tâche, sourdement étayé des jésuites, de lui faire contre en toute occasion, sans que la patience et tout ce que le cardinal put faire pour le rendre plus traitable, y put réussir, tellement que l'archevêque leva le masque et lui rompit publiquement en visière. Le cardinal, tout modéré qu'il était, ne crut pas devoir souffrir cette insulte. Il la repoussa avec sagesse, mais avec la hauteur qui convenait à sa place, et comme au fond il avait raison, et qu'il sut bien l'expliquer et le démontrer, il confondit l'archevêque, qui ne sut que balbutier, et qui fut blâmé publiquement de toute l'assemblée. Cet éclat obligea le cardinal d'en rendre compte au roi. Le roi lava doucement la tête à l'archevêque, et l'obligea d'aller faire des excuses au cardinal, sans que les jésuites osassent dire un mot en sa faveur, ni que lui eût pu gagner madame de Maintenon qui le tança fortement. Voilà ce qu'il ne pardonna jamais aux Noailles, et ce qui le rendit l'ennemi ardent et irréconciliable du cardinal de Noailles tout le reste de sa vie, jusqu'à m'avoir dit à moi-même dans le feu de l'affaire de la Constitution, et lui cardinal, sur laquelle nous n'étions pas d'accord, qu'il ne se souciait de la Constitution comme telle en façon du monde; qu'il ne l'avait jamais soutenue avec ardeur, comme il ferait toujours, que parce que le cardinal de Noailles était contre, et qu'il aurait été contre avec la même violence, si le cardinal de Noailles avait été pour. Il ne me dissimula pas aussi que la vue pro-

chaine du chapeau lui avait fait faire les fortes démarches qu'il avait crues utiles pour se l'assurer et se l'accélérer.

Le Tellier, fils du chancelier de ce nom, et frère de Louvois, étant mort en 1710 archevêque de Reims depuis longues années, et toute sa vie peu ami des jésuites, le père Tellier se fit un capital de le remplacer d'un homme à tout faire pour les jésuites, et à réparer dans ce diocèse les longues pertes qu'ils y avaient faites. Il y voulut aussi avec autant de choix un ennemi du cardinal de Noailles, qui, par l'éminence de ce grand siège, devînt un personnage nécessaire, sûr en même temps pour eux et propre à lui opposer. D'autres qualités, il ne s'en embarrassa guère, l'autorité et la violence suppléant aisément à tout. Dès qu'il ne s'agissait que de cela il ne lui fallut pas chercher beaucoup pour trouver son fait. La naissance, les entours de Mailly, le siège d'Arles qu'il occupait depuis long-temps, et où il avait presque toujours résidé, rendirent facile sa translation à Reims. Mailly gagna tout à ce changement, et n'y perdit pas même la facilité qu'il avait à Arles pour son commerce et ses intrigues à Rome, commerce sur lequel la rigueur de la cour était peu-à-peu tombée par les manèges du père Tellier, aux vues de qui cette liberté était devenue nécessaire. Ainsi Mailly, devenu plus considérable à Rome par l'éclat de son nouveau siège et par sa proximité de Paris et de la cour, redoubla d'efforts à Rome, et n'oublia rien ici, pour en mériter l'objet de ses desirs. L'affaire de la Constitution lui en présenta tous les moyens qu'il en saisit avec avidité, et qui lui fournit ceux d'exercer sa haine contre le cardinal de Noailles. L'orgueil souffrait toutefois de se voir avec son siège, son zèle, son affinité avec madame de Maintenon, si loin derrière les cardinaux de Rohan et de Bissy, et con-

fondu avec d'autres évêques; mais ce fut une épreuve qu'il fallut essuyer dans l'espérance du chemin qu'elle lui ferait faire. Ainsi s'écoulèrent les restes du règne du roi et les premiers temps de la régence. La Constitution y ayant enfin pris le dessus, Mailly s'unit étroitement à Bentivoglio, tous deux dévorés du desir de la pourpre, et tous deux persuadés qu'ils ne se la pouvaient accélérer qu'en mettant tout en feu. Mailly donc n'aspira plus qu'à se faire le martyr de Rome, ne garda plus de mesures, abandonna Rohan, Bissy et les plus violens évêques, comme de tièdes politiques, qui abandonnaient le saint-siège et la cause de l'église. De là ses lettres et ses mandemens multipliés, le double mérite qu'il recueillit à Rome d'avoir osé les faire et les publier, et de n'avoir pu être arrêté par tous les ménagemens que le régent avait eus pour lui. Ce n'était pas des ménagemens qu'il souhaitait, c'était tout le contraire, pour acquérir à Rome la qualité de martyr et en recueillir le fruit. Aussi en fit-il tant que l'emportement d'une de ses lettres la fit brûler par arrêt du parlement, dont il fit éclater sa joie et son mépris un peu sacrilègement. Il fonda une messe à perpétuité dans son église, à pareil jour, pour remercier Dieu d'avoir été trouvé digne de participer aux opprobres de son fils unique pour la justice; il espérait sans doute engager à quelque violence d'éclat par cette étrange fondation qui le conduirait plus tôt à son but : il y fut trompé.

Le châtiment alors ne pouvait tomber que sur sa personne, et on ne peut agir contre la personne d'un pair qu'au parlement, toutes les chambres assemblées et les pairs convoqués. Outre l'embarras d'une affaire de cette qualité, la Constitution et ses suites étaient détestées, et on ne craignait rien tant là-dessus que l'assemblée du parlement. On laissa donc tomber l'éclat où l'archevêque

voulait engager. Sa conduite, qui scandalisa jusqu'aux plus emportés constitutionnaires, le décrédita même dans leur parti; mais les prélats ne donnaient pas les chapeaux; ce n'était qu'à Rome qu'ils se distribuaient, et ce n'était que vers Rome que toutes ses démarches se dirigeaient. Enfin il fut content par la promotion dont il s'agit ici; lui et son ami Bentivoglio y furent compris tous deux. Ces violens procédés ne le servirent peut-être pas mieux que les flatteries. Le pape se piquait singulièrement de bien parler et de bien écrire en latin; il voulait s'approcher de saint Léon et de saint Grégoire ses très illustres prédécesseurs; il s'était mis à faire des homélies; il les prononçait, puis les montrait avec complaisance; pour l'ordinaire, on les trouvait pitoyables, mais on l'assurait qu'elles effaçaient celles des pères de l'église les plus savans, les plus élégans et les plus solides. Mailly s'empressa d'en avoir, et encore plus de se distiller en remercîmens et en éloges. Ils achevèrent de gagner et de déterminer le pape, qui le fit cardinal, sans participation de la France ni de pas un de ses parens ou amis de ce pays-ci.

CHAPITRE IV.

Comment M. le duc d'Orléans reçoit la nouvelle de la promotion de l'archevêque de Reims. — Notre entretien sur cette affaire. — Il envoie à l'archevêque défense de porter aucune marque du cardinalat et de sortir de son diocèse. — Plaisante exclamation de Languet, évêque de Soissons, en apprenant la promotion de Mailly. — Quel était cet évêque. — Ses écrits. — Sa conduite. — L'archevêque de Reims se soumet aux ordres du régent. — Ma conduite avec le régent sur cette affaire. — Friponnerie de l'abbé Dubois. — L'archevêque de Reims vient secrètement à Paris. — Je lui ménage une entrevue avec le ré-

gent. — Mystère de ce voyage. — Ma duperie. — Manèges de Dubois. — Je suis encore dupé par lui. — L'archevêque de Reims obtient enfin de recevoir sa calotte des mains du roi.

M. le duc d'Orléans m'envoya chercher un peu après midi ; il n'y avait pas une heure qu'il avait reçu la nouvelle de la promotion de Mailly; l'abbé Dubois qui la lui avait portée n'était déjà plus avec lui. C'était le dimanche 10 décembre; je le trouvai seul avec le Blanc; la Vrillière y vint une demi-heure après. M. le duc d'Orléans était fort en colère; il m'apprit la promotion, et tout de suite qu'il dépêchait à Reims, où était l'archevêque, le chevalier de Velleron, enseigne des gardes-du-corps, avec un ordre du roi de l'empêcher de sortir de Reims, de l'y faire retourner s'il le rencontrait en chemin, de lui défendre de porter la calotte rouge ni aucune marque ni titre de cardinal, et de la lui ôter de dessus la tête en cas qu'il l'y eût mise. Je sentis tout le crime d'une ambition désordonnée, qui m'était connue depuis si long-temps. Je sentis aussi toute la faiblesse du régent après le premier feu passé, qui le portait lors aux extrémités, et tous les embarras à l'égard d'une dignité que les couronnes ont mise en possession paisible de toute indépendance, de toute infidélité et de toute vraie impunité. Je sentis encore que la chose était à ce point qu'il fallait perdre cet homme, qui était mon parent, et, tel qu'il fût, mon ami depuis si long-temps, ou le laisser en possession de son larcin. Je me conduisis donc en conséquence; je montrai autant de colère que M. le duc d'Orléans, je ne le contredis en rien, je discutai avec lui tous les plus violens partis sans en exclure ni en inclure pas un. Je donnai à sa colère tout le jeu et tout l'essor qu'elle voulut prendre, et j'applaudis à tout. J'aurais tout gâté à faire autrement; il n'était pas temps de

chercher à diminuer ce feu, je l'aurais embrasé davantage, et j'aurais ôté la force à ce que je me proposais bien de lui représenter peu après. Ces délibérations d'extrémités fort en l'air et peu digérées durèrent jusqu'à près de trois heures. Je ne voulus rien abréger pour laisser évaporer tout le feu, et parus être aussi fâché que lui. Je l'étais en effet, parce que rien n'est plus préjudiciable à l'état ni plus directement opposé au droit des rois sur leurs sujets qu'une telle porte ouverte à l'ambition des ecclésiastiques, qui, au mépris du souverain, de son autorité, de ses intérêts, se livrent à une puissance étrangère, souvent ennemie, pour en obtenir une dignité amphibie qui les élève à un rang monstrueux, les met à la tête du clergé, les soustrait à tout châtiment et à toute poursuite, quelque félonie qu'ils puissent commettre, leur donne un crédit, une considération, une autorité infinie, avec le droit certain d'avoir pour 2 et 300,000 livres de rente en bénéfices, et d'obtenir tout ce qui leur convient à leur famille, sans rendre le plus léger service à l'état ni à l'église, séduit une infinité d'autres par l'espérance, et rend le pape plus maître du clergé que le roi; mais Mailly de plus ou de moins n'augmentait guère cette plaie; il était mon parent et mon ami; je ne voulais pas laisser casser la corde sur lui; et d'ailleurs je connaissais trop le régent pour le sentir capable de lui tenir la même rigueur qu'en pareil et même moindre cas le roi tint au cardinal le Camus. A la fin le régent se souvint que nous n'avions pas dîné, et nous congédia.

Le Blanc, que M. le duc d'Orléans employait pour le moins autant en espionnages et en choses secrètes qu'à son fait de secrétaire d'état de la guerre, était fort souvent au Palais-Royal. Il avait accoutumé sa femme à faire mettre à table la compagnie chez lui sans lui, quand il

n'était pas rentré à deux heures, et comme il en était près de trois quand il y arriva ce jour-là, il trouva le dîner avancé, et la compagnie en peine de ce qui pouvait l'avoir tant retardé. Le hasard le fit placer à table vis-à-vis Languet, évêque de Soissons. Le Blanc fit ses excuses, et dit qu'il ne cacherait point ce qui l'avait retenu si tard au Palais-royal, parce que la chose allait être publique : chacun dressa les oreilles et demanda de quoi il s'agissait. Le Blanc répondit que c'était la promotion que le pape venait de faire. A ce mot, Languet se met presqu'en pied et s'écrie les yeux allumés : « Et qui, et qui ? » Le Blanc nomme les nouveaux cardinaux ; Mailly fut nommé le second, comme il l'était dans la liste. A ce nom, Languet tombe sur sa chaise, la tête sur son assiette, se la prend à deux mains, et s'écrie tout haut : « Ah ! il m'a pris mon chapeau ». Un éclat de rire de la compagnie, mal étouffé et surpris, après quelques momens de silence, réveilla le désintéressé prélat. Il demeura déconcerté, laissa raisonner sur la promotion, balbutia tard, courtement, rarement, tortilla quelques bouchées lentement, et de loin à loin, pour faire quelque chose, devint le spectacle de la compagnie, et la quitta lorsqu'on fut hors de table tout le plus tôt qu'il put. Cette aventure fut bientôt publique, et me fut contée le lendemain par le chevalier de Tourouvre, qui vint dîner chez moi, et qui s'était trouvé la veille à table chez le Blanc, à côté de Languet. Qui eût dit du plat abbé Languet, bourgeois de Dijon, languissant dans les antichambres de Versailles, où je l'ai vu cent fois entrant chez le maître ou la maîtresse de l'appartement, et le retrouvant en sortant sur le même coffre de l'antichambre ; qui croyait, avec raison, avoir fait fortune par une place pécuniaire d'aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, et une de grand-vicaire d'Autun ; qui croirait, dis-je, que, non content d'être arrivé

à se voir évêque, et évêque de Soissons, il ne se serait pas trouvé au comble, et eût osé lever les yeux jusqu'à la pourpre et en approcher en effet de fort près? Saint-Sulpice d'abord, dont l'illustre curé était son frère, bien différent de lui, et la Constitution après qui le fit évêque, en se livrant corps et âme au père Tellier, lui tournèrent la tête d'ambition. Peu de gens osèrent se déshonorer au commencement de cette affaire par un abandon à découvert. Il fut des premiers, et bientôt après il se signala par ces fameux avertissemens ou tocsins, qui firent tant de bruit et de scandale, dont il se donna constamment pour l'auteur tout aussitôt qu'ils parurent sous son nom.

Mailly, archevêque de Reims, me vint conter, mourant de rire, que Tourneli, docteur de Sorbonne, qui les avait faits, mais qui, pour leur donner du poids, les voulait donner sous le nom d'un évêque, était allé les lui porter, et le prier, jusqu'a l'importunité, de les adopter et d'y laisser mettre son nom pour les publier comme son ouvrage; qu'il ne voulut tâter ni de l'ouvrage, ni du mensonge, ni se revêtir du travail d'autrui, et que sa surprise avait été sans égale, lorsque peu après il les voyait imprimés sous le nom de Languet, évêque de Soissons, qui s'en déclarait publiquement l'auteur. Tant que Tourneli vécut, ce prélat s'illustra de sa plume parmi les siens; mais quand la mort le lui eut enlevé, le tuf parut à plein dans les compositions de Languet. Il était très vrai qu'il briguait sourdement la pourpre; mais on ne laissa pas à la fin de le savoir, et on l'en crut même fort proche. Rome, suivant sa politique, l'entretenait d'espérances, sans la vouloir prostituer à un sujet aussi infime, et duquel, à beaucoup moins, elle était bien sûre de tirer toutes les folies et toutes les fureurs qu'elle voudrait; aussi ne s'y est-elle pas trompée, et la suite en a donné la pleine démonstration même fort au-delà des intentions de Rome.

En effet, il se trouvera bien peu d'auteurs et encore moins d'évêques aussi hardis à citer faux, à tronquer les passages, à en tirer le contraire précis de ce qu'on y lit lorsqu'on y joint ce qui précède et ce qui suit, à présenter effrontément des sophismes avec une fécondité surprenante, à offrir en thèse la proposition réfutée; à supposer des faits et des mensonges clairs avec la dernière audace, à remettre en principe certain le faux dont il a été convaincu. C'est trop en dire pour n'en pas citer au moins un exemple d'une si grande foule.

Transféré à l'archevêché de Sens par des voies peu correctes, il y trouva les suffragans d'un autre aloi que lui. Quailus, évêque d'Auxerre, dont la vie si épiscopale, et les savans écrits et la conduite sur l'affaire de la Constitution, ont si avantageusement réparé une légère et courte complaisance pour la cour et pour madame de Maintenon qui l'avait placé, et lui ont fait un si grand nom, était depuis long-temps exilé dans son diocèse et en butte à tous les opprobres des jésuites et des tenans de la Constitution. Cet état le fit choisir entre les autres suffragans de Sens par l'intègre métropolitain, pour hasarder un éclat dont il ne présumait pas que l'opprimé prélat osât former la moindre plainte. Languet publia donc un mandement plein de charité et de zèle, par lequel supposant qu'il avait reçu des plaintes et des requêtes de tous les curés et chanoines du diocèse d'Auxerre, contre la doctrine de leur évêque, et pour lui demander protection contre la violence qu'il faisait à leur foi et à leur obéissance à celle de l'église, il avait résisté long-temps pour donner lieu par sa patience à la résipiscence de son suffragant; mais qu'enfin, ne pouvant plus être sourd à tant d'instances et de cris redoublés de tous les pasteurs et chanoines du diocèse d'Auxerre, il était forcé de rompre le silence pour aller à leur se-

cours, etc. Qui est l'homme assez hardi pour oser douter de la vérité d'un fait de cette nature si nettement et si expressément exposé par un mandement imprimé et répandu partout, dont ce fait si bien énoncé est l'unique matière? Toutefois une si raisonnable confiance ne dura pas long-temps. Trois semaines après que ce mandement fut répandu, il en parut un de l'évêque d'Auxerre, par lequel il témoigne à ses diocésains l'extrême surprise où il est du roman dont son métropolitain abuse le public, sous la forme d'un mandement, et joint, pour en démontrer la calomnie et l'imposture, une lettre à lui évêque d'Auxerre, écrite et signée par tous les curés et chanoines de son diocèse, à l'exception de quatre, par laquelle ils se plaignent amèrement de la fiction de Languet, protestant que pas un d'eux ne lui a fait de plainte ni adressé de requête, déclarent à leur évêque qu'ils ont la même foi que lui, et qu'ils ont toujours adhéré, adhèrent et adhéreront toujours à ses sentimens qu'il a si doctement et si clairement manifestés par ses instructions pastorales, mandemens et autres ouvrages, consentent et demandent que cette présente lettre soit rendue publique, comme contenant la plus pure vérité et leurs véritables sentimens. Cette lettre, imprimée à la suite du mandement de l'évêque d'Auxerre, fit le bruit qui se peut imaginer, avec une surprise inexprimable.

L'archevêque de Sens, confondu et hors d'état de la moindre réplique, se tut à la vérité et se tint quelque temps en silence et assez retiré, mais bientôt il reprit vigueur avec son impudence accoutumée, sans toutefois oser remettre sur le tapis rien qui pût avoir trait au démenti si public qui l'avait déshonoré si à plein. Cette prudence ne lui était pas ordinaire : convaincu cent fois de passages tronqués, de citations fausses et frauduleuses

et de tout ce qui en est dit plus haut, il avait très ordinairement osé, après quelque intervalle, remettre en preuves décisives ce sur quoi il avait été convaincu de faux, avec un front d'airain qui ne cherchait qu'à surprendre et ne rougissait jamais. Mais c'est assez s'arrêter sur un prélat qui, tout vil qu'il est en tout genre, doit pourtant être montré tel qu'il est par les personnages qu'il a faits et qu'il n'a cessé, quoique vainement, de vouloir faire; car sa misérable *Marie Alacoque*, faite par un jésuite, et si long-temps depuis imprimée sous son nom, n'a jamais été adoptée par Languet comme son ouvrage, que pour revenir à la pourpre par des détours qu'il a crus sûrs et qui le paraissaient, mais qui sont tout-à-fait hors et au-delà des matières de ces Mémoires qu'il faut maintenant reprendre.

Dans le moment que la Vrillière sut la commission résolue pour le chevalier de Velleron, dont j'ai parlé ci-dessus, il dépêcha un courrier à Reims pour en avertir l'archevêque, et qu'il se perdrait sans ressources si cet officier le trouvait avec la calotte rouge, qu'il avait ordre en ce cas de lui ôter de gré ou de force; il l'exhorta à obéir aux ordres qu'il lui portait, et lui manda qu'il n'y avait que ce moyen de calmer l'orage et de parvenir ensuite par degrés au consentement de son cardinalat. La Vrillière était gendre du feu comte de Mailly, frère de l'archevêque, qui me conta l'après-dînée du même jour la précaution qu'il avait prise, et raisonna avec moi des mesures de conduite auprès du régent et à l'égard de la tête opiniâtre et enivrée de la pourpre, qu'il fallait tâcher d'empêcher de se jeter dans des précipices. L'avis réussit et arriva à temps; l'archevêque avait déjà fait quelque chose de bien et quelque chose de mal. Il avait reçu la calotte par le courrier du pape, au lieu de l'envoyer tout de suite au régent. Mais il n'avait voulu recevoir

à Reims aucun compliment de personne, il avait fermé sa porte et il était parti pour Paris. Velleron le trouva en deçà de Soissons, sans calotte rouge ni aucune marque de cardinal. Velleron, content de n'avoir point à le faire dépouiller, se contenta de lui déclarer la défense dont il était chargé en lui montrant ses ordres. Ils disputèrent un peu de temps dans le chemin tous deux pied à terre, l'archevêque voulant continuer sa route pour remettre lui-même sa calotte au régent, Velleron insistant sur l'ordre de retourner à Reims et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Enfin il l'emporta et il fit retourner l'archevêque à Soissons, où il l'accompagna et où ils couchèrent. L'archevêque écrivit de là au régent, pour lui rendre compte de sa conduite et de son obéissance, et l'assurer qu'il s'en retournait à Reims, où il attendrait ses ordres. Velleron le crut de bonne foi. C'était un cadet de Provence, d'une médiocre naissance, fils pourtant d'une sœur du feu cardinal de Janson. Il avait du monde, de la politesse, de la figure, de l'honneur et de la valeur, mais rien du tout au-delà; les dames le portèrent, il fit fortune et il est mort ambassadeur en Angleterre, chevalier de l'ordre, sous le nom de comte de Cambis. Il partit donc de Soissons pour Paris en même temps que l'archevêque pour Reims, quoiqu'il eût ordre de rester auprès de lui. L'archevêque, qui avait son dessein, sut s'en défaire. Il fut tancé d'être revenu, mais on ne le renvoya ni lui ni aucun autre à Reims. Ils avaient séjourné un jour à Soissons, qui s'était passé en disputes et en représentations qui avaient enfin abouti à ce qui vient d'être expliqué, tellement que Velleron arriva le 14 décembre, le cinquième jour après que le régent eut su la promotion.

Je n'avais pas perdu ce temps-là. J'avais vu souvent M. le duc d'Orléans, et agité avec lui plus à tête reposée,

la diversité des extrémités où on pouvait se porter et les inconvéniens de chacune, et comme j'étais fort incertain de ce qui arriverait du voyage de Velleron, je me contentai de me servir de tous les embarras résultans de partis extrêmes, pour laisser le régent dans celui du choix sans lui montrer aucune affection pour l'archevêque, pour profiter avec plus de force de ce que ce prélat pouvait faire de satisfaisant et de la faiblesse du régent à prendre sérieusement, beaucoup plus à soutenir un parti extrême de longue haleine. Le succès du voyage de Velleron me mit en état d'entamer un autre langage. Je fis valoir le respect de l'archevêque, même avant d'avoir reçu ni pu recevoir aucun ordre qui lui avait fait refuser de recevoir aucun compliment à Reims, et de n'avoir pris aucune marque de cardinal, ainsi que Velleron l'avait trouvé avec sa calotte noire et son habit ordinaire. Je convins de la sottise d'avoir reçu la calotte rouge du courrier du pape au lieu de l'avoir envoyée tout de suite; mais je tâchai de la couvrir de la joie, de la surprise, de la pensée qu'il était peut-être plus respectueux de l'apporter lui-même, puisqu'il ne l'avait pas mise sur sa tête, ainsi que je le supposais, puisqu'il en avait refusé les complimens, fermé sa porte à tout le monde, et que Velleron l'avait rencontré en chemin sans en être paré. Enfin je fis valoir son obéissance d'être retourné à Reims.

Quelque furieux que fût l'abbé Dubois de la promotion de deux Français, dont l'une était inattendue, qui pouvait porter un grand préjudice à un troisième qui était lui-même, sans oser encore le dire tout haut, et qui, dans cette fougue, animait tant qu'il pouvait M. le duc d'Orléans, et par lui-même et par ses émissaires, je m'aperçus incontinent du bon effet de la conduite de l'archevêque qui ouvrait une porte à M. le duc d'Orléans pour sortir de cette affaire sans violence; mais non-

seulement l'archevêque avait contre lui Dubois, les envieux de sa pourpre, ceux qui raisonnaient bien sur la manière dont il l'obtenait, et tous ceux qui étaient opposés à la Constitution, mais les plus ardens de ceux qui la favorisaient, les uns dans le dépit de se voir gagnés de la main, et reculés avec peu d'espérance, les autres piqués de voir leur égal, leur compersonnier dans le maniement de cette affaire, en devenir un des chefs, et les laisser si loin derrière; les chefs même de se trouver un égal qui voudrait partager leur autorité en partageant leur rang et leurs distinctions, avec qui ce même rang les forcerait de compter, avec des égards qu'il saurait bien se faire rendre; qu'ils seraient contraints de ménager même du côté de Rome, et qui ne se détacherait pas facilement de ses idées particulières de se faire un parti dans le leur, et qui chercherait sans cesse à pointer et à primer, ce que la naissance ni le siège du cardinal de Bissy ne lui avaient pas permis de tenter à l'égard du cardinal de Rohan. Tant d'obstacles ne me rebutèrent point. Tous ceux-là avaient à combattre une chose faite, l'engagement solennel de la cour de Rome, la faiblesse du régent qui était la meilleure pièce en faveur de l'archevêque; je m'en servis utilement pour lui faire sentir que Rome ne reculait pas, et qu'à chose faite, et qui malheureusement n'était pas sans exemple, il était de la prudence de se prendre à tout ce qui pouvait sauver l'honneur et les apparences, et d'éviter une longue suite des plus épineux embarras dont on ne pouvait prévoir ni le terme, ni la fin, ni tout ce qu'ils en pouvaient faire naître de plus fâcheux encore. Ces représentations étaient tellement conformes au naturel de M. le duc d'Orléans qu'elles firent plus de progrès et plus prompts que je ne l'avais espéré.

Les choses en étaient là quand le mercredi matin du 20 décembre, la Vrillière me vint dire que l'archevêque de

Reims était arrivé la veille fort tard à Paris. Ce voyage sans aucun concert avec nous, et fait à l'insu de tout ce qui lui appartenait, nous parut une équipée qui romprait toutes nos mesures et rejetterait M. le duc d'Orléans dans sa première colère, pour être venu du lieu de son exil sans sa permission. Nous nous trompions tous : l'abbé de la Fare-Lopis, son grand-vicaire et son homme à tout faire, était un fripon du premier ordre, plein d'esprit et de ressources, qui jusqu'alors s'était présenté à tout vainement, parce qu'il s'était tellement décrié par son abandon au père Tellier et aux jésuites, que jusqu'aux chefs de la Constitution en avaient en même temps peur et mépris, et l'avaient écarté de tout. La promotion admise de Mailly lui parut une planche après le naufrage, si elle pouvait l'être par son industrie. Il s'était affronté là-dessus à l'abbé Dubois avec toute la hardiesse et la délicatesse possible, et avait eu l'art d'en essuyer les plus énormes pouilles en face, sans se fâcher qu'à propos et par mesure. Il eut celui de lui faire revenir qu'il se méprenait beaucoup sur ses vues du côté de Rome, en s'élevant si fortement contre ce qu'elle venait de faire en faveur de Mailly, au lieu de s'y faire un mérite de l'y servir, de l'aider à la tirer de l'embarras de l'engagement si public où elle venait de se jeter, et à Mailly de s'acquérir sur lui le service de lui faciliter le prompt consentement du régent, au lieu d'irriter ce prélat par ses fougues, lorsqu'il voyait avec évidence quel était son crédit et sa considération à Rome qui hasardait sciemment tout pour lui, et qui pouvait lui nuire ou le servir si puissamment pour son chapeau. Ce funeste chapeau était la boussole de Dubois, et plus funestement encore Dubois était devenu la boussole du régent. Réflexion faite, le chapeau séducteur, quoique encore vu de si loin, changea subitement Dubois. Il manda l'abbé de

la Fare, lui fit cent amitiés, et à force de prolonger des verbiages, chercha à le faire parler pour profiter du ton qu'il prendrait.

La Fare plus fin que lui encore parce que, sans fougue et maître de lui-même, rien ne le détournait des moyens de son but, se mit à rire, et lui dit qu'il n'avait jamais été un moment la dupe des emportemens qu'il lui avait témoignés; qu'il avait senti tout d'abord que ces mêmes emportemens étaient le ton et le langage indispensables d'un ministre en tel cas; qu'il n'en avait donc rien du tout sur le cœur, ni pour soi ni pour Mailly, et tout de suite ajouta qu'il avait encore soupçon que ce grand appareil d'éclat, qui était bon pour le monde, pouvait n'être pas inutile au desir qu'il ne croyait pas impossible qu'eût Dubois de servir Mailly auprès du régent par des réflexions qu'il lui ferait naître, et d'autant moins suspectes que la colère de lui Dubois n'avait pas été moindre, et avait encore paru avec beaucoup moins de mesures que celle du régent. A cette ouverture, Dubois, transporté de croire avoir trompé qui le trompait en effet, embrasse l'abbé de la Fare, avoue qu'il l'a deviné, s'écrie qu'un génie supérieur tel que le sien mériterait le ministère, l'accable de louanges et de protestations pour Mailly, et plein de ses desirs qu'il ne peut cacher, lui montre à découvert tout ce qu'il attend à Rome de la reconnaissance de Mailly, et le plus profond secret en l'une et l'autre cour. La Fare, ravi de tenir l'abbé Dubois pris dans le filet qu'il lui avait tendu, lui promet tout, exagère le crédit de Mailly à Rome, ce que Dubois peut tirer de sa reconnaissance, mais en même temps demande tout. Bref ils ne se quittèrent point sans paroles réciproques, dont le gage fut de la part de la Fare des propos en l'air qui ne coûtaient rien, tandis que Dubois lui dit de mander à Mailly de venir secrètement sans en avertir aucun des

siens, de se tenir caché dans sa maison sans y voir que trois ou quatre personnes au plus de ses plus proches ou de ses plus intimes, et qu'il se chargeait lui Dubois de le renvoyer bientôt à-peu-près content, et en chemin de l'être dans peu tout-à-fait, parce que cette affaire ne se pouvait conduire à bien que par degrés. Ce mystère demeura religieusement renfermé entre l'abbé Dubois, l'abbé de la Fare et Mailly, archevêque de Reims, qui laissa pleinement croire à la Vrillière, à moi, qui le vîmes tous les jours, et au peu de ce qui le vit, qu'il était venu à l'aventure et au hasard de tout ce qui pourrait en arriver. Cependant, quoique venu de la sorte, nous ne crûmes pas prudent, quelque caché qu'il se tînt chez lui, de laisser apprendre à M. le duc d'Orléans son arrivée par d'autres qui la pourraient découvrir, et qui en la lui disant n'iraient pas à la parade de la colère qui en serait l'effet. Mailly qui avait ses raisons qu'il ne nous disait pas, approuva fort que nous révélassions son arrivée. La Vrillière n'osa s'en charger, le paquet en tomba sur moi. Mailly était en calotte noire; mais il avait la rouge dans sa poche; il l'en tirait de fois à autre devant moi, la considérait avec ravissement, par-ci, par-là la baisait, puis me disait les yeux enflammés qu'il ne se la laisserait pas du moins arracher de ses mains; en vérité je crois qu'il couchait avec elle, comme font les enfans avec une poupée qu'on vient de leur donner. Je parlai donc dès le lendemain à M. le duc d'Orléans de l'arrivée subite et clandestine de l'archevêque.

Ma surprise fut grande de le voir sourire et me dire d'un air affable : « Il a bien envie de porter sa calotte ». Je cherchai à lui faire un mérite de ce qu'il ne l'avait que dans sa poche, et nulle autre marque de cardinal; puis voyant le régent en si belle humeur, j'en profitai pour m'étendre sur le respect, l'obéissance, l'attachement de

l'archevêque, dont il pouvait profiter en le traitant avec bonté, pour éviter des embarras infinis avec Rome sur sa promotion; pour y faire sûrement passer et valoir tout ce qu'il voudrait sans la connaissance des cardinaux de Rohan et de Bissy, lequel l'avait si traîtreusement trompé, comme lui-même l'avait vu, le lui avait reproché, et me l'avait dit, par ses lettres prises au courrier de Rome, toutes contraires, et avec fureur, à celles qu'il lui avait donné sa parole formelle d'écrire. Enfin je flattai le régent par son goût d'opposer, dans le même parti, les chefs les uns aux autres. A mesure que je sentais que mes raisons prenaient, je m'applaudissais de mon bien-dire, tandis que mes discours n'avaient pas la moindre part à leur succès. J'ignorais pleinement l'abbé Dubois gagné et auteur du voyage, qu'il avait tout aplani en telle sorte que le régent n'attendait que la première confidence de l'arrivée de l'archevêque et l'accompagnement de quelques propos là-dessus, pour en venir à la composition résolue entre l'abbé Dubois et lui. Ce fut donc sans peine, et avec grand étonnement, que je crus obtenir que M. le duc d'Orléans verrait l'archevêque, recevrait ses respects, ses pardons, ses excuses, lui prescrirait ses volontés et les conditions sous lesquelles, après un délai raisonnable, il lui permettrait d'être cardinal. Celle que M. le duc d'Orléans mit pour lors fut que je lui amènerais le lendemain, entre six et sept heures du soir, l'archevêque par les derrières, que je serais seul en tiers, et que l'archevêque viendrait et s'en retournerait seul avec moi dans mon carrosse, et sans flambeaux.

Je crus avoir remporté une incroyable victoire, et j'admirais avec quelle facilité. La Vrillière, à qui je la contai, n'en pouvait revenir, et trouvait mon crédit suprême. Mailly joua en apparence le même personnage que la Vrillière faisait tout de bon, et il est vrai que je m'en ap-

plaudissais, quoique j'y sentisse toute la faiblesse de M. le duc d'Orléans; mais sans me douter le moins du monde de l'influence de l'abbé Dubois. Je menai donc l'archevêque au régent avec le mystère qui m'avait été prescrit. Tous deux d'abord parurent embarrassés l'un de l'autre. Je me mis de la conversation en chancelier de l'archevêque. Ils se remirent et parlèrent convenablement tous deux. J'avais fort fait le bec à l'archevêque, dont je craignais la hauteur et l'indiscrète vivacité : autre panneau où je tombai encore. Il avait pris sa leçon de Dubois même par l'abbé de la Fare que je ne vis ni n'aperçus jamais dans toute cette affaire, que long-temps après cette présentation. Les propos finis, M. le duc d'Orléans déclara à l'archevêque les conditions auxquelles il voulut qu'il se soumît pour arriver au consentement du roi d'accepter publiquement la pourpre : n'en porter ni la qualité, ni calotte, ni aucune marque sur soi, à ses armes, ni dans ses titres, jusqu'à ce qu'il eût reçu la calotte des mains du roi, retourner aussitôt à Reims, et ne point sortir de son diocèse sans être mandé, n'écrire à personne en France que dans son style ordinaire, et ne signer que l'archevêque duc de Reims. Néanmoins permis à lui d'écrire aux étrangers hors du royaume en cardinal, et de signer ces lettres-là : le cardinal de Mailly. C'était là un si grand pas que j'en demeurai étourdi. Je me jetai dans les remercîmens, et je ne sortais point d'étonnement d'en trouver si peu dans l'archevêque. Je l'attribuai à sa vanité, et n'imaginai jamais qu'il eût en entrant la plus légère idée de ce qui se passerait, tandis qu'intérieurement il se moquait de ma simplicité, et sûrement M. le duc d'Orléans beaucoup davantage; et je ne sus avoir été joué de la sorte que des années après que le roi eut donné la calotte au cardinal de Mailly.

Achevons tout de suite ce qui regarde ce cardinal

presque éclos jusqu'à ce qu'il le soit tout-à-fait, pour n'avoir pas à revenir à une matière et à un personnage qui n'a guère d'autre part en celles de ces Mémoires que sa promotion. Dubois, résolu de profiter de sa situation, le laissa languir cinq mois dans son diocèse dans cet état amphibie, en attendant une occasion utile de l'en tirer et le préparer cependant par l'ennui et l'impatience, à se rendre flexible à tout ce qu'il pourrait en exiger. De temps en temps je pressais le régent de finir sa peine; il me répondait qu'à la façon dont l'archevêque s'était fait cardinal, il n'avait pas à se plaindre d'un délai et d'un séjour dans son diocèse, qui le laissait cardinal au-dehors du royaume, et qui lui répondait enfin d'obtenir sûrement sa calotte des mains du roi. Je sentais cette vérité peut-être plus encore que ne faisait celui qui me la disait. Je laissai un intervalle, puis je demandai quand cet état finirait; à la fin j'obtins, à ce que je crus, le retour de l'archevêque et qu'en arrivant, la calotte lui serait donnée, et je me remerciais de ce que mon éloquence et ma persévérance avaient enfin réussi. La Vrillière ne se lassait point de me remercier, et toute la famille et les amis; autre duperie et tout aussi lourde que la première. Je n'eus pas plus de part à la conclusion que je n'en avais eue à l'ébauche, et le rare est que sur toutes les deux la Vrillière est mort dans l'erreur et qu'il y a fort peu de gens qui n'y soient encore. Voici donc ce qui mit enfin publiquement la calotte rouge sur la tête du cardinal.

J'ai fait mention plus haut, par anticipation, du corps de doctrine du cardinal de Noailles, approuvé par les cardinaux de Rohan et de Bissy, et par une assemblée d'évêques, tenue chez eux à Paris. Sur quoi je dois avouer que j'ai confondu une autre affaire de même genre, sur laquelle le cardinal de Bissy écrivit à Rome avec fureur,

tout le contraire de ce qu'il avait formellement promis à M. le duc d'Orléans, duquel la défiance fit arrêter le courrier un peu en deçà de Lyon, et prendre les lettres de Bissy que M. le duc d'Orléans montra à ce cardinal, avec les reproches que méritait sa perfidie. Ce corps de doctrine ainsi approuvé, et que la même perfidie redoublée des cardinaux de Rohan et de Bissy, fit aussi échouer, il fut question de le faire approuver par la signature de tous les autres évêques absens, avant de l'envoyer à Rome. Pour y parvenir, on choisit plusieurs du second ordre bien dévoués à la Constitution et à faire fortune par elle, qu'on endoctrina et qu'on chargea de porter ce corps de doctrine chacun à un nombre d'évêques qu'on leur assigna. L'abbé de la Fare-Lopis n'avait garde de n'être pas du nombre de ces courriers, et il était naturel qu'étant grand vicaire et l'homme de confiance de l'archevêque de Reims, il eût la commission de lui porter le corps de doctrine à signer. On craignait qu'il ne se rendît plus difficile qu'aucun, par sa haine personnelle contre le cardinal de Noailles et par ses ménagemens pour Rome, dans la conjoncture où il se trouvait, à laquelle on n'avait point encore fait part d'un ouvrage qui touchait ses prétentions de si près. L'abbé de la Fare, à qui le voyage de Reims fut destiné, saisit en habile compagnon la difficulté qu'on craignait, la grossit tant qu'il pût, effraya l'abbé Dubois de l'effet du refus d'un prélat, de la vigueur et du peu de ménagement de l'archevêque, assis sur un siège tel que celui de Reims, que le pape venait de faire cardinal et qui était sans doute de fort mauvaise humeur du hoquet qu'on faisait durer si long-temps, à lui en laisser prendre les marques, la qualité et le rang.

La Fare n'oublia rien pour augmenter l'embarras de l'abbé Dubois, et le laissa quelques jours dans cette

peine. Dubois le mandait sans cesse pour chercher quelque expédient. Quand la Fare le jugea à son point, il lui dit qu'après bien des réflexions, il croyait lui en pouvoir proposer un; mais qu'il était unique, et à son avis *causa sine quâ non.* Il verbiagea un peu avant de s'en ouvrir, pour exciter le desir de Dubois; puis, l'ayant amené à ne rien refuser, il lui dit que, puisqu'il regardait comme si essentiel d'amener l'archevêque à signer l'approbation d'un corps de doctrine fait par son ennemi et inconnu encore à Rome, il fallait flatter sa vanité dans la manière et à la fin le satisfaire; que, pour cela, il fallait le distinguer des autres prélats, à qui on envoyait des gens du second ordre, et lui députer à lui l'évêque de Soissons; que cela était tout naturel, parce qu'il était son premier suffragant, ardent constitutionnaire, d'ailleurs son voisin, dont le voyage serait imperceptible, d'ailleurs Soissons étant sur le chemin de Paris à Reims; que cela aurait tout un autre poids auprès de l'archevêque, que non pas lui la Fare, son grand-vicaire, quoique son ami; mais que cela ne suffisaït pas encore; qu'il fallait toucher l'archevêque par son intérêt le plus vif et le plus pressant, profiter de l'occasion de mettre fin à un état de souffrance qui ne pouvait pas toujours durer; que pour cela il fallait encore s'y prendre avec la délicatesse que demandait la vanité; qu'après avoir bien tout pesé et balancé, il croyait qu'il fallait charger Languet de deux lettres de M. le duc d'Orléans pour l'archevêque; par l'une le presser de signer en termes qui flattassent son orgueil, y ajouter que ce n'était point comme condition que la signature lui était demandée, et que, signant ou refusant, il pouvait venir quand il voudrait recevoir sa calotte des mains du roi; par l'autre lettre lui mander qu'il fallait signer nettement et sur-le-champ ou compter qu'il demeurerait exilé et sans

calotte pour toujours; l'une pour lui faire un sauve-l'honneur qu'il pût montrer, et donner en même temps plus de poids ici et à Rome à sa signature, l'autre pour lui parler français et lui serrer le bouton par son plus sensible et à découvert. L'abbé Dubois goûta l'expédient, le fit approuver par M. le duc d'Orléans, qui écrivit les deux lettres. Languet, évêque de Soissons, si outré que l'archevêque lui eût pris son chapeau, eut le goupillon de le lui aller assurer; il porta les deux lettres à l'archevêque, qui empocha l'une, et se para de l'autre. Il signa tout de suite, et se hâta d'accourir jouir en plein de son cardinalat.

Toute difficulté étant ainsi levée, je menai le cardinal, mais encore en calotte noire, à M. le duc d'Orléans. L'accueil fut très gracieux; le régent lui dit qu'il prendrait le lendemain les ordres du roi pour le jour et l'heure de lui donner la calotte. Je ne vis homme si transporté de joie de se voir enfin au bout de ses longs et persévérans travaux. Ce fut donc le surlendemain que j'allai prendre l'archevêque chez lui sur les dix heures du matin; je le menai dans mon carrosse aux Tuileries. Comme il était archevêque de Reims, cardinal ou non, je n'avais point d'embarras avec lui : nous fûmes aussitôt introduits dans le cabinet du roi, qui y était seul avec M. le duc d'Orléans, le maréchal de Villeroy, M. de Fréjus et deux ou trois autres. M. le duc d'Orléans le présenta au roi, ne le nommant qu'archevêque, mais ajoutant ce qui l'amenait avec quelques propos obligeans. Aussitôt l'archevêque qui avait à la main sa calotte rouge, la présenta au roi, ôta la noire qu'il avait sur la tête, se baissa tout le plus bas qu'il lui fut possible, et reçut sur sa tête la rouge des mains du roi, après quoi il lui fit une profonde révérence, et quelques mots de remercîment. Alors M. le duc d'Orléans l'appela M. le cardinal, lui

fit son compliment, et ce qui était dans la chambre. Tout cela fut extrêmement court : nous fîmes tous deux la révérence, et nous nous en allâmes. Le cardinal se contint tant qu'il put; mais il ne touchait pas à terre. Je le ramenai chez lui au bout du Pont-Royal. Ainsi finit cette longue et mystérieuse affaire.

CHAPITRE V.

Chute du cardinal Albéroni. — Il se retire en Italie. — Dona Laura Piscatori nourrice et *assafeta* de la reine d'Espagne. — Son caractère. — Albéroni est arrêté en chemin. — On le force à rendre le testament original de Charles II, et plusieurs autres papiers d'état qu'il emportait. — Joie publique en Espagne et dans toute l'Europe à l'occasion de la chute du cardinal. — Il est gardé à vue jusqu'à ce qu'il s'embarque à Marseille. — Sa conduite pendant le voyage. — Ses lettres folles au régent. — Aveuglement des souverains de souffrir aucun ecclésiastique dans le gouvernement. — But de tout ministre d'état ecclésiastique.

Nous voici arrivés à une époque bien curieuse; mais quel dommage que Torcy n'ait pas poussé plus loin qu'il n'a fait le recueil des extraits des lettres que le secret de la poste lui ouvrait, et quel déplaisir de ce que le crédit imposant et toujours augmentant de l'abbé Dubois sur M. le duc d'Orléans ne lui permettait plus sa confiance accoutumée pour ceux qui lui étaient le plus fidèlement attachés! Ce double malheur privera désormais ces Mémoires des plus curieuses connaissances. Je n'y veux et n'y puis écrire que ce qui a passé sous mes yeux ou ce que j'ai appris de ceux-là mêmes par qui ont

passé les affaires. J'aime mieux avouer franchement mon ignorance que de hasarder des conjectures qui sont souvent peu différentes des romans ; c'est où j'en serai souvent réduit désormais; mais je préfère la honte de l'avouer et d'en avertir pour le reste de ces Mémoires, à me faire de déplorables illusions, et tromper ainsi mes lecteurs, si tant est que ces Mémoires voient jamais le jour.

Les tyrans et les scélérats ont leur terme, ils ne peuvent outrepasser celui que leur a prescrit l'arbitre éternel de toutes choses. On a si amplement vu qu'Albéroni était l'un et l'autre par tout ce qui d'après Torcy a été ici rapporté de lui, qu'il n'y a plus rien à ajouter sur ce monstrueux personnage. L'Europe entière, victime de ses forfaits par un endroit ou par un autre, détestait un maître absolu de l'Espagne, dont la perfidie, l'ambition, l'intérêt personnel, les vues toujours obliques, souvent les caprices, quelquefois même la folie, étaient les guides, et dont l'unique intérêt continuellement varié et diversifié selon que la fantaisie le lui montrait, se cachait sous des projets toujours incertains, et dont la plupart étaient d'exécution impossible. Accoutumé à tenir le roi et la reine d'Espagne dans ses fers et dans la prison la plus étroite et la plus obscure, où il avait su les renfermer sans communication avec personne, à ne voir, à ne sentir, à ne respirer que par lui, et à revêtir toutes ses volontés en aveugles, il faisait trembler toute l'Espagne, et avait anéanti tout ce qu'elle avait de plus grand par ses violences, accoutumé à n'y garder aucune sorte de mesure, méprisant son maître et sa maîtresse, dont il avait absorbé toutes les volontés et tout le pouvoir; il brava successivement toutes les puissances de l'Europe, et ne se proposa rien moins que de les tromper toutes, puis de les dominer, de les faire servir à tout ce qu'il imagina, et se voyant enfin à bout de toutes ses ruses, d'exé-

cuter seul et sans alliés le plan qu'il s'était formé. Ce plan n'était rien moins que d'enlever à l'empereur tout ce que la paix d'Utrecht lui avait laissé en Italie, de ce que la maison d'Autriche espagnole y avait possédé, d'y dominer le pape, le roi de Sicile, auquel il voulait ôter cette île comme arrachée à l'Espagne par la même paix, de dépouiller l'empereur du secours de la France et de l'Angleterre en soulevant la première contre le régent par les menées de l'ambassadeur Cellamare et du duc du Maine, et jetant le roi Jacques en Angleterre par le secours du nord, d'occuper le roi Georges par une guerre civile; enfin de profiter pour soi de ces désordres pour transporter sûrement en Italie, que son cardinalat lui faisait regarder comme un asile assuré contre tous les revers, l'argent immense qu'il avait pillé et ramassé en Espagne, sous prétexte d'y faire passer les sommes nécessaires au roi d'Espagne pour y soutenir la guerre et les conquêtes qu'il y ferait, et cet objet d'Albéroni était peut-être le moteur en lui de ses vastes projets. Leur folie ne put être comprise; ce ne fut qu'avec le temps qu'on découvrit enfin avec le plus grand étonnement que son obstination dans son plan, et à rejeter toutes sortes de propositions les plus raisonnables n'avait point d'autre fondement que sa folie, ni d'autres ressources que les seules forces de l'Espagne contre celles de l'empereur, de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, que cette dernière couronne entraîna après soi. Pour comble d'extravagance, la découverte de la conspiration brassée en France, et le bon ordre qui y fut mis aussitôt, ni les contre-temps arrivés dans le nord, qui ne laissèrent plus d'espérance à Albéroni d'occuper ces deux couronnes chez elles assez puissamment pour leur faire quitter prise au-dehors, ne le purent déprendre de pousser la guerre et ses projets, dont les prodigieux préparatifs avaient entiè-

rement achevé d'épuiser l'Espagne sans l'avoir pu mettre en état de tenir un moment contre toute l'Europe, neutre ou alliée pour soutenir l'empereur en Italie, qui à la fin y gagna Naples, la Sicile et quelques restes de la Lombardie qu'il n'y possédait pas.

Albéroni abhorré en Espagne en tyran cruel de la monarchie qu'il s'appropriait uniquement, en France, en Angleterre, à Rome et par l'empereur, comme un ennemi implacable et personnel, semblait n'avoir pas la moindre inquiétude. Il était pourtant impossible que le roi et la reine d'Espagne ignorassent les malheurs de leurs troupes et de leur flotte en Sicile, le danger prochain de la révolution de Naples, l'impossibilité de réparer tant de pertes, et de soutenir avec les seules forces de l'Espagne, qui n'en avait plus aucune, toutes celles de l'empereur, de la France et de l'Angleterre, même de la Hollande, unies, et les cris du pape et de toute l'Italie. Le régent et l'abbé Dubois, qui n'avaient que trop de raisons de regarder depuis long-temps Albéroni comme leur ennemi personnel à chacun d'eux, étaient sans cesse sourdement occupés des moyens de sa chute; ils crurent ce moment favorable, ils surent en profiter. Le comment, c'est le curieux détail qui n'est pas venu jusqu'à moi, et qui mérite d'être bien regretté. M. le duc d'Orléans a survécu Dubois de trop peu de mois pour que j'aie pu ressasser avec lui beaucoup de choses, et celle-ci est une de celles que je n'ai point mises sur le tapis depuis que sa confiance me fut rouverte, entraîné par le courant et par d'autres choses, et comptant toujours d'avoir le temps d'y revenir. Tout ce que j'ai su avec connaissance par M. le duc d'Orléans dans le temps même, mais en deux mots, et depuis en Espagne, sans y avoir trouvé plus d'éclaircissement et de détails, c'est ce qu'on a vu dans ce qui a été rapporté ici de Torcy, qu'Albéroni avait tou-

jours redouté, et qui lui arriva. Il tremblait du moindre Parmesan qui arrivait à Madrid; il n'omit rien par le duc de Parme et par tous les autres moyens qu'il put imaginer pour les empêcher d'y venir; il regarda sans cesse avec tremblement le peu de ceux dont il n'avait pu rompre le voyage ni procurer le renvoi.

Parmi ceux-là il ne craignait rien tant que la nourrice de la reine, à laquelle, parmi ses ménagemens, il lâchait quelquefois des coups de caveçon pour la contenir, où le raisonnement politique avait peut-être moins de part que l'humeur. Cette nourrice qui était une grosse paysanne du pays de Parme, s'appelait Dona Piscatori, Laura; elle n'était venue en Espagne que quelques années après la reine qui l'avait toujours aimée, et qui la fit peu après son *assafeta*, c'est-à-dire sa première femme de chambre, mais qui en Espagne est tout autrement considérable qu'ici. Laura avait amené son mari, paysan de tout point, que personne ne voyait et ne connaissait; mais Laura avait de l'esprit, de la ruse, du tour, des vues à travers la grossièreté extérieure de ses manières, qu'elle avait conservées ou par habitude, peut-être aussi par politique pour se faire moins soupçonner, et comme les personnes de cette extraction, parfaitement intéressée. Elle n'ignorait pas combien impatiemment Albéroni souffrait sa présence et craignait sa faveur auprès de la reine, qu'il voulait posséder seul; et plus sensible aux coups de patte qu'elle recevait de lui de temps en temps qu'à ses ménagemens ordinaires, elle ne le regardait que comme un ennemi très redoutable, qui la retenait dans d'étroites bornes, qui l'empêchait de profiter de sa faveur en contenant là-dessus la reine elle-même, et duquel le dessein était de la faire renvoyer à Parme, et de n'oublier rien pour y réussir. Voilà tout ce que j'ai pu apprendre sans autre détail, sinon que voyant la conjoncture favorable, par

ce qui vient d'être représenté de la situation des affaires d'Espagne, où la tyrannie d'Albéroni était généralement abhorrée, elle fut aisément gagnée par l'argent du régent, et l'intrigue de l'abbé Dubois pour hasarder d'attaquer Albéroni auprès de la reine, et par elle auprès du roi, comme un ministre qui avait ruiné l'Espagne, qui était l'unique obstacle de la paix pour ses vues personnelles, auxquelles il avait sacrifié sans cesse leurs majestés catholiques et les avait commises seules contre toutes les puissances de l'Europe. Comme je ne raconte que ce que je sais, je serai bien court sur un évènement si intéressant.

Laura réussit. Albéroni, au moment le moins attendu, reçut un billet du roi d'Espagne, par lequel il lui ordonnait de se retirer à l'instant sans voir ni écrire à lui ni à la reine, et de partir dans deux fois vingt-quatre heures pour sortir d'Espagne; et cependant un officier des gardes du corps fut envoyé auprès de lui jusqu'à son départ. Comment cet ordre accablant fut reçu, ce que fit et ce que devint le cardinal, je l'ignore; je sais seulement qu'il obéit et qu'il prit son chemin par l'Aragon. On eut si peu de précaution à l'égard de ses papiers et des choses qu'il emportait qui furent immenses en argent et en pierreries, que ce ne fut qu'après les premières journées que le roi d'Espagne fut averti que le testament original de Charles II ne se trouvait plus. On jugea aussitôt qu'Albéroni avait emporté ce titre si précieux par lequel Charles II nommait Philippe V roi d'Espagne, et lui léguait tous ses vastes états, pour s'en servir peut-être à gagner les bonnes grâces et la protection de l'empereur, en lui en faisant un sacrifice. On envoya arrêter Albéroni. Ce ne fut pas sans peine et sans les plus terribles menaces qu'il rendit enfin le testament, en jetant les plus hauts cris, et quelques autres papiers importans

qu'on s'était aperçu en même temps qui manquaient. La terreur qu'il avait imprimée l'était si profondément, que jusqu'à ce moment personne n'osa parler ni montrer sa joie, quoique parti. Mais cet évènement rassurant contre le retour, ce fut un débordement sans exemple d'allégresse universelle, d'imprécations et de rapports contre lui au roi et à la reine, tant de choses les plus publiques qu'eux seuls ignoraient, que d'une infinité de forfaits particuliers qui ne sont plus bons qu'à passer sous silence.

M. le duc d'Orléans ne contraignit point sa joie, moins encore l'abbé Dubois : c'était leur ouvrage qui renversait leur ennemi personnel, et avec lui le mur de séparation si fortement élevé par Albéroni entre le régent et le roi d'Espagne, et du même coup l'obstacle unique de la paix. Cette dernière raison fit éclater la même joie en Italie, à Vienne, à Londres; les puissances alliées s'en félicitèrent; jusqu'aux Hollandais furent ravis d'être délivrés d'un ministre si double, si impétueux, si puissant, et on espéra à Turin trouver des ressources de politique et de ruses qu'Albéroni avait tant contribué à rendre suspectes ou inutiles. M. le duc d'Orléans dépêcha le chevalier de Marcieu, homme fort adroit, fort intelligent, et fort dans la main de l'abbé Dubois aux derniers confins de la frontière pour y attendre Albéroni, l'accompagner jusqu'au moment de son embarquement en Provence pour l'Italie, ne le pas perdre de vue, lui faire éviter les grandes villes et même les gros lieux autant qu'il serait possible, ne pas souffrir qu'il lui fût rendu aucune sorte d'honneurs, surtout empêcher quelque communication que ce pût être avec lui sans exception de personne, en un mot, le conduire civilement comme un prisonnier gardé à vue. Marcieu exécuta à la lettre cette commission désagréable, mais d'autant plus nécessaire

que, tout disgracié qu'était Albéroni, on en craignait encore les dangereuses pratiques, traversant une grande partie de la France, où tout ce qui était contraire au régent, avait eu recours à lui, et où l'affaire de Bretagne n'était pas encore finie, et ce ne fut pas sans grande raison que toute sorte de liberté, d'accès, de curiosité même lui fut soigneusement retranchée.

On peut juger ce qu'en souffrit un homme si impétueux et si accoutumé à tout pouvoir et à tout faire; mais il sut s'accommoder à un si grand et si prompt changement d'état, se posséder, ne se hasarder à aucun refus, être sage et mesuré en toutes ses manières, très réservé en ses paroles, avoir l'air de ne prendre garde à rien, de s'accommoder de tout singulièrement, sans questions, sans prétentions, sans plaintes, dissimulant tout, et montrant, sans s'en lasser, prendre Marcieu comme un accompagnement d'honneur. Il ne reçut donc aucune civilité de la part du régent, de Dubois, ni de personne, et fit, sans s'arrêter, avec presque nulle suite, les journées marquées par Marcieu, jusqu'au bord de la Méditerranée, où il s'embarqua en arrivant, et passa à la côte de Gênes. Ce fut dans ce voyage où Marcieu apprit de lui l'anecdote si curieuse touchant la disgrâce de la princesse des Ursins, convenue entre les deux rois, dont la nouvelle reine d'Espagne fut chargée pour la manière de l'exécution, et qui a été ici racontée au temps de cette disgrâce, et que je sus du marquis, depuis maréchal de Brancas, à qui Marcieu l'avait depuis racontée. Albéroni, délivré de son Argus et arrivé en Italie, s'y trouva aussitôt en d'autres embarras par la colère de l'empereur, qui ne l'y voulut souffrir nulle part, et par l'indignation de la cour de Rome, qui se trouva l'emporter, en cette occasion, sur la jalousie du respect de sa pourpre. Il fut réduit à se tenir long-temps errant et caché, et il ne put appro-

cher de Rome que par la mort du pape. Le surplus de la vie de cet homme si extraordinaire n'est plus matière de ces Mémoires. Mais ce qui n'y doit pas être oublié est la dernière marque de rage, de désespoir et de folie, qu'il donna en traversant la France. Il écrivit de Montpellier, à M. le duc d'Orléans, des offres de lui donner les moyens de faire la plus dangereuse guerre à l'Espagne ; et de Marseille, prêt à s'embarquer, il lui écrivit de nouveau pour lui réitérer et le presser sur les mêmes offres. Il garda peu de décence sur le roi et la reine d'Espagne, et ne put s'empêcher d'ajouter que le pape, l'empereur et leurs majestés catholiques rendraient compte à Dieu de l'avoir empêché d'avoir les bulles de l'archevêché de Séville.

On ne peut s'empêcher de s'arrêter ici une dernière fois sur Albéroni et sur l'aveuglement de souffrir des ecclésiastiques dans les affaires, surtout des cardinaux, dont le privilège le plus spécial est l'impunité de tout ce qui est de plus infamant et de plus criminel en tout genre. Ingratitude, infidélité, révolte, félonie, indépendance, sans qu'il en soit rien, pas même le plus souvent dans la conduite de personne à l'égard de ces éminens coupables, même assez peu perceptiblement dans l'opinion commune qui s'y est accoutumée par les exemples de tous les temps. Il fallait qu'Albéroni eût la tête bien étrangement tournée par la rage et le désespoir, pour faire cette plainte si fort inutile sur Séville. Il avait voulu soulever l'Europe entière contre l'empereur pour lui arracher l'Italie, sans s'être jamais rendu à aucune sorte de composition pour l'Espagne, ni de raison; devait-il s'étonner que l'empereur, qui le regardait comme son ennemi personnel, s'opposât à ce qui augmentait son pouvoir et sa grandeur? Il avait traité vingt fois le pape avec la dernière indignité; était-il surprenant qu'il ne le trouvât pas favorable pour les bulles de Séville? Que ne devait-il pas à leurs majes-

tés catholiques, de quelle poussière ne l'avaient-elles pas tiré, à quel degré de puissance et de grandeur ne l'avaient-elles pas élevé, et à quoi et combien de fois ne s'étaient-elles pas commises avec la plus extrême persévérance pour lui obtenir le chapeau? Et il en parle avec le dernier mépris, et s'offre à faire servir à leur ruine la connaissance intime que leur aveugle bonté lui a donnée de toutes leurs affaires, en le faisant régner absolument et si long-temps en Espagne. A qui fait-il des offres si abominables? A un prince qu'il a forcé à devenir leur ennemi, dont lui-même a fait tout ce qui a été en lui pour renverser la régence par les plus indignes pratiques, et qu'il ne peut douter qu'il n'ait contribué à sa chute, à tout le moins qu'il ne la regarde comme un des plus grands bonheurs qui puissent lui arriver. Voilà donc tout à-la-fois le comble du crime et de la folie. Aussi M. le duc d'Orléans ne lui fit aucune réponse. Mais il faut dévoiler ici le grand motif de cette rage et de ce désespoir à qui il ne put refuser de s'exhaler par ces deux lettres.

Tout ecclésiastique qui arrive, de quelque bassesse que ce puisse être, à mettre le pied dans les affaires, a pour but d'être cardinal et d'y sacrifier tout sans réserve. Cette vérité est si certaine, et tellement fortifiée d'exemples de tous les temps jusqu'aux nôtres, qu'elle ne peut être considérée que comme un axiome le plus évident et le plus certain. On a vu dans ce qu'on a donné ici d'après Torcy, les ressorts sans nombre et sans mesure qu'Albéroni inventa et fit jouer pour arracher du pape le cardinalat, et s'acquérir ainsi tout droit d'impunité la plus étendue, quoi qu'il commît, la plus sûre et la plus ferme considération, et les moyens de revenir toujours à figurer où que ce fût. Mais ce n'était qu'un degré : ses vues étaient plus vastes, il voulait Tolède, et pour y arriver il se fit donner le riche évêché de Malaga et se fit sacrer. Tolède

ne vacant point, il saisit l'instant de la mort de l'illustre cardinal Arias, archevêque de Séville, et en attendant Tolède, il se fit nommer à ce second archevêché d'Espagne. De là à Tolède, il n'y avait plus qu'un pas; mais demeurant même archevêque de Séville avec sa pourpre, il était à la tête du clergé d'Espagne. La puissance où il s'était établi lui donnait tous les moyens nécessaires à le pratiquer sans bruit et se l'attacher. Cardinal et archevêque, rien ne le pouvait plus tirer d'Espagne; ce nouveau titre l'affermissait dans la place de premier et de tout-puissant ministre. Appuyé de la sorte il arrivait au but qu'il s'était proposé de se faire redouter par le roi et la reine, et de devenir même à découvert le tyran de l'Espagne; et si, par impossible à ses yeux, il tombait enfin du premier ministère, inébranlable par sa pourpre, et à la tête du clergé qu'il se serait attaché, quel odieux, mais quel puissant ne fût-il pas demeuré en un pays où le clergé a une autorité si grande, qu'il oblige le roi de compter avec lui sur les levées et sur toutes autres choses à tous momens? C'est ce dessein, bien qu'avorté par l'opiniâtre et heureux refus des bulles de Séville, suivi de si près par sa chute, qui le rendit si long-temps inflexible à la démission de Malaga, que le pape et le roi d'Espagne lui demandèrent; c'était tenir encore par un filet ce projet qui lui était si cher, qui tout chimérique qu'il fût par n'avoir pas eu le temps de le laisser mûrir et de le faire éclore, était toujours le plus avant dans son cœur; et, c'est pour le dire en passant, le danger extrême du gouvernement des ecclésiastiques qui se rendent si facilement indépendans de leur roi, et qui, ce grand pas fait, ont des moyens de se maintenir par une force, contre laquelle toute la temporelle a la honte de lutter ou de souffrir tout, quelquefois d'étranges inconvéniens à subir, et toujours

en plein spectacle. Sans remonter pour la France aux cardinaux de Balüe, Lorraine, Guise et autres encore, les cardinaux de Retz, Bouillon, et celui-ci en rafraîchissent l'importante leçon que le cardinal Dubois, s'il eût vécu, eût certainement renouvelée aux dépens de M. le duc d'Orléans, s'il l'avait pu. Ce n'est pas idée, imagination, mais réalité effective, dont il prenait déjà sourdement toutes les mesures et les dimensions. Mais le roi ne le put jamais aimer, de quoi son gouverneur et son précepteur, en cela parfaitement de concert, surent parfaitement le garder et l'éloigner, et M. le duc d'Orléans, qui gémissait sur les fins sous l'empire de sa créature, tout faible à l'excès qu'il fût, ne lui aurait pas laissé le temps de l'expulser, connaissant surtout les dispositions du roi qui l'aimait et le montrait à demi, malgré les deux mêmes et sa disposition contraire à l'égard de Dubois.

CHAPITRE VI.

Le roi très différemment disposé à l'égard de M. le duc d'Orléans et de l'abbé Dubois. — Tous deux sont également haïs du maréchal de Villeroy et de M. de Fréjus. — Quelques détails sur cet intérieur. — M. le duc d'Orléans résolu à chasser le maréchal de Villeroy, veut me faire gouverneur du roi. — Je l'en détourne. — Notre conversation à ce sujet.

Si on s'étonne de cette différence du roi à l'égard de deux hommes si principaux, qui étaient également l'objet de la haine du maréchal de Villeroy et de l'évêque de Fréjus, un mot d'éclaircissement ne peut être que curieux. Rien de si désagréable que l'énonciation et le

forcé et faux palpable de toutes les manières et de tout l'extérieur de l'abbé Dubois, même en voulant plaire. Rien de plus gracieux ni de plus agréable que l'énonciation, l'extérieur et toutes les manières de M. le duc d'Orléans, même sans penser à plaire; cette différence qui fait une impression naturelle sur tout le monde, frappe et affecte encore plus un roi de dix ans. Rien encore de si naturellement glorieux que les enfans; combien plus un enfant couronné est gâté! Le roi était en effet très glorieux, très sensible, très susceptible là-dessus, ou rien ne lui échappait sans le montrer. Dubois ne travaillait point avec lui, mais il le voyait et lui parlait avec un air de familiarité et de liberté qui le choquait et qui découvrait aisément le dessein de s'emparer de lui peu-à-peu, ce que le maréchal de Villeroy et Fréjus encore plus redoutaient comme la mort.

Tous deux faisaient remarquer au roi et lui exagéraient les airs peu respectueux et indécens de l'abbé Dubois à son égard, et l'éloignaient de lui, pour ainsi dire à la tâche, en lui en inspirant de la crainte. Ils n'étaient pas en de meilleures dispositions pour M. le duc d'Orléans. Le maréchal de Villeroy entre le roi et lui, ou le seul Fréjus en tiers, donnaient carrière à sa haine. Mais le roi craignait le premier et ne l'aimait point. L'autorité seule lui donnait quelque créance, mais faiblement. Fréjus qu'il aimait et qui avait captivé et obtenu toute sa confiance, aurait été dangereux s'il avait aidé le maréchal contre le régent, comme il le secondait contre Dubois. Mais il se contentait d'éviter d'être suspect au maréchal, se reposait sur son bien-dire, sentait par l'évènement du duc du Maine le danger de s'exposer. Il n'imaginait pas lors qu'une mort si prématurée le porterait au pouvoir le plus suprême, le plus arbitraire, le plus long, le moins contredit; mais il ne voulait pas nuire à ses

vues de grandes places et de grand crédit, sous M. le duc d'Orléans, par l'affection du roi, et par elle peu-à-peu de le faire compter avec lui; enfin si l'art et la fortune le pouvaient porter jusque-là, de chasser M. le duc d'Orléans et de s'emparer de toutes les affaires. Pour arriver là, il fallait donc deux choses : la première ne se pas faire chasser avant le temps, et se trouver perdu sans retour avant d'avoir pu commencer à être; la seconde, se conduire de façon à ne pas étranger de lui M. le duc d'Orléans, le moins du monde, pour en pouvoir espérer facilité à ses desseins d'être; devenir en effet sous ses auspices, sans lesquels le roi quoique majeur ne l'aurait pas mis dans le conseil, encore moins en influence et en autorité, et pour cela ménager le régent avec un extrême soin, mais sans rien, non-seulement d'affecté, mais encore d'apparent; se reposer contre lui sur le maréchal de Villeroy, avec une approbation la plus tacite qu'il pourrait en attendant un âge fait du roi, un progrès plus solide dans sa confiance, une place dans son conseil, qui lui donnât moyen et caractère de profiter, même de faire naître des conjonctures, qui lui donnassent ouverture à devenir le maître et à renvoyer M. le duc d'Orléans à ses plaisirs. Moins plein de soi et plus clairvoyant que le maréchal de Villeroy, il sentait le goût intérieur du roi pour M. le duc d'Orléans.

Ce prince n'approchait jamais de lui en public et en quelque particulier qu'ils fussent, qu'avec le même air de respect qu'il se présentait devant le feu roi. Jamais la moindre liberté, bien moins de familiarité, mais avec grâce, sans rien d'imposant par l'âge et la place, conversation à sa portée, et à lui et devant lui, avec quelque gaîté, mais très mesurée et qui ne faisait que bannir les rides du sérieux et doucement apprivoiser l'enfant.

Travaillant avec lui, il le faisait légèrement, pour lui marquer que rien ne se faisait sans lui en rendre compte, ce qu'il proportionnait et courtement à la portée de l'âge, et toujours avec l'air du ministre sous le roi. Sur les choses à donner, gouvernemens, places de toutes sortes, bénéfices, pensions, il les proposait, parcourait brièvement les raisons des demandeurs, proposait celui qui devait être préféré, ne manquait jamais d'ajouter qu'il lui disait son avis comme il était obligé, mais que ce n'était pas à lui à donner, que le roi était le maître, et qu'il n'avait qu'à choisir et à décider. Quelquefois même il l'en pressait quand le choix était peu important; et si rarement le roi lui paraissait pencher pour quelqu'un, car il était trop glorieux et trop timide pour s'en bien expliquer, et M. le duc d'Orléans y avait toujours grande attention, il lui disait avec grâce qu'il se doutait de son goût, et tout de suite : « Mais n'êtes-vous pas le maître? Je ne suis ici que pour vous rendre compte, vous proposer, recevoir vos ordres et les exécuter ». Et à l'instant la chose était légèrement donnée sans la faire valoir le moins du monde, et il passait aussitôt à autre chose. Cette conduite en public et en particulier, surtout cette manière de travailler avec le roi, charmait le petit monarque; il se croyait un homme, il comptait régner et en sentait tout le gré à celui qui le faisait ainsi régner.

Le régent ni les particuliers n'y couraient pas grand risque; le roi se souciait peu et rarement, et comme il a été remarqué, était trop glorieux et trop timide pour le montrer souvent, beaucoup moins pour rien demander. M. le duc d'Orléans était encore fort attentif à bien traiter tout ce qui environnait le roi de près, avec familiarité, pour s'en faire un groupe bienveillant, et à chercher à faire des grâces à ceux pour qui on pouvait croire que le roi avait quelque affection. Cela ser-

vait encore merveilleusement à M. le duc d'Orléans, dans des occasions de grâces et de places peu importantes, sur lesquelles le roi aurait montré un goût d'enfant. Comme il était prévenu par l'expérience, de la façon dont M. le duc d'Orléans en usait toujours là-dessus avec lui, cela donnait à ce prince la liberté et la facilité de lui représenter l'importance du poste et les qualités nécessaires pour le remplir, d'insister, mais en lui disant toujours qu'il était le maître, qu'il n'avait qu'à prononcer; qu'il le suppliait seulement de ne pas trouver mauvais qu'il lui eût dit ses raisons, parce qu'il était de son devoir de le faire, et après de lui obéir. Il n'en fallait pas davantage, le roi se rendait sans chagrin et gaîment; mais ces sortes de cas n'arrivaient presque jamais. Le maréchal de Villeroy était toujours en tiers à ce travail, par lui ou par le roi; il était difficile que M. de Fréjus ne sût ce qui se passait à chaque travail, de cette conduite du régent, et que le roi qui avait des tête-à-tête avec son précepteur, que le maréchal de Villeroy qui en enragait, ne pouvait empêcher, ne lui témoignât souvent combien il était content de M. le duc d'Orléans; il n'en fallait pas davantage pour le tenir en bride et laisser au maréchal, qu'il voulait doucement primer et ruiner, les discours contre le régent, qui ne pouvaient plaire au roi dans la disposition favorable où M. le duc d'Orléans le tenait continuellement pour lui.

Ce prince, délivré d'Albéroni, voyait la paix et sa réconciliation prochaine avec l'Espagne, ce prétexte et les vaines espérances de ce côté-là ôtées aux brouillons, le duc et la duchesse du Maine hors de toute mesure d'oser plus branler, leurs adhérens de la cour reconnus épouvantés et hors d'état et de moyens de plus branler, les autres atterrés; enfin Pontcallet et d'autres nouvellement ou précédemment arrêtés en Bretagne, prêts à subir un

jugement de mort, qui achèverait de faire rentrer partout chacun en soi-même, et de rétablir la tranquillité. Il lui restait l'embarras des finances et de l'administration de Law, et d'achever de vaincre le parlement pour n'y avoir plus d'entraves, qui tout étourdi qu'il avait été du grand coup porté sur lui au lit de justice des Tuileries, reprenait peu-à-peu ses esprits, et ce caractère si cher, mais si dangereusement usurpé, de modérateur avec autorité entre le roi et le peuple. Les mêmes seigneurs, liés secrètement avec M. et madame du Maine, découverts et déconcertés, et qui l'étaient aussi avec cette compagnie, n'avaient pas renoncé à chercher de figurer avec elle et par elle. Le maréchal de Villeroy était comme leur chef, il était tombé dans le dernier abattement, ainsi que les maréchaux de Villars et d'Huxelles, lorsque M. et madame du Maine furent arrêtés. Ils y étaient long-temps demeurés; mais la ridicule issue d'un si grand et si juste éclat, leur avait rendu quelque petit courage, et Villeroy avait repris tous ses grands airs et ses tons de roi de théâtre, appuyé de sa place et gâté par les pitoyables ménagemens de M. le duc d'Orléans, qui s'en croyait dédommagé en se moquant de lui en son absence, tandis qu'il en était dominé en présence avec la plus méprisante hauteur du maréchal, qui avait l'audace de s'en parer en public, et de s'en faire valoir au parlement et aux halles où il voulait toujours représenter M. de Beaufort.

Tout cela pesait à M. le duc d'Orléans; il craignait un ralliement public avec le parlement sur le désordre de Law, qui entraînerait tout le monde et par l'intérêt particulier et pécuniaire de chacun, et par le fantôme du bien de l'état qu'ils auraient pour eux, et qui tiendrait M. le duc d'Orléans en bride. Je crois que Law, qui sentait mieux que personne l'état où il avait mis les

finances et son propre danger, et pour M. le duc d'Orléans même, le lui grossit, et le pressa de songer à le parer à temps, et qu'il s'y fit aider par M. le Duc et par ses autres confidens tels que l'abbé Dubois et autres de l'intérieur. Je dis que je le crois, parce qu'aucun d'eux ne m'en parla, et que je n'ai pu me persuader que sans une grande et puissante impulsion, M. le duc d'Orléans pût prendre la résolution de chasser le maréchal de Villeroy. C'était dans un temps où l'abbé Dubois, qui était tout-à-fait maître, éloignait ce prince de moi, et où je m'éloignais de lui encore davantage, piqué du retour du duc et de la duchesse du Maine, et indigné de voir Dubois en pleine possession de son esprit. Ainsi tout se passait tellement sans moi que je n'eus pas la moindre idée qu'il fût question de se défaire du maréchal de Villeroy.

Travaillant un jour à mon ordinaire tout à la fin de cette année avec M. le duc d'Orléans, il m'interrompit un quart d'heure au plus après avoir commencé, pour me faire ses plaintes du maréchal de Villeroy. Cela lui arrivait quelquefois; mais de là s'échauffant en discours de plus fort en plus fort, il se leva tout d'un coup, et me dit que cela n'était plus tenable, car ce fut son expression; qu'il voulait et allait le chasser, et tout de suite, que je fusse gouverneur du roi. Ma surprise fut extrême, mais je ne perdis pas le jugement. Je me mis à sourire et répondis doucement qu'il n'y pensait pas. « Comment, reprit-il, j'y pense très bien, et si bien que je veux que cela soit, et ne pas différer ce qui devrait être fait il y a long-temps. Qu'est-ce donc que vous trouvez à cela ? » Il se mit à se promener ou plutôt à toupiller dans ce petit cabinet d'hiver. Alors je lui demandai s'il y avait bien mûrement pensé. Là-dessus il m'étala toutes ses raisons pour ôter le maréchal et toutes celles de me mettre

en sa place, trop flatteuses pour les rapporter ici. Je le laissai dire tant qu'il voulut, puis je parlai à mon tour sans vouloir être interrompu. Je convins de tout sur le maréchal de Villeroy, parce qu'en effet il n'y avait pas moyen de disconvenir d'aucune de ses plaintes, de ses raisons et de ses conséquences; mais je m'opposai fortement à l'ôter. Je fis d'abord souvenir M. le duc d'Orléans de toutes les raisons que je lui avais alléguées pour le détourner d'ôter à M. du Maine la surintendance de l'éducation du roi, combien lui-même les avait trouvées sages et bonnes, combien il en était demeuré persuadé, et qu'il n'avait cédé qu'à la force et à la constante persécution de M. le Duc. Je lui distinguai bien les raisons communes avec ce qui regardait M. le Duc d'une part, le parlement de l'autre, d'avec celles qui ne regardaient que le duc du Maine et lui-même, le danger d'intervertir la disposition du feu roi à l'égard d'une personne aussi chère et précieuse que celle de son successeur. De là, j'entrai en comparaison des personnages; je lui fis sentir la différence d'ôter un homme quelque grand et établi qu'il fût, mais haï, mais envié, mais abhorré des princes du sang et du gros du monde, mais toutefois très dangereux à conserver par son esprit, ses vues, sa cabale, d'avec un autre homme mis pareillement de la main du roi mort entre ses bras, sans esprit ni mérite, peu dangereux par conséquent, adoré du peuple et du gros du monde, orné du masque d'honnête homme et incapable de pouvoir et de vouloir remuer et faire un parti dans l'état, chéri du parlement et de toute la magistrature par les soins qu'il en avait pris de longue main, toutes choses, excepté le point du parlement, diamétralement contraires entre le maréchal de Villeroy et le duc du Maine. Je m'étendis là-dessus, et je répondis à toutes ses répliques.

Je lui dis que le maréchal de Villeroy n'était à son égard que ce qu'il le faisait être, et ce que tout autre serait avec autant de vent et de fatuité, et aussi peu d'esprit et de sens; qu'il l'avait gâté et le gâtait sans cesse, dont le maréchal savait se prévaloir; qu'on ne s'accommodait ni en public ni en particulier à voir combien il lui imposait, l'air de supériorité du maréchal avec lui comme s'il eût été encore au temps de Monsieur, et lui en celui de sa première jeunesse; que pour lui, pour les siens, pour Lyon, pour tous ceux pour qui le maréchal daignait non pas demander, mais témoigner quelque petit desir, tout était accordé sur-le-champ, et sans mesure, et que résolu de lui cacher tout, il lui disait une infinité de choses, et l'admettait continuellement dans le secret de la poste; qu'avec cette conduite que l'affaire du duc du Maine n'avait que légèrement altérée et encore pour fort peu de temps, il ne devait pas être surpris des avantages que le maréchal en savait prendre; qu'il n'y avait qu'à changer une conduite aussi étrange et aussi dangereuse, et tenir ferme dans ce changement, sans se donner la peine d'aller plus loin; qu'il verrait tout aussitôt le maréchal de Villeroy se croire perdu, tremblant, petit et respectueux, souple, tel enfin qu'il s'était montré à la disgrâce, et bien plus encore à l'éclat de l'affaire du duc et de la duchesse du Maine; que la durée de ce changement achèverait de le déconcerter, de le renverser, de le décréditer en lui ôtant l'opinion du monde que le maréchal lui imposait, et que lui n'osait lui résister; que déchu de la sorte et toujours tremblant pour son sort, il ne pourrait jamais lui nuire; que dépouillé de ce qui le rehaussait, non de sa place, il y paraîtrait tel qu'il était, par conséquent méprisable et méprisé; que c'était dans cette réduction qui était entre ses mains qu'il fallait mettre et tenir toujours le maréchal, qui, en cette posture,

lui serait bien meilleur demeurant dans sa place, que destitué, parce qu'il y serait nu et seul, au lieu que destitué il aurait pour lui l'aboiement de tout le monde, l'air et l'honneur de martyr du bien public, et dont la présence était incompatible avec les derniers excès de Law et la ruine universelle; qu'en laissant le maréchal de Villeroy sans y toucher, mais en le traitant constamment comme je venais de le proposer, il l'anéantissait; que, le chassant, il en faisait un personnage, une idole du parlement, du peuple, des provinces, un point de ralliement si moins dangereux, du moins embarrassant, d'autant plus qu'il avait laissé passer le moment de l'envelopper avec le duc et la duchesse du Maine; qu'il ne se pouvait donc plus agir ici du bien et de la tranquillité de l'état ni d'intelligences étrangères et criminelles, comme à l'égard du duc et de la duchesse du Maine, et du parti qu'ils avaient formé, mais uniquement de l'intérêt et des soupçons de lui régent, et d'un sacrifice qu'il se ferait à lui-même du seigneur le plus marqué du royaume, chargé de toute la confiance du feu roi jusqu'à sa mort, mis uniquement par là auprès du roi son successeur, de sa main, dont son altesse royale intervertirait pour la seconde fois les dernières, les plus intimes et les plus sacrées dispositions.

Ebranlé, mais non dépris encore de sa résolution, il essaya de m'affaiblir en redoublant la tentation de la place de gouverneur du roi, et me comblant sur tout ce qu'il me prodigua là-dessus. Je lui témoignai ma reconnaissance en homme qui sentait très bien le prix de la place et celui de l'assaisonnement qu'il y mettait, mais qui n'en était pas ébloui. Tout de suite je le suppliai de se rappeler ce qui s'était passé entre lui et moi dès avant qu'on sût que le roi écrivait tant de sa main, et qu'on en soupçonnât une disposition testamentaire; qu'il

se souvînt que je lui avais dit qu'il était à présumer, même à desirer pour son altesse royale, que le roi disposât des places de l'éducation du roi son successeur; mais que si, contre toute apparence, il venait à manquer sans l'avoir fait, jamais lui régent, lui successeur immédiat par le droit des renonciations, si le jeune monarque mourait sans postérité masculine, jamais lui, si cruellement, si iniquement, mais si universellement accusé de toutes les horreurs alors récentes, et dont le souvenir se renouvelait depuis de temps en temps avec tant d'art et d'audace, jamais ne devait nommer un gouverneur ni aux autres places de l'éducation et du service intime, personne qui lui fût particulièrement attaché; que plus un homme le serait ou anciennement ou intimement, encore pis l'un et l'autre, plus il en devait être exclus, quand il aurait d'ailleurs pour ce grand emploi un talent unique, et tous les autres qui s'y pouvaient souhaiter; qu'il était entré dans mon sentiment, et qu'il était convenu avec moi de le suivre; que je le sommais donc maintenant de s'en souvenir et de ne pas s'écarter d'une résolution qui lui avait paru alors si salutaire, et qui par tout ce qui s'était passé depuis, surtout par l'expulsion du duc du Maine, l'était devenu de plus en plus. Enfin que ce raisonnement si vrai et si fort, résultant de la perverse nature des choses, me rendait par excellence l'homme de toute la France sur qui le choix devait le moins tomber, et qui en était le plus radicalement exclus par nature; qu'aussi croirais-je lui rendre le plus mauvais et le plus dangereux office de l'accepter.

M. le duc d'Orléans qui était l'homme que j'aie connu qui avait les réponses les plus prêtes à la main, et qui s'embarrassait le moins, même n'ayant rien qui valût à répondre, fut si surpris ou de la force de mes raisons, ou de la fermeté de mon refus, qu'il resta court et pen-

sif, se promenant la tête basse sept ou huit pas en avant et autant en arrière, parce que ce cabinet était fort petit. Je demeurai debout sans le suivre et sans parler, pour laisser opérer les réflexions que je ne voulais pas troubler par des redites inutiles, puisqu'en effet j'avais tout dit l'essentiel. Ce silence dura assez long-temps: puis il me dit qu'il y avait bien du bon dans ce que je lui avais exposé, mais que le maréchal de Villeroy était tellement devenu insupportable, et que j'étais si fait exprès pour l'emploi en tout sens, sur quoi il s'étendit encore, qu'il avait bien de la peine à changer d'avis. Les mêmes choses se rebattirent assez long-temps encore; les propos finirent par me dire que nous nous reverrions là-dessus. Je lui répondis que pour ce qui me regardait cela était tout vu de ma part, et que très certainement je ne serais point gouverneur du roi; qu'à l'égard du maréchal, il prît bien garde aux impulsions d'autrui, et à la sienne propre à lui-même, et qu'il se gardât bien de faire un si grand pas de clerc. Nous n'en dîmes pas davantage. Il m'en reparla près après deux ou trois autres fois, mais toujours plus faiblement, moi toujours de même, et gagnant toujours du terrein sur lui, jusqu'à ce que, la dernière fois, il convint avec moi qu'il n'y songeait plus, et qu'il en userait avec le maréchal de Villeroy comme je le lui avais proposé; mais il n'en eut pas la force. Il le traita toujours de même, et le maréchal par conséquent toujours sur le haut ton avec lui. J'en étais dépité, mais je n'osai lui en faire de reproches, de peur de ranimer l'envie de le chasser. D'ailleurs tout allait tellement de travers, l'abbé Dubois si fort et si publiquement le maître absolu, que cela joint à la déplorable issue de l'affaire de M. et de madame du Maine, mon dégoût allait à ne vouloir plus me mêler de rien, et à voir M. le duc d'Orléans courtement et précisément pour le

nécessaire, et pour ne rien marquer au monde si attentif à tout. Ainsi finit l'année 1719.

CHAPITRE VII.

Année 1720. — Comédie jouée entre le duc et la duchesse du Maine. — Personne n'en est la dupe. — Changement de dame d'honneur de madame la Duchesse. — Caractère de M. et de madame de Pons. — Abbé d'Entragues. — Son extraction. — Singularité de son caractère. — Ses aventures.

Cette année commença par une comédie fort ridicule dont personne ne fut la dupe, ni le public, ni ceux pour qui elle fut principalement jouée, ni ceux qui la jouèrent, si ce n'est peut-être la seule madame la Princesse qui y fit un personnage principal, et qui était faite pour l'être de tout. Le duc et la duchesse du Maine, qui par la perfidie de l'abbé Dubois avaient eu, comme on l'a vu ici, tout le temps nécessaire, et beaucoup au-delà pour sauver leurs papiers, et pour s'arranger ensemble depuis que Cellamare fut arrêté chez lui jusqu'au jour qu'ils le furent eux-mêmes, avaient très bien pris leur parti, et chacun d'eux suivant son caractère. Madame du Maine appuyée de son sexe et de sa naissance, s'affubla de tout dans ses réponses aux interrogatoires qu'elle subit, et dont on lut ce qu'il plut à l'abbé Dubois au conseil de régence, accusa fortement Cellamare, Laval, etc., sauva tant qu'elle put les Malezieu, Davisard, et ses intimes créatures, son mari surtout, pour qui elle se fit fort, et stipula tout sans, disait-elle, lui en avoir donné connaissance, c'est-à-dire, sans lui avoir jamais laissé entre-

voir, ni intelligence en Espagne, ni parti, ni rien qui pût aller à brouiller l'état, ni à attaquer le régent, mais seulement à lui procurer des remontrances assez fortes et assez nombreuses pour l'engager doucement à réformer lui-même beaucoup de choses dont on se plaignait de son administration. Quoi qu'elle avouât, elle ne craignait rien pour sa tête ni même pour une prison dure et longue. Les exemples des princes de Condé la rassuraient dans toutes les générations, qui s'étaient trouvés en termes encore plus forts.

Le duc du Maine, déchu de l'état et de la qualité de prince du sang, tremblait pour sa vie. Ses crimes contre l'état, contre le sang royal, contre la personne du régent, si longuement, si artificieusement, si cruellement offensée, le troublaient d'autant plus qu'il sentait tout ce que raison, justice, exemple, devoir à l'égard de l'état et du sang royal, vengeance enfin exigeaient de lui. Il songea donc de bonne heure à se mettre à couvert sous la jupe de sa femme. Ses réponses et tous ses propos furent constamment les mêmes d'une parfaite ignorance et dans le plus grand concert entre eux deux. Il n'avait vu en effet que ses domestiques les plus affidés, Cellamare presque point, et dans le dernier secret, dans le cabinet de madame du Maine, inaccessible à tous autres de leur confidence, à qui il ne parlait que par la duchesse du Maine : ainsi, ni papiers ni dispositions à craindre. Ainsi, quand elle eut parlé, avoué, raconté, Laval aussi de rage de ce qu'elle avait dit, et peu d'autres ; le duc du Maine, à qui cela fut communiqué à Dourlens, s'exclama contre sa femme, dit rage de sa folie et de sa félonie, du malheur d'avoir une femme capable de conspirer, et assez hardie pour le mettre de tout sans lui en avoir jamais parlé, le faire criminel sans qu'il le fût le moins du monde, et si fort hors de tout soupçon des

menées de sa femme, qu'il était resté hors d'état de les arrêter, de lui imposer, d'avertir même M. le duc d'Orléans s'il eût trouvé les choses poussées au point de le devoir faire. Dès-lors le duc du Maine ne voulut plus ouïr parler d'une femme qui à son insu avait jeté lui et ses enfans dans cet abîme, et quand, à leur sortie de prison, il leur fut permis de s'écrire et de s'envoyer visiter, il ne voulut rien recevoir de sa part, ni lui donner aucun signe de vie. Madame du Maine s'affligeait en apparence du traitement qu'elle en recevait, en avouant toutefois combien elle était coupable envers lui de l'avoir engagé à son insu et trompé de la sorte. Ils en étaient là ensemble quand on les rapprocha de Paris. Le duc du Maine alla demeurer à Clagny, château bâti autrefois tout près de Versailles pour madame de Montespan, et madame du Maine à Sceaux. Ils virent ensuite M. le duc d'Orléans séparément sans coucher à Paris, où ils soutinrent chacun son personnage, et comme l'abbé Dubois avait jugé que le temps était venu de se donner auprès d'eux le mérite de finir leur disgrâce, tout fut bon auprès de M. le duc d'Orléans qui voulut bien leur paraître persuadé de l'ignorance du duc du Maine. Pendant leur séjour en ces deux maisons de campagne où ils ne virent que fort peu de gens, madame du Maine se donna pour faire diverses tentatives auprès du duc du Maine, et lui pour les rebuter. Cette farce dura depuis le mois de janvier qu'ils arrivèrent à Sceaux et à Clagny, jusque tout à la fin de juillet. Alors ils crurent que le jeu avait assez duré pour y mettre une fin. Ils s'en étaient trouvés quittes à si bon marché, et comptaient tellement sur l'abbé Dubois qu'ils pensaient déjà à se remonter en grande partie, et pour y travailler utilement il fallait être en mesure de se voir et de se concerter et commencer par pouvoir être à Paris comme ils

voudraient, où ils ne pouvaient pas ne pas loger ensemble.

L'apparente brouillerie avait été portée jusqu'à ce point, que les deux fils du duc du Maine, revenus d'Eu à Clagny peu de jours après lui, furent long-temps sans aller voir madame du Maine, et ne la virent depuis que très rarement et sans coucher à Sceaux. Enfin, le parti pris de mettre fin à cette comédie, voici comme ils la terminèrent par une autre. Madame la Princesse prit un rendez-vous avec le duc du Maine, le dernier juillet, à Vaugirard, dans la maison de Landais, trésorier de l'artillerie; elle y arriva un peu après lui avec la duchesse du Maine qu'elle laissa dans son carrosse. Elle dit à M. du Maine qu'elle avait amené une dame qui avait grande envie de le voir. La chose n'était pas difficile à entendre, le concert était pris. Ils mandèrent la duchesse du Maine. L'apparent raccommodement se passa entre eux trois. Ils furent long-temps ensemble. Un reste de comédie les tint encore séparés, mais se voyant et se rapprochant par degrés jusqu'à ce qu'à la fin le duc du Maine retourna demeurer à Sceaux avec elle.

Pendant ces six mois, on acheva peu-à-peu de vider la Bastille des prisonniers de cette affaire, dont quelques-uns furent légèrement et courtement exilés. Laval fut plus maltraité, ou pour mieux dire le moins bien traité. Il avait été l'âme au-dehors de toute la conspiration et de tout le secret du duc et de la duchesse du Maine qui en dit assez dans ses interrogatoires, c'est-à-dire dans le peu de ceux qui furent lus au conseil de régence, et sur lesquels l'avis ne fut demandé à personne et où personne aussi n'opina, pour prouver complètement cela contre lui. Aussi sortit-il de la Bastille enragé contre elle, et il ne le lui a pas pardonné, dont elle se souciait aussi peu que font tous les princes et princesses quand ils n'ont

plus besoin des gens, parce qu'ils se persuadent que tout est fait pour eux, et eux uniquement pour eux-mêmes. Le courant de la vie dans tous les temps, et les conspirations de tous les siècles en sont la preuve et la leçon.

On ne s'aviserait pas de faire ici mention du changement des domestiques de l'hôtel de Condé, si elle ne servait à montrer l'étrange contraste de la conduite des gens de qualité la plus distinguée, ainsi que de celle de ceux qui en sont les singes : conduite si nouvelle, et en contraste si grand et si public avec elle-même. On a vu en son lieu à quel point le duc et la duchesse du Maine les avaient enivrés, et jusqu'à quelles folies ils les avaient jetés en se moquant d'eux pour arriver à leur but personnel, avec toute cette gloire dont M. et madame du Maine avaient fait leur instrument pour les tromper et les conduire en aveugles. La femme de l'aîné de la maison de Montmorency, de laquelle M. le Prince, père du héros, était gendre, et dont les dépouilles ont constitué ses grands biens, était dame d'honneur de madame la Duchesse la jeune, et eut tant de dégoûts qu'elle se retira. Il est vrai que son mari était pauvre en tout genre, et elle, avec beaucoup de mérite, de très petite étoffe. Madame de Pons lui succéda avec empressement; son mari était l'aîné de cette grande et illustre maison de Pons, mais si pauvre que M. de la Rochefoucauld, le favori de Louis XIV, prit soin de lui jusqu'à son logement, son vêtement et sa nourriture. Il avait de la grâce, une éloquence naturelle, beaucoup d'esprit et fort orné; beaucoup de politesse, mais à travers laquelle transpirait même grossièrement une extrême gloire et une opinion de soi-même rebutante. Il eut du roi une charge dans la gendarmerie où il servit comme point, et ne vit guère plus de cour que de guerre. Il avait un des plus beaux

visages qu'on pût voir. Ce visage, soutenu de son esprit, donna dans les yeux de madame de la Baume qui l'épousa. Elle était fille unique de M. de Verdun et riche héritière, parce qu'elle était restée seule des enfans de son père, qui n'avait point paru à la guerre ni à la cour, qui était riche, et qui avait beaucoup amassé. Lui et le maréchal de Tallard étaient fils des deux frères, Verdun de l'aîné, et avait de grandes prétentions contre Tallard, ce qui les engagea à marier leurs enfans.

Le mariage ne dura guère. La Baume, fils aîné du maréchal, et qui promettait beaucoup, mourut sans enfans des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstet, perdue par son père comme on l'a vu en son lieu, n'ayant été marié que six mois. Sa veuve se remaria en 1610 à M. de Pons, à qui elle porta de grands biens et force procès et prétentions, dont ils tourmentèrent tant le maréchal de Tallard, qu'ils en tirèrent à-peu-près ce qu'ils voulurent. La femme était aussi dépiteusement laide que le mari était beau, et aussi riche qu'il était pauvre; d'ailleurs autant de gloire, d'esprit, de débit et d'avarice l'un que l'autre. Cette avarice et leur procès l'emporta sur leur gloire; ils briguèrent la place que madame de Montmorency-Fosseux quittait, et l'obtinrent : leurs affaires liquidées, madame de Pons s'en lassa et s'en retira. Elle était très méchante, très difficile à vivre, maîtresse absolue de son mari, dont l'humeur était pourtant dominante, et qui régnait tant qu'il pouvait sur tous ceux qu'il fréquentait. Cette humeur peu compatible avec celle de MM. de la Rochefoucauld, moins encore avec tous les secours qu'il en avait reçus, rendit le commerce rare et froid entre eux, dès qu'il n'en eut plus besoin. Le chevalier de Dampierre, écuyer de M. le Duc, qui était Cugnac, bonne noblesse, qui a eu un chevalier du Saint-Esprit en 1595, et lieutenant-général d'Orléanais sous

Henri IV, présenta la femme de son frère. Cet écuyer imposait aisément à son maître par l'énormité de sa prestance, beaucoup d'esprit et fort avantageux, quoique soutenu d'aucune qualité personnelle, glorieux à l'excès, et qui avait persuadé M. le Duc qu'il était, comme on dit, de la côte de saint Louis. Moyennant ce Caquet sa belle-sœur eut la place; ils en avaient grand besoin, car ils n'avaient pas de chausses; et voilà comme l'excès de l'orgueil et la bassesse s'accommodent presque toujours.

La singularité du personnage et d'un évènement arrivé en ce même temps, mérite de n'être pas oubliée. L'abbé d'Entragues était un homme qui avait été extrêmement du grand monde; il n'était rien moins que Balsac; je ne sais d'où ce nom d'Entragues leur était venu, car les Balsac sont fondus dans les Illiers. Le nom de celui-ci était Cremaux, gentilhomme, tout ordinaire, du côté de Lyon; ce qui les mit au monde fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de madame de la Vallière, maîtresse du roi, du nom de Courtalvel, de la plus petite noblesse. Le père de cette sœur s'appelait Saint-Remy, premier maître-d'hôtel de Gaston, frère de Louis XIII. Il épousa la veuve de la Vallière, qui s'appelait le Prévost, et qui n'était rien, veuve en premières noces de Bernard-Resay, conseiller au parlement, dont elle n'avait point eu d'enfans. De la Valière, elle eut la maîtresse du roi, et le grand-père du duc de la Vallière d'aujourd'hui; de son dernier mari, cette madame d'Entragues, belle-sœur de l'abbé dont il s'agit.

La différence d'une mère avouée que n'avaient pas les enfans de madame de Montespan, et l'attachement dont madame la princesse de Conti se piqua toujours pour sa mère et pour tous ses parens, les distingua. Ce fut donc la protection de madame d'Entragues, propre tante de madame la princesse de Conti, qui introduisit chez elle

l'abbé d'Entragues. Elle aima toujours beaucoup madame d'Entragues, qui était aussi fort aimable par son esprit fait pour le grand monde dont elle fut toujours. De là, l'abbé d'Entragues se mit dans les bonnes compagnies dont il avait le ton et le langage, avec une plaisante singularité, qui le rendait encore plus amusant, qui était son vrai caractère; mais ce caractère n'était pas sûr; il était méchant, se plaisait aux tracasseries et à brouiller les gens, ce qui le fit chasser de beaucoup de maisons considérables; il eut abbayes et prieurés, mais jamais d'ordres. C'était un grand homme, très bien fait, d'une pâleur singulière, qu'il entretenait exprès à force de saignées, qu'il appelait sa friandise; dormait les bras attachés en haut pour avoir de plus belles mains; et quoique vêtu en abbé, il était mis si singulièrement qu'il se faisait regarder avec surprise. Ses débauches le firent exiler plus d'une fois. L'étant à Caen, il y vint des Grands Jours, parmi lesquels était Pelletier de Sousi, qui a eu depuis les fortifications, père de Desforts, qui a été ministre et contrôleur-général des finances. Pelletier, qui avait connu l'abbé d'Entragues quoique assez médiocrement, crut qu'arrivant au lieu de son exil, il était honnête de l'aller voir. Il y fut donc sur le midi; il trouva une chambre fort propre, un lit de même, ouvert de tous côtés, une personne dedans à son séant, galamment mise, qui travaillait en tapisserie, coiffée en coiffure de nuit de femme, avec une cornette à dentelle, force fontanges, de la parure, une échelle de rubans à son corset, un manteau de lit volant et des mouches. A cet aspect Pelletier recula, se crut chez une femme de peu de vertu, fit des excuses, et voulait gagner la porte, dont il n'était pas éloigné. Cette personne l'appela, le pria de s'approcher, se nomma, se mit à rire: c'était l'abbé d'Entragues, qui se couchait très ordinairement dans cet accoutrement, mais toujours

en cornettes de femme plus ou moins ajustées. Il y aurait tant d'autres contes à faire de lui qu'on ne finirait pas. Avec cela beaucoup de fonds d'esprit et de conversation, beaucoup de lecture et de mémoire, du savoir, même de l'élégance naturelle et de la pureté de langage; fort sobre, excepté de fruits et d'eau.

Dans le temps dont il s'agit, il passait sa vie chez madame la princesse de Conti, chez Beringhen, premier écuyer, et dans plusieurs maisons considérables qui lui étaient restées. On sut, sans que rien eût pu en faire douter, qu'il avait été faire la cène un dimanche au prêche chez l'ambassadeur de Hollande; il s'en vanta même, et dit qu'il avait eu enfin le bonheur de faire la cène avec ses frères. On en fut d'autant plus surpris qu'il était de race catholique, et qu'aucune religion n'avait jusqu'alors paru l'occuper ni le retenir. L'éclat de cette folie, et le bruit qu'en fit le clergé, ne permit pas à M. le duc d'Orléans de se contenter d'en rire comme il eût bien voulu. Il donna donc ordre, au bout de trois ou quatre jours, de l'arrêter et de le mener à la Bastille; mais dans l'intervalle, il avait pris le large et gagné Anchin pour sortir du royaume; de là à Tournay, rien de plus court ni de plus aisé. La fantaisie le prit d'aller à Lille et de se nommer chez le commandant. On avait averti aux frontières, et celle-là, comme la plus proche, l'était déjà. Le commandant s'assura de lui et en rendit compte à M. le duc d'Orléans, qui le fit mettre dans la citadelle. L'abbé d'Entragues s'en lassa, et fit là son abjuration, après laquelle il revint enfin à Paris sans qu'il en fût autre chose, ni à son égard, ni à celui de ses bénéfices. Comme on ne pouvait rien imaginer de sérieux d'un homme si frivole, il fut reçu chez madame la Duchesse, chez madame la princesse de Conti, chez madame du Maine, et dans toutes les maisons qu'il avait accoutumé de fréquenter, et

où il était très familier et reçu comme s'il ne lui était rien arrivé. Il affecta quelque temps de se montrer à la messe avec un grand bréviaire, puis revint peu-à-peu à sa vie et à sa conduite ordinaires. Il ne laissa pas, avec toute la dépravation de ses mœurs et un jeu qui l'avait souvent dérangé, de donner toute sa vie considérablement aux pauvres, et avec tous les fruits et la glace qu'il avalait, de passer quatre-vingts ans sans infirmité. Il soutint, avec beaucoup de courage et de piété, la longue maladie dont il mourut, et il finit fort chrétiennement une vie fort peu chrétienne.

CHAPITRE VIII.

Désordre toujours croissant dans les finances. — Law contrôleur général. — Grâces singulières aux enfans d'Argenson. — Machaut et Angervilliers conseillers d'état en expectative. — Law maltraité par le prince de Conti. — Forte réprimande faite à ce dernier par M. le duc d'Orléans. — Ballet du roi. — Grâces pécuniaires. — J'obtiens 12,000 livres d'augmentation d'appointemens sur mon gouvernement de Senlis. — Mes derniers efforts auprès du régent pour l'établissement d'un conseil étroit. — Leur inutilité. — Mariage de Soyecourt avec mademoiselle de Fouquières. — Quelques réflexions sur les mariages des filles de qualité avec les vilains. — Plusieurs morts. — Celle du cardinal de la Trémoille. — Friponnerie de l'abbé d'Auvergne pour avoir l'archevêché de Cambrai. — Digression sur les alliances étrangères du maréchal de Bouillon et de sa postérité. — L'abbé d'Auvergne archevêque de Tours, puis de Vienne.

Le désordre des finances augmentait chaque jour, ainsi que les démêlés d'Argenson et de Law, qui s'en prenaient l'un à l'autre. Celui-ci avait l'abord gracieux; il

tenait par son papier un robinet de finances qu'il laissait couler à propos sur qui le pouvait soutenir. M. le Duc, madame la Duchesse, Lassé, madame de Verue, y avaient puisé force millions et en tiraient encore. L'abbé Dubois y en prenait à discrétion. C'étaient de grands appuis, outre le goût de M. le duc d'Orléans qui ne s'en pouvait déprendre. Les audiences du garde des sceaux, plus de nuit que de jour, désespéraient ceux qui travaillaient sous lui et ceux qui y avaient affaire. La difficulté des finances et ses luttes contre Law, lui avaient donné de l'humeur qui se répandait dans ses refus. Les choses en étaient venues au point qu'il fallait que l'un des deux cédât à l'autre une administration où leur concurrence achevait de mettre la confusion. Quelque liaison, même intime, qui subsistât entre lui et l'abbé Dubois qui avait échoué à les faire compatir ensemble, la vue du cardinalat et la nécessité de beaucoup d'argent à y répandre ne permit pas à Dubois de balancer dans cette extrémité qui ne pouvait plus se soutenir. La conversion de Law avait un but auquel il était temps qu'il arrivât. Il était pénétré de la bonté de son système, et il s'en promettait des merveilles de la meilleure foi du monde, sitôt qu'il ne serait plus traversé.

Argenson voyait l'orage s'approcher et se sentait dans une place non moins fragile que relevée; il voulait la sauver. Il avait trop d'esprit et trop de connaissance du monde, et de ceux à qui il avait affaire, pour ne pas sentir que, s'opiniâtrant aux finances, elles entraîneraient les sceaux. Il céda donc à Law, qui fut enfin déclaré contrôleur général des finances, et qui, dans cette élévation si singulière pour lui, continua à venir chez moi tous les mardis matin, me voulant toujours persuader ses miracles passés et ceux qu'il allait faire. Argenson demeura garde des sceaux, et se servit habilement du

sacrifice des finances pour faire passer sur la tête de son fils aîné sa charge de chancelier de l'ordre de Saint-Louis, et le titre effectif sur son cadet. Sa place de conseiller d'état qu'il avait conservée, il la fit donner à son aîné avec l'intendance de Maubeuge, et fit son cadet lieutenant de police. Le murmure fut grand de voir un étranger contrôleur général, et tout livré en France à un système dont on commençait beaucoup à se défier. Mais les Français s'accoutument à tout et la plupart se consolèrent de n'avoir plus affaire aux heures bizarres et à l'humeur aigrie d'Argenson. M. le duc d'Orléans me dit bien d'avance ce qu'il allait faire, mais sans consultation. L'abbé Dubois avait tout envahi, et j'évitais au lieu de m'avancer à rien. On verra bientôt quel fut le succès de ce choix. Les enfans d'Argenson furent les seuls qui en profitèrent. On n'avait jamais ouï parler d'un conseiller d'état et intendant de Hainault de vingt-quatre ans, ni d'un lieutenant de police encore plus jeune. On changea en même temps la face et les départemens du conseil des finances, dont le duc de la Force déjà entré dans celui de la régence, ne fut plus. On donna une expectative de conseiller d'état à Machaut, qui quitta volontiers la place de lieutenant de police pour celle-ci, et pour les 50,000 écus qu'il avait donnés au garde des sceaux et qu'il lui rendit. Angervilliers, intendant d'Alsace, puis de Paris, eut en même temps une pareille expectative. On en fait ici mention à cause qu'on le vit depuis ministre et secrétaire d'état ayant le département de la guerre, et que sa capacité le distingua extrêmement dans tous ses emplois ainsi que sa probité.

La place de contrôleur général que Law occupait si nouvellement ne le mit pas à l'abri du pistolet sur la gorge, pour ainsi dire, de M. le prince de Conti, plus

avide que pas un des siens, et que n'est-ce point dire? Il avait tiré des monts d'or de la facilité de M. le duc d'Orléans, et d'autres encore de Law en particulier. Non content encore, il voulut continuer. M. le duc d'Orléans s'en lassa, il n'était pas content de lui. Le parlement recommençait sourdement ses menées : elles commençaient même à se montrer, et le prince de Conti s'intriguait à tâcher d'y faire un personnage indécent à sa naissance, peu convenable à son âge, honteux après les monstrueuses grâces dont il était sans cesse comblé. Rebuté par le régent, il espéra mieux de Law; il fut trompé en son attente; les prières, les souplesses, les bassesses, car rien ne lui coûtait pour de l'argent, n'ayant rien opéré, il essaya la vive-force, et n'épargna à Law ni les injures ni les menaces. En effet, il lui fit une telle peur que ne pouvant lui pis faire pour renverser sa banque, il y fut avec trois fourgons qu'il ramena pleins d'argent pour le papier qu'il avait, ce que Law n'osa refuser à ses emportemens, et manifester par ce refus la sécheresse de ses fonds effectifs. Mais craignant d'accoutumer à ces hauteurs et à cette tyrannie un prince aussi insatiable, il ne le vit pas plus tôt parti avec son convoi, qu'il en fut porter ses plaintes à M. le duc d'Orléans. Le régent en fut piqué; il sentit les dangereuses suites et le pernicieux exemple d'un procédé si violent à l'égard d'un étranger sans appui qu'il venait de faire contrôleur général bien légèrement. Il se mit en colère, envoya chercher le prince de Conti, et contre son naturel lui lava si bien la tête qu'il n'osa branler, et eut recours aux pardons; mais outré d'avoir échoué, peut-être plus encore que de la plus que très verte réprimande, il eut recours au soulagement des femmes. Il se répandit en propos contre Law, qui ne lui firent plus de peur et moins de mal encore, mais qui fi-

rent peu d'honneur à M. le prince de Conti, parce que la cause en était connue, et qu'on n'ignorait pas en gros tout ce qu'il avait tiré de Law; le blâme fut général et d'autant plus pesant que Law était fort déchu de la faveur et de l'éblouissement public qu'une bagatelle tourna en dépit et en indignation.

Le maréchal de Villeroy, incapable d'inspirer rien au roi de solide, adorateur du feu roi jusqu'au culte, plein de vent et de frivole, et de la douceur du souvenir de ses jeunes années, de ses grâces aux fêtes et aux ballets, de ses belles galanteries, voulut qu'à l'imitation du feu roi, le roi dansât un ballet. C'était s'en aviser trop tôt. Ce plaisir était trop pénible pour l'âge du roi, et il fallait vaincre sa timidité peu-à-peu et l'accoutumer au monde qu'il craignait, avant de l'engager à représenter en public, et à danser des entrées sur un théâtre. Le feu roi élevé dans une cour brillante où la règle et la grandeur se voyaient avec distinction, et où le commerce continuel des dames, de la reine-mère et des autres de la cour l'avait enhardi et façonné de bonne heure, avait primé et goûté ces sortes de fêtes et d'amusemens parmi une troupe de jeunes gens des deux sexes, qui tous portaient avec droit les noms de seigneurs et de dames, et où il ne se trouvait que bien peu ou même point de mélange, parce qu'on ne peut appeler ainsi trois ou quatre peut-être de médiocre étoffe, qui n'y étaient admis visiblement, que pour être la force et la parure du ballet, par la grâce de leur figure et l'excellence de leur danse, avec quelques maîtres à danser, pour y donner la règle et le ton. De ce temps-là à celui d'alors, il y avait bien loin. L'éducation de ce temps passé formait chacun à la grâce, à l'adresse, à tous les exercices, au respect, à la politesse proportionnée et délicate, à la fine et honnête galanterie. On voit d'un coup-d'œil toutes les étran-

ges différences sans s'arrêter ici à les marquer. La réflexion n'était pas la vertu principale du maréchal de Villeroy. Il ne pensa à aucun des obstacles, soit du côté du roi, soit du côté de la chose, et déclara que le roi danserait un ballet. Tout fut bientôt prêt pour l'exécution. Il n'en fut pas de même pour l'action. Il fallut chercher des jeunes gens qui dansassent, bientôt se contenter qu'ils dansassent bien ou mal; enfin prendre qui on put, par conséquent marchandise fort mêlée; plusieurs qui n'étaient pas pour y être admis le furent si facilement que de l'un à l'autre Law, au point où il était parvenu, se hasarda de demander à M. le duc d'Orléans que son fils en pût être, qui dansait bien, et qui était d'âge à y pouvoir entrer. M. le duc d'Orléans, toujours facile, toujours entêté de Law, et pour en dire la vérité, contribuant de dessein à toute confusion autant qu'il lui était possible, l'accorda tout de plain-pied, et se chargea de le dire au maréchal de Villeroy. Le maréchal, qui haïssait et traversait Law de toutes ses forces, rougit de colère, et représenta au régent ce qu'il y avait en effet à dire là-dessus; le régent lui en nomma qui, quoique d'espèce fort supérieure, n'en étaient pourtant pas à être du ballet; et quoique les réponses fussent aisées à l'égard de l'exclusion du petit Law, le maréchal n'en trouva que dans de vaines exclamations. Il ne put donc résister au régent, se trouvant sans ressources du côté de M. le Duc, surintendant de l'éducation du roi, grand protecteur de Law et des confusions, tellement que le fils de Law fut nommé pour être du ballet.

On ne peut exprimer la révolte publique que cette bagatelle excita, dont chacun se tint offensé. On ne parla d'autre chose pendant quelques jours, et sans ménagement, non sans quelques éclaboussures sur quelques autres du ballet. Enfin le public fut content, la petite-vérole prit au fils de Law, et, à cause du ballet dont il

ne pouvait plus être, ce fut une joie publique. Ce ballet fut dansé plusieurs fois, et le succès ne répondit en rien aux desirs du maréchal de Villeroy. Le roi fut si ennuyé et si fatigué d'apprendre, de répéter et de danser ce ballet, qu'il en prit une aversion pour ces fêtes et pour tout ce qui est spectacle, qui lui a toujours duré depuis, ce qui ne laisse pas de faire un vide dans une cour, en sorte qu'il cessa plutôt qu'on ne l'avait résolu, et que le maréchal de Villeroy n'en osa plus proposer depuis.

M. le duc d'Orléans, par sa facilité ordinaire ou pour adoucir au monde la nouvelle élévation de Law à la place de contrôleur général, fit quantité de grâces pécuniaires; il donna 600,000 livres à la Fare, capitaine de ses gardes; 100,000 livres à Castries, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans; 200,000 livres au vieux prince de Courtenay, qui en avait grand besoin; 20,000 livres de pension au prince de Talmont; 6,000 livres à la marquise de Bellefonds, qui en avait déjà une pareille, et à force de cris de M. le prince de Conti une de 60,000 livres au comte de la Marche son fils, âgé à peine de trois ans; il en donna encore de petites à différentes personnes. Voyant tant de déprédation et nulle vacance à espérer, je demandai à M. le duc d'Orléans d'attacher 12,000 livres en augmentation d'appointemens à mon gouvernement de Senlis, qui ne valait que 1,000 écus, et dont mon second fils avait la survivance, et je l'obtins sur-le-champ.

Tout ce que je voyais de jour en jour du gouvernement et des embarquemens de M. le duc d'Orléans, au-dedans et au-dehors, m'affligeait de plus en plus et me convainquait de plus qu'il n'y avait de remède que par le conseil étroit que je lui avais proposé, comme on l'a vu plus haut. Plus j'en sentais la difficulté par la légèreté de M. le duc d'Orléans et par l'intérêt

capital de l'abbé Dubois si fort devenu son maître, plus j'insistais souvent, quoique je me retirasse de tout le plus qu'il m'était possible, et que M. le duc d'Orléans m'y donnât beau jeu pour complaire à la jalousie de Dubois, qui craignait tout, et moi sur tous autres. J'allai même jusqu'à presser M. le duc d'Orléans de mettre dans ce conseil étroit le duc de Noailles, Canillac, et tout ce qu'il me savait le plus opposé, non pas que j'estimasse leur probité ni leur capacité, comme je le lui dis, mais pour lui marquer à quel point je croyais cet établissement important et pressant à faire, et que tels que fussent ceux que je lui nommais, j'aimerais mieux les y voir et que ce conseil fût établi. L'argument était pressant, aussi M. le duc d'Orléans en fut-il surpris et embarrassé, parce qu'il sentit toute la bonne foi de ma part, conséquemment toute l'énergie. Il ne se défendait point, mais tirait de longue. Je revenais de temps en temps à la charge.

Une des dernières fois que je le pressais le plus et qu'il ne savait que répondre, et c'était encore en nous promenant tous les deux dans sa petite galerie, devant son petit cabinet d'hiver, il se tourna tout d'un coup à moi et me dit avec quelque vivacité : « Mais vous me pressez toujours là-dessus; vous voulez ce conseil à tel point que vous consentez que j'y mette qui je voudrai, jusqu'à ceux que vous haïssez le plus, et vous n'en voulez pas être; franchement, n'est-ce point que vous sentez qu'il sera pour le moins aussi bon et plus sûr de n'en avoir point été, quand le roi sera devenu plus grand »? A l'instant je lui saisis le bras, et d'un ton bien ferme, en le regardant entre deux yeux, je lui répondis. « Oh! monsieur, puisque cette idée vous entre dans la tête, je vous demande d'être de ce conseil, et je vous déclare que j'en veux être. Je vous ai toujours dit que je n'y

voulais point entrer, parce que je vous connais, que vous auriez cru que je ne vous proposais et pressais d'établir ce conseil étroit, que parce que, tout devant y passer, je voulais augmenter par là mon autorité, mon crédit et me mêler avec poids de toutes les affaires à mon sens et à mon gré, et que cette opinion vous aurait éloigné d'un établissement si nécessaire, dans votre idée que je ne vous le proposais et vous en pressais que pour mon intérêt particulier, au lieu que, n'en voulant pas être, je vous ôtais toute défiance d'intérêt particulier, que par cela même je donnais plus de poids à ma proposition, et qu'elle devait vous sembler d'autant plus pure, que ni vous ni moi ne pouvions pas nous dissimuler que faisant ce conseil et ne m'en mettant pas, c'était un dégoût public, une diminution très grande, très marquée, très publique de ma situation auprès de vous, parce que peu de gens sauraient que je n'en avais pas voulu être; et qu'entre ce peu là, la plupart seraient persuadés que c'était un discours, et qu'en effet je n'avais pu y entrer. Mais puisque votre défiance se tourne du côté que vous me la montrez, je vous répète que je veux être de ce conseil, que je vous le demande, et que dès que je fais tant que d'insister auprès de vous pour y entrer, vous ne pouvez me le refuser. Reste donc à nommer les trois autres; il y a long-temps que je vous presse de le composer, toutes vos réflexions sur ce choix doivent être faites, nommez-les donc, et, au nom de Dieu, finissons ce qui devrait être fini et établi huit jours après que je vous en ai parlé la première fois ». Il demeura atterré et immobile, honteux je crois de m'avoir montré une défiance si injuste, pour ne pas dire pis, et si nettement repoussée; plus embarrassé encore entre la salubrité de ce dont je le pressais, contre laquelle il sentait qu'il n'avait aucune

sorte de raison à opposer, et l'intérêt radicalement contraire de l'abbé Dubois qui n'oubliait rien pour l'en empêcher, et qui le tenait très et trop réellement dans ses fers. J'insistai encore d'autres fois pour cet établissement, et toujours depuis cette conversation pour en être, et toujours inutilement. A la fin je m'en lassai et abandonnai la barque aux courans. J'ai rapporté de suite ce qui se passa là-dessus à diverses reprises pour n'avoir point à revenir inutilement sur une chose qui n'a point eu d'exécution.

Madame le princesse de Conti fit le mariage de la fille unique de madame de Feuquières, sa dame d'honneur, avec Boisfranc, du nom de son père, frère de la défunte femme du duc de Tresmes, qui se faisait appeler Soyecourt, dont était sa mère, qui, mariée pour rien à ce vilain, hérita, comme on l'a vu ici en son temps, de tous les biens de sa maison par la mort de ses deux frères sans alliance, tués tous deux à la bataille de Fleurus. A ces grands biens, il en venait d'ajouter de plus considérables depuis peu d'années par l'héritage entier de tous ceux du président de Maisons. Ce Soyecourt en masque et vilain en effet, était donc extraordinairement riche et avait de très belles terres. Madame de Feuquières, veuve de celui qui a laissé de si bons mémoires de guerre, avait des affaires si délabrées qu'elle avait été réduite à se mettre ainsi en condition pour vivre, et pour une protection qui lui aidât à débrouiller les biens de la maison d'Hocquincourt dont elle était la dernière et l'héritière, et ceux de la maison de Pas, dont sa fille était aussi la dernière et l'héritière, le frère de son père étant cadet, qui avait épousé la fille de Mignard peintre, célèbre par sa beauté, qui avait plus de quatre-vingts ans, et qui n'avait point eu d'enfans. Il y avait de grands restes et bons dans ces deux successions, mais il fallait du temps, de la peine,

du crédit, de l'argent pour les liquider, et en jouir; et c'est ce qui faisait, en attendant, mourir de faim madame et mademoiselle de Feuquières et la marier comme elle le fut. Ainsi ce Seiglière, car c'était le nom de la famille de ce faux Soyecourt, joignit encore les biens de ces deux maisons à ceux dont il avait déjà hérité. On le marque encore ici à dessein de montrer de plus en plus le désastre, l'ignominie, la déprédation des mésalliances si honteuses des filles de qualité dont on croit se défaire pour leur noblesse sans leur rien donner, et dont le sort ordinaire est de porter tous les biens de leurs maisons, dont elles deviennent héritières, par une punition marquée, à la lie qu'on leur a fait épouser, en victimes de la conservation de tous ces biens à leurs frères qui meurent sans postérité. Pour rendre complet le malheur de ce mariage, Soyecourt avec de l'esprit, de la figure, de l'emploi à la guerre, se perdit de débauches, de jeu, de toutes sortes d'infamies, tellement que, de juste frayeur des arrêts qui le pouvaient conduire au gibet, il sortit de France peu d'années après, se cacha long-temps dans les pays étrangers, et mourut enfin en Italie au grand soulagement de sa femme, de ses enfans et de MM. de Gesvres.

Le comte de Vienne mourut assez subitement dans un âge peu avancé. C'était un fort honnête homme, qui était fort du monde, au contraire de son frère aîné, le marquis de la Vieuville, dont la femme était dame d'atour de madame la duchesse de Berry. Leur nom est Coskeart; ils sont Bretons, et rien moins que des la Vieuville de Flandre, dont ils ont pris le nom et les armes qu'ils ont avec raison trouvés meilleurs que les leurs. On en a parlé ailleurs. Le comte de Vienne n'eut point d'enfans de sa femme dont il portait le nom, et qu'on a vu il n'y a pas long-temps ici qu'il avait perdue subitement. Le

prince de Murbach mourut en même temps vers Cologne; il était frère de madame de Dangeau, bien fait et de bonne compagnie; il avait fait plusieurs séjours à la cour, il avait force bénéfices et était riche : le nom qu'il portait était celui de son abbaye, commandataire de Murbach, qui donne titre de prince de l'empire, mais qui en France n'opère aucun rang.

L'impératrice mère, veuve de l'empereur Léopold, et sœur de l'électeur palatin, etc., mourut à Vienne d'apoplexie, qui fut un deuil de six semaines pour le roi. C'était une princesse fort haute et fort absolue dans sa cour et dans sa famille, qui avait eu un grand crédit sur l'esprit de l'empereur Léopold, et plus encore sur celui de l'empereur son fils, ce qui lui avait donné et conservé une grande considération. Sa prédilection, de tout temps marquée pour ce prince son second fils, et l'humeur impétueuse de l'empereur Joseph son fils aîné, l'avait fort écartée sous son règne. Elle était haute, fière, altière, grossière, avec de l'esprit; elle aimait et protégea tant qu'elle put sa maison, et fut toujours fort opposée à la France. Sans être du conseil, elle entra fort dans les affaires, excepté pendant le règne de l'empereur Joseph, et y donna un grand crédit à l'électeur palatin, même à ses autres frères.

Le cardinal de la Trémoille mourut à Rome assez méprisé et à-peu-près banqueroutier. Il avait pourtant des pensions du roi, et les fortes rétributions attachées au cardinal chargé des affaires du roi, le riche archevêché de Cambrai et cinq abbayes, dont deux fort grosses, Saint-Amand et Saint-Etienne de Caen. Son ignorance, ses mœurs, l'indécence de sa vie, sa figure étrange, ses facéties déplacées, le désordre de sa conduite, ne peuvent être couverts par son nom, sa dignité, son emploi, et la considération de sa fameuse sœur la princesse des Ur-

sins, quoique raccommodé avec elle par sa promotion qu'elle avait arrachée. C'était un homme qui ne se souciait de rien, et qui pourtant craignait tout, tant il était inconséquent, et qui, pour plaire ou de peur de déplaire, n'avait sur rien d'opinion à lui. On a assez parlé ici de lui, en d'autres endroits, pour n'avoir rien à en dire davantage. Sa mort me fait réparer un oubli qui mérite de trouver place ici, et qui, à l'esprit près, montrera la parfaite ressemblance de l'abbé d'Auvergne au cardinal de Bouillon.

On se souviendra ici de ce qu'il y a été dit du duc de Noirmonstier, aveugle, frère de madame des Ursins et du cardinal de la Trémoille, de son esprit et de toute la bonne compagnie qui abonda toujours chez lui; qu'il se mêlait d'une infinité de choses et d'affaires importantes, et que, quoique souvent fraîchement avec madame des Ursins, il était toujours par le besoin son plus intime correspondant, et il l'était pareillement du cardinal de la Trémoille. Les Bouillon se piquaient fort d'être de ses amis, et le voyaient tous sur le pied d'amitié particulière de tout temps. L'abbé d'Auvergne était sur le même pied et tâchait même d'en tirer avantage dans le monde. Un an à-peu-près après que Cambrai eut été donné au cardinal de la Trémoille, M. de Noirmonstier, dont la maison joignait la mienne, qui, comme moi, avait une porte dans le jardin des Jacobins de la rue Saint-Dominique, m'envoya prier de vouloir bien lui donner un moment chez moi, et, par l'état où il était, de lui marquer un temps où s'il se pouvait il n'y aurait personne. Quoiqu'il vît beaucoup de monde chez lui, mais choisi, il n'aimait pas à sortir, ni à se montrer à personne. C'était presque au sortir de dîner; je demandai à son valet de chambre s'il avait du monde chez lui et ce qu'il faisait. Il me dit qu'il était seul avec la duchesse de Noirmonstier. C'était une

femme d'esprit, de sens et de mérite, en qui il avait toute confiance, et qui suppléait en tout à son aveuglement. Je dis au valet de chambre que je ne voulais pas donner la peine à M. de Noirmonstier de venir chez moi, qu'il me fît ouvrir sa porte sur le jardin des Jacobins, et je m'y en allai par la mienne.

M. de Noirmonstier fut d'autant plus sensible à cette honnêteté que je ne le connaissais en façon du monde, et ne lui avais jamais parlé ni été chez lui. Après les premiers complimens il m'en fit un sur la confiance que lui donnait ma réputation, sans me connaître, de s'ouvrir à moi de la chose du monde qui le peinait et l'embarrassait le plus, lui et le cardinal de la Trémoille, et qu'après avoir bien pensé, cherché et réfléchi, il n'avait trouvé que moi à qui il pût avoir recours. Si ce début me surprit, la suite m'étonna bien davantage. Il commença par me prier de lui parler sans déguisement, et de ne rien donner à la politesse et aux mesures dans ma réponse à la question qu'il m'allait faire, et tout de suite me pria de lui dire sans détour comment son frère était dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et s'il était ou n'était pas content de lui. Je lui répondis que, pour le faire aussi correctement qu'il le desirait, il y avait du temps que rien ne s'était présenté entre M. le duc d'Orléans et moi, où il fût question de lui, mais qu'il m'en avait toujours paru content. Il insista et me conjura de lui dire si le cardinal n'avait point eu le malheur de lui déplaire. Sur ce que je le rassurai fort là-dessus, il me dit que cela augmentait sa surprise ; alors il me dit que l'abbé d'Auvergne, qu'il voyait très souvent, parce qu'il était ami particulier de tout temps de toute sa famille, et qui se donnait pour être fort le sien et celui du cardinal de la Trémoille, avait fait proposer à ce cardinal de lui donner la démission de l'archevêché de Cambrai, et fait

entendre que M. le duc d'Orléans le voulait ainsi ; mais qu'il aimait mieux n'y pas paraître ; que le cardinal, à qui cela avait semblé extraordinaire, n'y avait pas ajouté grande foi, mais que les instances s'étant redoublées avec des avertissemens qui dénonçaient la menace, il n'avait pu croire que l'abbé d'Auvergne allât jusque-là de soi-même ; que, dans cette inquiétude, il lui en avait écrit, à lui duc, pour savoir ce qu'il plaisait au régent, à qui il donnerait sa démission pure et simple toutes les fois qu'il le desirerait, puisqu'il tenait la place du roi, et que c'était de sa grâce qu'il avait reçu cet archevêché ; que cette affaire les affligeait fort l'un et l'autre ; qu'il avait cherché les moyens d'être éclairci des volontés du régent sans avoir pu trouver de voie sûre ; que, tandis qu'il les cherchait, les instances s'étaient redoublées avec un équivalent de menaces des conseils de céder, de s'en faire un mérite, et des protestations de la peine et de la douleur où cette volonté déterminée du régent le jetait lui-même abbé d'Auvergne, son ami, son parent, son serviteur de lui et de son frère, de tous les temps ainsi que de toute sa famille, etc. Que dans cette crise, ne sachant au monde à qui s'adresser, il avait imaginé la voie qu'il prenait avec confiance, et le compliment au bout.

Ma surprise fut telle que je me fis répéter la chose deux autres fois, sur quoi la duchesse de Noirmonstier alla chercher les lettres du cardinal, et m'en lut les articles qui regardaient et qui énonçaient ces faits, et la perplexité où ils le mettaient. Je leur dis que je leur rendrais confiance pour confiance dès cette première fois, mais sous le même secret qu'ils m'avaient demandé ; qu'à la mort de l'abbé d'Estrées, nommé à Cambrai, M. le duc d'Orléans s'était hâté de donner cet archevêché au cardinal de la Trémoille pour le bien donner par la dignité, la naissance et l'actuel service à Rome ; mais

en même temps pour se délivrer de la demande que la maison de Lorraine aurait pu lui en faire pour l'abbé de Lorraine, à qui il ne voulait pas donner ce grand poste si frontière, et de celle aussi des Bouillon pour l'abbé d'Auvergne, à qui il l'aurait moins donné qu'à qui ce fût, à cause de sa mère, de sa belle-mère, de sa belle-sœur, de sa nièce toutes des Pays-Bas et de leurs biens et alliances; que j'étais parfaitement sûr de cette disposition de M. le duc d'Orléans, qui me l'avait dite dans le temps même, et que je n'avais rien aperçu depuis qui l'eût pu faire changer de sentiment; que de plus c'était un prince si éloigné de toute violence qu'il serait fort difficile d'imaginer qu'il songeât à en faire une de telle nature et à un homme de l'état et de la naissance du cardinal de la Trémoille, et dont je ne l'avais point vu mécontent. M. de Noirmonstier se sentit fort soulagé de cette opinion d'un homme aussi avant que je l'étais dans la confiance de M. le duc d'Orléans; mais il desira davantage, et me demanda si ce ne serait point abuser de moi dès la première fois, que de me prier d'en parler franchement au régent. J'y consentis, mais en avertissant Noirmonstier que je ne le pouvais qu'en faisant à M. le duc d'Orléans la confidence entière, à quoi il me répondit qu'il l'entendait bien ainsi, en le suppliant du secret, et lui offrant la démission du cardinal, dont il avait pouvoir, si elle lui était agréable. Je lui dis que j'étais fâché de n'avoir pas été averti deux heures plus tôt, parce que je sortais d'avec M. le duc d'Orléans, qui en effet m'avait envoyé chercher tout à la fin de la matinée, auquel j'en aurais parlé. Là-dessus M. de Noirmonstier se mit aux regrets à cause de l'ordinaire de Rome. Je voulus lui faire le plaisir entier et retournai sur-le-champ au Palais-Royal.

Le régent, surpris d'un retour si prompt et si peu

accoutumé, m'en demanda la cause; je la lui dis, et le voilà à rire aux éclats, et à se récrier sur l'insigne friponnerie et l'impudence sans pareille. Il me chargea de dire de sa part au duc de Noirmonstier que jamais il n'avait ouï parler de rien d'approchant ni n'en avait eu la moindre pensée; qu'il était très content du cardinal de la Trémoille, et très éloigné de se repentir de lui avoir donné Cambrai; qu'il le priait donc de le garder sans aucune inquiétude; mais qu'il les priait aussi l'un et l'autre d'être de plus bien persuadés que, quand bien même il serait possible que la volonté de s'en démettre vînt au cardinal, et qu'on ne pût l'en empêcher, il n'y avait en France évêque ni abbé à qui il ne donnât Cambrai plutôt qu'à l'abbé d'Auvergne. Comme l'heure des plaisirs du soir approchait, je ne fis pas durer la conversation, et je me hâtai d'aller délivrer M. et madame de Noirmonstier, qui se dilatèrent merveilleusement à mon récit. On peut juger ce qui fut dit entre nous trois de leur bon parent et ami l'abbé d'Auvergne, auquel toutefois ils résolurent de n'en pas faire semblant, mais de lui faire écrire par le cardinal de la Trémoille une négative si nette et si sèche, qu'il n'osât plus retourner à la charge, et qui lui fît sentir qu'il était découvert. Il le sentit en effet si bien qu'il demeura tout court, mais sans cesser de voir M. de Noirmonstier, comme si jamais il n'eût été question de cette affaire avec une effronterie en vérité incroyable.

Quelque hardies, quelque peu imaginables, quelque finement ourdies que fussent les friponneries de ce bon ecclésiastique et de son oncle, elles ne furent pas heureuses. On a vu ici la double friponnerie par laquelle le cardinal de Bouillon, chargé lors des affaires du roi à Rome, et surtout de s'opposer en son nom à la promotion du duc de Saxe-Zeits évêque de Javarin, que l'empereur voulait ab-

solument porter à la pourpre, la double friponnerie, dis-je, par laquelle il pensa tromper le pape et le roi, en faisant passer l'évêque et l'abbé d'Auvergne avec lui, disant au pape que le roi ne consentirait à l'évêque qu'à cette seule condition en faveur de son neveu par amitié pour lui, et mandant au roi que, ne pouvant plus empêcher la promotion de l'évêque, il avait au moins obtenu qu'un Français fût promu avec l'impérial, à quoi le pape n'avait jamais voulu consentir que pour l'abbé d'Auvergne, par amitié pour le cardinal de Bouillon. Le pape, depuis si long-temps arrêté sur la promotion de l'évêque de Javarin par les plus fortes protestations du roi, qui n'avait jamais voulu écouter nulle condition là-dessus, fut si étonné de la proposition du cardinal de Bouillon, dont l'ambition était connue et la probité fort démasquée, que sa sainteté prit le parti de mander le fait au roi par un billet de sa main, pour être éclairci par sa réponse, et de faire passer ce billet droit à Torcy pour le remettre au roi sans aucune participation de son nonce ni de ses principaux ministres à Rome. Le roi lui répondit de sa main par la même voie, le remercia, lui témoigna toute son indignation, et insistant également contre la promotion de l'évêque de Javarin, lui déclara qu'il aimerait mieux qu'il le fît cardinal seul que de faire avec lui l'abbé d'Auvergne, qu'il ne souffrirait pas qu'il le fût. Ce mot n'est que pour en rappeler ici la mémoire; l'histoire entière se trouve mieux au temps où elle arriva et où elle a été ici rapportée.

Mais à propos des raisons d'exclusion de l'abbé d'Auvergne sur Cambrai par rapport à sa famille, je ne puis m'empêcher de remarquer ici, puisque cela s'y présente naturellement, l'esprit suivi des Bouillon depuis que Henri IV eut fait la fortune du vicomte de Turenne en lui faisant épouser l'héritière de Sedan, le fit maréchal de

France pour y atteindre, et le soutint pour en conserver les biens contre l'oncle paternel et ses enfans, quoique le maréchal n'eût point eu d'enfans de leur nièce et cousine. Je ne parle point de tout ce qu'il fit contre Henri IV et contre Louis XIII depuis qu'il se figura être prince, ni de ce que firent ses enfans. Je me borne ici à dire un mot de leurs mariages, pour se fortifier au-dehors par leurs félonies dont la vie de ce maréchal, depuis cette époque, et celle de ses fils n'a été qu'un tissu, et des mariages de leur postérité, quoique leur faiblesse et la puissance de Louis XIV depuis la paix des Pyrénées ne leur ait laissé que la volonté d'imiter leurs pères sans leur en laisser les moyens. Ce n'est pas leur rien prêter : on le prouve par la désertion du prince d'Auvergne en pleine guerre, en plein camp, sans mécontentement aucun, et par la seule et folle espérance de devenir stathouder de Hollande en se signalant comme il fit contre le roi en propos et en services. On le prouve par la félonie du cardinal de Bouillon. On le prouve par le refus de se reconnaître sujet du roi, comme le cardinal eut le front de le lui écrire, et comme son frère aîné aima mieux risquer tout que de s'avouer tel, comme cela est expliqué dans ces Mémoires, ainsi que l'adresse fort étrange par laquelle Daguesseau, lors procureur général, le sauva sans s'avouer sujet. Mais revenons à leurs mariages.

H. de la Tour, vicomte de Turenne, qui se fit huguenot, à quoi il gagna tant, et qui servit si bien Henri IV jusqu'à ce que ce prince lui fit épouser l'héritière de la Marck, dame de Bouillon, Sedan, etc., et qui lui fut depuis si perfide, si ingrat et si félon, et sa postérité à celle de ce monarque qui l'avait fait maréchal de France pour ce mariage, si connu auparavant sous le nom de vicomte de Turenne, et depuis sous celui de maréchal de Bouillon, n'avait point eu de mères que de la noblesse

française. Veuf sans enfans de cette héritière qui avait un frère de son père et des cousins-germains, il conserva par force et par la protection de Henri IV qui s'en repentit bien depuis, comme on le voit par les mémoires de Sully, et par tous ceux et les histoires de ce temps-là, il conserva, dis-je, toute la succession de l'héritière qui lui servit à figurer contre son roi et son bienfaiteur au-dedans et au-dehors du royaume, en s'appuyant des huguenots français et étrangers, et par des mariages étrangers qu'ils lui facilitèrent. Ainsi il se remaria à la fille puînée du célèbre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république des provinces unies, qui, cherchant de son côté à s'assurer des huguenots de France, pour se faciliter et continuer l'appui si nécessaire de cette couronne à sa république naissante et à la continuité de sa grandeur et de la puissance qu'il y avait acquise et la transmettre aux siens, fit volontiers ce mariage de sa fille avec lui et d'une autre encore fort peu après, avec Charles de la Trémoille, second duc de Thouars, pair de France, car ils étaient les deux plus grands seigneurs huguenots du royaume. Mais, pour montrer quelles alliances celle-là leur donna au-dehors, il faut voir ici les enfans que ce célèbre prince d'Orange eut de quatre femmes qu'il épousa successivement : d'Anne d'Egmont, fille du comte de Buren, il laissa Philippe-Guillaume, qui à la mort de son père en 1582, par un assassin, à cinquante-un ans, était entre les mains des Espagnols, fut catholique et attaché à eux toute sa vie, et n'eut point d'enfans d'une fille de Charlotte de la Trémoille, et du prince de Condé, mort à Saint-Jean-d'Angely. Il mourut particulier en 1618, un an avant son épouse. Sa sœur unique de même lit, fut la comtesse d'Hohenloë. D'Anne fille de Maurice, électeur de Saxe, il eut Maurice, prince d'Orange, qui succéda à ses charges et à

sa puissance, dans la république des provinces unies, et ne s'y rendit pas moins célèbre, mais il ne se maria point, et mourut en 1625, à cinquante-huit ans; Louis, comte de Nassau, mort sans alliance aux guerres des Pays-Bas; et une fille mariée à un bâtard du bâtard de don Antoine, prieur de Crato, qui se prétendit roi de Portugal, après la mort du cardinal-roi, lorsque Philippe II envahit cette couronne sur la branche de Bragance, qui y fut depuis rétablie. Ce gendre du prince d'Orange courut les mers en qualité de vice-roi des Indes, et n'eut point de postérité. De Charlotte de Bourbon, professe et abbesse de Jouarre, qui en sauta les murs, se fit huguenote et se sauva chez l'électeur palatin, fille du premier duc de Montpensier, mariée en 1572, morte en 1582 de la peur qu'elle eut à Anvers du premier assassinat de son mari, manqué et blessé légèrement d'un coup de pistolet, à table auprès d'elle, il eut Louise-Julienne, épouse de Frédéric IV, électeur palatin, qui de luthérien se fit calviniste, et qui mourut en 1610. Ce dernier eut d'elle quantité d'enfans, entre autres Frédéric V, électeur Palatin, qui se perdit en usurpant la couronne de Bohême, et fut grand-père de madame la Princesse, la duchesse des Deux-Ponts, l'électrice de Brandebourg, épouse de l'électeur J. Guillaume. De ce même lit, le prince d'Orange eût la maréchale de Bouillon, morte en 1642, la comtesse d'Hanau, la duchesse de la Trémoille, une abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, qui se sauva de l'hérésie, et une autre fille mariée à un prince palatin de Lensberg. Enfin de Louise, fille du célèbre amiral de Coligny, veuve sans enfans du seigneur de Téligny, il laissa Henri-Frédéric, prince d'Orange, qui succéda à ses charges et à son autorité en Hollande, mort en 1647, et qui fut grand-père du fameux Guillaume, prince

d'Orange, mort dernier de cette branche, sur le trône d'Angleterre, 19 mars 1702. On voit d'un coup-d'œil quelles et combien d'alliances étrangères son mariage donna au maréchal de Bouillon parmi les protestans.

Ceux de ses filles et du célèbre vicomte de Turenne, son second fils, qui n'eût point d'enfans, ne lui en procurèrent pas moins en leur genre, parmi ce qu'il y eût de plus considérable parmi les protestans de France, de tous lesquels le père et les enfans surent tirer de grands et de continuels avantages au-dedans et au-dehors; c'est ce qui détermina le cardinal Mazarin, effrayé des dangers qu'il avait courus et dans lesquels il avait entraîné le royaume, à s'attacher deux hommes tels que les deux fils du maréchal de Bouillon, mort à Sedan, en mars 1623, à soixante-huit ans, et à ne rien épargner pour s'en faire un bouclier personnel, en leur donnant par le traité de l'échange de Sedan, qu'ils avaient perdu et qu'ils ne pouvaient ravoir ni le conserver, après tant et de si étranges félonies, en leur donnant, dis-je, des millions, des terres qui se peuvent appeler des états, des emplois les plus importans et un rang inconnu en France, qui en souleva toute la noblesse, et qui était inouï, même si nouveau pour ceux de maison effectivement souveraine, rang composé d'usurpations, de ruses, de violences, parmi les troubles, les tourbillons et les forfaits de la ligue.

Le duc de Bouillon, fils aîné du maréchal, épousa en 1634 une fille de Frédéric, comte de Berg, gouverneur de Frise, qui n'avait pas moins d'esprit, de courage, d'entreprise et d'intrigues que son mari, ni moins de capacité à les ourdir et à les conduire; avec de la beauté, de la vertu, un mérite aimable et soutenu et de la grandeur d'âme; elle mourut à quarante-deux ans, en 1657, et M. de Bouillon à Pontoise, où était la cour en 1652, à quarante-sept ans.

M. de Turenne son frère prit soin de ses neveux et de ses nièces. On a vu à quelle fortune il porta ses trois neveux; les deux autres furent tués en duel avant qu'il eût le temps de les agrandir. Des cinq nièces, l'une ne daigna pas se marier, et mourut à quarante-trois ans, sans avoir trouvé parti digne d'elle; deux furent religieuses de Sainte-Marie, les deux autres mariées, l'aînée au duc d'Elbœuf, dont les deux derniers ducs d'Elbœuf; la dernière, en 1668, à Maximilien, frère de l'électeur de Bavière, père des électeurs de Cologne et de Bavière, mis au banc de l'empire pour s'être attachés à la France. Ce duc Maximilien n'en eut point d'enfans; il mourut à Turckeim, et elle au même lieu, à quarante-deux ans.

M. de Bouillon, frère du cardinal, et ses enfans: leurs mariages sont connus; au moins épousa-t-il une Italienne, sœur de la connétable Colone; et un de ses fils, une Irlandaise fort intrigante.

Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde réflexion de son fils qui lui fit dénicher un parti très singulier pour son fils, l'art et la dépense qu'il sut employer pour l'obtenir, et ce fils mort aussitôt après la consommation du mariage, tout ce qu'il mit en œuvre pour obtenir dispense de la faire épouser à son second fils. On supprime ici l'étonnement où elle fut de se trouver ici bourgeoise du quai Malaquais, comme elle l'osa dire ayant compté d'épouser un souverain, et de tenir une cour. Aussi le mariage fut-il peu heureux, et après quelques années elle finit par retourner en Silésie au grand contentement de son mari et au sien, d'où elle n'est plus revenue.

Le comte d'Auvergne (on a expliqué dans ces Mémoires, ces noms de comte et de prince d'Auvergne), frère du duc et du cardinal de Bouillon, fut marié, par M. de Turenne, son oncle, en 1662, à la fille unique de

Frédéric de Hohenzollern et d'Élisabeth héritière de Berg-op-Zoom, qui lui apporta dès-lors cette grande terre, et d'autres biens en mariage avec les alliances d'Allemagne et des Pays-Bas. Elle mourut à Berg-op-Zoom, où elle était allée faire un voyage en 1698, laissant plusieurs enfans. Il se remaria dès 1699, et toujours en Hollande, et il épousa à La Haye Elis. Wassenaer, qui se fit depuis catholique à Paris, et qui y mourut sans enfans peu d'années après. Le comte d'Auvergne mourut ensuite à Paris, à la fin de 1707 à soixante-sept ans. Le seul de ses enfans, fils et filles, qui se soit marié, est le prince d'Auvergne, dont la désertion et la conduite ont été rapportées en leur temps. Passé sans cause que de folles espérances de sa maison, fondées sur leurs alliances en Allemagne et en Hollande, de la tête de son régiment au camp ennemi dès l'entrée de la campagne, il fut trouver d'abord sa tante en Bavière, et deux mois après se mit au service des états-généraux. Ce fut lui qui, à la tête d'un gros détachement, alla recevoir le cardinal de Bouillon, dont la fuite aux ennemis était concertée. Il épousa, en 1707, la sœur du duc d'Aremberg, et mourut en 1710, à trente-cinq ans; c'était un gros garçon, fort épais de corps et d'esprit grossier, et qui comptait sottement devenir stathouder des provinces unies. Il ne laissa point de garçon; sa fille épousa, en 1722, Joseph-Christian, prince palatin de Sulnbach, morte à Hilpolstein, en 1728, à vingt ans, laissant un fils unique, Charles-Philippe, prince de Sulnbach, par la mort de son père, en 1733, et devenu électeur palatin à la fin de 1742. C'est de ces alliances palatines dont le duc de Bouillon d'aujourd'hui cherche à s'appuyer, en se parant du nouvel ordre de l'électeur palatin.

Tels ont été l'esprit et les vues constantes de cette branche de la maison de la Tour depuis que par l'usur-

pation de Sedan, elle a tâché sans cesse de se séparer de son être, de ne vouloir plus faire partie de la noblesse française, et démentir son origine, et ses pères qui de cette origine ont tiré tout leur honneur et leur lustre, qui ont vécu parmi elle sans prétention, qui se sont toujours glorifiés d'être sujets de nos rois. Les réflexions sur tout cela se présentent en foule et bien naturellement d'elles-mêmes.

Encore un mot sur l'abbé d'Auvergne. Lorsque l'abbé de Castries, sacré archevêque de Tours, passa peu après à l'archevêché d'Alby, l'abbé d'Auvergne eut celui de Tours. L'abbé de Thesut, secrétaire des commandemens de M. le duc d'Orléans, qui avait alors la feuille, travaillant avec ce prince, fit un cri épouvantable quand il entendit cette nomination, dont il dit son avis par l'horreur qu'elle lui fit. Le régent convint de tout, y ajouta même le récit d'aventures de laquais fort étranges et assez nouvelles, et comme cet énorme genre de débauche n'était pas le sien, il avoua à Thesut qu'il avait eu toutes les peines du monde à faire l'abbé d'Auvergne évêque, mais qu'il en était depuis long-temps si persécuté par les Bouillon, qu'il fallait à la fin se rédimer de vexation. Thesut insista encore, puis écrivit la nomination sur la feuille en haussant les épaules; c'est lui-même qui me raconta ce fait deux jours après. Cela n'a pas empêché peu après la translation de l'abbé d'Auvergne, sacré archevêque de Tours à l'archevêché de Vienne, qu'il aima mieux. Tel fut le digne choix du cardinal Fleury pour la pourpre à la nomination du roi, dont le scandale fut si éclatant et si universel, que le cardinal Fleury n'en put cacher sa honte. On se contentera ici de ce mot pour achever de présenter la fortune de l'un et montrer le digne goût de l'autre, parce que cette promotion dépasse les bornes de ces Mémoires.

CHAPITRE IX.

Le comte de Stanhope à Paris. — La paix faite avec l'Espagne.— Grimaldo tout puissant dans ce pays. — Sa fortune. — Son caractère. — Digression curieuse sur le premier président de Mesmes. — La duchesse de Villars et autres dames nommées pour conduire la princesse de Modène jusqu'à Antibes.— Cérémonial du voyage. — Fiançailles et mariage de cette princesse.

Le comte Stanhope, ministre d'état fort accrédité du roi d'Angleterre, dont il a été fait si souvent mention dans ce qui a été rapporté ci-devant d'après Torcy sur les affaires étrangères, vint de Londres conférer avec l'abbé Dubois et M. le duc d'Orléans à l'occasion de la paix où l'Espagne ne tarda pas d'accéder dès qu'Albéroni fut chassé. Cette grande démarche fut même accompagnée d'une lettre très amiable du roi d'Espagne au régent, en sorte que la bonne intelligence parut rétablie. La place de premier ministre d'Espagne ne fut point remplie. Albéroni en avait dégoûté leurs majestés catholiques, et leurs sujets exultèrent de n'en avoir plus; mais elle fut en quelque sorte remplacée sans titre et sans puissance personnelle par un homme qui doucement en fit toutes les fonctions d'une manière plus agréable; c'est-à-dire, qu'il fut comme le seul qui travaillât avec le roi sur toutes les matières des autres bureaux dont les secrétaires d'état lui envoyaient les affaires qui se devaient rapporter, à qui il les renvoyait avec l'ordre du roi sur chacune. Ainsi les autres secrétaires d'état travaillaient; c'était à eux qu'on s'adressait pour les affaires de leur département; la direction et le détail leur en demeurait;

mais ils n'allaient au roi presque que par Grimaldo, hors des occasions fort rares, et c'était toujours à lui qu'il en fallait dire un mot, et tâcher de l'avoir favorable, après avoir sollicité les autres secrétaires d'état, chacun selon que l'affaire le regardait, et qu'elle était envoyée à Grimaldo pour en parler au roi.

Ce Grimaldo était un Biscayen de la plus obsure naissance et d'une figure tout-à-fait ridicule et comique, surtout pour un Espagnol; c'était un fort petit homme blond comme un bassin doré, gros et fort pansu, avec deux petites mains appliquées sur son ventre, qui, sans s'en décoller, gesticulaient toujours, avec un parler doucereux, des yeux bleus, un sourire, un vacillement de tête qui donnaient l'accompagnement du visage à son ton et à son discours; avec beaucoup d'esprit, il l'avait très fin, très adroit, très insinuant, très politique, bas et haut à merveille, suivant ce qui lui convenait et à qui il convenait, et avec l'art de ne s'y point méprendre. La première fois que le duc de Berwick qui me l'a conté fut en Espagne, on le lui voulut donner pour secrétaire espagnol, et il l'aurait pris s'il eût su l'espagnol, dont il ne savait pas un mot alors, ou si Grimaldo eût entendu tant soit peu le français. Hors d'espérance de cette condition, il en chercha une autre, et il entra commis dans les bureaux d'Orry avant qu'Orry fût devenu homme principal en Espagne. Il goûta Grimaldo par son esprit et sa douceur, plus encore parce qu'il le trouva net et infatigable au travail, fécond en ressources, et ne se rebutant jamais de rien. Ces qualités le portèrent à la tête d'un des bureaux de son maître, et ce bureau crût en commis sous lui et en affaires à mesure qu'Orry crût en autorité et en puissance. Orry le fit goûter et connaître à la princesse des Ursins, et par eux du roi et de la reine. Approché d'eux, et peu-à-peu admis à travailler avec eux à sa place

quand celui-ci n'en avait pas le temps ou ne voulait pas le prendre. De là il parvint à être secrétaire d'état avec le département de la guerre, où il n'avait rien à faire qu'à recevoir et à exécuter les ordres d'Orry et de madame des Ursins, auxquels il faut dire à son honneur qu'il demeura fidèle à tous les deux après leur chute, et à leurs amis et créatures tant qu'il a vécu. Dans une telle dépendance, on peut juger qu'il fut un des premiers dont Albéroni se défit, et qu'il ne le laissa pas approcher tant qu'il fut le maître. Dans cette espèce d'exil Grimaldo, toujours titulaire de son emploi, mais dont il n'exerçait aucune partie, demeura retiré dans sa maison de Madrid, ayant conservé l'affection publique et beaucoup d'amis par les manières gracieuses et polies dont il avait usé avec tout le monde, et par son caractère obligeant qui le portait à servir, toutefois presque sans aucun commerce, tant on craignait Albéroni, et ce peu de commerce avec ses meilleurs amis ne subsistait qu'avec de grandes mesures.

Le roi d'Espagne malgré cet éloignement n'avait point changé pour lui; il le fit même venir deux ou trois fois parler à lui la nuit et dans le plus profond secret. Don Alonzo Manriquez, de tous temps favori du roi et ami intime de Grimaldo, était le dépositaire de ce secret et le conducteur de Grimaldo au palais. C'est cet Alonzo, dont on aura à parler dans la suite, qui ne ploya jamais devant Albéroni, dont Albéroni ne put jamais se défaire; connu depuis sous le nom de duc del Arco, grand d'Espagne et grand-écuyer, qui est l'une des trois grandes charges. Grimaldo, demeuré dans cette situation secrète auprès du roi d'Espagne, fut remis en place à l'instant de la chute d'Albéroni, et de secrétaire d'état, dont le seul titre lui était demeuré, fut fait secrétaire des dépêches universelles, ce qui le fit travailler seul avec le roi à l'exclusion de tous les autres

secrétaires d'état, ou chef de ce peu qui restait de conseils, et porter sans eux leurs affaires au roi, comme il a été expliqué plus haut, ainsi que toutes les grâces, et en particulier toutes les affaires étrangères qui ne passaient que par lui et ne se traitaient qu'avec lui. Il revint le même qu'il avait été. Le crédit et l'autorité supérieure ne le gâtèrent point, il se fit considérer, respecter et aimer de tout le monde, si on en excepte un petit nombre d'envieux, car jusqu'aux refus il les savait assaisonner avec tant de grâce qu'on ne pouvait lui en savoir mauvais gré. Il faut pourtant dire que dans cette élévation il ne put résister à la faiblesse de vouloir être homme de qualité. Il joua donc sur le mot et s'entêta de la proximité de nom de Grimaldo à Grimaldi; il voulut être de cette maison, il en prit les armes pleines, et quand avec les années il crut y avoir accoutumé le monde, il osa quoique inutilement aspirer à la grandesse; c'en est assez sur lui pour à présent. Je le trouvai en Espagne dans ce grand emploi et dans toute la faveur et la confiance du roi d'Espagne. Ce fut donc avec lui que j'eus à traiter, et j'aurai occasion d'en parler davantage lors de mon ambassade. J'ajouterai seulement ici que la reine qui avait chassé madame des Ursins et Orry par conséquent, et qui avait mis Albéroni en leur place, dont toutes les impressions en mal lui restèrent toujours, n'aima jamais Grimaldo, mais le traita comme si elle l'aimait, parce qu'elle n'avait pu l'ébranler auprès du roi d'Espagne, qu'il ne donnait pas la moindre prise sur lui, qu'il n'était haï de personne, mais aimé et estimé de tous, et que son estime passa partout au-dehors par la manière dont il se conduisit toujours et dont il mania les affaires.

Comme j'en étais à cet endroit, j'appris de M. Joli-de-Fleuri, procureur général, une anecdote trop sin-

gulière et trop curieuse pour ne la pas mettre ici, quoique hors de place, et que j'aurais insérée si je l'avais sue peu de jours après que le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés. Il m'apprit donc, causant ensemble de ces temps passés, que mademoiselle de Chausseraye, celle dont il a été parlé plus d'une fois ici, et qui toute sa vie s'est mêlée de tant de choses, fut pressée par le premier président de Mesmes, inquiet au dernier point, peu après que M. et madame du Maine furent arrêtés, de lui obtenir une audience de M. le duc d'Orléans, qui fut secrète, et qu'il n'osait lui-même demander; elle la demanda donc, et ne put en venir à bout qu'avec peine. Au jour et heure marqués, elle se rendit au Palais-Royal, et M. le duc d'Orléans eut la complaisance de donner à son valet de chambre, qu'elle avait amené exprès, nommé du Plessis, fort connu de lui et de tout le monde, sa clef d'une de ses portes secrètes, car il en avait plusieurs qui, des rues qui environnent le Palais-Royal, conduisaient droit et secrètement à ses appartemens. Ce du Plessis fut donc ouvrir au premier président, qui pour se mieux cacher était en manteau et point en robe, et l'amena à M. le duc d'Orléans qui l'attendait seul et enfermé avec mademoiselle de Chausseraye. Là le premier président, qui était beau diseur et qui avait fort la parole en main, fit à M. le duc d'Orléans les protestations les plus fortes de fidélité et attachement, à l'occasion des occurrences alors présentes, et comme l'esprit ne lui manquait non plus que le langage, il n'oublia rien pour démêler dans l'air froid et sérieux qu'il trouva si M. le duc d'Orléans était instruit à son égard de quelque chose sans y avoir pu réussir, tant le régent sut se contenir, se mesurer et ne lui pas laisser apercevoir la moindre chose. Il prit même plaisir à lui donner lieu de redoubler ses

protestations et tout son bien-dire. Quand il en eut assez, il tira une lettre de sa poche, et tout-à-coup : « Monsieur, lui dit-il, d'un ton irrité, tenez lisez cela, le connaissez-vous »? A l'instant le premier président fondit à deux genoux, lui embrassant non pas les jambes mais les pieds, et se mit aux pardons, aux regrets, aux repentirs, et n'eut si belle peur de sa vie. M. le duc d'Orléans reprit la lettre, se dépêtra les pieds de ses bras, et sans dire un mot s'en alla dans un autre cabinet. C'était une lettre de sa main, par laquelle il répondait du parlement à l'Espagne, et parlait sans ménagemens et sur la chose et sur les moyens.

Éperdu et sans parole, il eut peine à se reconnaître et à se relever de ce prosternement où il était. Mademoiselle de Chausseraye, guère moins éperdue, mais d'étonnement, lui reprocha la folle hardiesse de l'avoir commise à lui obtenir cette audience, lui se sentant aussi coupable; toute sa réponse fut de la conjurer de le sauver et d'aller trouver M. le duc d'Orléans; elle y alla, et le trouva seul dans la dernière indignation de l'audace et de l'effronterie de l'audience, de la scélératesse, de la tromperie et des protestations, avec une telle pièce écrite de la main du premier président, qu'il lui dit qu'il allait faire arrêter. La Chausseraye qui connaissait bien à qui elle avait affaire, se prit à sourire: « Bon, lui dit-elle, le faire arrêter, il le mérite bien, et pis, mais avec cette pièce en main, et l'aveu qu'il n'a pu dénier, voilà un homme qui ne peut plus qu'être à vous à vendre et à dépendre, et c'est la meilleure aventure qui vous pût arriver, parce que désormais vous en ferez tout ce qu'il vous plaira sans qu'il ose souffler, ni s'exposer à ne pas être à plaît-il maître sans réserve ». Quoique rien ne fût plus selon l'esprit et le goût de M. le duc d'Orléans qui aimait, sur toutes autres, ces voies obliques, et dans son caractère

encore d'éviter les grands engagemens, tels que faire faire le procès à ce scélérat si fort du premier ordre, mais qui était premier président, quoique le procès ne pût être douteux, et un procès qui par ses dépositions aurait embarrassé non-seulement le duc et la duchesse du Maine, mais bien d'autres gens encore du plus haut parage, elle eut toutes les peines du monde à suspendre la résolution. Le temps durait cependant au premier président d'une étrange sorte, qui se trouvait entre la mort et la vie, car pour le déshonneur et l'infamie, il y était accoutumé de longue main; enfin Chausseraye le vint trouver, et après lui avoir dit ce qu'elle jugea à propos pour le rassurer assez pour lui faire retrouver les jambes, et qu'il en pût faire usage pour s'en retourner, elle alla appeler du Plessis, et le renvoya par où il était venu; il fut long-temps encore dans les transes de la mort, avec la nécessité de paraître aux fonctions de sa charge, et y faire bonne mine, et parmi les gens qu'il voyait, quoique, avec M. le duc d'Orléans, qui avait du temps pût compter de bien sortir d'affaire, comme il arriva en effet.

L'abbé Dubois, à qui sûrement le régent ne cacha pas une chose si importante, n'avait garde de le pousser; il voulait être maître de l'affaire en total, par les raisons qui en ont été rapportées; et non-seulement il ne l'était plus en poussant le premier président, mais il ne pouvait douter que ses dépositions apprendraient à M. le duc d'Orléans tout ce que lui Dubois lui avait caché de toute cette conspiration pour en demeurer lui seul le maître, et c'en était bien plus qu'il n'en fallait pour sauver le premier président, parce que ce n'était pas moins que se sauver lui-même d'une si perfide et si noire infidélité. Ainsi toute pensée d'agir contre de Mesmes tomba bientôt, et la chose demeura entièrement secrète; c'est la

Chausseraye elle-même qui la conta long-temps depuis au procureur général telle que je la viens d'écrire, et je l'ai écrite aussitôt qu'il me l'a eu racontée, pour l'insérer ici dans l'exactitude précise qu'il me l'a rendue bien des années après la mort de M. le duc d'Orléans, de ce coquin de Mesmes, si fort scélérat par excellence, et si prodigieusement impudent, qui mourut avant le régent comme il avait vécu, et de la Chausseraye, qui mourut long-temps après.

Il n'est pas étrange que M. le duc d'Orléans ne m'ait jamais parlé de cette terrible aventure, tenu d'aussi court qu'il l'était alors par l'abbé Dubois qui le détournait avec empire de tous ceux de sa confiance, et de moi plus que de pas un, parce que la sienne pour moi était plus entière, plus fondée, plus de tous les temps, surtout qu'il l'empêchait de s'ouvrir à moi sur une matière dont il s'était rendu seul maître, et sur laquelle ma haine pour le duc du Maine et pour le premier président, qui aurait pu augmenter ma force et ma liberté ordinaire de parler à M. le duc d'Orléans, aurait fait courir à Dubois le risque de se voir forcer la main, par conséquent celui de sa ruine, par la manifestation de tout ce qu'il avait caché au régent, et que les dépositions du premier président et de bien d'autres nécessairement arrêtés sur les siennes, auraient mis au net et au grand jour; mais ce qui est, on ne sait plus inconcevable ou plus déplorable, peu de mois passèrent si bien l'éponge, et effacèrent si bien les pointes de l'impression de cette affaire dans M. le duc d'Orléans, qu'il se servit depuis du premier président, qui le trompa encore, et qu'après en avoir été servi de la sorte, et conduit par là à la nécessité de faire l'éclat d'envoyer le parlement à Pontoise, moins de quatre mois après, le premier président eut le front, et assez de mépris pour soi-même et pour

le régent, pour oser lui demander de l'argent, et en quantité, en dédommagement de ce qu'il lui en avait coûté à Pontoise à tenir table ouverte à tout le parlement, à s'y moquer de lui avec cette compagnie de la manière la plus indécente, et la moins mesurée, comme on le verra en son lieu, et que l'extrême merveille est qu'il en obtint plus de 400,000 livres à la vérité en cachette, mais non pas telle, que je ne l'aie su dès-lors et bien d'autres gens avec moi; voilà de ces prodiges que je comprends qu'on a bien de la peine à croire, quand on ne les a pas vus, et pour ainsi dire quand on ne les a pas touchés avec la main et qui caractérisent le régent d'une façon bien étrange.

La duchesse de Villars fut nommée pour conduire mademoiselle de Valois, avec deux dames de qualité qui furent mesdames de Simiane de Goyon et de Bacqueville dont on parlera après.

Madame de Villars, qui voyait tous les jours contester les choses les plus établies et les plus certaines, ne voulut pas s'exposer à aucune difficulté et fit décider jusqu'à ce qui n'avait pas besoin de l'être, et il le fut donc qu'elle aurait partout le même traitement que mademoiselle de Valois, à la main près, c'est-à-dire un fauteuil, un cadenas à table, une soucoupe, un verre couvert, les cuillers, fourchettes et couteaux de vermeil, les assiettes de même, le tout pareil à ceux de la princesse. Mademoiselle de Valois en avait, et le même genre de domestiques qu'elle pour la servir à table, et rien de tout cela pour aucune des dames de qualité qui mangeaient avec mademoiselle de Valois et la duchesse de Villars; ces distinctions déplurent à ces dames; mais ne les pouvant empêcher, elles firent en sorte que mademoiselle de Valois, qui s'arrêtait partout et allongeait tant qu'elle pouvait son voyage jusqu'à un excès dont on se plaignit de

Modène à M. le duc d'Orléans, se mit souvent à manger seule en public; la duchesse de Villars sentit l'affectation, mais ne voulut pourtant pas prendre le cadenas et les autres distinctions en mangeant avec les dames, lorsque mademoiselle de Valois mangeait seule, quoique les duchesses les eussent toujours prises dans la vie ordinaire et commune jusque vers le milieu du règne du feu roi; elle se contenta donc de rendre compte de l'affectation de manger souvent seule en public, sur quoi mademoiselle de Valois reçut un ordre de M. son père de manger toujours avec la duchesse de Villars et les dames, ce qui fut toujours exécuté depuis : je dis ceci d'avance, pour n'avoir plus à y revenir, ainsi que sur tout ce qui regarde ce mariage.

Les fiançailles se firent à l'ordinaire dans le cabinet du roi, sur les six heures du soir, le dimanche 11 février, par le cardinal de Rohan; la queue de mademoiselle de Valois portée par mademoiselle de Montpensier sa sœur, depuis reine d'Espagne; M. le duc de Chartres chargé de la procuration du prince de Modène. Il ne se trouva personne ou comme personne de la cour aux fiançailles, parce que rien n'est pareil aux fantaisies, aux hauts et aux bas des Français. Il est très certain que les princes et les princesses du sang ont toujours prié à leurs fiançailles, il ne l'est pas moins que les fils de France n'ont jamais prié aux fiançailles de leurs enfans. M. le duc d'Orléans était le premier petit-fils de France qui eût à marier ses enfans. Madame la duchesse de Berry épousant un fils de France n'était pas dans le cas; il ne se présentait qu'ici pour la première fois, et M. le duc d'Orléans, supérieur en rang aux princes du sang, et régent, ne songea pas à faire prier personne, de manière que les fiançailles se firent fort solitairement, et cette même foule qui l'environnait, hommes et femmes et de toutes

qualités, jusqu'aux plus grands qui lui prostituaient toutes sortes de bassesses pour en obtenir et souvent en arracher des grâces, se tint chacun chez soi comme de concert pour n'avoir pas été conviée. Madame la duchesse d'Orléans le sentit et le régent s'en moqua. Le roi donna à mademoiselle de Valois un beau collier de diamans et de perles, et une heure après les fiançailles, alla lui dire adieu au Palais-Royal, et voir Madame et M. le duc et madame la duchesse d'Orléans. Le lendemain à midi le mariage fut célébré à la messe du roi avec la même assistance que la veille et non plus. Au sortir de la messe le roi donna la main à la mariée et la conduisit à son carrosse, qui était au roi, et dit au cocher : « à Modène » suivant l'usage. Le cortège était autour comme si elle fût partie en effet; elle retourna au Palais-Royal, y eut quelque temps après la rougeole, ne reçut ni devant ni après aucunes visites de cérémonie, différa tant qu'elle put, partit enfin, abrégea toutes ses journées, augmenta les séjours et les allongea. Elle reçut divers avis de M. le duc d'Orléans sur cette conduite qui n'eurent pas grand effet, jusqu'à ce que sur les plaintes réitérées du duc de Modène, le régent envoya des ordres si absolus qu'ils firent doubler le pas. Elle s'embarqua à Antibes où la duchesse de Villars et les dames prirent congé d'elle et le chemin du retour.

Madame de Simiane, fille du comte de Grignan chevalier de l'ordre et de la fille de madame de Sévigné, si connue par son esprit et par ses lettres, et veuve de M. de Simiane, premier gentilhomme de la chambre de de M. le duc d'Orléans et lieutenant-général de Provence, après son beau-père, demeura en Provence et n'en revint plus. Madame Goyon était fille de madame Desbordes, qui avait passé sa vie sous-gouvernante des enfans et des petits-enfans de Monsieur, quoique femme d'un huissier

de la chambre, mais elle avait un vrai mérite, et quoique le mari de sa fille ne fût qu'écuyer de la grande écurie, il ne laissait pas d'être homme de qualité, et de même nom que MM. de Mattignon. D'ailleurs elle avait été élevée auprès des filles de M. le duc d'Orléans, qui l'aimaient toutes beaucoup. Pour madame de Bacqueville, il n'y eut personne qui n'en fût scandalisé. A la vérité, elle était fille de M. de Châtillon, chevalier de l'ordre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, mais comme elle n'avait rien, on l'avait mariée à ce Bacqueville qui était riche, mais le néant. Son nom est Boyvin; son père s'appelait Bonnetot, était premier président de la chambre des comptes de Rouen, d'une avarice sordide, dont le père était un fermier laboureur en son jeune temps, qui s'était enrichi au commerce des blés. Ce Bacqueville voulut être homme d'épée; son mariage lui valut un régiment. Il y montra de la valeur, mais tant d'avarice et de folies qu'il fut cassé. Il se brouilla bientôt avec sa femme à qui il ne donnait rien, et qu'il accablait d'extravagances, ce qui les fit séparer. Il n'en a pas moins fait depuis dans l'obscurité où il est tombé. Sa sœur avait épousé Haligre, président à mortier, dont elle a été la seconde femme. Je ne sais ce qu'on donna à ces dames pour leur voyage. La duchesse de Villars eut 100,000 liv. Son choix fut une nouveauté; jamais duchesse n'avait conduit de princesse du sang. Cet honneur jusqu'alors avait été réservé aux filles de France et aux petites-filles de France depuis qu'il y en eut; mais c'était la fille du régent qui venait de faire duc et pair le beau-père de la duchesse de Villars et son mari par conséquent, dont on a vu l'histoire ici en son lieu, et le duc de Brancas, presque tous les soirs des soupers de M. le duc d'Orléans, et familièrement bien avec lui de toute sa vie. Madame a grande-duchesse embrassant la princesse de Modène

pour lui dire adieu : « Allez, mon enfant, lui dit-elle, et souvenez-vous de faire comme j'ai fait ; ayez un enfant ou deux, et faites si bien que vous reveniez en France ; il n'y a de bon parti que celui-là ». Leçon étrange, mais dont la princesse de Modène ne sut que trop bien profiter.

CHAPITRE X.

Le système de Law touche à sa fin. — Ses suites funestes. — Commencemens de la fortune des quatre frères Pâris. — Le roi vient pour la première fois au conseil de régence. — Nouveaux emprisonnemens à Nantes. — Vingt-six membres du parlement de Bretagne, présidens ou conseillers, sont supprimés et remboursés avec du papier.

Le système de Law tirait à sa fin. Si on se fût contenté de sa banque, et de sa banque réduite en de justes bornes et sages, on aurait doublé tout l'argent du royaume et porté une facilité infinie à son commerce et à celui des particuliers entre eux, parce que, la banque toujours en état de faire face partout, des billets continuellement payables de toute leur valeur auraient été de l'argent comptant et souvent préférable à l'argent comptant par la facilité du transport. Encore faut-il convenir, comme je le soutins à M. le duc d'Orléans dans son cabinet, et comme je le dis hardiment en plein conseil de régence, quand la banque y passa, comme on l'a vu ici alors, que tout bon que pût être cet établissement en soi, il ne pouvait l'être que dans une république, ou que dans une monarchie telle qu'est l'Angleterre, dont les finances se gouvernent absolument par ceux-là seuls qui les fournissent et qui n'en fournissent qu'autant et que comme il leur plaît ; mais dans un état lé-

ger, changeant, plus qu'absolu, tel qu'est la France, la solidité y manquait nécessairement, par conséquent la confiance au moins juste et sage, puisqu'un roi, et sous son nom une maîtresse, un ministre, des favoris, plus encore d'extrêmes nécessités, comme celles où le feu roi se trouva dans les années 1707, 8, 9 et 10, cent choses enfin pouvaient renverser la banque, dont l'appât était trog grand et en même temps trop facile. Mais d'ajouter comme on fit au réel de cette banque la chimère du Mississipi, de ses actions, de sa langue toute particulière, de sa science, c'est-à-dire un tour de passe-passe continuel pour tirer l'argent des uns et le donner aux autres, il fallait bien, puisqu'on n'avait ni mines ni pierre philosophale, que ces actions, à la fin, portassent à faux, et que le petit nombre se trouvât enrichi de la ruine entière du grand nombre comme il arriva. Ce qui hâta la culbute de la banque et du système fut l'inconcevable prodigalité de M. le duc d'Orléans qui, sans bornes et plus s'il se peut sans choix, ne pouvant résister à l'importunité jusque de ceux qu'il savait à n'en pouvoir douter lui avoir toujours été et lui être encore les plus contraires, et en même temps fort à mépriser, donnait à toutes mains, plus souvent se laissait arracher par des gens qui s'en moquaient et n'en savaient gré qu'à leur effronterie. On a peine à croire ce qu'on a vu, et la postérité considérera comme une fable ce que nous-mêmes nous ne nous remettons que comme un songe. Enfin, tant fut donné à une nation avide et prodigue, toujours desireuse et nécessiteuse par son luxe, son désordre, la confusion des états, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir. On peut juger par là de l'inimaginable abus de ce qui était établi comme une ressource toujours prête, et qui ne pouvait subsister telle qu'en ajustant ensemble les deux bouts et de préférence à tout, se conser-

vant toujours de quoi répondre sur-le-champ à tous venans. C'est ce dont je m'informais à Law tous les mardis matin qu'il venait toujours chez moi; il m'amusa longtemps avant de m'avouer son embarras, et de se plaindre modestement et timidement à moi que le régent jetait tout par les fenêtres. J'en savais par le dehors plus qu'il ne pensait, et c'était ce qui me faisait insister et le presser sur son bilan. En m'avouant enfin, quoique légèrement, ce qu'il ne pouvait plus me cacher, il m'assurait qu'il ne manquait pas de ressources, pourvu que M. le duc d'Orléans le laissât faire. Cela ne me persuada pas. Alors les billets commencèrent à perdre, un moment après à se décrier, et le décri à devenir public. De là, nécessité de les soutenir par la force, puisqu'on ne le pouvait plus par industrie, et dès que la force se fut montrée chacun désespéra de son salut. On vint à vouloir d'autorité coactive, à supprimer tout usage d'or, d'argent et de pierreries, je dis d'argent monnayé, à prétendre persuader que depuis Abraham, qui paya argent comptant la sépulture de Sara, jusqu'à nos temps, on avait été dans l'illusion et dans l'erreur la plus grossière dans toutes les nations policées du monde, sur la monnaie et les métaux dont on la fait; que le papier était le seul utile et le seul nécessaire; qu'on ne pouvait faire un plus grand mal à nos voisins, jaloux de notre grandeur et de nos avantages, que de verser et faire passer chez eux tout notre argent et toutes nos pierreries; mais comme à ceci il n'y avait point d'enveloppe, et qu'il fut permis à la compagnie des Indes de faire visiter dans toutes les maisons, même royales, d'y confisquer tous les louis d'or et tous les écus qui s'y trouveraient, et de n'y laisser que des pièces de vingt sous et au-dessous, et encore jusqu'à 200 francs pour les appoints des billets et pour acheter le nécessaire des moindres denrées, avec défense et de fortes punitions

d'en garder davantage, en sorte qu'il fallut porter tout ce qu'on avait à la banque de peur d'être décélé par un valet, personne ne se laissa persuader, et de là recours à l'autorité de plus en plus, qui ouvrit toutes les maisons des particuliers aux visites et aux délations pour n'y laisser aucun argent, et pour punir très sévèrement quiconque en réserverait de caché. Jamais souveraine puissance ne s'était si violemment essayée et n'avait attaqué rien de si sensible ni de si indispensablement nécessaire pour le temporel. Aussi fut-ce un prodige plutôt qu'un effort de gouvernement et de conduite, que des ordonnances si terriblement nouvelles n'aient pas produit non-seulement les révolutions les plus tristes et les plus entières, mais qu'il n'en ait pas seulement été question, et que de tant de millions de gens, ou absolument ruinés, ou mourant de faim et des derniers besoins auprès de leur bien, et sans moyens aucuns pour leur subsistance et leur vie journalière, il ne soit sorti que des plaintes et des gémissemens. La violence toutefois était trop excessive et en tous genres trop insoutenable pour pouvoir subsister long-temps, il en fallut donc revenir à de nouveaux papiers et à de nouveaux tours de passe-passe; on les connut tels, on les sentit, mais on les subit plutôt que de n'avoir pas vingt écus en sûreté chez soi, et une violence plus grande en fit souffrir volontiers une moindre. De là tant de manèges, tant de faces différentes en finance, et toutes tendantes à fondre un genre de papier par un autre, c'est-à-dire faire toujours perdre les porteurs de ces différens papiers, et ces porteurs l'étaient par force, et la multitude universelle. C'est ce qui en finance occupa tout le reste du gouvernement et de la vie de M. le duc d'Orléans, ce qui chassa Law du royaume, ce qui sextupla toutes marchandises, toutes denrées, jusqu'aux plus viles, ce qui fit une augmentation

ruineuse de toute espèce de salaire, ce qui ruina le commerce général et le particulier; ce qui fit, aux dépens du public, la subite richesse de quelques seigneurs qui la dissipèrent, et n'en furent que plus pauvres, en fort peu de temps, et ce qui fit les énormes fortunes de toute espèce d'employés en divers degrés en cette confusion, et qui valut des millions à une multitude de gens de la plus basse lie du peuple, du métier de traitans et de commis ou employés de financiers, qui surent profiter promptement et habilement du Mississipi et de ses suites; c'est ce qui occupa encore le gouvernement plusieurs années après la mort de M. le duc d'Orléans; c'est enfin ce dont la France ne se relèvera jamais, quoiqu'il soit vrai que les terres en soient considérablement augmentées. Pour dernière plaie les gens tout-puissans, princes et princesses du sang surtout, qui ne s'étaient fait faute du Mississipi, et qui ont mis toute leur autorité à s'en sauver sans rien perdre, l'ont rétabli sur ce qu'ils ont appelé la compagnie d'Occident qui, avec les mêmes tours de passe-passe particuliers, et un commerce exclusif aux Indes, achève d'anéantir celui du royaume sacrifié à l'énorme intérêt d'un petit nombre de particuliers dont le gouvernement n'a osé s'attirer la haine et la vengeance en attaquant un article si délicat.

Il se fit cependant plusieurs exécutions violentes et des confiscations de sommes considérables trouvées dans les maisons visitées. Un nommé Adine, employé à la banque, en fut pour 10,000 écus confisqués, 10,000 francs d'amende, et son emploi ôté. Beaucoup de gens cachèrent leur argent avec tant de secret, qu'étant morts sans avoir pu dire où ils l'avaient mis, ces petits trésors sont demeurés enfouis et perdus pour les héritiers. On ôta les emplois qu'on avait donnés aux quatre frères Pâris depuis quelque temps, et on les éloigna de Paris, soupçonnés

de cabaler contre Law parmi les gens de finance. Ils étaient fils d'un hôtellier qui tenait un cabaret au pied des Alpes, qui était seul et sans village ni hameau, dont l'enseigne était *à la montagne*; ses fils lui servaient, et aux passans, de garçons de cabaret, et pansaient leurs chevaux, et servaient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits; l'un d'eux se fit soldat aux gardes, et l'a été assez long-temps: une aventure singulière les fit connaître. Bouchu intendant de Grenoble, dont il a été parlé ici quelquefois, était aussi intendant de l'armée d'Italie, lorsque après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avait été beau et bien fait, n'avait pas perdu le goût de la galanterie; il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de tout ce détail, et de faire tout passer à l'armée, était galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'intendant aimait, et qu'il lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il était plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et, pour cela, retarda tant et si bien le transport de toutes choses par toutes les remises et toutes les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourrait en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret esseulé de la montagne, et s'informa là comme il faisait partout. Le maître hôtellier lui parut avoir de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étaient aux champs, ils pourraient lui trouver quelque

passage. Vers la fin du jour, ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il desirait. Il manda son convoi de mulets au plus vite, et il passa avec eux, conduit par les frères Pâris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connaissaient, à la vérité fort difficiles, mais courts, en sorte que sans perdre une seule charge le convoi joignit M. de Vendôme arrêté tout court faute de pain, et qui jurait et pestait étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avait rejeté toute la faute. Après les premiers emportemens, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avait projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter ce commis, qui lui fit valoir sa vigilance, son industrie et sa diligence à traverser des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu, qu'il avait gardées et portées, combien il l'avait pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'était la faute unique de l'intendant à cet égard qui avait mis l'armée dans la détresse où elle s'était trouvée; et fit en même temps confidence au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps il se loua beaucoup de l'intelligence et de la volonté de l'hôtellier et de ses fils, auxquels il devait l'invention et le bonheur du passage de son convoi. Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venait d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savait à quoi il tenait qu'il ne le fît pendre pour avoir joué à perdre l'armée du roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'à force de bassesses, et qui au bout de

deux ans se vit forcé de se retirer; ce fut aussi le premier commencement de la fortune de ces frères Pâris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le Duc, et qu'après de courtes éclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour a leurs pieds, la ville et les provinces.

Le roi vint pour la première fois au conseil de régence, le dimanche 18 février. Il ne dit rien en y entrant ni pendant le conseil, ni en sortant, sinon que M. le duc d'Orléans, lui ayant proposé d'en sortir, de peur qu'il ne s'y ennuyât, il voulut y demeurer jusqu'à la fin. Depuis il ne vint pas à tous, mais assez souvent, toujours jusqu'au bout, et sans remuer ni parler. Sa présence ne changea rien à la séance, parce que son fauteuil y était toujours seul au bout de la table, et que M. le duc d'Orléans, le roi présent ou non, n'avait qu'un tabouret pareil à ceux de tout ce qui y assistait. Le maréchal de Villeroy ne changea point sa séance accoutumée. Peu de jours après le duc de Berwick y entra aussi; on en murmura dans le monde, parce qu'il était étranger; mais cet étranger se trouvait nécessairement proscrit, expatrié, naturalisé Français, en France depuis trente-deux ans, dans un continuel service, duc, pair, maréchal de France, grand d'Espagne, général des armées des deux couronnes, et d'une fidélité plus qu'éprouvée; de plus, pour ce qui se passait alors au conseil de régence

n'importait plus qui en fût; nous étions déjà quinze, il fit le seizième. Une fois que le roi y vint, un petit chat qu'il avait le suivit, et quelque temps après, sauta sur lui, et de là sur la table, où il se mit à se promener, et aussitôt le duc de Noailles à crier, parce qu'il craignait les chats. M. le duc d'Orléans se mit aussitôt en peine pour l'ôter, et moi à sourire, et à lui dire : « Eh, monsieur, laissez ce petit chat, il fera le dix-septième »! M. le duc d'Orléans se mit à rire de tout son cœur, et à regarder la compagnie qui en rit, et le roi aussi, qui m'en parla le lendemain à son petit lever, comme en ayant senti la plaisanterie, mais en deux mots, ce qui courut Paris aussitôt.

Il y eut beaucoup de nouveaux prisonniers à Nantes, et on supprima vingt-six présidens ou conseillers du parlement de Bretagne, qu'on remboursa avec du papier. Ce ne furent point les vingt-six charges des dernières augmentations; ce furent les personnes choisies en jardinant (comme on dit des coupes de futaies), dans cette compagnie desquelles on était mécontent. Cela n'y causa pas le plus petit mouvement, la commission du conseil se rendait redoutable à Nantes, et il y avait des troupes répandues dans la province.

CHAPITRE XI.

L'abbé Dubois obtient l'archevêché de Cambrai. — Le cardinal de Noailles lui refuse un dimissoire. — Il en obtient un de Besons, archevêque de Rouen. — Il reçoit tous les ordres à-la-fois de Tressan, évêque de Nantes. — Il se compare à saint Ambroise. — Mort du duc Mazarin. — Anecdote sur M. le duc d'Orléans à propos du sacre de l'abbé Dubois. — Son dialogue au lit avec

la Parabère. — Comment j'appris cette histoire. — L'abbé Dubois sacré par le cardinal de Rohan.

Cambrai vaquait, comme on l'a vu naguère, par la mort à Rome du cardinal de la Trémoille, c'est-à-dire le plus riche archevêché et un des plus grands postes de l'église. L'abbé Dubois n'était que tonsuré; 150,000 livres de rente le tentèrent, et peut-être bien autant ce degré pour s'élever moins difficilement au cardinalat. Quelque impudent qu'il fût, quel que fût l'empire qu'il avait pris sur son maître, il se trouva fort embarrassé et masqua son effronterie de ruse; il dit à M. le duc d'Orléans qu'il avait fait un plaisant rêve, et lui conta qu'il avait rêvé qu'il était archevêque de Cambrai. Le régent qui sentit où cela allait fit la pirouette et ne répondit rien. Dubois, de plus en plus embarrassé, bégaya et paraphrasa son rêve; puis, se rassurant d'effort, demanda brusquement pourquoi il ne l'obtiendrait pas, son altesse royale de sa seule volonté pouvant ainsi faire sa fortune. M. le duc d'Orléans fût indigné, même effrayé, quelque peu scrupuleux qu'il fût aux choix des évêques, et d'un ton de mépris, lui répondit: «Qui! toi, archevêque de Cambrai!» en lui faisant sentir sa bassesse et plus encore le débordement et le scandale de sa vie. Dubois s'était trop avancé pour demeurer en si beau chemin, et lui cita des exemples. Malheureusement il n'y en avait que trop, et en bassesse et en étranges mœurs, grâce comme on l'a vu ailleurs à Godet, evêque de Chartres, avec ses séminaristes de néant et ignorans dont il remplit les évêchés, grâce au père Tellier, et à la Constitution, pour bassesse, ignorance, et mauvaises mœurs tout à-la-fois, et à ceux qui l'on suivi.

M. le duc d'Orléans, moins touché de raisons si mauvaises qu'embarrassé de résister à l'ardeur de la poursuite d'un homme qu'il n'avait plus accoutumé d'oser contre-

dire sur rien, chercha à se tirer d'affaire, et lui dit : « Mais tu es un sacre, et qui est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — Ah! s'il ne tient qu'à cela, reprit vivement l'abbé, l'affaire est faite; je sais bien qui me sacrera, il n'est pas loin d'ici. — Et qui diable est celui-là, répondit le régent, qui osera te sacrer? — Voulez-vous le savoir? répliqua l'abbé, et ne tient-il qu'à cela encore une fois? — Eh bien! qui? dit le régent. — Votre premier aumônier? reprit Dubois, qui est là dehors; il ne demandera pas mieux; je m'en vais le lui dire». Il embrasse les jambes de M. le duc d'Orléans, qui demeure court et pris sans avoir la force du refus, sort, tire l'évêque de Nantes à part, lui dit qu'il a Cambrai, le prie de le sacrer, qui le lui promet à l'instant; rentre, caracole, dit à M. le duc d'Orléans qu'il vient de parler à son premier aumônier, qui lui a promis de le sacrer, remercie, loue, admire, scelle de plus en plus son affaire, en la comptant faite et en persuadant le régent qui n'osa jamais dire que non : c'est de la sorte que Dubois se fit archevêque de Cambrai.

L'extrême scandale de cette nomination fit un étrange bruit. Tout impudent que fût Dubois, il en fut extrêmement embarrassé, et M. le duc d'Orléans si honteux qu'on remarqua bientôt qu'on lui faisait peine de lui en parler. Question fut bientôt de prendre les ordres. Dubois se flatta que, dans la posture où il se trouvait, le besoin que le cardinal avait et aurait continuellement de lui dans la situation si pénible où l'affaire de la Constitution, menée comme elle l'était, le mettait, lui ferait faire envers lui toutes les avances, avec d'autant plus d'empressement que le cardinal avait lieu d'être fort malcontent de lui et de toute la protection qu'il donnait à ses ennemis, qu'il ménageait de loin pour son cardinalat; et que le cardinal, dans l'espérance de se le ramener, au moins de l'adoucir, s'en ferait un mérite au-

près de M. le duc d'Orléans et de lui et envers le public d'un si bon procédé à l'égard d'un homme qui l'avait si peu mérité de lui. Il se trompa ; la chair et le sang n'eurent jamais de part à la conduite du cardinal de Noailles. Les vices d'esprit et de cœur, et les mœurs si publiques de l'abbé Dubois, lui étaient connus. Il eut horreur de contribuer en rien à le faire entrer dans les ordres sacrés. Il sentit toute la pesanteur du nouveau poids dont son refus l'allait charger de la part d'un homme devenu tout-puissant sur son maître, qui sentirait dans toute étendue l'insigne affront qu'il recevrait, et quelles en seraient les suites pour le reste de leur vie. Rien ne l'arrêta, il refusa le dimissoire pour les ordres avec un air de douleur et de modestie, sans que rien le pût ébranler, et garda là-dessus un parfait silence, content d'avoir rempli son devoir, et y voulant mettre tout ce que ce même devoir y pouvait accorder à la charité, à la simplicité, à la modestie. On peut juger des fureurs où cet affront fit entrer Dubois, qui de sa vie ne le pardonna au cardinal de Noailles, lequel en fut universellement applaudi, et d'autant plus loué et admiré qu'il ne le voulut point être. Il fallut donc se tourner ailleurs.

Besons, frère du maréchal, tous deux si attachés et si bien traités et récompensés de M. le duc d'Orléans, tous deux sous leur air rustre, lourd et grossier, si bons courtisans, avait été transféré de l'archevêché de Bordeaux à celui de Rouen, et Pontoise est de ce dernier diocèse, qui touche ainsi celui de Paris, et s'approche de cette ville à peu de lieues en-deçà de Pontoise même. L'abbé Dubois voulait gagner le temps et s'éviter la honte d'un voyage marqué. Les Besons lui parurent devoir être de meilleure composition que le cardinal de Noailles; ils en furent en effet. L'archevêque de Rouen donna le dimissoire. Dubois, sous prétexte des affaires dont il était chargé, obtint

un bref pour recevoir à-la-fois tous les ordres, et se dispensa lui-même de toute retraite pour s'y préparer. Il alla donc un matin à quatre ou cinq lieues de Paris, où dans un église paroissiale du diocèse de Rouen, du grand-vicariat de Pontoise, Tressan, évêque de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, donna dans la même messe basse, qu'il célébra *extra tempora*, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise à l'abbé Dubois, et en fut après récompensé de l'archevêché de Rouen et des économats à la mort de Besons qui avait l'un et l'autre, et qui ne le fit pas long-temps attendre. On cria fort contre les deux prélats, et l'archevêque, qui était estimé et considéré avec raison, y eut à perdre. Pour l'autre, il n'y fit que gagner.

Le même jour que l'abbé Dubois prit ainsi tous les ordres à-la-fois, il y eut conseil de régence l'après-dînée au vieux Louvre, parce que toutes les rougeoles qui couraient, même dans le Palais-Royal, empêchaient qu'il se tînt à l'ordinaire aux Tuileries. On fut surpris d'un conseil de régence sans l'abbé Dubois, qui y rapportait tout ce qui lui plaisait des affaires étrangères, mais on le fut bien davantage de l'y voir arriver. Il n'avait pas perdu de temps en actions de grâces de tout ce qu'il venait de recevoir. Ce fut un nouveau scandale qui réveilla et qui aggrava le premier. Il venait, à ce que dit plaisamment le duc Mazarin, de faire sa première communion. Tout le monde était déjà arrivé dans le cabinet du conseil, et M. le duc d'Orléans aussi, et on y était debout et épars. J'étais dans un coin du bas bout, et causais avec M. le prince de Conti, le maréchal de Tallard et un autre qui m'échappe, lorsque je vis entrer l'abbé Dubois en habit court, avec son maintien ordinaire. Nous ne l'attendions point en tel jour, ce qui fit que naturellement nous nous écriâmes. Cela lui fit

tourner la tête, et voyant M. le prince de Conti venir à lui, qui de son côté, avec ce ricanement de M. son père, mais qui, assurément était bien éloigné d'en avoir les grâces, et au contraire était cynique, s'avança deux pas à lui, lui parla de tous les ordres si brusquement reçus le matin même tous à-la-fois, de sa prompte arrivée au conseil si peu de momens après cette cérémonie, quoique faite au loin de Paris, de son sacre qui allait suivre de si près, de sa surprise et de celle de tout le monde, et tout de suite lui fit un pathos avec tout l'esprit et la malignité possible qui tenait d'un assez plaisant sermon, et qui aurait plus que démonté tout autre. Dubois, qui n'avait pas eu l'instant de placer une seule parole, le laissa dire, puis répondit froidement que, s'il était un peu plus instruit de l'antiquité, il trouverait ce qui l'étonnait fort peu étrange, puisque lui abbé ne faisait que suivre l'exemple de saint Ambroise, dont il se mit à raconter l'ordination qu'il étala. Je n'en entendis pas le récit, car dans le moment que j'ouïs saint Ambroise, je m'enfuis brusquement à l'autre bout du cabinet, de l'horreur de la comparaison et de la peur de ne pouvoir m'empêcher de lui dire d'achever, car je sentais que cela me prenait à la gorge, et de dire combien peu saint Ambroise se pouvait défier d'être ainsi saisi et ordonné, quelle résistance il y fit, et avec combien d'éloignement et de frayeur, enfin toute la violence qui lui fut unanimement faite. Cette impie citation de saint Ambroise courut bientôt le monde avec l'effet qu'on peut penser. La nomination et cette ordination se firent dans la fin de février.

J'achèverai tout de suite ce qui regarde cette matière pour ne la pas séparer, et n'avoir pas à y revenir. On y trouvera une anecdote curieuse sur l'autorité de l'abbé Dubois, sur son maître et sur la frayeur et le danger de lui déplaire. Il eut ses bulles au commencement de mai,

et fut sacré le dimanche 9 juin. Tout Paris et toute la cour y furent conviés. Je ne le fus point ; j'étais lors mal avec lui, parce que je ne le ménageais guère avec M. le duc d'Orléans, sur ses vues de cardinalat et sur son abandon dans les affaires à ce qui convenait aux Anglais et à l'empereur, par lesquels il comptait d'arriver à la pourpre romaine. Comme il redoutait ma liberté, ma franchise, ma façon de parler à M. le duc d'Orléans qui lui faisait de fréquentes impressions, quoique je m'en donnasse assez rarement la peine, et qu'il avait celle de les effacer, il revenait à moi de temps en temps, me ménageait, me courtisait toujours, détournant tant qu'il pouvait la confiance de M. le duc d'Orléans en moi, qu'il resserrait sans cesse, mais qu'il ne pouvait arrêter totalement ni même long-temps, quoique, comme je l'ai dit, je me retirasse beaucoup par le dégoût de tout ce que je voyais. Ainsi nous étions bien en apparence quelquefois, et souvent mal.

Ce sacre devait être magnifique, et M. le duc d'Orléans y devait assister. J'en dirai quelques mots dans la suite. Plus la nomination et l'ordination de l'abbé Dubois avaient fait de bruit, de scandale et d'horreur, plus les préparatifs superbes de son sacre les augmentaient, et plus l'indignation en éclatait contre M. le duc d'Orléans. Je fus donc le trouver la veille de cet étrange sacre, et d'abordée je lui dis ce qui m'amenait. Je le fis souvenir que je ne lui avais jamais parlé de la nomination de l'abbé Dubois à Cambrai, parce qu'il savait bien que je ne lui parlais jamais des choses faites ; que je ne lui en parlerais pas encore, si je n'avais appris qu'il devait aller le lendemain à son sacre ; que je me tairais avec lui de la façon dont il se faisait, telle qu'il ne pourrait mieux, si l'usage était encore de faire des princes du sang évêques, et qu'il fût question de son second fils, parce que je re-

gardais cela comme chose déjà faite, mais que mon attachement pour lui ne me permettait pas de lui cacher l'épouvantable effet que faisaient universellement une nomination de tous points si scandaleuse, une ordination si sacrilège, des préparatifs de sacre si inouïs pour un homme de l'extraction, de l'état, des mœurs et de la vie de l'abbé Dubois, non pour lui reprocher ce qui n'était plus réparable, mais pour qu'il sût à quel point en était la générale indignation contre lui, et que de là il conclût ce que ce serait pour lui d'y mettre le comble en allant lui-même à ce sacre; je le conjurai de sentir quel serait ce contraste avec l'usage, non-seulement des fils de France, mais des princes du sang, de n'aller jamais à aucun sacre, parce que je n'appelais pas y aller la curiosité d'en voir un une fois en leur vie, que les rois et les personnes royales avaient eue quelquefois; j'ajoutai qu'à l'opinion que sa vie et ses discours ne donnaient que trop continuellement de son défaut de toute religion, on ne manquerait pas de dire, de croire et de répandre qu'il allait à ce sacre pour se moquer de Dieu et insulter son église; que l'effet de cela était horrible et toujours fort à craindre, et qu'on y ajouterait avec raison que l'orgueil de l'abbé Dubois abusait de lui en tout, et que ce trait public de dépendance, par une démarche si étrangement nouvelle et déplacée, lui attirerait une haine, un mépris, une honte dont les suites étaient à redouter; que je ne lui en parlais qu'en serviteur entièrement désintéressé; que son absence ou sa présence à ce sacre ne changerait rien à la fortune de l'abbé Dubois, qui ne serait ni plus ni moins archevêque de Cambrai, et n'obscurcirait en rien la splendeur préparée pour ce sacre, telle qu'elle ne pourrait être plus grande, si on avait un fils de France à sacrer; qu'en vérité c'en était bien assez pour un Dubois, sans prostituer son maître aux yeux de toute la France, et

bientôt après de toute l'Europe, par la bassesse inouïe d'une démarche, où on verrait bien que l'extrême pouvoir de Dubois sur lui l'aurait entraîné de force. Je finis par le conjurer de n'y point aller, et par lui dire qu'il savait en quels termes actuels l'abbé Dubois et moi étions ensemble; que j'étais le seul homme de marque qu'il n'eût point convié; que nonobstant tout cela, s'il me voulait promettre et me tenir sa parole de n'aller point à ce sacre, je lui donnais la mienne d'y aller, moi, et d'y demeurer tout du long, quelque horreur que j'en eusse et quelque blessé que je fusse de ce que cela ferait sûrement débiter. Ce trait de courtisan était pour me raccommoder avec lui, moi si éloigné d'une pareille misère et qui osai me vanter, puisqu'il le fallait aujourd'hui, d'avoir jusqu'à ce moment conservé chèrement toute ma vie mon pucelage entier sur les bassesses.

Ce propos vivement prononcé et encore plus librement et plus énergiquement étendu fut écouté d'un bout à l'autre. Je fus surpris qu'il me dit que j'avais raison, que je lui ouvrais les yeux, plus encore qu'il m'embrassa, me dit que je lui parlais en véritable ami, et qu'il me donnait sa parole et me la tiendrait de n'y point aller. Nous nous séparâmes là-dessus, moi le confirmant encore, promettant de nouveau que j'irais, et lui me remerciant de cet effort. Il n'eut nulle impatience, nulle envie que je m'en allasse, car je le connaissais bien, et je l'examinais jusqu'au fond de l'âme, et ce fut moi qui le quittai, bien content de l'avoir détourné d'une si honteuse démarche et si extraordinaire. Qui m'eût dit qu'il ne m'eût tenu parole, car on va voir qu'il le voulait; mais voici ce qui arriva.

Quoique je me crusse bien assuré là-dessus, néanmoins la facilité et l'extrême faiblesse du prince, et l'empire sur lui et l'orgueil de l'abbé Dubois, m'enga-

gèrent à prendre le plus sûr avant d'aller au sacre. J'envoyai aux nouvelles le lendemain matin au Palais-Royal, et cependant je fis tenir mon carrosse tout prêt pour tenir ma parole. Mais je fus bien confus, quelque accoutumé que je fusse aux misères de M. le duc d'Orléans, quand celui que j'avais envoyé voir ce qui se passait revint et me rapporta qu'il venait de voir M. le duc d'Orléans monter dans son carrosse et environné de toute la pompe des rares jours de cérémonie, partir pour aller au sacre. Je fis ôter mes chevaux et m'enfonçai dans mon cabinet.

Le surlendemain j'appris par un coucheur favori de madame de Parabère, qui était lors la régnante, mais qui n'était pas fidèle, qu'étant couchée la nuit qui précéda le sacre avec M. le duc d'Orléans, au Palais-Royal, entre deux draps, ce qui n'arrivait guère ainsi dans la chambre et le lit de M. le duc d'Orléans, mais presque toujours chez elle, il s'était avisé de lui parler de moi avec éloge, que je ne rapporterai pas, et avec sentiment sur mon amitié pour lui, et que plein de ce que je lui venais de représenter, il n'irait point au sacre, dont il me savait le meilleur gré du monde. La Parabère me loua, convint que j'avais raison, mais sa conclusion fut qu'il irait. M. le duc d'Orléans, surpris, lui dit qu'elle était donc folle. « Folle, soit, répondit-elle, mais vous irez. — Et moi, reprit-il, je vous dis que je n'irai pas. — Si, vous dis-je, dit-elle, et vous irez. — Mais, reprit-il, cela est admirable, tu dis que M. de Saint-Simon a raison, et au bout, pourquoi donc irais-je? — Parce que je le veux, dit-elle. — En voici d'une autre, répliqua-t-il, et pourquoi veux-tu que j'y aille, quelle folie est cela ?— Pourquoi, dit-elle, parce que.— Oh! parce que, répondit-il, parce que, ce n'est pas là parler; dis donc pourquoi si tu peux ». Après quelque dispute : « Voulez-vous donc absolument le savoir? c'est que vous n'igno-

rez pas que l'abbé Dubois et moi avons eu, il n'y a pas quatre jours, maille à partir ensemble, et qui n'est pas encore bien finie. C'est un diable qui furète tout; il saura que nous avons couché ici cette nuit ensemble. Si demain vous n'allez pas à son sacre, il ne manquera pas de croire que c'est moi qui vous en ai empêché; rien ne le lui pourra ôter de la tête, il ne me le pardonnera pas; il me fera cent tracasseries et cent noirceurs auprès de vous, et finira promptement par nous brouiller; or, c'est ce que je ne veux pas, et c'est pour cela que je veux que vous alliez à son sacre, quoique M. de Saint-Simon ait raison ». Là-dessus, débat assez faible, puis résolution et promesse d'aller au sacre, qui fut bien fidèlement exécutée.

La nuit suivante la Parabère coucha chez elle avec son greluchon, à qui elle raconta cette histoire tant elle la trouvait plaisante. Par cette même raison le greluchon la rendit à Biron, qui le soir même me la conta. Je déplorai avec lui les chaînes du régent, à qui je n'ai jamais parlé depuis de ce sacre, ni lui à moi; mais il fut après bien honteux et bien embarrassé avec moi. Je n'ai point su s'il poussa la faiblesse jusqu'à conter à l'abbé Dubois ce que je lui avais dit pour l'empêcher d'aller à son sacre, ou s'il en fut informé par la Parabère, pour se faire un mérite auprès de lui d'avoir fait changer M. le duc d'Orléans là-dessus et faire montre de son crédit. Mais il en fut très parfaitement informé et ne me l'a jamais pardonné, et j'ai su depuis par Bellisle qu'il avait dit à M. Leblanc et à lui que de toutes les contradictions que je lui avais fait essuyer, même du danger pressant où je l'avais mis quelquefois, rien ne l'avait si profondément touché et blessé, et jusqu'au fond de l'âme, que d'avoir voulu empêcher M. le duc d'Orléans d'assister à son sacre, duquel il est maintenant temps de parler.

Tout y parut également superbe et choisi pour faire éclater la faveur démesurée d'un ministre éperdu d'orgueil et d'ambition sans bornes, la servitude la plus publique et la plus démesurée où il avait réduit son maître, et l'audace effrénée de s'en parer en la manifestant aux yeux de toute la France avec le plus grand éclat, et de là à ceux de toute l'Europe, à qui il voulait apprendre de la manière la plus éclatante que lui était entièrement le maître de la France, soit pour le dedans, soit pour le dehors, sous un nom qui n'était qu'une vaine écorce, et qu'à lui seul il fallait s'adresser pour quelque grâce et pour quelque affaire que ce fût, comme à l'unique dispensateur et au seul véritable arbitre de toutes choses en France.

Le Val-de-Grâce fut choisi pour y faire le sacre comme étant un monastère royal, le plus magnifique de Paris et l'église la plus singulière. Le cardinal de Rohan, ravi de faire contre en tout au cardinal de Noailles et de profiter du refus qu'il avait fait à l'abbé Dubois de lui permettre d'être ordonné dans son diocèse, saisit un si précieux moment de faire bien sa cour au régent et de s'attacher son ministre, en s'empressant pour faire la cérémonie. En effet un cardinal de sa naissance, évêque de Strasbourg, et brillant de toutes sortes d'avantages, était un consécrateur fort au-dessus de tous ceux que l'abbé Dubois aurait pu desirer. Il n'y a guère en fait d'honneur que la première démarche de chère; Rohan avait franchi ce saut quand, à la persuasion du maréchal de Tallard, comme on l'a vu ici en son lieu, il subit la loi que lui fit le père Tellier, pour le faire grand-aumônier, et se livra, contre le cardinal de Noailles, ses propres lumières et la vérité à lui parfaitement connue et reconnue, à toutes les scélératesses et à toutes les violences dont ce terrible jésuite le rendit son ministre, et

que l'intérêt et l'orgueil d'être chef de parti et de n'en abandonner pas l'honneur et le profit au cardinal de Bissy, lui fit continuer depuis en premier. Avec le revêtement constant d'un tel personnage, il ne fallait pas s'attendre qu'aucune considération de honte ni d'infamie retînt le cardinal de Rohan d'une si étrange prostitution, moins encore que sa conscience l'arrêtât un moment sur le sacrilège dont il allait se rendre le ministre. L'abbé Dubois fut donc comblé de l'honneur qu'il lui voulut bien faire; M. le duc d'Orléans témoigna au cardinal toute la part qu'il y prenait, et Rohan, charmé des espérances qu'il conçut de ce grand trait de politique, plus sensibles pour sa maison que pour sa cause, laquelle ne fut jamais que pour servir aux avantages de l'autre, se rît de tous les discours, du bruit de l'improbation générale et nullement retenue que cette fonction excita, et qu'il ne regarda que comme des raisons de plus et des fondemens d'augmentation à ses espérances pour tout ce qu'il pouvait desirer d'un homme tout-puissant, pour l'amour duquel il se livrait à tant d'opprobres.

A l'égard des deux évêques assistans, Nantes y avait un tel droit par l'ordination qu'il avait osé donner à l'abbé Dubois, qu'il n'y avait pas de moyen de lui préférer personne. Pour l'autre assistant, Dubois crut en devoir chercher un dont la vie et la conduite pût être en contre-poids. Il voulut Massillon, célèbre prêtre de l'Oratoire, que sa vertu, son savoir, ses grands talens pour la chaire, avaient fait évêque de Clermont, parce qu'il en passait quelquefois, quoique rarement, quelque bon parmi le grand nombre des autres qu'on faisait évêques. Massillon au pied du mur, étourdi, sans ressources étrangères, sentit l'indignité de ce qui lui était proposé, balbutia, n'osa refuser. Mais qu'eût pu faire un homme aussi mince, selon le siècle, vis-à-vis

d'un régent, de son ministre et du cardinal de Rohan? Il fut blâmé néanmoins et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien de tout parti, car en ce point l'excès du scandale les avait réunis. Les plus raisonnables, qui ne laissèrent pas de se trouver en nombre, se contentèrent de le plaindre, et on convint enfin assez généralement d'une sorte d'impossibilité de s'en dispenser et de refuser.

L'église fut superbement parée, toute la France invitée; personne n'osa hasarder de ne s'y pas montrer, et tout ce qui le put pendant toute la cérémonie. Il y eut des tribunes à jalousies préparées pour les ambassadeurs et autres ministres protestans. Il y en eut une autre plus magnifique pour M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres qu'il y mena. Il y en eut pour les dames, et comme M. le duc d'Orléans entra par le monastère, et que sa tribune se trouva au-dedans, il fut ouvert à tous venans, tellement que le dehors et le dedans fut rempli de rafraîchissemens de toutes les sortes et d'officiers qui les faisaient et les distribuaient avec profusion. Ce désordre continua tout le reste du jour par le grand nombre de tables qui furent servies dehors et dedans pour tout le subalterne de la fête et pour tout ce qui s'y voulut fourrer. Les premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans et ses premiers officiers firent les honneurs de la cérémonie, placèrent les gens distingués, les reçurent, les conduisirent, et d'autres de ses officiers prirent les mêmes soins à l'égard des gens moins considérables, tandis que tout le guet et toute la police étaient occupés à faire aborder, ranger, sortir les carrosses sans nombre avec tout l'ordre et la commodité possibles. Pendant le sacre qui fut peu décent de la part du consacré et des spectateurs, surtout en sortant de la cérémonie, M. le duc d'Orléans témoigna sa satisfaction

à ce qu'il trouva sous sa main de gens considérables de la peine qu'ils avaient prise, et s'en alla dîner à Anières avec madame de Parabère, bien contente de l'avoir fait aller au sacre qu'il vit, ce qu'on lui imposa peut-être trop véritablement, qu'il vit, dis-je, peu décemment depuis le commencement jusqu'à la fin. Tous les prélats, les abbés distingués, et quantité de laïques considérables furent invités pendant la cérémonie par les premiers officiers de M. le duc d'Orléans à dîner au Palais-Royal. Les mêmes firent les honneurs du festin qui fut servi avec la plus splendide abondance et délicatesse, et apprêté et servi par les officiers de M. le duc d'Orléans et à ses dépens. Il y eut deux tables de trente couverts chacune dans une grande pièce du grand appartement, qui furent remplies de ce qu'il y avait de plus considérable à Paris, et plusieurs autres tables également bien servies en d'autres pièces voisines pour les gens moins distingués. M. le duc d'Orléans donna au nouvel archevêque un diamant de grand prix pour lui servir d'anneau. Toute cette journée fut livrée à cette sorte de triomphe qui n'attira pas l'approbation des hommes ni la bénédiction de Dieu. Je n'en vis pas la moindre chose et jamais M. le duc d'Orléans et moi ne nous en sommes parlé.

CHAPITRE XII.

Les jacobites chassés de France à son de trompe. — Politique de la cour de Rome sur le cardinalat. — Mort de madame de Lislebonne. — Autres morts.—Madame la Duchesse meurt à Paris. — Visites en manteaux chez M. le Duc. — Deuil du roi. — Le

comte d'Horn à Paris. — Sa famille. — Sa catastrophe. — Exécutions à Nantes. — Plusieurs mariages. — Naissance de l'infant don Philippe. — Maulevrier-Langeron lui porte le cordon bleu. — Affaire de l'abbé Gamaches, auditeur de Rotte à Rome. — Ce que c'est que la Rotte.

Dans le même temps que Dubois fut nommé à l'archevêché de Cambrai, on publia à son de trompe une ordonnance pour faire sortir en huit jours de toutes les terres de l'obéissance du roi tous les étrangers rebelles, qui, en conséquence, furent recherchés et punis avec la dernière rigueur. Ces étrangers rebelles n'étaient autres que des Anglais, et ce fut un des effets du voyage à Paris du comte Stanhope; ce ne fut que l'exécution jusqu'alors tacitement suspendue d'une clause infâme du traité fait par Dubois avec l'Angleterre qui y gagnait tout, et la France rien, rien que la plus dangereuse ignominie. Les Français, depuis la révocation de l'édit de Nantes réfugiés en Angleterre, ne pouvaient donner la plus légère inquiétude en France, où personne n'avait droit à la couronne que celui qui la portait, et sa maison d'aîné mâle en aîné, et le réciproque stipulé par ce même traité ne pouvait avoir d'application aux Français, dont pas un n'était rebelle, ni opposé à la maison régnante. Ce réciproque n'était donc qu'un voile, ou plutôt une toile d'araignée pour faire passer, non l'intérêt des Anglais, mais celui du roi d'Angleterre et de ses ministres qui craignaient jusqu'à l'ombre du véritable et légitime roi, bien que confiné à Rome, et des Anglais de son parti, ou qui par mécontentement favorisaient ce parti sans se soucier du parti même. La cour sentait que quelque éloignement qu'eût toute la nation anglaise de revoir sur le trône le fils d'un roi catholique qu'elle avait chassé, d'un roi qui avait attaqué tous ses privilèges, un roi élevé en France qui y avait pris les leçons du roi son

père, qui y avait été nourri au milieu de l'exercice le plus constant et le moins contredit du pouvoir plus qu'absolu, la nation toutefois ne desirait pas l'extinction de sa famille, sentait la justice de son droit, voulait y trouver un appui, et de quoi montrer sans cesse à la maison de Hanovre que son élévation sur le trône n'était que l'ouvrage de sa volonté qui également la pouvait chasser, et bien plus justement qu'elle n'avait ôté la couronne aux Stuarts, et tenir ainsi en bride perpétuelle le roi Georges, sa famille et ses ministres. La position de la France à l'égard de l'Angleterre les inquiétait sans cesse sur les jacobites qui s'y étaient réfugiés par la facilité de leurs commerces et de leurs intelligences en Angleterre, et par la facilité d'y passer promptement.

Quelque honteuses preuves qu'eût le gouvernement d'Angleterre de l'abandon de celui de France à ses volontés, depuis que Dubois en était devenu l'arbitre unique, ces habiles ministres sentaient combien cette conduite était personnelle; qu'elle ne tenait qu'au desir de la pourpre que Dubois espérait du crédit du roi Georges auprès de l'empereur qui, en effet, pouvait tout à Rome; que cette conduite était essentiellement contraire à l'intérêt de la France et singulièrement odieuse à toute la nation française, grands et petits; conséquemment qu'elle pouvait facilement changer, et qu'il était de l'intérêt le plus pressant de la maison d'Hanovre et de ses ministres de profiter de leur situation présente avec la France pour la mettre à jamais, autant qu'il était possible, hors de moyens de troubler l'Angleterre, d'y favoriser utilement les jacobites, encore plus d'y faire des partis et quelque invasion en faveur des Stuarts. Pour arriver à ce point, il fallait deux choses, s'ôter toute inquiétude à l'égard de la France en la dépouillant de tous ceux qui leur en pouvaient donner, et ruiner en Angleterre tout crédit et

toute confiance en la France, par la rendre conjointement avec eux la persécutrice publique et déclarée du ministère de la reine Anne, et de tout ce parti qui seul avait sauvé la France des plus profonds malheurs par la paix particulière de Londres, la séparation de l'Angleterre d'avec ses alliés, enfin par la paix d'Utrecht, dont la reine Anne s'était rendue la dictatrice et la maîtresse, et qui avait sauvé la France au moment qu'elle allait être envahie, et la couronne d'Espagne à Philippe V, à l'instant qu'il l'allait perdre sans la pouvoir sauver.

Le ministère du roi Georges avait voulu faire sauter les têtes de ce ministère précédent, précisément pour avoir fait la paix de Londres et forcé les alliés aux conditions de celle d'Utrecht, et n'avait cessé depuis de persécuter ce parti avec la dernière fureur. Mettre la France de moitié dans cette persécution effective d'un parti à qui elle devait si publiquement et si récemment son salut et la conservation de la couronne d'Espagne à Philippe, par complaisance pour le parti opposé, qui ne respira jamais que sa ruine radicale, et qui était parvenu à y toucher, c'était couvrir la France d'une infamie éternelle à tous égards, et la perdre tellement d'honneur, de réputation, de confiance en Angleterre, vis-à-vis le parti qu'elle contribuait à y accabler en reconnaissance d'en avoir été sauvée elle-même, qu'une démarche si contraire à tout honneur, pudeur et intérêt, lui aliénerait à jamais ce parti, qui l'avait sauvée, avec plus de rage que n'en pouvait avoir le parti régnant qui l'avait voulu perdre. Ce dernier pour trouver la France si déplorablement complaisante, ne l'en haïssait pas moins, et par là, trouvait le moyen de la mettre hors d'état de lui causer aucune inquiétude, sans toutefois avoir acheté une démarche si destructive de tout intérêt et de tout honneur, par le plus léger service, par la plus légère apparence de re-

froidissement avec ses alliés que la France devait toujours regarder comme véritables ennemis, par la plus petite justice à l'égard de l'Espagne, par la moindre reconnaissance de la servitude par laquelle nous avions pour leur complaire laissé volontairement et si préjudiciablement éteindre et anéantir notre marine, en un mot, rien autre que d'avoir reconnu le pouvoir sans bornes de l'abbé Dubois sur son maître, et d'en savoir profiter pour en tirer tout, en lui faisant espérer le chapeau.

Je n'avais rien célé de tout cela à M. le duc d'Orléans, dès le premier traité où cette infamie fut stipulée. On a vu en son lieu combien je m'y opposai dans son cabinet, et depuis au conseil de régence; je n'oubliai aucune des raisons qu'on vient de voir, je les paraphrasai plus fortement encore. Le maréchal d'Huxelles, maréchal d'Estrées, plusieurs autres, qui n'osèrent traiter la matière qu'en tremblant, ne laissèrent pas de laisser voir ce qu'ils en pensaient; Torcy même, dont ces deux paix de Londres et d'Utrecht étaient l'ouvrage, s'éleva plus que sa douceur et sa timidité naturelles ne le lui permettaient; tout cela ne changea point l'article du traité, mais en suspendit l'effet. Le gouvernement d'Angleterre y consentit, peut-être tacitement informé de la révolte des esprits et du murmure général; mais les temps étaient venus de ne plus rien ménager. L'affaire du parlement, puis la conspiration du duc du Maine découverte et finie, la paix d'Espagne faite, l'abbé Dubois plus maître que jamais, ses amis les Anglais le sommèrent de sa parole; il fallut bien la tenir dans la vue plus prochaine de la pourpre; la proscription effective fut accordée et publiée sans qu'il fût possible à personne de l'empêcher. Les cris publics et l'horreur qui en fut généralement marquée n'en causèrent aucun repentir; ce ne fut qu'un sacrifice de plus que Dubois eut à présenter à la cour de Lon-

dres pour accélérer sa pourpre, qui ne fut pas plus goûté par tous les Anglais de tous partis, hors celui des ministres, qu'il ne le fut en France, et on peut ajouter dans tout le reste de l'Europe, qui nous en méprisa, tandis que le gros de l'Angleterre nous en détesta ouvertement, et que le parti de son ministère se moqua de notre misérable facilité.

Le roi d'Espagne, qui avait tant fait et laissé faire de choses en son nom, et avec tant de persévérance pour élever Albéroni à la pourpre, en fit de plus étranges pour l'en faire priver. Il n'y eut point d'instances qu'il n'en fît faire au pape, qu'il ne lui en fît de sa main, et pour l'engager encore de l'enfermer au château Saint-Ange, s'il entrait dans l'état ecclésiastique. Peu content du succès de tant de démarches, et si empressées, il profita de la paix qu'il venait de faire avec le roi et avec l'empereur, pour les presser de joindre leurs plus fortes démarches et leurs offices les plus vifs aux siens, auprès du pape, pour en obtenir cette privation du chapeau; mais cela fut éludé à Rome, où on obtiendrait plutôt une douzaine de chapeaux à-la-fois, quelque chère et difficile que soit cette marchandise, car c'en est une en effet, que la privation d'un seul. Cette cour qui a élevé si haut cette dignité si vide de sa nature, et qui, à force de la revêtir et de la décorer des dépouilles des plus hautes dignités sacrées et profanes, sans être elle-même d'aucun de ces deux genres, est parvenue avec tout l'art de sa politique à en faire l'appui de sa grandeur, en fascinant le monde de chimères, qui à la fin sont devenues l'objet de l'ambition de toutes les nations, par les richesses, les honneurs, les rangs et le solide, dont elles se sont réalisées; de là, montant toujours, la pourpre est arrivée à rendre inviolables les crimes les plus atroces, et les félonies les plus horri-

bles de ceux qui en sont revêtus. C'est le point le plus cher et le plus appuyé des usurpations de ses privilèges, parce que c'est celui qui est le plus important à l'orgueil et à l'intérêt de Rome qui se sert de l'espérance du chapeau pour dominer toutes les cours catholiques, qui, par ce chapeau, soustrait les sujets à leur roi, à tous juges pour quoi que ce puisse être, qui domine tous les clergés, qui est seule juge et la souveraine de ces chapeaux rouges, qui leur fait tout entreprendre et brasser impunément, et qui se trouve par là si intéressée à soutenir leur impunité, qu'elle ne peut se résoudre à y faire la moindre brèche en choses dont le fond ne l'intéresse point, comme les crimes qui lui sont étrangers, même ceux qui ont offensé les papes, comme Albéroni avait fait avec si peu de ménagement, tant de fois, de peur que la privation du chapeau devînt et pût passer en exemple, et privât les papes des pernicieux usages qu'ils ont si souvent faits des cardinaux, que la vue de pouvoir être dépouillés de la pourpre arrêterait en beaucoup d'occasions.

Ce raisonnement est tellement celui de la cour de Rome, qu'on a vu des papes faire tuer, noyer, empoisonner des cardinaux, plutôt que leur ôter le chapeau. Les Caraffe, les Colone et bien d'autres en sont des exemples dont l'histoire n'est point à contester; on n'en voit point de privation du chapeau, car on ne peut pas compter pour telle les temps de schismes, et ce que les papes et des anti-papes faisaient contre les cardinaux les uns des autres. Ainsi le roi d'Espagne, heurtant ainsi la partie la plus sensible et la plus essentielle de l'intérêt des papes et de la cour de Rome, se donna vainement en spectacle de lutte et d'impuissance, contre un homme de la lie du peuple, pour l'élévation duquel il avait tout épuisé, et qu'il ne put détruire. Tout ce que ses instances

purent obtenir, encore aidées de la haine personnelle du pape et de la cour de Rome contre Albéroni, fut de le réduire à errer, souvent inconnu, jusqu'à la mort du pape; alors l'intérêt des cardinaux l'appela au conclave où il entra comme triomphant, et il est depuis demeuré en splendeur, ou à Rome, ou dans les différentes légations qu'il a obtenues. Ces leçons sont grandes, elles sont fréquentes, elles sont bien importantes; elles n'en demeureront pas moins inutiles par l'ambition des plus accrédités auprès des rois, et la faiblesse des rois à leur procurer cette pourpre si fatale aux états, aux rois et à l'église.

Plusieurs personnes moururent à-peu-près en ce même temps : la comtesse de Lislebonne, qui avait pris depuis plusieurs années le nom de princesse de Lislebonne, mourut à quatre-vingt-deux ans; elle était bâtarde de Charles IV, duc de Lorraine, si connu par ses innombrables perfidies, et de la comtesse de Cantecroix, et veuve du frère cadet du duc d'Elbœuf. Il y a eu occasion de parler ici d'elle quelquefois, et de la faire assez connaître pour n'avoir plus besoin de s'y étendre; avec beaucoup de vertu, de dignité, de toute bienséance, et non moins d'esprit et de manège, elle ne céda à aucun des Guise en cette ambition et cet esprit qui leur a été si terriblement propre, et eût été admise utilement pour eux aux plus profonds conseils de la ligue. Aussi mademoiselle de Guise, le chevalier de Lorraine et elle n'avaient-ils été qu'un; aussi donna-t-elle ce même esprit à madame de Remiremont, sa fille aînée, et madame d'Espinoy sa cadette y tourna, et y mit tout ce qu'elle en avait. Cette perte fut infiniment sensible à ses deux filles, à Vaudemont, son frère de même amour, encore plus dangereusement Guisard, si faire se pouvait. Aussi logeaient-ils tous ensemble à Paris, dans l'hôtel de Mayenne, ce temple de la ligue, où ils ont conservé ce cabinet appelé *de la*

ligue, sans y avoir rien changé, par la vénération, pour ne pas dire le culte d'un lieu où s'étaient tenus les plus secrets et les plus intimes conseils de la ligue, dont la vue continuelle entretenait leurs regrets et en ranimait l'esprit, ce que prouvent les faits divers qui ont été rapportés d'eux en tant d'endroits de ces Mémoires, et tout le tissu de leur conduite; ainsi on ne leur prête rien. Mais comme toute impunité, et au contraire toute considération, était devenue de si longue main leur plus constant apanage, la pension de 12,000 livres qu'avait madame de Lislebonne, fut donnée à madame de Remiremont :

Le grand-maître de Malte, Perellos y Roccafull, Espagnol de beaucoup de mérite, qui eut le frère du cardinal Zondodari pour successeur :

Le père Cloche, depuis quarante ans général de l'ordre de Saint-Dominique, avec la plus grande réputation et la considération à Rome la plus distinguée et la plus soutenue, et beaucoup d'autorité dans toutes les affaires; aimé, respecté, estimé et consulté par tous les papes et les cardinaux. Il aurait été cent fois cardinal, s'il n'avait pas été Français et très bon Français; il avait été confesseur de mon père jusqu'à son départ pour l'Italie :

Faurille, aveugle, qui avait beaucoup d'esprit et fort orné, long-temps capitaine aux gardes, estimé et fort dans la bonne compagnie. Sa pension fut donnée à sa veuve, qui demeurait pauvre avec des enfans, à l'un desquels on a vu ici que j'avais fait donner un abbaye sans les connaître :

Madame de la Hoguette, veuve d'un lieutenant-général sous-lieutenant des mousquetaires, mort aux précédentes guerres du feu roi en Italie, qui était un fort galant homme et très estimé. Cette femme était fort riche, avare, dévote, pharisaïque, toute merveilleuse, du plus prude maintien, et qui sentait la profession de ce métier de fort

loin avec de l'esprit et de la vertu, si elle eût bien voulu n'imposer pas tant au monde; elle était très peu de chose, et toutefois merveilleusement glorieuse. Son mari était neveu de la Hoguette, archevêque de Sens, si estimé et si considéré sans le rechercher, et qui refusa l'ordre du Saint-Esprit avec une humilité si modeste, comme on l'a vu en son lieu ici. La fille unique de madame de la Hoguette, qui avait épousé Nangis, fut sa seule héritière, et avec beaucoup de patience et de vertu n'en fut pas plus heureuse:

Mortagne, officier-général, qui s'était fait estimer dans la gendarmerie et dans le monde. Il en a été parlé sur ses deux mariages, l'un et l'autre assez singuliers. Il s'était fait chevalier d'honneur de Madame. C'était un fort honnête homme, mais de fort obscure naissance. Son père était un riche maître de forges devers Liège, qui laissa à son fils un nom qui n'était pas à lui. Il laissa une fille unique et une veuve assez digne du duc de Montbazon, mort enfermé à Liège, père de son père, dont la plupart de la postérité s'est senti peu ou beaucoup.

Madame la Duchesse, sœur de M. le prince de Conti et de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, mourut le 21 mars à Paris, dans l'hôtel de Condé, après une fort longue maladie, à trente-un ans, au bout de sept ans de mariage, dont il a été parlé ici en son temps, pendant lequel elle ne s'était pas contrainte : elle fut plainte sans être regrettée. Les princes du sang rebutés de leurs tentatives inutiles de faire garder le corps de ces princesses, l'usage de brusquer l'enterrement, pris de ce peu de succès, fut continué en cette occasion. Le surlendemain de sa mort, sans qu'il y eût eu aucune cérémonie à l'hôtel de Condé que le pur nécessaire, elle fut portée aux Carmélites de la rue Saint-Jacques où elle fut enterrée. Le convoi fut très magnifique. Mademoiselle de Clermont accompagna le corps avec les duchesses de Sully

et de Tallard, que M. le Duc et madame sa mère en avaient priées. Quelques jours après, M. le Duc reçut les visites de tout le monde, avec la précaution ordinaire d'un magasin de manteaux dans son antichambre, et l'indécence ordinaire et affectée contre cette nouvelle pratique, qui a été marquée ici à son commencement. Madame la Duchesse, qui ne laissa point d'enfans, fit un testament et mademoiselle de la Roche-sur-Yon sa légataire universelle. Il y avait beaucoup à rendre et force pierreries, parce que feu M. le prince de Conti avait fort avantagé cette princesse qui était sa fille aînée. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon ne se trouva pas la plus forte. M. le Duc s'en tira lestement, mais peu d'années avant sa mort il pensa sérieusement et fit pleine justice à mademoiselle de la Roche-sur-Yon qui n'avait osé le plaider, et qui ne pensait plus depuis long-temps à cette affaire. Le deuil du roi ne fut que de cinq jours pour madame la Duchesse.

Le comte d'Horn était à Paris depuis environ deux mois, menant une vie obscure de jeu et de débauche. C'était un homme de vingt-deux ans, grand et fort bien fait, de cette ancienne et grande maison d'Horn, connue dès le onzième siècle parmi ces petits dynastes des Pays-Bas, et depuis par une longue suite de générations illustres. La petite ville et la seigneurie de Horn en Brabant, près de Ruremonde, a donné l'origine et le nom à cette maison. Elle est du territoire de Liège, et relevait de l'ancien comté de Loost. Des trois branches de cette maison Jean, second fils de Jacques, fait comte d'Horn par l'empereur Frédéric III, et frère puîné d'autre Jacques qui eut des enfans, sans postérité, recueillit la succession de son frère et de ses neveux. Il quitta la prévôté de Liège pour épouser Anne d'Egmont, fille de Floris, comte de Buren, chevalier de la Toison-d'Or, et veuve avec des enfans de Joseph de Montmorency, sei-

gneur de Nivelle. Elle captiva si bien son second mari que, se voyant sans enfans, et le dernier de la branche aînée d'Horn, il adopta les deux enfans de sa femme, Philippe et Floris de Montmorency, qui furent tous deux illustres par leurs grands emplois, tous deux chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, tous deux victimes des cruautés exercées dans les Pays-Bas, tous deux sans avoir laissé de postérité. Philippe prit le nom de comte d'Horn. C'est lui à qui le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, fit couper la tête avec le comte d'Egmont, et qui furent exécutés ensemble à Bruxelles, le 5 juin 1568. Floris, son frère, porta le nom de baron de Montigny; député pour la seconde fois en Espagne, pour supplier Philippe II de ne point établir l'inquisition aux Pays-Bas, il fut arrêté en septembre 1567, puis transféré du château de Ségovie en celui de Simancas, où il eut la tête tranchée en octobre 1570. Leurs deux sœurs furent mariées toutes deux dans la maison de Lallain.

Thierry d'Horn, frère puîné du trisaïeul du dernier de la branche aînée, fit la seconde branche qui finit à sa dixième génération.

Jean d'Horn fut chef de la troisième et dernière branche, et portait le nom de seigneur de Beaussignies. Il était second fils de Philippe, seigneur de Gaesbeck, arrière-petit-fils de Thierry, chef de la seconde branche. Eugène Max, sa cinquième génération directe, fut fait prince d'Horn. Son fils unique, Philippe-Emmanuel, prince d'Horn, eut les charges, les emplois et les distinctions les plus considérables civiles et militaires sous Charles II, roi d'Espagne, dont il reconnut le testament, servit de lieutenant-général aux sièges de Brisach sous monseigneur le duc de Bourgogne, de Landaw, sous le maréchal de Tallard, se distingua fort sous le même à la bataille de Spire, puis sous le maréchal de Villeroy, fut blessé

de sept coups, et prisonnier à la bataille de Ramillies. D'Antoinette, fille du prince de Ligne, chevalier de la Toison-d'Or et grand d'Espagne, il a laissé deux fils : Maximilien-Emmanuel qui a suivi la révolution des Pays-Bas, où tous ses biens sont situés, où il porte le nom de prince d'Horn, et Antoine-Joseph portant le nom de comte d'Horn dont il s'agit ici, et qui n'était encore que capitaine réformé dans les troupes autrichiennes, moins par sa jeunesse que par être fort mauvais sujet, et fort embarrassant pour sa mère et pour son frère. Ils apprirent tant de choses fâcheuses de sa conduite à Paris depuis le peu de temps qu'il y était arrivé, qu'ils y envoyèrent un gentilhomme de confiance avec de l'argent pour y payer ses dettes, lui persuader de s'en retourner en Flandre, et s'il n'en pouvait venir à bout, implorer l'autorité du régent, à qui ils avaient l'honneur d'appartenir par Madame, pour leur être renvoyé. Le malheur voulut que ce gentilhomme arriva le lendemain qu'il eut commis le crime qui va être raconté.

Le comte d'Horn alla le vendredi de la passion, 22 mars, dans la rue Quincampoix, voulant, disait-il, acheter 100,000 écus d'actions, et y donna pour cela rendez-vous à un agioteur dans un cabaret. L'agioteur s'y trouva avec son portefeuille et des actions, et le comte d'Horn accompagné, lui dit-il, de deux de ses amis; un moment après ils se jetèrent tous trois sur ce malheureux agioteur; le comte d'Horn lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son portefeuille; un de ses deux prétendus amis qui était Piémontais, nommé Mille, voyant que l'agioteur n'était pas mort, acheva de le tuer. Au bruit qu'ils firent, les gens du cabaret accoururent, non assez prestement pour ne pas trouver le meurtre fait, mais assez tôt pour se rendre maîtres des assassins et les arrêter. Parmi cette bagarre, l'autre coupe-jarrets se sauva;

mais le comte d'Horn et Mille ne purent s'échapper. Les gens du cabaret envoyèrent chercher la justice, aux officiers de laquelle ils les remirent, qui les conduisirent à la Conciergerie. Cet horrible crime, commis ainsi en plein jour, fit aussitôt grand bruit, et aussitôt plusieurs personnes considérables, parens de cette illustre maison, allèrent crier miséricorde à M. le duc d'Orléans, qui évita tant qu'il put de leur parler, et qui avec raison ordonna qu'il en fût fait bonne et prompte justice. Enfin les parens percèrent jusqu'au régent; ils tâchèrent de faire passer le comte d'Horn pour fou, disant même qu'il avait un oncle enfermé, et demandèrent qu'il fût enfermé aux petites maisons, ou chez les pères de la Charité, à Charenton, chez qui on met aussi des fous; mais la réponse fut qu'on ne pouvait se défaire trop tôt des fous qui portent la folie jusqu'à la fureur. Econduits de leur demande, ils représentèrent quelle infamie ce serait que l'instruction du procès et ses suites pour une maison illustre, qui appartenait à tout ce qu'il y avait de plus grand, et à presque tous les souverains de l'Europe. Mais M. le duc d'Orléans leur répondit que l'infamie était dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avait de lui appartenir à lui-même, « Eh bien, messieurs, leur dit-il fort bien; j'en partagerai la honte avec vous. »

Le procès n'était ni long ni difficile. Law et l'abbé Dubois, si intéressés à la sûreté des agioteurs, sans laquelle le papier tombait tout court et sans ressource, prirent fait et cause auprès de M. le duc d'Orléans, pour le rendre inexorable; et lui pour éviter la persécution qu'il essuyait sans cesse pour faire grâce, eux dans la crainte qu'il ne s'y laissât enfin aller, n'oublièrent rien pour presser le parlement de juger; l'affaire allait grand train, et n'allait à rien moins qu'à la roue. Les parens,

hors d'espoir de sauver le criminel, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine. Quelques-uns d'eux me vinrent trouver, pour m'engager de les y servir, quoique je n'aie point de parenté avec la maison d'Horn; ils m'expliquèrent que la roue mettrait au désespoir toute cette maison, et tout ce qui tenait à elle, dans les Pays-bas et en Allemagne, parce qu'il y avait en ces pays-là une grande et très importante différence entre les supplices des personnes de qualité qui avaient commis des crimes; que la tête tranchée n'influait rien sur la famille de l'exécuté, mais que la roue y infligeait une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères et sœurs, et les trois premières générations suivantes, étaient exclus d'entrer dans aucun noble chapitre, ce qui, outre la honte, était une privation très dommageable, et qui empêchait la décharge, l'établissement et les espérances de la famille, pour parvenir aux abbayes de chanoinesses, et aux évêchés souverains; cette raison me toucha, et je leur promis de la représenter de mon mieux à M. le duc d'Orléans, mais sans m'engager à rien au-delà pour la grâce.

J'allais partir pour la Ferté y profiter du loisir de la semaine sainte. Je vins donc trouver M. le duc d'Orléans, à qui j'expliquai ce que je venais d'apprendre. Je lui dis ensuite que quiconque lui demanderait la vie du comte d'Horn, après un crime si détestable en tous ses points, ne se soucierait que de la maison d'Horn, et ne serait pas son serviteur; que je croyais aussi que ne serait pas son serviteur quiconque s'acharnerait à l'exécution de la roue, à quoi le comte d'Horn ne pouvait manquer d'être condamné; que je croyais qu'il y avait un *mezzo termine* à prendre, lui qui les aimait tant, qui remplirait toute justice et toute raisonnable attente du public; qui éviterait le honteux et si dommageable rejaillissement de l'infamie sur une maison si illustre et

si grandement alliée, et qui lui dévouerait cette maison et tous ceux à qui elle tenait, qui au fond sentaient bien que la grâce de la vie était impraticable, au lieu du désespoir et de la rage où tous entreraient contre lui, et qui se perpétuerait et s'aigrirait même à chaque occasion perdue d'entrer dans les chapitres où la sœur du comte d'Horn était sur le point d'être reçue. Je lui représentai que ce moyen était bien simple. C'était de laisser rendre et prononcer l'arrêt de mort sur la roue, de tenir toute prête la commutation de peine toute signée et scellée pour n'avoir plus que la date à y mettre à l'instant de l'arrêt, et sur-le-champ l'envoyer à qui il appartient, puis le jour même faire couper la tête au comte d'Horn. Par là toute justice est accomplie, et l'arrêt de roue prononcé, le public est satisfait, puisque le comte d'Horn est en effet puni de mort, auquel public, l'arrêt rendu, il n'importe plus du supplice, pourvu qu'il soit à mort, et la maison d'Horn et tout ce qui y tient, trop raisonnable pour avoir espéré une grâce de la vie qu'eux-mêmes en la place du régent n'auraient pas accordée, lui seraient à jamais redevables d'avoir sauvé leur honneur et les moyens de l'établissement des filles et des cadets. M. le duc d'Orléans trouva que j'avais raison, la goûta, sentit son intérêt de ne pas jeter dans le désespoir contre lui tant de gens si considérables en accomplissant toutefois toute justice et l'attente du public, et me promit qu'il le ferait ainsi. Je lui dis que je partais le lendemain; que Law et l'abbé Dubois, acharnés à la roue, la lui arracheraient; il me promit de nouveau de tenir ferme à la commutation de peine, m'en dit là-dessus autant que je lui en aurais pu dire; en m'étendant je lui déclarai que je n'étais ni parent ni en la moindre connaissance avec la maison d'Horn, ni en liaison avec aucun de ceux qui se remuaient pour elle; que c'était uni-

quement raison et attachement à sa personne et à son intérêt qui me faisaient insister, et que je le conjurais de demeurer ferme dans la résolution qu'il me témoignait, puisqu'il en sentait tout le bon et toutes les tristes suites du contraire, et de ne se point laisser entraîner aux raisonnemens faux et intéressés de Law et de l'abbé Dubois, qui se relayeraient pour arracher de lui ce qu'ils voulaient. Il me le promit de nouveau, et comme je le connaissais bien, je vis que c'était de bonne foi. Je pris congé, et partis le lendemain.

Ce que j'avais prévu ne manqua pas. Dubois et Law l'assiégèrent, et le retournèrent si bien que la première nouvelle que j'appris à la Ferté fut que le comte d'Horn et son scélérat de Mille avaient été roués en Grève, vifs, et avaient expiré sur la roue le mardi saint, 26 mars, sur les quatre heures après midi, sur le même échafaud, après avoir été appliqués à la question. Le succès en fut tel aussi que je l'avais représenté à M. le duc d'Orléans. La maison d'Horn et toute la grande noblesse des Pays-Bays, même d'Allemagne, furent outrées, et ne se continrent ni de paroles ni par écrit. Il y eut même par mieux d'étranges parties de vengeance, pourpensées, et longtemps depuis la mort de M. le duc d'Orléans, j'ai trouvé de ces messieurs-là, qui n'ont pu se tenir de m'en parler ni se contenir de répandre le venin qu'ils en conservaient dans le cœur.

Le même jour, mardi 26 mars, que le comte d'Horn fut exécuté à Paris, plusieurs Bretons le furent à Nantes par arrêt de la commission du conseil. Les seigneurs de Pontcallet, de Talhouet, Montlouis et Coedic, capitaines de dragons, y eurent la tête coupée. Il y en eut seize autres qu'on ne tenait pas qui l'eurent en même temps en effigie, qui furent les deux frères Rohan du Poulduc, les deux frères du Groesker, les sieurs de Rosconan,

Bourgneuf-Trevelec fils, Talhouet de Boisoran et Talhouet de Bonamour, la Boissière, Kerpedron de Villeglé, la Beraye, la Houssaye père, Croser, Kerentré de Goello, Melac-Hervieux et Lambilly, conseiller au parlement de Rennes. Les prisonniers avaient avoué la conspiration et les mesures prises pour livrer les ports de la Bretagne à l'Espagne, et y en recevoir les troupes, marcher en armes en France, etc., le tout juridiquement avoué et prouvé. On les avait éblouis de les remettre comme au temps de leur duchesse héritière Anne, et de trouver la plupart de la noblesse de France prête à se joindre à eux pour la réformation du royaume sous l'autorité du roi d'Espagne, représenté en France par le duc du Maine. La bouche fut soigneusement fermée aux commissaires les plus instruits, et l'abbé Dubois sut mettre bon ordre à la conservation du secret, des détails sur le duc et la duchesse du Maine qu'il avait eu grand soin de faire élargir, et revenir avant d'achever les procès criminels de Nantes. Il se trouva tant de gens arrêtés et à arrêter sur les dépositions des prisonniers qu'après l'exécution réelle de ces quatre, et en effigie de ces seize, on envoya une amnistie pour tous les prisonniers et accusés non arrêtés, les uns et les autres non encore jugés, dont seulement furent exceptés : les deux frères Lescoët, les sieurs de Roscoët, Kersoson, Salarieue l'aîné, Karauguen-Hiroet, Coargan, Boissy-bec-de-Lièvre, Kervasi l'aîné, et les frères Fontaineper. Noyan, qui était prisonnier, fut mis en liberté par l'amnistie. Rochefort, président à mortier, la Bedoyère, procureur général, et quelques autres du même parlement de Bretagne, eurent ordre de se défaire de leurs charges, et l'arrêt de la commission du conseil à Nantes fut rendu public. Plusieurs de ces Bretons coupables, qui se sauvèrent à temps, se retirèrent par mer en Espagne,

où tous eurent des emplois ou des pensions. Peu y firent quelque petite fortune qui ne les consola pas de leur pays ni du peu qu'ils y avaient quitté. Beaucoup y vécurent misérables et méprisés par la plus que médiocrité, à quoi se réduisit bientôt ce qu'on leur avait donné. Quelques-uns revinrent en France après la mort de M. le duc d'Orléans et le changement de toutes choses, mais fort obscurément chez eux; la plupart sont morts en terre étrangère. Telle est presque toujours l'issue des conspirations et le sort de tant de gens qui, en celle-ci, perdirent la tête ou leur état, leurs biens, leur famille, pour errer en terre étrangère, et y demander leur pain, et le recevoir bien court pour l'intérêt, les vues, l'ambition du duc et de la duchesse du Maine qui les avaient si bien ensorcelés, et qui n'en perdirent pas un cheveu de leur tête. Il fut même remarqué que peu de jours après, le duc du Maine vit pour la première fois M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud.

Le prince de Berghes mourut chez lui en Flandre. Il n'était point de l'ancienne maison de ce nom, mais des bâtards de Berghes et frère de mademoiselle de Montigny, cette maîtresse si long-temps aimée et publiquement par l'électeur de Bavière, qu'il fit enfin épouser au comte d'Albert, comme on l'a vu ici en son lieu. Elle avait fait en sorte que l'électeur avait obtenu la grandesse d'Espagne et la Toison-d'Or de Philippe V, pour son frère qui était aussi petit et vilain qu'elle était belle et bien faite. Il avait épousé une fille du duc de Rohan qui ne voulait pas lui donner grand'chose, dont il n'eut point d'enfans, et qui a été une femme de mérite et d'une belle figure. Le père de ce prince de Berghes était gouverneur de Mons, qu'il défendit quand le roi le prit. Il est mort chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Bruxelles.

Le duc de Perth mourut presque en même temps dans

le château de Saint-Germain où il était demeuré. C'était un seigneur qui avait quitté de grands établissemens en Écosse, par fidélité pour le roi Jacques qui le fit gouverneur du prince de Galles. Sa femme était morte à Saint-Germain, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, dont il était grand-écuyer. C'était un homme d'honneur et de beaucoup de piété, qui valait bien mieux que le duc de Melfort son frère. Le roi Jacques les fit ducs tous deux; le dernier en mourant, comme on l'a vu en son lieu, et leur donna à tous deux la Jarretière.

Il se fit aussi plusieurs mariages. Madame de Biron, qui ne négligeait rien, avait su profiter de la place de son mari auprès de M. le duc d'Orléans, et captiver Law pour avoir gros, comme auparavant elle avait su sucer plusieurs financiers, et quelques-uns jusqu'au sec pour sa protection. Le duc de Guiche, moyennant le besoin que le régent crut toujours avoir du régiment des gardes avait tiré des monts d'or de Law. Il avait déjà marié sa fille aînée au fils aîné de Biron. Ils firent encore un mariage d'une fille de Biron avec le second fils du duc de Guiche qu'on appelait le comte de Grammont. En faveur de cette affaire M. le duc d'Orléans donna 8,000 livres de pension à la nouvelle épouse.

Mademoiselle de Bournonville, sœur de la duchesse de Duras, mais qui ne lui ressemblait en rien, épousa l'aîné de la maison de Mailly, duquel la mère était sœur du cardinal de Mailly; ni l'un ni l'autre n'étaient pas faits pour la fortune; aussi pour des gens comme eux sont-ils demeurés dans l'obscurité.

La même duchesse de Duras et son mari marièrent leur fille aînée, qui n'avait que quatorze ans, au fils aîné du duc et de la duchesse de Berwick qu'on appela duc de Fitz-James, qui était aussi fort jeune, qui eut en se mariant 10,000 livres de pension. Il mourut peu d'années

après sans enfans. Sa veuve s'est depuis remariée au duc d'Aumont dont elle a des enfans.

Peu après, Chalmazel épousa mademoiselle de Bonneval, fille du frère aîné de celui qui a passé en Turquie, tous deux de bonne maison. Chalmazel était fils d'une sœur de Chamarande, goutteux, veuf et sans enfans, qui était riche; mais lui était Talaru qui est une fort ancienne maison devers le Lyonnais, alliée à toutes les meilleures des provinces voisines.

Le prince d'Isenghien, qui n'avait point d'enfans de ses deux femmes, épousa mademoiselle de Monaco, sœur de la duchesse de Valentinois, qui en fit la noce chez le comte de Mattignon, son beau-père, avec qui elle demeurait. M. de Monaco était à Monaco et n'en sortait plus.

Parlant des Mattignon, la seconde fille du maréchal de Mattignon qui n'était plus jeune, et s'ennuyait de n'être point mariée, épousa Basleroy, colonel de dragons. Son nom était la Cour, et si peu de chose, que son père, qui était riche, épousa pour rien la sœur de Caumartin, conseiller d'état, et se fit maître des requêtes; il n'alla pas plus loin. Les Mattignon outrés furent fort long-temps sans vouloir ouïr parler de Basleroy et de sa femme, et à la fin les virent et leur pardonnèrent. Le second fils du maréchal de Mattignon épousa aussi mademoiselle de Brenne, fille d'une sœur de la duchesse de Noirmonstier, qui en la mariant la fit son héritière.

La reine d'Espagne accoucha d'un prince qui fut appelé don Philippe, à qui on envoya le cordon bleu à l'exemple du feu roi qui en avait usé ainsi envers les infans aînés de celui-ci, et les avait ainsi comme fils de roi traités en fils de France, quoique à le prendre en rigueur de naissance ils ne fussent que fils d'un fils de France, cadet, et par conséquent petit-fils de France. Maulevrier-Langeron, dont le nom est Andrault, neveu de

l'abbé Maulevrier, aumônier du roi, duquel on a parlé ici quelquefois, fut destiné à porter ce cordon bleu, et à être envoyé du roi en Espagne. Ce fut son oncle qui lui procura cet emploi. Il venait d'être fait lieutenant-général dans une promotion de dix-sept, dont fut aussi le duc de Duras. Ces Andrault étaient de Bourbonnais, attachés, mais fort en sous ordre, à la maison de Condé. On a vu en son lieu que Langeron, lieutenant-général des armées navales, l'était fort au duc du Maine. On verra que M. le duc d'Orléans aurait pu faire un meilleur choix, si Dieu me donne le temps d'écrire ici mon ambassade en Espagne.

L'abbé de Gamaches était à Rome depuis assez longtemps, qu'il y avait été envoyé succéder au cardinal de Polignac, à la place d'auditeur de Rotte pour la France. Il était fils de Gamaches qui avait été mis auprès de monseigneur le duc de Bourgogne avec Cheverny, d'O et Saumery, en qualité de menins. Le frère de cet abbé avait épousé une fille de Pomponne, frère de madame de Torcy, et Torcy ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères lui avait valu cet emploi. Le père de Gamaches était chevalier de l'ordre de 1661, et tous deux avaient épousé les sœurs de MM. de Loménie et de Brienne, père et fils, et secrétaires d'état des affaires étrangères, que le fils quitta parce que sa tête se dérangea, lequel a vécu longtemps et est mort enfermé. Le nom de cet abbé de Gamaches est Rouault. Il était fort glorieux, encore plus ambitieux et fort plein de lui-même; il faut dire aussi qu'il n'était pas sans mérite, et qu'il avait du savoir et de l'esprit pour toute sa race; mais il ne souffrait pas aisément de supérieur, ne démordait point de ce qu'il avait entrepris, et savait parfaitement être ami et ennemi. Avec ces qualités il s'appliqua fort à la Rotte, et y acquit la réputation d'un des plus capables de ce tribunal. Quand il s'y fut ancré et qu'il y eut acquis des

amis et de la considération dans Rome, son génie et son humeur se déployèrent, et son ambition se développa. Il ne songea qu'à plaire à la cour de Rome et à ceux qui la gouvernaient ou qui pourraient la gouverner à leur tour, et se mit en tête de se faire cardinal par cette voie. Dans ce plan de conduite il ne craignit pas de se lier étroitement avec les personnages principaux et autres qu'il se crut utiles, quoique déclarés contre la France, et de marcher ainsi tête levée dans toutes les routes qui pouvaient favoriser son projet.

L'abbé Dubois avait des agens secrets à Rome pour son chapeau. Gamaches les découvrit, les suivit, chercha inutilement à avoir par eux quelque part en leurs menées. Il fut piqué du mystère qu'ils lui en firent, se brouilla avec eux, se mit à les traverser de dépit, et aussi pour faire sentir à l'abbé Dubois qu'il avait besoin de lui. Dubois en fut bientôt averti; la fureur le saisit contre l'abbé de Gamaches, qu'il trouva plus court de rappeler, dans la puissance où il se trouvait de tout faire. Un autre que Gamaches aurait été accablé, mais il l'avait prévu et s'était préparé à en soutenir le choc. Il commença par s'excuser, continua par se plaindre; mais comme il s'aperçut que cette conduite n'opérait pas de changement à son rappel, il chaussa le cothurne et osa se déclarer; il déclara donc à l'abbé Dubois que ce rappel n'était point en sa puissance, pour couler doucement qu'elle n'était pas en celle du régent, par conséquent en celle du roi même. Il avança nettement que le feu roi, en le nommant à l'auditorat de Rotte pour la France, avait consommé son pouvoir; que du moment qu'il était pourvu, agréé à Rome et en possession, il était devenu magistrat d'un des premiers tribunaux du monde; que dès là il ne dépendait plus du roi, ni pour sa place, ni pour ses fonctions, ni pour sa personne;

que si on pouvait juridiquement prouver des crimes, un auditeur de Rotte comme tout autre magistrat en subissait la punition, mais instruite devant le pape et prononcée par lui, lequel était le souverain de Rome et de la Rotte, sous l'autorité et la protection duquel elle faisait ses fonctions; que de crimes ni même de mauvaise conduite, il ne craignait point qu'on lui en pût imputer, encore moins prouver; qu'il s'en tenait là avec d'autant plus d'assurance qu'il n'avait à répondre que devant le pape, de l'intégrité et de la bonté duquel il ne pouvait prendre de défiance. A cette dépêche Dubois sauta en l'air; mais quand il eut bien tempêté, il craignit de se commettre avec une cour dont il espérait tout et de s'y rendre odieux. Il écouta donc volontiers ce qu'on lui voulut dire en faveur de l'abbé de Gamaches. Mais comme il desirait passionnément aussi de tirer de Rome un homme qui lui pouvait beaucoup nuire, et qui était sur les pistes de tous ses agens, car il en entretenait trois ou quatre à Rome inconnus les uns aux autres, il lui offrit l'archevêché d'Embrun, vacant par la mort de Bruslart-Genlis, le plus ancien prélat de France, et un des plus saints et des plus résidens évêques. Gamaches, incapable d'abandonner ses vues, le refusa tout net, et déclara qu'il ne voulait quitter ni Rome ni la Rotte; mais profitant avec esprit de cet adoucissement, il fit le reconnaissant, offrit ses services à Dubois, et lui en rendit en effet pour le gagner et de fort bons. Avec tous ces manèges, il demeura auditeur de Rotte; mais il en résulta un véritable scandale.

Jamais auditeur de Rotte n'avait encore imaginé ne pouvoir être rappelé. C'est un tribunal où, non sans abus, il se porte des affaires, et souvent très considérables, de toutes les parties de la catholicité; c'est pour cela qu'il est composé de juges de toutes les nations catholiques,

et que chaque roi, ou république, même quelques villes qui l'ont été autrefois, ont la nomination du juge de sa nation. Ce juge est son sujet; il cesse si peu de l'être par sa nomination, qu'il n'en fait les fonctions qu'à ce titre, et à titre de sujet, par conséquent révocable, par le pouvoir d'un souverain sur son sujet. Cet exemple de prétention de ne pouvoir l'être était donc monstrueux et très punissable; mais le punir n'était pas l'intérêt du maître des affaires de France, qui les tournait toutes, et les sacrifiait pour avoir un chapeau. Cette affaire fit donc grand bruit et peu d'honneur à l'autorité du roi, à laquelle elle a porté une blessure qui doit bien faire prendre garde à l'avenir au choix des auditeurs de Rotte. Quoique toutes les puissances qui en nomment aient le même intérêt, on n'a vu autre chose que Rome s'avantager de tout, et l'emporter sur choses bien plus essentielles, et s'il se peut encore moins fondées contre l'intérêt général, et quelquefois le plus important et le plus sensible de toutes les puissances de sa communion.

Gamaches, enflé d'un succès qu'il devait à sa hardiesse, et aux conjonctures qui viennent d'être expliquées, ne se contint plus. Il avait toujours devant les yeux les exemples de MM. Séraphin, la Trémoille, et Polignac, qui d'auditeurs de Rotte pour la France étaient devenus cardinaux; mais c'en était trois seuls, et en plus d'un siècle. Il se brouilla dans la suite avec le cardinal de Polignac, chargé des affaires du roi à Rome, dont les défauts n'étaient pas de manquer de douceur, d'agrémens, et de tout mettre de sa part dans le commerce d'affaires, et de société. La brouillerie s'augmenta avec tant d'éclat que Gamaches, perdit tout respect et toute mesure en discours publics et en conduite à son égard, ne le vit plus, et cessa de lui rendre tous les devoirs auxquels il était obligé envers lui comme cardinal, et comme mi-

nistre public du roi ; il ne vécut pas mieux avec d'autres cardinaux attachés à la France, pour avoir pris le parti du cardinal de Polignac ; tout cela fut su et souffert, parce qu'on avait laissé gagner ce terrein à Gamaches, et dans les fins aussi, parce qu'ici on se plut à mortifier le cardinal de Polignac. Ce n'était pas que depuis quelques années Gamaches n'eût donné de fortes prises sur soi, et même une qui dura long-temps, et qui fit du bruit à Rome, mais dont il ne fut autre chose. Gamaches, que rien n'arrêtait pour aller à son but, avait quantité d'amis dans le sacré collège, dans la prélature, dans la principale noblesse, dans l'intérieur de la maison du pape, dans le subalterne important et accrédité ; quoiqu'il ne fût pas sans ennemis, on pouvait dire que tout riait à ses espérances. C'est la situation où le duc de Saint-Aignan le trouva en arrivant à Rome, avec le caractère d'ambassadeur de France. Ils n'eurent guère le temps de savoir comment ils s'accommoderaient l'un de l'autre, l'abbé de Gamaches étant mort peu de temps après d'une maladie ordinaire, mais qui fut fort courte, et qui mit fin à tous ses grands projets. Il était riche, et entre ses bénéfices il avait l'abbaye de Montmajor d'Arles qui est très considérable.

CHAPITRE XIII.

Nouvelles pensions accordées par M. le duc d'Orléans. — Pensions fixées au grade d'officier-général. — Edit de réduction des intérêts des rentes. — Remontrances du parlement. — Retour de Rion à Paris. — Enlèvemens de vagabonds pour peupler le Missisipi. — La commission de Nantes de retour de cette ville s'assemble encore à l'Arsenal à Paris. — Le comte de Charolois de retour de ses voyages. — Bon mot de Turménies.

— La Noue épouse madame de Chevry. — Suites désastreuses du système de Law.—Dreux obtient la survivance de sa charge pour son fils. — Plusieurs morts. — Diverses anecdotes.

MALGRÉ la situation des finances, il reprit à M. le duc d'Orléans un nouveau débordement de pensions. Il en donna une de 6,000 livres, et une autre de 4,000 livres attachées au grade de lieutenant-général et à celui de maréchal-de-camp, avec cette explication : qu'elles seraient incompatibles avec un gouvernement ou avec une autre pension; mais que, si la pension était moindre, elle serait portée jusqu'à cette fixation. Cela aliait bien au grand nombre et n'en obligeait aucun en particulier. La vieille Montauban, dont il a été quelquefois parlé ici, en eut une de 20,000 liv., et M. de Montauban, cadet du prince de Guéméné, une de 6,000, la duchesse de Brissac, sœur de Vertamont, qui était fort pauvre, et que son frère, premier président du grand conseil, logeait et nourrissait, en eut aussi une de 6,000 livres. Madame de Coetquen, du Puy Vauban, Polastron, la fille de feu Puysieux, veuve de Blanchefort, grand joueur, et son fils, en eurent chacun une de 4,000 livres; et huit ou dix autres personnes qui 3,000, qui 2,000 liv. J'en obtins une de 8,000 livres pour madame la maréchale de Lorge, et une de 6,000 livres pour la maréchale de Chamilly, dont le Mississipi avait fort dérangé les affaires. M. de Soubise et le marquis de Noailles eurent chacun 200,000 livres en présent. Jusqu'à Saint-Geniès, sortant de la Bastille et relégué à Beauvais, ayant d'abord été destiné fort loin, eut une pension de 1,000 livres. Tout le monde, en effet, aurait eu besoin d'une augmentation de revenu, par l'extrême cherté où les choses les plus communes et les plus indispensables, et toutes autres natures de choses étaient montées, qui, quoiqu'à la fin peu-à-peu diminuées, sont demeurées jusqu'à aujour-

d'hui bien au-dessus de ce qu'elles étaient avant ce Mississipi. Le marquis de Châtillon, qui a fait depuis une si grande fortune, eut aussi 6,000 livres de pension en quittant son inspection de cavalerie; enfin, la Peyronnie, premier chirurgien du roi en survivance de Maréchal, eut 8,000 livres de pension.

Un jour de vers la fin d'avril, travaillant avec M. le duc d'Orléans, il m'apprit le mariage du duc de Lorge avec mademoiselle de Mesmes, et que le premier président lui en avait demandé son agrément. Je n'en avais pas ouï dire un mot, et la vérité est que je me mis dans une étrange colère. On a vu, en différentes occasions, ce que j'ai fait pour ce beau-frère, et ce qui m'arriva pour l'avoir fait capitaine des gardes, qu'il était, s'il avait voulu se priver de sa petite maison de Livry, dont la vente était nécessaire pour parfaire les 500,000 livres à donner au maréchal d'Harcourt, et qu'il aima mieux garder. Il m'était cruel de lui voir épouser la fille d'un homme que je faisais profession d'abhorrer, et que je ne rencontrais jamais au Palais-Royal sans le lui témoigner, et quelquefois par les choses les plus fortement marquées. Je m'en retournai à Meudon où nous étions déjà établis. J'appris à madame de Saint Simon cette énormité de son frère, dont elle ne fut pas moins surprise ni touchée que moi. Je lui déclarai que de ma vie je ne le verrais ni sa femme, et que je ne verrais jamais non plus madame la maréchale de Lorge, ni M. ni madame de Lausun, s'ils signaient le contrat de mariage et s'ils se trouvaient à cette noce. Je le dis tout haut partout, et je m'espaçai sur le beau-père et le gendre sans aucune sorte de mesure. Cet éclat, qui fut le plus grand qu'il me fut possible, et qui mit un grand désordre dans une famille jusqu'alors toujours si intimement unie, et qui vivait sans cesse ensemble, arrêta le mariage tout court pour un temps; mais sans que je visse le duc de

Lorge, qui se flattait de me ramener par ses sœurs, et qui, dans l'embarras à mon égard de ne vouloir pas rompre ce beau mariage, n'osa se hasarder à me voir.

M. le duc d'Orléans, persuadé par ceux en qui il avait le plus de confiance sur les finances, résolut de réduire à deux pour cent toutes les rentes. Cela soulageait fort les débiteurs; mais c'était un grand retranchement de revenu pour les créanciers qui, sur la foi publique, le taux approuvé et usité, et la loi des contrats d'emprunt, avaient prêté à cinq pour cent, et en avaient toujours paisiblement joui. M. le duc d'Orléans assembla au Palais-Royal plusieurs personnes de divers états de finance, et résolut enfin avec eux d'en porter l'édit. Il fit du bruit au parlement, qui résolut des remontrances. Haligre présidait ce jour-là. Le premier président s'en était allé à sa campagne pour y faire, disait-il, des remèdes. Il est vrai qu'il avait eu une légère attaque d'apoplexie pour laquelle il avait été un an auparavant à Vichy. Il fut bien aise d'éviter de se commettre avec M. le duc d'Orléans après la cruelle aventure qu'il avait eue avec lui, mais sans quitter prise, et de laisser agir le parlement, qu'il sentait bien comme tout le monde que l'imbécillité d'Haligre et le peu de cas qu'en faisait la compagnie ne serait pas capable de retenir. Mesmes, ravi de voir se préparer de nouvelles altercations entre le régent et le parlement, leur voulait laisser la liberté de se reproduire sans y être présent, et ne revenir qu'ensuite pour y jouer son personnage accoutumé de modérateur et de compositeur entre sa compagnie et le régent, pour en tirer de l'argent, ce qu'il ne désespérait pas encore de sa facilité, et par là souffler le feu sous main. Huit jours après la résolution prise des remontrances, Haligre, à la tête de la députation du parlement, les porta par écrit au roi, et les lui laissa, après lui avoir fait un fort plat compliment; c'était le 17 avril. Ces remontrances

n'ayant point eu de succès, le parlement s'assembla le 22 et résolut de ne point enregistrer l'édit, et de faire de nouvelles remontrances. Au sortir de la séance, les gens du roi vinrent au Palais-Royal rendre compte de ce qui venait d'être résolu. M. le duc d'Orléans leur répondit court et sec qu'on ne changerait rien à la résolution qui avait été prise, et les laissa aussitôt.

Il permit à Rion de revenir à Paris, dont il avait reçu défense de s'approcher, étant à l'armée du maréchal de Berwick en Navarre, lors de la mort de madame la duchesse de Berry. Sa présence au retour de cette campagne, sitôt après cette mort, aurait réveillé bien des discours. On crut l'intervalle assez long pour qu'on ne songeât plus à rien. Sa présence, après tout ce qui s'était passé, ne pouvait pas être agréable au Palais-Royal, et devait l'embarrasser lui-même. Il ne fit donc qu'y paraître, se montra peu ailleurs, et mena une vie conforme à son humeur, c'est-à-dire de plaisir, mais particulière, fort voisine de l'obscurité. Il était fort à son aise, quoique le Mississipi fût venu un peu tard pour lui; il ne garda guère son régiment et ne songea plus à servir.

A force de tourner et retourner ce Mississipi de tous sens, pour ne pas dire à force de jouer des gobelets sous ce nom, on eut envie, à l'exemple des Anglais, de faire dans ces vastes pays des établissemens effectifs. Ce fut pour les peupler qu'on fit à Paris et dans tout le royaume des enlèvemens de gens sans aveu et des mendians valides, hommes et femmes, et de quantité de créatures publiques. Si cela eût été exécuté avec sagesse, discernement, les mesures et les précautions nécessaires, cela aurait rempli l'objet qu'on se proposait, et soulagé Paris et les provinces d'un lourd fardeau inutile et souvent dangereux; mais on s'y prit à Paris et partout ailleurs avec tant de violence et tant de friponnerie encore pour enle-

ver qui on voulait, que cela excita de grands murmures. On n'avait pas eu le moindre soin de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux sur les chemins, ni même dans les lieux destinés à leur embarquement; on les enfermait les nuits dans des granges sans leur donner à manger, et dans les fossés des lieux où il s'en trouvait, d'où ils ne pussent sortir. Ils faisaient des cris qui excitaient la pitié et l'indignation; mais les aumônes n'y pouvant suffire, moins encore le peu que les conducteurs leur donnaient, il en mourut partout un nombre effroyable. Cette inhumanité, jointe à la barbarie des conducteurs, à une violence d'espèce jusqu'alors inconnue et à la friponnerie d'enlèvement de gens qui n'étaient point de la qualité prescrite, mais dont on se voulait défaire, en disant le mot à l'oreille et mettant de l'argent dans la main des préposés aux enlèvemens, les bruits s'en élevèrent avec tant de fracas, et avec des termes et des tons si imposans qu'on trouva que la chose ne se pouvait plus soutenir. Il s'en était embarqué quelques troupes, qui ne furent guère mieux traitées dans la traversée. Ce qui ne l'était pas encore fut lâché et devint ce qu'il put, et on cessa d'enlever personne. Law, regardé comme l'auteur de ces enlèvemens, devint fort odieux, et M. le duc d'Orléans eut à se repentir de s'y être laissé entraîner.

Châteauneuf, qui avait présidé à la commission de Nantes, revint en ce temps-ci avec tous ceux qui l'avaient composée, mais pour subsister encore, et s'assembler à l'Arsenal pour achever de juger ceux des exceptés de l'amnistie qui ne l'avaient pas été à Nantes; et peu après le maréchal de Montesquiou fut rappelé du commandement de Bretagne, où il avait eu le malheur de se barbouiller beaucoup et de ne contenter personne.

M. le comte de Charolois arriva enfin de ses longs voyages. M. le Duc, content de ce qu'il avait obtenu pour lui,

lui avait mandé de revenir, et le fut attendre à Chantilly avec les familiers de la maison. Turménies s'y trouva avec eux, il avait été maître des requêtes et intendant de province avec réputation, et y aurait fait son chemin au gré de tout le monde; mais à la mort de son père, qui était garde du trésor royal, il préféra le solide si abondant de cette charge aux espérances des emplois qu'il avait. C'était un garçon de beaucoup d'esprit, de lecture et de connaissances, d'un naturel libre et gai, aimant le plaisir, mais avec mesure et pour la compagnie et pour le temps, fort mêlé avec la meilleure compagnie de la cour et de la ville, habile, capable, droit, obligeant dans sa charge, sans se faire valoir, estimé et accrédité avec les ministres, fort bien avec le régent, et sur un pied de telle familiarité avec M. le Duc et M. le prince de Conti père et fils, qu'ils trouvaient tout bon de lui, et ce qu'ils n'auraient souffert de personne. Le voisinage de l'Ile-Adam, la chasse, la table, l'avaient mis sur ce ton avec les pères; il avait su se le conserver avec les fils. C'était un homme qui sentait très bien la force de ses paroles, mais qui ne retenait pas aisément un bon mot. L'impunité avait aiguisé sa hardiesse, qui d'ailleurs n'était que liberté, sans aucun air d'insolence, et sans jamais se déplacer avec personne. Il était petit, grosset, le cou fort court, la tête dans les épaules, avec de grands cheveux blonds qui lui donnaient encore l'air plus engoncé, et qui lui avaient valu le sobriquet de Courtcollet. M. le Duc, averti que M. son frère arrivait, alla, suivi de toute la compagnie, le recevoir au débarquer de sa voiture et l'embrasser. Tout ce qui était là les environna et s'empressa à faire sa révérence; après les premiers mots entre les deux frères, M. le Duc lui présenta la compagnie, que M. le comte de Charolois se contenta de regarder fort indifféremment sans dire un seul mot à per-

sonne. Pendant un assez long temps, ce cercle demeura autour d'eux, dans la place où il avait mis pied à terre dans la cour. Turménies, voyant ce qui se passait et s'en ennuyant, se tourna à la compagnie : « Messieurs, lui dit-il froidement, mais tout haut, faites voyager vos enfans, et dépensez-y bien de l'argent », et tout de suite passa d'un autre côté. Cet apophthegme fit du bruit, et courut fort. Il ne s'en défendit point, et M. le Duc et M. le comte de Charolois, n'en firent que rire. M. le Duc devait y être accoutumé.

Au commencement des actions de Law, M. le Duc se vanta chez lui, devant assez de monde, et avec complaisance, d'une quantité considérable qu'il en avait eue. Chacun se taisait, lorsque Courtcollet, impatienté : « Fi, monsieur, répondit-il, votre bisaïeul n'en a jamais eu que cinq ou six, mais qui valaient bien mieux que toutes les vôtres ». Chacun baissa les yeux, et M. le Duc se prit à rire, sans lui en savoir plus mauvais gré. Il en a quelquefois lâché de bonnes à des ministres du feu roi, et depuis la régence à M. le duc d'Orléans lui-même, qui n'en faisait que rire aussi. Il ne vécut que peu d'années après, quoique point vieux, et fut fort regretté même pour les affaires de sa gestion. Il ne laissa point d'enfans. M. de Laval, le même de la conspiration du duc et de la duchesse du Maine, épousa sa sœur qui était veuve de Bayez, dont il a eu beaucoup de bien et des enfans. Les apophthegmes de Turménies n'étaient pas réservés aux princes du sang. Il ne s'en contraignait guère pour personne et avec cela rien moins qu'impertinent; il avait trop d'esprit et de monde pour l'être.

Une affaire purement particulière fit alors grand bruit dans le monde. Mattignon et M. de Marsan avaient épousé les deux sœurs, filles uniques et sans frère du frère aîné de Mattignon : lui l'aînée, M. de Marsan la

cadette, veuve alors avec des enfans de M. Seignelay, ministre et secrétaire d'état, fils aîné de M. Colbert. Un intérêt commun les avait étroitement unis, c'était l'amitié de Chamillart, dont ils avaient tiré des trésors en toute espèce d'affaires de finances. Le comte de Marsan fit par son testament M. de Mattignon tuteur de ses enfans, avec l'autorité la plus étendue et les plus grandes marques de confiance; et tout le monde est convenu que le comte de Mattignon y répondit sans cesse par tous les soins, l'application et les tendresses d'un véritable père, et le succès d'un homme habile et accrédité. Le comte de Marsan, qui n'avait de soi point de bien, ne s'en était fait que d'industrie, de grâces et de rapines, avait mangé à l'avenant, et laissé ses affaires en mauvais état. Mattignon estima qu'un effet tel que l'hôtel de Marsan, à Paris, était trop pesant pour des enfans en bas âge, dont le prix aiderait fort à liquider les biens, et crut aussi, à la conduite qu'il avait eue dans leurs affaires, le pouvoir acheter quoique tuteur. Il l'acheta donc, y dépensa beaucoup, y alla loger et céda le sien au maréchal son frère. M. de Marsan était mort en 1708, veuf pour la seconde fois depuis près de neuf ans. Le prince de Pons, son fils aîné, était né en 1696; par conséquent il avait vingt-quatre ans en cette année 1720. Il s'était marié en 1714 à la fille cadette du duc de Roquelaure. Il pria le duc d'Elbœuf d'aller dire à Mattignon de sa part qu'il se croyait obligé de retirer l'hôtel de Mattignon, qui était l'hôtel de Marsan que le comte de Mattignon avait acheté et payé, mais qu'il ne voulait point que M. de Mattignon songeât à en sortir, et qu'il l'y laisserait toute sa vie. Le comte de Mattignon, aussi surpris qu'indigné du compliment, répondit tout court qu'il espérait avoir d'assez bonnes raisons pour ne devoir pas craindre ce retrait; qu'il le remer-

ciait de la manière polie dont il lui avait parlé; mais qu'il l'assurait en même temps qu'il ne profiterait pas de la grâce que le prince de Pons prétendait lui faire; et qu'il pouvait lui dire que, s'il était assez malheureux pour perdre ce procès, il quitterait sa maison le lendemain et n'y remettrait jamais le pied. Les procédures ne tardèrent pas après de la part du prince de Pons, qui en fut extrêmement blâmé, et universellement de tout le monde. Mattignon soutint le procès; tout y était pour lui, hors la lettre de la règle. Il le perdit donc, uniquement par la qualité de tuteur qui acquiert de son mineur, et ce fut au grand regret du public et des juges mêmes. Le jour même de l'arrêt, Mattignon retourna loger chez le maréchal son frère, et de dépit acheta et rebâtit presque la superbe maison que son fils occupe, et qu'il a si grandement augmentée et ornée. Le comte de Mattignon n'eut pas le temps d'y loger. Elle était tout près de le pouvoir recevoir lorsqu'il mourut chez le maréchal son frère, en janvier 1725. Ce ne fut qu'à sa mort qu'il revit le prince de Pons et son frère, avec qui les Mattignon sont depuis demeurés fraîchement.

Il y a des choses qui occupent dans leur temps et qui vieillissant s'anéantissent. Je n'en puis toutefois omettre une de ce genre. Il y avait une petite nièce par femmes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, qui déjà veuve à peine mariée, sans enfans et sans biens, avait une figure aimable, l'air et le goût du monde, un manège infini et beaucoup d'intrigues, et qui, sans avoir été religieuse et coureuse comme la Tencin, eut cette similitude avec elle qu'elle fit pour M. de Cambrai et son petit troupeau, conséquemment pour madame Guyon et sa petite église, le même personnage que l'ambition du frère et de la sœur fit faire à celle-ci

pour la Constitution. La veuve dont je parle avait trouvé ainsi le moyen de rassembler chez elle bonne compagnie, mais elle mourait de faim. Elle persuada à un vieil aveugle qui était riche et qui s'appelait Chevry de l'épouser pour avoir compagnie et charmer l'ennui de son état. Il y consentit et lui fit toutes sortes d'avantages. Il se flatta d'autant plus de mener avec elle une vie agréable qu'elle aimait le monde, le jeu, la parure, et néanmoins fort dévote, se disait-elle, et disaient ses amis, et il le fallait bien puisqu'en cela consistait toute son existence et sa considération. Chevry, presque aveugle quand il l'épousa, le devint bientôt après tout-à-fait. Il fut doux, bonhomme, s'accommoda de tout, et quoique compté presque pour rien, il avait toutes sortes de complaisances, hors celle de mourir, et il ennuyait fort sa femme et cette troupe d'amis. Il mourut enfin, et ce fut un grand soulagement dans la maison, et une grande joie pour les amis qui trouvaient là une bonne maison et opulente, où rien ne contrariait plus leur conversation. Mais les vapeurs qui avaient gagné la dame pendant la vie de son aveugle ne s'en allèrent pas avec lui. A ces vapeurs, qui étaient devenues énormes, se joignit la gravelle, qui, mêlées, la mettaient dans des états étranges, après quoi, presqu'en un instant, il n'y paraissait pas. Une pointe de merveilleux faisait merveilles parmi ce monde qui abondait chez elle; elle était les délices et la vénération de toute cette petite église et le ralliement de tout ce qui y tenait. C'était là où se tenait le conseil secret; et comme il s'y joignait souvent d'autre bonne compagnie, sa maison était devenue un petit tribunal qui ne laissait pas d'être compté dans Paris; tout cela flattait sa vanité, l'amusait et l'occupait agréablement, avec ce talent de s'attirer du monde avec choix et de soutenir cet abord par la bonne chère. Mais

elle n'avait jamais eu de mari, et elle s'en donna un dont on ne l'aurait jamais soupçonnée, la petite église par vénération, les autres commensaux par la croire de meilleur goût, tous par l'état de sa santé. La Noue, espèce de chevalier d'industrie, s'était introduit chez elle par hasard, la table l'y attira souvent. Il était frère de Teligny que la faim avait fait gouverneur de M. le comte de Clermont, et d'un lieutenant des gardes-du-corps. C'était de fort simples gentilshommes et fort pauvres, leur nom est Cordouan; j'en ai parlé ailleurs. Il n'avait d'esprit qu'un simple usage de médiocre monde, et anciennement de jeu et de galanterie bourgeoise, et rien plus, avec un peu d'effronterie. Il avait servi toute sa vie dans le subalterne, avait attrapé une place d'écuyer à l'hôtel de Conti, puis le régiment de ce prince dont la jalousie lui ôta l'un et l'autre en le chassant de chez lui. M. le duc d'Orléans en eut pitié, et lui donna une inspection. Ce fut donc ce vieux belastre qu'elle épousa, mais dans le dernier secret, tant elle en fut honteuse. Ce secret dura quatre ans, après lesquels ce beau mariage se déclara. Ce fut un étrange vacarme parmi les amis de la maison qui, de ce moment, ne fut plus, ni depuis, à beaucoup près, aussi fréquentée, et déchut enfin de cet état de tribunal où tout ce qui se passait était jugé, et où elle présidait avec empire. Le mari, déclaré, fut toujours amant soumis et respectueux, mais cela ne dura guère, elle ne put soutenir une telle décadence. Elle mourut, et la Noue ne profita de rien.

L'extrême folie d'une part, et l'énorme cupidité de l'autre, firent en ce temps-ci le plus étrange contrat de mariage qui se soit peut-être jamais vu. C'est un échantillon de celle que le système de Law alluma en France, et qui mérite d'avoir place ici. Qui pourrait, et qui en voudrait raconter les effets, les transmutations de papiers, les

marchés incroyables, les nombreuses fortunes dans leur immensité, et encore dans leur inconcevable rapidité, la chute prompte de la plupart de ces enrichis par leur luxe et leur démence, la ruine de tout le reste du royaume, et les plaies profondes qu'il en a reçues et qui ne guériront jamais, ferait sans doute la plus curieuse et la plus amusante histoire, mais la plus horrible en même temps, et la plus monstrueuse qui fût jamais. Voici donc, entre autres prodiges, le mariage dont il s'agit. Le contrat en fut dressé et signé entre le marquis d'Oyse, âgé lors de trente-trois ans, fils et frère cadet des ducs de Villars-Brancas, avec la fille d'André, fameux Mississipien qui avait gagné des monts d'or, laquelle n'avait que trois ans, à condition de célébrer le le mariage dès qu'elle en aurait douze. Les conditions furent 100,000 écus, actuellement payés; 20,000 livres par an jusqu'au jour du mariage; un bien immense par millions lors de la consommation; et profusions en attendant aux ducs de Brancas père et fils. Les discours ne furent pas épargnés sur ce beau mariage. Que ne fait point faire *auri sacra fames?* Mais l'affaire avorta avant la fin de la bouillie de la future épouse, par la culbute de Law. Les Brancas, qui s'en étaient doutés, le père et les deux fils, s'étaient bien fait payer d'avance; le comble fut que les suites de cette affaire produisirent des procès plus de quinze ans après, qui furent soutenus sans honte. Ces Brancas-là n'y étaient pas sujets.

M. le duc d'Orléans, qui prodiguait tout de plus en plus, accorda à Dreux la survivance de sa charge pour son fils. Ce n'était pas pour le mérite du père qui n'était pas imposant, et dont la conduite pleine d'ignorance, de brutalité, et qui pis est d'infidélité dans cette charge, n'en méritait pas la conservation, bien loin d'une survivance à un fils de vingt ans. Ce ne pouvait être le desir de gra-

tifier le parlement en une de ses bonnes et anciennes familles; celle-ci qui venait de peu y était toute nouvelle, et les services militaires du père, aussi borné qu'il l'était, n'auraient pu durer long-temps sans l'appui de Chamillart son beau-père qui le poussa, et par la considération duquel, même après sa chute, son gendre continua d'être employé dans l'état des armées parmi le grand nombre, et où, à la valeur près, il fut toujours compté pour rien. Ce fut donc à Chamillart encore que cette survivance fut accordée. Cette charge de grand-maître des cérémonies fut créée par Henri III pour M. de Rhodes, et il est vrai qu'elle ne convient qu'à des gens de la première qualité. Messieurs de Rhodes l'ont conservée jusqu'au dernier, qui, se voyant perclus de goutte et sans enfans, la vendit à Blainville, frère de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, duquel Chamillart la fit acheter par son gendre pour le recrépir et pour, à l'abri fictif de cette charge et plus du crédit du beau-père qui fit tout et qui était lors à l'apogée de sa faveur, faire entrer sa fille dans les carrosses, manger et aller à Marly. Peu après cette survivance, Dreux maria son fils à une autre Dreux, fille du frère aîné de Nancré, mort capitaine des Suisses de M. le duc d'Orléans, dont il a été fait plus d'une fois mention. Cette fille était puissamment riche et tenue de si court qu'on ne la voyait presque jamais, et non sans cause, mais qu'on avait su cacher si bien que personne n'en eut de soupçon. Elle éclata dès le lendemain des noces par un accès public d'extrême folie qui, suivi de quantité d'autres, obligèrent de l'enfermer dans un couvent. Mais le mari par leur parenté hérita d'elle.

Le prince Vaïni, chevalier de l'ordre par la belle cause qui en a été rapportée ici en son temps, mourut à Rome. On a suffisamment fait connaître quel il était pour n'avoir rien à y ajouter. Le merveilleux est que, ayant été

trompé à son titre, à sa naissance, à son mérite, à sa considération à Rome qui était nulle, le fils y fut fait aussi chevalier de l'ordre et reçu par le duc de Saint-Aignan pendant son ambassade, lequel fils n'y brilla pas plus que le père.

Le vieux comte de Peyre mourut enfin chez lui, en Languedoc, où il était l'un des trois lieutenans-généraux de cette province, mais sans fonction. C'était un grand homme de bonne mine, riche et grand tyran de province, et avec lequel il ne faisait bon pour personne d'avoir affaire. Il n'avait point de brevet de retenue. Sa charge, qui est de 20,000 livres, fut donnée sur-le-champ à Canillac, à qui M. le duc d'Orléans l'avait déjà accordée une fois sur un faux bruit qui se répandit de la mort de ce comte de Peyre.

En même temps et en ce même pays mourut aussi la vieille comtesse du Roure, qui était fille de Claude Marie du Guast, dit le comte d'Attigny. Elle fut fille d'honneur de Madame, première femme de Monsieur, sous le nom de mademoiselle d'Attigny, compagne et amie intime de mademoiselle de la Vallière, dont la faveur lui fit épouser en 1666 Pierre Scipion de Beauvoir de Grimoard, frère de la mère du cardinal de Polignac et fils aîné du comte du Roure, chevalier de l'ordre en 1661, ainsi que le vicomte de Polignac, son beau-frère, duquel le père l'avait été aussi en 1633. Par ce mariage le comte du Roure fit passer à son fils sa charge de lieutenant-général de Languedoc et son gouvernement du Pont-Saint-Esprit. Il y eut plusieurs enfans de ce mariage de mademoiselle d'Attigny avec le comte du Roure, dont l'aîné eut aussi la lieutenance-générale de Languedoc et la gouvernement du Pont Saint-Esprit en épousant la fille du duc de la Force dont Monseigneur avait été publiquement fort amoureux, et le fils de ce dernier ma-

riage, qui n'a point eu les charges de son père tué à la bataille de Fleurus, a épousé une fille du maréchal duc de Biron qui est dame du palais de madame la Dauphine. Cette vieille comtesse du Roure-Attigny, occasion de cet article, était une intrigante de beaucoup d'esprit et que la faveur de mademoiselle de la Vallière avait accoutumée à beaucoup de hauteur. Elle se trouva mêlée dans beaucoup de choses avec la comtesse de Soissons, qui les firent chasser de la cour, puis avec la même dans les dépositions de la Voysin qui firent sortir la comtesse de Soissons du royaume pour toujours. Cette dernière aventure pensa mener loin la comtesse du Roure. Elle en fut quitte néanmoins pour l'exil en Languedoc, où elle a passé le reste de sa vie, excepté un voyage de peu de mois qu'elle obtint de faire à Paris quelques années avant sa mort. On la craignait partout. Elle vivait d'ordinaire dans un château, et son mari dans un autre.

La marquise d'Alluye mourut en même temps au Palais-Royal à Paris. Elle s'appelait de Meaux-du-Fouillous, avait été aussi fille d'honneur de Madame, première femme de Monsieur, et amie de mademoiselle d'Attigny dont on vient de parler, et sa compagne; elle épousa, en 1667, n'étant plus jeune, mais belle, le marquis d'Alluye, fils et frère de Charles et de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevaliers de l'ordre, l'un en 33, l'autre en 88. D'Alluye, qui était l'aîné, eut le gouvernement d'Orléanais de son père, et fut encore plus mêlé que sa femme dans l'affaire de la Voysin. Ils furent long-temps exilés, et le mari, qui mourut sans enfans en 1690, n'eut jamais permission de voir le roi, quoique revenu à Paris. Sa femme, amie intime de la comtesse de Soissons et des duchesses de Bouillon et de Mazarin, passa sa vie dans les intrigues de galanterie, et quand son âge l'en exclut pour elle-même, dans celles d'autrui. Le marquis d'Effiat,

dont il a été si souvent mention ici, avait épousé une sœur de son mari, dont il n'avait point eu d'enfans, et qu'il perdit de bonne heure. Il protégea la marquise d'Alluye dans la cour de Monsieur, avec qui elle fut fort bien, et avec Madame toute sa vie. C'était une femme qui n'était point méchante, qui n'avait d'intrigues que de galanterie, mais qui les aimait tant que, jusqu'à sa mort, elle était le rendez-vous et la confidente des galanteries de Paris, dont, tous les matins, les intéressés lui rendaient compte. Elle aimait le monde et le jeu passionnément, avait peu de bien et le réservait pour son jeu. Le matin, tout en discourant avec les galans qui lui contaient les nouvelles de la ville, ou les leurs, elle envoyait chercher une tranche de pâté ou de jambon, quelquefois un peu de salé ou des petits pâtés, et les mangeait. Le soir, elle allait souper et jouer où elle pouvait, rentrait à quatre heures du matin, et a vécu de la sorte grasse et fraîche, sans nulle infirmité jusqu'à plus de quatre-vingts ans qu'elle mourut d'une assez courte maladie, après une aussi longue vie, sans soucis, sans contrainte et uniquement de plaisir. D'estime, elle ne s'en était jamais mise en peine, sinon d'être sûre et secrète au dernier point ; avec cela, tout le monde l'aimait, mais il n'allait guère de femmes chez elle. La singularité de cette vie m'a fait étendre sur elle.

L'abbé Gaultier, dont il est si bien et si souvent parlé dans ce qui a été donné ici, d'après M. de Torcy, sur les négociations de la paix avec la reine Anne, et de celle d'Utrecht, mourut dans un appartement que le feu roi lui avait donné dans le château neuf de Saint-Germain, avec des pensions et une bonne abbaye. Il s'y était retiré aussitôt après ces négociations où il avait été si heureusement employé, après en avoir ouvert lui-même le premier chemin, et rentra, en homme de bien modeste

et humble, dans son état naturel, et y vécut comme s'il ne se fût jamais mêlé de rien, avec une rare simplicité, et qui a peu d'exemples en des gens de sa sorte, qui, dans le maniement des affaires les plus importantes et les plus secrètes, dont lui-même avait donné la première clef, sans s'intriguer, s'était concilié l'estime et l'affection du roi et de ses ministres, de la reine Anne et des siens, et des plénipotentiaires qui travaillèrent à ces deux paix.

Le célèbre archevêque de Tolède mourut aussi en ce même temps; il s'appelait don Francisco Valero y Losa, et il était simple curé d'une petite bourgade. Il y rendit des services si importans pour soutenir les peuples dans le fort de la guerre et des malheurs, les exciter en faveur du roi d'Espagne, trouver des expédiens pour les marches et les subsistances, avoir des avis sûrs de ce que faisaient et projetaient les ennemis, que les généraux et les ministres ne pouvaient assez louer son zèle, son industrie, sa vigilance et sa sagesse. Rien de tant de soins ne dérangea sa piété, les devoirs de sa paroisse, sa modestie, son désintéressement. Ses amis, l'orage passé, le pressèrent vainement d'aller à la cour représenter ses services. Il ne prit pas seulement la peine d'en faire souvenir. Dans cette inaction qui relevait si grandement son mérite, le père Robinet, lors confesseur du roi d'Espagne, qui ne l'avait pas oublié, en fit souvenir sa majesté catholique à la vacance de l'évêché de Badajoz, qui lui fut donné. Le bon curé, qui n'y avait jamais songé, l'accepta, s'y retira, et y vécut en excellent évêque. Ce fut de ce siège que le même confesseur le fit passer à celui de Tolède, avec l'applaudissement de toute la cour et l'acclamation de toute l'Espagne. Le prélat y avait aussi peu songé qu'il avait fait à celui de Badajoz. Il fut dans ce premier siège de toutes les Espagnes aussi modeste qu'il l'avait été dans sa cure, et il y fut l'exemple

de tous les évêques d'Espagne, l'exemple de la cour et celui de tout le royaume. Sa promotion à Tolède perdit le confesseur.

Le cardinal del Giudice, aussi étroitement uni à la princesse des Ursins alors, qu'ils devinrent ennemis dans la suite, voulait ce riche et grand archevêché ; il le demandait hautement, et madame des Ursins en fit sa propre affaire. Le roi y consentait, lorsque son confesseur osa lui représenter avec la plus généreuse fermeté quel affront il ferait à la nation espagnole, à l'amour et aux prodiges d'efforts de laquelle il devait sa couronne, s'il la frustrait du premier et du plus grand archevêché, pour le donner à un étranger, qui déjà tenait de lui le riche archevêché de Montreal en Sicile, et tant de pensions et d'autres grâces, et fit si bien valoir le mérite, les services, la piété, le désintéressement de l'évêque de Badajoz, qu'il emporta pour lui l'archevêché de Tolède. Ce trait et les louanges qu'il en reçut outra le cardinal, et plus que lui encore madame des Ursins qui ne pouvait souffrir de résistance à son pouvoir et à ses volontés. Ce père ne se mêlait de rien que des bénéfices, ne lui donnait nul ombrage, vivait avec tout le respect, la modestie, la retenue possible avec elle, avec le cardinal, avec tous les gens en place ; mais, comme il ne tenait point à la sienne, il ne faisait sa cour à personne. Madame des Ursins, qui avait déjà éprouvé quelque peu de sa droiture et de sa fermeté, qui le voyait estimé et adoré de tout le monde, craignit tout de ce dernier trait, outre l'extrême dépit de se voir vaincue après s'être déclarée; aussi ne le lui pardonna-t-elle pas. Elle sut si bien travailler qu'elle fit renvoyer cet excellent homme environ un an après, et fit à l'Espagne une double et profonde plaie par la perte qu'elle fit d'un homme si digne d'une si importante place, et par donner lieu au choix d'un

successeur si différent, et qu'elle-même avait déjà chassé de cette même place. Ce fut le père d'Aubenton, dont on a suffisamment parlé ici dans ce qui y a été donné d'après M. de Torcy, pour voir qu'on ne dit rien de trop sur le choix de ce terrible jésuite, dont j'aurai encore lieu de parler, si Dieu me donne le temps d'écrire mon ambassade d'Espagne, et de conduire ces Mémoires jusqu'au but que je me suis proposé.

Le père Robinet, véritablement soulagé de n'être plus dans une cour et dans les affaires, revint en France, et ne se soucia ni de lieu ni d'emploi. Il fut envoyé à Strasbourg, où il se fit aimer et estimer comme il avait fait partout, y vécut dans une grande retraite et dans une grande tranquillité, et y mourut saintement après plusieurs années. On le regrettait encore en Espagne lorsque j'y ai été, et j'en ai ouï souvent faire l'éloge. Il faut dire que ce père Robinet est le seul confesseur du roi d'Espagne qui ait mérité de l'être, qui en fût digne à tous égards, et qui ait été goûté, aimé, estimé et honoré de toute la cour et de toute l'Espagne sans aucune exception.

CHAPITRE XIV.

Division entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles. — Sa cause. — Leur raccommodement apparent. — Masseï nonce en France. — Sa fortune. — Son caractère. — Les Vénitiens se raccommodent avec le roi. — Audace des bâtards du prince de Montbelliard. — Le roi commence à monter à cheval. — L'Espagne remet la Sicile à l'empereur. — Le roi de Sicile devient roi de Sardaigne. — Plusieurs morts. — Quelques survivances. — Mort de l'abbé de Chaulieu.

Il y avait eu depuis long-temps une espèce de guerre déclarée entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles, qui avait éclaté avec de fréquens scandales, et qui avait partialisé la cour et fait du bruit dans le parlement. Georges s'était emporté plus d'une fois contre son fils avec indécence. Il y avait long-temps qu'il l'avait fait sortir de son palais et qu'il ne le voyait plus. Il lui avait tellement retranché ses pensions qu'il avait peine à subsister, tellement que le roi eut le dégoût que le parlement lui en assigna, même abondamment. Jamais le père n'avait pu souffrir ce fils, parce qu'il ne le croyait point à lui. Il avait plus que soupçonné la duchesse sa femme, fille du duc de Wolfenbuttel, d'être en commerce avec le comte Konigsmarck. Il le surprit un matin sortant de sa chambre, le fit jeter sur-le-champ dans un four chaud, et enferma sa femme dans un château, bien resserrée et gardée, où elle a passé le reste de sa vie. Le prince de Galles, qui se sentait maltraité pour une cause dont il était personnellement innocent, avait toujours porté avec impatience la prison de sa mère et les effets de l'aversion de son père. La princesse de Galles, qui avait beaucoup de sens, d'esprit, de tour et de grâces, avait adouci les choses tant qu'elle avait pu, et le roi n'avait pu lui refuser son estime, ni se défendre même de l'aimer. Elle s'était concilié toute l'Angleterre, et sa cour, toujours grosse, l'était aussi en ce qu'il y avait de plus accrédité et de plus distingué. Le prince de Galles s'en autorisait, ne ménageait plus son père, s'en prenait à ses ministres avec une hauteur et des discours qui à la fin les alarmèrent. Ils craignirent le crédit de la princesse de Galles, et de se voir attaqués par le parlement qui se donne souvent ce plaisir. Ces considérations devinrent de plus en plus pressantes par tout ce qu'ils découvrirent qui se brassait contre eux, et qui aurait né-

cessairement rejailli sur le roi. Ils lui communiquèrent leurs craintes, ils les lui donnèrent, et le conduisirent à se raccommoder avec son fils à certaines conditions, par l'entremise de la princesse de Galles, qui de son côté sentait tous les embarras de faire et de soutenir un parti contre le roi, et qui avait toujours sincèrement desiré la paix dans la famille royale. Elle profita de la conjoncture, se servit de l'ascendant qu'elle avait sur son mari, et l'accommodement fut conclu. Le roi donna gros au prince de Galles, et le vit; les ministres se sauvèrent, et tout parut oublié.

L'excès où les choses avaient été portées entre eux, qui tenait toute la nation britannique attentive aux désordres intestins prêts à en éclore, n'avait pas fait moins de bruit en toute l'Europe, où chaque puissance, attentive à ce qui en résulterait, tâchait de souffler ce feu, ou de l'apaiser, suivant son intérêt. La réconciliation fut donc une nouvelle intéressante pour toute l'Europe. L'archevêque de Cambrai, que je continuerai d'appeler l'abbé Dubois, parce qu'il ne porta pas long-temps le nom de son église que son cardinalat vint effacer, en était lors dans la crise, et très sensible à ce qui se passait à Londres, d'où il attendait son chapeau par le ricochet du crédit alors très grand du roi d'Angleterre sur l'empereur, et de la toute-puissance de l'empereur sur la cour de Rome qui tremblait devant lui, et n'osait lui rien refuser. Dans la joie du raccommodement entre le père et le fils, Dubois la voulut témoigner d'une façon éclatante pour faire sa cour au roi d'Angleterre. Le duc de la Force, qui ne se mêlait plus de finances, qui voulait toujours se mêler de quelque chose, et qui n'en trouvait pas d'occasion dans le conseil de régence, où il ne se portait plus rien d'effectif depuis que la faiblesse du régent l'avait rendu peu-à-peu si nombreux, le duc de la Force,

dis-je, qui était toujours à l'affût, eut le vent de ce dessein, et se proposa à Dubois pour aller en Angleterre par le chausse-pied d'y aller voir sa mère qui y était retirée depuis longues années à cause de la religion, mais qu'il n'avait pas songé jusqu'alors à aller voir depuis qu'elle était sortie du royaume avec la permission du feu roi. Law servit le duc de la Force auprès de Dubois, et il fut nommé pour aller en Angleterre faire les complimens du roi et du régent sur cette réconciliation, sans qu'on pensât à l'inconvénient de montrer à l'église française de Londres un seigneur catholique, né et élevé leur frère, qui les avait depuis persécutés, et qui en avait su tirer parti du feu roi. On sut incontinent en Angleterre la démonstration de joie qui venait d'être résolue en France. Georges, outré du retentissement que les éclats de son domestique avaient faits par toute l'Europe, ne s'accommoda pas de les voir prolonger par le bruit que ferait cet envoi solennel. Il fit donc prier le régent de ne lui en envoyer aucun. Comme on ne l'avait imaginé que pour lui plaire, le voyage du duc de la Force fut presque aussitôt rompu que déclaré. Il en fut pour un commencement assez considérable de dépense, et pour faire revenir beaucoup d'équipages qu'il avait déjà fait partir, et l'abbé Dubois en recueillit auprès du roi d'Angleterre le double fruit de cet éclat de joie, et de l'avoir arrêté également pour lui plaire.

Masseï, qui avait apporté la barrette au cardinal de Bissy un peu avant la mort du roi, arriva à Paris. Il était fils du trompette de la ville de Florence, et avait été petit garçon parmi les bas domestiques du pape, alors simple prélat. Son esprit et sa sagesse percèrent; il s'éleva peu-à-peu dans la maison, et de degrés en degrés devint le secrétaire confident de son maître, et enfin son maître de chambre quand il fut cardinal. Sa

douceur et sa modestie le firent aimer dans la cour romaine où son emploi le fit connaître. Il le perdit à l'exaltation de son maître; il était de trop bas aloi pour être maître de chambre du pape, mais il en conserva toute la faveur et la confiance; le pape lui parlait presque de tout, le consultait et se trouva bien de ses avis. Il le fit archevêque *in partibus*, pour le mettre à portée d'une grande nonciature. Il l'avait envoyé dans ce dessein porter la barrette au cardinal de Bissy, dans l'apogée de la faveur de cet ambitieux brouillon, et s'en était servi pour s'assurer de l'agrément de la France pour le recevoir nonce, quand le Bentivoglio, qui l'était, laisserait la place vacante. En effet il lui succéda, et comme il était honnête homme il ne lui ressembla en rien. Il se conduisit durant le plus grand feu de la Constitution avec beaucoup de modération, d'honneur et de sagesse, et se fit généralement aimer et estimer. Il languit longtemps nonce parce qu'il n'y eût point de promotion pour les nonces pendant le reste de ce pontificat, et que Benoit XIII, qui était si fort singulier, et qui eut été meilleur supérieur de dominicains que pape, ne voulut jamais faire aucun nonce cardinal, et disait d'eux qu'ils n'étaient que des nouvellistes.

Masseï ne montrait pas la moindre impatience, mais en attendant il mourait de faim; car les nonces ont fort peu, et, à ce qu'était celui-ci, son patrimoine ni les bénéfices n'y suppléaient pas. Il ne s'endetta pas le moins du monde, supporta son indigence avec dignité, mais il l'avouait pour être excusé de la frugalité de sa vie, et s'en alla sans rien devoir, véritablement regretté de tout le monde. Il s'était tellement accommodé de la vie de ce pays-ci, et du commerce des honnêtes gens et des personnes considérables qu'il avait su s'attirer, qu'il était outré de sentir que cela finirait. Il disait franche-

ment que, s'il était assuré de sa nonciature pour toute sa vie, avec de quoi la soutenir honnêtement, il ne voudrait jamais la quitter pour la pourpre et s'en aller. Aussi fut-il très affligé, quoique arrivé au cardinalat et tout de suite à la légation de la Romagne. Le nouveau cérémonial des bâtards, dont Gualterio s'était si mal trouvé, car ils étaient rétablis alors, empêcha que la calotte lui arrivât à Paris. Dès que la promotion fut sur le point de se faire, il reçut ordre de prendre congé, de partir, et d'arriver dans un temps marqué et fort court à Forli, sa patrie, où il trouverait sa calotte rouge, comme il l'y trouva en effet; ce fut en 1730. Il vécut encore plusieurs années, et passa quatre-vingts ans. C'était un homme très raisonnable, droit, modeste, et qui toute sa vie avait eu de fort bonnes mœurs.

Les Vénitiens, brouillés depuis long-temps avec le feu roi, par conséquent avec le roi son successeur, s'en lassèrent à la fin, et se raccommodèrent en ce temps-ci. Ottoboni, père du pape Alexandre VIII, était chancelier de Venise qui est une grande charge et fort importante, mais attachée à l'état de citadin et la plus haute où les citadins puissent arriver; la promotion de son fils au pontificat fit inscrire les Ottobon au livre d'or, et par conséquent ils devinrent nobles Vénitiens. Le cardinal Ottoboni, après la mort du pape son oncle, accepta la protection de France sans en avoir obtenu la permission du sénat, ce qui est un crime à Venise. De là la colère des Vénitiens, qui effacèrent lui et tous les Ottobon du livre d'or, et le roi qui s'en offensa rompit tout commerce avec eux. On a rapporté cette affaire-ci en son temps et ce que c'est que la protection. On ne fait donc qu'en rafraîchir la mémoire. La république envoya deux ambassadeurs extraordinaires en France faire excuse de ce qui s'était passé, et rentrer dans l'honneur des bonnes

grâces du roi en rétablissant préalablement le cardinal et les Ottobon dans le livre d'or et dans l'état et le rang de nobles Vénitiens, le cardinal demeurant toujours également protecteur de France sans aucune interruption de ce titre ni de ses fonctions.

Le prince de Montbelliard, cadet de la maison de Wurtemberg, vint à Paris pour demander que ses enfans fussent reconnus légitimes et princes, quoiqu'il les eût de trois femmes qu'il avait eues à-la-fois, dont deux étaient actuellement vivantes et chez lui à Montbelliard, tout contre la Franche-Comté, où il faisait appeler l'une la douairière et l'autre la régnante, et prétendait que les lois de l'empire et les règles du luthéranisme qu'il professait lui permettaient ces mariages. Le comte de la Marck, comme versé dans les lois allemandes, fut chargé d'examiner cette affaire avec Armenonville. Qu'une folie de cette nature ait passé par la tête de quelqu'un, il y a de quoi s'en étonner, mais de la faire examiner comme chose susceptible de l'être sérieusement, cela fait voir à quel point le régent était facile à ce qui n'avait point de contradicteur. M. de Montbelliard du temps du feu roi s'était contenté de vouloir faire légitimer ses enfans et en avait été refusé; maintenant il veut qu'ils soient non pas légitimés, mais déclarés légitimes. On se moqua de lui et il s'en retourna chez lui. Qui ne croirait cette chimère finie? Elle reparut à Vienne avec les mêmes prétentions; elle y fut foudroyée par le conseil aulique qui déclara tous ces enfans bâtards. Ce ne fut pas tout. Le prince de Montbelliard maria un de ses fils à une de ses filles, sous prétexte que la mère de cette fille l'avait eue d'un mari à qui il l'avait enlevée, puis épousée, et long-temps après il fut vérifié que cette fille était de lui, quoiqu'ils ne l'aient pas avoué et que le mariage ait subsisté. Après ce sceau de réprobation, M. de Montbelliard mourut.

Le duc de Wurtemberg, à qui ce partage de cadet de sa maison revenait par l'extinction de cette branche, voulut s'en mettre en possession; les bâtards se barricadèrent et portèrent leurs prétentions au parlement de Paris. Ils étaient réunis contre le duc de Wurtemberg, mais divisés entre eux, ceux de chacune des deux prétendues femmes se traitant réciproquement de bâtards. Le frère et la sœur mariés vinrent à Paris; le mari n'était qu'un lourdeau, mais la femme une maîtresse intrigante. Ces sortes de créatures se sentent de loin les unes les autres. Madame de Mezières, dont il a été parlé quelquefois ici et qui excellait en intrigues, avait marié une de ses filles à M. de Montauban, cadet du feu prince de Guéméné, au grand regret des Rohan, qui pourtant, l'affaire faite, jugèrent à propos de s'aider d'une si dangereuse créature, pour ne l'avoir pas contraire dans leur famille, et tirer parti de sa fertilité. Elle et cette bâtarde qui avait épousé son propre frère firent connaissance; la Mezières, bien avertie que la bâtarde avait mis la main sur le riche magot du prince de Montbelliard, fit espérer sa protection et celle de ses amis, mais à des conditions. La princesse de Carignan, quoique d'une espèce bien différente par le mariage qu'elle avait fait, n'était ni moins intrigante ni moins intéressée que toutes les deux; elle entra de part avec elles moyennant sa protection. Ces deux femmes et leur suite donnèrent dans l'œil de la bâtarde; elle sentait bien qu'il lui fallait un crédit très supérieur pour réussir; elle crut l'avoir trouvé, le marché se conclut. Les conditions furent une grosse somme comptant dès-lors à la Mezières, et une moindre à madame de Carignan, et le mariage arrêté entre le fils de la bâtarde et une fille de madame de Montauban, qui n'aurait lieu qu'en cas de plein succès de l'affaire; qu'on ne donnerait rien ou presque rien pour la dot; mais que par le

gain du procès, le bâtard, frère et mari tout à-la-fois de cette bâtarde, père et mère du gendre futur de madame de Montauban, étant déclaré légitime et héritier du comté de Montbelliard, par conséquent de la maison de Wurtemberg, la Mezières, tous les Rohan et madame de Carignan lui feraient obtenir le rang de prince étranger; et que, dès ce moment du marché, ils feraient tous leur propre affaire de la sienne. Ce marché était excellent pour toutes les parties, dont chacune y trouvait merveilleusement son compte, les deux maîtresses intrigantes surtout, qui empochaient gros dès-lors quoi qu'il pût arriver.

Les choses ainsi réglées, les protectrices du frère et de la sœur, mari et femme, leur firent prendre effrontément le nom, le titre, les armes et les livrées du feu prince de Montbelliard, leur père, avec un équipage sortable à ce nouvel état, qui de leur propre autorité préjugeait le fond du procès. Tous les Rohan se mirent en pièces, madame de Carignan remua tous les Luynes et fit agir la duchesse de Lévi, et madame de Dangeau auprès du cardinal; elle-même travailla auprès du garde des sceaux Chauvelin avec ses bassesses et ses adresses accoutumées et auprès duquel elle avait grand crédit. Pour remuer tous les dévots à la mode, c'est-à-dire les jésuites et toute la Constitution, les nouveaux Montbelliard abjurèrent le luthéranisme, et quoique frère et sœur mariés ensemble, devinrent une merveille de piété. L'effet répondit aux espérances de cette belle conversion; tout ce côté-là s'intrigua pour eux, et prit leur parti jusqu'au fanatisme. Mais lorsque le succès paraissait infaillible par tous les ressorts que l'artifice avait su faire jouer, l'empereur, excité par le duc de Wurtemberg, se fâcha. Il fit dire au roi, c'est-à-dire au cardinal Fleury, qu'il trouvait fort étrange qu'on prétendît juger en France

une affaire jugée en son conseil aulique, seul compétent de connaître de l'état des princes de l'empire et de leurs successions. Il se trouva qu'on était lors en desir et en termes de conclure la paix avec lui.

Le cardinal, à qui Chauvelin avait, pour son intérêt particulier, qui n'est pas de ce sujet, fait entreprendre très légèrement et fort mal-à-propos cette guerre, en était fort las, quoiqu'elle n'eût guère duré, tellement que toutes les intrigues ne purent étouffer les égards qu'on crut devoir aux plaintes de l'empereur, et l'affaire fut arrêtée. L'intérêt de ces prétendus Montbelliard et de leurs protecteurs était trop grand pour quitter prise. Ils espérèrent trouver et profiter d'autres conjonctures, et en attendant continuèrent à porter les noms, armes, titres et livrées qu'ils avaient arborés, et ils se rabattirent à se faire plaindre et à entretenir leurs amis et leur cabale. Cela dura des années qui éclaircirent leur plus puissante protection. Les Rohan, seuls en vigueur, leur restaient et les manèges de la Mezières, mais tout vieillissait et s'engourdissait. Je ne sais comment le duc de Wurtemberg consentit à revenir procéder au parlement de Paris. Il est vrai que le roi avait eu lieu d'être fort content de lui pour empêcher tant qu'il avait pu, et avec succès, les cercles du Rhin de se déclarer lors de la guerre que la mort de l'empereur avait fait renaître. Le procès fut donc repris au parlement, mais les choses étaient trop changées pour les faux Montbelliard. Cette affaire si singulière avait fait trop de bruit et avait trop duré; elle avait à la fin été éclaircie de tous les artifices dont elle avait été voilée. L'état de cette bâtardise était connu, celui de cet incestueux et abominable mariage ne le fut pas moins. Le monde s'indigna qu'une prétention si monstrueuse fût soufferte; les dévots eurent honte à leur tour de l'avoir tant protégée; tellement qu'il intervint enfin un arrêt

contradictoire en la grand'chambre qui replongea cette canaille infâme dans le néant, d'où elle n'aurait jamais dû sortir, et cela sans plus d'espérance ni de ressource. La singularité de la chose et des personnages m'a engagé à couler cette affaire à fond, quoique sa durée et sa fin dépassassent le but que je me suis proposé de bien des années. Le rare est que, malgré cet arrêt et son exécution pour le comté de Montbelliard dont le duc de Wurtemberg fut mis en possession, cette rare bâtarde a eu l'impudence de conserver dans Paris ses prétendus nom, titre, armes et livrées, qu'elle va traînant où elle peut sans être presque plus reçue de personne. Reprenons maintenant le fil de notre narration.

Le roi commença à monter à cheval au pas, et galopa un peu quelque temps après, puis commença à tirer.

Les Espagnols évacuèrent la Sicile, dont l'empereur prit possession, et de tous les droits du tribunal fameux, dit de la monarchie, dont Rome n'osa lui disputer la moindre partie, après tout ce qui en était arrivé entre cette cour et le duc de Savoie, qu'on a vu ici en son temps. Ce prince, qui avec toute son adresse n'avait pu parer ce fâcheux coup, renonça malgré lui à la Sicile, en eut la faible compensation de la Sardaigne, dont il prit le titre de roi, au lieu de celui de roi de Sicile.

Le duc d'Albret épousa mademoiselle de Gordes, de la maison de Simiane, fille unique du premier mariage de madame de Rhodes, qui était Simiane aussi, et veuve en secondes noces de M. de Rhodes, dernier de la maison de Pot, qui avait été autrefois grand-maître des cérémonies, et fort de la cour et du grand monde, avec beaucoup d'esprit et de galanterie, depuis, perdu de goutte et fort retiré, mort depuis long-temps. M. d'Albret perdit cette troisième femme au bout de deux ans. Il avait deux fils de sa première femme, et un de la se-

conde, mais il était infatigable en mariages. Il épousa en quatrièmes noces, en 1725, une fille du comte d'Harcourt-Lorraine, qui prit le nom postiche de Guise, si odieux aux vrais Français, mais si cher à cette maison. Il avait obtenu en don une terre en Lorraine du duc de Lorraine, à laquelle il fit donner le nom de Guise, d'où il prit le nom de comte, puis de prince de Guise. Il n'y eut point d'enfans de ces deux derniers mariages du duc d'Albret qu'une fille fort contrefaite, qui a depuis épousé le fils aîné de M. de Beauvau, qui, lui et sa femme, ont fait une si prodigieuse fortune par la faveur du dernier duc Léopold de Lorraine, et qui s'est fait grand d'Espagne, prince de l'empire, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la Toscane, avec d'immenses biens.

M. le duc d'Orléans donna à la nouvelle duchesse d'Albret une pension de 10,000 livres, la survivance du gouvernement de Franche-Comté au duc de Tallard, et celle de sous-gouverneur du roi au fils aîné de Saumery, qui valait beaucoup mieux que le père, car il était sage, instruit, honnête homme, et dans les bornes de ce qu'il était; mais pour ce genre de survivance, et d'un père plein de santé, qui n'avait pas besoin de secours, mais qui en voulait perpétuer les appointemens dans sa famille, c'est une invention qui n'avait point d'exemple que de pareils emplois, et que le père qui l'obtint était bien loin de mériter par le peu qu'il valait, dont il avait fait force preuves et des plus étranges, comme on l'a vu ici en son lieu, et moins encore de la grâce de M. le duc d'Orléans que de qui que ce pût être. Le maréchal de Tallard, ni les siens, n'en avaient pas mieux mérité.

Le vieux marquis de Mailloc, riche, mais fort extraordinaire, épousa peu après une fille de la maréchale d'Harcourt, à qui elle n'avait pas grand'chose à donner. Il n'y en eut point d'enfans.

Le duc de Noailles, toujours à l'affût de tout, trouva que Versailles et Saint-Germain, dont il avait le gouvernement et la capitainerie. étaient faits l'un pour l'autre. Il tourna donc Bloin, dont il acheta pour son second fils la survivance d'intendant des villes, châteaux et parcs de Versailles et de Marly. Il prévoyait que dans quelques années ce morceau serait bon à s'en être nanti, et il ne se trompa pas.

M. le comte de Charolois fut admis au conseil de régence, dont il ne fit pas grand usage; il vit d'abord ce que c'était. Le maréchal de Montesquiou y entra aussi en même temps; il y fit le trentième.

Madame de Coetquen mourut en Bretagne, où elle était retirée depuis assez long-temps dans ses terres. Elle était Chabot, fille de l'héritière de Rohan, et sœur du duc de Rohan, de la belle et habile madame de Soubise, et de madame d'Espinoy, cadette de l'une, aînée de l'autre. La beauté de madame de Soubise avait fait son mari prince; et que ne fit-elle pas? Madame d'Espinoy jouissait du tabouret de grâce que le crédit du vieux Charost avait obtenu, lorsque le prince d'Espinoy épousa sa fille en premières noces. Cela faisait dire à madame de Coetquen assez plaisamment qu'elle était par terre entre deux tabourets. C'était une femme d'esprit, de fort grande mine, avec de la beauté, qui avait fait du bruit, haute et impérieuse, fort unie à ses sœurs. Elle est célèbre par la passion que M. de Turenne eut pour elle, qui lui arracha le secret du siège de Gand que le roi n'avait confié qu'à lui et à Louvois. Madame de Coetquen le laissa échapper à dessein de se parer de son empire sur M. de Turenne, mais à quelqu'un d'assez discret, et qui en sentit assez la conséquence pour qu'il n'allât pas plus loin. Le roi ne laissa pas d'être averti qu'il avait transpiré. Il le dit à Louvois, qui lui protesta qu'il n'en était pas cou-

pable. Le roi envoya quérir M. de Turenne qui était alors aux couteaux tirés avec Louvois. Il eut alors plus de probité que de haine. Il rougit et avoua sa faiblesse et lui en demanda pardon. Le roi, qui n'ignorait pas quel est l'empire de l'amour, se contenta d'en rire un peu et de s'amuser aux dépens de M. de Turenne et avec lui, de le trouver encore si sensible à son âge. Il le chargea de faire en sorte que madame de Coetquen fût plus secrète et tâchât de fermer la bouche à qui elle avait eu l'indiscrétion de parler, car le roi n'apprit que par M. de Turenne que c'était par madame de Coetquen, à qui il avait confié ce secret, qu'il s'était su. Mais heureusement il n'avait pas été plus loin, et cette aventure ne porta aucun préjudice à cette grande exécution. Le feu roi considérait madame de Coetquen; elle était dans la confidence de sa sœur et fut assez avant en beaucoup de choses; elle était faite pour la cour et pour le grand monde où elle figura long-temps.

L'abbé de Chaulieu mourut quelques jours après : c'était un agréable débauché de fort bonne compagnie, qui faisait aisément de jolis vers, beaucoup du grand monde, et qui ne se piquait pas de religion. Il montra malgré lui qu'il n'était guère plus attaché à l'honneur. Il l'était depuis bien des années à MM. de Vendôme, et fut très long-temps le maître de leur maison et de leurs affaires. Le duc de Vendôme s'en reposait entièrement sur le grand-prieur son frère et sur l'abbé de Chaulieu sous lui. On a vu ici en son temps que M. de Vendôme se trouva ruiné, que son frère et l'abbé de Chaulieu s'entendaient et le volaient; qu'il chassa Chaulieu de chez lui, se brouilla avec le grand-prieur, lui ôta tout maniement de ses affaires et de la dépense de sa maison, et eut recours au roi, qui chargea Crosat l'aîné, beau-père depuis du comte d'Evreux, de l'administration des

affaires et de la maison de M. de Vendôme. Chaulieu n'en rabattit rien de son ton dans le monde, demeura de plus en plus étroitement lié avec le grand-prieur, et se moqua de tout ce qu'on en pouvait dire avec l'impudence qui lui était naturelle. Mais cependant il n'osait plus paraître à la cour, quoiqu'on n'en eût pas fait assez de cas pour le lui défendre. Il n'était que tonsuré, se prétendait gentilhomme, et avait fourré un neveu dans la gendarmerie, qui ne s'est point poussé. Cette noblesse était pour le moins obscure, et le bien de famille fort court. Cette friponnerie lui fit perdre beaucoup de sociétés.

Sousternon mourut subitement chez M. de Biron qu'il était allé voir; il était fils d'un frère du feu père de la Chaise, ancien lieutenant-général, fort borné, en sorte qu'il lui était arrivé des malheurs à la guerre. Il était aussi capitaine des gardes du comte de Toulouse, comme gouverneur de Bretagne.

CHAPITRE XV.

Arrêt du conseil du 22 mai qui met au grand jour le désordre de la banque. — Mouvemens du parlement. — L'arrêt est révoqué. — Cette révocation entraîne la perte de Law. — Conduite de l'abbé Dubois à son égard. — Law perd sa place de contrôleur général des finances.—Il voit le régent qui lui parle avec bonté. — L'agiotage est transporté de la rue Quincampoix à la place Vendôme. — M. le duc d'Orléans me veut donner les sceaux. — Ses instances. — Je tiens ferme à les refuser. — Law et le chevalier de Conflans envoyés auprès du chancelier pour lui persuader de reprendre les sceaux. — Ils le ramènent de Fresnes. — Les sceaux demandés à Argenson et rendus au chancelier. — Retraite d'Argenson.

Le 22 mai de cette année devint célèbre par la publication d'un arrêt du conseil d'état concernant les actions de la compagnie des Indes, qui est ce qu'on connaissait sous le nom de Mississipi, et sur les billets de banque. Cet arrêt diminuait par degrés les actions et les billets de mois en mois, en sorte qu'à la fin de l'année ils se trouveraient diminués chacun de la moitié de leur valeur. Cela fit ce qu'on appelle en matière de finance et de banqueroute montrer le cul, et cet arrêt le montra tellement à découvert qu'on crut tout perdu beaucoup plus à fond qu'il ne se trouva, et parce que ce n'était pas même un remède au dernier des malheurs. Argenson, qui par l'occasion de Law était arrivé aux finances, et parvenu aux sceaux, qui, dans sa gestion, l'avait finement barré en tout ce qu'il avait pu, et qui enfin, s'était vu nécessité de lui quitter les finances, fut très accusé d'avoir suggéré cet arrêt par malice et en prévoyant bien tous les maux. Le vacarme fut général et fut épouvantable. Personne de riche qui ne se crût ruiné sans res source ou en droiture, ou par un nécessaire contre coup : personne de pauvre qui ne se vît réduit à la mendicité. Le parlement, si ennemi du système par son système, n'eut garde de manquer une si belle occasion. Il se rendit protecteur du public par le refus de l'enregistrement et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes, et le public crut lui devoir en partie la subite révocation de l'arrêt, tandis qu'elle ne fut donnée qu'aux gémissemens universels et à la tardive découverte de la faute qu'on avait commise en le donnant. Ce remède ne fit que montrer un vain repentir d'avoir manifesté l'état intérieur des opérations de Law, sans en apporter de véritable. Le peu de confiance qui restait fut radicalement éteint, jamais aucun débris ne put être remis à flots.

Dans cet état forcé, il fallut faire de Law un bouc

émissaire. C'était aussi ce que le garde des sceaux avait prétendu; mais, content de sa ruse et de sa vengeance, il se garda bien de se déceler en reprenant ce qu'il avait été obligé de quitter. Il était trop habile pour vouloir des finances en chef, en l'état où elles se trouvaient. En peu de temps de gestion, on eût oublié Law, et on s'en serait pris à lui; il en savait trop aussi pour souffrir un nouveau contrôleur général, qui pour le temps qu'il aurait duré eût été le maître, et c'est ce qui en fit partager l'emploi en cinq départemens. Véritablement, il choisit celui qu'il voulut, et, ayant remis un pied dans la finance, ses quatre collègues le furent moins que ses dépendans. Ce fut une autre comédie que celle que donna le régent en refusant de voir Law, amené par le duc de la Force par la porte ordinaire, et peut-être par une suggestion du garde des sceaux, qui les haïssait tous deux pour leur en donner la mortification, puis de voir le même Law, amené dès le lendemain par Sassenage, par les derrières et reçu. M. le Duc, madame sa mère, et tout leur entour étaient trop avant intéressés dans les affaires de Law, et en tiraient trop gros pour l'abandonner. Ils accoururent de Chantilly, et ce fut un autre genre de vacarme que M. le duc d'Orléans eut à soutenir. L'abbé Dubois, tout absorbé dans sa fortune ecclésiastique qui courait enfin à grands pas à lui, avait été la dupe de l'arrêt, puis n'osa soutenir Law contre l'universalité du monde. Il se contenta de demeurer neutre et inutile ami, sans que Law encore osât s'en plaindre. D'un autre côté, Dubois n'avait garde de se brouiller avec un homme dont il avait si immensément tiré, et qui n'ayant plus d'espérance, se pouvait dépiquer à le dire. Dubois aussi n'avait garde de le protéger ouvertement contre un public entier aux abois et déchaîné. Tout cela tint encore quelque temps Law comme suspendu par les cheveux, mais sans avoir pied

nulle part, ni consistance, jusqu'à ce que, comme on le verra bientôt, il fallut céder et changer encore une fois de pays.

Cet arrêt fut donné et rétracté pendant une courte vacance du conseil de régence, que j'allai passer à la Ferté. La veille de mon départ, étant allé prendre congé de M. le duc d'Orléans, je le trouvai dans sa petite galerie avec peu de monde. Il nous tira à part, le maréchal d'Estrées, moi et je ne sais plus qui encore, et nous apprit cet arrêt qu'il avait résolu. Je lui dis qu'encore que je me donnasse pour n'entendre rien en finances, cet arrêt me semblait fort hasardeux; que le public ne se verrait pas tranquillement frustrer de la moitié de son bien, avec d'autant plus de raison qu'il craindrait tout pour l'autre; qu'il n'y avait si mauvais emplâtre qui ne valût mieux que celui-là, dont sûrement il se repentirait. On voit, par bien des endroits de ces Mémoires, que je disais souvent bien sans en être cru, et sans que les évènemens que j'avais prédits et qui arrivaient corrigeassent pour d'autres fois. M. le duc d'Orléans me répondit d'un air serein en pleine sécurité. Les deux autres parurent de mon avis, sans dire grand'chose. Je m'en allai le lendemain, et il arriva ce que je viens de raconter.

Dès que M. le duc d'Orléans eut vu Law, comme il vient d'être dit, il travailla souvent avec lui, et le mena même, le samedi 25, dans sa petite loge de l'Opéra, où il parut fort tranquille. Toutefois les écrits séditieux et les mémoires raisonnés et raisonnables pleuvaient de tous côtés, et la consternation était générale.

Le parlement s'assembla le lundi 27 mai au matin, et nomma le premier président, les présidens Haligre et Portail, et les abbés Pucelle et Menguy pour aller faire des remontrances. Sur le midi du même jour, M. le duc d'Orléans envoya la Vrillière dire au parlement qu'il ré-

voquait l'arrêt du mercredi 22 mai, et que les actions et les billets de banque demeureraient comme ils étaient auparavant. La Vrillière, trouvant la séance levée, alla chez le premier président lui dire ce dont il était chargé. L'après-dînée, les cinq députés susdits allèrent au Palais-Royal, où ils furent bien reçus; M. le duc d'Orléans leur confirma ce qu'il leur avait mandé par la Vrillière, leur dit de plus qu'il voulait rétablir des rentes sur l'hôtel-de-ville à deux et demi pour cent. Les députés lui répondirent qu'il était de sa bonté et de sa justice de les mettre au moins à trois pour cent. M. le duc d'Orléans leur répondit qu'il voudrait non-seulement les mettre à trois, mais à quatre et à cinq pour cent; mais que les affaires ne permettaient pas qu'on pût passer les deux et demi. Le lendemain 28 mai on publia l'arrêt qui remit les billets de la banque au même état où ils étaient avant l'arrêt du 22 mai, qui fut ainsi révoqué au bout de six jours, après avoir fait un si étrange effet.

Le mercredi 29, la Houssaye et Fagon, conseillers d'état et intendans des finances furent, avec Trudaine, prévôt des marchands, visiter la banque; en même temps le Blanc, secrétaire d'état, alla chez Law à qui il dit que M. le duc d'Orléans le déchargeait de l'emploi de contrôleur général des finances et le remerciait des soins qu'il s'y était donnés, et que comme bien des gens ne l'aimaient pas dans Paris, il croyait devoir mettre auprès de lui un officier de mérite et connu pour empêcher qu'il ne lui arrivât quelque malheur. En même temps Beuzwalde, major du régiment des gardes suisses, qui avait été averti, arriva avec seize Suisses pour rester jour et nuit dans la maison de Law. Il ne s'attendait à rien moins qu'à sa destitution ni à cette garde; mais il parut fort tranquille sur l'une et sur l'autre, et ne sortit en rien de son sang-froid accoutumé. Ce fut le lendemain que le duc de

la Force mena Law chez M. le duc d'Orléans par la porte ordinaire, qui ne voulut pas le voir, et qui le vit le lendemain, conduit par Sassenage, par les derrières; depuis quoi il continua de travailler avec lui, sans s'en cacher, et à le traiter avec sa bonté ordinaire. J'ai rapporté plus haut cette comédie que donna le régent, mais d'avance et en gros, pour mettre toute la scène sous un même coup-d'œil. Le dimanche 2 juin, Beuzwalde et ses seize Suisses se retirèrent de chez Law. On ôta l'agiotage qui se faisait dans la rue Quincampoix, et on l'établit dans la place Vendôme. Il y fut en effet plus au large et sans empêcher les passans. Ceux qui demeuraient dans cette place ne l'y trouvèrent pas si commode. Le roi abandonna à la banque les 100,000,000 d'actions qu'il y avait.

Pendant tous ces embarras, M. le duc d'Orléans piqué contre Argenson, auteur de l'arrêt du 22 mai, qui les avait causés, et dont les suites avaient conduit nécessairement à la destitution de Law malgré son altesse royale, voulut ôter les sceaux à Argenson. Il m'en parla une après-dînée que j'étais venu de Meudon, travailler avec lui, m'expliqua ses raisons en homme qui avait pris son parti, et tout de suite me proposa de me les donner; je me mis à rire, il me dit qu'il n'y avait point à rire de cela, qu'il ne voyait que moi qu'il pût en charger. Je lui témoignai ma surprise d'une idée qui me paraissait si étrange, comme s'il ne se pouvait trouver personne dans ce grand nombre de magistrats, qui pût en faire dignement les fonctions, à leur défaut par impossible, par un prélat, et avoir recours à un homme d'épée qui ne savait ni ne pouvait savoir un mot de lois, de règles et des formes pour l'administration des sceaux. Il me répondit qu'il n'y avait rien de plus simple ni de plus aisé; que cette administration n'était qu'une routine que j'apprendrais en moins d'une heure, et qui s'apprenait toute

seule en tenant le sceau. J'insistai à lui faire chercher quelqu'un. Il prit donc l'almanach royal, et eut la patience de me lire nom par nom la liste de tous les magistrats principaux par leur place ou par leur simple réputation, et de me détailler sur chacun ses raisons d'exclusion. De là il passa au conseil de régence avec les mêmes raisons d'exclusion sur chacun; enfin aux prélats, mais légèrement, parce qu'en effet il n'y en avait point sur qui on pût s'arrêter.

Je lui contestai plusieurs exclusions de magistrats, celle surtout du chancelier. J'insistai même sur quelques-uns du parlement, comme sur Gilbert-de-Voisins, mais sans pouvoir nous persuader l'un l'autre. Je lui dis que je comprenais que les sceaux étaient pour un magistrat une fortune par l'autorité, le rang, la décoration pour leur famille à laquelle ils ne pouvaient résister; que je ne pouvais être touché de pas une de ces raisons, parce qu'aucune ne pouvait me regarder; que les sceaux ne décoreraient point ma maison, qu'ils n'apporteraient aucun changement à mon rang, à mon habit, à mes manières, mais qu'ils m'exposeraient à la risée de ceux qui me verraient tenir le sceau, et à me casser la tête à apprendre un métier que je cesserais de faire avant que d'en savoir à peine l'écorce; que de plus je ne voulais hasarder ni ma conscience, ni mon honneur, ni le bien précieux de son amitié, en scellant ou refusant bien ou mal-à-propos des édits et des déclarations qu'il m'enverrait ou des signatures à faire d'arrêts du conseil rendus sous la cheminée. Le régent ne se paya d'aucune de ces raisons. Il essaya de m'exciter par la singularité de la chose et par les exemples du premier maréchal de Biron et du connétable de Luynes. Ils ne m'ébranlèrent point, de sorte que la discussion dura plus de trois grosses heures. Je voulus m'en aller plusieurs fois sous prétexte

qu'il y avait loin à Meudon, et toujours je fus retenu. A la fin de guerre lasse, il me permit de m'en aller, mais à condition qu'il m'enverrait le lendemain deux hommes à Meudon, qu'il ne me nomma point, qui peut-être me persuaderaient, et qu'il me demandait instamment d'entretenir et d'écouter tant qu'ils voudraient; il fallut bien y consentir, et ce ne fut encore après qu'avec peine qu'il me laissa aller.

Le lendemain matin je ne vis point de harangueur arriver; mais à la moitié du dîner, où j'avais toujours bien du monde, je vis entrer le duc de la Force et Canillac. Ce dernier me surprit fort. Je n'avais jamais eu de commerce avec lui que des rencontres rares, je l'avais vu chez moi et chez lui quatre ou cinq fois dans la première quinzaine de la régence; oncques depuis nous ne nous étions vus que d'un bout de table à l'autre, au conseil de régence, depuis qu'il y fut entré, et sans nous approcher devant ni après, ni nous rencontrer ailleurs. On a vu ici qu'il s'était livré à l'abbé Dubois, au duc de Noailles, à Stair, et qu'il l'était totalement au parlement, et on y a vu aussi son caractère. Leur arrivée n'allongea pas le repas. Il mangèrent en gens pressés de finir, et à peine le café pris ils me prièrent de passer dans mon cabinet. Ils étaient venus ferrés à glace, et je ne pus douter que M. le duc d'Orléans ne leur eût rendu tout le détail de la si longue discussion que javais eue avec lui sur les sceaux, l'après-dînée de la veille. M. de la Force ouvrit non pas la conférence, mais le plaidoyer qui ne fut pas court. Canillac ensuite, qui se plaisait à parler et qui parlait bien, mais sans cesse, se donna toute liberté. Leur grand argument fut : l'absolue nécessité de se défaire entièrement du garde des sceaux, dont l'infidélité causée par sa jalousie de Law, avait produit ce fatal

arrêt du 22 mai, uniquement pour perdre Law, sans se soucier du péril où il jetait M. le duc d'Orléans, en mettant au net ce qui ne pouvait être tenu trop caché, et qui de plus était en partie le fruit de toutes les entraves qu'il avait jetées sans cesse à toute l'administration de Law et à ses opérations; les menées du parlement plus envenimées que jamais contre M. le duc d'Orléans, et plus organisées, devenu plus habile en ce genre et plus précautionné, en même temps plus furieux par la leçon que lui avait donnée le lit de justice des Tuileries, qu'il ne pardonnerait jamais; l'impossibilité par conséquent de choisir qui que ce pût être de cette compagnie pour les sceaux, exclusion qui regardait également le chancelier par son attachement extrême et irrémédiable pour ce corps dont il sortait et dont il faisait sa divinité; qu'il fallait dans les conjonctures présentes un garde des sceaux dont l'attachement à M. le duc d'Orléans fût tel, qu'il n'en pût jamais douter, que rien ne pût ébranler, qui fût connu pour tel, et qui imposât par là une crainte et un embarras qui troublât la cabale et ses résolutions. Avec cela ils me faisaient beaucoup d'honneur; mais rien ne coûte quand on veut persuader avec des propos tels qu'ils me dirent, un homme de tête, d'esprit, de courage, de réputation; intact sur l'honneur, la vérité, l'intérêt; surtout connu pour n'en avoir jamais voulu avoir avec les actions ni la banque; intact sur les finances dont il ne se serait jamais voulu mêler, qui eût de la dignité, qui la connût, qui fût jaloux de l'autorité royale, enfin qui eût la parole à la main et qui fût incapable de crainte pour soutenir les remontrances et les divers efforts du parlement, le contenir par ses réponses et préserver le régent de faiblesse qui lui serait soufflée de toutes parts, à laquelle il n'était que trop naturellement enclin, et

qui serait sa perte certaine et bien projetée dans les circonstances présentes. Qu'il ne fallait point se flatter de trouver dans le conseil aucun magistrat capable de ce poids, qui ne sentît la robe, qui n'aimât ou ne craignît le parlement, qui ne fût entraîné à mollir à l'aspect de l'état des finances, qui fût bien supérieur au plaisir de voir l'embarras où on était tombé pour s'être opiniâtrément écarté de toutes les routes connues et battues; qui ne fût affaibli par les cris que les menées du parlement et de ses adjoints agissaient et augmentaient sans cesse; qui par-dessus tout ne songeât à sa conservation et qui ne fût effrayé de ce qu'on lui ferait envisager au bout de la régence, qui ne le fût même des hasards de l'intérieur du régent avant même la fin de la régence. Qu'il était également inutile de rien espérer d'aucun de ceux qui composaient le conseil de régence, presque tous incapables, faibles, effrayés, entraînés, le reste ou ignorans ou plus que très suspects, et dont l'esprit et la capacité seraient extrêmement dangereux. M. de la Force reprit la parole, mais je leur proposai alors d'aller achever la conversation qui avait déjà duré près de trois heures, en prenant l'air sur la terrasse qui mène aux Capucins.

Chemin faisant M. de la Force essaya de me tenter tout bas par le plaisir de mortifier le parlement et le premier président par moi-même, après tout ce qui s'était passé sur le bonnet, et de me montrer à eux sous le visage sévère et supérieur que j'emprunterais des sceaux dont il m'étala les occasions continuelles et la satisfaction que j'aurais d'en profiter en servant bien l'état et M. le duc d'Orléans. Canillac s'était peu-à-peu écarté en sorte qu'il ne pouvait entendre, je ne sais si ce fut de hasard ou de concert, mais il se rapprocha et il fut de la fin de cette sorte de conversation avec la

légèreté d'un homme d'esprit qui, sans s'éloigner de ses préjugés, ne laisse pas de profiter de tout pour arriver au but qu'il s'était proposé à mon égard. Le beau temps et la belle vue de cette terrasse firent quelques momens de trève au sérieux que nous traitions; nous gagnâmes ainsi le bout de la terrasse et ce qu'on appelle le bastion des capucins ; là nous nous assîmes, et quoique la vue y soit encore plus admirable, la conversation se reprit incontinent.

On peut juger que jusqu'alors ils n'avaient pas parlé seuls et que j'avais pris quelquefois la parole, quoique avec Canillac il fût aisé de la laisser reposer. Ce fut ici où ils m'exposèrent le plus au long le péril dont M. le duc d'Orléans était menacé, les vues et les menées du parlement, appuyé de beaucoup de gens considérables, du mécontentement public, du désordre des affaires, de la perspective de la majorité, qui n'était plus éloignée que de trois ans moins quelques mois. L'exposé fut long et vif, les noms des gens considérables suspects et plus que suspects ; leurs intrigues, leurs vues, leurs intérêts n'y furent pas oubliés; j'y admirai souvent que Canillac consentît à tout ce qui était allégué là-dessus par le duc de la Force, et que lui-même, protecteur public du parlement, du premier président, lui, ami du maréchal de Villeroy, qui à force de recherches l'avait gagné, et si enclin au duc du Maine, chargeât encore le tableau sur leur compte. Je ne pus m'empêcher de lui dire quelquefois que si j'en avais été cru, et si je n'avais pas trouvé des contre-batteries si fortes, qui avaient fait jouer tant de ressorts en tout temps auprès de M. le duc d'Orléans, ni le parlement, ni pas un de tous ceux dont ils me parlaient et dont ils ne me cachaient pas les noms, ne serait maintenant en situation de se faire considérer, ni de causer la moindre réflexion à faire, et je regar-

dais Canillac qui baissait les yeux. Il était vrai que le parlement, et tous ceux qui, avec M. et madame du Maine, avaient été si déconcertés et si effrayés, avaient enfin peu-à-peu repris leurs esprits et travaillaient de nouveau, fondés sur le mépris de la mollesse qui avait suivi tant d'éclat de si près. Mais je ne voyais pas en quoi les sceaux entre mes mains pouvaient remédier à ces menées dont le décri et le dévoilement des affaires étaient le trop apparent fondement, la légèreté et la faiblesse naturelles de M. le duc d'Orléans, l'appui : ce fut là tout l'argument de ma défense. Je leur fis les mêmes réponses que j'avais faites la veille à M. le duc d'Orléans, et les priai de remarquer que les cris publics sur l'état des finances, démasqué par l'arrêt du 22 mai, éclataient principalement contre les routes détournées de la conduite des finances, que ce n'était donc pas le temps d'en prendre une autre, pour une autre partie du ministère et de l'administration, qui, pour n'avoir pas le même danger ni la même conséquence, n'en paraîtrait pas moins extraordinaire et insolite, et ne ferait qu'augmenter le murmure, contre ce goût du nouveau, quand on verrait un homme d'épée avoir les sceaux, et son ignorance à les tenir exposée aux brocards du dépit de toute la robe de les voir hors de ses mains.

Je ne finirais point si je voulais rapporter tout ce qui fut dit et discuté de part et d'autre. Je me contenterai de dire que je fus pressé par ces deux hommes, qui y employèrent tout leur esprit, comme si d'accepter ou de refuser les sceaux, la fortune, le salut, la vie de M. le duc d'Orléans eussent été entre mes mains, et n'eussent dépendu que du parti qu'à cet égard j'allais prendre; je n'en pus être persuadé, et je ne me rendis point. Enfin la nuit nous gagnant, et il faut remarquer que c'était dans la fin de mai, par le plus beau temps du monde, je leur proposai le

retour. Tout le chemin fut encore employé de leur part au pathétique, à la fin aux regrets, à m'annoncer ceux que les évènemens que j'aurais empêchés me causeraient, et à tous les propos de gens qui s'étaient promis de réussir, et qui s'en voyaient déçus. En arrivant au château neuf, je me gardai bien d'entrer chez moi; je les conduisis où était la compagnie, avec laquelle je me mêlai pour me défaire de mes deux hommes, qui près de sept heures durant m'avaient fatigué à l'excès. Leur voiture les attendait depuis long-temps, ils causèrent un peu debout avec le monde, enfin me dirent adieu et s'en allèrent.

Je n'ai jamais compris cette fantaisie de M. le duc d'Orléans, encore moins l'acharnement de Canillac à me persuader. J'ai toujours cru que M. le duc d'Orléans y allait de bonne foi, pour avoir dans la place des sceaux un homme parfaitement sûr et ferme qui l'aiderait et le fortifierait à se débarrasser des menées et des entreprises du parlement, et qui toutefois par ce qu'il en avait expérimenté sur l'affaire du duc du Maine lors du lit de justice des Tuileries, et sur la personne aussi du premier président, ne le mènerait pas trop loin; M. de la Force aussi, ravi d'être chargé de quelque commission que ce fût, bien aise de voir ôter les sceaux à la robe, et d'y voir un duc ulcéré contre le premier président et le parlement, en place de les barrer et de les mortifier. L'abbé Dubois avec qui je n'étais pas bien, et que j'avais depuis outré par l'aventure que j'ai racontée sur son sacre, sans lequel rien d'important ne se faisait alors, aurait, je crois, voulu m'embarquer dans quelque ânerie, me commettre avec le parlement, et le raccommoder avec le régent à mes dépens, pour de pique me faire abandonner la partie, et me retirer tout-à-fait. Law, de son côté, qui m'avait toujours courtisé, et qui savait qu'il ne lui en avait rien coûté quelque

presse qu'il m'en eût faite et fait faire par M. le duc d'Orléans, et qui était bien sûr que je ne voulais en aucune sorte me mêler de finance, me voulait aux sceaux comme un homme sûr et ferme qui ne mollirait point, qui ne le barrerait et ne le tracasserait point, qui tiendrait en bride ceux des départemens des finances qui le voudraient faire, quand je verrais la raison de son côté, qu'il serait à portée de me faire entendre, de qui il n'aurait à craindre, ni la haine, ni la jalousie, ni l'envie auprès de M. duc d'Orléans, et qui donnerait du courage et de la dignité à ce prince à l'égard du parlement et de la cabale qui lui était unie. Ces réflexions ne me vinrent qu'après cette conférence si longue de Meudon, dont la persécution les produisit le lendemain. Canillac me haïssait de jalousie de la confiance de M. le duc d'Orléans, et de ricochet du duc de Noailles, du premier président, etc. Son ambassade et la prodigalité de son éloquence à me persuader, ne pouvaient venir de sa part que de l'espérance de me jeter dans quelque sottise dans l'administration des sceaux, dont lui et ses amis pussent profiter avec avantage. Mais rien de tout cela n'eut part à mon refus. Ces raisonnemens ne se présentèrent à moi qu'après coup : faire un métier important et fort éclairé dont j'ignorais les premiers élémens, m'exposer à expédier des édits, déclarations, arrêts, mauvais, iniques, peut-être pernicieux, sans en connaître la force, le danger, les suites, ou les refuser nettement, voilà les raisons qui me frappèrent d'abord, et dont rien ne put me faire revenir. Une autre raison, mais qui aurait cédé à de meilleures, fut d'éviter de me donner une singularité passagère qui ferait encore raisonner sur le goût des choses inusitées, laquelle ne me donnait ni rang, ni illustration, ni rien, dont je susse que faire, et qui ne m'apportait qu'un travail aveugle par

mon ignorance en ce genre, et fort ingrat d'ailleurs.

Mon refus, sans plus d'espérance de me persuader, rapporté à M. le duc d'Orléans dans ces momens critiques où il n'en fallait perdre aucun pour prendre un parti, devint la matière d'une délibération subite où je ne fus point appelé, et qui ne se prit qu'entre M. le duc d'Orléans, l'abbé Dubois et Law. Le résultat fut que Law irait trouver le chancelier qu'on savait se mourir d'ennui d'être à Fresnes; que le chevalier de Conflans, cousin-germain, ami intime du chancelier, et raisonneur fort avec beaucoup d'esprit, l'accompagnerait de la part de M. le duc d'Orléans, dont il était premier gentilhomme de la chambre; que Law expliquerait l'état présent des affaires, sonderait si le chancelier se rendrait traitable, et si on pouvait compter que la cire deviendrait molle entre ses mains, ses dispositions pour lui Law; enfin si on pourrait se fier à lui à l'égard du parlement, non sur sa probité dont on ne pouvait être en peine, mais bien de son goût, de son affection et de son espèce de culte à l'égard de cette compagnie. Conflans devait essayer de l'effrayer par la menace d'une continuation d'exil sans fin et sans terme, même après la régence, que la fin de tout crédit de M. le duc d'Orléans, et lui en faire briller aux yeux les grâces, la confiance, le retour actuel avec les sceaux, s'il se voulait résoudre de bonne grâce à ce qu'on desirait de lui. Trois ans et demi de séjour à Fresnes avaient adouci les mœurs d'un chancelier de cinquante ans, qui avait compté que, parvenu de si bonne heure à la première place, il en jouirait et avancerait sa famille. Ces espérances se trouvaient ruinées par l'exil, et il se trouvait beaucoup plus éloigné de l'avancer et d'accommoder ses affaires domestiques que s'il fût demeuré procureur général. Conflans profita de ces dispositions qui ne lui étaient pas inconnues, et que

l'ennui de l'exil grossissait. Le beau parler de Law trouva des oreilles bien disposées. Le chancelier s'accommoda à tout, et le public, quand il en fut informé, le reçut froidement et s'écria : *Et homo factus est.*

M. le duc d'Orléans, certain du bon succès du voyage, envoya, le vendredi 7 juin, l'abbé Dubois demander les sceaux à Argenson, qui les rapporta à M. le duc d'Orléans l'après-dînée du même jour, et comme il les avait non en commission à l'ordinaire, mais en charge, enregistrée au lit de justice des Tuileries, il en remit en même temps sa démission. Il ne jouit donc pas long-temps du fruit de son insigne malice. Les amis de Law après le premier feu passé la firent sentir au régent, tirèrent sur le temps et culbutèrent le garde des sceaux sans que l'abbé Dubois, qui, entre lui et Law, nageait entre deux eaux, osât soutenir son ancien ami. Le chancelier arriva dans la nuit qui suivit la remise des sceaux, alla sur le midi au Palais-Royal, suivit M. le duc d'Orléans aux Tuileries où le roi lui remit les sceaux; mais comme il les dut à Law, qui le ramena de Fresnes, ce retour fit la première brèche à une réputation jusque-là la plus heureuse, et qui n'a cessé de baisser depuis et de tomber tout-à-fait par divers degrés et par différens évènemens. Argenson n'avait pas perdu son temps; il était né pauvre, il se retira riche, ses enfans tout jeunes bien pourvus en place avant l'âge, son frère chargé de bénéfices. Il témoigna une grande tranquillité, qui dans peu lui coûta la vie, sort ordinaire de presque tous ceux qui se survivent à eux-mêmes. Sa retraite fut sans exemple. Ce fut dans un couvent de filles dans le faubourg Saint-Antoine, qui s'appelle la Magdeleine de Tresnel, où il s'était accommodé depuis long-temps un appartement dans le dehors qu'il avait rendu beau et complet, commode comme une maison, où il allait tant qu'il pouvait

depuis longues années. Il avait procuré, même donné beaucoup à ce couvent, à cause d'une madame de Veni, qui en était supérieure, qu'il disait sa parente, et qu'il aimait beaucoup. C'était une personne fort attrayante, et qui avait infiniment d'esprit, dont on ne s'est point avisé de mal parler. Tous les Argenson lui faisaient leur cour; mais ce qui était étrange, c'est qu'étant lieutenant de police, elle sortait lorsqu'il était malade pour venir chez lui et demeurer auprès de lui. Il conserva le rang, l'habit et toutes les marques de garde des sceaux, mais pour sa chambre; car il n'en sortit plus que deux ou trois fois pour aller voir M. le duc d'Orléans par les derrières, qui lui continua toujours beaucoup de considération; l'abbé Dubois aussi qui le fut voir plusieurs fois. Il alla voir le chancelier une fois. Hors deux ou trois amis particuliers et sa plus étroite famille, il ne voulut voir personne, et s'ennuya cruellement; c'est ce même couvent et cette même madame de Veni, dont après sa mort madame la duchesse d'Orléans a depuis fait ses délices.

CHAPITRE XVI.

Conférence sur les finances au Palais-Royal. — Création de rentes à deux et demi pour cent enregistrées. — Diminution des espèces. — Les quatre frères Pâris exilés. — Papiers publics brûlés à l'hôtel-de-ville. — Caractère de Trudaine, prévôt des marchands. — M. le duc d'Orléans m'apprend qu'il veut ôter ce dernier de sa place, et en même temps chasser le maréchal de Villeroy pour me faire gouverneur du roi. — Je m'oppose avec force à ces projets. — Trudaine remercié. — Châteauneuf prévôt des marchands. — Conduite du maréchal de Villeroy. — Il est visité

par les harengères dans une attaque de goutte. — M. le duc d'Orléans renvoie les députés du parlement au chancelier. — Arrêt sur les pierreries. — Sutton succède à Stair comme envoyé d'Angleterre en France. — Le nouveau prévôt des marchands continue à brûler des billets de banque.

L'après-dinée du jour que les sceaux furent rendus au chancelier Daguesseau, il assista à une assemblée fort singulière qui fut tenue par M. le duc d'Orléans, où se trouvèrent le maréchal de Villeroy, seul du conseil de régence, des Forts, Ormesson, beau-frère du chancelier, et Gaumont, tous trois conseillers d'état, et ayant des départemens de finance de la dépouille de Law, les cinq députés du parlement susdits pour les remontrances qui étaient : le premier président, les présidens Haligre et Portail, et deux conseillers clercs de la grand'chambre, les abbés Pucelle et Menguy, et la Vrillière, en cas qu'on eût besoin de plume, et qu'il y eût des ordres à donner ou des expéditions à faire. Le fruit de cette conférence fut l'enregistrement de l'édit de création de rentes sur l'hôtel-de-ville à deux et demi pour cent, qui fut fait au parlement le surlendemain lundi 10 juin, et fut publié le lendemain; on publia en même temps un arrêt pour la diminution des monnaies à commencer au 1er juillet suivant. Par la retraite d'Argenson, des Forts, sans en avoir le titre ni la fonction précise devint comme contrôleur général. A l'égard de force arrêts et autres opérations de finance, et de mutations de départemens et de bureaux, c'est de quoi je continuerai à ne pas charger ces Mémoires. Je dirai seulement que les quatre frère Pâris, dont j'ai parlé ailleurs, furent exilés en Dauphiné. Ils ont depuis été les maîtres du royaume sous M. le Duc, et ils le sont à-peu-près redevenus aujourd'hui, c'est-à-dire les deux qui sont demeurés en vie.

On cherchait depuis quelque temps à ranimer quelque confiance, et on crut qu'un des plus utiles moyens d'y parvenir serait d'anéantir si authentiquement les papiers publics acquittés, qu'il ne pût rester le moindre soupçon qu'on en pût remettre aucun dans le commerce et gagner dessus de nouveau. On prit donc le parti de les remettre toutes les semaines par compte au prévôt des marchands, qui les brûlait solennellement à l'hôtel-de-ville en présence de tout le corps de ville et de quiconque y voulait assister, même bourgeois et peuple. Trudaine, conseiller d'état, était prévôt des marchands: c'était un homme dur, exact, sans entregent et sans politesse, médiocrement éclairé, aussi peu politique, mais pétri d'honneur et de justice, et universellement reconnu pour tel : il devait tout ce qu'il était au feu chancelier Voysin, mari de sa sœur, et il n'avait pas pris d'estime, ni encore moins d'affection dans ce tripot-là pour M. le duc d'Orléans, ni pour son gouvernement. Il ne s'était point caché de toute l'horreur qu'il avait pour le système et pour tout ce qui s'était fait en conséquence. Ce magistrat s'expliqua si crûment à l'occasion de ce brûlement de billets et de quelques méprises qui s'y commirent de la part de ceux dont il les recevait, que ces messieurs offensés aigrirent M. le duc d'Orléans, et lui persuadèrent qu'au temps scabreux où on était du côté de la confiance et du peuple, l'emploi de prévôt des marchands ne pouvait être en de plus dangereuses mains. A cette disposition, Trudaine mit le comble par un propos imprudent qui lui échappa de surprise en public à un brûlement de billets, comme si quelques-uns de ceux-là lui eussent déjà passé par les mains. Tout aussitôt M. le duc d'Orléans en fut informé, et il est vrai que ce discours fut promptement débité et commenté, et qu'il ne fit pas un bon effet pour la confiance. Un jour ou deux après, je vins de Meudon

travailler avec M. le duc d'Orléans à mon ordinaire; dès que je parus (et le premier président était seul dans une grande pièce du grand appartement qui donne dans le petit), « Je vous attends avec impatience, me dit le régent, pour vous parler de choses importantes »; et s'enfonçant dans cette autre vaste pièce où était l'estrade et le dais, il se mit à se promener avec moi et me conta toute l'affaire de l'hôtel-de-ville comme on la lui avait rendue; puis ajouta tout de suite que c'était un complot du maréchal de Villeroy et du prévôt des marchands, et qu'il avait résolu de les chasser tous deux.

Je lui laissai jeter son feu, puis j'essayai à lui ôter ce complot de la tête, en lui faisant le portrait de Trudaine. Je condamnai sa rusticité, je blâmai surtout son imprudence, en remontrant qu'elle ne méritait ni un éclat ni un affront tel que de l'ôter de place avant la fin de sa prévôté, mais bien un avertissement un peu ferme d'être plus mesuré dans ses paroles. Pour donner plus de poids aux miennes, je lui dis que ce n'était point par amitié pour Trudaine que je lui parlais, puisqu'il pouvait se souvenir qu'il m'avait accordé son agrément d'une place d'échevin de Paris pour Boulduc, apothicaire du roi, très distingué dans son métier, et que j'aimais beaucoup de tout temps, que là-dessus je l'avais demandée à Trudaine, qui me l'avait refusée avec la dernière brutalité. Le régent s'en souvint très bien, mais insista toujours et moi aussi. L'altercation fut encore plus vive sur le maréchal de Villeroy. Je lui représentai le double danger, dans un temps aussi critique, de toucher pour la seconde fois à l'éducation du roi, après l'avoir ôtée au duc du Maine, et quels affreux discours cela ferait renouveler dans un public outré du désespoir de sa fortune pécuniaire et parmi un peuple qu'on cherchait à soulever; à l'égard du prévôt des marchands, que ce serait confirmer toute l'induction

que les malintentionnés voudraient tirer de son imprudence, et perdre toute confiance et tout crédit à jamais que d'oter à cette occasion un homme de cette réputation d'honneur, de probité, de justice et d'amour pour la droiture; qu'on ne manquerait pas d'en conclure qu'on avait voulu jouer encore des gobelets et imposer au monde en brûlant de faux papiers, et remettre les véritables dans le public; enfin, que c'était une violence sans exemple d'ôter un prévôt des marchands avant l'expiration de son temps, parce que celui-ci n'avait pu se prêter à une si indigne surpercherie.

M. le duc d'Orléans, résistant à toutes ces remontrances par la persuasion du danger encore plus grand où il s'exposait en laissant ces deux hommes en place, me déclara que son parti était pris, et de me faire gouverneur du roi et Châteauneuf prévôt des marchands. Je m'écriai que jamais je n'accepterais la place de gouverneur du roi, que plus je lui étais attaché, à lui régent, moins j'en étais susceptible; qu'il devait se souvenir qu'il en était convenu, lorsque avant la mort du roi nous traitions cette matière; qu'il ne pouvait pas avoir oublié tout ce que je lui en avais dit encore, il n'y avait pas si long-temps, quand il avait voulu alors ce qu'il voulait de nouveau aujourd'hui. Venant après à l'autre point, je le priai de considérer que Châteauneuf était Savoyard de famille, né en Savoie, où il avait été président de la cour supérieure de Chambéry, étranger par conséquent; et que, bien que naturalisé, ci-devant ambassadeur à la Porte, en Portugal, en Hollande, conseiller au parlement et maintenant conseiller d'état, il était exclu par les lois municipales de la ville de Paris; que quelque justice et bon et sage devoir qu'il eût fait à Nantes, à la tête de la commission du conseil, cette commission était en gros triste et fâcheuse pour servir de degré à revêtir les dépouilles d'un magistrat popu-

laire, cher par sa vertu ; et que c'était offenser doublement Paris en le lui ôtant, pour mettre un étranger à sa place, contre toutes les règles et les lois de la ville et contre tout exemple. M. le duc d'Orléans, demeurant ferme sur tous les points, et avec une vivacité qui m'effraya, je me jetai à ses genoux, je les embrassai de mes deux bras, je le conjurai par tout ce qui me vint de plus touchant, tandis qu'il trépignait d'embarras pour me faire quitter prise ; je lui protestai que je ne me releverais point qu'il ne m'eût donné sa parole de ne pas toucher au maréchal de Villeroy et à Trudaine et de les laisser dans leurs places. Enfin, il se laissa toucher ou arracher, et il me le promit à plusieurs reprises, que j'exigeai avant de me vouloir relever. Quoique j'abrège fort ici le récit de cette longue scène, j'en rapporte tout l'essentiel. Nous travaillâmes ensuite assez long-temps et je m'en retournai à Meudon, où je passais tous les étés en bonne compagnie et ne venais à Paris que pour les affaires, sans y coucher.

Le lendemain, sans aller plus loin, le prince de Tingry entre autres vint dîner à Meudon, qui, d'abordée nous dit la nouvelle, qui s'était répandue comme il allait partir, que Trudaine était remercié et Châteauneuf mis en sa place. Je cachai ma surprise autant qu'il me fut possible et mon trouble secret sur le maréchal de Villeroy. Je compris bien qu'il n'y avait rien encore à son égard, puisqu'on n'en parlait point ; mais un manquement de parole si prompt sur l'un m'inquiéta fort pour l'autre, non par estime ni par amitié, non pour moi, qui étais bien résolu à refuser très nettement et constamment la place de gouverneur du roi, mais pour M. le duc d'Orléans et toutes les suites que je prévoyais de l'ôter de cette place. Mais heureusement il n'en fut plus question pour lors. Je ne sais si la parole que j'avais moins obtenue qu'arrachée ne fut donnée que pour se dépêtrer de moi, ou si

les mêmes qui lui avaient fait prendre ces résolutions le poussèrent de nouveau depuis que je l'eus quitté. Je croirais plutôt le premier, et que, si M. le duc d'Orléans avait eu un successeur tout prêt pour le maréchal de Villeroy comme il en avait un pour Trudaine, le maréchal eût sauté avec lui. L'abbé Dubois aimait Châteauneuf depuis qu'il l'avait pratiqué en Hollande, quoiqu'il y fût peu au gré des Anglais. Il était pauvre et mangeur; ses ambassades l'avaient incommodé, malgré celle de la Porte; il avait des besoins, la prévôté des marchands était propre à les remplir, et M. le duc d'Orleans avait toujours eu du goût pour lui.

A quatre jours de là, il y eut conseil de régence et j'étais de mois pour les placets. J'allai donc aux Tuileries un peu avant le conseil me mettre dans la pièce qui précédait celle où on le tenait, derrière le fauteuil du roi et la table des placets, entre deux maîtres des requêtes pour les recevoir, c'est-à-dire pour les voir jeter sur la table et les voir prendre après par les maîtres des requêtes et m'en rendre compte, et après tous trois à M. le duc d'Orléans, après les avoir entièrement dégrossis. L'un de ces deux maîtres des requêtes se trouva être Bignon, mort jeune depuis conseiller d'état, fils du conseiller d'état intendant de Paris, ami intime de mademoiselle Choin, duquel j'ai parlé à l'occasion du mariage de madame la duchesse de Berry, où on a vu ma liaison avec les Bignon et son ancienne cause. Il était neveu de Bignon, aussi conseiller d'état qui avait été prévôt des marchands. Il me dit que son oncle ne se portait pas bien, mais qu'il ne laisserait pas de m'aller chercher à Meudon s'il pouvait, qu'il avait à me parler, qu'il en était même pressé, et qu'il l'avait chargé de savoir de moi si et quand il me pourrait trouver chez moi à Paris. Je le priai de dire à son oncle que je passerais chez lui au sortir du conseil avant de

retourner à Meudon. J'y allai donc. Dès que Bignon me vit, il me dit que si Trudaine avait osé aller à Meudon il y aurait couru me témoigner toute sa reconnaissance; que ne pouvant la contenir il l'avait chargé de m'assurer que je m'étais acquis en lui un serviteur à jamais, et de là un torrent de louanges et de remercîmens; moi, qui de ma vie n'avais eu le moindre commerce avec Trudaine, et qui n'imaginais pas ce que Bignon me voulait dire, je demeurai fort surpris. Il me dit que je ne devais pas être si réservé, qu'ils savaient tout, et de là me raconta de mot à mot toute la conversation entière que j'avais eue avec M. le duc d'Orléans tête à tête et que je viens de rapporter en gros; alors mon étonnement fut extrême. Je niai d'abord tant que je pus, mais je n'y gagnai rien. Le récit du tout fut exact, et pour l'ordre jusque pour la plupart des termes; enfin, l'action de la fin, tout me fut rendu par Bignon dans une si étrange justesse que je ne pus malgré moi désavouer, et que je fus réduit à lui demander et à Trudaine le secret pour toute reconnaissance. Ils me le gardèrent sur le maréchal de Villeroy, dont Bignon sentit la conséquence; mais ils ne s'y purent soumettre sur l'autre point; ils publièrent ce que Trudaine me devait. Il me vint voir au bout de quelque temps et m'a cultivé toute sa vie. Il faut dire, à l'honneur de son fils, que jusqu'à aujourd'hui il ne l'a pas oublié. D'imaginer après comment cela s'est su : si un valet relaissé entre deux portes, ou M. duc d'Orléans lui-même, aurait rendu la conversation et avec cette longueur et cette justesse, c'est ce que je n'ai jamais pu démêler. Je ne voulus pas en parler à M. le duc d'Orléans, et je n'ai pu tirer de Bignon ni de Trudaine comment ils l'avaient sue quoi que j'aie pu faire. Comme elle vint à eux, il n'est pas surprenant qu'elle ait transpiré jusqu'au maréchal de Villeroy. Ce que j'y gagnai fut rare : sa malveillance ne put me pardonner d'avoir

pu remplir sa place, non pas même en faveur de ce que je l'avais refusée et que je la lui avais fait conserver. Il avait déjà eu la même crainte à mon égard, car ceci était une récidive; mais il n'en avait eu que le soupçon et non la certitude, comme en celle-ci qui produisit en lui ce sentiment bas à force d'orgueil et d'insolence, et si opposé à celui d'un honnête homme. On le lui verra bien renouveler dans quelque temps.

Ce n'était pas sans raison, comme on a déjà vu en bien des endroits, mais raison toute récente, que le maréchal de Villeroy pesait rudement à M. le duc d'Orléans dans la place de gouverneur du roi. Il n'y avait rien qu'il n'eût mis en usage depuis la régence pour se rendre agréable au parlement et au peuple. M. de Beaufort lui avait tourné la tête. Il crut qu'avec la confiance que le feu roi lui avait marquée dans les derniers temps de sa vie, ce qu'il pouvait penser attendre des troupes qu'il avait si longtemps commandées, se trouvant doyen des maréchaux de France, et le roi entre ses mains, le gouvernement de Lyon, où il était de longue main maître absolu et son fils entièrement dans sa dépendance, capitaine des gardes du corps, c'était de quoi balancer l'autorité du régent et faire en France le premier personnage. Par cette raison il affecta de s'opposer à tous les édits bursaux, à Law, aux divers arrangemens de finances, à tout ce que le parlement répugnait à enregistrer. Il rendit, tant qu'il put, la vie dure au duc de Noailles tant que celui-ci eut les finances, quoique encore plus indécent et bas valet du parlement que lui, quoiqu'il ne s'en mêlât que bien superficiellement, ainsi que de toutes autres affaires. On a vu son attachement au duc du Maine, le désespoir qu'il marqua quand l'éducation lui fut ôtée, son engagement et ses frayeurs quand ce bâtard fut arrêté, avec quelle bassesse et quelle importunité pour le roi il en faisait les

honneurs et le montrait aux magistrats à toutes heures qu'ils se présentaient, comme il les distinguait sur qui que ce pût être, l'affectation avec laquelle il faisait voir le roi au peuple qui s'en était pris de passion à proportion qu'il s'était pris de haine contre le feu roi, et que les ennemis de M. le duc d'Orléans le décréditaient parmi ce même peuple.

Ce fut aussi de ce dernier acticle que le maréchal se servit le plus dangereusement. Il portait sur lui la clef d'une armoire où il faisait mettre le pain et le beurre de la Muette dont le roi mangeait, avec le même soin et bien plus d'apparat que le garde des sceaux celle de la cassette qui les renferme, et fit un jour une sortie d'éclat parce que le roi en avait mangé d'autres, comme si tous les vivres dont il usait nécessairement tous les jours, la viande, le potage, le poisson, les assaisonnemens, les légumes, tout ce qui sert aux fruits, l'eau, le vin n'eussent pas été susceptibles des mêmes soupçons. Il fit une autre fois le même vacarme pour les mouchoirs du roi, qu'il gardait aussi, comme si ses chemises, ses draps, en un mot, tout son vêtement, ses gants, n'eussent pas été aussi dangereux, que néanmoins il ne pouvait avoir sous clef et les distribuer lui-même. C'était ainsi des superfluités d'impudentes précautions vides de sens, pleines de vues les plus intéressées et les plus noires, qui indignaient les honnêtes gens, qui faisaient rire les autres, mais qui frappaient le peuple et les sots, et qui avaient ce double effet de renouveler sans cesse les dits horribles qu'on entretenait soigneusement contre M. le duc d'Orléans, et que c'était aux soins et à la vigilance d'un gouverneur si fidèle et si attaché qu'on était redevable de la conservation du roi et dont dépendait sa vie. C'est ce qu'il voulait bien établir dans l'opinion du parlement et du peuple, et peu-à-peu dans l'esprit du roi, et c'est à

quoi il s'en fallut bien peu qu'il ne parvînt parfaitement. C'est ce qui lui attachait tellement ce peuple, qu'ayant eu tout nouvellement une violente attaque de goutte qu'il avait toujours fort courtes, le peuple en fut en émoi, et les halles lui députèrent les harangères qui voulurent le voir. On peut juger comment ces ambassadrices furent reçues. Il les combla de caresses et de présens, et il en fut comblé de joie et d'audace, et c'était là ce qui avait ranimé dans M. le duc d'Orléans la volonté et la résolution de l'ôter d'auprès du roi. Le maréchal de Villeroy comptait encore s'attacher le roi et le public par ses odieuses précautions de manière à se persuader que, quoi qu'il pût faire, jamais le régent n'oserait le chasser, et que, s'il l'entreprenait, le roi, tout enfant qu'il était, l'empêcherait par ses cris, dans la conviction qu'il lui inspirait que sa vie était attachée à ses soins et que ce ne serait que pour se procurer les moyens d'y pouvoir attenter qu'on l'éloignerait de sa personne. On verra en son temps que ce raisonnement infernal n'était pas mal juste, et qu'il fut fort près de lui réussir.

Le fils aîné d'Argenson, qui tout jeune avait eu sa place de conseiller d'état, était intendant à Maubeuge, où il ne demeura pas long-temps. Le cadet était lieutenant de police, il en fût remercié; Baudry eut cette place et le jeune Argenson eut tôt après l'intendance de Tours, où il demeura peu. Les deux frères sont depuis parvenus au ministère, et à être secrétaires d'état.

M. le duc d'Orléans reçut les remontrances du parlement le mieux du monde. Elles ne furent que générales, sur la situation des finances; il les renvoya au chancelier pour voir avec lui ce qu'il serait le plus à propos de faire.

Il y eut, le 5 juillet, un arrêt du conseil, portant défense d'avoir des pierreries, d'en garder chez soi, ni

d'en vendre qu'aux étrangers. On peut juger du bruit qui en résulta. Cet arrêt était enté sur tant d'autres; ils allaient trop visiblement tous à s'emparer de tout l'argent pour du papier décrié, et auquel on ne pouvait plus avoir la moindre confiance. En vain M. le duc d'Orléans, M. le Duc, et madame sa mère, voulurent-ils persuader qu'ils en donnaient l'exemple, en se défaisant de leurs immenses pierreries dans les pays étrangers; en vain y en envoyèrent-ils en effet, mais seulement en voyage; qui que ce soit ne fut la dupe, et il n'y eut personne qui ne cachât bien soigneusement les siennes, ce qui se put, par le petit volume, bien plus aisément que l'or et l'argent. Cette éclipse de pierreries ne fut pas de longue durée.

Stair enfin prit congé après avoir régné ici sans voile avec une domination absolue, dont le commerce et la marine de France et d'Espagne se ressentiront longtemps, même l'Angleterre, par la supériorité que son roi a acquise sur la nation, moyennant les subsides immenses qu'il a tirés de nous, qui l'ont mis en état de se rendre le maître de ses parlemens, et de n'y trouver plus de barrière à ses volontés, grâces à l'ambition de l'abbé Dubois, à l'aveuglement de Canillac, à la perfide politique personnelle du duc de Noailles, et à l'entraînement de M. le duc d'Orléans. Stair se pressa de passer la mer dès que le chevalier Sutton son successeur fut arrivé, pour trouver le roi d'Angleterre, qui s'en allait dans ses états d'Allemagne. Jamais l'audace, l'insolence, l'impudence ne furent portées en aucun pays au point où cet ambassadeur les porta, ni avec tant de succès; malheureusement il ne savait que trop à qui il avait affaire. Encore une fois, voilà le fruit de se livrer à un seul, à un seul de l'espèce de l'abbé Dubois encore, enfin à un premier ministre qui veut être cardinal.

Le nouveau prévot des marchands continua à brûler

publiquement à l'hôtel-de-ville les actions et les billets de banque, jusqu'à la réduction qu'on avait résolue.

CHAPITRE XVII.

Édit pour accorder le monopole du commerce à la compagnie des Indes. — Suites funestes de cet édit. — Gens étouffés à la banque. — Le Palais-Royal menacé. — Law insulté dans les rues. — Il loge au Palais-Royal. — Le parlement refuse d'enregistrer l'édit. — Ordonnance du roi pour défendre les rassemblemens. — Troupes approchées de Paris. — Conférence au Palais-Royal entre M. le duc d'Orléans et moi. — Petit conseil tenu au Palais-Royal. — Impudence de Silly. — Le parlement transféré à Pontoise. — Effronterie du premier président. — Sommes qu'il tire de M. le duc d'Orléans. — Le parlement refuse d'abord d'enregistrer sa translation et l'enregistre ensuite. — Etrange contenu de l'arrêt d'enregistrement. — Conduite du parlement à Pontoise. — Opérations de finances. — Le maréchal de Villars hué dans la place Vendôme. — L'agiotage transporté de la place Vendôme dans le jardin de l'hôtel de Soissons. — Law retourné du Palais-Royal dans sa maison. — Les troupes qu'on avait fait approcher de Paris sont renvoyées. — Peste de Marseille.

Tandis que les députés du parlement travaillaient souvent chez le chancelier, sans conclure, on projeta un édit pour rendre la compagnie des Indes compagnie de commerce, laquelle s'obligeait, ce moyennant, à rembourser dans un an, pour 600,000,0000 de billets de banque, en payant 50,000,000 par mois : telle fut la dernière ressource de Law et de son système. Aux tours de passe-passe du Mississipi il avait fallu chercher à substituer quelque chose de réel, surtout depuis l'évènement de l'arrêt du 22 mai dernier, si célèbre et si fu-

neste au papier. On voulut donc substituer aux chimères une compagnie réelle des Indes, et ce furent ce nom et cette chose qui succédèrent, et qui prirent la place de ce qui ne se connaissait auparavant que sous le nom de Missisipi. On avait eu beau donner à cette compagnie la ferme du tabac et quantité d'autres revenus immenses, ce n'était rien pour faire face au papier répandu dans le public, quelques soins qu'on eût pris de le diminuer à tous hasards, à toutes ruines.

Il fallut chercher d'autres expédiens. Il ne s'en trouva point que de rendre cette compagnie compagnie de commerce; c'était sous un nom plus doux, mais obscur et simple, lui attribuer le commerce exclusif en entier. On peut juger comment une telle résolution put être reçue dans le public, poussé à bout de la défense sévère, sous de grandes peines, d'avoir plus de 500 livres en argent chez soi, d'y être visité et fouillé partout, et de ne pouvoir user que de billets de banque pour payer journellement les choses les plus médiocres et les plus nécessaires à la vie. Aussi opéra-t-elle deux choses : une fureur qui s'aigrit tellement par la difficulté de toucher son propre argent, jour par jour, pour sa subsistance journalière, que ce fut merveille comment l'émeute s'apaisa et que tout Paris ne se révoltât pas tout à-la-fois; l'autre, que le parlement, prenant pied sur cette émotion publique, tint ferme jusqu'au bout contre l'enregistrement de l'édit. Le 15 juillet, le chancelier montra chez lui le projet de l'édit aux députés du parlement, qui furent chez lui jusqu'à neuf heures du soir sans s'être laissé persuader. Le lendemain 16, le projet de l'édit fut montré au conseil de régence. M. le duc d'Orléans, soutenu de M. le Duc, y parla bien, parce qu'il ne pouvait pas parler mal, même dans les plus mauvaises thèses. Personne ne dit mot, et on ploya les épaules. Il fut ré-

solu de la sorte d'envoyer le lendemain, 17 juillet, l'édit au parlement.

Ce même jour 17, au matin, il y eut une telle foule à la banque et dans les rues voisines pour avoir chacun de quoi aller au marché qu'il y eut dix ou douze personnes d'étouffées. On porta tumultuairement trois de ces corps morts à la porte du Palais-Royal, où le peuple voulait entrer à grands cris. On y fit promptement marcher un détachement des compagnies de la garde du roi aux Tuileries. La Vrillière et le Blanc haranguèrent séparément ce peuple. Le lieutenant de police y accourut; on fit venir des brigades du guet. On fit après emporter les corps morts, et par douceur et cajoleries on vint enfin à bout de renvoyer le peuple, et le détachement de la garde du roi s'en retourna aux Tuileries. Sur les dix heures du matin, que tout cela finissait, Law s'avisa d'aller au Palais-Royal; il reçut force imprécations par les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais-Royal, où, deux jours après, il lui donna un logement. Il renvoya son carrosse, dont les glaces furent cassées à coups de pierres. Son logis en fut attaqué aussi avec grand fracas de vitres. Tout cela fut su si tard dans notre quartier des Jacobins de la rue Saint-Dominique qu'il n'y avait plus apparence de rien quand j'arrivai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans, en très courte compagnie, était fort tranquille et montrait que ce n'était pas lui plaire que de ne l'être pas. Ainsi je n'y fus pas long-temps, n'y ayant rien à faire ni à dire. Ce même matin l'édit fut porté au parlement; il refusa de l'enregistrer et envoya les gens du roi à M. le duc d'Orléans pour lui rendre compte de ses raisons, lequel demeura fort piqué de ce refus. On publia le lendemain par la ville une ordonnance du roi, portant défense au peuple de s'assembler, sous de grandes peines, et qu'à cause des inconvéniens arrivés la veille à

la banque, on n'y donnerait point d'argent et qu'elle serait fermée jusqu'à nouvel ordre. On fut plus heureux que sage; car de quoi vivre en attendant? et cependant rien ne branla, ce qui marque bien la bonté et l'obéissance de ce peuple qu'on mettait à tant et de si étranges épreuves. On fit néanmoins venir des troupes auprès de Charenton, qui étaient à travailler au canal de Montargis, quelques régimens de cavalerie et de dragons à Saint-Denis, et le régiment du roi sur les hauteurs de Chaillot. On envoya de l'argent à Gonesse, pour faire venir les boulangers comme à l'ordinaire, de peur de leur refus de prendre des billets, comme faisaient presque tous les marchands et les ouvriers de Paris, qui ne voulaient plus recevoir de papier. Le régiment des gardes eut ordre de se tenir prêt, et les mousquetaires de ne s'éloigner point de leurs hôtels et de tenir leurs chevaux bridés.

Ce même jour du refus du parlement d'enregistrer l'édit, je fus mandé au Palais-Royal sur les cinq heures après midi. M. le duc d'Orléans m'apprit la plupart des choses faites ou résolues qui viennent d'être rapportées, se plaignit fort de la mollesse du chancelier avec le parlement et dans les conférences chez lui avec les députés de cette compagnie; et de là force reproches de l'embarras où je le mettais par mon opiniâtreté à ne vouloir point des sceaux. Je lui répondis qu'avec sa permission je pensais tout autrement. « Comment, m'interrompit-il vivement, me ferez-vous accroire que vous auriez été aussi mou que le chancelier et que vous ne leur auriez pas fait peur? — Ce n'est pas cela, reprisje; mais vous n'ignorez pas à quel point je suis avec le parlement, et que je ne lui suis pas agréable depuis la belle affaire du bonnet, où votre mollesse et votre peur du parlement, vous qui aujourd'hui la reprochez aux autres, nous a mis dans la fange, et vous

dans le bourbier, par l'audace et l'intérêt du parlement, du premier président et de leur cabale, après qu'ils ont eu reconnu par là, dès l'entrée de votre régence, à qui ils avaient affaire et comment vous manier; aussi s'y sont-ils donné ample carrière; vous les aviez abattus par le lit de justice des Tuileries, vous ne l'avez pas soutenu; cette conduite leur a remis les esprits, et la cabale tremblante a repris sa force et sa vigueur. Cette courte récapitulation ne serait pas inutile, si à la fin vous en pouviez et saviez profiter. Mais revenons à moi et aux sceaux. Persuadez-vous, monsieur, que si ces gens-là se montrent si revêches à un magistrat nourri dans leur sein, qui est leur chef et leur supérieur naturel, qu'ils aiment et dont ils se savent aimés, persuadez-vous, dis-je, qu'ils se seraient montrés encore plus intraitables avec un supérieur précaire, regardé par eux comme un supérieur de violence, sans qualité pour l'être, revêtu d'une dignité qu'ils haïssent et qu'ils persécutent avec la dernière audace et la plus impunie; homme d'épée, qui est leur jalousie et leur mépris tout à-la-fois, et homme que personnellement ils haïssent et dont ils se croient haïs. Ils auraient pris pour une insulte d'avoir à traiter avec moi; leur cabale aurait répandu cent mauvais discours; les députés, par leurs propos, auraient exprès excité les miens, et tout le monde vous aurait reproché et la singularité d'un garde des sceaux d'épée, et le mauvais choix d'une manière d'ennemi pour travailler à une conciliation. Voilà ce qui en serait résulté, c'est-à-dire un bien plus grand embarras pour vous, et un très désagréable pour moi. Ainsi, n'ayez nul regret à mon refus. Tenez-le, au contraire, pour un avantage, qui vous est clairement démontré par l'occasion présente, et ne regrettez que de n'avoir pas eu sous la main un magistrat estimé royaliste et non

parlementaire à faire garde des sceaux; mais cela ne s'étant pu trouver, vous avez fait la seule chose naturelle à faire, en rappelant et rendant les sceaux au chancelier, et à un homme de ce mérite et de cette réputation, puisque, pour d'autres raisons, vous les avez voulu ôter à celui qui les avait, et qui était votre vrai homme tel qu'il vous le fallait dans les circonstances présentes, et, pour le bien dire, au vol que le parlement a pris et veut prendre de plus en plus, l'homme pour qui les sceaux étaient le plus faits pendant une régence; mais il faut partir d'où on est: avez-vous quelque plan formé pour sortir bien du détroit où vous êtes? Il faut laisser le passé, et voir ce qu'il y a à faire. »

M. le duc d'Orléans demeura muet sur les sceaux, se rabattit encore sur le chancelier, et me dit qu'il ne voyait autre chose à faire que d'envoyer le parlement à Blois. Je lui dis que cela était bon faute de mieux, non que j'imaginasse ce mieux, mais que je voyais avec peine que, par cet exil, le parlement était puni, mais n'était ni ramené ni dompté. Le régent en convint, mais il espéra que ces magistrats, accoutumés à Paris dans leurs maisons, leurs familles, leurs amis, se lasseraient bientôt d'en être séparés, se dégoûteraient de n'être plus qu'entre eux, s'ennuieraient encore plus de la dépense, de l'éloignement de chez eux et de la diminution du sac par celle des affaires qui suivrait nécessairement leur transplantation. Cela était vrai, et comme on ne pouvait autre chose, il fallait bien s'en contenter. Je lui proposai ensuite de bien examiner tout ce qui pouvait arriver, les remèdes prompts et sûrs à y apporter, parce qu'il valait sans comparaison mieux ne rien entreprendre que demeurer court et avoir le démenti de ce qu'on aurait entrepris, qui serait la perte radicale de toute l'autorité. Il me dit qu'il y avait déjà pensé, qu'il y réfléchirait encore, qu'il comptait tenir un

petit conseil le lendemain au Palais-Royal, où il voulait que j'assistasse, où tout serait discuté. Il se mit après sur les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles et sur quelques autres moins marqués, et ces propos terminèrent cette conversation.

J'allai donc le lendemain jeudi 16 juillet, sur les quatre heures, au Palais-Royal. Ce conseil fut tenu dans une pièce du grand appartement, la plus proche du grand salon, avec M. le Duc, le duc de la Force, le chancelier, l'abbé Dubois, Canillac, la Vrillière et le Blanc. On était assis vers une des fenêtres, presque sans ordre, et M. le duc d'Orléans sur un tabouret comme nous et sans table. Comme on commençait à s'asseoir, M. le duc d'Orléans dit qu'il allait voir si quelqu'un n'était point là auprès, qu'il ne serait pas fâché de faire venir, et l'alla chercher; ce quelqu'un était Silly, de la catastrophe duquel j'ai parlé ailleurs, d'avance ami intime de Law, de Lassé, de madame la Duchesse, qui le fit chevalier de l'ordre depuis, et qui était fort intéressé avec eux. Il entra donc à la suite de M. le duc d'Orléans qui l'avait relaissé dans son petit appartement d'hiver, et vint jusque tout contre nous. Je ne sais, et j'ai depuis négligé d'apprendre ce qu'il avait contre le Blanc. Mais dès qu'il l'avisa : « Monseigneur, dit-il en haussant la voix à M. le duc d'Orléans, je vois ici un homme (en regardant le Blanc) devant qui on ne peut parler, et avec lequel votre altesse royale trouvera bon que je ne demeure pas. Elle m'avait fait la grâce de me dire que je ne le trouverais pas ici ». Notre surprise à tous fut grande, et le Blanc fort étonné. « Bon! bon! reprit M. le duc d'Orléans, qu'est-ce que cela fait? Demeurez, demeurez. — Non pas, s'il vous plaît, monseigneur», reprit Silly, et il s'en alla. Cette incartade nous fit tous regarder l'un l'autre. L'abbé Dubois courut après, le prit par le bras pour le ramener. Comme la pièce est

fort grande, nous voyions Silly secouer Dubois et continuer son chemin, enfin passer la porte, et Dubois après lui. « Mais quelle folie »! disait M. le duc d'Orléans, qui avait l'air embarrassé, et qui que ce soit qui dît un mot, excepté le Blanc, qui offrit à M. le duc d'Orléans de se retirer, qui ne le voulut pas. A la fin M. le duc d'Orléans alla chercher Silly; son absence dura près d'un quart d'heure apparemment à catéchiser Silly, qui méritait mieux pour cette insolence d'être jeté par les fenêtres, comme lui-même s'y jeta depuis. Enfin M. le duc d'Orléans rentra, suivi de Silly et de l'abbé Dubois.

Pendant l'absence personne n'avait presque rien dit que s'étonner un peu de l'incartade et de la bonté de M. le duc d'Orléans. M. le Duc ne proféra pas un mot. Silly se mit donc dans le cercle au plus loin qu'il put de le Blanc, et en s'essayant combla l'impudence par dire à M. le duc d'Orléans que c'était par pure obéissance, mais qu'il ne dirait rien, parce qu'il ne le pouvait devant M. le Blanc. M. le duc d'Orléans ne lui répondit rien, et tout de suite ouvrit la conférence par expliquer ce qui la lui avait fait assembler par un récit fort net de l'état des choses, de la nécessité de prendre promptement un parti, de celui qui paraissait le seul à pouvoir être pris, et finit par ordonner au chancelier de rendre compte à l'assemblée de tout ce qui s'était passé chez lui avec les cinq députés du parlement susdits. Le chancelier en fit le rapport assez étendu avec l'embarras d'un arrivant d'exil qui n'y veut pas retourner, et d'un protecteur secret, mais de cœur et de toute son âme, du parlement qu'il voyait bien ne pouvoir sauver. Ce ne fut donc qu'en balbutiant qu'il conclut la fin de son discours : que les conjonctures forcées où on se trouvait jetaient dans une nécessité triste et fâcheuse, sur quoi il n'avait qu'à se rapporter à la prudence et à la bonté de son altesse royale. Tous opinèrent à l'avis de

M. le duc d'Orléans qui s'était ouvert sur envoyer le parlement à Blois. M. le Duc, le duc de la Force et l'abbé Dubois parlèrent fortement; les autres quoique de même avis, se mesurèrent davantage et furent courts. Je crus ne devoir dire que deux mots sur une affaire résolue qui regardait le parlement. Silly tint parole, et ne fit qu'une inclination profonde quand ce fut à lui à opiner; de là on parla sommairement des précautions à prendre pour être sûrement obéi, puis on se leva. Alors le chancelier s'approcha de M. le duc d'Orléans et lui parla quelque temps en particulier. L'abbé Dubois s'y joignit sur la fin, et cependant chacun s'écoulait. M. le Duc fut appelé, enfin je sus qu'il s'agissait de Pontoise au lieu de Blois, et cela fut emporté le lendemain matin. Ainsi le châtiment devint ridicule et ne fit que montrer la faiblesse du gouvernement, et encourager le parlement qui s'en moqua. Néanmoins ce qui s'était passé en ce petit conseil demeura tellement secret, que le parlement n'eut pas la plus légère connaissance de ce qui y fut résolu que par l'exécution.

Le dimanche 21 juillet, des escouades du régiment des gardes avec des officiers à leur tête se saisirent à quatre heures du matin de toutes les portes du palais. Des mousquetaires des deux compagnies avec des officiers s'emparèrent en même temps des portes de la grand'chambre, tandis que d'autres investirent la maison du premier président qui eut grand'peur pendant la première heure, et cependant d'autres mousquetaires des deux compagnies allèrent séparément quatre à quatre chez tous les officiers du parlement leur rendre en main propre l'ordre du roi de se rendre à Pontoise dans deux fois vingt-quatre heures. Tout se passa poliment de part et d'autre, en sorte qu'il n'y eut pas la moindre plainte; plusieurs obéirent dès le même jour et s'en allèrent à Pontoise. Le soir assez tard,

M. le duc d'Orléans fit porter au procureur général 100,000 livres en argent, et autant en billets de banque de 100 livres et de 10 livres pour en donner à ceux qui en auraient besoin pour le voyage, mais non en don. Le premier président fut plus effronté et plus heureux : il fit tant de promesses, de bassesses, employa tant de fripons pour abuser de la faiblesse et de la facilité de M. le duc d'Orléans, dont il sut bien se moquer, que ce voyage lui valut plus de 100,000 écus, que le pauvre prince lui fit compter sous la cheminée à deux ou trois diverses reprises, et trouva bon que le duc de Bouillon lui prêtât sa maison de Pontoise toute meublée, dont le jardin est admirable et immense au bord de la rivière, chef-d'œuvre en son genre, qui avait fait les délices du cardinal de Bouillon, et qui fut peut-être la seule chose qu'il regretta en France. Avec de si beaux secours, le premier président, mal avec sa compagnie qui le méprisait ouvertement depuis quelque temps, se raccommoda parfaitement avec elle. Il y tint tous les jours table ouverte pour tout le parlement qu'il mit sur le pied d'y venir tous les jours en foule, en sorte qu'il y eut toujours plusieurs tables servies également, délicatement et splendidement, et envoyait à ceux qui voulaient envoyer chercher chez lui, tout ce qu'ils pouvaient desirer de vin, de liqueurs et de toutes choses. Les rafraîchissemens et les fruits de toutes sortes étaient servis abondamment tant que les après-dînées duraient, et il y avait force petits chariots à un et à deux chevaux toujours prêts pour les dames et les vieillards qui voulaient se promener, et force tables de jeu dans les appartemens jusqu'au souper. Mesmes, sa sœur et ses filles faisaient les honneurs, et lui, avec cet air d'aisance, de magnificence, de politesse, de prévenance et d'attention, en homme qui saisissait l'occasion de regagner ainsi ce qu'il

avait perdu, en quoi il réussit pleinement; mais ce fut aux doubles dépens du régent, de l'argent duquel il fournissait à cette prodigieuse dépense, et se moquait encore de lui avec messieurs du parlement, tant en brocards couverts ou à l'oreille, qu'en trahissant une confiance si chèrement et si indiscrètement achetée, dont il leur faisait sa cour, tant en la leur sacrifiant en dérision qu'en s'amalgamant à eux, à tenir ferme, et faisant tomber le régent dans tous leurs panneaux par la perfidie du premier président, à qui M. le duc d'Orléans croyait finement se pouvoir fier à force d'argent, et de cacher cette intelligence dont le secret servait à ce scélérat de couverture aux insolentes plaisanteries qu'il faisait du régent et du gouvernement avec ses confrères, qui ne pouvaient pas toutes échapper à M. le duc d'Orléans, et que le premier président et ses traîtres de protecteurs donnaient au régent comme nécessaires à cacher leur intelligence. Lui vouloir ouvrir les yeux sur une conduite si grossière eût été temps perdu, de sorte que je ne lui en dis pas une parole. Je lui aurais été suspect plus que personne sur le premier président qui se joua de lui de la sorte, et qui, sans le moindre adoucissement dans la roideur du parlement, le fit revenir à Paris quand, pour son intérêt personnel, et après s'être pleinement rétabli avec sa compagnie, et mieux avec elle qu'il n'y eût jamais été, et maître de la tourner à son gré, il jugea à propos de procurer ce retour. Quelques principaux magistrats du parlement firent demander à voir M. le duc d'Orléans avant Paris, et en furent refusés.

Le parlement avait refusé l'enregistrement de l'édit de sa translation à Pontoise. On lui en envoya de nouveau une déclaration dans laquelle on osa avoir le courage de laisser échapper quelques expressions qui ne devaient pas lui plaire. Néanmoins il l'enregistra, mais

avec la dérision la plus marquée et la plus à découvert. Comme cet enregistrement ne contient pas un seul mot qui ne la porte avec le ton et les termes du plus parfait mépris et de la résolution la plus ferme de ne reculer pas d'une ligne, j'ai cru devoir l'insérer ici.

« Registrées, ouï ce requérant le procureur général du roi, pour continuer par la cour ses fonctions ordinaires, et être rendu au roi le service accoutumé tel qu'il a été rendu jusqu'à présent, avec la même attention et le même attachement pour le bien de l'état et du public, qu'elle a eu dans tous les temps; continuant ladite cour de donner au roi les marques de la même fidélité qu'elle a eue pour les rois ses prédécesseurs et pour ledit seigneur roi, depuis son avènement à la couronne jusqu'à ce jour, dont elle ne se départira jamais. Et sera ledit seigneur roi très humblement supplié de faire attention à tous les inconvéniens et conséquences de la présente déclaration, et de recevoir le présent enregistrement comme une nouvelle preuve de sa profonde soumission. Et seront copies collationnées de la présente déclaration et du présent enregistrement envoyées aux bailliages et sénéchaussées du ressort; pour y être lues, publiées et enregistrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans un mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Pontoise, en parlement y séant, le 27 juillet 1720. Signé Gilbert. »

Les paroles et le tour de cet arrêt sont tellement expressifs et frappans, que ce serait les affaiblir qu'en faire le commentaire. Le régent n'en parut pas touché ni y faire la moindre attention. Je suivis la résolution que j'avais prise, je ne pris pas la peine de lui en dire un mot. Tout se soutint en conséquence à Pontoise. Les avocats de concert avec le parlement, ne feignirent

point de répandre qu'ils étaient gens libres, qu'ils profiteraient de cette liberté pour aller à la campagne se reposer, au lieu d'aller dépenser leur argent à Pontoise, où ils seraient mal logés et fort mal à leur aise. En effet aucun bon avocat n'y mit le pied; il n'y eut que quelques jeunes d'entre eux et en fort petit nombre, destinés à monter cette garde de fatigue; parce qu'encore que le parlement eût résolu de ne rien faire de sérieux, il ne voulut pas toutefois, après avoir enregistré sa translation, n'entrer point du tout, et pour entrer il fallait bien quelque pâture légère comme quelque défaut, quelque appointé à mettre et autres bagatelles pareilles qui les tenaient assemblés une demi-heure, rarement une heure et souvent ils n'entraient pas. Ils en riaient entre eux, et malheur à qui avait des procès; quelque peu de présidens riches tinrent quelquefois des tables. En un mot on n'y songea qu'à se divertir, surtout à n'y rien faire, à le montrer même et à s'y moquer du régent et du gouvernement. Cette translation fut suivie de différentes opérations de finances et de plusieurs changemens dans les emplois des finances. Des Forts en eut le principal, il exerça le contrôle général en toute autorité sans en avoir le nom. Je n'entrerai point selon ma coutume dans tout ce nouveau détail de finances. Leur désordre n'arrêta point les étranges libéralités, ou pour mieux dire facilités de M. le duc d'Orléans à l'égard de gens ou sans mérite ou sans besoin, et de pas un desquels il ne pouvait se soucier; il donna à madame la grande-duchesse une augmentation de 40,000 livres de ses pensions, une de 8,000 livres à Trudaine, une de 9,000 livres à Châteauneuf, qu'il venait de faire prévôt des marchands, une de 8,000 livres à Bontems, premier valet de chambre du roi, une de 6,000 livres à la maréchale de Montesquiou, une de 3,000 livres à

Foucault, président du parlement de Toulouse, une de 9,000 livres à la veuve du duc d'Albemarle, remariée secrètement au fils de Mahoni, dont il a été fort parlé ici, à propos de l'affaire de Crémone, où le maréchal de Villeroy fut pris. Cette femme était fille de Lussan, dont il a été fait aussi mention ici à propos du procès que me fit sa mère, qui me brouilla pour toujours avec M. le Duc et madame la Duchesse.

L'agiotage public était toujours établi dans la place de Vendôme, où on l'avait transporté de la rue Quinquampoix. Ce Mississipi avait tenté tout le monde : c'était à qui en remplirait ses poches à millions par M. le duc d'Orléans et par Law. Les princes et les princesses du sang en avaient donné les plus merveilleux exemples. On ne comptait de gens à portée d'en avoir tant qu'ils en auraient voulu, que le chancelier, les maréchaux de Villeroy et de Villars, et les ducs de Villeroy, de la Rochefoucauld et moi qui eussions constamment refusé d'en recevoir quoi que ce fût. Ces deux maréchaux et la Rochefoucauld étaient frondeurs de projet et d'effet, et le duc de Villeroy suivait le bateau de sel. Ils étaient liés ensemble pour leur fronde, pensant mieux faire leurs affaires par là, et devenir de plus des personnages avec qui le gouvernement serait forcé de compter. Ce n'était pas que la Rochefoucauld eût par soi, ni par sa charge, de quoi arriver à ce but, mais riche à millions, fier de son grand-père dans la dernière minorité, plus étroitement et de tout temps uni au duc de Villeroy, que par leur proximité de beaux-frères, il suivait les Villeroy en tout; et cet air de désintéressement et d'éloignement du régent, sans toutefois cesser d'être devant lui ventre à terre, leur donnait dans le parlement et auprès du peuple, les plus vastes espérances.

Un jour que le maréchal de Villars traversait la place

de Vendôme dans un beau carrosse, chargé de pages et de laquais, où la foule d'agioteurs avait peine à faire place, le maréchal se mit à crier par la portière contre l'agiot, et avec son air de fanfaron à haranguer le monde sur la honte que c'était. Jusque-là on le laissa dire, mais s'étant avisé d'ajouter que pour lui il en avait les mains nettes, qu'il n'en avait jamais voulu, il s'éleva une voix forte qui s'écria : « Eh ! les sauve-gardes » ! Toute la foule répéta ce mot, dont le maréchal honteux et confondu, malgré son audace ordinaire, s'enfonça dans son carrosse, et acheva de traverser la place au petit pas, au bruit de cette huée qui le suivit encore au-delà, et divertit Paris plusieurs jours à ses dépens sans être plaint de personne.

A la fin on trouva que cet agiotage embarrassait trop la place de Vendôme et le passage public; on le transporta dans le vaste jardin de l'hôtel de Soissons. C'était en effet son lieu propre. M. et madame de Carignan qui occupaient l'hôtel de Soissons à qui il appartenait, tiraient à toutes mains de toutes parts. Des profits de 100 livres, ce qu'on aurait peine à croire s'il n'était très reconnu, ne leur semblaient pas au-dessous d'eux, je ne dis pas pour leurs domestiques, mais pour eux-mêmes, et des gains de millions dont ils avaient tiré plusieurs de ce Mississipi, sans en compter d'autres pris d'ailleurs, ne leur paraissaient pas au-dessus de leur mérite, qu'en effet ils avaient porté au dernier comble dans la science d'acquérir avec toutes les bassesses les plus rampantes, les plus viles, les plus continuelles. Ils gagnèrent en cette translation un grand louage, de nouvelles facilités et de nouveaux tributs. Law, leur grand ami, qui avait logé quelques jours au Palais-Royal, était retourné chez lui où il recevait force visites. Le roi alla voir à diverses reprises les troupes qu'on avait fait approcher de Paris, après quoi elles furent renvoyées.

Celles qui avaient formé un petit camp à Charenton retournèrent au leur de Montargis travailler au canal qu'on y faisait.

Law avait obtenu depuis quelque temps par des raisons de commerce que Marseille fût port franc. Cette franchise qui y fit abonder les vaisseaux, surtout les bâtimens du levant, y apporta la peste faute de précaution, qui dura long-temps, et qui désola Marseille, la Provence, et les provinces les plus voisines. Les soins et les précautions qu'on prit la restreignirent autant qu'il fut possible, mais ne l'empêchèrent pas de durer fort long-temps, et de faire d'affreux désordres. Ce sont des détails si connus qu'on se dispensera d'y entrer ici.

CHAPITRE XVIII.

Déclaration pour recevoir la Constitution lue au conseil de régence. — Cellamare bien traité à la cour d'Espagne. — Le parlement refuse d'enregistrer la déclaration pour recevoir la Constitution. — Le régent la porte au grand conseil. — Nullité de cet enregistrement. — Mort de Heinsius, pensionnaire de Hollande. — Hoornbeck lui succède. — Mort de Dangeau. — Sa famille. — Son caractère. — Ses Mémoires. — Pourquoi je m'y étends. — Le duc de Chartres grand-maître des ordres de Notre-Dame-du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — Mort du duc de Grammont. — Son nom et ses armes.

L'abbé Dubois qui ne pensait qu'à faciliter sa promotion au cardinalat, et qui y sacrifiait l'état, le régent, et toutes les choses, fit si bien, que nous fûmes tous surpris qu'au conseil de régence tenu l'après-dînée du

dimanche 4 août, M. le chancelier tira de sa poche des lettres-patentes pour accepter la constitution *Unigenitus*, et les lut par ordre de M. le duc d'Orléans, qui ne prit les voix de personne, dont je fus aussi aise que surpris. Cette nouveauté de ne prendre point les avis frappa tout le monde, et marqua bien solennellement qu'ils n'auraient point été pour la déclaration et le tour de passe-passe et de violence d'en user hardiment de la sorte pour la faire passer pour approuvée, dans la certitude que personne n'oserait réclamer. Ce fut un grand mérite que Dubois s'acquit auprès des jésuites et de toute la cabale de la Constitution.

Le chevalier de Broglio, frère du premier maréchal, oncle de l'autre, mourut fort vieux en ce temps-ci, et aurait été bien étonné s'il eût vu leur fortune. C'était un homme très bien fait, qui avait passé les trois quarts de sa vie dans le subalterne de la guerre, l'extrême pauvreté, assez pourtant dans la bonne compagnie, entretenu par les dames, vivant sur le commun, qui, presque tout-à-coup, perça jusqu'à devenir lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis et riche par la mort de son frère Revel et par un mariage dont il ne laissa qu'une fille qui est morte sans s'être mariée.

Ce fut en ce temps-ci que le comte de Saxe, bâtard du roi de Pologne, électeur de Saxe, et de mademoiselle de Kœnigsmarck, qui s'est fait depuis un si grand nom à la tête de nos armées, vint se mettre au service de France, et fut fait maréchal-de-camp parce qu'il l'était dans les troupes de Saxe.

Alincourt, second fils du duc de Villeroy et le favori du maréchal son grand-père, épousa la fille de la maréchale de Boufflers dont le fils était gendre du duc de Villeroy. Cela devint donc un double mariage où la magnificence du maréchal de Villeroy fut déployée.

En ce même temps, Cellamare, qui fut arrêté ici pendant son ambassade, et qui, après la mort de son père, avait pris le nom de duc de Giovenazzo, eut permission de venir saluer le roi d'Espagne à l'Escurial qui, depuis son retour de France, n'avait pas voulu le voir, et l'avait tenu exilé, mais dans son gouvernement. Il fut bien reçu, et peu après fit sa couverture, comme grand d'Espagne après son père, et demeura en cette cour, faisant les fonctions de sa charge de grand-écuyer de la reine.

La procession accoutumée de la Notre-Dame d'août se fit à l'ordinaire, où le cardinal de Noailles officia. La chambre des comptes et la cour des aides y laissèrent vides les places que le parlement a accoutumé d'y remplir, qui était lors à Pontoise.

Le parlement ne voulant point enregistrer la déclaration du roi pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, l'abbé Dubois, pressé par l'intérêt de son chapeau de donner des marques éclatantes de son zèle à Rome et aux jésuites, fit prendre la résolution à M. le duc d'Orléans de la faire enregistrer au grand conseil, et pour n'y point trouver les obstacles qu'il y craignait, d'y aller lui-même et d'y mener tous les princes du sang, autres pairs et maréchaux de France, parce qu'en ce tribunal tous les officiers de la couronne y ont séance et voix délibérative, à la différence des parlemens où ils ne l'ont que quand le roi y va et qu'il les y mène. Arrivant de Meudon au Palais-Royal pour travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai seul dans son grand appartement, donnant des ordres à des garçons rouges pour aller avertir et convier ces messieurs pour le lendemain matin. J'ignorais parfaitement de quoi il s'agissait. Dubois avait peur que je n'eusse fait manquer la chose et persuadé M. le duc d'Orléans de la faiblesse et de l'indécence d'une démarche si solennelle, si nouvelle et si inutile. Je de-

mandai donc à M. le duc d'Orléans de quoi il s'agissait; il me le dit et tout de suite souriant et étendant ses bras vers moi, il me pria de ne me trouver point au grand conseil. Je me mis à rire aussi, et je lui répondis qu'il ne pouvait me donner un ordre plus agréable et que j'exécutasse plus volontiers, parce qu'il m'épargnait la douleur de m'élever publiquement contre sa volonté et d'opiner de toute ma force contre elle. Il me dit qu'il s'en doutait bien et que c'était pour cela qu'il m'avait prié de n'y point venir. Je ne laissai pas, quoique de chose faite, de lui dire en deux mots qu'on lui faisait faire un pas de clerc, afficher son impuissance pour un enregistrement valable *in loco majorum* dans le seul tribunal, j'entends les autres parlemens comme celui de Paris pour leur ressort, en caractère d'enregistrer les édits et les déclarations et de les faire enregistrer par ses arrêts dans les tribunaux inférieurs, ressortissant à lui; conséquemment que le grand conseil, étant tribunal, non parlement, n'en avait le pouvoir que pour des choses intérieures à sa juridiction qui n'est pas universelle pour les choses publiques et générales, par là non obligatoires à personne, nouveauté étrangère au grand conseil et qui ne lui donnait ni droit ni puissance par soi-même de tenir la main à l'exécution de son enregistrement. Je me contentai de ces deux mots parce qu'il n'était pas question d'espérer de rompre un parti pris, si avancé, qui se devait exécuter le lendemain matin, et que l'abbé Dubois regardait comme sa propre et plus capitale affaire. Je fis ensuite ce que j'avais à faire avec M. le duc d'Orléans et je m'en retournai à Meudon, fâché de ce qu'on lui faisait faire, mais très soulagé d'être dispensé, et, sans l'avoir demandé, d'aller au grand conseil. Le lendemain 23 septembre, le régent s'y rendit en pompe et y trouva les princes du sang, les autres pairs et les maréchaux de

France en aussi grand nombre qu'il s'en trouva à Paris.

L'affaire ne se passa pas sans bruit. Plusieurs magistrats du grand conseil opinèrent contre avec beaucoup de lumières, de force et d'étendue, et ne s'étonnèrent point de quelques interruptions que leur fit le régent, auxquelles ils répondirent avec respect, mais avec encore plus de raison et de nerf, et il fut avéré par le compte des voix que la chose ne fut emportée que par le nombre de pairs et de maréchaux, qui tous avec très peu de magistrats du grand conseil emportèrent la balance. Je sus que mon absence fut extrêmement remarquée, et que beaucoup de gens allèrent et envoyèrent visiter l'amas de carrosses pour voir si le mien y était. Je n'ose dire que le monde applaudit à mon absence, et qu'elle fâcha fort l'abbé Dubois, quoiqu'il ne m'en eût point parlé, et qu'il fût fort surpris quand il sut de M. le duc d'Orléans que c'était lui qui m'avait prié de n'y point aller, en m'apprenant la chose. Le succès fut tel que je le lui avais prédit. On se moqua et de la chose et de son appareil ; on la regarda comme un épouvantail inutile, une faiblesse avouée, une bassesse pour Rome. On ne s'y méprit pas à l'intérêt de l'abbé Dubois, et il n'y eut personne qui ne regardât cet enregistrement comme sans aucune force ni autorité dans le royaume, à commencer par le grand conseil même.

La Brüe, évêque de Mirepoix, mourut dans ces entrefaites. C'était un excellent évêque, résidant, aumônier, édifiant, instruisant, prêchant ses ouailles, dont il était adoré et de tout le pays, et d'ailleurs très savant et fort éloquent. Il fut l'un des quatre évêques qui firent leur appel en Sorbonne, et qui en furent chassés de Paris.

L'évêque comte de Châlons mourut en même temps, d'une si courte maladie que le cardinal de Noailles son frère, parti, dès qu'il le sut malade, pour l'aller trouver,

apprit sa mort en chemin. C'était un prélat d'un grand exemple, d'une rare piété et d'une grande fermeté contre la bulle *Unigenitus*. Son savoir et ses lumières étaient médiocres.

La France perdit aussi un de ses plus implacables ennemis, mais dans un temps où il ne pouvait plus lui nuire, par la mort du célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande, duquel il a souvent été fait mention. Il avait quatre-vingt-un an, la tête et le sens comme à quarante, la santé ferme. Il fut emporté par une maladie de peu de jours, le 3 août, à La Haye, à quoi le chagrin eut grande part. Créature, puis confident intime, conseiller le plus accrédité du prince d'Orange, et l'instrument de l'autorité et du pouvoir sans bornes qu'il s'était acquis dans les provinces unies, il en avait épousé tous les intérêts, ses affections et ses haines. On a vu ici ailleurs pourquoi le prince d'Orange était devenu l'ennemi personnel du roi, et le plus grand ennemi de la France. Heinsius succéda non à ses charges et à l'autorité qu'elles donnent, mais à tout son crédit sur les esprits et à son art de gouverner et de devenir le premier mobile et comme le maître de toutes les délibérations importantes de sa république. Entraîné par son grand objet d'humilier la France et la personne du roi, flatté par la cour rampante que lui faisaient sans ménagement le prince Eugène et le duc de Marlborough, jusqu'à attendre quelquefois deux heures dans son antichambre, il ne voulut jamais la paix, et tous trois ne visèrent pas à moins, au milieu de leurs énormes succès, qu'à réduire la France au-dessous de la paix de Vervins.

Les finances de l'empereur, quoique le plus intéressé, étaient toujours fort courtes. Quelque animés que fussent les Anglais, leur parlement sentait avec peine le poids d'une distribution si inégale, et n'allait pas à beaucoup

près à ce qu'il était nécessaire d'en tirer. Ce fut donc à la Hollande à suppléer pour ces deux puissances. La haine d'Heinsius, et les cajoleries des deux héros du temps l'aveuglèrent; il acheva de ruiner sa république, que son crédit et son autorité entraînèrent. Il fut trente ans pensionnaire, et jamais pensionnaire n'a été si maître de toutes les affaires, on pourrait dire si absolu, si la forme du gouvernement n'eût demandé des insinuations lumineuses et adroites, mais qui avaient toujours un plein succès. On peut juger par là de la capacité, des connaissances, de la dextérité, de l'éloquence, de l'expérience et de la force de tête de ce ministre, qui, n'y ayant point de stathouder depuis la mort du roi Guillaume, se trouvait en tout genre le chef et le premier homme de sa république, de longue main si accoutumée du temps du roi Guillaume, et depuis, à suivre comme aveuglément ses impulsions et ses sentimens. Mais la paix faite, la république désenivrée d'espérances fondées sur une guerre heureuse jusqu'au prodige, et ramenée sur elle-même, aperçut enfin jusqu'où la passion d'Heinsius l'avait menée, et vit avec horreur la profondeur des engagemens où il l'avait jetée et l'immensité des dettes dont elle se trouva accablée. Les yeux s'ouvrirent donc sur la conduite d'Heinsius, le mécontentement ne se contraignit pas, le crédit du ministre tomba, ses embarras à se défendre d'avoir précipité la république dans cet abîme se multiplièrent, les dégoûts devinrent fréquens, puis continuels, qui le conduisirent amèrement au tombeau. Outre la place de pensionnaire, il avait aussi les sceaux pour que rien ne manquât à son autorité. Les états-généraux séparèrent ces deux grands emplois, et, après avoir délibéré six semaines et davantage, ils donnèrent, le 20 septembre, la garde du grand sceau au baron de Vassenaer-Stattenberg, et l'importante place de pensionnaire de Hollande

et de West-Frise à Hoornbeck, pensionnaire de la ville de Rotterdam.

Saint-Olon mourut fort vieux. Son nom était Pidou, et de fort bas aloi. Il était gentilhomme ordinaire chez le roi; on n'en parle ici que parce qu'il avait été longtemps employé en des voyages en pays étrangers avec confiance et succès, et avait été aussi envoyé du roi à Maroc et à Alger, où il vint à bout d'affaires difficiles et même fort périlleuses pour lui, avec une grande fermeté et beaucoup d'adresse et de capacité, d'ailleurs fort honnête homme, et qui ne s'en faisait point accroire.

La mort de madame Dacier fut regrettée des savans et des honnêtes gens. Elle était fille d'un père qui était l'un et l'autre, et qui l'avait instruite. Il s'appelait Lefèvre, était de Caen et protestant. Sa fille se fit catholique après sa mort, et se maria à Dacier garde des livres du cabinet du roi, qui était de toutes les académies, savant en grec et en latin, auteur et traducteur. Sa femme passait pour en savoir plus que lui en ces deux langues, en antiquités, en critique, et a laissé quantité d'ouvrages fort estimés. Elle n'était savante que dans son cabinet ou avec des savans, partout ailleurs simple, unie, avec de l'esprit, agréable dans la conversation, où on ne se serait pas douté qu'elle sût rien de plus que les femmes les plus ordinaires. Elle mourut dans de grands sentimens de piété, à soixante-huit ans; son mari, deux ans après elle, à soixante-onze ans.

Philippe de Courcillon, dit le marquis de Dangeau, mourut à Paris à quatre-vingt-quatre ans, le 7 septembre; ce fut une espèce de personnage en détrempe, sur lequel, à l'occasion de ses singuliers mémoires, la curiosité engage à s'étendre un peu ici. Sa noblesse était fort courte, du pays Chartrain, et sa famille était huguenote. Il se fit catholique de bonne heure, et s'occupa fort de percer et de

faire fortune. Entre tant de profondes plaies que le ministère du cardinal Mazarin a faites et laissées à la France, le gros jeu et ses friponneries en fut une à laquelle il accoutuma bientôt tout le monde, grands et petits. Ce fut une des sources où il puisa largement, et un des meilleurs moyens de ruiner les seigneurs qu'il haïssait et qu'il méprisait, ainsi que toute la nation française, dont il voulait abattre tout ce qui était grand par soi-même, ainsi que sur ses documens on y a sans cesse travaillé depuis sa mort jusqu'au parfait succès que l'on voit aujourd'hui, et qui présage si sûrement la fin et la dissolution prochaine de cette monarchie. Le jeu était donc extrêmement à la mode à la cour, à la ville et partout, quand Dangeau commença à se produire.

C'était un grand homme, fort bien fait, devenu gros avec l'âge, ayant toujours le visage agréable, mais qui promettait ce qu'il tenait, une fadeur à faire vomir. Il n'avait rien, ou fort peu de chose; il s'appliqua à savoir parfaitement tous les jeux qu'on jouait alors : le piquet, la bête, l'hombre, grande et petite prime, le hoc, le reversi, le brelan, et à approfondir toutes les combinaisons des jeux et celles des cartes, qu'il parvint à posséder jusqu'à s'y tromper rarement, même au lansquenet et à la bassette, à les juger avec justesse et à charger celles qu'il trouvait devoir gagner. Cette science lui valut beaucoup, et ses gains le mirent à portée de s'introduire dans les bonnes maisons, et peu-à-peu à la cour, dans les bonnes compagnies. Il était doux, complaisant, flatteur, avait l'air, l'esprit, les manières du monde, de prompt et excellent compte au jeu, où, quelques gros gains qu'il ait faits, et qui ont fait son grand bien et la base et les moyens de sa fortune, jamais il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. La nécessité de trouver de fort gros joueurs pour le jeu du roi et pour celui de

madame de Montespan, l'y fit admettre ; et c'était de lui, quand il fut tout-à-fait initié, que madame de Montespan disait plaisamment qu'on ne pouvait s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer, et cela était parfaitement vrai. On l'aimait parce qu'il ne lui échappait jamais rien contre personne, qu'il était doux, complaisant, sûr dans le commerce, fort honnête homme, obligeant, honorable; mais d'ailleurs si plat, si fade, si grand admirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au roi, ou aux gens en place, ou en faveur ; si bas adulateur des mêmes, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi d'orgueil et de fadaises, sans toutefois manquer à personne, ni être moins bas, si occupé de faire entendre et valoir ses prétendues distinctions, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire.

Établi dans les jeux du roi et de sa maîtresse, il en profita pour se décorer, et comprit qu'il ne le pouvait qu'à force d'argent. Il donna donc à M. de Vivonne, à ce qu'il me semble, car ce fait est de 1670, tout ce qu'il voulut du gouvernement de Tours et de Touraine, et il acheta, peu de mois après, une des deux charges de lecteur du roi, parce qu'elles donnent les entrées, si rares et si utiles sous Louis XIV. Son argent commença donc à en faire un homme du petit coucher, un gouverneur de province, et un familier dans les parties du roi et de madame de Montespan, qui jouaient presque tous les jours. Avec peu d'esprit, mais celui du grand monde et de savoir être toujours dans la bonne compagnie, il ne laissait pas de rimailler. Le roi s'amusait quelquefois alors à donner des bouts-rimés à remplir. Dangeau souhaitait ardemment un logement qui étaient rares dans les premiers temps que le roi s'établit à Versailles.

Un jour qu'il était au jeu avec madame de Montespan, Dangeau soupirait fadement en parlant de son desir d'un logement à quelqu'un, assez haut pour que le roi et ma-

dame de Montespan le pussent entendre; ils l'entendirent effectivement et s'en divertirent, puis trouvèrent plaisant de mettre Dangeau sur le gril, en lui composant sur-le-champ les bouts-rimés les plus étranges qu'ils pussent imaginer, ils les donnèrent à Dangeau, et comptant bien qu'il ne pourrait jamais en venir à bout, lui promirent un logement s'il les remplissait sans sortir du jeu et avant qu'il finît. Ce fut le roi et madame de Montespan qui en furent les dupes. Les muses favorisèrent Dangeau, il conquit un logement, et en eut un sur-le-champ. Il avait été capitaine de cavalerie; il obtint le régiment du roi; puis la guerre étant moins son fait que la cour, non qu'il ait été accusé de poltronnerie, il fut employé auprès de quelques princes en Allemagne, puis en Italie; au mariage de monseigneur le Dauphin, il fit si bien, qu'il fut un de ses menins, quoique tous les autres fussent de qualité distinguée. On a pu voir ici que madame de Maintenon, qui voulait environner la Dauphine de gens à elle, fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à madame la Dauphine, et que, pour adoucir cette complaisance, elle fit donner la charge de chevalier d'honneur de cette princesse au duc de Richelieu, avec promesse qu'après l'avoir gardée quelque temps, il la vendrait tout ce qu'il la pourrait vendre à qui il voudrait qui serait agréé. Il s'était étrangement incommodé au jeu. Dangeau, déjà menin et gouverneur de province, fut son homme; il en tira 500,000 livres. Dangeau devint ainsi chevalier d'honneur de madame la Dauphine, et nécessairement par là chevalier de l'ordre, en la grande promotion, trois ans après, le premier jour de l'an 1689.

Il avait épousé en 1682 une fille fort riche, d'un partisan qu'on appelait Morin-le-Juif qui le fit beau-frère du maréchal d'Estrées, mari de l'autre. Dangeau en eut une fille unique, qu'il maria au duc de Montfort, fils

aîné du duc de Chevreuse, dont il se bouffit fort. Etant devenu veuf, il se trouva assez riche pour se remarier à une comtesse de Lawenstein, fille d'honneur de madame la Dauphine, et fille d'une sœur du cardinal de Furstemberg, laquelle avait des sœurs grandement mariées en Allemagne, et des frères en grands emplois. On a vu ailleurs quels sont les Lawenstein, et le bruit que fit Madame, et même madame la Dauphine, de voir les armes palatines accolées à celles de Courcillon, à la chaise de madame de Dangeau, et combien il fut avec raison inutile. Madame de Dangeau n'avait rien vaillant, mais elle était charmante de visage, de taille et de grâces. On en a parlé souvent ici ailleurs. C'était un plaisir de voir avec quel enchantement Dangeau se pavanait en portant le deuil des parens de sa femme, et en débitait les grandeurs. Enfin, à force de revêtemens l'un sur l'autre, voilà un seigneur, et qui en affectait toutes les manières à faire mourir de rire. Aussi la Bruyère disait-il, dans ses excellens caractères de Théophraste, que Dangeau n'était pas un seigneur, mais d'après un seigneur.

Je fus brouillé avec lui long-temps, pour un fou rire qui partit malgré moi, et que j'ai eu lieu de croire qu'il ne m'a jamais bien pardonné. Il faisait magnifiquement les honneurs de la cour, où sa maison et sa table, tous les jours grande et bonne, était ouverte à tous les étrangers de considération. Il m'avait prié à dîner. Plusieurs ambassadeurs et d'autres étrangers s'y trouvèrent, ainsi que le maréchal de Villeroy qui était fort de ses amis, et chez qui sa noce s'était faite. Il fit peu-à-peu tomber à table la conversation sur les gouvernemens et les gouverneurs de province; puis, se balançant avec complaisance, se mit à dire à la compagnie: « Il faut dire la vérité: de tous nous autres gouverneurs de provinces, il n'y a que M. le ma-

réchal, en regardant Villeroy, qui soit demeuré maître de la sienne ». Les yeux de madame de Dangeau et les miens se rencontrèrent dans cet instant; elle sourit, et moi je fis pis, quelque effort que je pusse faire, car il était bon homme, et je ne voulais pas le fâcher, mais cette fatuité fut plus forte que moi. Un an après la mort de M. de Louvois, le roi se lassa d'être grand-maître des ordres de Saint-Lazare, et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont Louvois avait toute la gestion en qualité de grand-vicaire, et donna cette grande-maîtrise à Dangeau. L'envie de s'en divertir eut grande part à ce choix. Il traitait bien Dangeau, mais il s'en moquait volontiers. Il connaissait ses fadeurs, sa vanité, sa fatuité. Cette grâce en devint une source. On a vu ici ailleurs avec quelle dignité il tâcha d'imiter le roi donnant l'ordre du Saint-Esprit, en donnant celui de Saint-Lazare, combien le prie-dieu était bien imité dans Saint-Germain-des-Prés, comment ses prêtres de l'ordre, placés comme le sont les évêques et les abbés au prie-dieu du roi, représentaient bien les cardinaux avec leurs soutanes et leurs camails rouges; avec quelle grâce et quel air de satisfaction et de bonté, Dangeau faisait la roue au milieu de cette pompe et de toute la cour, hommes et femmes, qui y allaient sur des échafauds parés, et y riaient scandaleusement. Le roi après s'amusait du récit qu'il lui en faisait faire chez madame de Maintenon, et il était, ou se montrait transporté de la privance de ces conversations, et des applaudissemens qu'il en recevait. Il est pourtant vrai qu'il faisait un très noble usage de sa commanderie magistrale, qui était bonne, et qu'il abandonna tout entière, pour y élever de pauvres gentilshommes, qui y apprenaient gratuitement tout ce qui peut convenir à leur état, et y étaient fort honnêtement nourris et entretenus.

On a vu ici en son temps ce qui regarde le fils unique

qu'il eut de sa seconde femme, qu'il maria à la fille unique du dernier de la maison de Pompadour et d'une fille de M. et de madame de Navailles, par conséquent sœur de la duchesse d'Elbœuf, mère de la dernière duchesse de Mantoue. Je ne fais ici que renouveler le souvenir de ces alliances de sa femme et de son fils, nécessaires à savoir avant de parler de ses mémoires. En 1696 il fut conseiller d'état d'épée, et on a vu ici en son lieu qu'au mariage de monseigneur le duc de Bourgogne, le roi lui rendit sa charge de chevalier d'honneur qu'il avait perdue à la mort de la Dauphine, et fit sa femme dame du palais, dont elle fut la première par la charge de son mari, n'y ayant point eu alors de duchesse, et on n'a pas oublié de remarquer les privances et la faveur de madame de Dangeau auprès de madame de Maintenon, qui lui attirèrent celles du roi. Tout cela enfla Dangeau et en augmenta merveilleusement les ridicules. Il adorait le roi et madame de Maintenon; il adorait les ministres et le gouvernement; son culte, à force de le montrer, s'était glissé jusque dans ses moelles. Leurs goûts, leurs affections, leurs éloignemens, il se les adaptait entièrement. Tout ce que le roi faisait, en quelque genre que ce fût, et quelquefois de plus étrange, transportait Dangeau d'admiration, qui passait du dehors jusqu'à l'intérieur. Il en était de même de tout ce qu'il voyait que madame de Maintenon aimait, avançait ou écartait, et il s'incrusta si bien de tout cela qu'il en fit sa propre chose, même après leur mort. De là vient la partialité que toute sa tremblante politique n'a pu cacher dans ses mémoires contre M. le duc d'Orléans et pour les bâtards en général, et spécialement pour la personne du duc du Maine, pour tout ce que l'ambition, ou le mécontentement, ou l'aveuglement lui avait attaché, et pour tout ce qui se montrait ou était contraire à M. le duc d'Orléans.

Par même raison, et par plusieurs autres, il était grand partisan du parlement, des bâtards et des princes étrangers, vrais et faux; grand ennemi de la dignité des ducs, avec l'ignorance la plus profonde jusqu'à être surprenante dans un homme qui avait passé sa vie à la cour, en sorte qu'il n'a pu se retenir là-dessus dans ses mémoires, jusqu'à y avoir sacrifié la vérité bien des fois à cet égard, et d'autres fois passé grossièrement à côté, n'osant hasarder les négatives, et d'autres fois omettant ce qui s'était passé sous ses yeux. Cette aversion des ducs lui venait de celle de madame de Maintenon, l'amie ancienne et la protectrice des bâtards, qui, pour leur ranger tout obstacle, eût voulu anéantir la première dignité du royaume. Ainsi, tout ce qui s'opposait à elle, en tout genre, pour nouveau et pour étrange qu'il fût, trouvait appui en elle. Dangeau ne pouvait se consoler de l'inutilité de tout ce qu'il avait tenté pour se faire faire duc, et en avait pris une haine particulière contre la dignité à laquelle il n'avait pu atteindre; il croyait ainsi s'en dédommager. Les alliances de sa femme qui, en vraie Allemande, croyait que rien ne pouvait égaler un prince ni même un ancien comte de l'empire; l'alliance de son fils, si proche avec les duchesses d'Elbœuf et de Mantoue, lui avaient tout-à-fait tourné la tête là-dessus. On a vu en son lieu l'étroite liaison de la comtesse de Furstemberg avec madame de Soubise et la cause de cette union, et quelle était madame de Soubise à l'égard du roi et même de madame de Maintenon. On a vu aussi quelle était cette comtesse de Furstemberg à l'égard du cardinal frère du père de son mari et de la mère de madame de Dangeau, qui vivait avec eux en intimité de famille. Il n'en fallut pas davantage à Dangeau pour être comme à genoux devant les Rohan, et, par concomitance, devant les Bouillon, en ce que ces deux maisons avaient de commun ensemble. C'est ce

qui paraît par sa partialité extrême dans ses mémoires, par ses louanges où son aridité, enfin par ses méprises ou d'ignorance ou de pis, par ses réticences. Après ces remarques nécessaires, venons aux mémoires qu'il a laissés, qui le peignent si parfaitement lui-même, et si fort d'après nature.

Dès les commencemens qu'il vint à la cour, c'est-à-dire vers la mort de la reine-mère, il se mit à écrire tous les soirs les nouvelles de la journée, et il a été fidèle à ce travail jusqu'à sa mort. Il le fut aussi à les écrire comme une gazette sans aucun raisonnement, en sorte qu'on n'y voit que les évènemens avec une date exacte, sans un mot de leurs causes, encore moins d'aucune intrigue ni d'aucune sorte de mouvement de cour ni d'entre les particuliers. La bassesse d'un humble courtisan, le culte du maître et de tout ce qui est ou sent la faveur, la prodigalité des plus fades et des plus misérables louanges, l'encens éternel et suffoquant jusque des actions du roi les plus indifférentes, la terreur et la fadeur suprêmes qui ne l'abandonnent nulle part pour ne blesser personne, excuser tout, principalement dans les généraux et les autres personnes du goût du roi, de madame de Maintenon, des ministres, toutes ces choses éclatent dans toutes les pages, dont il est rare que chaque journée remplisse plus d'une, et dégoûtent merveilleusement. Tout ce que le roi a fait chaque jour, même de plus indifférent, et souvent les premiers princes et les ministres les plus accrédités, quelquefois d'autres sortes de personnages, s'y trouvent avec sécheresse pour les faits, mais tant qu'il se peut avec les plus serviles louanges, et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer.

Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante

ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral, à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité. Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais mémoires qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des momens, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce était telle que ses mémoires; il ne savait rien au-delà de ce que tout le monde voyait; il se contentait aussi d'être des festins et des fêtes, sa vanité a grand soin de l'y montrer dans ses mémoires, mais il ne fut jamais de rien de particulier. Ce n'est pas qu'il ne fût instruit quelquefois de ce qui pouvait regarder ses amis, par eux-mêmes, qui, étant quelques-uns des gens considérables, pouvaient lui donner quelques connaissances relatives, mais cela était rare et court. Ceux qui étaient de ses amis de ce genre, en très petit nombre, connaissaient trop la légèreté de son étoffe pour perdre leur temps avec lui.

Dangeau était un esprit au-dessous du médiocre, très futile, très incapable en tout genre, prenant volontiers l'ombre pour le corps, qui ne se repaissait que de vent, et qui s'en contentait parfaitement. Toute sa capacité n'allait qu'à se bien conduire, ne blesser personne, multiplier les bouffées de vent qui le flattaient, acquérir, conserver et jouir d'une sorte de considération, sans vouloir s'apercevoir qu'à commencer par le roi, ses vanités et ses fatuités divertissaient souvent les compagnies, ni des panneaux où on le faisait tomber souvent là-dessus. Avec tout cela, ses mémoires sont remplis de faits que taisent les gazettes; ils gagneront beaucoup en vieillis-

sant, serviront beaucoup à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie, et pour éviter confusion. Enfin ils représentent, avec la plus desirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusemens, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde, en sorte que rien ne serait plus desirable pour l'histoire que d'avoir de semblables mémoires de tous les règnes, s'il était possible, depuis Charles V, qui jetteraient une lumière merveilleuse parmi cette futilité sur tout ce qui a été écrit de ces règnes.

Encore deux mots sur ce singulier auteur. Il ne se cachait point de faire ce journal, parce qu'il le faisait de manière qu'il n'en avait rien à craindre; mais il ne le montrait pas; on ne l'a vu que depuis sa mort. Il n'a point été imprimé jusqu'à présent, et il est entre les mains du duc de Luynes, son petit-fils, qui en a laissé prendre quelques copies. Dangeau, qui ne méprisait rien, et qui voulait être de tout, avait brigué et obtenu de bonne heure une place dans l'Académie française, dont il est mort doyen, et une dans l'Académie des sciences, quoiqu'il ne sût rien du tout en aucun genre, quoiqu'il s'enorgueillît d'être de ces compagnies et de fréquenter les illustres qui en étaient. Il se trouve dans ses mémoires des grossièretés d'ignorance sur les duchés et sur les dignités de la cour d'Espagne qui surprennent au dernier point. Il essuya la grande opération de la fistule, dont il pensa mourir, et fut taillé d'une fort grosse pierre. Il a vécu depuis sans aucune incommodité de la première, et longues années, parfaitement guéri et sans aucune suite de l'autre. Deux ans avant sa mort, il fut taillé pour la seconde fois; la pierre n'était pas grosse, à peine eut-il quelques heures de fièvre; il fut guéri en

un mois, et s'en est bien porté depuis. A la fin, le grand âge, et peut-être l'ennui de ne voir plus de cour ni de grand monde, termina sa vie par une maladie de peu de jours.

N'attendons pas le temps de la mort de l'abbé de Dangeau son frère, qui arriva le 1er janvier 1723, pour parler de lui tout de suite. Il naquit huguenot, il y persévéra plus long-temps que son frère, et je ne sais s'il y a jamais bien renoncé. Il avait plus d'esprit que son aîné, et quoiqu'il eût assez de belles-lettres qu'il professa toute sa vie, il n'eut ni moins de fadeur ni moins de futilité que lui; il parvint de bonne heure à être des académies. Les bagatelles de l'orthographe et de ce qu'on entend par la matière des rudimens et du despotère, furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. Il eut plusieurs bénéfices, vit force gens de lettres et d'autre assez bonne compagnie, honnête homme, bon et doux dans le commerce, et fort uni avec son frère. Il avait été envoyé jeune en Pologne, et il avait trouvé le moyen de se faire décorer d'un titre de camérier d'honneur par Clément X qu'il avait connu en Pologne, non à Rome où il n'alla jamais, et de se le faire renouveler par Innocent XII; il avait aussi acheté une des deux charges de lecteur du roi pour en conserver les entrées, et venait de temps en temps à la cour; il y était peu, n'y sortait guère de chez son frère, et y avait peu d'habitude.

Je ne sais de quoi M. le duc d'Orléans s'avisa de faire donner à M. son fils la grande-maîtrise de Saint-Lazare. On lui fit sans doute accroire que cela donnerait des créatures à ce jeune homme. Ceux qui prenaient cet ordre si dégradé de biens et d'honneur n'étaient pas pour lui en faire. Le régent ne m'en parla point, et la chose faite, je ne lui en dis rien non plus.

Le duc de Grammont mourut en même temps à Paris, à près de quatre-vingts ans; il en est tant parlé ici à l'occasion de son étrange et second mariage, et de son ambassade en Espagne, qu'il n'y a rien à ajouter. Il était frère cadet du célèbre comte de Guiche, qui a tant fait parler de lui, et fils et père des deux maréchaux de Grammont. Leur nom est Aure, connus par la possession de plusieurs fiefs et du vicomté d'Arboust, vers 1380; Sauce Garcie d'Aure, servit le roi en 1405, sous Jean de Bourbon, à la conquête de Guyenne, avec dix-neuf écuyers. Menaud d'Aure, fils d'une bâtarde de Béarn, épousa en 1525 Claire de Grammont, qui était de cette maison de Grammont si illustre en Bearn, Gascogne, Navarre et Aragon, et par les guerres qu'elle y soutint si long-temps contre la maison de Beaumont, bâtards de la maison de France, qui s'étaient grandement élevés en ces pays-là. Cette Claire de Grammont lorsqu'elle fut mariée avait des frères et des neveux desquels tous elle devint héritière. Antoine d'Aure, son fils, vicomte d'Aster, prit gratuitement le nom et les armes de Grammont, car quoi qu'en dise le Moreri il le fit sans aucune obligation, et il composa son écusson d'une manière à montrer qu'il ne faisait pas grand cas de ses armes. Il porta au premier quartier d'or un lion d'azur, qui est Grammont, au second et troisième les trois flèches en pal, la pointe en bas, d'Aster, et d'Aure au quatrième qui est d'argent à la levrette de sable, à la bordure de sable chargé de huit besans d'or. L'héritière d'Aster était la grand'mère paternelle de ce Antoine d'Aure qui quitta son nom pour prendre le nom de Grammont Le mariage de son père est de 1525, et sa mort de 1534; sa femme Claire de Grammont le survécut plus de vingt ans. Antoine d'Aure qui, comme on vient de le dire, prit volontairement le nom de Grammont et abandonna

le sien, comme fit sa postérité après lui; eut un fils aîné, dit Antoine de Grammont, qui épousa Hélène de Clermont, dame de Trèves et de Toulongeon. Leur fils aîné, Philibert dit de Grammont, épousa la fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny et seigneur de Lausun. C'est la belle Corisande dont Henri IV en sa jeunesse fut si amoureux, qu'il disparut aussitôt après sa victoire de Courtras, et suivi d'un seul page alla lui présenter son épée, ce qui lui fit perdre tous les avantages qu'il pouvait tirer de ce grand succès, où le duc de Joyeuse, général de l'armée catholique, et tant d'autres gens de marque avaient été tués, leur armée défaite, et les restes mis en désarroi. Celle des huguenots, quoique victorieuse, demeura sans rien faire dans l'étonnement de la disparition du roi de Navarre aussitôt après le combat, ne sachant s'il était tué, pris ou ce qu'il était devenu pendant six ou sept jours qu'il mit à revenir, après ce fatal tour de jeunesse. Cet amour valut au mari de la belle le gouvernement de Bayonne et la charge de sénéchal de Béarn. Il s'était marié en 1567, et il fut tué à vingt-six ans devant La Fère, en 1580. Sa femme le survécut long-temps et rendit des services considérables à son royal amant, pendant les guerres de religion. De son mariage vint la grand'mère paternelle du duc de Lausun et le père du premier maréchal de Grammont.

Madame de Nogent mourut aussi à quatre-vingt-huit ans. Elle était sœur du duc de Lausun. Elle était fille de la reine, et n'avait rien lorsqu'en 1663 elle épousa Beautru, dit le comte de Nogent, capitaine de la porte, puis maître de la garde-robe du roi, qui fut tué lieutenant-général au passage du Rhin, 12 juin 1672, dont elle porta le premier grand deuil le reste de sa vie. Son fils est mort sans enfans, et sa fille épousa Biron, devenu

enfin duc, pair et maréchal de France, qui, du chef de cette Beautru par sa mère, a hérité de plus de 1,200,000 livres des ducs de Foix et de Lausun. Autre exemple terrible des mariages de filles de qualité pour rien avec des gens aussi de rien et qui deviennent héritières. Heureusement que c'est Biron et non pas un Beautru qui en a profité, mais par le plus grand hasard du monde.

CHAPITRE XIX.

Le marquis de Lede fait grand d'Espagne. — Ses succès en Afrique. — Le cardinal del Giudice dépouillé de son titre de protecteur des affaires de l'empereur à Rome. — Le cardinal d'Althan lui succède. — La princesse des Ursins fixe son séjour à Rome. — Voyages de la duchesse d'Hanovre. — Son retour à à Paris. — Sa nullité à Vienne. — Son changement de nom. — Nouveautés étranges, mais sans suite à son égard. — La Houssaye contrôleur général des finances. — Quel il était. — Mort de Guiscard. — Epoque du velours porté en habits ordinaires par les gens de robe. — Le parlement enregistre la déclaration pour recevoir la Constitution, et revient à Paris. — Chambre établie aux Grands-Augustins pour juger force procès. — Mariage du duc de Lorge avec mademoiselle de Mesmes. — Le duc de Brissac épouse mademoiselle Pécoil. — Mort singulière du vieux Pécoil. — Ambassadeur du grand-seigneur à Paris. — Congrès de Cambrai. — Ambassadeurs plénipotentiaires. — Law sort du royaume. — Son caractère. — Sa fin. — Sa famille.

On a vu ici en son lieu que l'extrême supériorité des Anglais par mer et des impériaux par terre, joints à eux, avaient fait avorter les grands desseins de l'Espagne sur l'Italie et le traité qui s'ensuivit. Le marquis de Lede, tout faible qu'il fût à la tête de l'armée d'Espagne,

s'y était montré grand, vaillant et habile capitaine. Le roi d'Espagne, qui aimait à faire la guerre, ne voulut pas laisser ses troupes inutiles ni les licencier. Il était avec raison fort content du marquis de Lede. Il le fit grand d'Espagne et le fit passer en Afrique avec l'armée qu'il commandait. Il fit lever aux Maures le siège de Ceuta qu'ils faisaient depuis long-temps, reprit Oran, gagna plusieurs victoires et revint en Espagne avec la plus grande réputation, où il reçut l'ordre de la Toison-d'Or. J'aurai occasion de parler de lui si j'ai le temps d'écrire mon ambassade en Espagne où je l'ai beaucoup vu.

Le cardinal del Giudice, dont il a été tant parlé ici, reçut en ce temps-ci une grande mortification. Transfuge forcé par Albéroni du service du roi d'Espagne, il s'était jeté dans celui de l'empereur, dont il n'avait pas honte d'être chargé des affaires à Rome où il se baignait d'aise de l'état d'Albéroni, vagabond caché et accusé juridiquement devant le pape, depuis qu'il avait été chassé d'Espagne. L'empereur avait un favori. C'était le comte d'Althan qui était devenu le maître de son cœur et de son esprit. Il avait fait son frère cardinal, et ce nouveau cardinal arriva à Rome pour prendre le chapeau, et être chargé en même temps des affaires de l'empereur, dont il dépouilla Giudice avec toute la hauteur d'un favori allemand. Giudice, qui n'avait plus de ressource ni de nouveau maître à prendre, ploya les épaules, et eut la bassesse de donner chez lui une fête magnifique au cardinal d'Althan. Cette douleur fut incontinent suivie d'une petite consolation. Il vit arriver à Rome la princesse des Ursins, qui, lassée enfin du séjour de Gênes, s'était déterminée à venir fixer son séjour dans son ancienne demeure, où elle fut reçue avec beaucoup de considération du pape et de sa cour, du roi et de la

reine d'Angleterre, à qui elle s'attacha, du sacré collège, et de tout ce qu'il y avait de principal et de plus grand à Rome; mais Giudice ne la vit pas. Le pape fit presque en même temps trois cardinaux : Barbarigo, Vénitien, évêque de Brescia, réservé *in petto* de la dernière promotion; Borgia, Espagnol, patriarche des Indes, que j'ai fort vu en Espagne, et dont j'espère parler, et le fameux jésuite espagnol, Cienfuegos, homme de tant d'esprit et d'intrigue, qui débaucha l'Amirante de Castille, dont il était confesseur, et qui l'accompagna dans la suite en Portugal, comme il a été dit ici en son temps. Il s'était depuis retiré à Vienne où l'empereur l'employait en beaucoup d'affaires. Ces trois cardinaux étaient de la nomination de l'empereur, du roi d'Espagne et de la république de Venise.

J'obtins l'abbaye de Saint-Etienne de Caen pour le cardinal de Mailly, et la survivance des gouvernemens de Saintonge et d'Angoumois du duc d'Uzès pour son fils.

On a vu, vers les commencemens de ces Mémoires que la duchesse de Hanovre était depuis long-temps en France avec ses deux filles sans aucune sorte de distinction, la mortifiante aventure qui, de dépit, la fit retirer en Allemagne, d'où elle fit le mariage de son aînée avec le duc de Modène, qui, par la mort de son neveu aîné, avait eu sa succession, et quitté le chapeau de cardinal, et c'est de ce mariage qu'est venu le duc de Modène, gendre de M. le duc d'Orléans. On y a vu en même temps par quel bonheur de conjonctures et d'intrigues sa seconde fille épousa l'empereur Joseph. On y a vu encore que, arrivée peu après à Vienne dans l'espérance d'y recevoir les plus grands honneurs, elle y fut tellement trompée qu'elle ne put jamais se montrer à la cour, ni voir sa fille, ni les personnes impé-

riales, que par un escalier secret, en particulier, et cela encore rarement et courtement, tant qu'enfin, dépitée de ne réussir en pas une de ses prétentions, et de n'être même visitée de personne, elle prit assez promptement le parti de se retirer à Modène auprès de son autre fille, qui au bout de quelques années mourut entre ses bras en septembre 1710. La duchesse de Hanovre, qui ne savait où se retirer, demeura à Modène, sous prétexte d'y élever ses deux petites-filles; elle avait aussi deux petits-fils. Mais, lasse au bout de dix ans des caprices de son gendre, elle résolut de tenter encore une fois fortune à Vienne, et si elle n'y réussissait pas de venir en France, où elle n'ignorait pas que tout avait changé de face, les prétentions les plus absurdes bien reçues, tout désordre et toute confusion protégés, tout ordre, toute règle, tout droit proscrits; elle espéra donc tout du crédit de M. le Duc, par sa sœur madame la Princesse, et s'achemina lentement en Allemagne, où elle n'avait point de demeure que triste et solitaire, où elle ne put se résoudre d'habiter. En approchant de Vienne, elle apprit qu'elle n'y pouvait aller. On s'y souvenait avec dégoût des prétentions qu'elle y avait montrées, et quoiqu'elles n'eussent eu aucun succès, la cour de Vienne aima mieux ne l'y point voir que de les voir renouveler; on la fit donc demeurer à Aschau à quelques journées de Vienne, où l'impératrice sa fille l'alla voir, et l'y fit recevoir par ses officiers. Elle n'y demeura que quelques jours avec elle, et s'en retourna à Vienne. L'empereur offrit à la duchesse de Hanovre la demeure du château et de la ville de Lintz, ou de tel autre appartenant à la maison d'Autriche qu'elle aimerait le mieux; mais les espérances de France la touchèrent davantage. Elle partit d'Aschau le même jour que l'impératrice, et prit le chemin de France par Munich à petites jour-

nées, pour s'assurer en chemin de ce qu'elle espérait.

Elle crut faire oublier la façon dont elle y avait été traitée, en changeant de nom, et prit en chemin celui de duchesse de Brunschweig, que les Français prononcent Brunsvick. Madame la Princesse obtint pour elle l'un des deux grands appartemens du Luxembourg, avec les logemens nécessaires pour sa suite et son service, parce que depuis la mort de madame la duchesse de Berry les deux grands appartemens principaux étaient vides, et les autres n'étaient occupés que par des particuliers, dont plusieurs furent délogés peu de jours après son arrivée; on vit une chose sans exemple, que l'abbé Dubois, pour l'intérêt de son chapeau, arracha de M. le duc d'Orléans, dans la pensée d'en faire bien sa cour au roi d'Angleterre, qui était de la maison de Brunswick, mais d'une branche fort éloignée de celle du mari de cette prétendue nouvelle hôtesse de la France. Le roi l'alla voir, à l'étonnement public et quelque chose de plus. La visite se passa debout et fut de peu de momens, puis il alla voir Madame nouvellement revenue de Saint-Cloud. Deux jours après, la duchesse de Brunswick eut la bonté de faire l'honneur au roi de lui rendre sa visite. Elle se passa comme l'autre, et depuis elle ne le vit plus chez elle, et une ou deux fois l'année au plus chez lui.

Ce début lui fit prendre de grands airs et vouloir se donner tous les avantages dont jouissent les princesses du sang, et même en usurper davantage. Soutenue de la maison de Condé, de la faiblesse et de l'indifférence de M. le duc d'Orléans, et de la chimère de l'abbé Dubois de plaire au roi d'Angleterre, qui pourtant ne montra jamais prendre le plus léger intérêt en ceux de cette cousine, elle se mit sur le pied qu'elle voulut; mais elle n'y put mettre le monde, malgré la sottise si ordinaire en ce genre aux Français. Qui que ce soit, hommes ni femmes, ne

lui donna signe de vie; elle ne put apprivoiser que des gens de rien et des bourgeoises inconnues, ravies de se croire admises à une petite cour où elles faisaient bonne chère et jouaient un petit jeu à leur portée. Force étrangers y fréquentèrent aussi; d'autres gens, pas un. Madame la Princesse, qui logeait au petit Luxembourg qu'elle avait acheté et magnifiquement rebâti, lui était de quelque ressource; elle était sa plus proche voisine; mais elles ne se voyaient qu'en particulier et ne mangeaient jamais l'une chez l'autre. Pour les enfans et petits-enfans de madame la Princesse, ils ne la voyaient que fort rarement et courtement en particulier; mais elle était riche, se repaissait de ses chimères et vivait contente dans sa petite et mauvaise compagnie, où elle jouait la petite souveraine. Elle vit aussi Madame fort rarement, et comme point M. le duc et madame la duchesse d'Orléans.

Tout à la fin de l'année, Pelletier de la Houssaye fut contrôleur général. Il n'était pas de la même famille que Pelletier des Forts, fils de Pelletier de Sousi, qui était du conseil de régence, lequel était frère de Pelletier qui avait été contrôleur général après M. Colbert, et ministre d'état, père et grand-père de deux premiers présidens du parlement de Paris. La Houssaye était frère de la femme d'Amelot, si estimé dans ses ambassades, duquel il a été souvent parlé ici. Ce la Houssaye étant conseiller d'état et intendant d'Alsace, est le même qui fut nommé troisième ambassadeur avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, pour aller signer la paix à Bade, qui se fit moquer de lui en refusant de céder au comte du Luc, et comme il n'y a en France qu'à prétendre et entreprendre pour réussir, pourvu qu'on ait tort, fit la planche par ce refus que les conseillers d'état ne veulent plus céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. On tortille depuis là-dessus, on le trouve ridi-

cule, mais on le souffre. La Houssaye avait fort réussi en Alsace, il en écrivait des lettres de sa main et des mémoires, dont la netteté et la capacité étaient merveilleuses. Cette réputation l'en fit rappeler pour le mettre dans les grandes commissions des finances. C'était un grand homme, très bien fait, de fort bonne mine, dont l'air et le ton étaient imposans. Mais à travers cette écorce et la réputation qu'il avait usurpée, il montra bientôt le tuf. On découvrit qu'il avait un secrétaire extrêmement capable qui lui était fort attaché, qui contrefaisait son écriture, à ne les pouvoir distinguer, qui envoyait d'Alsace ces lettres et ces mémoires, qu'on admirait comme étant de la main de la Houssaye qui se divertissait pendant que son secrétaire travaillait pour lui, car il était homme de plaisir en tout genre, et qui ne s'en contraignait pas, sans même en trop craindre l'indécence. Cela même suppléa à sa capacité. Il plut à M. le duc d'Orléans, il s'attacha à l'abbé Dubois, et fut ainsi contrôleur général, où il prit beaucoup de morgue et d'insolence, et montra l'épaisseur de son esprit et de sa compréhension, jusqu'à n'entendre pas la moindre affaire.

Guiscard mourut en ce temps-ci d'une manière étrange. Il était gouverneur de Sedan, et l'avait été de Dinan et de Namur, dont la défense sous le maréchal de Boufflers lui valut le collier de l'ordre. On a souvent ici parlé de lui. Il avait été après d'Avaux ambassadeur en Suède, et il avait marié sa fille unique, qui était très riche, à Villequier, fils aîné du duc d'Aumont; il avait eu plus de malheur que de part à la défaite du maréchal de Villeroy à Ramillies, mais il ne put revenir sur l'eau, comme il fit. Il était fort des amis du maréchal de Villeroy, qui, après son retour dans la faveur du roi par madame de Maintenon, eut grand'peine à obtenir qu'il revînt à la cour. Le roi l'y reçut mal, et ne put revenir sur son compte. Il était

frère de ces deux scélérats de la Bourlie, dont il a été parlé ici, où leur naissance et leur fortune ont été expliquées. Guiscard était bon homme, honnête homme, doux et d'un commerce agréable et fort honorable. Avec ses biens, son cordon bleu, ses amis, car il en avait, l'alliance de sa fille, il se pouvait passer de la cour et mener une vie agréable; mais il avait de l'honneur et de l'ambition. Sa disgrâce et plus encore la cause de sa disgrâce troublaient tout son repos et tous les agrémens de l'état où sa fortune l'avait mis. La mort du roi et le brillant du maréchal de Villeroy dans la régence avaient fait renaître ses espérances. Il se flatta long-temps, je ne sais de quoi ni pourquoi. Voyant enfin qu'on ne songeait à lui pour rien, il se retira tout-à-fait en Picardie auprès de Chaulnes, dans une terre qui s'appelait Magny, à qui il avait fait donner le nom de Guiscard, dont il avait rendu la demeure fort agréable. La mélancolie l'y gagna de plus en plus. Au bout de dix-huit mois, il eut un peu de goutte légère. Sa fille l'alla voir; il quitta son appartement sans cause que caprice, peut-être pis, et s'alla mettre dans une tour à l'autre bout de la cour. Il y fut quelques jours sans sortir de sa chambre, où il ne se laissa voir qu'à sa fille, et aux valets purement nécessaires. Il ne lui paraissait ni fièvre ni aucun autre mal, et cependant il gardait son lit. Sa fille, au bout de quelques jours, le pressa de se lever. Il lui répondit que ce n'était plus la peine, et lui tint quelques discours ambigus. La conclusion fut que sans nul accident qui parût, il mourut le soir de ce même jour à soixante-onze ou douze ans.

Caumartin, conseiller d'état et intendant des finances, mourut aussi en ce même temps à soixante-cinq ou six ans. C'était un grand homme très bien fait et de fort bonne mine; on voyait bien encore qu'il avait été beau; il avait pris tous les grands airs et les manières du maréchal de

Villeroy, et s'était fait par là un extérieur également ridicule et rebutant. Il avait l'écorce de hauteur d'un sot grand seigneur, il en avait aussi le langage, et le ton d'un courtisan qui se fait parade de l'être; ces façons lui aliénèrent beaucoup de gens. Il était fort proche parent et ami intime du chancelier de Pontchartrain; il eut toute sa confiance : tant qu'il fut contrôleur général toute la finance passait par ses mains. C'est ce qui gâta encore ses façons. Le dedans était tout autre que le dehors; c'était un très bon homme, doux, sociable, serviable, et qui s'en faisait un plaisir, qui aimait la règle et l'équité, autant que les besoins et les lois financières le pouvaient permettre; et au fond honnête homme, fort instruit dans son métier de magistrature et dans celui de finance, avec beaucoup d'esprit, et d'un esprit accort, gai, agréable. Il savait infiniment d'histoire, de généalogie, d'anciens évènemens de la cour. Il n'avait jamais lu que la plume ou un crayon à la main; il avait infiniment lu, et n'avait jamais rien oublié de ce qu'il avait lu, jusqu'à en citer le livre et la page. Son père, aussi conseiller d'état, avait été l'ami le plus confident et le conseil du cardinal de Retz. Le fils, dès sa première jeunesse, s'était mis par là dans les compagnies les plus choisies et les plus à la mode de ce temps-là. Cela lui en avait donné le goût et le ton, et de l'un à l'autre, il passa sa vie avec tout ce qu'il y avait de meilleur en ce genre. Il était lui-même d'excellente compagnie, et avec beaucoup d'amis à la cour et à la ville. Il se piquait de connaître, d'aimer, de servir les gens de qualité, avec lesquels il était à sa place, et point du tout glorieux, et parfaitement libre des chimères de la robe, avec cela très honorable et même magnifique, point conteur, mais très amusant, et quand on voulait un répertoire, le plus instructif et le plus agréable. Il aimait et faisait fort bonne chère, et il

n'avait pas été indifférent pour les dames. C'est le premier homme de robe qui ait hasardé de paraître en justeaucorps et manteau de velours dans les dernières années du roi Ce fut d'abord une huée à Versailles; il la soutint, on s'y accoutuma; nul autre n'osa l'imiter de long-temps, et puis peu-à-peu ce n'est plus que velours pour les magistrats, qui d'eux a gagné les avocats, les médecins, les notaires, les marchands, les apothicaires et jusqu'aux gros procureurs.

L'abbé Dubois et M. le duc d'Orléans, celui-ci par faiblesse, l'autre pour son chapeau, avaient toujours en tête leur déclaration pour faire recevoir la constitution *Unigenitus*. Ils ne furent pas long-temps à s'apercevoir de l'inutilité et du ridicule effet d'avoir avec tant de pompe et de seigneurs, bas et flatteurs, forcé le grand conseil à l'enregistrer; ils se mirent bientôt après à reprendre leurs négociations avec le parlement; elles durèrent trois mois, et ces trois mois furent une mine et une abondante veine d'or pour le premier président, qui vendait le régent à sa compagnie, pour s'y réaccréditer, et qui enfin la vendit au régent. Quand il se crut au point qu'il desirait avec le parlement aux dépens du régent, qui fournissait à ses profusions et à ses brocards, et qu'il comprit qu'il était temps de finir l'affaire, pour ne pas tarir cette veine, et ne pas passer l'hiver à Pontoise, au hasard, s'il poussait le régent à bout, de lui fermer la main, de se voir forcé à mettre bas sa table, et à tomber de l'énorme splendeur qu'il avait soutenue jusqu'alors, il se fit valoir à sa compagnie, fort lasse de l'éloignement de ses foyers, qu'il la ramenerait à Paris, si elle voulait enregistrer une déclaration qu'ils sauraient toujours bien expliquer dans la pratique, et qui au fond ne donnerait guère plus à la Constitution, qui avait un si nombreux parti dans l'église, et toute l'autorité du

gouvernement pour elle. Il en vint à bout; le parlement l'enregistra le 4 décembre, et deux jours après il eut son rappel à Paris, où il revint incontinent reprendre sa séance ordinaire, et se remettre tout de bon à écouter et juger les procès.

Quelque temps avant le retour du parlement à Paris, on établit aux Grands-Augustins une chambre pour juger en dernier ressort quantité de procès restés depuis longtemps aux rôles et divers autres encore restés en arrière. Armenonville fut choisi pour y présider, avec six autres conseillers d'état ses cadets, dix maîtres des requêtes et un onzième pour servir de procureur général. On douta si les parties s'y présenteraient volontiers dans la crainte que le parlement de retour prétendît invalider tout ce qui y aurait été instruit et jugé. Néanmoins, peu-à-peu les affaires s'y portèrent. Le parlement de retour consentit à cette juridiction extraordinaire pour un temps, parce qu'il sentit qu'il était si chargé et si arriéré de procès, à force de s'être abandonné aux affaires publiques et à ne rien faire à Pontoise, qu'il était indispensable d'y pourvoir autrement. Ce nouveau tribunal, qui dura assez longtemps, se rendit recommandable par son équité, son travail et son expédition; il vida tout ce qui y fut porté, et Armenonville en particulier s'y acquit beaucoup d'honneur.

Vers le milieu du séjour du parlement à Pontoise, travaillant, une après-dînée, seul avec M. le duc d'Orléans, il m'apprit que le premier président lui avait demandé son agrément pour le mariage de sa fille aînée arrêté avec le duc de Lorge. Ma surprise et ma colère me firent lever brusquement et jeter mon tabouret à l'autre bout du petit cabinet d'hiver où nous étions. Il n'y avait sorte de plaisirs essentiels que je n'eusse faits toute ma vie à ce beau-frère, non pour l'amour de lui, car je le connais-

sais bien, mais par rapport à madame de Saint-Simon. On a vu en son lieu que je l'avais fait capitaine des gardes et ce qui m'en arriva, et comme j'obtins pour rien un régiment pour son fils aîné à qui il n'en eût jamais acheté, et combien peu il en fut touché. J'ajouterai ici qu'à la mort de M. le maréchal de Lorge, je lui quittai près de 10,000 écus qui, sans dispute ni difficulté, revenaient à madame de Saint-Simon, sur le brevet de retenue de la charge de capitaine des gardes qu'eut le maréchal d'Harcourt; et malgré une conduite étrange et misérable, j'avais toujours très bien vécu avec lui. Je n'avais donc garde de m'attendre qu'il choisît la fille d'un homme que je traitais en ennemi déclaré, à qui je refusais publiquement le salut, duquel je parlais sans aucune mesure et à qui je faisais des insultes publiques tout autant que l'occasion s'en présentait, ce qui arrivait le plus ordinairement au Palais-Royal, n'ayant guère ou point d'occasion de le rencontrer ailleurs. Je ne me contraignis donc pas avec M. le duc d'Orléans sur un mariage qui m'offensait si vivement. M. le duc d'Orléans n'osa trop rire du torrent que je débondai, me voyant si outré; il trouva pourtant que j'avais raison.

Je venais nouvellement de sauver une cruelle affaire au duc de Lorge. Il avait une maison dans le village de Livry où il se croyait tout permis. Non content de désoler Livry sur les chasses, et Livry en était capitaine et seigneur du lieu avec qui je le raccommodai bien des fois, il s'avisa d'ouvrir, devant une grille de son jardin, une route prodigieusement large tout au travers de la forêt de Livry et de faire cette expédition avec tant d'ouvriers qu'elle fut achevée avant qu'on s'en fût aperçu. On peut juger des cris des officiers des eaux et forêts et de l'intendant des finances qui les avait dans son département, et des suites ruineuses et même personnelles de leurs pro-

cédures, si la bonté de M. le duc d'Orléans pour moi ne leur eût imposé silence tout aussitôt et fait rendre un arrêt du conseil antidaté qui ordonnait cette ouverture et cette coupe de bois du roi. De cela et de tant d'autres bottes que j'avais parées au duc de Lorge, et de tant d'autres choses faites pour lui, tel fut le salaire. Je retournai à Meudon où j'appris ce beau mariage à madame de Saint-Simon qui en fut consternée. Je lui déclarai qu'elle ni moi ne verrions jamais son frère, ni celle qu'il allait épouser, et qu'elle fît savoir à madame la maréchale de Lorge et à M. et madame de Lausun que s'ils signaient le contrat de mariage ou s'ils allaient à cette noce, nous ne les verrions de notre vie. Dans le public, je m'expliquai sans aucune sorte de ménagement ni en choses ni en termes. Le contrat ne fut point signé de madame la maréchale de Lorge ni de M. et de madame de Lausun, et ils n'allèrent point à ce mariage qui se fit à Pontoise avec toute la magnificence du premier président qui y convia tout le parlement, lequel il fit signer au contrat de mariage.

Parmi tout ce vacarme que je fis, rien n'échappa au premier président ni aux siens. Au contraire, force regrets de ma colère, force desirs de l'apaiser, force respects, malgré toute leur gloire. Il faut achever cet épisode tout de suite. Après quelque temps, et lorsqu'ils se flattèrent que leur conduite à mon égard, tandis que je ne me refusais rien, aurait pu émousser ma colère, ils me firent parler par plusieurs de mes amis dans les termes les plus propres à se faire écouter. Cela dura longtemps sans autre réponse que mes propos accoutumés sur le beau-père et le gendre. A la fin ce fut quelque chose de plus intime et de plus cher qui m'abattit plutôt qu'il ne me gagna. Madame de Saint-Simon ne cessait de répandre des larmes en silence; elle ne mangeait et ne dormait plus; sa santé délicate s'altérait visiblement.

Cet état, qui ne pouvait se changer que par une réconciliation, fit en moi un combat intérieur, dont les fougues et les élans ne se peuvent décrire entre ce que je respectais et que j'aimais le plus tendrement, entre une douleur continuelle qui la minait et qui me perçait le cœur, et de me réconcilier avec deux hommes qui avec tant de raison m'étaient si démesurément odieux, et qui ne m'étaient pas moins méprisables. Enfin, pour abréger, je fis à la conservation de madame de Saint-Simon un sacrifice vraiment sanglant, et au bout de six ou sept mois, la réconciliation se fit en cette sorte. Je consentis que le contrat fût signé, et de voir la duchesse de Lorge à l'hôtel de Lausun, sans personne que la duchesse de Lausun. Cela se passa debout en un moment, et fort cavalièrement de ma part. Le lendemain le premier président vint chez moi en robe de cérémonie, où il m'accabla de complimens et de respects. Je fus sec, mais poli, comme je m'y étais engagé. Les jours suivans madame de Fontenilles sa sœur, le bailli de Mesmes et leurs plus proches vinrent au logis où je les reçus civilement, mais très froidement; le premier président revint encore sur ce que j'avais déclaré que je ne voulais point voir son gendre. C'était lui pourtant qu'il fallait que je revisse pour essuyer les larmes de madame de Saint-Simon; et enfin j'y consentis. Il vint chez moi, conduit par elle. Je le reçus fort mal, quoique le moins mal que je pus gagner sur moi. J'allai après chez le premier président qui me reçut avec des empressemens et des civilités extrêmes. Il n'épargna ni le terme de respect ni celui de reconnaissance; en un mot, il continua d'oublier sa morgue, et se répandit en bien-dire.

Madame de Lorge et sa sœur étaient venues chez moi, menées par madame de Lausun, dès que j'eus vu la duchesse de Lorge à l'hôtel de Lausun, puis peu-à-

peu j'allai voir la sœur, le frère et la belle-mère du premier président. Il desira avec grande ardeur donner une espèce de repas de noce où je voulus bien être avec madame de Saint-Simon, qu'il avait visitée dans son appartement toutes les fois, et dès la première qu'il était venu chez moi, et mes enfans aussi; enfin j'y consentis encore; le repas fut excellent et magnifique, et accompagné, de la part du premier président et des siens, de tout ce qui me pouvait plaire en façons et en discours. De l'un à l'autre on se laisse conduire à tout. Madame de Saint-Simon desira si fort que nous leur donnassions un repas aussi comme de noce, qu'il fallut bien y consentir. Le premier président ne l'osait espérer, et en parut transporté de joie. Ce repas fut des mêmes personnes qui avaient été de celui du premier président, et je m'y donnai la torture pour y faire médiocrement bien. Ainsi finit la division atroce qui me séparait du premier président, avec tant d'éclat si continuellement soutenu depuis l'affaire du bonnet, et que ce mariage avait comblée de nouveau. Dans la suite le premier président vint de temps en temps chez moi, puis plus souvent, moi quelquefois chez lui, jusqu'à la fin de sa vie; on peut croire qu'il n'y eut que de la civilité et que la conversation n'était pas intéressante. Mais pour madame de Fontenilles nous nous accommodâmes d'elle et elle de nous peu-à-peu, en telle sorte que nous sentîmes tout son mérite, sa vertu, son esprit, les agrémens et la sûreté de son commerce, et que la liaison et l'amitié se forma étroite et a toujours duré depuis.

Le duc de Brissac épousa en même temps mademoiselle Pécoil, très riche héritière, dont le père était mort maître des requêtes, et la mère était fille de le Gendre, très riche négociant de Rouen. Le père de Pécoil était un bourgeois de Lyon, gros marchand et d'une avarice

extrême. Il avait un grand coffre-fort rempli d'argent dans un fond de cave, fermé d'une porte de fer à secret où on n'arrivait qu'en passant d'autres portes. Il disparut un jour si long-temps que sa femme et deux ou trois valets ou servantes qu'ils avaient, le cherchèrent partout. Ils savaient bien qu'il avait une cache, parce qu'ils l'avaient quelquefois surpris descendant dans sa cave un martinet à la main, mais jamais personne ne l'y avait osé suivre. En peine de ce qu'il était devenu, ils y descendirent, enfoncèrent les dernières portes et trouvèrent enfin celle de fer. Il fallut des ouvriers pour l'enfoncer ou l'ouvrir, en attaquant les côtés de la muraille où elle tenait. Après un long travail ils entrèrent et trouvèrent le vieil avare mort auprès de son coffre-fort, qui apparemment n'avait pu retrouver le secret de la serrure après s'être enfermé en dedans, et n'avait pu l'ouvrir; fin bien horrible en toutes manières. MM. de Brissac ne sont pas délicats depuis long-temps en alliances, et toutefois n'en paraissent pas plus riches. Les écus s'envolent, la crasse demeure.

Le grand-seigneur avait nommé et fait partir un ambassadeur pour venir complimenter le roi sur son avènement à la couronne. Comme c'est une chose fort peu usitée à l'orgueil de la Porte, notre cour en fut extrêmement flattée : outre l'honneur et la considération des lieux saints de la Palestine, l'intérêt du commerce et de la bannière de France dans la Méditerranée, ne contribua pas moins à ce qu'on en fut touché; il débarqua à Toulon, et à cause de la peste on l'obligea à la quarantaine, et on le fit venir par Toulouse à Bordeaux et delà à Paris.

On était près d'ouvrir le congrès de Cambrai dont l'objet était de régler ce qui ne l'avait pu être entre l'empereur et l'Espagne et quelques suites de ce qui

l'avait été à Bade. Saint-Contest, qui, comme on l'a vu et pourquoi, avait été troisième ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Bade, le fut en premier à Cambrai avec Morville, fils d'Armenonville, ambassadeur en Hollande. Toutes les puissances de l'Europe y envoyèrent. Cette assemblée dura long-temps, où les cuisiniers eurent plus d'affaires que leurs maîtres. Elle se sépara à la fin sans avoir rien fait. Le cardinal Gualterio, avec qui j'étais en commerce reglés toute les semaines, m'écrivit pendant ce congrès une chose très sensée : c'était de profiter de cette assemblée des ministres de toutes les grandes puissances de l'Europe, pour convenir entre elles des entrées et de la suite de leurs ambassadeurs dans toutes les cours, dont la dépense toujours plus grande croissant toujours, à qui aura plus de carrosses et d'équipages les plus magnifiques et le plus de gentilshommes de suite, de riche et nombreuse livrée de toutes façons, ruine les ambassadeurs en coûtant fort cher à leurs maîtres, et de mettre ainsi des bornes à l'émulation et à la dépense.

L'abbé de Maulevrier qui avait été aumônier du roi, dont il a été parlé plus d'une fois ici, fit tant qu'il persuada à l'abbé Dubois d'envoyer en Espagne Maulevrier, son neveu, qui était lieutenant-général. Leur nom est Andrault, fort léger : ils sont du Bourbonnais, originaires d'autour de Lyon, très attachés de tout temps aux Villeroy, domestiques de l'hôtel de Condé, et celui qui était mort lieutenant-général des armées navales et sa famille tout à M. et madame du Maine. Ce n'était pas là des titres à faire valoir à M. le duc d'Orléans pour être envoyé du roi en Espagne; néanmoins il le fut. On lui joignit, mais sans titre, une espèce de financier marchand qui s'appelait Robin, pour les affaires du commerce. On verra dans la suite si j'ai le

temps d'écrire mon ambassade en Espagne, qu'il lui en aurait fallu encore un autre pour la négociation.

La maladie du pape, qu'on crut trop tôt désespérée, attira l'ordre à nos cardinaux de se préparer diligemment à partir, et le retour du cardinal de Polignac de son abbaye d'Anchin en Flandre, où on a vu qu'il était exilé. L'alarme cessée suspendit leur départ, et le cardinal de Polignac eut permission de saluer le roi et M. le duc d'Orléans, et de demeurer à Paris en attendant des nouvelles de Rome plus pressantes.

L'année finit par le départ subit et secret de Law, qui n'avait plus de ressources, et qu'il fallut enfin sacrifier au public. On ne le sut que parce que le fils aîné d'Argenson, intendant à Maubeuge, eut la bêtise de l'arrêter. Le courrier qu'il envoya pour en donner avis lui fut redépêché sur-le-champ avec une forte réprimande de n'avoir pas déféré aux passe-ports que M. le duc d'Orléans lui avait fait expédier. Son fils était avec lui; ils allèrent à Bruxelles, où le marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas impériaux, le reçut très bien, et le régala; il s'y arrêta peu, gagna Liège et l'Allemagne, où il alla offrir ses talens à quelques princes qui tous le remercièrent. Après avoir ainsi rôdé, il passa par le Tyrol, vit quelques cours d'Italie, dont pas une ne l'arrêta, et enfin se retira à Venise, où cette république n'en fit aucun usage. Sa femme et sa fille le suivirent quelque temps après : je n'ai point su ce qu'elles sont devenues, ni même son fils. Law était Ecossais, fort douteusement gentilhomme, grand et fort bien fait, d'un visage et d'une physionomie agréables, galant et fort bien avec les dames de tous pays où il avait fort voyagé. Sa femme n'était point sa femme; elle était de bonne maison d'Angleterre et bien apparentée, qui avait suivi Law par amour, en avait eu un fils et une fille, et elle passait pour sa femme et en portait le nom sans l'avoir

épousé. On s'en doutait sur les fins: après leur départ cela devint certain. Cette femme avait un œil et le haut de la joue couverts d'une vilaine tache de vin, du reste bien faite, haute, altière, impertinente en ses discours et en ses manières, recevant les hommages, rendant peu ou point, et faisant rarement quelques visites choisies, et vivait avec autorité dans sa maison. Je ne sais si son crédit était grand sur son mari; mais il paraissait plein d'égards, de soins et de respect pour elle. Tous deux avaient lors de leur départ entre quarante-cinq et cinquante ans. Law laissa en partant sa procuration générale au grand-prieur de Vendôme et à Bully, qui avaient bien gagné avec lui. Il avait fait force acquisitions de toutes sortes, et encore plus de dettes, de façon que ce chaos n'est pas encore débrouillé par une commission du conseil nommé pour régler ses affaires avec ses créanciers. J'ai dit ailleurs, et je le répète, qu'il n'y eut ni avarice ni friponnerie en son fait. C'était un homme doux, bon, respectueux, que l'excès du crédit et de la fortune n'avait point gâté, et dont le maintien, l'équipage, la table et les meubles ne purent scandaliser personne. Il souffrit avec une patience et une suite singulières toutes les traverses qui furent suscitées à ses opérations, jusqu'à ce que vers la fin, se voyant court de moyens, et toutefois en cherchant et voulant faire face, il devint sec, l'humeur le prit, et ses réponses furent souvent mal mesurées. C'était un homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond en ce genre, qui, sans jamais tromper, avait partout gagné infiniment au jeu à force de posséder, ce qui me semble incroyable, la combinaison des cartes.

Sa banque, comme je l'ai dit ailleurs, était une chose excellente dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre, où la finance est en république. Son Mississipi, il en fut la dupe, et crut de bonne foi faire de

grands et riches établissemens en Amérique. Il raisonnait comme un Anglais, et ignorait combien est contraire au commerce et à ces sortes d'établissemens la légèreté de la nation, son inexpérience, l'avidité de s'enrichir tout d'un coup, les inconvéniens d'un gouvernement despotique, qui met la main sur tout, qui n'a que peu ou point de suite, et où ce que fait un ministre est toujours détruit et changé par son successeur. Sa proscription d'espèces, puis de pierreries, pour n'avoir que du papier en France, est un système que je n'ai jamais compris ni personne, je pense, dans tous les siècles qui se sont écoulés depuis celui d'Abraham, qui acheta un sépulcre en argent pour Sara quand il la perdit, pour lui et pour ses enfans. Mais Law était un homme à système, et si profond, qu'on n'y entendait rien, quoique naturellement clair et d'une élocution facile, quoiqu'il y eût beaucoup d'anglais dans son français. Il vécut plusieurs années à Venise avec fort peu de bien, et y mourut catholique, ayant vécu honnêtement, quoique fort médiocrement, sagement et modestement, et reçut avec piété les sacremens de l'église. Ainsi se termina l'année 1720.

CHAPITRE XX.

Année 1721. — Désordre dans les finances après la retraite de Law. — Conseil de régence tenu pour y remédier. — Détails curieux sur ce conseil. — Opinions émises. — Quelques réflexions. — Débat entre le régent et M. le Duc sur la retraite de Law. — M. le duc d'Orléans veut de nouveau ôter au maréchal de Villeroy la place de gouverneur du roi pour me la donner. — Mon refus obstiné. — Le maréchal de Villeroy conserve sa place, faute d'un homme pour la remplir. — Sa misère à ce sujet. — Il

ne me pardonne pas d'en avoir été cru capable. — Le peu de cas que j'en fais.

Depuis le changement du ministère des finances et la disjonction de tous les droits et revenus royaux d'avec la compagnie des Indes, excepté la ferme du tabac qui lui demeura unie, tout était resté dans l'inaction qui, jointe au défaut de confiance, achevait de perdre le crédit du roi et laissait une incertitude extrême dans la fortune des particuliers. Tout en ce genre se passait entre le régent et la Houssaye, nouveau contrôleur général qui, outre le chaos des finances, n'y avait trouvé ni registre, ni notions, ni qui que ce fût en aucune place, ni personne qui s'y présentât, parce qu'avec Law étaient tombés ceux qu'il y avait mis. Toute circulation se trouvait arrêtée, enfin un épuisement et une confusion au-delà de tout ce qu'il s'en peut imaginer. Le duc de Noailles, lorsqu'il était chargé des finances, avait montré l'exemple d'en communiquer les affaires tout le moins qu'il le pouvait au conseil de régence, quoique vrai conseil alors, surtout dans la fin de son administration que ce conseil commençait à tomber. D'Argenson qui lui succéda, avec l'autorité des sceaux, l'imita par une soustraction entière qui fut incontinent suivie de celle de toutes les autres véritables matières. Law, qui dans la suite administra les finances en diverses façons, passa jusqu'à ne donner pas même connaissance au conseil de régence des édits, des déclarations ni des arrêts qui étaient affichés en foule par les rues. La Houssaye commença son administration de la même manière, et notamment par disjoindre de la compagnie des Indes tout ce qui y avait été uni des droits et revenus royaux. Résolu d'aller plus avant, il crut apparemment devoir s'appuyer du nom du conseil de régence, quelque vain que ce conseil fût devenu, tellement que la première

fois qu'il y entra en qualité de contrôleur général des finances, ce fut un jour où il se passa des choses qui méritent bien d'être rapportées, que j'écrivis dès que j'en fus sorti pour n'en pas perdre une exacte mémoire, le voici :

Conseil de régence tenu aux Tuileries le dimanche 24 janvier 1721, à quatre heures après midi ; présens et séans en cette sorte :

Le roi.

M. le duc d'Orléans, régent.
M. le Duc, chef du conseil de régence.
M. le comte de Toulouse.
M. le duc de Saint-Simon.
M. le maréchal duc de Grammont.
M. le duc de Saint-Aignan.
M. le maréchal duc de Villars.
M. le maréchal duc de Tallard.
M. le maréchal d'Huxelles.
M. de Torcy.
M. l'archevêque de Rouen, Besons.
M. de la Houssaye, contrôleur général mandé.
M. le marquis de Canillac.

M. le duc de Chartres.
M. le prince de Conti.
M. le chancelier.
M. le duc de la Force.
M. le maréchal duc de Villeroy.
M. le duc de Noailles.
M. le duc d'Antin.
M. le maréchal d'Estrées.
M. le maréchal de Besons *était malade et absent.*
M. l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier.
M. de la Vrillière, secrétaire d'ét.
M. l'archevêque de Cambrai Dubois, secrétaire d'état.
M. d'Armenonville, secrétaire d'état.
M. le Blanc, secrétaire d'état.

M. Pelletier de Sousi, doyen du conseil, qui était aussi du conseil de régence, avait obtenu depuis quatre jours la permission de ne plus faire aucune fonction de ses emplois, à cause de son âge, qui passait quatre-vingts ans, avec la tête bonne et la santé aussi, chagrin contre des Forts, avec qui il logeait, et alla se retirer à Saint-Victor, où l'ennui le gagna bientôt et peut-être le repentir.

Tout le monde assis, M. le duc d'Orléans dit au roi qu'il y avait une affaire fort importante à délibérer qui regardait la compagnie des Indes, et qui concernait les papiers royaux, laquelle méritait toute l'attention du conseil, dont M. de la Houssaye allait rendre compte. Il ajouta vaguement deux périodes, après quoi M. le comte de Toulouse rapporta une bagatelle concernant une augmentation à la ville de Saint-Malo, laquelle finie, le régent donna la parole à la Houssaye.

En cet instant M. le Duc se leva, contre l'usage de ceux qui opinent ou qui veulent parler, fit signe à la Houssaye d'attendre, se rassit et dit au roi qu'il n'était informé que de ce matin même de ce qui se devait présentement proposer au conseil; qu'intéressé comme il l'était à la compagnie des Indes, il s'était d'abord proposé de ne point opiner, pour éviter que ce qu'il dirait pût être interprété d'intérêt particulier; mais que depuis il avait estimé plus convenable de se mettre en liberté pour pouvoir dire ce qu'il croyait utile pour le bien de l'état; qu'il avait eu et déposé quinze cents actions; qu'en outre, il en avait encore quatre-vingt-quatre sous son nom qui ne lui appartenaient pas; que si celui qui en était chargé se fût trouvé chez lui, il aurait déjà porté les siennes à M. le duc d'Orléans pour qu'il eût la bonté de les remettre à sa majesté, ou à la compagnie, ou bien de les brûler, comme il aurait voulu; que ce qu'il n'avait pu exécuter cejourd'hui il le ferait le lendemain dans la matinée, et que, le déclarant en si bonne compagnie, il se croyait dès-lors pouvoir compter hors d'intérêt et en état de pouvoir dire son sentiment sur la matière qu'on avait à traiter, d'autant plus qu'il n'avait jamais été pour la compagnie qu'autant qu'il avait cru le devoir pour le service de sa majesté et pour le bien de ses sujets.

M. le prince de Conti prit alors la parole et dit que

tout le monde savait bien que depuis long-temps il n'avait point d'actions, que ce qu'il en avait eu il l'avait rendu à Law, et qu'il offrait de remettre le duché de Mercœur qui en était le bénéfice. M. le Duc répondit assez bas que des offres vagues ne suffisaient pas, qu'il en fallait la réalité et l'exécution.

La Houssaye commença son discours sur les comptes de la compagnie avec le roi : tout son rapport fut parfaitement beau. Il conclut que la compagnie fût déclarée redevable de tous les billets de banque, et que ceux qui ne seraient point éteints par les 1,500,000,000 de récépissés retirés par la compagnie, elle les devrait au roi attendu que le roi s'en charge; que c'était une suite naturelle de l'union qui avait été faite de la banque à la compagnie des Indes au mois de février dernier, où le roi avait donné à la compagnie le bénéfice et la charge de la banque.

M. le Duc prit alors la parole, et dit que par la même assemblée de la compagnie, il avait été réglé qu'on ne ferait plus d'achats d'actions, et qu'il ne serait point fait de billets de banque, sinon par une assemblée générale; qu'il n'y en a point eu; que s'il a été fait des achats d'actions et de billets, ç'a été par ordre du roi et arrêts du conseil, du propre mouvement, qu'ainsi c'est le roi qui en doit être tenu.

M. le duc d'Orléans a répliqué que M. Law était l'homme de la compagnie, aussi bien que celui du roi; que ce qu'il avait fait, il le croyait du bien de la compagnie; que cela est si vrai que dans l'arrêt qui ordonne l'achat des actions, il est dit que le dividende accroîtra aux autres actionnaires; que c'était aussi Law qui avait fait faire des billets de banque pour cet emploi, afin de faire valoir les actions.

M. le Duc a répondu que M. Law ne pouvait pas en-

gager la compagnie, puisqu'il était l'homme du roi comme contrôleur général; qu'il n'y avait d'arrêts que pour 1,200,000,000 de billets de banque; qu'il avait même été dit dans l'assemblée générale qu'on supprimerait les billets de banque de 10 livres; que, loin de cela, on en avait fait pour plus de 100,000,000 des mêmes, et qu'il y avait dans le public pour plus de 2,700,000,000 de billets de banque; que cela ne pouvait jamais être regardé comme un fait de la compagnie.

M. le duc d'Orléans expliqua que l'excédant des billets de banque avait été fait par des arrêts du conseil, rendus sous la cheminée; que le grand malheur venait de ce que M. Law en avait fait pour 1,200,000,000 au-delà de ce qu'il en fallait; que les premiers 600,000,000 n'avaient pas fait grand mal, parce qu'on les avait enfermés dans la banque; mais qu'après l'arrêt du 21 mai dernier, lorsqu'on donna des commissaires à la banque, il se trouva pour autres 600,000,000 de billets de banque que Law avait fait faire et répandu dans le public, à son insu, de lui régent, et sans y être autorisé par aucun arrêt, pourquoi M. Law méritait d'être pendu; mais que lui régent l'ayant su, il l'avait tiré d'embarras par un arrêt qu'il fit expédier et antidater, qui ordonnait la confection de cette quantité de billets.

Là-dessus M. le Duc dit à M. le régent : « Mais, monsieur, comment, sachant cela, l'avez-vous laissé sortir du royaume? — C'est vous, monsieur, répliqua le régent, qui lui en avez fourni les moyens. — Je ne vous ai jamais demandé, répliqua M. le Duc, de le faire sortir du royaume. — Mais, insista le régent, c'est vous-même qui lui avez envoyé les passe-ports. — Il est vrai, Monsieur, répondit M. le Duc, mais c'est vous qui me les avez remis pour les lui envoyer; mais je ne vous les ai jamais demandés, ni qu'il sortît du royaume. Je sais qu'on

m'a voulu jeter le chat aux jambes dans le public là-dessus, et je suis bien aise d'expliquer ici ce qui en est, puisque j'en ai l'occasion. Je me suis opposé qu'on mît M. Law à la Bastille, ou dans quelque autre prison, comme on le voulait, parce que je ne croyais pas qu'il fût de votre intérêt de l'y laisser mettre après vous en être servi comme vous avez fait; mais je ne vous ai jamais demandé qu'il sortît du royaume, et, je vous prie, monsieur, de vouloir bien dire en la présence du roi, et devant tous ces messieurs, si je vous l'ai jamais demandé. — Il est vrai, répondit M. le régent, que vous ne me l'avez pas demandé; je l'ai fait sortir, parce que j'ai cru que sa présence en France nuirait au crédit public et aux opérations qu'on voulait faire. — Je suis, reprit M. le Duc, si éloigné, monsieur, de vous l'avoir demandé, que si vous m'aviez fait l'honneur de m'en demander mon avis, je vous aurais conseillé de vous bien garder de le laisser sortir du royaume. »

La Houssaye continua ensuite son rapport. Il lut la requête de la compagnie à ce que la banque lui fût unie, et que tous les profits d'icelle lui fussent donnés. On lut aussi les deux articles de l'arrêt du conseil qui intervint le lendemain de la requête qui faisaient à la question, et la Houssaye conclut que la compagnie serait débitrice envers le roi des billets de banque.

Armenonville proposa là-dessus une opinion que la compagnie fût entendue. Le maréchal d'Estrées appuya cet avis; le régent y fit des objections très fortes, et tout le conseil, excepté ces deux, fut de l'avis de M. de la Houssaye.

Ensuite il proposa que, comme il y avait plusieurs particuliers qui avaient mis tout leur bien dans les actions sur la foi publique, il n'était pas juste que par la dette immense de la compagnie envers le roi ils se trou-

vassent ruinés, et que réciproquement ceux qui étaient sortis de la compagnie dans le bon temps, qui avaient converti leurs actions en billets ou qui les avaient achetées à vil prix sur la place, ou employées en rentes perpétuelles ou viagères, ou en comptes en banque, profitassent du malheur des actionnaires de bonne foi; et qu'ainsi il fallait nommer des commissaires pour liquider tous ces papiers et parchemins, et annuler ceux qui ne procéderaient point de biens réels.

M. le Duc dit à cela: « Il y a quatre-vingt mille familles au moins dont tout le bien consiste en ces effets: de quoi vivront-elles pendant cette liquidation » ? La Houssaye répondit qu'on nommerait tant de commissaires, que cela serait bientôt fait.

M. le Duc dit ensuite que s'il y avait des gens à liquider, ce n'était pas ceux qui étaient anciens porteurs des effets publics; que le discrédit les ruinerait assez; mais qu'il fallait chercher ceux qui avaient réalisé en argent ou en terres ou en maisons, ou qui avaient vendu leurs meubles à des prix exorbitans, ou qui avaient arrangé leurs affaires aux dépens de leurs créanciers.

La Houssaye dit qu'on les taxerait aussi par rapport à ceux qui avaient des immeubles, mais que par rapport à ceux qui avaient réalisé en argent, c'était une chose fâcheuse par la peine qu'il y avait à les connaître; qu'il arriverait cependant un bien de l'arrangement qu'on proposait aujourd'hui, parce que le roi reprenant un nouveau crédit par la liquidation, et absorbant une partie des dettes, les réaliseurs en argent le mettraient au jour pour le prêter au roi, vu la facilité des billets payables au porteur.

M. de la Houssaye continua son discours. Après qu'il fut fini, il fut arrêté tout d'une voix qu'il serait nommé des commissaires pour liquider les rentes sur le roi tant

perpétuelles que viagères, les actions rentières et intéressées, les comptes en banque et les billets de banque.

M. le duc d'Orléans dit qu'il fallait faire un réglement qui serait porté au premier conseil de régence pour prescrire aux commissaires les règles qu'on devait tenir, après quoi il ne s'en mêlerait en aucune façon, renverrait tout aux commissaires, et ne ferait grâce à personne.

M. le Duc lui dit là-dessus que ce serait le moyen que tout se passât dans la règle; sur quoi le régent, s'adressant au roi, le supplia de lui permettre de dire qu'il lui avait défendu de s'en mêler, et ordonné de laisser tout faire par les commissaires.

Le maréchal de Villeroy s'écria, en s'adressant à M. le duc d'Orléans : « N'êtes-vous pas revêtu de toute son autorité, parlant de celle du roi, et n'en avez-vous pas aussi toute la confiance »? et à l'instant on leva le conseil.

On a omis plusieurs propos de ceux qui n'ont aucune importance, mais il ne faut pas oublier que le comte de Toulouse offrit ses actions, que le régent ne voulut pas accepter, comme provenant effectivement des remboursemens qu'il avait reçus.

Le duc d'Antin déclara aussi qu'il en avait quatre cents qu'il rapporterait le lendemain.

L'étonnement fut grand dans tous ceux qui se trouvèrent à ce conseil. Personne n'ignorait en gros le désordre des finances; mais le détail de tant de millions factices, qui ruinaient le roi ou les particuliers, ou pour mieux dire l'un et l'autre, effraya tout le monde. On vit alors à découvert où avait conduit un jeu de gobelets, dont toute la France avait été séduite, et quelle avait été la prodigalité du régent, par la facilité de battre monnaie avec du papier, et de tromper ainsi l'avidité publique. Il y fallait un remède, parce que les choses

étaient arrivées à un dernier période, et ce remède, qui allait au dernier détriment des actionnaires et des porteurs de billets de banque, ne se pouvait trouver que par le dévoilement de tout le mal, si long-temps tenu caché, autant qu'il avait été possible, pour que chacun vît enfin où on en était au vrai, et la nécessité pressante aussi bien que les difficultés du remède.

Depuis l'arrêt du 22 mai, qui fut l'époque de la décadence de ce qui était connu sous les noms de Mississipi et de banque, et la perte de toute confiance par la triste découverte qu'il n'y avait plus de quoi faire face au paiement des billets, par leur excédant podigieux au-delà de l'argent, chaque pas n'avait été qu'un trébuchement, chaque opération qu'un palliatif très faible. On n'avait pu chercher qu'à gagner des jours et des semaines, dans des ténèbres qu'on épaississait à dessein, dans l'horreur qu'on avait de laisser voir au jour tant de séduction et de monstre de ruine publique. Law ne pouvait se laver à la face du monde d'en avoir été l'inventeur et l'instrument, et il aurait couru grand risque, au moment de ce terrible et public dévoilement; et M. le duc d'Orléans, qui, pour suffire à sa propre facilité et prodigalité, et satisfaire à l'avidité prodigieuse de chacun, avait forcé la main à Law et l'avait débanqué de tant de millions, au-delà de tous moyens d'y faire face, et l'avait précipité dans cet abîme, ne pouvait se mettre au hasard de l'y laisser périr, et moins encore, pour le sauver, se déclarer le vrai coupable. Ce fut donc pour se tirer de ce premier et si mauvais pas, qu'il fit sortir Law du royaume, lorsqu'il se vit acculé et forcé de montrer à la lumière l'état des finances et de cette énorme gestion qui n'était que tromperie. Cette manifestation qui intéressait si fort les actionnaires et les porteurs de billets de banque en général, mais bien plus vivement ceux qui les tenaient de leur autorité ou

de leur faveur, et qui n'en pouvaient montrer d'autre origine, les mit tous au désespoir. Les plus importans, comme les princes du sang, les plus avant dans les affaires, comme d'Antin, le maréchal d'Estrées, Lassé, madame la Duchesse, madame de Verue et d'autres en petit nombre, qui y avaient si gros, et dont les profits jusqu'alors avaient été immenses, avaient, de force ou d'industrie, arrêté cette manifestation tant qu'ils avaient pu, soutenu ce puissant mur qui s'écroulait malgré eux, et suspendu le moment si funeste pour eux. Comme ils savaient à-peu-près le fond des choses, ils voyaient que le moment qu'elles seraient connues finirait ces gains prodigieux et mettrait à néant les papiers dont ils s'étaient farcis à toutes mains et pur profit, sans y avoir mis un sou du leur pour les acquérir. C'est ce qui engagea M. le duc d'Orléans à leur cacher le jour de cette manifestation, pour éviter d'être importuné d'eux pour différer ce qui ne pouvait plus l'être, et pour, en les surprenant, leur ôter le temps de se préparer à former des difficultés et des réponses aux opérations que la Houssaye avait à proposer à leurs dépens. C'est aussi ce qui mit M. le Duc en fureur, et qui causa cette scène étrange entre lui et M. le duc d'Orléans, qui scandalisa et qui effraya tous ceux qui dans ce conseil en furent témoins; tous deux y firent un mauvais personnage.

M. le Duc débuta par une vaine parade de la remise de ses actions, qu'il ne pouvait plus garder, parce qu'elles étaient sans origine, et il ne fit qu'en manifester l'énorme quantité. Il crut par là imposer et se mettre en liberté de protéger la compagnie de toutes ses forces, parce qu'il y avait le plus gros intérêt personnellement, ainsi que madame la Duchesse sa mère. Personne ne l'ignorait, aussi n'imposa-t-il à personne. Il haïssait et méprisait le prince de Conti au dernier point. Il est vrai qu'en cela,

il était du sentiment unanime. Aussi ne put-il s'empêcher de relever l'offre de la remise du duché de Mercœur, volé à Lassé par un retrait et un procès indigne, offre qu'il était bien sûr qui ne serait pas acceptée. Ce prince avait raison d'avancer que tout le monde savait bien qu'il n'avait point d'actions. Mais un peu de jugement l'aurait retenu de faire une protestation qui faisait souvenir tout le monde qu'il avait porté le premier et le plus mortel coup à la banque, en se faisant tout-à-coup rembourser en argent de tout son papier, dont Law ne s'est pu relever depuis. On vit arriver publiquement à l'hôtel de Conti quatre surtouts chargés d'argent, et le prince de Conti pendu à ses fenêtres pour les voir entrer chez lui.

M. le duc d'Orléans, qui de goût et depuis par nécessité vivait de ruses et de finesses, crut avoir fait merveille d'avoir chargé M. le Duc des passe-ports de Law, et d'avoir caché ce qui se devait traiter dans ce conseil de régence. Il voulait affubler M. le Duc de la retraite de Law hors du royaume, et le prendre au dépourvu en ce conseil, pour lui ôter les moyens de le contredire. Il en fut cruellement la dupe; la matière touchait à M. le Duc d'un si grand intérêt, qu'il était par lui, et par d'autres principaux intéressés, continuellement alerte sur ce qui devait se proposer, et il arriva qu'il fut assez tôt averti pour bien apprendre sa leçon. La hardiesse et la fermeté ne lui manquaient pas; il n'avait rien à craindre, il connaissait d'ailleurs par une expérience continuelle l'extrême faiblesse de M. le duc d'Orléans, il en voulut profiter, et puisque tout ce mystère d'iniquité se devait enfin révéler en présence du roi et du conseil (et nombreux comme il l'était c'était parler au public); il se proposa de ne garder aucun ménagement pour tirer son épingle du jeu, faire retomber tout sur M. le duc d'Orléans, et se montrer soi comme le beau personnage, pi-

qué de plus du secret qui lui avait été fait de ce qui se devait proposer en ce conseil, plus encore peut-être de la proposition même si contraire à la compagnie, et au grand intérêt qu'il y avait; piqué encore de ce que M. le duc d'Orléans avait adroitement fait passer à Law ses passe-ports par lui, pour donner lieu au monde de se persuader que M. le Duc les avait demandés, conséquemment que c'était lui qui avait obtenu de M. le duc d'Orléans sa sortie du royaume. Aussi fut-ce là-dessus qu'il pressa impitoyablement M. le duc d'Orléans, qu'il l'interpella, et qu'il le força d'avouer qu'il ne lui avait jamais demandé cette sortie, qu'il protesta que s'il en avait été consulté, il n'en aurait jamais été d'avis, et qu'il reprocha si durement à M. le duc d'Orléans, d'avoir laissé sortir Law du royaume, après avoir fait de son chef pour 600,000,000 liv. de billets de banque contre les défenses si expresses de les multiplier davantage. Ce conseil donc nous apprit deux choses : que Law était mis à la Bastille sans M. le Duc, et qu'à l'insu du régent, Law avait fait et répandu dans le public pour 600,000,000 liv. de billets de banque, non-seulement sans y être autorisé par aucun arrêt, mais contre les défenses expresses.

Pour la première, je ne sais qui avait pu donner un conseil si dangereux à M. le duc d'Orléans, qui au ton qu'il avait laissé prendre au parlement, et que le parlement ne quittait point malgré le lit de justice et son voyage à Pontoise, aurait profité du désordre connu des finances et de leur incroyable déprédation, et plus encore du mécontentement public pour en prendre connaissance et se venger enfin de Law, qui depuis si long-temps était sa bête, et par lui de M. le duc d'Orléans, qui se serait trouvé bien empêché, et peut-être hors d'état de le tirer de prison, après l'y avoir mis, et de l'arracher au parlement qui se serait fait honneur et délice de le faire

pendre, malgré le régent. Il y avait bien de quoi, puisque le régent acculé par M. le Duc, l'avoua en plein conseil, et que pour le tirer de péril, il avait fait rendre un arrêt du conseil antidaté, qui ordonnait cette confection si prodigieuse de billets de banque faits et répandus par Law, de sa propre autorité. Mais quel aveu d'un régent du royaume, en présence du roi et d'un si nombreux conseil, dont la plupart ne lui étaient rien moins qu'attachés! Et à qui espéra-t-il avec quelque raison de persuader que Law eût fait un coup si hardi, et de cette importance, à l'insu de lui régent, son seul appui contre le public ruiné, et contre le parlement, qui ne cherchait qu'à le perdre, et cela, pour la première opération qu'il eût jamais faite, sans l'aveu et l'approbation du régent? Voilà pourtant où les finesses dont ce prince se repaissait le conduisirent ; le dépit et la férocité de M. le Duc le forcèrent à un si étonnant aveu, et si dangereux, en présence du roi et d'une telle assemblée; je frémis en l'entendant faire, et il est incroyable que ce terrible aveu n'ait pas eu la moindre des suites que j'en craignis.

Pour la personne de Law, M. le Duc, tout bouché qu'il fût de soi-même, était trop éclairé par le grand intérêt qu'il avait au papier, et trop bien conseillé par les siens qui n'y en avaient pas un moindre, qui étaient habiles et avaient les yeux bien ouverts, pour laisser mettre Law en prison, exposé à des suites aisément funestes, et tout le moins destructives de ce qu'ils comptaient bien sauver du naufrage, et que par l'évènement ils en sauvèrent en effet. A l'égard de la sortie de Law hors du royaume, c'est une obscurité entre M. le duc d'Orléans et M. le Duc, que je n'ai pu démêler. Bien ai-je expliqué ci-dessus les raisons qui m'ont paru celles qui engagèrent M. le duc d'Orléans à faire sortir Law du royaume, et sa petite finesse de lui en faire mettre les passe-ports

entre les mains par M. le Duc, pour se décharger sur lui de cette sortie : car de tout cela M. le duc d'Orléans ne m'en dit rien, et la chose faite, je ne cherchai pas à en rien apprendre de lui; mais que M. le Duc, qui avait pour ses trésors de lui et des siens le même intérêt de ne pas exposer Law, non-seulement à sa perte, mais encore à la nécessité de répondre juridiquement, et de parler, comme on dit des criminels, fût contraire à sa sortie du royaume, j'avoue que c'est ce que je n'entends pas; moins encore qu'y étant si contraire, il ne l'ait pas témoigné à M. le duc d'Orléans, et fait effort pour l'empêcher lorsqu'il reçut de lui les passe-ports pour les remettre à Law, dont l'occasion était si naturelle, puisqu'il savait bien que ces passe-ports étaient pour sortir du royaume; qu'il ne l'ait pas fait alors, cela est clair, puisqu'il ne s'en serait pas tu en ce conseil; et d'autre part, que M. le duc d'Orléans, si malmené par lui sur cette sortie, ne lui ait pas reproché ce silence en lui remettant les passe-ports, c'est encore ce que je ne puis comprendre.

Autre chose encore difficile à entendre. Quelque bouché et peu préparé que pût être M. le Duc à cette remise des passe-ports entre ses mains pour les donner à Law, comment voulut-il s'en charger, et comment ne sentit-il pas le but de ce passage par ses mains? Quelle autre raison de ce passage put-elle se présenter à lui? et tout homme en place de finances, ou le Blanc, ou un autre secrétaire d'état n'étaient-ils pas aussi bons et bien plus naturels que M. le Duc, pour remettre à Law ses passe-ports? En un mot, ce sont des ténèbres que j'avoue que je n'ai pu percer. Du reste, M. le Duc était venu bien préparé pour soutenir la compagnie en laquelle lui et les siens se trouvaient si grandement intéressés. Aussi faut-il convenir qu'il plaida bien cette

cause, et qu'il n'obtint rien de plausible de tout ce qui se pouvait dire en sa faveur. Le rare est qu'après une scène si forte, si poussée, si scandaleuse, si publique, il n'y parut pas entre M. le Duc et M. le duc d'Orléans. Le régent sentait le poids énorme dont sa gestion était chargée par la confiance aveugle jusqu'au bout, et la protection si déclarée qu'il avait donnée à Law envers et contre tous. Il était faible, je le dis à regret; il craignait M. le Duc, ses fougues, sa férocité, son peu de mesure, quoique d'ailleurs il connût bien le peu qu'il était. Cette débonnaireté, que je lui ai si souvent reprochée, lui fit avaler ce calice comme du lait, et le porta à vivre à l'ordinaire avec M. le Duc pour ne le point aigrir davantage, et ne l'aliéner pas de lui. A l'égard de M. le Duc, ce n'était pas à lui à se fâcher, il avait poussé M. le duc d'Orléans à bout sans le plus léger ménagement, toujours l'attaquant, toujours le faisant battre en retraite, jusqu'à lui avoir arraché l'aveu le plus étonnant et le plus dangereux. Il était donc content de l'issue de ce combat d'homme à homme; mais il n'avait garde de l'être des résolutions prises au conseil, quoi qu'il eût pu dire en faveur de la compagnie, et par là il sentit le besoin qu'il aurait de M. le duc d'Orléans pour soi et pour les siens, pour n'être pas enveloppés dans la fortune commune des porteurs de papiers, et pour sauver les leurs du naufrage, comme il arriva en effet; car ces quinze cents actions de la remise desquelles il fit tant de parade, quelque énorme qu'en fût le nombre, n'étaient rien en comparaison de celles qui lui restaient sous d'autres formes, et pareillement à madame la Duchesse, à Lassé, à madame de Verue, et à d'autres des siens, et qui profitèrent depuis si furieusement et pour long-temps encore. Ce n'est donc pas merveille si, après une si étrange scène où il avait eu tout

l'avantage sur M. le duc d'Orléans, il ne chercha depuis qu'à la lui faire oublier.

La fin de ce conseil ne fut pas plus heureuse pour M. le duc d'Orléans. Il s'y montra battu de l'oiseau, en protestant, je n'oserais dire bassement, qu'il laisserait faire aux commissaires la liquidation dont ils seraient chargés en pleine liberté, sans s'en mêler; encore pis, quand M. le Duc lui fit comme une nouvelle injure par la façon dont il l'approuva et l'exhorta, en deux mots si énergiques, de se tourner au roi, et lui demander permission de publier que sa majesté lui avait défendu de se mêler des liquidations. C'était avouer le peu de confiance que le public pouvait prendre en lui et s'en moquer en même temps, en demandant cette permission ridicule à un roi sans pouvoir, par le défaut de son âge, d'ordonner ni de défendre rien d'important, et moins encore que qui que ce fût au dépositaire de toute son autorité. Aussi le maréchal de Villeroy ne put-il retenir cette exclamation également ironique et satirique qui marquait combien il trouvait l'autorité du roi mal déposée, et le ridicule d'une confiance que le roi n'était pas en état d'accorder ni de refuser.

Je ne sais si cette dérision du maréchal de Villeroy, si impertinente et si publique, réveilla dans M. le duc d'Orléans le desir de le déplacer, mais peu après il me fit en général ses plaintes de la conduite du maréchal de Villeroy à son égard, de ses liaisons, de ses vues folles, mais dangereuses, et du péril pour lui, régent, de laisser croître le roi entre ses mains, et les conclut par me déclarer résolûment qu'il me voulait mettre en sa place. Je lui opposai les mêmes raisons que je lui avais alléguées les autres fois que cette même tentation l'avait surpris. Je le fis souvenir combien il avait approuvé le conseil que je lui avais donné vers la fin de la vie du feu roi,

qu'au cas qu'avant sa mort, ou par testament, il ne disposât pas de la place de gouverneur de son successeur, lui, M. le duc d'Orléans, après toutes les horreurs qu'on avait eu tant de soin de répandre partout, devait se garder sur toutes choses de mettre en une place si immédiate à la personne du jeune roi aucun de ceux qui étaient publiquement ses serviteurs particuliers, moi moins que pas un, qui, dans tous les temps, ne m'étais jamais caché de l'être, et le seul qui eût continué à le voir hardiment, publiquement et continuellement dans l'abandon général où il s'était trouvé. J'insistai que ces mêmes raisons qui m'avaient engagé à le remercier avec opiniâtreté les autres fois qu'il m'avait pressé d'accepter cette place, subsistaient toutes pour me la faire encore refuser. J'y ajoutai que, convenant avec lui de tout sur le maréchal de Villeroy, ces mêmes raisons qui m'éloignaient de lui vouloir succéder, militaient toutes pour l'y faire conserver; que de plus, le désordre dévoilé des finances, et la sortie de Law du royaume, auquel le maréchal de Villeroy s'était opposé dans tous les temps avec éclat, n'était pas le moment de l'ôter d'auprès du roi, et qu'il serait tôt ou tard trop dangereux, après avoir renvoyé le duc du Maine, de réunir en faveur du maréchal de Villeroy, et contre son altesse royale, le renouvellement des plus affreux soupçons; qu'en le rendant le spécieux martyr du bien public, de son inimitié pour Law et des ruines dont il avait accablé l'état, il mettrait en furie Paris qui croyait la vie du roi attachée à sa vigilance, le parti du duc du Maine caché sous la cendre, tout ce qui s'appelait la vieille cour, c'est-à-dire presque tous les grands seigneurs, enfin le parlement et toute la robe que le maréchal de Villeroy avait toujours bassement courtisée, et qui l'aimait et le considérait comme un protecteur.

Quelque fortes que fussent ces raisons, elles ne persua-

dèrent point M. le duc d'Orléans : il ne sut trop que répondre, parce qu'elles étaient péremptoires, mais le maréchal de Villeroy était une guêpe qui l'infestait et que la vue du futur auprès du roi lui rendait encore plus odieuse. Voir, par rapport à son altesse royale, ce jeune monarque entre les mains du maréchal de Villeroy ou entre les miennes, était un contraste si puissant sur lui qu'il ne s'en put déprendre, et qui forma deux longues conversations fort vives entre lui et moi. Depuis le lit de justice des Tuileries, j'étais demeuré en grande familiarité, et même fort en confiance avec M. le Duc. Le régent en était bien aise, et tous deux se servaient de moi l'un envers l'autre assez souvent. M. le duc d'Orléans espéra apparemment plus de force sur moi en joignant M. le Duc à lui : car je vis entrer Millain chez moi un matin deux jours après, qui, à ma grande surprise, me dit que M. le Duc l'avait chargé de me dire que M. le duc d'Orléans ne lui avait pas caché son desir de me faire gouverneur du roi, et ma résistance; qu'il trouvait que M. le duc d'Orléans avait toutes sortes de raisons les plus solides d'ôter le maréchal de Villeroy d'auprès du roi, et n'avait pas un meilleur choix, ni un autre choix à faire que de moi pour mettre en cette place, ni de qui que ce pût être que lui, M. le Duc, desirât davantage. Là-dessus, Millain se mit sur son bien-dire, tant pour l'expulsion du maréchal de Villeroy que pour me cajoler, m'enivrer, s'il avait pu, de louanges et de persuasions, sans avoir pu faire ni l'un ni l'autre. Je le priai d'abord de témoigner à M. le Duc combien j'étais sensible à une si grande marque de son estime et de sa bienveillance, et que si quelque chose, après la volonté de M. le duc d'Orléans et son service, me pouvait tenter d'accepter la place de gouverneur du roi, ce serait d'avoir à compter d'une éducation si importante avec un surinten-

dant, non bâtard, mais prince du sang, et tel que M. le Duc; mais que je le suppliais de considérer toutes les raisons que j'avais alléguées à M. le duc d'Orléans, tant contre le déplacement du maréchal de Villeroy que contre le choix à faire de moi pour remplir sa place. Je les détaillai toutes à Millain, je n'oubliai ni force ni étendue, et je conclus par le prier de faire observer à M. le Duc que je méritais d'autant plus d'être cru, qu'il n'ignorait pas que si je m'opposais au déplacement du maréchal de Villeroy, ce n'était ni par estime ni par amitié, et que si je tenais ferme au refus, ce n'était pas que je ne sentisse tout l'honneur du choix des deux princes, et tout l'avantage et la considération que cette grande place et si importante apporterait à moi et aux miens.

Millain, bien instruit par M. le Duc, qui m'aimait depuis que je l'avais connu chez le chancelier de Pontchartrain, et qui, depuis le lit de justice des Tuileries, était demeuré dans l'habitude de suppléer, tant que cela se pouvait, aux conférences entre M. le Duc et moi, contesta mes raisons plus de deux grosses heures sans me faire perdre une ligne de terrein. Les deux princes furent étonnés et fâchés de cette résistance; tous deux me le témoignèrent. La dispute recommença. M. le duc d'Orléans s'y prit de toutes les façons, et à force reprises Millain m'assiégeait sans cesse chez moi. Enfin, ils me déclarèrent qu'ils ne quitteraient point prise que je n'eusse accepté, et que cette lutte durerait tant qu'il me plairait, et jusqu'à ce que je la voulusse finir de la sorte : elle dura ainsi cinq semaines. J'en étais excédé, et en même temps peiné de répondre si durement à l'amitié, à la confiance et à leur sentiment intime de la nécessité, surtout pour l'avenir si délicat et si important pour M. le duc d'Orléans. Ces considérations toutefois, quelque fortes qu'elles fussent, n'ébranlèrent aucune de mes raisons :

elles ne faisaient qu'accroître mon malaise, et l'importunité que je recevais d'entendre et de répéter les mêmes raisons presque tous les jours.

A la fin je voulus terminer une contestation si journalière et si longue, et finir par Millain pour finir avec plus de mesure et moins durement. Je dis donc à Millain que, sans me départir d'aucune des raisons que j'avais si souvent alléguées aux deux princes et à lui, tant contre le déplacement du maréchal de Villeroy que contre le choix à faire de moi pour remplir sa place auprès du roi, que je croyais péremptoires et sans réplique devant tout homme éclairé et indifférent, je lui en dirais une autre, à moi plus personnelle et plus intime, que j'avais expliquée à M. le duc d'Orléans, et qu'il fallait donc aussi que M. le Duc sût, puisqu'il me pressait avec tant de force et de persévérance. C'était en deux mots que, quelque attaché que je fusse à M. le duc d'Orléans, et quelque serviteur que je fusse de M. le Duc, mon honneur m'était plus cher que l'un ni l'autre, et que tout ce que la plus grande fortune me pourrait présenter : qu'il savait, lui Millain, que personne n'ignorait ce que de tout temps j'étais à M. le duc d'Orléans ; qu'il n'ignorait pas aussi les horreurs si souvent renouvelées et répandues contre ce prince depuis leur première invention ; que mis par lui en la place du maréchal de Villeroy, l'effroi factice des joueurs de ressorts de ces horreurs éclaterait de plus belle contre le régent, et le contre-coup sur moi ; que nul ne pouvait me garantir que le roi fût exempt de tout accident et de toute maladie tant qu'il serait entre mes mains ; que cette garantie se pouvait étendre aussi peu sur sa vie, puisqu'il était mortel comme tous les autres hommes de son âge ; que s'il lui arrivait accident ou maladie, je me sentais incapable de soutenir tout ce qui se répandrait sur M. le duc d'Orléans, et qui en plein rejaillirait sur

moi ; que si malheur arrivait au roi, je courais toutes sortes de risques d'entendre publier qu'il n'avait été mis entre mes mains que pour avoir plus de liberté de s'en défaire, soit par ma négligence, soit par ma connivence, à quoi je me sentais radicalement incapable de survivre un moment ; par conséquent qu'il voyait, et que M. le Duc verrait à plein par le compte qu'il allait lui rendre, combien radicalement aussi j'étais incapable de me laisser vaincre par quoi que ce pût être pour accepter la place de gouverneur du roi, même quand elle vaquerait par mort.

Millain, tout consterné qu'il me parût d'une résistance si ferme et si bien causée, ne se tint point battu ; il se mit à tâcher de m'éblouir, à vanter ma réputation, qui ne pouvait être attaquée ; à m'alléguer qu'elle était demeurée intacte à la mort de nos princes, lors de la plus grande fureur et des discours les plus horribles répandus contre M. le duc d'Orléans ; et lorsqu'il avait été si longtemps dans le décri et dans un abandon si général, que qui que ce soit, sans exception, n'osait le voir ni même lui parler, tandis que moi, unique, n'avais jamais cessé un moment de le voir et de l'entretenir chez lui et jusque sous les yeux du roi, dans le salon et dans les jardins de Marly, à Versailles, et partout, sans que pas un de ceux qui m'aimaient le moins ait jamais ni dit ni laissé entendre quoi que ce pût être qui pût m'intéresser. Il pressa tant qu'il put cet argument qu'il trouvait si fort. En effet, ce qu'il disait était vrai, et j'eus ce rare bonheur que les inventeurs, les instigateurs, les prôneurs de ces horreurs contre M. le duc d'Orléans, qui d'ailleurs et de plus, par mon attachement pour lui, étaient mes ennemis, n'imaginèrent jamais de laisser tomber sur moi l'ombre de soupçon le plus léger, ni le public à qui ils donnaient l'impulsion. Je convins avec Millain de cette vérité, mais je ne pus être persuadé que cette vérité,

pour flatteuse qu'elle pût être, me mît à couvert sur ce qui pouvait arriver du roi entre mes mains. Raisonnant un moment comme les inventeurs et les semeurs des bruits horribles si étrangement répandus contre M. le duc d'Orléans à la mort de nos princes, M. le duc d'Orléans non-seulement n'avait aucun besoin de moi pour l'exécution de tels crimes, mais au contraire grand besoin de s'en cacher de moi. « Je laisse, dis-je à Millain, la religion, l'honneur, la probité, je ne toucherai que l'intérêt. »

Monseigneur était mort : le roi avait pris toute confiance dans le nouveau Dauphin, il lui renvoyait les ministres et les affaires, il donnait les plus grandes charges à son choix, témoin le duc de Charost. Ce prince par ses vertus, son application, l'autorité que le roi lui faisait prendre; la Dauphine par ses charmes envers tout le monde, qu'elle animait partout, était l'objet de la tendresse de son époux, de celle du roi, de celle de tout le monde. Le duc de Beauvilliers se trouvait dans la plus grande splendeur, par l'influence entière qu'il avait conservée sur son ancien pupille. Personne n'ignorait à la cour, et M. le duc d'Orléans moins qu'aucun, que le duc de Beauvilliers m'aimait plus qu'un fils et me confiait presque toutes choses, depuis bien des années que sa confiance allait toujours croissant. Il avait transpiré malgré toutes nos précautions qu'il m'avait initié dans celle du Dauphin, que la Dauphine voulait que madame de Saint-Simon succédât à la duchesse du Lude, fort âgée déjà, et accablée de goutte. La couronne ne pouvait tarder long-temps à tomber sur la tête du Dauphin. Que n'avais-je donc point à perdre en le perdant, comme j'y ai tout perdu en effet, sans compter ce qui est mille fois plus cher que les fortunes. C'était cette perspective charmante que le monde voyait s'ouvrir devant moi, qui m'en atti-

rait l'envie et la jalousie, et qui était incompatible avec le partage ou la confidence des crimes, dont on accablait la réputation de M. le duc d'Orléans, dont le règne, s'il fût arrivé même sans trouble, quelque favorable qu'il me pût être, ne pouvait jamais me dédommager du personnel incomparable du Dauphin, ni pour la fortune de ce que j'en pouvais attendre, sans compter ce que m'eût été de voir la couronne sur la tête d'une bâtarde de madame de Montespan, au lieu de cette Dauphine si aimable, et de là sur les petits-fils de cette Montespan. Par conséquent quel rejaillissement sur ses frères, sur ses neveux, et quel éternel désespoir pour l'antipode si déclaré de la bâtardise! M. le Duc était trop éloigné de la couronne, pour que ce propos fût déplacé, et M. le duc d'Orléans, trop frivole, trop peu touché par soi-même de la possibilité de régner, enfin trop accoutumé à moi, à mes sentimens, à mes manières pour en être embarrassé avec lui. J'ajoutai à Millain qu'il prît garde à la différence des temps et des circonstances pour en faire la comparaison, et porter un jugement sain de mon refus; qu'il était clair que j'avais tout à perdre en perdant le Dauphin et la Dauphine; qu'il ne l'était guère moins, pour continuer à ne traiter que l'intérêt et faire abstraction de toute autre considération, que je n'avais rien à perdre que de commun avec toute la France, si le roi lui était ravi, tandis qu'en mon particulier je ne perdrais que l'espérance très légère du crédit, qu'un gouverneur nouveau-venu pourrait s'acquérir auprès d'un enfant qui avant quatorze ans serait son maître, environné de gens qui ne songeraient qu'à l'entraîner, et à lui rendre son gouverneur odieux, tout au moins contraignant, importun et ridicule, tandis que j'avais tout à me promettre de M. le duc d'Orléans devenu roi. J'insistai avec raison et force sur cette si extrême différence des temps et des

circonstances; d'où je conclus que si ma réputation était demeurée intacte à la mort de nos princes, j'avais tout lieu de craindre qu'elle ne le demeurât pas si, étant gouverneur du roi, j'avais le malheur de le perdre de quelque accident ou de quelque maladie que ce pût être, pour palpablement naturelle qu'elle fût et qu'elle parût. Enfin qu'il fît considérer à M. le Duc une raison si touchante, que rien dans le monde ne me ferait passer pardessus.

Millain, étourdi de la solidité de cette raison finale, ne laissa pas de se reprendre aux branches et d'insister sur ma réputation, qui ne pouvait jamais être tant soit peu attaquée. Je lui répondis que je m'en flattais parce que je m'étais conduit toute ma vie principalement vers ce but, mais que le moyen le plus certain de la conserver entière, sans taches et sans rides, était de ne l'exposer pas à aucun des cas qui pourraient la gâter quelque injustement que ce pût être, et de n'être ni assez présomptueux à cet égard, ni assez ambitieux pour risquer quoi que ce pût être, qui pût entraîner sur elle le doute le plus léger, quoique le plus visiblement mal fondé. Je finis une conversation qui consomma presque toute cette matinée, par l'assurer que je ne serais ébranlé, par rien que j'étais las de tant de redites, sur une matière plus qu'épuisée; que je conjurais M. le Duc que je n'en entendisse plus parler et que je ferais la même déclaration à M. le duc d'Orléans; je la lui fis en effet deux jours après, sur ce qu'il me pressa encore. Néanmoins, il se fonda encore en raisonnemens, c'est-à-dire que les mêmes sur le maréchal de Villeroy et sur moi furent amplement rebattus, parce qu'il n'y avait plus rien de nouveau à en dire. Il me demanda plusieurs fois si je le voulais livrer en proie au maréchal de Villeroy, et je vis combien il était touché et frappé de la différence, pour lui, de voir

le roi entre de telles mains ou entre les miennes. En cela il n'avait pas tort; mais comme je l'ai déjà dit, d'autres considérations plus fortes par un grand malheur devaient l'emporter pour conserver le maréchal de Villeroy dans sa place; et quoique véritablement sensible à la peine de M. le duc d'Orléans de mon refus, ma réputation et mon honneur m'étaient trop chers pour les exposer le moins du monde, outre mes autres raisons, qui ont été expliquées.

Je comptai donc l'affaire finie à mon égard, et que faute de trouver quelque autre bien à point, le maréchal de Villeroy conserverait sa place, comme en effet il arriva. Mais à mon égard, la persécution, si j'ose me servir de ce terme, n'était pas finie. Millain eut ordre de revenir encore à la charge, et il s'en acquitta si bien qu'il me mit enfin en colère; je lui dis que c'était une tyrannie qu'exiger d'un serviteur, sur qui on a raison de compter, d'exposer son honneur et sa réputation, au hasard d'un futur contingent que j'espérais bien qui n'arriverait pas, mais qui n'était que trop possible par les accidens communs à tous les hommes, et par la rougeole et la petite-vérole que le roi n'avait point eues, et qui tournerait la tête aux médecins. Qu'outre un si cher intérêt que celui de mon honneur et de ma réputation, j'avais allégué plusieurs fois à ces princes des raisons qui regardaient M. le duc d'Orléans, si péremptoires pour laisser le maréchal de Villeroy dans sa place, et pour, quoi qu'il arrivât de lui, ne me la jamais donner, que je ne pouvais attribuer cette opiniâtreté qu'à une espèce d'ensorcellement; mais qu'en un mot, je l'avertissais pour le rendre à M. le Duc, et M. le Duc à M. le duc d'Orléans, si bon lui semblait, que je ne me défendrais plus; que de mon silence, ils en inféreraient tout ce qui leur plairait; que si le maréchal de Villeroy était ôté d'auprès du roi, je ne

dirais pas une parole, mais que si j'étais nommé pour la remplir, je refuserais ferme et net; que ce refus m'attirerait les applaudissemens de tout le monde aux dépens de M. le duc d'Orléans, et peut-être de M. le Duc, qui pourraient bien m'envoyer à la Bastille et me retirer l'honneur de leurs bonnes grâces; que je serais au désespoir d'être loué à leurs dépens, mais que, ne me restant plus que ce moyen pour me garantir d'une place qui pouvait devenir funeste à mon honneur et à ma réputation, quelque faussement et injustement que ce pût être, je l'embrasserais comme un fer rouge, plutôt que de m'y exposer; que je ne les trompais point en cela, puisque je le lui disais à lui, pour qu'ils en fussent avertis, après quoi je n'ouvrirais plus la bouche sur une affaire si longuement rebattue, et qui aurait dû être finie et abandonnée depuis long-temps. Cela dit avec quelque force, je me levai, et par ma contenance, je fis entendre à Millain que tout était épuisé, et civilement, qu'il n'avait qu'à s'en aller. Telle fut la fin finale de cette affaire dont les deux princes ni Millain ne me parlèrent plus. M. le duc d'Orléans fut un peu fâché; mais avec moi surtout ses fâcheries étaient légères et courtes. Pour M. le Duc, il me parut qu'il se paya, quoique à regret, de raison. Mon refus opéra la conservation du maréchal de Villeroy auprès du roi, faute, comme je l'ai dit, de trouver par qui la remplir.

M. le duc d'Orléans conta tout cela à l'abbé Dubois; je l'appelle toujours ainsi, quoique sacré archevêque de Cambrai. On a vu ailleurs ici que souvent les choses intérieures les plus secrètes transpiraient du Palais-Royal et se savaient au-dehors. Le maréchal de Villeroy apprit le risque qu'il avait couru, et qu'il n'avait tenu qu'à moi d'avoir sa place. Tout autre que lui aurait pu en être piqué contre M. le duc d'Orléans et contre M. le Duc, mais m'aurait

su gré de mon refus et de ma conduite qui l'avaient conservé, d'autant que ce n'était pas pour la première fois, ni même pour la seconde, que pareil cas était arrivé, comme on l'a pu voir ici en son temps, quoique avec moins de dispute et de longueur.

Ce sentiment à mon égard ne fut pas celui du maréchal de Villeroy. Trop fâché pour se contenir, trop bas et trop timide pour s'en prendre au régent, quoique si hardi en d'autres choses, mais qui allaient à ses projets, dont la cheville ouvrière était sa place auprès du roi, qu'il ne voulait pas hasarder par une scène avec M. le duc d'Orléans, des intentions duquel et de celles de M. le Duc il ne pouvait douter, il s'en prit honteusement à la partie faible, dont pourtant l'opiniâtre refus l'avait sauvé. Il renouvela donc ses anciennes plaintes là-dessus et son ancien dépit contre moi. Malheureusement pour lui il ne sut par où me prendre. Il eut recours à de misérables généralités et à aboyer à la lune. Cela me revint bientôt et de plusieurs côtés. Je ne voulais pas avouer, non plus que les précédentes fois, que la place de gouverneur du roi m'avait été offerte; je ne crus pas aussi devoir, comme la dernière fois, rassurer le maréchal de Villeroy, qui payait si mal le service essentiel que je lui avais rendu, et dont la basse jalousie allumait l'ingratitude. Je pris le parti de mépriser ses discours, comme je faisais de tout temps sa personne, mais sans me lâcher sur lui en rien. Je me contentai d'en hausser les épaules et de traiter de radotage ce qu'on m'en contait. Je n'avais jamais eu de commerce avec lui, que de rare et de légère bienséance, pendant et depuis le dernier règne, excepté les derniers temps de la vie du feu roi, qu'on a vu en son lieu qu'il se jeta à moi pour essayer de me pomper avec une importunité extrême. J'allais peu chez le roi, dont l'âge ne comportait pas l'assiduité du mien, et où encore

je ne le rencontrais presque point, tellement que je ne le voyais qu'au conseil, où nous ne nous abordions guère, au plus que des momens, et où il était difficile, par l'ordre de la séance, que nous nous trouvassions l'un auprès de l'autre; je n'eus donc rien à changer dans ma conduite à son égard, et je me contentai de piquer de plus en plus, par mon parfait silence, son orgueil et sa vanité blessés.

CHAPITRE XXI.

Conversation entre M. le duc d'Orléans et moi sur l'abbé Dubois. — Ce dernier perd un moment son crédit dans l'esprit du régent et le regagne bientôt. — Faiblesse de M. le duc d'Orléans qui rapporte notre conversation à l'abbé Dubois. — Il se laisse irriter par lui contre moi. — Reproches qu'il me fait. — Il en est honteux. — Il défend à l'abbé Dubois de jamais lui parler de moi. — Un trait sur le chapeau de Dubois entre M. le duc d'Orléans et Torcy. — Naissance du prince de Galles à Rome. — Sentimens des Anglais sur cette naissance. — Mort de Huet, évêque d'Avranches. — Plusieurs autres morts. — Incendie à Rennes.

Quoique M. le duc d'Orléans ne me mît plus au fait de tout comme avant que l'abbé se fût entièrement et ouvertement rendu le maître de toutes les affaires du dehors et du dedans, et fût parvenu à tenir de court son maître et à le resserrer avec ses plus sûrs serviteurs, avec moi surtout dont il craignait la liberté et l'ancienne habitude avec ce prince, il ne put néanmoins le tenir de si court à mon égard, que, quelque réservé que je me rendisse depuis que j'avais aperçu la réserve insolite de M. le duc d'Orléans avec moi, l'abbé Dubois, dis-

je, ne put si bien faire qu'il n'échappât toujours quelque chose à l'habitude et à sa confiance pour moi. Je l'ai déjà dit et il faut le répéter ici, les petits chagrins que ce prince avait quelquefois contre moi, étaient légers et courts. Ainsi celui qu'il avait pris de mon opiniâtre refus de la place de gouverneur du roi tomba incontinent après. Une après-dînée que je travaillais avec lui, seul à mon ordinaire, il me parla du traité entre l'Espagne et l'Angleterre qui s'avançait fort, et m'en apprit les détails qui donnaient les plus grands avantages au commerce d'Angleterre, aux dépens de l'Espagne qui avait grande peine à y consentir, et qui ruinaient celui de France, en transportant aux Anglais tous les avantages que les Français y avaient eus depuis l'avènement de Philippe V à la couronne, la plupart conservés de façon ou d'autre depuis la paix d'Utrecht. Nous y avions perdu à la vérité la traite des nègres; mais le vaisseau de permission et beaucoup d'autres avantages nous étaient restés, que l'Angleterre prétendait nous faire ôter et les obtenir, et desquels l'abbé Dubois ne leur faisait pas moins litière qu'il ne pressait l'Espagne de se couper la gorge à elle-même en faveur des Anglais.

Dès les commencemens de la régence, on a pu voir ici et plusieurs fois depuis combien ce joug anglais me pesait; plus il s'appesantissait, plus il me devenait insupportable. Je ne pus donc tenir au récit que me fit M. le duc d'Orléans. Je lui fis sentir le préjudice extrême que le commerce de France allait recevoir et l'Espagne elle-même si elle se laissait entraîner aux conditions qu'il m'exposait, et combien lui-même serait un jour comptable au roi et à la nation d'avoir souffert que l'abbé Dubois vendît des intérêts si grands et si chers à l'Angleterre, qui saurait bien dans tous les

temps se conserver ce qui lui serait accordé. Je l'exhortai du moins à laisser traiter cette affaire au congrès de Cambrai qui allait s'ouvrir, où presque tous les ministres des premières puissances étrangères étaient arrivés, duquel l'objet n'était pas moins de régler les difficultés entre l'Angleterre et l'Espagne sur le commerce et avec nous-mêmes, que de tâcher d'ajuster l'Espagne avec l'empereur et de parvenir à une paix entre eux. Que là, en présence de tant de ministres, des Hollandais surtout, quoique si liés à l'Angleterre par terre, mais jaloux et si las de leurs progrès au-delà des mers, l'Espagne trouverait des secours et l'Angleterre des embarras et des difficultés très profitables; qu'à tout le moins lui, régent, éviterait le blâme de s'être hâté d'égorger la France et l'Espagne sous la cheminée, en procurant à l'Angleterre toutes ses nouvelles et très injustes prétentions. Le détail fut long sur les plaies qui étaient portées par les conditions demandées par les Anglais à l'Espagne, et au commerce de France qu'elles ruinaient, et à celui de toute l'Europe qu'elles attaquaient et qui en demeurerait extrêmement affaibli si elles étaient accordées, et sur la certitude qu'elles demeureraient à toujours aux Anglais, si elles tombaient une fois entre les serres d'une nation si avide, si avantageuse, si puissante par mer, si fort née pour les colonies et pour le commerce, si jalouse d'y dominer, si suivie, si pénétrée de son intérêt du commerce, dis-je, qui intéresse chaque particulier et qui est tout entier dans toutes ses parties entre les mains de la nation, dans les parlemens et absolument hors de prise à leur roi et à ses ministres. J'insistai donc sur le grand intérêt de la France et de l'Espagne de laisser porter ces prétentions au congrès de Cambrai, où l'intérêt palpable du commerce de toute l'Europe tiendrait les yeux de tous les

ministres ouverts, et formerait des obstacles et des entraves aux Anglais, dont le régent n'aurait point le démérite, tout au plus ne ferait que le partager avec toutes les autres puissances, et sauverait ainsi en tout ou en la plus grande partie le commerce de France, celui d'Espagne et le commerce de toute l'Europe dont l'Angleterre se voulait emparer, et deviendrait enfin la maîtresse de l'Europe, puisqu'elle en posséderait seule tout l'argent, qui par le commerce s'est jusqu'ici distribué en toutes ses parties plus ou moins inégalement à proportion du commerce de chacune.

Ce discours plus fort et bien plus détaillé, et plus long que je ne le rapporte, fit une grande impression à M. le duc d'Orléans. Il entra en discussion, il convint avec moi de beaucoup de choses, et peu-à-peu que j'avais raison. Cela m'encouragea, de sorte qu'après l'avoir battu sur ses objections par rapport à ses entraves avec l'Angleterre, je lui dis qu'il n'avait qu'à voir où l'intérêt personnel de l'abbé Dubois l'avait conduit; que je lui avais souvent dit qu'il ne songeait qu'à être cardinal, et que toujours, lui régent, s'était récrié d'indignation, vraie ou feinte, et qu'il le ferait mettre dans un cul de basse-fosse s'il le surprenait dans une telle pensée; que néanmoins rien n'était plus vrai; que je ne lui enviais le cardinalat en aucune sorte, qu'il ne serait pas le premier cuistre ni le centième qui le serait devenu; qu'un régent de France, tel qu'il l'était, devait assez se sentir et être en effet assez considérable pour pouvoir récompenser d'un chapeau qui que ce fût, surtout un homme qui avait le vernis d'avoir été son précepteur, et acquis depuis le caractère épiscopal d'un grand siège et celui de ministre très principal; mais qu'il était vrai que je ne pouvais souffrir que l'abbé Dubois se fît cardinal par l'autorité que l'empereur exerçait despotiquement à Rome, et par le crédit tout-puissant du roi

d'Angleterre sur l'empereur. Que pour se rendre le roi d'Angleterre et ses ministres non-seulement favorables à Vienne, mais pour leur faire épouser son intérêt par le leur, il n'avait songé qu'à lier lui régent à l'Angleterre, à se rendre nécessaire pour serrer cette union, faire plusieurs voyages à Hanovre et à Londres parce qu'on dit ce qu'on n'ose écrire, peu après engager la rupture, puis la guerre entre la France et l'Espagne, sans autre intérêt que le sien, pour flatter Londres et Vienne, non-seulement contre l'intérêt de la France, mais en exposant lui régent personnellement, aux derniers dangers, comme je le lui avais prédit dans le temps, comme il en a éprouvé une partie dans l'affaire de Cellamare, et comme il a hasardé bien pis, si la guerre eût duré et se fût échauffée. Que lui seul n'avait pas voulu voir ce qui fut si clair alors à toute l'Europe, que cette guerre n'eut jamais d'autre objet que de satisfaire la jalousie des Anglais sur la marine renaissante d'Espagne dont le maréchal de Berwick eut l'ordre, qu'il exécuta, de brûler tous les vaisseaux, tous les chantiers, tous les magasins des ports du Ferrol et des autres voisins, ce qui anéantit toute la marine d'Espagne; tout aussitôt après quoi l'abbé Dubois termina cette guerre. « De là, ajoutai-je, il vous a fait entièrement passer sous le joug des Anglais, a été leur homme auprès de vous plus que ne le fut jamais l'impudent Stair, son bon ami; et maintenant il vend, pour son chapeau, la France, l'Espagne, le commerce de toutes les nations de l'Europe à l'Angleterre sans le moindre retour; se vend en même temps à eux et s'applaudit de sa trahison et de sa ruse, qui lui va incessamment procurer le chapeau auquel votre considération n'aura pas la moindre part, mais la seule autorité de l'empereur, par la vive et pressante entremise du roi d'Angleterre, ou plutôt en vertu du traité secret de ses ministres avec l'abbé Dubois. »

L'impression de ce vif et trop vrai raccourci de la conduite de l'abbé Dubois, si pourpensée et si bien suivie, frappa le régent au-delà de ce que je l'ai jamais vu. Il s'appuya les coudes sur la table qui était entre lui et moi, se prit la tête entre ses deux mains et y demeura quelque peu en silence, le nez presque sur la table. C'était sa façon quand il était assis et fort agité. Enfin il se leva tout-à-coup, fit quelques pas sans parler, puis se prit à se dire à soi-même: « Il faut chasser ce coquin. — Mieux tard que jamais, repris-je; mais vous n'en ferez rien ». Il se promena un peu en silence avec moi. Je l'examinais cependant, et je lisais sur son visage et dans toute sa contenance la vive persuasion de son esprit, même de sa volonté, combattue par le sentiment de sa faiblesse, et de l'empire absolu qu'il avait laissé prendre sur lui. Il répéta ensuite deux ou trois fois : « Il faut l'ôter », et comme l'habitude me le faisait connaître très distinctement, je croyais à son ton et à son maintien entendre tout à-la-fois l'expression la plus forte d'une nécessité instante et de l'insurmontable embarras d'avoir la force de l'exécuter; dans cet état, je vis clairement qu'il ne me restait plus rien à dire pour arriver à la conviction parfaite de la nécessité urgente de chasser l'abbé Dubois; mais que pour lui en inspirer la force, mes paroles seraient inutiles, et ne feraient qu'affaiblir celles qui lui avaient fait une si forte impression, parce qu'elles ne feraient que le dépiter en lui faisant sentir plus fortement sa faiblesse, sans lui donner la force de la surmonter. Cela m'engagea à me retirer pour le laisser à lui-même, et le soulager de la peine et de la honte de me voir le témoin de ce combat intérieur. Je lui dis donc que je n'avais plus rien à ajouter à une matière si importante à l'état, à toute l'Europe, singulièrement à lui-même, que je le laissais à ses réflexions, et qu'il ne me restait qu'à desirer qu'elles

eussent sur lui tout le pouvoir qu'elles devaient avoir. Il était si occupé qu'à peine me répondit-il je ne sais quoi, et me laissa aller sans peine contre son ordinaire toutes les fois qu'il se trouvait fort agité. Je m'en allai content d'avoir rempli mon devoir par une conversation si forte et si nécessaire, mais avec peu d'espérance du fruit qu'elle devait si naturellement produire.

Achevons cette matière tout de suite trop intéressante et trop curieuse pour être interrompue et en faire à deux fois; trois semaines à-peu-près se passèrent sans que j'aperçusse rien que d'ordinaire en M. le duc d'Orléans avec moi. Dans mes jours de travail, il ne me parla ni d'affaires étrangères ni de l'abbé Dubois; de mon côté, je me gardai bien de lui en ouvrir la bouche. Néanmoins, j'avais su que le lendemain de la conversation que je viens de raconter, il y avait eu tant de bruit et si long par reprises entre M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois, que les chambres voisines s'en étaient fortement aperçues, malgré les pièces vides entre deux, et je fus informé aussi que M. le duc d'Orléans avait paru longtemps occupé et de mauvaise humeur, lui qui n'en montrait et n'en avait même comme jamais. En même temps l'abbé Dubois était plus furieux et plus intraitable qu'il ne l'avait jamais paru. J'en conclus de plus en plus la volonté et la faiblesse; qu'il y avait eu des reproches et des éclats qui ne menaient à rien, car il n'y avait qu'à le chasser sans le voir et sans donner prise à la faiblesse; enfin que cette faiblesse l'emporterait sur les plus importantes considérations, et que l'abbé Dubois demeurerait le maître. Je ne me trompai pas.

Vers la fin des trois semaines depuis la conversation, allant travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai seul qui se promenait dans la pièce de son grand appartement la plus proche du passage de son petit apparte-

ment. Il me reçut contre son ordinaire d'un air si froid et si embarrassé, qu'après quelque peu de mots indifférens je lui demandai franchement à qui il en avait, et que je voyais bien qu'il y avait quelque chose sur mon compte. Il balança, il tergiversa. Je le pressai, l'apostème creva. Il me dit donc, puisque je voulais le savoir, qu'il était fort peiné contre moi, et tout de suite me débagoula, car c'est le terme qui convient à la façon dont il se déchargea, que je voulais qu'il fît tout ce qui me plaisait, et que je refusais de faire tout ce qui ne me plaisait pas ; que j'avais refusé les finances, la place de chef du conseil des affaires du dedans, depuis de me trouver avec lui et tous les pairs et les maréchaux de France au grand conseil, les sceaux après, et trois fois de le délivrer de la plus fâcheuse épine en refusant autant de fois la place de gouverneur du roi. « N'y a-t-il que cela, lui répondis-je, qui vous mette en cette humeur contre moi? — Non, reprit-il vivement, il me semble que c'est bien assez. — Or bien, monsieur, lui dis-je, il faut commencer par les refus que vous me reprochez, parce que ce sont des faits; nous viendrons après à la plainte vague de vouloir vous faire faire tout ce qui me plaît. Des deux premiers refus, souvenez-vous s'il vous plaît qu'il n'y en a qu'un qui porte, qui est celui des finances. Il est vrai que vous fûtes fâché; il est plus vrai encore que vous l'auriez été davantage, si je les avais acceptées; ma raison de les refuser fut mon incapacité et mon dégoût naturel de ces matières, j'y aurais fait autant de fautes que de pas, et en finances il n'y a point de petites fautes. Si je n'entends rien aux finances ordinaires, comment aurais-je pu comprendre les diverses opérations de Law, et tenir ce timon qui a enfin rompu entre vos mains à vous-même; et si la souplesse et la bassesse du duc de Noailles pour le parlement jus-

qu'à rendre compte des finances à ses commissaires, n'a pu émousser ses entreprises à cet égard, pensez-vous que ma conduite lui eût été plus agréable avec l'affaire du bonnet et ma rupture sans nul ménagement avec le premier président? Voilà donc, monsieur, pour les finances. En quoi a-t-on jamais imputé à mal à personne le refus d'une place grande par son autorité, son importance et ce qu'elle vaut, ni l'aveu d'une incapacité véritable? J'oserais dire, s'il s'agissait d'un autre, que ce refus mériterait louange et estime, et qu'il n'est pas commun. La place de président du conseil des affaires du dedans, il est vrai que je la refusai, parce que je la trouvai trop forte et trop laborieuse à me charger du détail de tout ce qui vient de procès, de disputes, de réglemens au conseil de dépêches, et de les rapporter au conseil de régence; souvenez-vous du peu d'ambition que je témoignai dans la formation des conseils : vous me demandâtes sur ces deux refus ce que je voulais donc prendre, et j'eus l'honneur de vous répondre que c'était à moi à vous laisser disposer de moi, mais que si vous vouliez m'employer à quelque chose, et me mettre à ce dont je croirais m'acquitter le moins mal, ce serait de me donner une place dans ce même conseil des affaires du dedans, sur quoi vous vous moquâtes de moi, et me dîtes avec bonté, que, ne voulant ni des finances ni de la place de chef de ce conseil du dedans, il n'y en avait point d'autre pour moi, que dans le conseil où vous seriez vous-même. J'ai donc raison de dire que ce refus-ci ne porte pas, puisque je me contentais de bien moins dans le même conseil et que vous n'avez pas eu lieu de vous plaindre du travail, de l'onction, de la capacité de d'Antin, que je vous proposai pour chef de ce conseil, et que vous en chargeâtes. Quant au grand conseil, dites-moi, monsieur, en avez-vous sitôt perdu la mémoire? Si cela est,

rappelez-vous, s'il vous plaît, que je ne savais pas un mot de cette belle séance, lorsque j'arrivai de Meudon, pour travailler avec vous; que je vous trouvai dans cette même pièce-ci, donnant vous-même des commissions à des garçons rouges et à d'autres de vos gens; que je vous demandai ce que c'était que tout cela que je n'entendais qu'à bâtons rompus; que vous me l'expliquâtes, et tout de suite me dites en souriant qu'à mon égard ce serait le contraire des autres pairs mandés; que vous me priiez de ne me pas trouver au grand conseil, parce que sûrement je ne serais pas de l'avis que vous vouliez qui y passât et que je disputerais contre comme un diable; à quoi j'eus l'honneur de vous répondre que je réputais à grâce très particulière cette défense qui me délivrait de la nécessité de vous déplaire en public, et peut-être de vous embarrasser beaucoup, pour suivre le mouvement de ma conscience et de mon honneur pour le service de l'état, et en particulier de l'église et de la vérité. Vous vous mîtes à rire de ma réponse avec votre légèreté ordinaire; là-dessus la conversation se fit ensuite sur cette séance du lendemain, que je ne pus approuver; j'eus ensuite l'honneur de travailler avec vous. Vous ne fûtes fâché ni alors ni depuis, et aujourd'hui est la première fois que vous vous en avisez : franchement, monsieur, pardonnez-moi si je vous le dis, cela est-il raisonnable ? Passons maintenant aux sceaux, permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais compris quelle a été la fantaisie de me les vouloir donner, et une fantaisie aussi opiniâtre : faire une sorte d'insulte à toute la magistrature de les donner à un homme d'épée, à un homme entièrement ignorant du sceau et de tout ce qui y a rapport, à un homme pour être entre vous et le parlement, répondre à ses remontrances et à ses entreprises, y présider, y parler, y prononcer, en cas de lit de justice,

toutes choses très difficiles à allier, pour ne pas dire incompatibles, avec la séance et la fonction de pair : et de tous les pairs choisir l'ennemi déclaré du premier président, avec qui, en tant d'occasions, il faut conférer, et de plus des moins agréables au parlement, et, par rapport à vous, montrer une légèreté singulière en ôtant les sceaux au chancelier à qui vous veniez si nouvellement de les rendre, et de le rappeler de Fresnes où vous l'aviez exilé. Mon refus, que j'ose dire avoir été sage, fit laisser les sceaux au chancelier, et vous avez vu qu'il ne vous en est pas arrivé le moindre inconvénient ni le moindre embarras. Reste donc la place de gouverneur du roi ; mais cette place n'est-elle pas assez importante, assez brillante ? ne tire-t-elle pas naturellement d'assez grandes suites pour tenter un homme de mon âge, qui a une famille, qui n'est revêtu que de sa dignité de duc et pair, et qui n'a jamais été avec le maréchal de Villeroy sur aucun pied de sentir le moindre embarras de recevoir sa place, avec la satisfaction de ne l'avoir ni demandée ni desirée. Enfin, cette place, en honneur, en confiance, en considération, en toutes sortes d'avantages réels, peut-elle être refusée et refusée jusqu'à trois différentes fois sans des considérations de contre-poids les plus fortes et les plus démontrées ? Leur base est une suite d'horreurs qu'il a fallu vous remettre trop souvent devant les yeux pour vous les renouveler encore. Mais au nom de Dieu, monsieur, faites-y réflexion, et je m'assure que vous me rendrez justice. »

Jusqu'ici M. le duc d'Orléans m'avait laissé parler sans m'interrompre. Ou il n'avait pas trouvé de réplique à mes réponses, ou ces refus ne l'avaient affecté que dans le moment que l'abbé Dubois l'avait poussé, dont mes réponses effaçaient l'impression; mais l'importunité qu'il recevait du maréchal de Villeroy, que rien de sa part

n'avait pu gagner, et ce qu'il en craignait auprès du roi dans les suites, lui tenaient au cœur. Il ne put donc se satisfaire de mes réponses sur mon refus opiniâtre et si constant de la place de gouverneur du roi. Il m'en fit des plaintes amères, et me contraignit de reprendre avec lui les raisons de mon refus, qu'on a vues ici avec beaucoup plus d'étendue. Comme cette longue explication ne roula que sur les mêmes principes, tant à l'égard des raisons de ne point ôter le maréchal de Villeroy de cette place, quelque mal qu'il s'en acquittât, quelque incapable qu'il en parût, et qu'il en fût, quelque dangereux qu'il y pût être au régent, et sur celles de ne m'y point mettre quand même elle deviendrait vacante par mort, je n'en allongerai pas ce récit. Je me contenterai de dire que je mis enfin M. le duc d'Orléans à bout sur cet article, après une longue et forte discussion, et que je le forçai de convenir que tous mes refus ne méritaient point des reproches, et que j'avais eu raison de les faire. De là, j'eus beau jeu sur le reproche général que je ne voulais rien faire que ce qui me plaisait, et que je voulais lui faire faire tout ce que bon me semblait.

Sur la première partie, je le fis souvenir de la façon dont je m'étais conduit chez le chancelier dans ce comité de finances dont il voulut si absolument que je fusse, quoi que j'eusse pu dire et supplier au contraire plusieurs fois dans son cabinet de ma juste répugnance, par mon incapacité sur les finances où je n'entendais rien, de mon ignorance de la gestion du duc de Noailles qui en cachait tout au conseil de régence, et sur le personnel du duc de Noailles, avec lequel j'étais hors de toute mesure, qui avait apparemment ses raisons pour vouloir que je fusse de ce comité, et que je ne me rendis qu'au commandement inattendu et absolu qu'il m'en fit en nommant les commissaires de ce comité

au conseil de régence, dans lequel je protestai de mon incapacité en cette matière, et de mon inutilité en choses où je n'entendais rien. Je le priai encore de se souvenir de diverses autres choses qu'il avait exigées de mon obéissance, à quoi je m'étais soumis malgré moi, et du commerce qu'il avait si fortement voulu que j'eusse une fois au moins la semaine avec Law sur sa banque et son Mississipi, auxquels il savait que je m'étais si fort opposé dans son cabinet, et en plein conseil de régence, lorsqu'il fut question de les établir. « Vous m'avez, malgré tout ce que je pus faire, dire et prédire, forcé par une violence d'autorité absolue d'aller apprendre à madame la duchesse d'Orléans la chute de son frère, au sortir du lit de justice des Tuileries, ce qui depuis m'a brouillé entièrement avec elle, comme je le prévis et ne pus vous en persuader. Enfin monsieur, ajoutai-je, je n'ai refusé rien de tout ce que vous avez desiré de moi, en choses générales et faisables, tant qu'il m'a été possible, et vous ne m'en sauriez citer une seule que j'aie refusée, sans que vous ayez trouvé que j'eusse raison: voilà pour la première partie de votre reproche général. A l'égard de la seconde, vous savez si je vous ai importuné pour moi ou pour les miens. Pour ce qui est des autres, je ne vous ai jamais rien demandé que de juste ou de convenable à votre réputation pour les choix, et à votre intérêt, très souvent sans égard à mon amitié pour les personnes, témoins les chefs des conseils et plusieurs membres que je vous ai proposés et que vous avez faits. Si vous et moi pouvions nous souvenir de quantité de grâces que j'ai procurées, par les représentations que j'ai cru vous devoir faire, vous trouveriez que le même principe m'a conduit, et que vous en trouveriez fort peu, et encore de celles-là de conséquence indifférente, où mon amitié, où ma considération pour

les gens aient eu toute la part; si de là vous passez à vous rappeler les affaires, vous trouverez que celles que j'ai eu le plus à cœur ne sont pas celles qui ont réussi, comme le rang des bâtards, l'affaire du bonnet, si criantes et si souvent et solennellement promises, les autres querelles du parlement, ses entreprises sur vous-même, les dangereuses et folles démarches de cette prétendue noblesse, toutes choses où vous vous êtes laissé abuser, dont vous vous êtes très mal tiré, qui en ont enfanté de pires, comme je vous l'avais prédit, et vous ne sauriez me nier que vous ne vous soyez repenti de la conduite que vous y avez tenue, puisque vous me l'avez avoué vous-même, et traité de fripons ceux qui vous y ont entraîné. Souvenez-vous donc, s'il vous plaît, que rien ne m'a jamais si vivement intéressé que ces choses-là, mais qu'après vous avoir pressé à mesure sur chacune, et remontré tout ce que j'ai cru vous devoir être représenté, j'ai embrassé tellement le parti du silence que je ne vous en ai depuis ouvert la bouche une seule fois, et que, quand vous avez voulu quelquefois me mettre sur ces chapitres, je n'y ai jamais pris, et toujours détourné la conversation à autre chose sur-le-champ. Est-ce donc là, monsieur, vouloir vous faire faire tout ce qui me plaisait, et quand il vous a plu à vous de faire si souvent tout l'opposé de ce qui m'affectait le plus, m'avez-vous vu après moins attaché à vous et moins occupé de votre intérêt et de votre avantage? Sur les affaires publiques, vous m'avez trouvé également fidèle à ce que j'ai cru de l'intérêt de l'état, à vous le représenter, tout le plus fortement de raisons qu'il m'a été possible, à demeurer inébranlable dans mon avis quand ce que vous ou vos ministres y avez opposé ne m'a pas paru solide, à vous proposer de m'abstenir du conseil quand vous y craindriez que mon opposition préjudiciât à ce que vous aviez à cœur d'y faire passer, et à

m'en abstenir en effet, sous prétexte de quelque incommodité, toutes les fois que vous l'avez desiré; il me semble donc, monsieur, que mes réponses à vos reproches, tant en gros qu'en détail, sont catégoriques, plus que suffisantes et sans aucune sorte de réplique. J'attends la vôtre, si tant est que vous en trouviez, et cependant je n'en puis être en peine. »

M. le duc d'Orléans demeura quelque temps sans parler. Il était la tête basse comme quand il se sentait embarrassé et peiné, tantôt marchant, tantôt nous arrêtant pendant cette conversation. Rompant enfin le silence, il se tourna à moi, et me dit en souriant que tout ce que j'avais dit était vrai, et qu'il ne fallait plus penser à tout cela; qu'il était vrai que ce groupe de refus s'était présenté à lui sous une autre face, et l'avait fâché, et que je voyais qu'il n'avait pas été long-temps sans me le dire franchement; mais qu'encore une fois il n'y fallait plus penser et parler d'autre chose. « Très volontiers, lui répondis-je, monsieur, mais qu'il me soit permis aussi de vous parler franchement à mon tour. Vous avez été conter à l'abbé Dubois ce que je vous dis dernièrement du traité d'Angleterre et d'Espagne, et de sa conduite énorme pour obtenir un chapeau par le ricochet du roi d'Angleterre à l'empereur et de l'empereur au pape, et de là cet honnête prêtre et si désintéressé vous a mis dans la tête tous ces potages réchauffés que vous venez si bien de m'étaler, et que j'ai encore mieux fait fondre. Avouez-moi la vérité. — Mais, me répondit-il d'un air honteux et embarrassé au dernier point, cela est vrai, c'est l'abbé Dubois qui m'a rabâché tous ces refus, qui m'a poussé et qui m'a fâché contre vous. — Hé bien! monsieur, lui répliquai-je, mes réponses vous ont-elles pleinement satisfait? — Oui, me dit-il, il n'y a rien à y répondre; je le savais bien, mais il m'a embrouillé l'esprit. »

La même faiblesse qui lui avait fait tout dire à l'abbé Dubois, et recevoir de lui, malgré toute sa connaissance, les impressions qu'il avait voulu lui donner contre moi, fit le même effet lorsqu'à mon tour je le tins tête à tête, opéra le renouvellement de sa première conviction sur ma conduite, dès que je la lui justifiai ainsi en détail, enfin l'aveu implicite d'avoir révélé à l'abbé Dubois ce que je lui avais dit de lui, et l'aveu formel que c'était l'abbé Dubois qui lui avait aigri l'esprit contre moi et fourni les reproches qu'il m'avait faits. Alors je le suppliai de réfléchir en quelles mains il s'était livré, et si qui que ce soit leur pouvait échapper, si son plus ancien et son plus assuré serviteur n'en était pas hors de prise, et sur choses hors de toute sorte de raison et connues pour telles par son altesse royale, et ce que pourrait devenir tout homme hors de portée de sa privance et d'explications avec elle, toutes les fois qu'il plairait à l'abbé Dubois de l'écarter et de le perdre. « Vous avez raison, me répondit M. le duc d'Orléans dans la dernière honte, à ce qu'il me parut; je lui défendrai si bien et si sec de me parler de vous que cela ne lui arrivera plus. Allons, qu'avez-vous pour aujourd'hui ? » J'eus pitié, si je l'ose dire, de l'état où je le vis. Je ne répondis rien, et je me mis à lui rendre compte de ce que j'avais pour ce jour-là. Peu après, il entra dans son petit cabinet. J'y travaillai avec lui assez courtement, parce que l'entretien que je viens de rapporter avait été fort long; et sans plus en rien remettre en avant, nous nous séparâmes le mieux du monde sans qu'il y ait du tout paru depuis, et j'eus lieu de croire par la suite que M. le duc d'Orléans m'avait tenu parole, et défendu à l'abbé Dubois de lui parler de moi. On peut juger des dispositions de ce bon ecclésiastique à mon égard, après une pareille confidence de son maître, de ce que je lui avais

dit de lui, entées sur tant d'autres choses, qui m'avaient mis fort mal avec lui. Le récit simple, tel qu'on vient de le voir de cette dernière, supplée à toute réflexion, et peint au naturel quels étaient le maître et le valet à l'égard l'un de l'autre.

Mais, pour achever le coup de pinceau, je joindrai ici ce qui arriva peu après à Torcy, et qu'il m'a conté lui-même. Quelques mesures que prît Dubois pour cacher ses machines à Rome, Torcy vit tant de choses par le secret de la poste, qu'il crut devoir avertir M. le duc d'Orléans des menées de l'abbé Dubois à Rome. Il lui dit donc, avec sa mesure accoutumée, que si cet abbé y travaillait pour son chapeau de l'aveu de son altesse royale, il n'avait rien à dire; mais que, dans l'incertitude, il avait cru de son devoir de l'avertir de ce qu'il en voyait. M. le duc d'Orléans se mit à rire. « Cardinal, répondit-il, ce petit faquin; vous vous moquez de moi; il n'oserait y avoir jamais songé »; et sur ce que Torcy insista et montra les preuves, le régent se mit en colère, et dit que si ce petit impudent se mettait cette folie dans la tête, il le ferait mettre dans un cul de basse-fosse. Ce même propos fut répété à Torcy deux ou trois fois, c'est-à-dire toutes celles que Torcy lui rendait un nouveau compte de ce qu'il trouvait dans les lettres étrangères sur la continuation de l'intrigue pour ce chapeau. Enfin, la dernière fois, qui fut proche du temps que ce chapeau fut obtenu, Torcy reçut la même réponse avec la même colère; mais le lendemain précis de cette réponse, Torcy étant allé au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans l'appela, le tira dans un coin, et lui dit : « A propos, monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai; voyez à cela, il n'y a pas de temps à perdre. » Torcy demeura sans parole comme une statue, et le régent le quitta dès qu'il lui eut donné cet ordre avec le

même sang-froid que s'il ne se fût pas emporté là-dessus avec Torcy la veille, et qu'il eût toujours été question entre lui et Torcy de favoriser l'abbé Dubois à Rome. C'est bien de ceci qu'on peut dire ce mauvais proverbe : cela lève la paille. Aussi Torcy n'en pouvait-il revenir, non de la conduite actuelle de M. le duc d'Orléans sur ce chapeau, non qu'il n'eût toujours soupçonné de la comédie dans les réponses menaçantes de M. le duc d'Orléans là-dessus, mais de la transition en vingt-quatre heures de ces mêmes menaces de cul de basse-fosse, tout archevêque qu'il fût, à ordonner à Torcy, qui ne lui en donnait aucune occasion, et qu'il appela exprès, d'écrire à Rome en son nom, de lui régent, pour favoriser le chapeau de l'abbé Dubois, avec la tranquillité la plus parfaite: tel était le terrein d'alors.

Rome me fait souvenir qu'on apprit alors la naissance du prince de Galles, le dernier décembre 1720. Les cardinaux Paulucci, secrétaire d'état, Barberin, chef de l'ordre des cardinaux prêtres, Sacripanti, protecteur d'Écosse, Gualterio, protecteur d'Angleterre, Impériali, protecteur d'Irlande, Ottoboni, protecteur de France et vice-chancelier de l'église, n'y ayant pas de chancelier, et Albano, neveu du pape et camerlingue de l'église, tous cardinaux des plus distingués du sacré collège, se trouvèrent à ces couches, par ordre et de la part du pape. Le sénat romain y fit assister de sa part les évêques de Segni et de Montefiascone, Falconieri, gouverneur de Rome, depuis cardinal, Colligola et Ruspoli, protonotaires apostoliques. Les ambassadeurs de Bologne et de Ferrare s'y trouvèrent aussi. Les princesses des Ursins, Piombino, Palestrine et Giustiniani, et les duchesses de Fiano et Salviati. Le prince fut baptisé sur-le-champ par l'évêque de Montefiascone, et nommé Charles. Le pape envoya complimenter ces majestés britanniques, et

porter au roi d'Angleterre 10,000 écus romains, un brevet à vie de jouissance de la maison de campagne jusqu'alors prêtée à Albano, et 2,000 écus pour la meubler. On chanta un *Te Deum* dans la chapelle du pape, en sa présence, et il y eut des réjouissances à Rome. Lorsque la reine d'Angleterre vit du monde, le cardinal Tanara la fut complimenter en cérémonie de la part du sacré collège. Le décanat vaquait alors, contesté entre Tanara, qui l'emporta enfin, et Giudice, par un jugement contradictoire du pape et du sacré collège. Cette naissance fut très sensible à la cour d'Angleterre et aux papistes et jacobites de ce pays, en sentimens fort différens; non-seulement les catholiques et les protestans, ennemis du gouvernement, en furent ravis, mais presque tous les trois royaumes en marquèrent de la joie autant qu'ils osèrent, non par attachement pour la maison détrônée, mais par la satisfaction de voir continuer une lignée dont ils pussent toujours menacer leurs rois et leur famille et la leur pouvoir opposer. On n'osa en France rien marquer là-dessus, on y était trop sujet de l'Angleterre, et le régent et Dubois trop grands serviteurs de la maison d'Hanovre, dans le point surtout où Dubois en était pour son chapeau.

L'Angleterre perdit en ce même temps deux ministres, dont a vu ci-devant beaucoup de choses en rapportant les affaires étrangères, le comte Stanhope et Craggs, tous deux secrétaires d'état, qui moururent à peu de jours l'un de l'autre. Craggs était violent et emporté, Stanhope ne perdait point le sang-froid, rarement la politesse, avait beaucoup d'esprit, de génie et de ressource. Ils furent remplacés par Townsend et Carteret, deux grands ennemis de la France, indépendamment de la raison d'état. Un autre personnage singulier, qui avait fait grand bruit dans son temps, les suivit de fort près, le docteur Sachewerell

qui, par ses sermons sous la reine Anne, commença à attaquer le ministère et le système d'alors, qui ne voulait que la guerre, dont la Reine se défit après.

En même temps il y eut aussi en ce pays-ci plusieurs morts : Huet, si connu de toutes sortes de savans, à quatre-vingt-huit ans, avec la tête encore entière et travaillant toujours. Sa science vaste et nette, et sa sage et sûre critique, avec de très bonnes mœurs, l'avaient fait associer au célèbre Fléchier, depuis évêque de Nîmes, dans la place de sous-précepteur de Monseigneur. Huet eut ensuite l'évêché de Soissons, qu'il troqua pour celui d'Avranches avec Sillery, frère de Puysieux, qui se voulait rapprocher de la cour. L'étude, qui était la passion dominante d'Huet, comme la fortune était celle de Sillery, le fit défaire enfin de son évêché d'Avranches pour une abbaye; il se retira à Paris dans un appartement que lui donnèrent les jésuites, dans leur maison professe, pour y jouir à son aise de leur belle bibliothèque et de la conversation de leurs savans. Il y mourut, après y avoir passé un grand nombre d'années, toujours dans l'étude, sans presque sortir, et menant une vie très frugale. Il y voyait beaucoup de savans et n'avait point d'autre plaisir ni de commerce :

La duchesse de Luynes à vingt-quatre ans, dont ce fut grand dommage, qui laissa des enfans et beaucoup de regrets. Elle était fille unique d'un bâtard obscur du dernier comte de Soissons, prince du sang, tué à la bataille de Sedan ou la Maffée. Madame de Nemours, irritée contre M. le prince de Conti et contre tous ses héritiers, fit légitimer ce bâtard, lui donna tout ce qu'elle put, qui fut immense, et lui fit épouser la fille du maréchal duc de Luxembourg :

La duchesse de Sully à cinquante-six ans : elle était fille et nièce du duc et du cardinal de Coislin, la meilleure femme du monde et qui serait morte de faim sans

son frère l'évêque de Metz. Sa mort ne démentit point son nom. Il lui vint un abcès en lieu que la modestie ne lui permit pas de montrer à un chirurgien. Une femme de chambre la pansa quelque temps en cachette, puis expliqua le mal aux chirurgiens; ce n'était rien s'ils eussent pu la traiter comme une autre; mais jamais personne ne put gagner cela sur elle. La femme de chambre disait l'état du mal à travers la porte aux chirurgiens, et faisait ce qu'ils lui prescrivaient; mais cette manière de traiter par procureur la conduisit bientôt au tombeau. Elle était veuve sans enfans :

La duchesse de Brissac à soixante-trois ans. C'était une petite bossue, sœur de Vertamont, premier président du grand conseil, extrêmement riche, que le duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy, veuf sans enfans de ma sœur, avait épousée pour son bien, qu'il mangea. Devenue veuve et parfaitement ruinée, son frère la prit chez lui et lui donnait jusqu'à des souliers. Elle avait beaucoup de vertu, infiniment d'esprit, de conversation agréable et de lecture. La duchesse de Lesdiguières-Gondi, qui l'aimait fort, lui avait donné en mourant une pension assez honnête.

On n'a jamais su par quel accident l'embrasement d'une maison d'artisan embrasa toute la ville de Rennes; le malheur fut complet pour la vie et les biens. La ville a été rebâtie depuis beaucoup mieux qu'elle ne l'était auparavant, et avec bien plus d'ordre et de commodités publiques. Il se trouva parmi l'ancien pavé des cailloux précieux par leurs couleurs et leur vivacité et variété, dont on fit beaucoup de tabatières de différentes formes qui égalèrent presque les plus belles de ces sortes de beaux cailloux.

CHAPITRE XXII.

Affaire du duc de la Force. — Faiblesse de M. le duc d'Orléans. — Saint-Contest et Morville plénipotentiaires au congrès de Cambrai. — Mort de Foucault, conseiller d'état. — Sa fortune. — Son caractère. — Autres morts. — Ambassadeur du grand-seigneur à Paris. — Son entrée. — Sa première audience. — L'empereur obtient du pape l'érection de Vienne en archevêché. — Mort de la reine de Danemark. — Le cardinal de Rohan dupé par l'abbé Dubois. — Mort de Clément XI. — Exaltation d'Innocent XIII. — A quelle condition il fut élu. — Albéroni rentré dans Rome. — Intérêt des cardinaux. — Robert Walpoole fait chancelier de l'échiquier.

En ce temps-ci commença une affaire si honteuse à la faiblesse de M. le duc d'Orléans, si fort ignominieuse à celle des pairs, si scandaleuse au parlement, à son animosité et à ses entreprises, si scélérate au premier président, si abominable à l'avarice du prince de Conti, en un mot si infâme en toutes ses parties, que je crois devoir me contenter de l'énoncer et tirer le rideau sur les horreurs qui s'y passèrent pendant le reste de cette année. Les apparences très prochaines de la déroute de Law et de ses suites nécessaires, hâtèrent ceux qui étaient le plus à portée de les prévoir de réaliser promptement leurs papiers. Le prince de Conti qui en avait amassé à toutes mains, et à qui il en restait encore après avoir asséché Law du plus gros par les quatre surtouts d'argent en espèces qu'on a vu naguère qu'il se fit payer tout à-la-fois à la banque et voiturer tout à-la-fois chez lui, cherchait à employer encore des

papiers qui lui restaient. Il sut que le duc de la Force était prêt d'acheter une terre obscure, mais considérable pour sa valeur; il courut sur son marché déjà conclu. Il trouva de la résistance, et l'orgueil joint à l'avarice ne la put pardonner. Il avait toujours fait une cour basse au parlement et au premier président de Mesmes, pour essayer de donner de l'ombrage à M. le Duc et à M. le duc d'Orléans même, qui le méprisèrent trop pour en prendre jamais. Mesmes et le parlement, bien aises d'avoir un client prince du sang, le cultivaient; il se promettait tout d'eux. Law parti et la banque et la compagnie en désarroi, le prince de Conti imagina de faire faire une insulte juridique au duc de la Force, sous prétexte de monopole, bien assuré que Mesmes et le parlement se porteraient de grand cœur à faire cet affront à un duc et pair. Il ne se trouva à la fin que de la Chine, des paravens et quelques autres colifichets semblables, qui montrèrent en plein l'iniquité, l'excès et l'abus de la passion. Il ne s'en fallut rien dans le cours de l'affaire que le maréchal d'Estrées ne fût attaqué; la prise y était tout entière, quoiqu'il n'y eût jamais pensé mal; mais M. le duc d'Orléans imposa, et comme il n'était pas duc et pair, et ne le fut qu'en juillet 1723, par la mort du dernier duc d'Estrées, en directe gendre du duc de Nevers, le parlement ni le premier président ne se soucièrent pas de cette poursuite.

Saint-Contest qui avait été troisième ambassadeur plénipotentiaire à Bade, et Morville, ambassadeur à La Haye, furent nommés plénipotentiaires au congrès de Cambrai, et partirent incontinent pour s'y rendre.

La mort de Foucault, qui avait été intendant de Caen et chargé des affaires de Madame, fit vaquer une troisième place de conseiller d'état. On a vu en son lieu combien j'avais été content de Méliant, maître des requêtes,

dans une grande affaire que je gagnai au conseil, contre le duc de Brissac, la duchesse d'Aumont, etc., dont il était rapporteur, et que je gagnai depuis au fond au parlement de Rouen. Je desirais depuis long-temps qu'il fût conseiller d'état. Il avait été intendant de l'armée en Espagne sous M. le duc d'Orléans, et l'était alors de Lille. Cette place et son ancienneté l'y portaient naturellement. Il était de plus sans aucun reproche. Il avait déplu en Espagne aux valets de M. le duc d'Orléans, qui lui en avaient donné de mauvaises impressions, en sorte que j'eus toutes les peines du monde à lui faire rendre cette justice. Le maréchal de Villeroy, qui dans le mécontentement extrême dont était M. le duc d'Orléans sur lui, en obtenait d'autorité tout ce qu'il voulait, fit donner la seconde de ces trois places à Harlay, fils du premier ambassadeur plénipotentiaire à Ryswick. Celui-ci était un fou plein d'esprit, plaisant, dangereux, et peut-être la plus indécente créature qu'on pût rencontrer, de plus ivrogne, crapuleux et d'une débauche débordée; il avait été intendant de Metz, puis d'Alsace; la capacité ne lui manquait pas, mais il ne prenait pas la peine de rien faire; ses secrétaires faisaient tout; il lui était arrivé partout mille scandales publics, et il était si accoutumé et si heureux à s'en tirer et à monter toujours de place en place jusqu'à l'intendance de Paris, qu'il disait : « Encore une sottise et je serai secrétaire d'état. » Le maréchal de Villeroy le protégeait hautement; il avait été fort ami du premier président Harlay, et parent des Harlay, qui s'en faisaient honneur réciproquement. Alincourt, fils de Villeroy, secrétaire d'état, avait épousé la fille unique de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc., et d'une Robertet. La ligue avait fait ce mariage, et Alincourt eut la survivance du gouvernement de son beau-père. Il n'eut qu'une fille unique de

ce mariage, qui épousa le marquis de Courtenvaux, chevalier du Saint-Esprit, premier gentilhomme de la chambre, fils du maréchal de Souvré, dont une fille unique, que le premier maréchal de Villeroy sacrifia à la faveur, et maria étant son tuteur à M. de Louvois.

M. d'Alincourt, veuf de la Mandelot, épousa la fille aînée du célèbre Harlay-Sancy, dont il eut le premier maréchal de Villeroy; enfin le chancelier, à qui les sceaux avaient pensé être ôtés, comme on l'a vu depuis si peu de temps, ne laissa pas d'avoir le crédit de faire donner la troisième place à d'Ormesson, intendant des finances, frère de sa femme. Foucault, conseiller d'état, qui venait de mourir, était un honnête homme, savant en antiquités et en médailles, dont il avait un beau cabinet; ce goût commun avec le père de la Chaise lui en acquit la connaissance, puis l'amitié, qui l'avança et le protégea toujours. Il était père de ce Magny, dont il a été parlé en son lieu, et qui passa en Espagne, où je le trouvai.

Je perdis en ce temps-là Coettenfao, brave gentilhomme et très galant homme, fort mon ami, lieutenant-général, que j'avais fait chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry. Il n'était point vieux et n'eut point d'enfans.

Joffreville, lieutenant-général distingué, mourut aussi. Il était fort bien avec M. le duc d'Orléans et fort ami du maréchal de Berwick, sous qui il avait servi en Espagne. Le feu roi l'avait nommé, par son testament, sous-gouverneur du roi d'aujourd'hui; il était aussi fort bien avec le duc du Maine; il vit promptement la difficulté de ce double attachement dans cette place auprès du jeune roi. C'était un honnête homme et sage; il refusa sous prétexte de sa santé; et Ruffey, qui se disait Damas et ne l'était point, eut cette place : il était du pays de Dombes, extrêmement attaché à M. du Maine.

Le marquis d'Ambres mourut en même temps à quatre-vingt-deux ans. C'était un grand homme très bien fait, du nom de Gelas, très brave homme, qui avait grande mine, de l'esprit, beaucoup de hauteur, qui quitta le service pour ne pas écrire *monseigneur* à Louvois, qui ne lui pardonna jamais, ni le roi non plus. Il avait de grandes terres, où il fit le petit tyran de province, comme autrefois, s'y fit des affaires désagréables, et eut force dégoûts dans sa charge de lieutenant-général de Guyenne. Son père fut chevalier de l'ordre en 1633; il ennuyait souvent le peu de monde qu'il voyait à la cour, où, quoique mal, il allait souvent. Après la mort du roi, il tint chez lui, à Paris, quelques jours de la semaine, une petite assemblée de vieux ennuyeux comme lui, où se débitaient les nouvelles et la critique d'esprits chagrins.

Le comte de Mattignon, chevalier de l'ordre, dont le fils épousa mademoiselle de Monaco, avec de nouvelles lettres de duc et pair de Valentinois, comme on l'a vu en son lieu, promises par le feu roi et depuis exécutées, perdit sa femme, fille aînée de son frère aîné, qui lui en avait apporté tous les biens. C'était une femme peu propre au monde, et qui vécut toujours fort retirée.

Paris vit un spectacle peu accoutumé, le dimanche 28 mars, qui donna beaucoup de jalousie aux premières puissances de l'Europe. Le grand-seigneur, qui ne leur envoie jamais d'ambassadeur, sinon si rarement à Vienne, à quelque grande occasion de traité de paix, en résolut une, sans en être sollicité, pour féliciter le roi sur son avènement à la couronne, et fit aussitôt partir Mehemet-Effendi Tefderdar, c'est-à-dire grand-trésorier de l'empire, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, avec une grande suite, qui s'embarquèrent sur des vaisseaux du roi, qui se trouvèrent fortuitement dans le port de Constantinople. Il débarqua au port de Cette, en Langue-

doc, parce que la peste était encore en Provence. Il fit même quarantaine et le détour par Bordeaux pour venir à Paris, défrayé de tout depuis son débarquement, où il fut reçu par un gentilhomme ordinaire du roi et des interprètes de langues, qui l'accompagnèrent jusqu'à Paris. Il y arriva, le 8 mars, au faubourg Saint-Antoine, où il demeura huit jours, complimenté de la part du roi, etc., comme les ambassadeurs extraordinaires des monarques de l'Europe.

Le dimanche 16 mars, le maréchal d'Estrées et Rémond, introducteur des ambassadeurs, l'allèrent prendre à une heure après midi. Dès qu'ils furent arrivés, ils montèrent à cheval avec l'ambassadeur entre eux deux. Deux carrosses du maréchal, force valets de pied, pages, gentilshommes, chevaux de main, la police avec trompettes et timbales, trois escadrons d'Orléans-Dragons, douze chevaux de main des écuries du roi, trente-six Turcs à cheval deux à deux, portant des fusils et des lances, Merlin aide-introducteur à cheval, puis les principaux officiers de l'ambassade, quatre trompettes de la chambre du roi, six chevaux de main de l'ambassadeur, harnachés à la turque, et tout cela extrêmement magnifique; enfin l'interprète du roi, précédant immédiatement l'ambassadeur dont le cheval était harnaché à la turque. Il marchait de front avec le maréchal et l'introducteur, environnés de leur livrée et de valets de pied turcs. L'écuyer de l'ambassadeur marchait à cheval derrière lui, portant son sabre, et vingt maîtres du Colonel-général les côtoyaient à droite et à gauche; venaient ensuite les grenadiers à cheval, le régiment Colonel-général, puis les carrosses du roi et les autres qui vont aux entrées, cotoyés par la connétablie. Le régiment d'infanterie du roi, la compagnie de la Bastille, celle des fusiliers se trouvèrent en haie jusqu'à la place royale; l'ambassadeur

fut conduit par de longs détours à la rue Saint-Denis, Saint-Honoré, etc., et partout des pelotons, des escouades du guet. Il trouva la compagnie du prévôt de la monnaie en haie dans cette rue, le guet à cheval sur le Pont-Neuf bordé du régiment des gardes, et force trompettes et timbales autour de la statue de Henri IV. La compagnie du lieutenant de robe courte, et celle du prévôt de l'île se trouvèrent dans les rues Dauphine et de Vaugirard. Arrivés à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon, ils mirent pied à terre dans la cour. Le maréchal accompagna l'ambassadeur jusque dans sa chambre, qui aussitôt après, lui donnant la main, le conduisit à son carrosse, et le vit sortir de sa cour. Tous les chevaux que montèrent l'ambassadeur et sa suite étaient des écuries du roi, et les chevaux de main de l'ambassadeur aussi, menés par des Turcs à cheval.

Le vendredi 21 du même mois, le prince de Lambesc et Rémond, introducteur des ambassadeurs, allèrent dans le carrosse du roi prendre l'ambassadeur à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, où il fut toujours logé et défrayé avec toute sa nombreuse suite, tant qu'il fut à Paris, et aussitôt ils se mirent en marche pour aller à l'audience du roi : la compagnie de la police avec ses timbales et ses trompettes à cheval, le carrosse de l'introducteur, celui du prince de Lambesc, entourés de leurs livrées, précédés de six chevaux de main, et de huit gentilshommes à cheval, trois escadrons d'Orléans, douze chevaux de main, menés par des palfreniers du roi à cheval, trente-quatre Turcs à cheval, deux à deux, sans armes, puis Merlin aide introducteur, et huit des principaux Turcs à cheval, le fils de l'ambassadeur à cheval, seul, portant sur ses mains la lettre du grand-seigneur dans une étoffe de soie, six chevaux de main,

harnachés à la turque, menés par six Turcs à cheval, quatre trompettes du roi à cheval; l'ambassadeur suivait entre le prince de Lambesc et l'introducteur, tous trois de front à cheval, environnés de valets de pied turcs et de leurs livrées, cotoyés de vingt maîtres du régiment Colonel-général, ce même régiment précédé des grenadiers à cheval; puis le carrosse du roi et la connétablie. Les mêmes escouades et compagnies ci-devant nommées à l'entrée se trouvèrent postées dans les rues du passage, dans la rue Dauphine, sur le Pont-Neuf, dans les rues de la Monnaie et Saint-Honoré, à la place de Vendôme, devant le Palais-Royal, à la porte Saint-Honoré, avec leurs trompettes et timbales; depuis cette porte en dehors jusqu'à l'esplanade, le régiment d'infanterie du roi en haie des deux côtés et dans l'esplanade les détachemens des gardes-du-corps, des gendarmes, des chevaux légers, et les deux compagnies entières des mousquetaires. Arrivés en cet endroit, les troupes de la marche et les carrosses allèrent se ranger sur le quai, sous la terrasse des Tuileries : l'ambassadeur avec tout ce qui l'accompagnait et toute sa suite à cheval entra par le Pont-Tournant dans le jardin des Tuileries, depuis lequel jusqu'au palais des Tuileries, les régimens des gardes françaises et suisses étaient en haie des deux côtés, les tambours rappelant et les drapeaux déployés. L'ambassadeur et tout ce qui l'accompagnait passa ainsi à cheval le long de la grande allée, entre ces deux haies, jusqu'au pied de la terrasse, où il mit pied à terre, et fut conduit dans un appartement en bas, préparé pour l'y faire reposer en attendant l'heure de l'audience.

A midi, l'ambassadeur, accompagné du prince de Lambesc et de l'introducteur, sortit de cet appartement avec tout son cortège, précédé de son fils, qui portait la lettre du grand-seigneur sur ses mains élevées, et suivait

l'aide introducteur. Il trouva, comme les autres ambassadeurs extraordinaires, le grand-maître et le maître des cérémonies au bas de l'escalier, bordé jusqu'au haut par les Cent-Suisses; il en trouva d'autres en haie dans leur salle, leur drapeau déployé, et Courtenvaux à l'entrée pour le recevoir, qui faisait la charge de leur capitaine pour son neveu enfant. Le duc de Noailles, capitaine des gardes en quartier, le reçut à l'entrée de la salle des gardes, en haie et sous les armes. Il traversa le grand appartement jusqu'à la galerie. Elle était tendue des plus belles tapisseries de la couronne; les dames fort parées remplissaient les gradins magnifiquement ornés, et la galerie, couverte de beaux tapis de pied, était fort remplie d'hommes. Au fond, elle était traversée de trois marches, et au bout de quelque espace, de deux autres sur lesquelles était le trône du roi; à ses côtés étaient, à droite et à gauche, M. le duc d'Orléans et les princes du sang, debout et toujours découverts. Le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le grand-maître de la garde-robe et le maréchal de Villeroy étaient tous quatre derrière le roi; l'archevêque de Cambrai au bas des deux premières marches; à droite et plus reculés, les trois autres secrétaires d'état sur le même plain-pied.

Dès que l'ambassadeur put être aperçu du roi, il s'inclina très profondément à l'orientale, sa main droite sur sa poitrine. Alors le roi se leva sans se découvrir et l'ambassadeur s'avança au pied des trois premières marches où il fit sa seconde révérence. Il monta ensuite ces trois degrés, ayant à sa droite le prince de Lambesc et le duc de Noailles ensemble de front, à gauche l'introducteur et l'interprète, derrière lui son fils, portant la lettre du grand-seigneur en la manière qu'on a dit; l'ambassadeur fit là sa troisième révérence, prit des mains de son fils la lettre du grand-seigneur, qu'il éleva sur sa tête, puis la re-

mit à l'archevêque de Cambrai, comme secrétaire d'état des affaires étrangères, lequel la posa sur une table, près et à droite du trône, couverte de brocard d'or. L'ambassadeur fit au roi son compliment de très bonne grâce, d'un air fort respectueux, mais point timide ni embarrassé. L'interprète l'expliqua. Le roi ne parla point ni M. le duc d'Orléans; le maréchal de Villeroy fit une courte réponse que l'interprète rendit à l'ambassadeur. Alors il fit sa révérence et se retira à reculons, sans tourner le dos tant qu'il put être vu du roi, fit ses deux autres révérences où il les avait faites en venant, puis s'en alla lentement, regardant fort et d'un air très assuré tout ce qui s'offrait à sa vue. Le prince de Lambesc le conduisit à l'appartement où il était entré d'abord et y prit congé de lui. L'ambassadeur s'y reposa un peu; puis l'introducteur à côté de lui, à sa gauche, il traversa la terrasse du palais des Tuileries, monta à cheval, avec tout ce qui l'accompagnait, trouva dans la grande allée, au Pont-Tournant, à l'esplanade, les mêmes troupes dans les mêmes postes et les mêmes honneurs qu'en venant, le régiment du roi d'infanterie en haie jusqu'à la porte de la conférence, les troupes qui l'avaient accompagné rangées sur le quai des Tuileries et les carrosses qui se remirent en marche dans le même ordre qu'en venant. Il passa sur le Pont-Royal, le quai des Théatins, devant le collège Mazarin, la rue Dauphine, et trouva partout jusqu'à la porte de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires les mêmes troupes et détachemens, et instrumens de guerre qu'il avait trouvés en allant à l'audience, pendant laquelle ils s'étaient postés sur les lieux de son retour. La singularité de la cérémonie m'a engagé à l'insérer ici, quoiqu'elle se trouve dans les gazettes.

On approuva fort le chemin qu'on fit prendre à cet ambassadeur; surtout celui du jardin des Tuileries, avec

tout cet air si martial de ce grand nombre des plus belles troupes, et de l'avoir fait retourner par le quai des Tuileries et par celui des Théatins, qui sont les endroits où Paris paraît le mieux. Que serait-ce si on dépouillait le Pont-Neuf de ces misérables échoppes, et tous les autres ponts de maisons et les quais de celles qui sont du côté de la rivière? Peu de jours après l'ambassadeur turc fut au Palais-Royal, à l'audience de M. le duc d'Orléans, mais tout simplement, et reçu comme les ambassadeurs extraordinaires, conduit sans troupes et avec peu de cortège par l'introducteur de M. le duc d'Orléans.

L'empereur obtint enfin l'érection de l'évêché de Vienne en archevêché, avec un petit démembrement des diocèses de Passau et de Saltzbourg. Ces deux prélats et leurs chapitres s'y étaient longuement opposés à Vienne et à Rome.

La reine de Danemark mourut à Copenhague d'une longue maladie, à cinquante-quatre ans. Elle était fille de Gustave-Adolphe de Mecklembourg Gusraw et d'une Holstein-Gottorp. Elle avait épousé en décembre 1695 Frédéric IV, roi de Danemark, le même qui voyagea et vint en France étant prince royal. Elle mourut le 15 mars de cette année 1721. Elle ne laissa que le feu roi de Danemark, Christian-Frédéric, mort en 1746, père du régnant, gendre du roi d'Angleterre, et Charlotte-Amélie, encore vivante sans alliance. Frédéric, amoureux depuis long-temps de la fille du comte de Rewenclaw, chancelier de Danemark, dont il avait eu une bâtarde en 1709, donna en 1712 le titre de duchesse de Sleswig à cette maîtresse, et n'eut pas honte de déclarer son mariage avec elle le 4 avril, c'est-à-dire dix-huit jours après la mort de la reine sa femme, et l'épousa en effet publiquement à Copenhague le même jour. Le 7 du même mois, c'est-à-dire trois jours après,

le prince et la princesse ses enfans se retirèrent à Jarespries en Jutland. Tels sont les funestes effets des amours des rois; plut à Dieu que ceux-ci fussent les plus grands!

Il y avait déjà quelque temps que l'abbé Dubois avait persuadé au cardinal de Rohan qu'il le ferait premier ministre, s'il voulait aller à Rome presser son chapeau. Rohan se préparait au départ avec de grandes sommes que Dubois lui faisait donner par M. le duc d'Orléans, pour le défrai de son voyage, lorsqu'on apprit par un courrier du jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, que Dubois tenait à Rome avec d'autres agens encore, la mort du pape Clément XI, le 19 mars, n'ayant guère été que vingt-quatre heures malade, à soixante-onze ans, près d'onze ans de cardinalat et un peu plus de vingt ans de pontificat. Il était de Pezaro, où les Albani étaient peu de chose. La manière dont il a gouverné se voit si bien dans ce qui a été rapporté ici des affaires étrangères par Torcy, qu'il serait superflu de s'étendre sur son caractère. Nos cardinaux se pressèrent d'arriver à Rome, où Rohan trouva le pape fait. Tencin et Laffiteau avaient fait leur cabale et tiré un billet de la main du cardinal Conti, par lequel il promettait s'il était élu pape, de faire incontinent après Dubois cardinal; ce billet fut donné assez long-temps avant la maladie du pape pour avoir le loisir de former la cabale.

Clément XI qui avait plusieurs descentes, menaçait d'une fin prochaine et prompte. Il était fort gros, rompu aussi au nombril, relié de partout et soutenu par une espèce de ventre d'argent, en sorte que l'accident le plus léger et le plus imprévu suffisait pour l'emporter brusquement, comme il arriva en effet. Dubois, informé du billet et du succès de la cabale, fut si transporté de joie de la mort du pape, qu'il ne la put contenir ni l'im-

prudence de dire qu'il ne fallait pas d'autre pape que Conti. M. le duc d'Orléans m'en parla aussi comme d'un sujet qu'il desirait passionnément, sur lequel il pouvait compter, et qui, selon toutes les mesures et les apparences, serait élu, mais sans me rien dire de la convention du cardinalat. Conti fut élu en effet le 8 mai au matin, trente-huitième jour du conclave. La joie de M. le duc d'Orléans parut grande à cette nouvelle; Dubois ne se possédait pas, et ne fut pas trois mois sans recevoir cette calotte si ardemment desirée et si monstrueusement procurée.

La mort de Clément XI termina les affaires d'Albéroni à Rome, où on travaillait à le priver juridiquement du chapeau. Il fut mandé au conclave errant encore et caché en Italie. La voix au conclave qui fait la base de la grandeur et de l'importance des cardinaux leur est trop chère pour souffrir qu'aucun en soit privé pour quelque cause que ce puisse être. Albéroni était l'opprobre du sacré collège qui le sentait vivement; il était actuellement *in reatu*, puisqu'à Rome son procès s'instruisait juridiquement pour le dépouiller de la pourpre. Le roi et la reine d'Espagne poursuivaient publiquement et ardemment cette affaire. Le pape, indignement outragé par Albéroni dès qu'il eut son chapeau, et qu'il n'eut plus besoin de lui, le poussait sous main de toutes ses forces; il n'était protégé d'aucune couronne ni d'aucune puissance, qu'il avait toutes insultées; mais il avait le chapeau, et ses collègues devant qui son procès s'instruisait, quelque indignés qu'ils fussent de sa promotion contre laquelle devant et depuis ils avaient tous si fortement et si unanimement crié, excepté les Espagnols et les Français par la crainte de leurs maîtres, mais qui sous main l'avaient éloigné tant qu'ils avaient pu, ne s'accommodaient point du dépouillement d'un cardinal

de la pourpre. Ils en regardaient l'exemple comme très funeste qui les rendrait trop dépendans de leurs rois et des papes.

L'indépendance est leur point capital; ils y étaient peu-à-peu parvenus; ils n'avaient garde de contribuer à en décheoir pour quelque considération que ce pût être. Qu'un cardinal prince ou fort grand seigneur remette le chapeau pour se marier quand l'état de sa maison l'exige, à la bonne heure; mais de voir un cardinal se priver du chapeau par pénitence et comme mal acquis (comme le voulut faire le cardinal de Retz, quand Dieu l'eut touché, et qu'il se retira), c'est ce que les cardinaux ne veulent pas souffrir (comme il arriva au même cardinal de Retz, dont la demande fut rejetée, et qui demeura cardinal, malgré lui), beaucoup moins par privation du chapeau. C'est ce qui fit marcher si lentement la congrégation établie pour le jugement d'Albéroni qui, malgré tous les efforts de l'Espagne, secondés de toute la volonté et de tout ce que le pape put faire, prolongea ce procès dans l'espérance des futurs contingens, de la mort du pape surtout, comme il arriva. Question se mut alors si Albéroni fugitif, caché, actuellement, bien qu'absent, sur la sellette devant cette congrégation établie pour le juger, le procès fort avancé, il pouvait être admis ou exclus du conclave. Ce même intérêt des cardinaux les engagea tout aussitôt à déclarer que la situation en laquelle il se trouvait ne pouvait l'exclure du conclave; que s'il en était exclu, il serait en droit d'en appeler, et cependant de protester contre toute élection de pape, faite sans lui; que cet acte rendrait l'élection irrégulière et douteuse, et pouvait conduire à un schisme, tellement qu'il fut invité à deux reprises de venir au conclave, et d'y donner sa voix. Il différa pour éviter l'air d'empressement, et montrer la prétendue justice de sa cause, en

ne venant au conclave qu'après une invitation réitérée de ceux-là même qui étaient naguère ses juges en privation du chapeau. Il arriva donc à Rome, mais sans entrée, dans son propre carrosse, et fut reçu dans le conclave avec les mêmes honneurs que tous les autres cardinaux où il fit toutes les fonctions de sa dignité.

Peu de jours après l'élection, il s'absenta de Rome comme pour voir s'il serait encore question de son affaire, mais elle tomba d'elle-même. Le nouveau pape n'y avait nul intérêt. Celui des cardinaux était tout entier qu'il ne s'en parlât plus. L'Espagne comprit enfin l'inutilité désormais de ses cris. Dubois sentant qu'il n'allait pas moins déshonorer le sacré collège et le pape qui l'y allait mettre, que ne l'avait fait Albéroni, avait intérêt que le rideau fût tiré sur ce confrère, tellement qu'après une courte absence, Albéroni loua dans Rome un magnifique palais, et y revint pour toujours avec une suite, une dépense et une hauteur, que lui fournissaient les dépouilles de l'Espagne. Il s'y trouva donc vis-à-vis du cardinal del Giudice et tous deux vis-à-vis de la princesse des Ursins, triangle rare qui fit souvent à Rome un spectacle singulier. Dans les suites Albéroni qui les vit mourir tous deux parvint à être légat de Ferrare, et s'y faire continuer long-temps, toutefois peu compté et peu considéré à Rome, où il est encore vivant et sain de tête et de corps à quatre-vingt-six ans.

Quant au nouveau pape, il avait soixante-six ans et quatorze de cardinalat, avait été nonce en Suisse, puis en Portugal, pour lequel il avait conservé un grand attachement. Il était d'une des quatre premières maisons romaines, allant de pair sans difficulté avec les Ursins, les Colone et les Savelli; ces derniers sont éteints et ayant donné beaucoup de papes et de cardinaux. Sa naissance avait un peu suppléé à ses talens. C'était un hom-

me doux, bon, timide, qui aimait fort sa maison, et qui parut peu sur le siège apostolique. Tencin dès-lors pensait au cardinalat. Trop petit compagnon pour oser montrer y prétendre, il se renferma dans les basses ruses qui l'avaient porté jusqu'où il se trouvait. Il agit donc sous terre, il fut amusé; il s'en aperçut enfin et menaça le pape, s'il ne le contentait, de rendre public l'écrit qu'il avait de sa main, qui l'avait fait pape, par lequel il s'engageait s'il le devenait de faire incontinent après Dubois cardinal. Le pape se trouva donc dans de doubles horreurs, ou de faire Tencin cardinal *motu proprio* sans qu'aucune puissance s'y intéressât, sur l'autorité de laquelle il pût excuser une promotion de tous points si indigne, ou de se voir déshonoré en plein par la publicité de ce billet de sa main. L'embarras, le dépit, la douleur de se voir réduit en de si cruelles extrémités, altérèrent tellement sa santé qu'il en mourut, et finit ainsi sa vie sans être tombé dans aucune des deux infamies, dont la juste frayeur et horreur le précipitèrent dans le tombeau un peu plus de deux ans après qu'il fut monté sur la chaire de Saint-Pierre.

Ce fut vers cette époque que Robert Walpoole fut fait premier commissaire de la trésorerie d'Angleterre et chancelier de l'Echiquier; c'est-à-dire, grand trésorier sans en avoir le titre, et n'y en ayant point. Ce ministre l'a été si long-temps, et a fait tant de bruit dans le monde par sa capacité, que j'ai cru devoir marquer cette époque.

CHAPITRE XXIII.

M. le duc de Chartres colonel-général de l'infanterie. — Survivances. — Perfidie que fait le maréchal de Villeroy à Torcy et à moi. — Le duc de Sully déclare son mariage secret avec madame de Vaux. — Caractère des deux époux. — Mort de Chamillart. — Desmarets le suit de près. — Mort d'Argenson dans sa retraite. — Celle de Maupertuis. — Quelques autres morts. — Le grand écuyer se sépare de sa femme qu'il renvoie au duc de Noailles. — Breteuil tué en duel par Gravelle.

Le maréchal de Villeroy fit en ce temps-ci un tour de courtisan supérieur à lui. Je ne sais qui lui en donna le conseil trop fort pour que je l'aie cru pris de lui-même. Dans la situation où il se voyait avec M. le duc d'Orléans et dans le mépris qu'il faisait de la timidité et de la faiblesse de ce prince, qui, en même temps qu'il mourait d'envie et d'impatience de le chasser, ne savait lui refuser aucune chose et le recevait avec ouverture et respect, il l'entraîna dans la plus grande faute qu'il pût faire, pour du même coup lui persuader son attachement et le rendre odieux au roi et suspect à toute la France. Il proposa à M. le duc d'Orléans de ressusciter le puissant office de la couronne de colonel-général de l'infanterie, en faveur de M. le duc de Chartres, et l'assomma de tant d'autorité et d'exclamation qu'il en vint à bout sur-le-champ, et dans le plus grand secret pour éviter que quelqu'un n'ouvrît les yeux au régent, si, avant que cette affaire fût faite, il venait à en parler à qui que ce fût. Parler au roi et l'obtenir ne fut comme on peut le croire, que l'affaire d'un instant. Le Blanc eut ordre d'en dresser l'édit et les patentes dans

le même secret et avec la même diligence. Personne ne le sut donc que par le remercîment que M. le duc de Chartres en fit publiquement au roi, mené par M. le duc d'Orléans en même temps que le parlement l'enregistrait.

Cette compagnie, conduite par le premier président, à qui sans doute le maréchal de Villeroy avait parlé à l'oreille, n'eut garde de faire la moindre difficulté et de ne pas faire sa cour au régent, d'une chose qui pouvait si aisément servir dans la suite de matière à l'étrangler. En effet on a vu quelle importante figure a su faire le fameux duc d'Epernon, par cette charge qui dispose de tous les emplois de l'infanterie, et des états-majors des places et des régimens d'infanterie, seul alternativement avec le roi, même de celui des gardes, qui décide souverainement de tous les détails des corps et des garnisons et avec qui il faut que la cour compte sur tout ce qui regarde l'infanterie. On laisse à penser ce qu'une telle charge pouvait devenir entre les mains d'un premier prince du sang, fils unique du régent, et à l'âge de l'un et de l'autre, avec le gouvernement du Dauphiné et la parenté si proche de Savoie. Il est vrai que le régiment des gardes et celui du roi furent soustraits à cet office par sa réérection. Mais cela marquait plus la faiblesse du régent que la diminution d'un pouvoir énorme sans cela, et que M. de Chartres serait toujours en état de reprendre dans la suite sur ces deux corps exceptés, sans droit de leur part. La surprise générale fut grande, et les réflexions peu avantageuses qui ne furent ni tues ni épargnées. Le maréchal de Villeroy n'avait pas l'esprit d'en cacher sa maligne joie, et M. le duc d'Orléans fut long-temps à s'apercevoir du tort extrême qu'il s'était fait. Il ne me parla point de l'affaire avant qu'elle fût faite, parce qu'elle le fut en un tourne-main. Peut-

être attendit-il après que je lui en fisse mon compliment, comme tout le monde : s'il l'attendit, il se trompa; je ne lui en dis jamais une parole, et je n'allai point chez M. son fils. On a pu voir ici en plusieurs endroits que j'avais pour maxime de ne lui parler jamais des choses qu'il avait mal faites, quand il ne m'en parlait pas le premier. Je me contentai donc sur celle-ci de lui montrer par mon silence combien je la désapprouvais. Ainsi nous ne nous en sommes jamais parlé l'un à l'autre.

Ce prince donna en même temps à Beringhen la survivance de sa charge de premier écuyer et de son gouvernement des forts et citadelle de Marseille, pour son fils. D'Antin obtint en même temps pour le sien sa survivance des bâtimens.

L'autorité de Dubois devenait tous les jours plus extrême. C'était un premier ministre en plein, qui gardait même peu de bienséance pour son maître. Tout le monde en souffrait et en gémissait; ceux qui voyaient les choses de plus près, ceux qui aimaient l'état, ceux qui étaient vraiment attachés à M. le duc d'Orléans, plus que les autres. Ce trait de malice du maréchal de Villeroy, et d'autorité sur M. le duc d'Orléans, frappa Torcy. Peu de jours après sortant du conseil de régence, il me demanda une conversation particulière et prompte. J'allai chez lui le lendemain, pour être moins interrompu que chez moi, ou de peur que fermant ma porte, ce tête-à-tête pût faire bruit. Torcy me parla sur l'excès de l'abandon de M. le duc d'Orléans à Dubois, avec cette sagesse, cette lumière, cette précision qui lui étaient si naturelles, et m'en exposa tous les dangers pour les dehors et pour les dedans. Je ne m'arrêterai point à ce qu'il m'en dit : cent endroits de ces Mémoires marquent assez ce qu'il m'en put dire; nous ne nous apprenions rien l'un à l'autre là-dessus, et nos avis étaient très uniformes; mais la

question fut du remède ; nous nous contâmes réciproquement ce qui nous était arrivé avec M. le duc d'Orléans, à l'égard de Dubois, et nous conclûmes aisément qu'il n'y avait que quelque chose de fort, qui frappât M. le duc d'Orléans, non quant aux choses, après toutes celles que je lui avais dites, mais quant au poids des personnes réunies à lui en parler. Torcy s'étendit sur la faiblesse du régent pour le maréchal de Villeroy, dont les preuves se voyaient sans cesse et nouvellement par cette charge de l'infanterie, dont la plus légère réflexion lui aurait fait sentir le piège, et sur la crainte qu'il prenait si aisément de M. le Duc, témoin nouvellement l'étrange scène qui se passa entre eux à ce conseil de régence, que j'ai rapportée ci-dessus. M. de Torcy me proposa donc de nous concerter avec M. le Duc, et avec le maréchal de Villeroy, pour parler tous quatre ensemble à M. le duc d'Orléans sur l'abbé Dubois, pour essayer en dernier remède l'impression que ce groupe ainsi réuni pourrait faire. Lui et moi étions lors à portée de tout avec M. le Duc, lui anciennement par les liaisons intimes, et de tout temps de madame de Bouzols, sa sœur, avec madame la duchesse mère, et avec les Lassé, moi par les raisons qu'on a vues.

M. le Duc ne pouvait souffrir le grand vol que prenait Dubois, et d'être obligé lui-même de compter sur toutes choses avec lui ; et le maréchal de Villeroy le haïssait à mort, et ne s'en cachait à personne. On a vu que de tout temps j'étais peu à portée de lui, et nouvellement moins que jamais, par le travers que son orgueil lui avait fait prendre, au lieu de me savoir gré de n'avoir jamais voulu le déplacer ni être gouverneur du roi. Je le dis alors à Torcy, pour éviter de fausses mesures. Cela ne l'arrêta point, il trouvait le maréchal si frivole qu'il était persuadé que cette aventure de gouverneur du roi ne ferait

aucun obstacle quand il s'agirait de servir sa haine contre Dubois, étayé du poids de M. le Duc sur M. le duc d'Orléans, de ma privance avec ce prince et de la confiance qu'il avait en moi, et en lui, Torcy, fondée sur les lettres étrangères. Je ne pouvais me rendre à cette pensée; je lui représentai fortement que je gâterais tout, et que le récent dépit de cette place de gouverneur, qu'il rageait de devoir à mes refus, l'emporterait chez lui sur toute autre considération. Je voulais donc qu'ils parlassent tous trois, et n'en être pas avec eux; mais Torcy s'opiniâtra à contester que tout échouerait sans moi, parce que M. le duc d'Orléans regarderait cet effort comme venant de mains ennemies, et Torcy entraîné par elles, bien de tout temps avec M. le Duc et avec le maréchal de Villeroy, ce qui n'arriverait pas s'il me voyait avec eux, parce qu'il ne présumerait jamais que j'eusse agi de concert avec eux à mauvaise intention ni par entraînement, et qu'il ne pourrait méconnaître ce que je lui avais dit souvent tête à tête, et récemment cette dernière fois si forte que j'ai rapportée; qu'il ne pourrait, dis-je, méconnaître ces mêmes choses dans ce que nous lui dirions ensemble, et qu'il verrait, au contraire, l'homme du monde en moi, duquel il se pouvait le moins méfier, s'unir à eux pour lui tenir le même langage, qui appuierait si fortement ce que le secret de la poste avait fourni, à lui Torcy, de raisons qui lui seraient alors étalées avec plus de force et moins de ménagement que Torcy n'avait osé le faire avec lui tête à tête.

Après un long débat, je me rendis, malgré moi, à l'autorité de Torcy, l'homme du monde le plus sage, le plus prudent, le plus modéré, le plus éloigné des partis forts tant qu'il en pouvait prendre d'autres, et par lui-même naturellement fort retenu et timide; bref, je ne me rendis point, mais je cédai. Il voulut commencer par le

maréchal de Villeroy pour entraîner plus aisément M. le Duc, dont la férocité n'empêchait pas toujours la timidité, surtout dans un intérêt d'état général et non un intérêt particulier fort grand. Nous convînmes donc que nous irions, Torcy et moi, parler au maréchal de Villeroy au sortir du premier conseil de régence, parce qu'il logeait aux Tuileries, et que cette visite ensemble serait moins remarquée en y allant ainsi de plain-pied, et nous trouvant tous deux naturellement ensemble. Nous nous amusâmes donc tous deux exprès après le conseil de régence pour laisser écouler le monde, et donner le temps au maréchal de rentrer dans son appartement, avec convention que Torcy porterait la parole.

Le hasard fit que nous trouvâmes le maréchal de Villeroy seul dans sa chambre. Dès qu'il nous vit il se douta de quelque chose d'extraordinaire, et nous demanda ce qui nous amenait ainsi tous deux. Nous avancions cependant vers lui; il répéta sa demande; le valet de chambre qui nous avait ouvert la porte sortit, et avant de nous asseoir, Torcy, comme pour lui répondre, commenca à lui faire entendre le sujet de notre visite. Au premier mot que le maréchal en sentit : « Messieurs, dit-il, je suis votre serviteur, mais point de cabale, vous ferez sans moi tout ce que bon vous semblera. Mais d'aller ainsi en cohorte, c'est ce que vous ne me persuaderez point, et je ne sais d'où cette idée vous est entrée dans la tête. Je vois sur l'abbé Dubois tout ce qu'il y a à voir, j'en parle peut-être autant, et plus fortement que vous au régent, mais tête à tête, car autrement ce sont cabales que je n'entends point, et où vous ne me ferez jamais entrer ». De là, il se met en colère, balbutie, interrompt, ne veut rien écouter, et nous éconduit avec hauteur. Hors de sa chambre, nous nous regardâmes Torcy et moi, confondus de la sottise et de l'imperti-

nence de l'homme, et Torcy découragé ne jugea pas à propos de voir M. le Duc, ni d'aller plus loin; il convint que j'avais mieux jugé le maréchal que lui. « Mais après tout, me dit-il, il n'y a rien de gâté, c'est un coup d'épée dans l'eau ». Pour moi, je n'avais été qu'acolyte sans qu'il me fût sorti un seul mot de la bouche.

Trois jours après, allant travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai d'abordée, instruit par le maréchal de Villeroy qui, en vil courtisan qu'il était, avec toute son arrogance et sa morgue, était allé se faire un mérite de son refus et sacrifier son ancien ami Torcy, qui toutefois le connaissait bien, et ne l'estimait guère, pour me nuire, et me perdre s'il avait pu. Quelque surpris que je fusse d'une si basse et si noire trahison, je dis à M. le duc d'Orléans qu'après tout ce que je lui avais si souvent fait toucher au doigt de l'abbé Dubois sans aucun fruit qu'une conviction inutile, et pénétré du tort extrême que cet homme faisait à son altesse royale et aux affaires pour son unique intérêt, il était vrai que je m'en étais ouvert à Torcy, qui, par ce qu'il voyait du secret de la poste, en était encore plus touché et plus convaincu que moi; que la raison d'état si manifeste, et notre attachement particulier pour sa personne nous avaient fait chercher quelque moyen de lui faire enfin une impression utile dont il nous devait savoir gré, et sentir la différence de gens qui comme Torcy et moi lui disions ce que nous voyons sûr l'abbé Dubois, sans jamais crier contre l'autorité dont il abusait, et qui uniquement poussés par l'intérêt pressant de l'état et le sien, voulions lui faire une impression plus forte, d'avec un chien enragé comme le maréchal de Villeroy, qui criait à tout le monde contre le maître et le valet, ravi du mécontentement public qu'il ne cherchait qu'à augmenter, et qui au lieu de chercher comme nous à y apporter un remède respec-

tueux, secret, utile, venait à lui faire le bon valet, et un infâme et misérable rapport pour l'éloigner de ses vrais serviteurs, et en profiter s'il pouvait à leur ruine.

Cette réponse ferme et sans balancer fit une si grande impression sur M. le duc d'Orléans qu'il se rasséréna tout d'un coup, et me parla du maréchal de Villeroy avec le dernier mépris, qui fut tout ce qu'il remporta d'une délation si misérable. M. le duc d'Orléans n'en conserva aucune mauvaise impression contre moi ni contre Torcy, à qui il parla la première fois qu'il le vit en mêmes termes du maréchal de Villeroy. Je ne fis jamais depuis aucun semblant au maréchal de sa perfidie ni Torcy non plus, et il ne nous à jamais aussi reparlé de notre proposition. Au sortir d'avec le régent, j'allai trouver Torcy, je lui rendis ce qui venait de se passer entre ce prince et moi, et quoi que je lui pusse dire pour le rassurer, il en demeura fort en peine, et s'exclama fort, tout sage et tout mesuré qu'il fût, sur la trahison du maréchal de Villeroy. A son tour, dès qu'il eût vu M. le duc d'Orléans, il me vint dire combien cela s'était passé à souhait, et à cette fois, il demeura parfaitement rassuré. Il faut convenir que voilà une étrange et bien vilaine aventure, et qui ne se pouvait pas imaginer; mais ce qu'elle eut de triste, c'est que Dubois contre qui elle devait porter en plein, même manquée comme elle le fut, n'en diminua pas d'une ligne, et fut sans doute instruit du fait par le régent qui lui disait tout : aussi verrons-nous bientôt qu'il la garda bonne à Torcy, que jusque-là il avait fait profession d'estimer et de considérer, apparemment pour se faire honneur à lui-même : quant à moi, on a pu voir que j'étais avec lui de manière que cette façon de plus n'y pouvait guère ajouter.

Le chevalier de Sully, devenu duc et pair par la mort, sans enfans, de son frère aîné, dont la veuve venait de

mourir, était depuis bien des années amoureux de la fille de la fameuse Guyon, dont il a été parlé ici en son temps, qu'elle avait été mariée à de Vaux, fils aîné de l'infortuné surintendant Fouquet, dont elle était veuve sans enfans depuis plusieurs années. Il y avait long-temps que la duchesse du Lude, veuve, riche, sans enfans, qui avait été dame d'honneur de madame la duchesse de Bourgogne pressait et faisait presser le duc de Sully, fils de son frère, de se marier. Son attachement pour madame de Vaux la désolait, elle en craignait la vile alliance qui par l'âge, plus encore par l'excessif embonpoint, ne promettait pas d'enfans, qu'elle souhaitait passionnément de voir à son neveu. Elle lui promettait de lui donner tout son bien par un mariage sortable, et le menaçait de l'en priver, s'il poussait à bout un attachement si disproportionné et apparemment stérile; mais l'affaire en était faite dans le plus grand secret, pour ne pas révolter la duchesse du Lude, et couler ainsi le temps en écartant tous les mariages jusqu'à sa mort, que l'âge et une goutte continuelle laissaient voir peu éloignée. Ce manège dura si long-temps, qu'il les ennuya tous trois. Sully, plus attaché que jamais à celle qu'il avait épousée, ne pouvait plus user sa vie dans la contrainte de ce secret. L'épouse aimée l'y poussait dans l'extrême desir du rang et de l'état qui serait la suite nécessaire et immédiate de la déclaration du mariage. Enfin la duchesse du Lude, excédée de la fermeté de son neveu, à esquiver et à rejeter tous les mariages, aima mieux savoir enfin où elle en était là-dessus. Il fallut employer bien des amis, des préparations, des motifs de conscience pour disposer la duchesse du Lude à souffrir un aveu si amer. Toutefois on y parvint, elle prit la chose en pénitence, reçut froidement son neveu, lui permit de déclarer son mariage et ne lui fit point de mal.

On eut plus de peine à la résoudre de voir la nouvelle duchesse de Sully, qui se hâta de prendre son tabouret, et qui prit sans peine tout le maintien d'une grande dame avec assez d'esprit pour ne blesser personne par un si grand changement. Elle en avait en effet beaucoup, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint, et la conversation très aimable, avec beaucoup d'amis de tous les genres, et assez choisis en hommes et en femmes. Sa réputation fut toujours sans reproche; elle n'eut jamais d'autre attachement que celui qui fut couronné par la persévérance, et depuis même que le mariage secret leur avait tout permis, les bienséances et les dehors furent si exactement observés qu'il ne se put rien apercevoir entre eux. Le commerce de l'un et de l'autre avec leurs amis était honnête, et sûr; le duc de Sully en avait beaucoup et avait toujours été fort au goût du monde, mais jamais de celui du roi. Quoique gros, c'était le meilleur danseur de son temps, son visage et sa figure étaient agréables, avec beaucoup de grâce et de douceur. Toujours pauvre, toujours rangé, et se soutenant de peu avec honneur, peu d'esprit, mais sage, et il avait servi toute sa vie avec beaucoup de valeur, et peu de fortune. Je n'ai jamais su pourquoi le roi l'avait pris en une sorte d'aversion, si ce n'est qu'il ne fut jamais fort assidu à la cour, et qu'il était fort des amis de M. le prince de Conti. A la fin, les respects, les mesures, la patience de la duchesse de Sully, gagnèrent la duchesse du Lude, qui s'accoutuma à elle, et la vit chez elle avec une sorte d'amitié.

Plusieurs personnages et quelques autres moururent cette année. Chamillart commença, à soixante-dix ans. On a vu ailleurs sa fortune et sa chute, et en plusieurs endroits son caractère. Il succéda à Pontchartrain aux finances, lorsque ce dernier devint chancelier par la mort

de Boucherat en septembre 1699, ministre d'état en septembre 1700 par la mort de Pomponne, secrétaire d'état au département de la guerre, sans quitter les finances, en janvier 1701 par la mort de Barbésieux, cinq ans après grand-trésorier de l'ordre; il remit les finances en juin 1709 à Desmarets, fut congédié un an après, et sa charge de secrétaire d'état donnée à Voysin. On a vu aussi avec quel courage et quelle tranquillité il soutint sa disgrâce, et il la soutint également jusqu'à sa mort. C'était un homme aimable, obligeant, modeste, compatissant, doux dans le commerce et sûr, jamais enflé, encore moins gâté par la faveur et l'autorité, d'abord facile et honnête à tous, mais à la vérité *impar oneri*, peu d'esprit et de lumières, peu de discernement, aisé à prévenir, à s'entêter, à croire tout voir et savoir, du plus parfait désintéressement, tenant au roi par attachement de cœur en tous les temps, et point du tout à ses places. Depuis son retour à Paris, il y vécut toujours en la meilleure compagnie de la cour et de la ville, donnant tous les jours à dîner et à souper sans faste, mais bonne chère, ne sortant presque point de chez lui, sinon quelquefois pour venir chez moi, et chez un nombre fort étroit d'amis particuliers; il passait deux mois à Courcelles où toute la province abondait, et sans rien montrer, pensait solidement à son salut. Toutes les fois que je venais à Paris, je mangeais une fois chez lui et le voyais tous les jours, que j'y demeurais, qui étaient toujours rares et courts. J'étais à la Ferté lorsqu'il mourut à Paris, et je le regrettai beaucoup.

Le 4 mai suivant, mourut à Paris Desmarets, à soixante-treize ans, dix-huit jours après Chamillart. On a vu ailleurs ses revers et sa fortune. Bon Dieu, dans quel étonnement serait-il de celle de son fils! Je le vis toujours jusqu'à sa mort depuis que nous nous étions rac-

commodés, comme on l'a vu en son lieu. C'était un homme qui avait plus de sens que d'esprit, et qui montrait plus de sens qu'il n'en avait en effet; quelque chose de lourd et de lent, parlant bien et avec agrément, dur, emporté, dominé par une humeur intraitable, et l'antipode de Chamillart en ce que ce dernier avait une qualité bien rare d'être excellent ami, et point du tout ennemi. Desmarets n'était ami que par intérêt, et souvent beaucoup moins que son intérêt le voulait. On a vu ici son caractère en plusieurs endroits.

Deux jours après, le 6 mai, mourut d'Argenson dans sa singulière retraite, au-dehors de la maison des Filles-de-la-Croix, au faubourg Saint-Antoine. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de connaissance du monde, d'aucune d'affaires d'état, de finance, de magistrature, qui pensait noblement et honnêtement, et qui aurait été bon en grand s'il y avait été élevé. Mais son esprit s'était rétréci et tellement accoutumé au petit qu'il ne put jamais s'étendre ni s'élever. Il avait passé sa jeunesse dans le chétif exercice de la charge de lieutenant-général d'Angoulême qu'avait eue son père. Il était pauvre et de meilleure condition que la plupart des gens de robe, aussi s'en piquait-il, il respectait et aimait à obliger les gens de qualité et la noblesse dont il se prétendait être avant que ses pères eussent pris la robe. Devenu maître des requêtes, il épousa une sœur de Caumartin qui s'en fit honneur, et qui par le chancelier de Pontchartrain, alors contrôleur général, le fit lieutenant de police. C'est où il excella, et où il sauva bien des gens de qualité et des enfans de famille. Il était obligeant, poli, respectueux, sous une écorce quelquefois brusque et dure, et une figure de Rhadamante, mais dont les yeux pétillaient d'esprit et réparaient tout le reste. Il ne put soutenir sa chute, et ne sortit plus de sa chambre ou du

parloir. On a suffisamment parlé de lui ailleurs. Il commença sur les fins à signer *de* Voyer au lieu de *le* Voyer, qui est son nom. Ses enfans, qui ont depuis fait une si grande fortune et qui veulent pousser leurs enfans dans une d'un autre genre, imitent soigneusement la dernière façon de signer de leur père et de faire ainsi appeler leurs enfans.

Maupertuis, des bâtards de Meulun, mourut à quatre-vingt-sept ans, jusqu'alors dans une santé parfaite. Il était lieutenant-général, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de Toul, et avait été long-temps capitaine de la première compagnie des mousquetaires, où il était parvenu rapidement de maréchal-des-logis. C'était un homme dont j'ai parlé tout au commencement de ces Mémoires, plein d'honneur, de valeur et de vertus; de petitesses aussi, d'exactitude et de pédanterie, fort court d'esprit, par conséquent fort au goût du feu roi. Il ne laissa point d'enfans.

Mezières, lieutenant-général et gouverneur d'Amiens et de Corbie. C'était un petit bossu devant et derrière à faire peur, avec un visage très livide, qui ressemblait fort à une grenouille. De la valeur, assez d'esprit, encore plus d'effronterie, de hardiesse, de confiance, d'impudence l'avaient poussé. Il s'ajustait et se regardait avec complaisance dans les miroirs, était galant, attaquait les femmes, se croyait digne et prétendait à toutes les fortunes, de la guerre, de la cour, même de la galanterie. Il était frère de la mère du marquis, depuis duc de Lévi, et n'était pas éloigné de prétendre que cette alliance honorait ce neveu. Boulainvilliers m'a pourtant dit que ces Béthisy, c'était le nom de Mezières, étaient anoblis, mais pas trop anciennement; lui et sa femme, maîtresse et dangereuse intrigante, dont j'ai parlé lors de son mariage, s'étaient bien nantis au Missisipi. Il laissa des fils et des filles, lesquelles n'ont

pas été moins intrigantes ni moins dangereuses que leur mère. Canillac, lieutenant-général et capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires, eut le gouvernement d'Amiens.

Sérignant, gouverneur de Ham, qui avait passé la plupart de sa vie aide-major des gardes-du-corps, et qui fort au goût du roi avait eu le secret de bien des choses, mourut à quatre-vingt-quatorze ans, depuis long-temps retiré, ayant jusqu'au bout conservé sa tête et santé.

L'abbé de Mornay, passant à Madrid, revenant de Lisbonne, où il était ambassadeur depuis long-temps. Il était fils de M. et de madame du Montchevreuil, l'un et l'autre si favoris de madame de Maintenon et du roi, desquels j'ai parlé en leur temps. Toutefois cette faveur si grande ne put faire leur fils évêque; c'était pourtant un homme d'esprit et de mérite, sage et capable, et qui n'avait point fait parler de ses mœurs; mais sa figure le perdit, et le commerce ordinaire et tout simple des dames de la cour comme des hommes. C'était un grand homme blond, fort bien fait, de visage agréable, qui capriça le roi et que rien ne put vaincre. Cette opiniâtreté d'une part, et la considération du père et de la mère de l'autre, lui firent donner l'ambassade de Portugal, où il réussit très bien et s'y fit fort estimer. M. le duc d'Orléans lui avait donné l'archevêché de Besançon. Peu avant de partir de Lisbonne, il perdit presque les yeux d'une fluxion, et en chemin il les perdit tout-à-fait. Arrivant à Madrid, il se trouva mal, et en peu de jours y mourut, dont ce fut grand dommage. Son archevêché fut donné au frère du prince de Monaco, qui avait été prêtre de l'Oratoire, puis jésuite, qui en était sorti béat fort glorieux et très ignorant, qui n'était propre ni au monde ni à l'église.

L'abbé de Lyonne peu après, fils du célèbre ministre et secrétaire d'état, auquel il ne ressembla en rien. Il

avait les abbayes de Marmoutiers, de Chalis et de Cercamp, avec le prieuré de Saint-Martin-des-Champs dans Paris, où il avait passé sa vie, sans voir presque personne, et où il mourut aussi obscurément qu'il avait vécu. Il avait été débauché et accusé de vendre ses collations. J'en ai parlé ailleurs. Il buvait tous les matins plus de vingt pintes d'eau de la Seine depuis fort long-temps.

Bullion, duquel j'ai parlé ailleurs. Il avait fait plusieurs folies à Versailles, où l'on sut qu'il en était attaqué depuis long-temps. Il était enfermé depuis quelques années dans une de ses maisons en Beauce, où personne ne le voyait. Son fils aîné obtint, par la duchesse de Ventadour, leur proche parente, son gouvernement du Perche et du Maine. Un de ses cadets était dès-lors prévôt de Paris sur sa démission.

Le grand-écuyer, qui, dédaignant de s'appeler M. le Grand, comme son père l'avait toujours été, se faisait nommer le prince Charles et sa femme madame d'Armagnac, se brouilla avec elle sur quelque jalousie qu'il en prit à Saint-Germain, chez le duc de Noailles son père, à qui, un beau matin, il la renvoya sans autres façons, sans en avoir voulu ouïr parler depuis ni d'aucun Noailles. On prétendit que le duc d'Elbœuf, à qui la soif de l'argent avait fait faire ce mariage, en voyant la source tarie par le déplacement du duc de Noailles, contribua fort à cet éclat. Il n'y avait guère qu'un an qu'elle était chez son mari, parce qu'elle était fort jeune; personne ne la crut coupable, et sa conduite y a fort bien répondu depuis. Elle voulut se retirer auprès de sa tante, fille de Sainte-Marie, au faubourg Saint-Germain, où elle est demeurée, sans en vouloir sortir, plusieurs années. Toute la maison de Lorraine, jusqu'à mademoiselle d'Armagnac, sœur du prince Charles et ses autres proches, le blâmèrent publiquement et virent toujours sa femme, excepté

le duc d'Elbœuf, ce qui les brouilla avec lui. En sorte qu'il n'a pas vu depuis mademoiselle d'Armagnac, avec qui il avait été toujours fort uni. Il faut pourtant dire que, sans esprit du tout, le prince Charles est un très honnête homme, et dont partout ailleurs les procédés ont toujours été fort bons et surtout fort nobles dans sa charge.

Le Camus, premier président de la cour des aides, qui avait acheté, en 1709, de Pontchartrain fils, la charge de prévôt et maître des cérémonies de l'ordre, eut permission en ce temps-ci de la vendre à Breteuil, maître des requêtes, et de conserver le cordon bleu. La Houssaye, contrôleur général des finances et surintendant des maisons, affaires et finances de M. le duc d'Orléans, en eut le rapé. Breteuil est celui qui fut depuis secrétaire d'état de la guerre à deux reprises.

Il avait un frère dans le régiment des gardes, avec qui Gravelle, autre officier aux gardes, querelleur et fort en gueule, eut des paroles. Breteuil en serait demeuré là sans ses camarades et sans sa famille qui le forcèrent à se battre. Ils n'y firent pas grande façon, le combat se fit en plein midi, dans la rue de Richelieu; en un tournemain Breteuil fut tué, et il n'en fut pas autre chose. M. le duc d'Orléans, pour le dire faiblement, ne haïssait pas les duels. Gravelle était capitaine aux gardes; Breteuil, qui l'était aussi, venait de vendre sa compagnie.

CHAPITRE XXIV.

Traité de l'Espagne avec l'Angleterre. — M. le duc d'Orléans me confie le traité fait du mariage du roi avec l'infante d'Espagne, et de sa fille avec le prince des Asturies. — Conversation cu-

rieuse entre lui et moi à ce sujet. — J'obtiens l'ambassade de Madrid pour faire mon second fils grand d'Espagne. — M. le duc d'Orléans m'accorde l'abbaye de Saint-Amand de Rouen pour ma belle-sœur. — Audience de congé de l'ambassadeur turc. — Son traitement. — Deux mariages.

Enfin l'Espagne, non-seulement abandonnée par la France, mais pressée à l'excès de signer son accommodement avec l'Angleterre, y consentit, ne pouvant mieux, par lequel les Anglais obtinrent tous les avantages qu'ils s'étaient proposés pour leur commerce et la ruine de celui de toutes les autres nations, singulièrement de celui de France et au grand détriment de l'Espagne. Les Anglais, en outre, eurent l'*assiento* à leur mot, un vaisseau de permission, conservèrent Port-Mahon et toute l'île avec Gibraltar. Véritablement ils restituèrent quelques vaisseaux nouvellement pris à l'Espagne, et la gratifièrent d'autres bagatelles. Moyennant ce traité, l'empereur, à l'ardente prière du roi d'Angleterre, redoubla ses instances à Rome, qui, aidées de l'étrange engagement qu'on vient de voir qu'avait pris le pape pour son exaltation, mirent enfin les choses au point où Dubois les desirait pour recevoir incessamment la pourpre.

Ayant mis ainsi le couteau à la gorge de l'Espagne pour l'entière et l'énorme satisfaction des Anglais, ou plutôt pour celle de Dubois, j'avoue que je ne comprends pas comment le traité du double mariage entre la France et l'Espagne put suivre si brusquement. Le secret en fut si entier qu'aucune puissance ni aucun particulier ne s'en douta. Depuis long-temps l'abbé Dubois avait fermé la bouche à mon égard à son maître sur les affaires étrangères, et plus étroitement encore depuis ce que j'ai raconté ici il n'y a pas long-temps. Cela n'empêchait pourtant pas qu'il n'en échappât toujours à M. le duc d'Orléans quelque bribe avec moi, mais avec peu de détail et

de suite, et de mon côté je demeurais fort réservé. Étant allé les premiers jours de juin pour travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai qui se promenait seul dans son grand appartement. Dès qu'il me vit : « Ho çà ! me dit-il me prenant par la main, je ne puis vous faire un secret de la chose du monde que je desirais et qui m'importait le plus et qui vous fera la même joie ; mais je vous demande le plus, grand secret ». Puis, se mettant à rire : « Si M. de Cambrai savait que je vous l'ai dit, il ne me le pardonnerait pas ». Tout de suite il m'apprit sa réconciliation faite avec le roi et la reine d'Espagne ; le mariage du roi et de l'infante, dès qu'elle serait nubile, arrêté, et celui du prince des Asturies conclu avec mademoiselle de Chartres.

Si ma joie fut grande, mon étonnement la surpassa. M. le duc d'Orléans m'embrassa, et après les premières réflexions des avantages personnels pour lui d'une si grande affaire, et sur l'extrême convenance du mariage du roi, je lui demandai comment il avait pu faire pour la faire réussir, surtout le mariage de sa fille. Il me dit que tout cela s'était fait en un tourne-main ; que l'abbé Dubois avait le diable au corps pour les choses qu'il voulait absolument ; que le roi d'Espagne avait été transporté que le roi son neveu demandât l'infante ; et que le mariage du prince des Asturies avait été la condition *sine qua non* du mariage de l'infante qui avait fait sauter le bâton au roi d'Espagne. Après nous être bien étendus et bien réjouis là-dessus, je lui dis qu'il fallait que le secret du mariage de sa fille fût entièrement gardé jusqu'au moment de son départ, et celui du mariage du roi jusqu'au moment où les années permettraient son exécution pour empêcher la jalousie de toute l'Europe de cette réunion si grande et si étroite des deux branches de la maison royale, dont l'union avait toujours été sa terreur, et la désunion l'objet de toute sa politique, à la-

quelle les souverains n'étaient que trop et trop long-temps parvenus, et dans la confiance de laquelle il les fallait laisser aussi long-temps qu'il serait possible, l'infante surtout n'ayant que trois ans, car elle est née à Madrid le 30 mars 1718 au matin, ce qui donnait des années devant soi à laisser calmer les inquiétudes de l'Europe sur le mariage de sa fille avec le prince des Asturies, qui même par rapport à l'âge, se pouvait un peu différer, le prince étant de 1707 en août, ce qui ne faisait que quatorze ans, et mademoiselle de Chartres, car elle avait pris ce nom depuis la profession de madame de Chelles, n'en ayant pas douze, étant de décembre 1709. « Vous avez bien raison, me répondit M. le duc d'Orléans, mais il n'y a pas moyen, parce qu'ils veulent en Espagne la déclaration tout-à-l'heure, et envoyer ici l'infante, dès que la demande sera faite et le contrat de mariage signé. — Quelle folie m'écriai-je, et à quoi ce tocsin peut-il être bon qu'à mettre toute l'Europe en cervelle et en mouvement? Il leur faut faire entendre cela, et y tenir ferme, rien n'est si important. Tout cela est vrai, répliqua M. le duc d'Orléans, je le pense tout comme vous, mais ils sont têtus en Espagne, ils l'ont voulu de la sorte, on l'a accordé. C'est une chose faite, convenue et arrêtée; l'affaire est si grande pour moi à tous les égards que vous ne m'auriez pas conseillé de rompre sur cette fantaisie ». J'en convins en haussant les épaules sur une impatience si à contre-temps.

Après quelques raisonnemens là-dessus, je lui demandai ce qu'il prétendait faire de cet enfant, quand elle serait ici. Il me dit qu'il la mettrait au Louvre. Je lui répondis qu'à mon sens il fallait en faire toute autre chose; qu'au Louvre, table, suite etc., seraient d'une grande dépense, et très inutile; qu'en croissant la dépense croîtrait, et qu'elle verrait nécessairement des

compagnies à éviter le plus long-temps qu'il serait possible. Pis que tout cela, il faudrait que le roi lui rendît des soins; qu'il en verrait des enfances; elle, en croissant, en remarquerait de lui; qu'il y aurait entre eux ou trop de familiarité, ou trop de contrainte; qu'ils se rebuteraient l'un de l'autre, s'ennuyeraient, se dégoûteraient le roi surtout, ce qui serait le souverain malheur; qu'il serait de plus impossible que la petite princesse, croissant au milieu du monde et de la cour, ne fût gâtée; qu'il était bien difficile que tout cela ne causât de grands maux; que pour moi, mon avis serait, puisque le sort en était jeté, et qu'il fallait qu'elle arrivât bientôt, qu'on la mît au Val-de-Grâce, dans le bel appartement de la reine-mère qu'il connaissait et moi aussi, pour y être entré allant y voir madame de Chelles; que le dedans et le dehors de ce monastère étaient magnifiques, le monastère royal, fondé par le reine-mère, et bâti par elle à plaisir; que le jardin était beau, très grand, en très bon air; qu'il fallait mettre auprès d'elle la duchesse de Beauvilliers, veuve et sans famille, dont le mari avait été gouverneur du roi d'Espagne; que sa vertu, sa piété, son esprit, sa connaissance de la cour et du monde, où elle avait passé sa vie, dans la plus haute considération et réputation, la rendaient l'unique personne à choisir; que je croyais bien qu'elle s'en défendrait tant qu'elle pourrait, mais qu'elle ne résisterait pas aux instances du roi d'Espagne, à qui il fallait représenter toutes ces choses, ne mettre personne en dames ni en officiers principaux, et laisser la duchesse de Beauvilliers mettre et ôter les femmes de chambre et celles-ci en petit nombre, être seule maîtresse de l'éducation en tout genre, même de la cuisine. Ni chevaux, ni carrosses, ni gardes, ni quoi que ce soit; une ou deux fois l'année une visite du roi d'un quart d'heure, autant d'elle au roi, et alors lui en-

voyer des carrosses et des gardes du roi, et lui faire faire quelques tours dans Paris, ou au Cours, en allant ou revenant, et lorsque peu-à-peu elle sera en âge de commencer à voir quelques dames, qu'elles soient du choix de la duchesse de Beauvilliers, ainsi que pour le nombre et le temps; que de cette manière elle recevra une éducation à souhait, en lieu digne et décent, à couvert des mauvaises compagnies, sans dépense, en un lieu de s'amuser, se promener, et faire des enfances qui ne porteront aucun coup, et le roi et elle hors de portée de se familiariser ou de s'ennuyer l'un de l'autre, de se mépriser par leurs enfances, de se dégoûter; et ne la sortir du Val-de-Grâce que la veille de la célébration de son mariage, où elle trouverait toute sa maison faite, et toute, quant aux dames et aux femmes, de l'avis de la duchesse de Beauvilliers.

M. le duc d'Orléans écouta tout fort tranquillement, me dit que j'avais raison, que ce serait bien le mieux, mais que cette place ne se pouvait ôter à la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfans de France. «Mais elle ne l'est pas des enfans d'Espagne, repris-je vivement. —Non, me dit-il, mais elle l'a été du roi, et l'infante élevée ici pour l'épouser ne saurait être mise en d'autres mains, et madame de Ventadour n'est pas femme à s'enfermer au Val-de-Grâce. — C'est donc à dire, répliquai-je, qu'il faut sacrifier l'infante, et tout ce qui en peut arriver, que je viens de vous représenter, avec toute la dépense, à madame de Ventadour, à sa charge, à ses complexions, qui la gâtera et en fera tout ce que les femmes qui l'obséderont en voudront faire, à madame de Ventadour votre ennemie, elle et tous ses enfans et son maréchal de Villeroy, qui, de votre aveu à moi et du su de chacun, vous ont fait et vous font encore tout du pis qu'ils ont pu et qu'ils peuvent et sûrement qu'ils

pourront ». Je contestai encore un peu et fort inutilement, puis je me tus, sentant bien que ce choix venait de l'abbé Dubois, par rapport aux Rohan et à ce qu'il espérait du cardinal de Rohan pour accélérer son chapeau, et qui lors était tout porté à Rome.

Pendant tous ces raisonnemens divers, je ne laissai pas de penser à moi, et à l'occasion si naturelle de faire la fortune de mon second fils. Je lui dis donc que, puisque les choses en étaient nécessairement au point qu'il me les apprenait, il devenait donc instant d'envoyer faire la demande solennelle de l'infante, et en signer le contrat de mariage, qu'il y fallait un seigneur de marque et titré, et que je le suppliais de me donner cette ambassade avec sa protection et sa recommandation auprès du roi d'Espagne pour faire grand d'Espagne le marquis de Ruffec; qu'il avait fait pair la Feuillade, son plus grand et son plus insolent ennemi, parce qu'il l'avait plu ainsi à son ami Canillac, au grand scandale de tout le monde, le seul homme contre qui je l'avais vu outré jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, ce dont il pouvait se souvenir que je l'avais empêché avec peine, et de plus lui avait donné beaucoup d'argent sous le frivole prétexte de l'ambassade de Rome où il ne fut jamais question de l'envoyer; qu'en même temps il avait aussi fait pair le duc de Brancas; que je lui avouais que ni du côté du monde ni par rapport à lui je n'avais pas l'humilité de m'estimer de niveau ni du père ni du fils; que tout-à-l'heure il venait de faire duc et pair M. de Nevers, à côté duquel je ne croyais pas être; que j'omettais les grâces sans nombre qu'il avait répandues à pleines mains, en particulier la capitainerie de Saint-Germain et de Versailles, qu'avait eue mon père, au duc de Noailles et à ses enfans; que revêtu de rien que de petits gouvernemens dont j'avais eu la

survivance comme tout l'univers en avait obtenu, je ne voyais pas ce qu'il me pourrait donner; que je ne lui avais pas demandé de faire mon second fils duc, quoiqu'il ne l'eût pas offensé en cent façons éclatantes comme la Feuillade, quoique MM. de Brancas et de Nevers n'eussent que point ou peu, et comment, servi, ce qui ne se pouvait reprocher à l'âge de mon fils: « Mais je vous demande pour lui une chose sans conséquence pour qui que ce soit, qui lui donne le rang et les honneurs de duc, qui est une suite naturelle d'une ambassade pour faire le mariage du roi, et que personne ne peut qu'approuver de me voir donner et en vue de cette grandesse ». M. le duc d'Orléans eut peine à me laisser achever, me l'accorda tout de suite et tout ce qu'il fallait de sa part pour obtenir la grandesse pour le marquis de Ruffec, l'assaisonna de beaucoup d'amitié, et m'en demanda un secret sans réserve et de ne rien montrer par aucun préparatif qu'il ne m'avertît d'en faire.

J'entendis bien qu'outre le secret de l'affaire même il voulait avoir le temps de tourner son Dubois et de lui en faire avaler la pilule. Mes remercîmens faits, je lui demandai deux grâces, l'une de ne me point donner d'appointemens d'ambassadeurs, mais de quoi en gros en faire la dépense sans m'y ruiner, l'autre de ne me charger d'aucune affaire, ne voulant pas le quitter, et d'une affaire à l'autre prendre racine en Espagne, d'autant que je n'y voulais aller que pour avoir la grandesse pour mon second fils et revenir tout court après. C'est que je craignis que Dubois, ne pouvant empêcher l'ambassade, m'y retînt en exil pour se défaire de moi ici, sous prétexte d'affaires en Espagne, et je vis bien par l'arrangement, que la précaution n'avait pas été inutile. M. le duc d'Orléans m'accorda l'un et l'autre

avec force propos obligeans sur ce qu'il ne desirait pas que mon absence fût longne. Je crus ainsi avoir fait une grande affaire pour ma maison et me retirai chez moi fort content. Mais, mon Dieu, qu'est-ce que des projets et des succès des hommes !

Peu de jours après il m'accorda l'abbaye de Saint-Amand dans Rouen pour la dernière sœur de madame de Saint-Simon, religieuse du même ordre à Conflans, très bonne religieuse, qui eut bien de la peine à se résoudre à l'accepter, et qui tant qu'elle a eu quelque santé a été une excellente abbesse, fille d'esprit et de sens, parfaitement bien faite et d'un visage fort agréable.

Le 12 juillet l'ambassadeur turc eut son audience de congé. L'après-dînée le prince de Lambesc et le chevalier Sainctot, introducteur des ambassadeurs, l'allèrent prendre chez lui, dans le carrosse du roi, dans lequel il monta, ayant le prince de Lambesc à sa gauche, l'introducteur vis-à-vis de lui, le fils de l'ambassadeur vis-à-vis du prince de Lambesc, et l'interprète à la portière, du côté de l'ambassadeur. L'accompagnement fut comme à la première audience, mais sans troupes qu'un détachement des dragons d'Orléans devant et derrière le carrosse du roi entouré de la livrée de l'introducteur à droite, et de celle du prince de Lambesc à gauche. Le carrosse de l'ambassadeur suivait, puis la connétablie. La marche gagna le quai de Conti jusqu'au Pont-Royal, puis le long des galeries du Louvre, passa par le premier guichet et par la rue Saint-Nicaise aux Tuileries. Les mêmes pelotons qui avaient garni les rues de son passage pour sa première audience les garnirent de même pour celle-ci, les régimens des gardes françaises et suisses tenaient le Pont-Royal, le quai des galeries du Louvre, la rue Saint-Nicaise; la garde du roi à l'ordinaire sous les armes, les tambours rappelant, les deux compagnies de

mousquetaires en bataille dans la place du Carrousel.

L'ambassadeur se reposa dans un appartement bas qu'on lui avait préparé jusqu'à quatre heures et demie qu'il fut conduit à l'audience comme la première fois. Il y fut reçu de même partout, et la galerie et le trône du roi disposés comme ils l'avaient été et environnés de même des princes du sang, etc.; et comme la première fois, le roi se leva sans se découvrir et personne ne se couvrit. L'ambassadeur marcha, salua, se plaça comme à sa première audience, fit son compliment, le maréchal de Villeroy la réponse, le roi mot; après quoi le maréchal de Villeroy prit, sur une table couverte de brocard d'or, la lettre du roi au grand-seigneur, enveloppée dans une étoffe d'or, et la présenta au roi, qui la donna à l'archevêque de Cambrai, et celui-ci à l'ambassadeur, qui la porta sur sa tête, la baisa et la donna à porter à son fils qui était derrière lui, puis l'ambassadeur se retira à reculons, comme la première fois, et retourna dans l'appartement où il était descendu, où le prince de Lambesc prit congé de lui; un peu après l'ambassadeur monta dans le carrosse du roi, l'introducteur à sa gauche, le fils de l'ambassadeur et l'interprète sur le devant; il retourna chez lui par le même chemin qu'il était venu, avec le même cortège, et trouva dans tous les lieux de son passage les mêmes troupes et les mêmes pelotons qu'il y avait trouvés en venant. Il fut encore un mois à Paris.

Pendant ces quatre mois de séjour il vit avec goût et discernement tout ce que Paris lui put offrir de curieux et les maisons royales d'alentour, où il fut magnifiquement traité et reçu. Il parut entendre les machines, les manufactures, surtout les médailles et l'imprimerie; il vit aussi avec grand plaisir les plans en relief des places du roi et sa bibliothèque, où il parut savoir et avoir beaucoup de connaissance de l'histoire et des bons livres. Il était l'ami

particulier du grand-visir et se proposait à son retour d'établir à Constantinople une imprimerie et une bibliothèque, malgré l'aversion des Turcs, et il y réussit. Les dames de la cour et de la ville se familiarisèrent à l'aller voir; il les régala souvent de café et de confitures, et, moyennant l'interprète, il fournissait très galamment à la conversation Il en visita aussi quelques-unes. M. de Lausun, qui aimait les choses singulières et tous les étrangers, lui donna chez lui, à Paris, une grande collation avec un biribi. Ce fut là où je le vis à mon aise. Il me parut au plus de moyenne taille, gros et d'environ soixante ans, un beau visage et majestueux, la démarche fière, le regard haut, perçant. Il entra où était la compagnie comme le maître du monde; de la politesse, mais plus encore de grandeur; il se mit sans façon à la première place, au milieu des dames, qu'il sut fort bien entretenir, sans le moindre embarras et fort à son aise. Il ne savait ce que c'était que le biribi et n'en avait jamais vu. Ces tableaux l'amusèrent fort; il se divertit à voir jouer; on lui fit entendre ce jeu comme on put; il voulut jouer après, il gagna deux ou trois pleins et en parut ravi. On lui avait préparé un cabinet avec un tapis pour l'heure de sa prière. Nous la lui vîmes faire très dévotement avec leurs prostrations et toutes leurs façons. Elle fut courte; il but et mangea très bien, et toute sa suite fut magnifiquement régalée. Tout cela dura bien deux heures. Il s'en alla fort content de la réception et de la compagnie, et la laissa très satisfaite de lui.

Il fut très exact à ne boire ni vin ni liqueur; mais retiré dans sa chambre, on dit qu'il ne se faisait faute de bien avaler du vin en secret; son fils et sa suite en usaient avec moins de réserve. Sa suite ne commit pas le plus léger désordre, et il se comporta en tout très décemment et en homme d'esprit; quelques ministres le

régalèrent. La procession de la petite Fête-Dieu de Saint-Sulpice passa devant sa porte. Il ne fit aucune difficulté de tendre tout le devant de sa maison, et d'orner ses fenêtres de tapis d'où il vit passer la procession. Pendant toute cette matinée, il tint tout son monde enfermé chez lui et sa grande porte à la clef. Il eut, peu de jours après son audience de congé du roi, celle de M. le duc d'Orléans, qui se passa comme la première. Il ne vit point Madame, ni madame la duchesse d'Orléans, ni pas un prince ni princesse du sang. Comme il n'avait vu le roi qu'à ses audiences, il eut grande envie de le voir plus à son plaisir. On lui proposa d'aller voir les pierreries de la couronne chez le maréchal de Villeroy. Il y alla, et sur la fin le roi y vint et y demeura quelque temps, dont l'ambassadeur fut charmé. Il fut reconduit à son embarquement, comme il en avait été amené. On lui donna des fêtes dans les villes les plus considérables. Lyon s'y surpassa, où il alla droit de Paris. Des vaisseaux du roi le portèrent avec sa suite à Constantinople où il ne sut quelle chère faire et procurer à tous les officiers de son passage et à tous les autres Français. La fortune lui rit tant que son ami demeura grand-visir; il eut part à sa disgrâce; mais il se raccrocha, et a vécu plusieurs années depuis en place et en considération, toujours ami des Français.

Le chevalier de Lorraine, frère du prince de Pons, quitta la croix de Malte, pour épouser mademoiselle de Beauvau, fille de M. et de madame de Craon, qui pouvaient tout en Lorraine, moyennant quoi M. de Lorraine le fit grand-maître de sa maison, comme l'avait été le feu prince Camille, son cousin-germain, fils de M. le Grand. Il prit le nom de prince de Lixin, et continua de servir en France. C'était un homme très poli et fort brave, mais haut et pointilleux à l'excès. Sur une dispute

d'un point d'histoire fort indifférent qu'il eut avec M. de Ligneville, frère de madame de Craon, sa belle-mère, aussi peu endurant que lui, ils se battirent, et le prince de Lixin le tua. Il fut payé en même monnaie pour s'être avisé seul, et dernier cadet de sa maison, de trouver mauvais que le duc de Richelieu sur la naissance duquel il s'espaça, eût épousé une fille de M. de Guise, sœur de la duchesse de Bouillon. M. de Richelieu, après avoir fait tout ce qu'il avait pu pour le ramener, se lassa enfin de ses procédés, se battit avec lui, et le tua tout au commencement du siège de Philipsbourg par le maréchal de Berwick, qui y fut tué lui-même.

Le maréchal de Villars maria son fils unique à une fille du duc de Noailles, extrêmement jolie, et depuis dame du palais, et après dame d'atour de la reine, femme de beaucoup d'esprit et d'agrément, devenue dévote à ravir, et dans tous les temps intrigante et cheminant à merveille.

Le duc de Boufflers épousa en même temps une fille du duc de Villeroy, dont le maréchal de Villeroy fit magnifiquement la noce.

CHAPITRE XXV.

Dubois cardinal. — Sa conduite en cette occasion. — Comment il agit avec moi. — Il sort à merveille de ses audiences. — Croix pectorale. — Embarras de M. de Fréjus. — Imprudence de madame de Torcy. — Dubois informé de mon ambassade. — Ses manèges pour me nuire. — Liaison de Bellisle avec le Blanc. — Leur servitude sous Dubois. — Maladie du roi. — Audace de la duchesse de la Ferté. — Conduite étrange du maréchal de Villeroy. — *Te Deum* sans fin. — Instruction du maréchal de

Villeroy au roi. — Sage conduite de M. le duc d'Orléans pendant la maladie du roi. — Plusieurs morts. — Quelques survivances.

A mesure que le temps s'écoulait depuis l'exaltation du pape, et qu'il était vivement pressé de tenir à l'abbé Dubois la parole qu'il lui avait donnée par écrit au cas qu'il fût élu pape, l'impatience de Dubois croissait avec ses espérances, et ne lui laissait plus de repos. Il se trouva bien étourdi quand il apprit que le pape avait fait cardinal tout seul, le 16 juin, son frère, évêque de Terracine depuis dix ans, moine bénédictin du mont Cassin. Dubois s'attendait qu'il ne se ferait point de promotion sans qu'il en fût, et jeta feu et flammes. Son attente ne fut pas longue : un mois après, le 16 juillet, le pape le fit cardinal avec don Alexandre Albani, neveu du feu pape et frère du cardinal camerlingue. Il en reçut la nouvelle et les complimens avec une joie extrême, mais qu'il sut contenir dans quelque décence, et en donner tout l'honneur à la protection de M. le duc d'Orléans, qui, comme on l'a vu, y eut peu ou point de part. Mais il ne se put empêcher de débiter à tout le monde que ce qui l'honorait plus que la pourpre romaine était le vœu unanime, et l'empressement de toutes les puissances à la lui procurer, à en presser le pape, et à desirer que sa promotion fût avancée sans attendre leurs nominations et la promotion des couronnes. Il s'éventait là-dessus, et ne pouvait finir sur ce chapitre qu'il recommençait à tout moment, et dont personne ne fut la dupe.

Quoique nous fussions au point où on l'a vu ici, je crus devoir mettre M. le duc d'Orléans à son aise entre Dubois et moi, avec lequel j'allais avoir un commerce nécessaire et forcé dans mon ambassade. J'allai donc chez lui où il me combla de respects, de complimens, de pro-

testations, de reconnaissance de l'honneur que je lui faisais, sans parler du passé. Quoiqu'à la façon dont nous étions ensemble, et à l'occasion qui m'amenait chez lui, la visite fût de cérémonie, et qu'il y eût un monde infini, il en usa avec sa calotte rouge qu'il venait de recevoir des mains du roi, comme si elle eût été encore noire, me fit litière de la main, de termes de respect, de conduite jusqu'au bout de son appartement, et à la petite cour où il aboutissait. M. le duc d'Orléans me témoigna beaucoup de gré de cette démarche de ma part, et je ne rencontrai plus le nouveau cardinal chez ce prince qu'il ne vînt à moi, se reculât aux portes et ne me fît merveilles, auxquelles je n'avais garde de me fier. En recevant sa calotte des mains du roi, il détacha de son col sa croix épiscopale, la présenta à l'évêque de Fréjus, lui dit qu'elle portait bonheur, et que c'était pour cela qu'il le priait de la porter pour l'amour de lui. Fréjus rougit et la reçut avec beaucoup d'embarras. Cette croix, quoique faite comme toutes les autres, avait pourtant une façon très remarquable, et qui la faisait parfaitement distinguer. Fréjus, exposé à rencontrer très fréquemment le cardinal nouveau chez le roi, n'osa ne pas porter cette croix assez souvent.

Dînant dans ces premiers jours, ayant cette croix à son col chez la duchesse du Lude, avec M. et madame de Torcy et bonne compagnie, madame de Torcy qui n'aimait pas Dubois, et qui fort Arnaud était fort mécontente de l'ardente conduite de Fréjus sur la Constitution, et contre ce qu'on taxait de jansénisme, et accoutumée à l'avoir vu si long-temps commensal et complaisant de sa maison, l'entreprit sur cette croix à table avec beaucoup d'esprit, de licence et d'aigreur, tombant sur tous les deux avec une finesse aiguë et mit Fréjus dans un tel désordre qu'il ne savait plus où il en était,

sans que la compagnie qui s'en aperçut et qui souffrait de cette scène en pleine table, pût rompre les chiens de cette chasse qui dura fort long-temps, et que Fréjus n'a jamais pardonnée à madame de Torcy, ni même à son mari, quoiqu'il n'y eût rien mis du sien. Il était trop sage et trop mesuré pour n'en avoir pas été très embarrassé lui-même, et à la vérité ce fut une grande imprudence à madame de Torcy.

L'abbé Passarini, camérier d'honneur du pape, étant arrivé avec le bonnet, le nouveau cardinal le reçut des mains du roi, et fit ses visites au sang royal avec les cérémonies accoutumées. Il avait eu près de deux mois à s'y préparer, et il faut avouer qu'il en profita bien. Il avait un compliment à faire à Madame et à M. le Duc et madame la duchesse d'Orléans, dans l'audience de cérémonie qu'il en eut; car pour les visites aux princes et princesses du sang, ce ne sont plus que visites et complimens en cérémonie, mais ce ne sont pas des audiences avec un compliment en forme qui est une petite harangue. Il devait bien s'attendre à ce que Madame souffrirait de le recevoir en cérémonie, de le saluer et de lui donner un tabouret, et madame la duchesse d'Orléans, de lui donner un siège à dos, après l'avoir vu si longuement si petit compagnon, et Madame qui ne lui avait jamais pardonné le mariage de son fils, qui l'avait traité toujours avec le plus grand mépris, parlé de lui sans mesure, et demandé comme on l'a vu pour toute grâce à M. le duc d'Orléans, le jour de sa régence de n'employer à rien ce petit fripon-là qui le vendrait et déshonorerait. Le cardinal Dubois se composa, parut devant Madame pénétré de respect et d'embarras. Il se prosterna comme elle s'avança pour le saluer, s'assit au milieu du cercle, se couvrit un instant de son bonnet rouge qu'il ôta aussitôt, et fit son compliment. Il commença par sa propre surprise de se trou-

ver en cet état devant Madame, parla de la bassesse de sa naissance et de ses premiers emplois, les employa avec beaucoup d'esprit et en termes fort choisis à relever d'autant plus la bonté, le cœur et la puissance de M. le duc d'Orléans, qui de si bas l'avait élevé où il se voyait, se fit une leçon de n'oublier jamais ce qu'il avait été, pour sentir toujours plus vivement ce qu'il devait à ce prince, et employer tout ce qui pouvait être en lui, sans se louer ni s'applaudir le moins du monde, pour le servir, car la modestie surnagea toujours dans ses discours d'audiences, donna un encens délicat à Madame, enfin se confondit en respects les plus profonds et en reconnaissance. Il parla si judicieusement et si bien que quelque indignation qu'on eût contre sa personne et sa fortune, tous ceux qui l'entendirent en furent charmés ; et Madame elle-même ne put s'empêcher, après qu'il fut sorti, de louer son discours et sa contenance, tout en ajoutant qu'elle enrageait de le voir où il était.

Ses audiences de M. le duc d'Orléans et de madame la duchesse d'Orléans se passèrent avec le même succès ; ce fut le même fonds en d'autres termes. Je me suis étendu sur celle de Madame comme la plus difficile et la plus curieuse, et j'ai voulu rapporter tout de suite ce qui regarde cette réception du cardinalat.

Il ne fut pas long-temps sans que M. le duc d'Orléans lui apprît qu'il m'avait promis l'ambassade d'Espagne et de me protéger pour une grandesse pour mon second fils. A chose faite point de remède. Le cardinal Dubois le comprit bien, il en fut outré et résolut bien de me faire du pis qu'il pourrait en tous genres. Pour cela il fallut couvrir son jeu, ne point montrer de mécontentement à M. le duc d'Orléans et me combler de gentillesses pour me mieux tromper. Il n'était pas encore cardinal lorsque cela arriva, mais il le fut tôt après. Il avait fait de le

Blanc comme son secrétaire, pour ne pas dire comme son valet, l'avait rendu assidu auprès de lui jusqu'à l'esclavage, tout secrétaire d'état de la guerre qu'il était, et s'en servait à toutes mains, surtout depuis l'affaire de M. et de madame du Maine, dont il eut seul tout le secret parce qu'il fut l'instrument dont il se servit uniquement.

Bellisle était ami de le Blanc. Le commerce des femmes et leur attachement commun au char de madame de Pleinœuf les avaient liés. Le Blanc était un esprit doux, fort inférieur à celui de Bellisle, qui s'attacha de plus en plus à lui pour le gouverner et en tirer, dès qu'il le vit en place, et qui en serra les liens à mesure qu'il le vit dans tout ce qu'il était en Dubois de donner de confiance. Par le Blanc, il s'approcha de Dubois, et si bien que Dubois ne les regarda plus que comme ne faisant qu'un et qu'il eut part à la même confiance, jusque-là que tous les soirs ils entraient tous deux seuls chez Dubois, et que, entre eux trois, il se disait et se passait bien des choses. Dubois, qui n'ignorait rien en matière de commerce et de liaisons, connaissait les miennes avec madame de Lévi et le duc de Charost, conséquemment avec Bellisle, tellement que ce fut de lui qu'il se servit pour me rapprocher.

Je ne savais point encore que M. le duc d'Orléans eût parlé de mon ambassade à Dubois, et je n'en avais moi-même ouvert la bouche à qui que ce soit, lorsque je vis entrer Bellisle chez moi, qui après un court préambule, me parla de mon ambassade en homme qui n'en ignorait rien. Ma surprise fut grande, elle ne m'empêcha pas de demeurer ignorant et boutonné. Alors Bellisle me dit que je pouvais lui en parler franchement, parce qu'il savait tout par l'abbé Dubois, à qui M. le duc d'Orléans l'avait dit, et tout de suite me demanda comment j'entendais me conduire là-dessus avec l'abbé Dubois, qui avait seul

les affaires étrangères, qui n'attendait que le moment de sa promotion, dont je ne pouvais me dissimuler le crédit et l'ascendant entier sur M. le duc d'Orléans, qui, après mon départ, demeurerait sans contrepoids le maître de son maître, et qui me pouvait servir ou nuire infiniment; qu'au demeurant il ne me dissimulerait pas qu'il m'apportait le choix de la paix ou de la guerre; que Dubois était infiniment ulcéré de tout ce que j'avais dit tant de fois à M. le duc d'Orléans contre lui; que, malgré cela, il ne s'éloignerait pas de revenir à moi, et de se raccommoder, d'y vivre sur l'ancien pied, mais à de certaines conditions, et de me servir utilement et franchement dans le cours de mon ambassade, et pour l'objet qui me l'avait fait desirer. L'exhortation amicale suivit, et cependant je faisais mes réflexions.

Je connaissais trop le terrein pour ne pas sentir que Bellisle disait vrai en tout, excepté sur la sincérité d'une âme si double et offensée; mais que ne me pas prêter à un raccommodement offert donnerait beau jeu à Dubois auprès de M. le duc d'Orléans, qui serait également embarrassé et importuné de ce contraste, et qui surtout en mon absence, je veux dire Dubois, en saurait bien profiter; de plus, comment éviter le commerce réglé de lettres avec l'homme chargé seul des affaires étrangères, et comment le soutenir avec un homme avec qui on est brouillé et avec qui on n'a pas voulu se raccommoder? Ces considérations si évidentes ployèrent ma roideur; mais je voulus savoir ce que c'était que les conditions dont il m'avait parlé. Bellisle me dit qu'elles n'étaient pas difficiles, d'oublier de part et d'autre tout ce qui s'était passé, ne nous en jamais parler, promesse de ne plus rien dire en public contre lui ni en particulier à M. le duc d'Orléans, nous revoir et traiter ensemble à l'avenir avec ouverture et liberté, et que je verrais que Dubois, ravi de n'avoir plus à me

compter au nombre de ses ennemis, irait au-devant de tout ce qui me pourrait plaire. Bellisle, tout de suite, sans me laisser le temps de parler, me fit l'analyse de ces conditions telle que je la sentais moi-même : la nécessité du raccommodement avec un homme qui me l'offrait, avec qui il fallait concerter tout ce qui pouvait regarder mon ambassade, et avoir avec lui un commerce de lettres réglé toutes les semaines, tant qu'elle durerait, sans possibilité de le faire passer par un autre ; le raccommodement fait, l'indécence de parler mal en public d'un homme avec qui on s'est raccommodé, enfin d'en parler mal à M. le duc d'Orléans en particulier ; l'expérience de l'inutilité même du danger me devait convaincre là-dessus et la raison me démontrer qu'il était déjà le maître des affaires, des grâces de tout l'intérieur ; combien plus l'allait-il devenir quand il serait élevé à la pourpre, qui peut-être était déjà en chemin par un courrier ! A l'égard de la bonne foi, quelque difficulté que je pusse avoir d'y prendre confiance, je lui liais les bras par ce raccommodement, quitte à marcher avec les précautions raisonnables, et à voir de jour à autre comment il se conduirait avec moi, parti sage en tous ses points, dont je ne pourrais jamais me faire de reproche dans ma position présente, et bien différent d'une brouillerie ouverte dans la situation où je me trouvais.

Ces mêmes raisons m'avaient déjà sauté aux yeux, de sorte que je renvoyai Bellisle content de sa négociation, qui, deux jours après, me vint dire merveilles de la part de Dubois. Là-dessus sa calotte arriva. Je fus le voir, comme je l'ai dit, et le surlendemain il vint chez moi. Sa barette arrivée, il ne tarda pas à y revenir encore en habit long et rouge. On peut juger quelle put être notre confiance réciproque : aussi n'eûmes-nous pas sitôt entamé les propos de l'ambassade, et ils le furent dès-lors, que je vis clairement son venin et sa duplicité. Aussi me crus-je

dispensé à son égard de tout ce que la prudence me pouvait permettre. Pour ne point interrompre ce qui se passa sur mon ambassade, avant mon départ, je le remettrai tout de suite au temps de mon départ même, quoique les propos et la tyrannie en aient commencé dès ce temps-ci, presque aussitôt que nous nous fûmes vus. Passons à un évènement qui fut court, mais qui effraya beaucoup.

Le dernier juillet, le roi, jusqu'alors dans une santé parfaite, se réveilla avec mal à la tête et à la gorge; un frisson survint, et sur l'après-midi le mal de tête et de gorge ayant augmenté, il se mit au lit. J'allai le lendemain, sur le midi, savoir de ses nouvelles. Je trouvai que la nuit avait été mauvaise et qu'il y avait depuis deux heures un redoublement assez fort. Je vis partout une grande consternation. J'avais les grandes entrées, ainsi j'entrai dans sa chambre. Je la trouvai fort vide, M. le duc d'Orléans, assis au coin de la cheminée, fort esseulé et fort triste. Je m'approchai de lui un moment, puis j'allai au lit du roi. Dans ce moment Boulduc, un de ses apothicaires, lui présentait quelque chose à prendre. La duchesse de la Ferté, qui, par la duchesse de Ventadour sa sœur, avait toutes les entrées comme marraine du roi, était sur les épaules de Boulduc, et s'étant tournée pour voir qui approchait, elle me vit, et tout aussitôt me dit entre haut et bas : « Il est empoisonné, il est empoisonné.— Taisez-vous donc, madame, lui répondis-je, cela est horrible »! Elle redoubla et si bien et si haut, que j'eus peur que le roi ne l'entendît. Boulduc et moi nous nous regardâmes, et je me retirai aussitôt d'auprès du lit et de cette enragée avec qui je n'avais nul commerce. Pendant cette maladie, qui ne dura que cinq jours, mais dont les trois premiers furent violens, j'étais fort fâché et fort en peine; mais en même temps si aise d'avoir opiniâtrément refusé d'être gouverneur du roi, et si agité en me représentant

l'être, et en quel état je serais, que je m'en réveillais la nuit en sursaut, et ces réveils étaient pour moi de la joie la plus sensible de ne l'être pas. La maladie ne fut pas longue et la convalescence fut prompte, qui rendit la tranquillité et la joie, et causa un débordement de *Te Deum* et de réjouissances. Helvétius en eut tout l'honneur, les médecins avaient perdu la tête; il conserva seul la sienne, il opiniâtra une saignée au pied dans une consultation où M. le duc d'Orléans fut présent; il l'emporta: le mieux très marqué suivit incontinent et la guérison bientôt après.

Le maréchal de Villeroy ne manqua pas cette occasion de signaler tout son venin et sa bassesse; il n'oublia rien pour afficher des soupçons, des soins, des inquiétudes extrêmes, et pour faire sa cour à la robe. Il ne vint point si petit magistrat aux Tuileries qu'il ne se fît avertir pour lui aller dire lui-même des nouvelles du roi et le caresser, tandis qu'il était inaccessible aux premiers seigneurs. Les magistrats plus considérables, j'entends toujours du parlement, ou les chefs des autres compagnies, ou leurs gens du parquet, il les faisait entrer à toute heure dans la chambre du roi et tout auprès de son lit pour qu'ils le vissent, tandis qu'à peine ceux qui avaient les grandes entrées jouissaient de la même privance. Il en usa de même dans la première convalescence, qu'il prolongea le plus qu'il put pour donner la même distinction aux magistrats à quelque heure qu'il en vînt, et privativement aux plus grands de la cour et aux ambassadeurs; il se croyait tribun du peuple et aspirait à leur faveur et à leur dangereuse puissance. De là il se tourna à une autre affectation, qui avait le même but contre M. le duc d'Orléans. Il multiplia les *Te Deum*, qu'il incita les divers états des petits officiers du roi de faire chanter en différens jours et en différentes églises, assista à tous, y mena tout ce

qu'il put, et courut encore plus de six semaines les *Te Deum* qui se chantèrent dans toutes les églises de Paris. Il ne parlait d'autre chose, et sur sa joie véritable de la guérison, il en entait une fausse qui puait le parti et le dessein à ne s'y pouvoir méprendre. Il fit faire force fêtes à Lyon et à son fils l'archevêque, dont il eut soin de faire répandre les relations.

Le roi alla en cérémonie remercier Dieu à Notre-Dame et à Sainte-Géneviève. Ces momeries, ainsi allongées, gagnèrent la fin du mois d'août et la Saint-Louis. Il y a tous les ans ce jour-là un concert le soir dans le jardin. Le maréchal de Villeroy prit soin que ce concert devînt une manière de fête, à laquelle il fit ajouter un feu d'artifice. Il n'en faut pas tant pour attirer la foule; elle fut telle, qu'une épingle ne serait pas tombée à terre dans tout le parterre. Les fenêtres des Tuileries étaient parées et remplies, et tous les toits du Carrousel pleins de tout ce qui put y tenir, ainsi que la place. Le maréchal de Villeroy se baignait dans cette affluence, qui importunait le roi qui se cachait dans des coins à tout moment; le maréchal l'en tirait par le bras et le menait tantôt aux fenêtres d'où il voyait la cour et la place du Carrousel toute pleine, et tous les toits jonchés de monde; tantôt à celles qui donnaient sur le jardin, et sur cette innombrable foule qui y attendait la fête. Tout cela criait *vive le roi* à mesure qu'il en était aperçu, et le maréchal retenant le roi qui se voulait toujours aller cacher : « Voyez donc, mon maître, tout ce monde et tout ce peuple, tout cela est à vous, tout cela vous appartient, vous en êtes le maître ; regardez-les donc un peu pour les contenter, car ils sont tous à vous; vous êtes maître de tout cela ». Belle leçon pour un gouverneur, qu'il ne se lassait point de lui inculquer à chaque fois qu'il le menait aux fenêtres, tant il avait peur qu'il l'oubliât! Aussi l'a-t-il très plei-

nement retenue. Je ne sais s'il en reçut d'autres de ceux qui ont eu la charge de son éducation. Enfin le maréchal le mena sur sa terrasse, où dessous un dais il entendit la fin du concert et vit après le feu d'artifice. La leçon du maréchal de Villeroy si souvent et si publiquement répétée, fit grand bruit et à lui peu d'honneur. Lui-même a éprouvé le premier effet de ses belles instructions.

M. le duc d'Orléans se conduisit d'une manière si simple et si sage qu'il y gagna beaucoup. Des soins et une inquiétude raisonnable mais mesurée, une grande réserve dans ses discours, une attention exacte et soutenue en propos et en contenance, qui ne laissât rien échapper, qui sentît le moins du monde qu'il était le successeur, surtout à ne jamais montrer croire le roi trop bien ni trop mal, et laisser aucun lieu qu'il le craignît trop bien et qu'il le souhaitât mal. Il ne pouvait douter qu'une conjoncture si critique pour lui ne fixât sur lui les regards les plus perçans et l'attention de tout le monde, et comme dans la vérité il ne souhaita jamais la couronne, quelque peu vraisemblable que cela paraisse, nous le vîmes, il n'eut besoin que de s'observer et point du tout de se contraindre; aussi n'eut-il besoin d'aucun conseil là-dessus, et son intérieur le plus libre et le plus familier, moi par exemple, toujours là-dessus tel que le public le vit. Cela fut aussi fort remarqué, et la cabale opposée fut entièrement réduite au silence, qui se préparait bien à faire valoir jusqu'aux riens qu'elle aurait aperçus. Il fut heureux que ceux qui lui étaient particulièrement attachés et qui auraient pu se flatter le plus d'un évènement sinistre aient tous gardé toute la même conduite que lui, sans qu'aucun d'eux, jusqu'aux valets, et c'est une merveille, aient laissé échapper de quoi faire naître le plus léger soupçon.

Trudaine, conseiller d'état, à qui M. le duc d'Orléans

avait fort mal-à-propos ôté la prévôté des marchands, dont il a été parlé ici en son lieu, mourut à soixante-deux ans. Ce n'était pas un aigle, mais un très honnête homme, intègre, désintéressé, vertueux.

Le duc de Bouillon mourut en même temps, à quatre-vingt-deux ans, s'étant démis, depuis la régence, de sa charge de grand-chambellan et de son gouvernement d'Auvergne en faveur du duc d'Albret, son fils aîné, qui prit le nom de duc de Bouillon, à qui le feu roi ne les aurait jamais laissé passer, et qui, comme on l'a vu ici en son temps, avait eu de grands procès contre son père et avait été fort mal avec lui. Le père était fort bon homme, prince tant qu'il pouvait, du reste fort valet, mais du roi seulement, et d'une assiduité qui, jointe avec un esprit extrêmement court, lui avait entièrement gagné le roi, quoique des aventures de sa femme et du cardinal son frère l'eussent fait éloigner plus d'une fois de la cour. On a vu ici en son lieu que beaucoup d'art, quelque chose de pis de la part du procureur général Daguesseau, depuis chancelier, l'habitude et l'affection du roi, sauvèrent sa prétendue principauté, à l'évasion du cardinal de Bouillon du royaume.

Thury mourut aussi à soixante-deux ans, sans avoir été marié, ayant donné ou plutôt trafiqué tout ce qu'il avait avec le maréchal d'Harcourt. Ils étaient fils des deux frères, mais totalement différens. Thury était noir, méchant, cynique, atrabilaire, avec beaucoup d'esprit, insolent et dangereux ; et quoique avec méchante réputation à la guerre et dans le monde, reçu en de bonnes compagnies. Il est pourtant vrai qu'un soufflet que le duc d'Elbœuf lui appliqua à table, avec une épaule de mouton, dont il ne fut autre chose, était resté imprimé sur sa mauvaise physionomie.

Ils furent suivis du père le Long, prêtre de l'Oratoire, bi-

bliothécaire de leur maison de Saint-Honoré, à Paris, où il mourut, à cinquante-six ans, regretté de tous les gens de bien, des savans et des hommes de lettres. Il avait donné sous le nom de *Bibliothèque historique*, et avec une grande exactitude, une liste, en différentes classes, de tous les ouvrages qui ont rapport à l'histoire de France, sacrée ou profane, et une autre sous le titre latin de *Bibliotheca sacra*, où il a donné le catalogue des manuscrits et des éditions des textes originaux de la Bible et des versions, en toutes sortes de langues, et des auteurs qui ont écrit sur la Bible.

Armenonville obtint pour son fils Morville la survivance de sa charge de secrétaire d'état, et madame de Ventadour celle de sa charge de gouvernante des enfans de France, pour madame de Soubise, femme de son petit-fils, quoique très jeune, mais très sage et très convenable à cette place.

Saumery, l'un des sous-gouverneurs du roi, dont il a été parlé ici en plus d'un endroit, comblé déjà de grâces, avec tout ce qu'il fallait pour n'en obtenir aucune en aucun temps, et qui en celui-ci était lié avec toute la cabale opposée à M. le duc d'Orléans, en obtint de lui une sans exemple : ce fut la survivance de sa place de sous-gouverneur du roi pour son fils aîné, qui valait en tout mieux que lui, car il était fort honnête homme, avec du sens, avait bien servi et été envoyé du roi quelque temps à Munich. C'était grossièrement lui faire passer les entrées et les appointemens de sous-gouverneur, parce que le père était de santé à n'y avoir pas besoin d'aide, et à achever, et bien au-delà, comme il fit, le temps que le roi avait à être sous des gouverneurs.

CHAPITRE XXVI.

Mort de madame la grande-duchesse. — Sa vie. — Sa conduite. — Son caractère. — Comment Dubois agit à mon égard. — Ma familiarité avec M. le Duc depuis le lit de justice aux Tuileries. — Conversation curieuse entre nous deux. — Mort du cardinal Mailly. — Son caractère. — Quelques réflexions. — Archevêché de Reims offert à M. de Fréjus. — Son refus. — Ses motifs. — Sa conduite à l'égard du roi, du régent et du monde. — Mes raisons pour desirer que M. de Fréjus acceptât Reims. — Il accepte à grand'peine l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. — Son désintéressement. — Son ingratitude envers Castries, archevêque d'Alby. — Abbé de Guéméné, archevêque de Reims. — Retraite du duc de Brancas. — Plusieurs morts.

MADAME la grande-duchesse mourut à soixante-dix-sept ans, après plusieurs apoplexies, et fut enterrée, comme elle l'avait ordonné, parmi les religieuses de Picpus, dans leur cloître. Elle était fille aînée du second mariage de Gaston, frère de Louis XIII, avec la sœur de Charles IV, duc de Lorraine. Madame la grande-duchesse avait été fort belle, et très bien faite et grande: on le voyait bien encore; bonne et peu d'esprit, mais arrêtée en son sens sans pouvoir être persuadée. Elle épousa, en 1661, Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, avec un esprit de retour que rien ne put amortir. Elle vécut fort mal avec le grand-duc, dont la patience et les soins pour la ramener furent continuels; plus mal encore avec la grande-duchesse sa belle-mère, qui était la Rovère-Urbin, morte en 1694, à soixante-douze ans. Elle voulait vivre en liberté, à la française et se

moquait de toutes les manières italiennes. Elle eut assez promptement trois enfans; l'aîné qui mourut long-temps avant son père, sans enfans de la sœur de madame la dauphine de Bavière; J. Gaston, marié à une fille du dernier duc de Saxe-Lawenbourg, et dernière elle-même de cette grande et si ancienne maison, avec qui il se brouilla, n'en eut point d'enfans, succéda au grand-duc son père, mort à quatre-vingt-deux ans, en 1723, mourut sans postérité et finit les Médicis, grands-ducs de Toscane, après avoir vu souvent et diversement diposer, pour après lui, de ses états, de son vivant; enfin l'électrice Palatine, veuve sans enfans, et depuis son veuvage retirée à Florence.

Après avoir eu ces enfans, la grande-duchesse redoubla d'humeur exprès, et de conduite étrange en Italie, avec tant d'éclat que le roi y mit la main, par ses envoyés, diverses fois, et par les cardinaux d'Estrées et Bonzi, allant et revenant de Rome, sans pouvoir lui rien persuader. Elle en fit tant que le grand-duc consentit enfin à son retour en France, mais sous des conditions qui lui donnèrent plus de contrainte qu'elle n'en aurait eue à Florence en vivant bien avec son mari et sa belle-mère, et que le roi lui fit scrupuleusement observer, toujours parce qu'il était informé de sa conduite et très content de celle que le grand-duc avait eue avec elle. Il lui assigna une pension telle qu'il plut au roi, voulut qu'elle fût dans un couvent hors de Paris, qu'elle ne couchât jamais à Paris et qu'elle y vînt rarement, qu'elle n'allât jamais à la cour que mandée ou pour quelque devoir très nécessaire de famille, dont à chaque fois le roi déciderait, et sans y coucher, à moins que cela ne fût indispensable, au jugement du roi, et encore pour une seule nuit. Elle revint donc de la sorte, vers 1669, fort peu accueillie, confinée au couvent de Picpus, où elle vit très peu de monde. Après bien des années, elle se mit à venir souvent à Paris, chez qui elle pouvait pas-

ser quelques heures, ou à quelques dévotions, sans crédit et avec peu ou point de considération.

Sur la fin de la vie de Monsieur, qui en avait pitié, elle obtint la liberté de passer à Saint-Cloud le temps qu'il y était. Madame, M. le duc et madame la duchesse d'Orléans lui firent toujours fort de bien. Mademoiselle, sa sœur de père, la méprisa toujours parfaitement, et madame de Guise, sa sœur de père et de mère, n'en fit jamais grand cas; elle jouit de son rang de petite-fille de France et de tous les honneurs qui y sont attachés. Sur les fins, elle quitta Picpus pour le couvent de Saint-Mandé, et après la mort du roi, le grand-duc son mari accorda à M. le duc d'Orléans qu'elle pût loger à Paris. Elle y loua en très simple particulière une maison à la Place-Royale, où elle mourut dans une grande dévotion à sa manière depuis long-temps, et quoique avare, fort appliquée aux bonnes œuvres : elle était fort polie et bonne avec tout le monde.

J'étais alors aux prises avec le cardinal Dubois sur ce qui regardait mon ambassade, et je voyais en plein ses bonnes intentions qui n'allaient à rien moins qu'à me ruiner et me perdre, en me suscitant des embarras en Espagne les plus ridicules, les plus fous et les plus difficiles à m'en tirer. Je ne dis que ce mot à cause de ce qui va suivre, pour en raconter le détail de suite lors de mon départ, et ne plus interrompre la matière de l'ambassade. Le cardinal, depuis fort peu après que nous nous fûmes revus, comme je l'ai dit plus haut, me montra à découvert ce que j'en devais attendre, et me délivra ainsi des conditions de notre raccommodement, sur quoi néanmoins il fallut me conduire avec la prudence que demandait la nécessité de passer sans cesse par lui, jusqu'à mon départ, et dans tout le cours de mon ambassade, et l'incroyable ascendant dont il était en pleine

possession sur M. le duc d'Orléans. Depuis le commerce étroit et plein de confiance que l'affaire du lit de justice des Tuileries m'avait procuré avec M. le Duc, il avait toujours duré le même. M. le duc d'Orléans et M. le Duc l'avaient tous deux desiré, et j'étais souvent entre eux deux pour conserver leur union nécessaire.

Un jour que je causais fort librement avec M. le Duc, il me parla fort librement aussi de beaucoup de choses de sa famille. Nous avions souvent traité ensemble le fameux chapitre de l'enfant de treize mois, dans les temps que la duchesse du Maine ne se faisait faute d'en parler dans ses grands éclats du procès de la succession de M. le Prince et des disputes sur la qualité de prince du sang que la maison de Condé fit rayer au duc du Maine, et lorsque les bâtards perdirent leur prétendue habilité de succéder à la couronne, que le duc du Maine et madame de Maintenon avaient arrachée à la mourante faiblesse du feu roi. M. le Duc, à la mort de madame sa femme, arrivée dans les premiers mois de l'année précédente, avait retenu des actions et force pierreries de sa succession, malgré les plaintes de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, sa belle-sœur, qui avaient fait et faisaient encore grand bruit dans le monde, et qu'il lui rendit long-temps après quand il commença à songer à sa manière sérieusement à son salut. Ce chapitre avait été effleuré entre lui et moi, et j'étais peiné qu'il se fît ce tort dans le monde. Je lui proposai donc la nécessité de se remarier pour avoir des enfans, puisque MM. ses frères n'y voulaient point entendre, et pour couper court à toute cette affaire de la succession de madame sa femme, d'épouser mademoiselle de la Roche-sur-Yon. Il se mit à sourire, et me répondit que pour des Conti, il en avait sa suffisance, et me parla de la conduite de feu madame la Duchesse, qui en effet ne s'était pas contrainte

sur les mesures, et qu'il avait soufferte avec une patience qu'on n'aurait pas attendue de lui, et qu'il n'étendit pas depuis à celle de sa seconde femme. De propos en propos, il me fit des plaintes du peu de confiance de M. le duc d'Orléans, qui d'ordinaire ne lui disait les choses que lorsqu'elles ne se pouvaient plus cacher. J'excusai cela comme je pus, tant qu'enfin acculé par les faits qu'il m'allégua, je me mis à sourire, et lui dis que s'il me promettait de ne le point trouver mauvais, je lui en dirais bien la raison, et le moyen d'établir la plus entière confiance. Après quelques propos généraux et réciproques là-dessus, et qu'il m'eut fort pressé de lui parler en ami, et avec une franchise dont il n'aurait garde de se fâcher je lui dis que s'il voulait en user comme faisait M. le duc d'Orléans, ils seraient bientôt contens l'un de l'autre. Après l'avoir un peu tenu là-dessus, je lui dis qu'il avait une maîtresse la plus parfaitement choisie pour les charmes du corps et de l'esprit; qu'à cela je n'avais rien à lui dire; que c'était l'affaire de son confesseur; mais que M. le duc d'Orléans était persuadé qu'il n'avait point de secret pour elle; que cela faisait qu'il en avait pour lui; que s'il pouvait être comme M. le duc d'Orléans, qui s'amusait avec ses maîtresses, avec qui il ne lui échappait jamais rien de sérieux, je lui répondais qu'il serait content de la confiance de ce prince. Il se défendit de ce soupçon du régent assez mal, et avec un air peiné dit que c'était excuse et prétexte, en sorte que je lui dis que si je m'étais expliqué si ouvertement avec lui, ce n'était que par le desir que j'avais de voir leur union parfaite, si utile au bien de l'état, mais qui au fond lui était bien plus nécessaire qu'à M. le duc d'Orléans. On verra dans la suite qu'il rapporta ce point jaloux de notre conversation à madame de Prie, sa maîtresse, qui ne me le pardonna

26.

pas. Revenu bien à lui de ce petit nuage, il jeta tout ce défaut de confiance sur le cardinal Dubois, qui tant qu'il pouvait n'en permettait que pour soi à son maître, et se mit à déplorer l'aveuglement et la faiblesse de M. le duc d'Orléans pour ce valet indigne, qui en abusait sans cesse si énormément. Ces propos me firent naître la pensée de revenir par un autre biais à ce que Torcy avait pensé, et que la sottise du maréchal de Villeroy avait fait manquer, comme je l'ai expliqué il n'y a pas long-temps.

Il paraissait dans ce temps-là que le roi aimait M. le Duc. Je lui en parlai comme en étant fort aise, et tout de suite je lui dis qu'il devrait bien profiter de cette affection du roi pour le bonheur de l'état et de M. le duc d'Orléans lui-même, en faisant bien connaître au roi le danger de cette autorité que le cardinal Dubois avait usurpée; la facilité que sa majesté avait de montrer de l'aversion pour lui, et d'engager M. le duc d'Orléans, qui avait si grandement fait pour lui, de l'envoyer à Cambrai avec sa calotte rouge, et gorgé d'abbayes pour ne plus revenir à la cour et n'avoir plus aucune part aux affaires. M. le Duc se mit à rire à cette proposition. « Je suis bien aise, me dit-il, qu'on croie que le roi a de l'amitié pour moi et de la confiance, et en effet il m'en témoigne autant qu'il en est capable. Mais tout cela roule sur des riens, et je le connais bien, sans se soucier de moi que par l'habitude de me voir et de me parler, et je puis vous répondre que si je venais à mourir aujourd'hui, il ne s'en soucierait non plus que de madame la grande-duchesse, dont nous portons le deuil, et ne parlerait que des causes de mort qu'on m'aurait trouvées avec la même indifférence qu'il s'entretient de l'ouverture de cette princesse qu'à peine avait-il vue ». Tout de suite il me parla de ce qu'il remarquait du roi que son assiduité lui

faisait sentir, quelque peu d'esprit qu'il eût, ce qui n'est pas matière de ces Mémoires. Mais le résultat de la conversation fut la parfaite et très certaine inutilité, peut-être même le danger de cette tentative à laquelle le roi était radicalement incapable de prendre, quoiqu'on vît bien qu'il avait une sorte d'éloignement du cardinal Dubois.

Le cardinal de Mailly était mort quatre jours avant madame la grande-duchesse dans l'abbaye de Saint-Thierry unie à l'archevêché de Reims, à soixante-trois ans. Cette mort était bien propre à faire faire de grandes réflexions. J'ai parlé plus d'une fois de ce prélat, de ma liaison étroite avec lui, de ses causes et de ses suites, quoique lui et moi pensassions bien différemment sur l'affaire de la Constitution, du peu de vocation à son état, de son ambition et de sa passion démesurée pour le cardinalat dès ses premiers commencemens; de ses démarches hardies et continuelles pour y parvenir; de sa haine jusqu'à la fureur pour le cardinal de Noailles, et de ses faibles et injustes causes; de son déchaînement forcené pour la Constitution, par toutes ces raisons, et uniquement de son aveu à moi par ces raisons, jusqu'à m'avoir dit, dans ses plus grands emportemens sur cette affaire, que si le cardinal de Noailles avait été pour la Constitution, lui Mailly aurait été contre avec la même rage qu'il était pour cette bulle. Un léger abrégé suffira donc sur ce qui le regarde, puisqu'on a vu en son lieu comment d'aumônier du roi, et vieux pour cet emploi, avec une abbaye fort mince, il devint tout d'un coup archevêque d'Arles, puis de Reims, par quels étranges chemins cardinal, puis reconnu tel en France, enfin abbé de Saint-Etienne de Caen. Il eut Arles en 1697; Reims en 1710; le chapeau 19 novembre 1719, reconnu cardinal plusieurs mois après par le régent et le roi avec grande peine. Quoique d'une santé ferme et que je n'ai

vue altérée en rien jusqu'à l'évènement dont je vais parler, il vivait depuis qu'il fut cardinal dans le plus exact régime, et sur ses heures, et sur le choix et la mesure de son manger et sur mille sortes de bagatelles, tant il desirait jouir long-temps de sa fortune. Il voyait le sacre instant et un conclave peu éloigné. Ces cérémonies et la figure qu'il y allait faire le transportaient. Il ne songea qu'à partir brusquement dès qu'on eut la nouvelle de la mort du pape; mais il eut l'avisement de profiter de la circonstance. En prenant congé du régent, il lui représenta que le sacre était fort proche, qu'il aurait l'honneur de le faire, et de conférer le lendemain l'ordre du Saint-Esprit au roi qui ne l'avait pas encore reçu; que le roi choisissait toujours un seigneur pour porter ce jour-là, et le lendemain qu'il faisait des chevaliers, la queue de son grand manteau de l'ordre, ce qui lui donnait droit, quelque âge qu'il eût, d'être compris dans la promotion suivante, comme il était arrivé à M. de Nevers en 1661, à la première fleur de son âge, et là-dessus demanda et obtint que son neveu le marquis de Nelle fût choisi pour cette fonction. La promesse en fut si publique que, quoique le cardinal de Mailly fût mort lorsque le roi fut sacré, la parole fut tenue, et le marquis de Nelle fut chevalier de l'ordre à la promotion de 1724, si nombreuse et si peu choisie, quelques années avant l'âge.

Je passai avec le cardinal de Mailly toute la soirée de la veille qu'il devait partir pour Rome; je ne vis jamais un homme si content. Je le quittai tard, se portant très bien. Le lendemain sur le midi, je fus bien étonné d'apprendre par un homme qu'il m'envoya qu'il s'était trouvé si mal la nuit, que dès le grand matin, il avait envoyé chercher du secours, qu'on lui avait trouvé la fistule, et si pressée à y travailler que sans autre préparation l'opération lui avait été faite fort heureusement, qu'il était

aussi bien qu'il était possible, et qu'il me priait de l'aller voir. Je le trouvai en effet fort bien pour son état, mais bien touché de n'aller point à Rome. Le sacre prochain le consolait et l'espérance de voir un autre conclave. Je ne m'étais jamais aperçu qu'il fût attaqué d'aucun mal, et lui-même n'en avait jamais parlé; il croyait de temps en temps avoir des hémorroïdes à ce qu'il dit depuis, et n'en faisait point de cas. Je ne sais comment cette opération fut faite; mais on apprit depuis sa mort qu'il lui était demeuré un écoulement qu'on lui avait bien recommandé d'entretenir. Il vit bientôt le monde, tant sa guérison s'avança sans aucun accident, et en peu de temps reprit sa vie accoutumée. Cinq mois se passèrent de la sorte. Il s'en alla à Reims où il n'était pas à son aise, et qu'il avait accablé de lettres de cachet. Il se retira bientôt après à Saint-Thierry qui n'en est qu'à quelques lieues, qui lui servait de maison de campagne, ne respirant que feu et sang contre les opposans à la Constitution, et sa vengeance particulière de ceux qui osaient encore lui résister, lorsque tout-à-coup cet écoulement s'arrêta, et fit une révolution à la tête, où il sentit des douleurs à crier les hauts cris. A peine ce tourment eut-il duré quatorze ou quinze heures, malgré les saignées et tout ce qu'on put employer, qu'il perdit la connaissance et la parole, et mourut dix ou douze heures après, sans avoir eu un moment à penser à sa conscience. Quelle fin de vie dans un prêtre et dans un évêque, toute d'ambition et persécuteur effréné par ambition et par haine! Il passionna les honneurs, il goûta seulement des plus grands comme pour s'y attacher davantage. Ce qu'ils avaient pour lui de plus flatteur lui fut montré et porté pour ainsi dire jusqu'au bord de ses lèvres. La coupe lui en fut subitement retirée sans qu'il y pût toucher au moment d'y mettre la bouche et d'en boire à longs traits.

Livré à des douleurs cruelles, puis à un état de mort, et paraître devant Dieu tout vivant de la vie du monde, sans avoir eu un moment à penser qu'il l'allait quitter et paraître devant son juge : voilà le monde, son tourbillon , ses faveurs, sa tromperie et sa fin !

Fréjus tout appliqué au futur, mais au futur de ce monde, ne songeait qu'à s'attacher le roi et y faisait les plus grands progrès et les plus visibles. Quoique au fond très contraire au régent, il se conduisait à son égard avec une grande circonspection; et en cultivant le parti opposé, il le faisait avec une grande mesure. Le maréchal de Villeroy en était le coryphée. Il était l'objet de la plus jalouse attention de Fréjus; il ne voulait pas sa grandeur, qu'il regardait comme ruineuse à ses projets de s'emparer du roi avec une autorité sans partage; il sentait toute la disproportion et le poids du maréchal d'avec lui, et personnellement empêtré de tout ce qu'il lui devait d'attachement et de reconnaissance, parce que personne n'en ignorait les raisons. Il n'était pas temps de sortir de ces liens, mais il n'avait garde de travailler à les augmenter, en servant et encourageant contre le gouvernement et la personne de M. le duc d'Orléans, un parti timide au fond, et mal organisé pour les exécutions, abattu de celles qu'il avait essuyées, mais plein de la plus ardente volonté, et qui, pouvant compter sur le roi par Fréjus, aurait bientôt repris force et courage, mais dont le fruit principal serait recueilli par le maréchal de Villeroy, et par sa place auprès du roi, et parce qu'il était à la tête de ce parti, ce qui était fort éloigné de l'intérêt et de la volonté de Fréjus, qui travaillait de loin à se rendre le maître, et qui se serait vu asservi sous le maréchal, dont il regardait la ruine dans l'esprit du roi comme essentielle à la grandeur qu'il méditait dès-lors pour soi-même.

Ses progrès auprès du roi étaient si visibles qu'ils commençaient à faire de lui un personnage que chacun voulait ménager de loin. S'il sentait toute la supériorité d'état que le maréchal de Villeroy avait sur lui, à plus forte raison sentait-il celle de M. le duc d'Orléans, le poids de sa naissance, de sa place, de ses talens, de son âge, qui devait naturellement perpétuer son autorité encore plus de trente ans après la fin de sa régence, et qui, ayant ôté M. le duc du Maine d'auprès du roi, pouvait quand il voudrait l'en chasser lui-même, sans craindre d'exciter aucun mouvement dans l'état, comme il y avait eu lieu de l'appréhender sur M. du Maine, et de renverser par là ses espérances et ses projets pour toujours. C'est ce qui le contenait à l'égard du régent dans de si exactes mesures; c'est ce qui l'engageait à me cultiver avec tant de soin et tant d'écorce de confiance, parce que j'étais le seul dans l'intime confiance du régent que pût fréquenter sur le pied d'amitié particulière un évêque qui voulait se parer des vertus et d'une conduite de son état, et en tirer un grand parti dans la suite. C'est aussi ce qui redoublait son application et son activité pour s'attacher le roi de plus en plus et parvenir, s'il le pouvait, au point de se faire un bouclier assuré de l'affection du roi pour lui en cas qu'il prît envie au régent de le chasser.

Je voyais clairement tout ce manège de cour, et j'en instruisais les négligences de M. le duc d'Orléans. Il lui importait de ménager le seul homme pour qui l'amitié et la confiance du roi se déclarait de plus en plus, et qui intérieurement était plus que détaché du maréchal de Villeroy. Je le savais par les choses qu'il m'en disait souvent, et je n'en pouvais douter par mille traits journaliers de bagatelles intérieures, qui nous revenaient par les valets du dedans, qui étaient à M. le duc d'Orléans,

parce qu'il les traitait fort bien, et qu'outre les miches qu'il leur élargissait volontiers, ils sentaient, avec toute la disproportion des personnes, toute la différence de la hauteur du maréchal de Villeroy avec eux, et de la douceur, pour ne dire pas la politesse et la facilité qu'ils éprouvaient dans l'accès de M. le duc d'Orléans. Je conseillai à ce prince de donner à Fréjus l'archevêché de Reims, pour faire une chose agréable au roi, pour s'attacher Fréjus par un présent si disproportionné de lui, au moins pour lui montrer amitié et bonne volonté et le tenir par là hors de mesure de lui être contraire, sans que cette grandeur lui pût donner rien de réel qui ajoutât rien à l'amitié et à la confiance du roi, qui, avec ou sans Reims, était la seule chose qui pût le rendre considérable présentement et plus encore à mesure que le roi avancerait en âge, et par son âge deviendrait le maître. Le régent me crut, alla trouver le roi, et le lui proposa pour que lui-même eût le plaisir de le donner et de l'apprendre à M. de Fréjus. Il l'envoya quérir sur-le-champ dans son cabinet, où en présence de M. le duc d'Orléans et du maréchal de Villeroy, il le lui dit. M. de Fréjus témoigna sa gratitude, sa disproportion d'un siège si relevé, l'incompatibilité des fonctions épiscopales avec les siennes auprès du roi, et refusa avec fermeté, appuyant de plus sur son âge, qui ne lui permettait plus le travail du gouvernement d'un nouveau diocèse. Le roi parut mortifié. M. le duc d'Orléans insista qu'on ne prétendait pas que Reims l'éloignât du roi; qu'il aurait des grands-vicaires qui lui rendraient compte de tout et gouverneraient par ses ordres et un évêque *in partibus*, qu'on pourvoierait d'abbayes, qui ferait sur les lieux les ordinations et les autres fonctions réservées aux évêques; que plusieurs prélats avaient des évêques *in partibus* pour faire ces fonctions pour eux dans leurs diocèses; que cela

était en usage de tout temps pour ceux qui croyaient en avoir besoin ; qu'entre ces besoins, il n'y en avait pas un plus légitime que ses fonctions auprès du roi, et qu'il n'en devait faire aucune difficulté. Fréjus se confondit en remercîmens; mais toujours ferme au refus, répondit qu'il était plus court et plus dans l'ordre de ne point acquérir de pareils besoins que de s'en servir, et qu'il ne se tiendrait point en sûreté de conscience d'accepter un évêché dans l'intention de le laisser gouverner par d'autres, et de n'y point faire de résidence. Le bon prélat n'avait pas pensé, et n'en avait pas usé ainsi pour Fréjus, où il ne résida comme point, et n'osant être à Paris, courait sans cesse le Languedoc et la Provence. Quoi que le roi, le régent et le maréchal de Villeroy pussent dire et faire, ils ne purent ébranler Fréjus, tellement que M. le duc d'Orléans finit ce long débat par lui dire que le roi ne recevait point son refus; qu'il voulait au moins qu'il y pensât et se consultât à loisir, et qu'il prît pour cela tout le temps qu'il voudrait.

Au sortir de là je fus instruit par M. le duc d'Orléans de ce qui s'était passé, et quoique je n'en fusse pas surpris par quelques mots qui s'en étaient auparavant jetés entre Fréjus et moi, mais en courant, parce que tout se fit comme sur-le-champ, j'en fus très fâché. Je fis sentir à ce prince combien Fréjus estimait plus le futur que le présent, puisqu'il n'était pas ébloui d'une telle place ni entraîné par les instances du roi et par les siennes; que cela méritait une grande réflexion sur les projets de cet évêque à conscience devenue si délicate, qu'il était clair qu'il ne voulait pas accepter, pour éviter tout prétexte de quitter le roi de vue et un moyen si facile et si naturel de l'en séparer, le temps de l'éducation fini, en l'envoyant dans son diocèse, ce que sans cela la moindre bienséance exigerait de lui,

et l'y retenant après, ce qui le bornerait à cette fortune qu'il aurait faite et lui ferait perdre terre, moyen et toute espérance de celle qu'il se préparait par l'amitié et la confiance du roi, et qu'il ne se pouvait bâtir que par la continuation et l'augmentation de cette même confiance, qu'il ne se pouvait entretenir que par une préférence et une habitude continuelles, après le temps de l'éducation fini, et qu'il se détruirait sans ressources par l'absence; enfin que cela même était la plus forte de toutes les raisons qui devaient presser M. le duc d'Orléans de ne rien oublier pour forcer Fréjus à l'acceptation, et s'ouvrir par là, en le comblant et en ravissant le roi, s'ouvrir, dis-je, une porte légitime et simple d'éloigner du roi cet évêque, sans que ni l'un ni l'autre s'en pussent plaindre d'abord, et en le tenant dans son diocèse laisser détruire au temps et à l'absence ce que les soins et l'assiduité auraient édifié, et que la continuation de la présence aurait pu achever, et donner trop d'ombrage à son altesse royale, trop faible peut-être alors contre un homme si adroit qui se trouverait en pleine possession du roi et sans partage.

Ces raisons frappèrent M. le duc d'Orléans et le résolurent à faire tout ce qui lui serait possible pour engager Fréjus à daigner être archevêque de Reims; de mon côté je ne m'y oubliai pas; j'avais pour cela des raisons particulières, outre les générales que je viens d'expliquer; je les rapporterai ici naturellement avec la vérité qui fait l'âme de ces Mémoires. A la conduite et aux progrès de Fréjus que je viens de représenter, le moins à quoi il pouvait tendre en attendant mieux, si les conjectures s'en offraient, était le chapeau et une place dans le conseil à la majorité, et quelque prodigieux que cela fût pour un homme de sa sorte, il avait déjà su se mettre avec le roi de façon que cette énorme

fortune en devenait une suite toute naturelle, à quoi M. le duc d'Orléans ne pourrait s'opposer, surtout après ce qu'il avait fait de tout semblable, et bien plus encore, pour Dubois, son précepteur, plus bas encore de naissance que Fréjus, et dont le personnel indigne ne pouvait se comparer en rien au personnel de Fréjus. La calotte rouge arrivant à ce dernier s'amalgamait à celle de Dubois.

Je ne désespérais pas que le temps, les incartades, le poids de son autorité sur la faiblesse de M. le duc d'Orléans, quelques manèges même auprès du roi majeur qui avait un éloignement pour Dubois, aidé de celui de Fréjus qui enviait, haïssait et méprisait Dubois, ne le renvoyassent à Cambrai, soit par le dégoût, peut-être même la jalousie que M. le duc d'Orléans en pourrait enfin prendre, soit parce que, n'étant plus régent, il n'oserait soutenir un homme si infime et si reconnu pour tout ce qu'il était, d'ailleurs contre le dégoût du roi poussé par Fréjus, qui en enhardirait d'autres et qui rendrait le cri public plus fort. Défait ainsi de lui, je ne sortais point d'embarras, Fréjus ayant la pourpre. Mais il tombait entièrement s'il était archevêque de Reims, et je pouvais dignement, moi et tout autre duc, me trouver avec lui au conseil et partout, parce que je cédais non au cardinal mais à la dignité de son siège qui nous précède tous sans difficulté, ainsi que les cinq autres sièges dont les évêques sont pairs bien plus anciens que nous. J'avais déjà gagné que Dubois depuis sa promotion n'entrât plus au conseil de régence; je comptais bien en faire une planche pour le conseil à la majorité, mais j'en espérais faiblement si Fréjus cardinal, ou assuré de l'être bientôt, appuyait la pourpre de Dubois en considération de la sienne, et qu'il ne serait pas facile d'exclure du conseil pour la difficulté

du rang, avec le roi en croupe, au lieu que toute difficulté cessant par Reims et n'ayant plus affaire qu'à Dubois, Fréjus hors de cause contribuerait de tout son pouvoir à l'exclure pour son intérêt particulier. Plein donc de tant de motifs généraux et particuliers, j'attaquai Fréjus de toutes mes forces pendant plusieurs jours, et voyant bien à quoi il tenait le plus, qui était de n'avoir point de diocèse où la bienséance l'obligeât d'aller et de faire de hasardeuses absences, et qui pis encore pouvait devenir une occasion toute naturelle de l'y envoyer et de l'y retenir, je lui proposai d'accepter Reims, de le garder un an ou dix-huit mois, puis de le remettre, dont il aurait mille bonnes raisons à alléguer: l'avoir pris par n'avoir pu résister au roi et au régent, le rendre après avoir, par l'acceptation, marqué son respect, sa déférence, son obéissance; par ne pouvoir se résoudre, dans un âge avancé, à se charger du gouvernement d'un grand diocèse, moins encore à le faire gouverner par autrui; que par cet expédient si simple et si plausible, il évitait tout ce qui l'empêchait d'accepter, et conservait un rang qui le mettait à la tête des pairs, et qui, le chapeau lui venant, l'affranchissait de toutes sortes d'embarras et de difficultés.

J'eus beau étaler tout le bien-dire que je pus, tâcher de l'ébranler, par la crainte que le refus si opiniâtre d'une place si unique ne persuadât au régent qu'il ne voulait rien tenir de lui, et les conséquences et les suites qui en résulteraient, tout fut inutile. Il se tint ferme au refus entier, et me dit dévotement que sa conscience ne lui pouvait permettre d'accepter Reims, dans le dessein de le rendre, de n'y aller jamais, et de se revêtir seulement du rang de ce grand siège, qu'il n'aurait accepté que dans cette vue d'orgueil et de vanité, et non d'y servir l'église dans la conduite effective et sérieuse de cette portion

du troupeau, qui était la seule voie canonique dans laquelle on dût marcher lorsqu'on acceptait un évêché. L'hypocrite me paya de cette monnaie; c'est qu'il voulait demeurer libre à l'égard de M. le duc d'Orléans, et qu'à l'égard de la préséance il méprisait Reims, parce qu'à la manière dont il avait vu les ducs se conduire, et être traités dans toute cette régence, il les regardait comme nuls; que tôt ou tard ils seraient crossés par Dubois, et céderaient à sa pourpre, au pis aller à la sienne à lui dès que le roi serait le maître, dont M. le duc d'Orléans, quelque crédit qu'il conservât, lui ferait litière à son accoutumée. Ce combat qui dura plus de quinze jours avant que M. le duc d'Orléans, à bout de voies, eût enfin admis son refus, fit l'entretien de tout le monde. Un matin que j'en parlais avec regret à madame de Saint-Simon, comme elle se coiffait, car rien n'était alors si public, une femme de chambre qui s'appelait Beaulieu, familière parce qu'elle était à elle depuis notre mariage, et qui avait de l'esprit et du sens, prit tout d'un coup la parole. « Je ne m'en étonne pas, dit-elle, il ne veut point de Reims, il ne veut qu'être roi de France, et il le sera». Quoique j'en pensasse bien quelque chose, le propos de cette fille nous surprit et s'est enfin trouvé une prophétie.

Une résistance si invincible nous fit aisément comprendre que Fréjus ne voulait rien de la main de M. le duc d'Orléans. Il le sentit comme moi, quoique Fréjus eut aussi d'autres raisons plus fortes. Je crus qu'il le fallait pousser à bout là-dessus et lui donner la riche abbaye de Saint-Etienne de Caen, que la mort du cardinal de Mailly laissait aussi vacante, et qui n'avait point la raison de refus d'un diocèse à conduire, ni la bienséance d'y aller, ni la crainte d'y pouvoir être envoyé et retenu sous le spécieux prétexte du devoir épis-

copal. M. le duc d'Orléans goûta tout aussitôt ce que je lui en représentai et alla chez le roi, qui comme l'autre fois envoya chercher Fréjus. Le roi lui annonça l'abbaye, et M. le duc d'Orléans ajouta que, n'y ayant là ni gouvernement d'âmes ni personne à conduire et point de résidence, il ne croyait pas qu'il pût ni voulût refuser. Ce n'était pas le compte de Fréjus, il voulut l'honneur du refus. Quoiqu'il n'eût que très peu de bénéfices, il protesta qu'il en avait assez et se fit battre plusieurs jours, soit qu'en effet il ne voulût rien de M. le duc d'Orléans, bien sûr qu'après la régence il recevrait du roi tout ce qu'il voudrait, soit que résolu de ne pas laisser échapper ce gros morceau, il voulût se faire honneur de cette momerie. Je me mis après lui comme j'avais fait pour Reims, non dans le même desir, parce qu'il n'y avait plus d'intérêt général ni particulier à l'égard de cette abbaye, mais pour la curiosité de ce qui en arriverait; enfin, après avoir bien fait le béat et le réservé sur les biens d'église, il eut la complaisance de se laisser forcer et même de laisser employer le nom du roi à Rome pour le gratis entier qu'il obtint aussitôt. Il faut pourtant avouer qu'il ne fut jamais intéressé. Depuis il a été longtemps à même de toutes choses, il n'a jamais pris aucun bénéfice, il n'a pas paru qu'il se fût beaucoup récompensé d'ailleurs. Aussi dans le plus haut point de la toute-puissance, avec le cardinalat, son domestique, son équipage, sa table, ses meubles furent toujours au-dessous même de ceux d'un prélat médiocre.

Achevons de suite ce qui regarde l'archevêché de Reims. J'étais fort des amis de Castries, et l'abbé son frère, l'un chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, l'autre qui avait été premier aumônier de madame la duchesse de Berry, que j'avais fait mettre dans le conseil de conscience, qui avait été sacré archevêque

de Tours, par le cardinal de Noailles, et qui, sans y être allé, passa tout aussitôt à Alby, comme l'abbé d'Auvergne, qui eut Tours après, lui passa incontinent après à Vienne. Les Castries avec raison desiraient passionnément Reims. Outre le rang et la décoration, l'extrême éloignement d'Alby et la proximité de Reims étaient un grand motif pour deux frères toujours infiniment unis, qui avaient passé toute leur vie ensemble, et qui se voyaient séparés dans un temps où l'âge et les infirmités de l'aîné et sa solitude domestique, ayant perdu sa femme et son fils unique, lui rendaient la présence de son frère plus nécessaire. Fréjus dès-lors avait saisi assez de part dans la distribution des grands bénéfices.

La constitution, la faiblesse, l'incurie de M. le duc d'Orléans, lui en avaient frayé le chemin, de sorte que pour Reims il fallut compter avec l'un et l'autre. On a vu ici ailleurs, par occasions, qui était Fréjus, et qu'il devait tout au cardinal Bonzi, qui était frère de la mère des Castries, et qui les avait toujours aimés et traités comme ses enfans. Fréjus en avait été témoin, leur avait fait sa cour, en avait été recueilli, en avait reçu des services importans et qui l'avaient sauvé de sa perte. Il avait passé sa vie avec eux, souvent logé et défrayé chez eux, dans une intimité parfaite avec mêmes amis et même société à la cour. Il était donc bien naturel qu'il les servît en chose pour eux de tous points si desirable. Je me chargeai de M. le duc d'Orléans, ils furent surpris de trouver en cette occasion leur ami un ministre prématuré qui se montra fort peu porté à les servir. J'y trouvai aussi M. le duc d'Orléans fort peu disposé. Il n'y avait rien à dire sur la conduite des Castries; d'ailleurs le régent n'y était ni difficile ni scrupuleux. Il m'alla chercher des difficultés sur la naissance, pour une place telle que Reims, et la proximité encore du sacre du roi.

J'y répondis par le collier de l'ordre de leur père, par sa charge de lieutenant-général de Languedoc et de gouverneur de Montpellier, par l'alliance de Mortemart. Le débat fut souvent réitéré, et je dis à M. le duc d'Orléans que je m'étonnais fort qu'il fût plus délicat que moi pour Reims, lui qui l'était si peu pour ces sortes de choix; et tâchai de lui faire honte de tant faire le difficile pour le frère d'un homme en charge principale chez madame la duchesse d'Orléans depuis long-temps, dont il avait toujours été content, qui avait épousé sa cousine-germaine, morte sa dame d'atour, et cousine-germaine, fille du frère de madame de Montespan, dont avec tant de raison elle se faisait honneur. J'en dis tant que je vainquis la répugnance de M. le duc d'Orléans, qui me dit qu'il fallait gagner Fréjus, qui y était fort opposé. Je tâchai de lui faire honte de prendre une telle dépendance, et je lui demandai s'il voulait morceler sa régence et en abandonner une portion aussi considérable, aussi importante que l'est la nomination des bénéfices. Peu-à-peu, je vins encore à bout de cette difficulté à toute tête, mais en me recommandant toujours de tâcher de gagner Fréjus. Ce prélat, qui devait par ce qui a été dit être le grand arc-boutant des Castries en cette occasion, se montra si contraire que ni les Castries, ni moi qui lui en parlai souvent et fortement, n'en pûmes jamais tirer une seule bonne parole, tellement que je me résolus à l'emporter de force, et malgré lui, de M. le duc d'Orléans; je mis l'affaire au point où je la pouvais desirer.

Mais mon départ s'approchait, et les Castries, que j'avertissais à mesure que j'avançais, me dirent que sans mon départ ils tiendraient la chose faite, mais que ce départ la ferait manquer. Elle se fût faite en effet au point où je la laissai, si j'avais pu demeurer davantage,

et avoir le loisir d'achever de forcer M. le duc d'Orléans. Mais il fallut partir et laisser le champ libre à Fréjus, qui dans sa rage de Constitution, écartait Alby, ami du cardinal de Noailles, et voulait s'attacher le cardinal de Rohan, pour le chapeau, auquel il pensait déjà beaucoup, et qui était à Rome, et au cardinal Dubois, à qui les Castries, droits et fort honnêtes gens, n'avaient point fait leur cour, lequel, pour entretenir les Rohan dans l'erreur de faire premier ministre le cardinal de Rohan à son retour de Rome, voulait, de concert avec Fréjus, mettre l'abbé de Guéméné à Reims, comme ils firent bientôt après que je fus parti.

Poursuivons le peu qui reste à dire de cette année pour ne point interrompre ce qui regarde mon ambassade. Il a été quelquefois mention ici du duc de Brancas, et de la façon dont il était avec M. le duc d'Orléans, qui s'amusait fort de ses saillies, et qui l'avait presque toujours à ses soupers. C'était un homme d'une imagination vive, singulière, plaisante, plein de traits auxquels on ne pouvait s'attendre, qui avait sacrifié sa fortune à ses plaisirs, et à une vie obscure, pauvre d'ailleurs, et fort intéressé, tout-à-fait incapable de rien de sérieux, en quoi il se faisait justice lui-même, et n'était pas sans esprit. Au travers de ses débauches, il avait eu de fois à autres de faibles retours qui n'avaient eu aucune suite. Enfin Dieu le toucha. Il s'adressa fort secrètement au père de la Tour, général de l'Oratoire, grand et sage directeur, dont il a été parlé ici quelquefois, qui jugea qu'il avait besoin d'une forte pénitence et d'une entière séparation du monde. Il l'y résolut, et se chargea de lui choisir et de lui préparer une retraite. Pendant tout le temps de ce commerce secret, le duc de Brancas avait quitté ses débauches, mais conservé tout l'extérieur de sa vie, et soupait tous les soirs avec M. le

duc d'Orléans et ses roués, avec sa gaîté ordinaire. Au commencement d'octobre, il disparut tout d'un coup, ayant soupé la veille avec M. le duc d'Orléans, sans qu'il eût paru en lui aucun changement; et on sut quelques jours après qu'il était allé se retirer dans l'abbaye du Bec en Normandie, où sont des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. M. le duc d'Orléans, également surpris et fâché de sa retraite, espéra en sa légèreté, et lui écrivit une lettre tendre et pressante pour le faire revenir. Le duc de Brancas lui fit une réponse d'abord plaisante, puis sérieuse, sage et ferme, édifiante et belle, qui ôta toute espérance de retour. Il y passa fort saintement plusieurs années; plût à Dieu qu'il eût persévéré jusqu'à la fin !

Il y eut plusieurs morts : L'abbé de Camps, qui fit une fortune singulière, et qui fut quelque peu de temps une sorte de personnage. Il était d'Amiens, fils d'un quincaillier et cabaretier, fut amené à Paris fort jeune, et mis à servir les messes aux jacobins du faubourg Saint-Germain. Le père Serroni du même ordre, qui avait gagné l'évêché d'Orange à être le conducteur de Mazarin, archevêque d'Aix, cardinal et frère fort imbécille du fameux cardinal Mazarin, se trouva à Paris logé dans ce couvent. Devenu évêque de Mende, il prit ce petit garçon, qui lui avait plu, le tint quelque temps clerc chez un notaire, en fit après un sous-secrétaire, et enfin son secrétaire. Il s'en servit en beaucoup d'affaires avec succès. Il lui donna et lui fit donner des bénéfices, le fit députer à une assemblée du clergé où il montra beaucoup d'esprit et de capacité. Serroni, toujours en crédit et en considération, et pour lequel Alby qu'on lui avait donné fut érigé en archevêché, le fit coadjuteur de Glandéves, et bientôt après nommer à l'évêché de Pamiers. C'était au temps de l'affaire de la *regale* en fa-

veur de laquelle de Camps écrivit fortement, et s'y intrigua tellement que lorsque cette affaire fut terminée, Rome ne put jamais se résoudre à lui donner les bulles de Pamiers, et que le roi eut la complaisance de retirer sa nomination, et d'en faire une autre. Il l'en dédommagea par l'abbaye de Signi, en Champagne, de plus de 40,000 livres de rentes, outre les bénéfices qu'il avait. Il s'acquit une grande connaissance des médailles et de l'histoire, et a beaucoup écrit sur celle de France qu'il a fort éclaircie. Il ne fut pas content avec raison de celle que le père Daniel jésuite publia vers la fin du dernier règne, et de laquelle j'ai parlé ici en son temps. Le père Daniel le trouva mauvais; ils écrivirent l'un contre l'autre, et l'auteur mercenaire et menteur fut battu par l'abbé qui aimait la vérité. Il savait en effet beaucoup, avec de l'esprit et du jugement, de la vivacité et quelquefois de l'âcreté. Il passa sa longue vie de quatre-vingt-deux ans à Paris, la plupart du temps dans sa belle bibliothèque à travailler et à étudier, il voyait bonne compagnie, force savans aussi, et se faisait honneur de son bien, mais avec mesure et sagesse, estimé et considéré, bien reçu partout. Il allait assez souvent faire sa cour au feu roi, et il n'y allait presque jamais sans que le roi lui parlât, et lui témoignât bienveillance. Il passa toute sa vie jusqu'au bout dans une santé parfaite de corps et d'esprit.

L'évêque duc de Laon dans son diocèse, médiocrement vieux: il était Clermont-Chattes, fort du monde, et toutefois bon évêque, assez résidant et appliqué au gouvernement de son diocèse. Il était frère du chevalier de Clermont, perdu par l'affaire de madame la princesse de Conti et de mademoiselle Choin, dont il a été ici amplement parlé en son temps, et, qui après un long exil en Dauphiné, obtint de l'être à Laon, d'où M. le

duc d'Orléans le tira à la mort du roi, et lui donna depuis ses Cent-Suisses. C'était un très honnête homme et galant homme. Il a été suffisamment parlé de cet évêque de Laon, en différens endroits. Il s'était dignement et sagement signalé au commencement de l'affaire de la Constitution; mais le pauvre homme n'eut pas le courage d'essuyer la pauvreté dont il fut menacé. D'ailleurs bon homme et honnête homme, et fort estimé jusqu'à cette chute; lui-même en fut si honteux qu'il ne reparut presque plus depuis, et demeura presque toujours dans son diocèse, où il fut fort regretté. Il eut pour successeur l'opprobre non-seulement de l'épiscopat, mais de la nature humaine, et pleinement connu pour tel quand il fut nommé. Il continua et augmenta dans l'épiscopat les horreurs de sa vie, qui, quoique assez courte, ne fut que trop longue. Je n'en dirai pas davantage sur un si infâme sujet. Toutefois il faut observer qu'il ne fut pas successeur immédiat. Il avait acheté à deniers comptans un autre évêché d'un évêque qui se démit, et il passa tôt après à Laon, que M. le duc d'Orléans avait donné, après M. de Clermont-Chattes, à un bâtard fort bien fait, et qui en a fait depuis grand usage, qu'il avait eu de la comédienne Florence, et qu'il n'a jamais reconnu, que les jésuites élevèrent et gouvernèrent, et n'en firent pourtant qu'un parfait ignorant. Il fit au sacre les fonctions de son siège; mais quand il voulut se faire recevoir au parlement, il fut arrêté tout court sur ce qu'il n'avait point de nom, et ne pouvait montrer ni père ni mère. Cet embarras le fit passer à l'archevêché de Cambrai, à la mort du cardinal Dubois, avec un brevet de continuation de rang et d'honneurs d'évêque duc de Laon, et ce monstre dont je viens de parler lui succéda à Laon.

Trois jours après M. de Laon, Clermont-Chattes, mou-

rut à Gaillon l'archevêque de Rouen, frère du maréchal de Besons, qui avait été évêque d'Aire, puis archevêque de Bordeaux et adoré dans tous ses diocèses : il a été souvent parlé de lui ici en plusieurs occasions. C'était l'homme du clergé qui en savait mieux les affaires, et il entendait très bien à en manier d'autres. Sous une écorce rustre il n'en avait rien; il était doux, poli, respectueux, point enflé de sa fortune, de son esprit, de sa capacité, et il en avait beaucoup; bon, doux, obligeant, sage et gai, de fort bonne compagnie, mesuré partout, bon évêque, et entendant mieux qu'aucun le gouvernement d'un diocèse. Il fut toujours estimé et considéré, aussi ne voulait-il déplaire à personne, et son défaut était un peu de patelinage et grand'peur de se mettre mal avec les gens en place et de crédit. M. le duc d'Orléans, qui aimait les deux frères, dont l'union était intime, l'avait fait passer dans le conseil de régence, comme on a vu à la chute de celui de conscience dont il était. Son âge n'était pas extrêmement avancé. Tressan, évêque de Nantes, qui avait sacré Dubois, fut son successeur.

Le maréchal de Berwick perdit en même temps son fils, le duc de Fitz-James, à dix-neuf ans, qu'il avait marié à la fille aînée du duc de Duras. Elle n'en eut point d'enfans et se remaria depuis au duc d'Aumont.

Mademoiselle de la Rochefoucauld à quatre-vingt-quatre ans : elle était sœur du duc de la Rochefoucauld, qui toute sa vie avait eu tant de part à la faveur du feu roi. Elle avait passé toute sa vie fille dans l'hôtel de la Rochefoucauld, fort considérée dans le monde et dans sa famille, toujours très vertueuse et très peu de bien. Du côté de l'esprit, elle tenait tout de son père.

La vicomtesse de Polignac, qui était sœur du feu comte du Roure. Son mari et son frère étaient chevaliers de l'ordre, et elle était mère du cardinal de Polignac : c'était

une grande femme, qui avait été belle et bien faite, sentant fort sa grande dame, qu'elle était fort dans le grand monde dans son temps. Beaucoup d'esprit, encore plus d'intrigue, fort mêlée avec la comtesse de Soissons et madame de Bouillon dans l'affaire de la Voysin, dont elle eut grand'peine à se tirer, et en fut exilée au Puy et en Languedoc, d'où elle ne revint qu'après la mort du roi. Elle avait quatre-vingts ans.

Prior mourut en même temps à Londres, en disgrâce et en obscurité, après avoir échappé pis; si connu pour avoir apporté à Paris les préliminaires de la paix d'Utrecht, long-temps chargé des affaires d'Angleterre à Paris, et dans l'intime secret des ministres qui gouvernaient sous la reine Anne, qui furent recherchés après sa mort avec tant de fureur, et que Prior, arrêté et menacé des supplices, trahit complètement pour se sauver, il ne mena depuis qu'une vie misérable, obscure, méprisée de tous les partis. C'était un homme extrêmement capable, savant d'ailleurs, d'infiniment d'esprit, de bonne chère et de fort bonne compagnie.

CHAPITRE XXVII.

Pacification du nord. — Paix de Nystad entre la Russie et la Suède. — Quelques réflexions. — Mesures pour apprendre au roi son mariage, et le déclarer. — Le régent dans le cabinet du roi. — Il lui apprend son mariage, et le déclare ensuite dans le conseil de régence. — Détails sur la scène du cabinet du roi. — Déclaration du mariage du prince des Asturies avec une fille de M. le duc d'Orléans. — Quelques réflexions. — Abattement de la cabale opposée au régent. — Ses discours. — Son projet. — Conduite de Dubois à mon égard. — Il veut me faire échouer

dans mon ambassade. — Elle est déclarée malgré lui. — Ma suite principale. — Quel était Sartine.

Il y avait long-temps que les alliés du nord, las de cette longue guerre, et jaloux respectivement, se démanchaient les uns après les autres; et chacun, dans la crainte de l'augmentation de la puissance déjà trop formidable de la Russie prête d'envahir la Suède, s'était contenté de ce qu'il en avait pu tirer, et avait cessé la diversion. Le czar avait des raisons domestiques de finir cette guerre, et s'y portait d'autant plus volontiers qu'il la pouvait terminer à son mot et donner la loi à la Suède. Les plénipotentiaires russiens et suédois, assemblés à Nystad en Finlande, y conclurent la paix telle que la Suède la put obtenir dans l'état de ruine et de dernier abattement où le règne de son dernier roi l'avait mise, et que la continuation de la guerre contre tant d'ennemis acharnés à profiter de ses dépouilles avait consommé. C'est cette paix qui a si tristement mis la Suède dans l'état stable où elle est demeurée depuis, et duquel il n'y a pas d'apparence qu'elle se puisse relever sans des révolutions qu'on ne saurait attendre. C'est aussi ce qui m'engage à la donner ici. La mort de Charles XII avait rendu l'autorité première aux états et au sénat, la couronne élective, totalement énervé l'autorité de leurs rois, dont les deux derniers avaient fait un si funeste usage, et réglé le dedans de manière à ne plus retomber dans ces malheurs. Voici comment la paix de Nystad en régla le dehors déjà si affaibli par la perte des duchés de Bremen et de Verden, envahis sans retour par la maison de Hanovre, et par le peu que le Danemark et le Brandebourg en avaient su tirer. Je ne parlerai ici que des articles principaux de cette paix entre la Russie et la Suède, qui termina entièrement cette longue et cruelle guerre du nord.

La Suède céda à la Russie la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie et le district de Viborg, les îles d'Œsel, d'Agoë, de Moën, et quelques autres. Le czar rendit la Finlande, excepté une petite partie fixée et dénommée, et s'obligea de payer à la Suède dans les termes convenus 2,000,000 de rixdales, d'évacuer la Finlande un mois après l'échange des ratifications, de permettre aux Suédois d'acheter tous les ans pour 50,000 roubles de grains dans les ports de Riga, Revel et Viborg, excepté dans les années de disette, ou lorsqu'il y aura des raisons importantes d'empêcher le transport des grains, et de ne payer aucun droit de sortie de ces grains; le renvoi de part et d'autre des prisonniers sans rançons, mais qui seront tenus de payer les dettes qu'ils auront faites; que les habitans de la Livonie, de l'Estonie et de l'île d'Œsel jouiront de tous les priviléges qu'il avaient sous la Suède; que l'exercice de la religion y sera libre, mais que la grecque y sera tolérée; que les fonds de terre y demeureront à ceux qui en prouveront la possession légitime; que les biens confisqués pendant la guerre seront rendus à leurs propriétaires, mais sans restitution de fruits et de revenus; que les gentilshommes et autres habitans des provinces cédées pourront prêter serment de fidélité au czar sans que cela les empêche de servir ailleurs; que ceux qui refuseront de le prêter auront trois ans pour vendre leurs biens en remboursant les hypothèques dont ils se trouveront chargés; que les contributions de la Finlande cesseront du jour de la signature du traité, mais que la province fournira des vivres aux troupes du czar jusqu'à ce qu'elles soient sur la frontière, et les chevaux nécessaires pour emmener tout le canon; que les prisonniers seront libres de demeurer au service du prince dans les états duquel ils seront détenus. Le czar promet de ne se mêler en

aucune manière des affaires domestiques de la Suède (cet article déroge formellement au précédent traité d'Abo, où le czar se fit garant qu'il ne pourrait être rien changé en Suède à ce qui y fut établi pour la forme du gouvernement après la mort de Charles XII); que dans le réglement des différends qui pourraient arriver dans la suite, il ne sera dérogé en rien au présent traité; enfin, que les ambassadeurs de part et d'autre et les autres ministres sous quelque nom que ce soit, ne seront plus défrayés comme ils l'étaient auparavant dans la cour où ils résideront. Le roi de Pologne fut compris dans le traité, et le czar engagé de procurer aux Suédois d'être traités en Pologne pour le commerce comme la nation la plus favorisée; liberté au czar et au roi de Suède de nommer dans trois mois après les ratifications ceux qu'ils voudront comprendre dans cette paix.

On voit aisément que cette paix si démesurément avantageuse à la Russie fut la loi du vainqueur au vaincu, et que, outre tant d'états vastes et riches dont la Suède se dépouillait pour obtenir cette paix, elle demeurait encore ouverte et à découvert en bien des endroits. De plus rien de plus clair et de plus nettement exprimé que toutes les cessions de la Suède, rien de moins que les détails qui lui sont favorables, et sur lesquels elle essuya bien des chicanes et des injustices, ainsi que ses sujets, dans l'exécution. Aussi le czar dans l'excès de sa joie voulut-il des fêtes et des réjouissances publiques dans toute la Russie, et il en fit lui-même d'extraordinaires. Pour la Suède si près de sa dernière ruine, elle se crut heureuse encore de s'en rédimer par de si immenses pertes, qui, en la jetant dans le dernier affaiblissement et la dernière pauvreté, lui ôtaient toute considération effective dans l'Europe, reléguée qu'elle demeurait au-delà de la mer Baltique, après avoir vu ses rois, même

un moment le dernier, en être les dictateurs, et si puissans en Allemagne. Que de choses politiques à dire et à prévoir là-dessus qui ne sont pas matières de ces Mémoires; mais le funeste fruit de l'intérêt personnel de Dubois qui avait enchaîné la France à l'Angleterre, et qui malgré tout ce que je pus représenter bien des fois au régent, et que le régent sentit lui-même, ne voulut jamais lui permettre de céder au desir passionné que le czar eut de s'unir étroitement avec la France, et l'avarice et les ténèbres du cardinal Fleury achevèrent de livrer la Russie à l'empereur et à l'Angleterre.

Il est enfin temps de venir à ce qui regarde mon ambassade, pour la continuer de suite, comme je me le suis proposé en racontant, comme je viens de faire, plusieurs choses postérieures à ce qui s'est passé là-dessus entre M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois et moi, et à la déclaration des mariages. Je commencerai par celle-ci, pour n'en pas interrompre ce qui me regarde en particulier jusqu'à mon départ. Il commençait à être temps de déclarer le mariage du roi, et M. le duc d'Orléans ne laissait pas d'être en peine comment il serait reçu de ce prince, que les surprises effarouchaient, et du public, à cause de l'âge de l'infante encore dans la première enfance. Le régent résolut enfin de prendre un jour de conseil de régence, et le moment avant de le tenir, pour apprendre au roi son mariage et le déclarer sans intervalle au conseil de régence, pour que tout de suite ce fût une affaire passée et consommée.

Il arriva par hasard que ce même conseil de régence, où la déclaration du mariage ne se pouvait plus différer par rapport à l'Espagne, se trouvait destiné à une proposition d'affaire de papier que j'avais fort combattue dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, avec lequel j'étais enfin convenu que je m'abstiendrais ce jour-là du conseil,

comme on a vu ici que cela arrivait quelquefois. Mais les lettres d'Espagne, qui arrivèrent entre cette convention et la tenue du conseil, ayant obligé M. le duc d'Orléans à y déclarer le mariage, et l'affaire du papier ne se pouvant différer, il voulut que je me trouvasse au conseil. Je m'en défendis, mais il craignait quelque mouvement de ceux du conseil qu'on appelait de la vieille cour, qui était la cabale opposée à M. le duc d'Orléans, et ce fut cette raison qui l'empêcha d'y déclarer les deux mariages en même temps. Nous disputâmes donc tous deux sur la manière dont j'opinerais sur l'affaire du papier, et après avoir bien tourné et retourné, et cédé à la volonté absolue de M. le duc d'Orléans, qui voulut que j'y assistasse à cause de la déclaration du mariage du roi, je compris que, quoi que j'y pusse dire contre l'affaire du papier, elle n'en passerait pas moins, et que, dans la nécessité où je me trouvais de ne m'absenter pas de ce conseil et d'y opiner, je pouvais, pour cette fois, m'abstenir de m'étendre et de disputer, et me contenter d'opiner contre brièvement. M. le duc d'Orléans s'en contenta, mais je le suppliai de se persuader que je ne me rendais à cette complaisance que pour cette seule fois, à cause de la déclaration du mariage du roi, où il exigeait si absolument que je me trouvasse, dans ce conseil, et de continuer à trouver bon ou que je m'opposasse de toutes mes raisons aux choses qu'il y voudrait faire passer dont je ne croirais pas en honneur et en conscience pouvoir être d'avis, ou de m'ordonner de m'abstenir du conseil où il les voudrait proposer, comme il lui était arrivé plusieurs fois de me le défendre, à quoi j'avais obéi sans qu'on se fût aperçu de la vraie raison de mon absence, comme je le ferais toujours quand le cas en arriverait. Cette convention entre lui et moi fut donc renouvelée de la sorte, et je me trouvai à cet important conseil duquel je craignis moins

que lui, sans toutefois que je le pusse bien rassurer.

L'embarras à mon avis fut plus grand du côté du roi, qui comme je l'ai dit s'effarouchait des surprises. Quelque coup-d'œil ou quelque geste du maréchal de Villeroy pouvait le jeter dans le trouble, et ce trouble l'empêcher de dire un seul mot. Il fallait pourtant un « oui » et un consentement exprimé de sa part, et s'il s'opiniâtrait à se taire, que devenir pour le conseil de régence? Et si par dépit d'être pressé il allait dire: « non », que faire et par où en sortir? Cet embarras possible nous tint M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois et moi, en consultations redoublées. Enfin il fut conclu que dans la fin de la matinée du jour du conseil de régence, qui ne serait tenu que l'après-dînée, M. le duc d'Orléans manderait séparément M. le Duc et M. de Fréjus : M. le Duc, dont il n'y avait rien à craindre, et à qui ce secret ne pouvait être, à ce qu'il était, caché plus long-temps, qui même pouvait se blesser d'une si tardive confidence; Fréjus pour le caresser par cette distinction sur le maréchal de Villeroy, l'avoir présent lorsque M. le duc d'Orléans apprendrait au roi son mariage, et qu'il fût là tout prêt à servir le régent de tout ce qu'il pouvait sur le roi. M. le Duc fut surpris, mais ne se fâcha point, et fit très bien auprès du roi. Fréjus fut froid, il parut sentir que le besoin lui valait la confidence, loua l'alliance, par manière d'acquit, que M. le Duc avait fort approuvée, trouva l'infante bien enfant, ce qui n'avait fait aucune difficulté à M. le Duc, dit néanmoins qu'il ne croyait pas que le roi résistât, ni qu'il en fût ni aise ni fâché, promit de se trouver auprès de lui quand la nouvelle lui serait apprise, et fut modeste sur le reste. Le secret sans réserve, et nommément pour le maréchal de Villeroy, leur fut fort recommandé à tous deux: je doute par ce qu'on va voir que Fréjus y ait été fidèle, et qu'il n'en ait pas fait sur-le-

champ sa cour au maréchal, qu'il avait soigneusement l'air de cultiver en choses qui n'intéressaient point ses vues.

Le moment venu nous arrivâmes tous aux Tuileries, où M. le duc d'Orléans, qui pour laisser assembler tout le monde était arrivé le dernier, me conta dans un coin avant d'entrer chez le roi ce qui s'était passé quelques heures auparavant entre lui, M. le Duc et Fréjus, l'un après l'autre. Il pirouetta un peu dans le cabinet du conseil, en homme qui n'est pas bien brave et qui va monter à l'assaut. Je ne le perdais point de vue, et à le voir de la sorte, j'étais inquiet; enfin il entra chez le roi, je le suivis; il demanda qui était dans le cabinet avec le roi, et sur ce qu'on ne lui nomma pas Fréjus, il l'envoya chercher. Il s'amusa là comme il put, peu de temps, puis il entra dans le cabinet où était M. le Duc, qui y était entré en même temps que M. le duc d'Orléans s'était arrêté dans la chambre, le maréchal de Villeroy et quelques gens intérieurs, comme sous-gouverneurs, etc. Je restai dans la chambre où je pétillais de la lenteur de Fréjus, qui ne me paraissait pas de bon augure. Enfin il arriva, l'air empressé comme un homme mandé et qui a fait attendre. Fort peu après qu'il fut entré dans le cabinet, j'en vis sortir le peuple, c'est-à-dire qu'il n'y demeura que M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois, qui était entré dans le cabinet avec lui, M. le Duc, le maréchal de Villeroy et Fréjus. Alors, me trouvant seul de ma sorte et du conseil de régence dans cette chambre, et ma curiosité satisfaite de les savoir aux mains, je rentrai dans le cabinet du conseil, sans toutefois m'éloigner de la porte par où je venais d'y rentrer.

Peu après, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, vinrent l'un après l'autre à moi, surpris de cette conférence secrète qui se tenait dans le cabinet du

roi. Il me demandèrent si je ne savais point ce que c'était. Je leur répondis que j'en étais dans la même surprise qu'eux et dans la même ignorance. Ils demeurèrent tous trois à causer avec moi, pendant un bon quart d'heure, ce me semble, car le temps me parut fort long, et cette longueur me faisait craindre quelque chose de fort fâcheux et de fort embarrassant. A la fin le maréchal de Villars dit: «Entrons-là dedans en attendant; nous y serons aussi bien qu'ici»; et là-dessus nous entrâmes jusque dans la chambre du roi, où il n'y avait que ses gens et les sous-gouverneurs.

Très peu de temps après que nous y fûmes, la porte du cabinet s'entr'ouvrit, je ne sais ni pourquoi ni comment, car je causais le dos tourné à la porte avec le maréchal d'Estrées ; un peu de bruit me fit tourner, et je vis le maréchal d'Huxelles qui entrait dans le cabinet. A l'instant le maréchal de Villars qui était avec lui nous dit : « Il entre, pourquoi n'entrerions-nous pas»? et nous entrâmes tous trois. Le dos du roi était vers la porte par où nous entrions; M. le duc d'Orléans en face, plus rouge qu'à son ordinaire; M. le Duc auprès de lui, tous deux la mine allongée; le cardinal Dubois et le maréchal de Villeroy en biais; et M. de Fréjus tout près du roi, un peu de côté, en sorte que je le voyais de profil d'un air qui me parut embarrassé. Nous demeurâmes comme nous étions entrés derrière le roi, moi tout-à-fait derrière. Je m'avançai la tête un instant pour tâcher de le voir de côté, et je la retirai bien vite, parce que je le vis rouge, et les yeux, au moins celui que je pus voir, pleins de larmes. Aucun de ce qui était avant nous ne branla pour notre arrivée ni ne nous parla. Le cardinal Dubois me parut moins empêtré, quoique fort sérieux, le maréchal de Villeroy secouant sa perruque tout à son ordinaire, au moins c'est ce qui me frappa au premier coup-d'œil en

entrant. « Allons, mon maître, disait-il, il faut faire la chose de bonne grâce ». Fréjus se baissait et parlait au roi à demi bas, et l'exhortait, ce me sembla, sans entendre ce qu'il lui disait. Les autres étaient en silence très morne, et nous derniers entrés fort étonnés du spectacle, moi surtout qui savais de quoi il s'agissait. A la fin je démêlai que le roi ne voulait point aller au conseil de régence, et qu'on le pressait là-dessus, je n'osai jamais faire aucun signe à M. le duc d'Orléans ni au cardinal Dubois pour tâcher d'en découvrir davantage. Tout ce manège dura presque un quart d'heure. Enfin M. de Fréjus ayant encore parlé bas au roi, il dit à M. le duc d'Orléans que le roi irait au conseil, mais qu'il lui fallait quelques momens pour le remettre.

Cette parole remit quelque sérénité sur les visages. M. le duc d'Orléans répondit que rien ne pressait, que tout le monde était fait pour attendre ses momens; puis s'approchant entre le roi et Fréjus, tout contre, il parla bas au roi, puis dit tout haut : « Le roi va venir, je crois que nous ferons bien de le laisser »; il sortit et nous tous, tellement qu'il ne demeura avec le roi que M. le Duc, le maréchal de Villeroy, et l'évêque de Fréjus. En chemin pour aller dans le cabinet du conseil, je m'approchai de M. le duc d'Orléans qui me prit sous le bras et se jeta dans mon oreille, s'arrêta dans un détroit de porte, et me dit que le roi, à la mention de son mariage, s'était mis à pleurer, qu'ils avaient eu toutes les peines du monde, M. le Duc, Fréjus et lui, d'en tirer un oui, et après cela qu'ils avaient trouvé la même répugnance à aller au conseil de régence, dont nous avions vu la fin. Il n'eut pas loisir de m'en dire là davantage, et nous rentrâmes dans le cabinet du conseil avec lui. Or, il était essentiel que le roi y déclarât, ou du moins y fût présent à la déclaration de son mariage, qui était chose si

personnelle qu'elle n'y pouvait passer sans lui. Ceux qui le composaient et qui étaient demeurés dans le cabinet du conseil, surpris de cette longue et inusitée conférence dans le cabinet du roi, nous voyant rentrer, s'approchèrent avec curiosité sans toutefois oser demander ce que c'était; tous avaient l'air occupé. M. le duc d'Orléans s'amusa comme il put avec les uns et les autres, disant que le roi allait venir. Les trois maréchaux et moi qui rentrions avec M. le duc d'Orléans, nous séparâmes sans nous trop mêler avec personne. Cela fut court. Le roi entra avec M. le Duc et le maréchal de Villeroy, et tout aussitôt on se mit en place. Le cardinal Dubois, qui n'entrait plus au conseil de régence depuis qu'il portait la calotte rouge s'en était allé tout de suite au sortir du cabinet du roi.

Assis tous en place, tous les yeux se portèrent sur le roi, qui avait les yeux rouges et gros, et avait l'air fort sérieux. Il y eut quelques momens de silence pendant lesquels M. le duc d'Orléans passa les yeux sur toute la compagnie qui paraissait en grande expectation; puis les arrêtant sur le roi, il lui demanda s'il trouvait bon qu'il fît part au conseil de son mariage. Le roi répondit un oui sec, en assez basse note, mais qui fut entendu des quatre ou cinq plus proches de chaque côté, et aussitôt M. le duc d'Orléans déclara le mariage et la prochaine venue de l'infante, ajoutant tout de suite la convenance et l'importance de l'alliance, et de resserrer par elle l'union si nécessaire des deux branches royales si proches, après les fâcheuses conjonctures qui les avaient refroidies. Il fut court, mais nerveux, car il parlait à merveille et demanda les avis; on peut bien juger quels ils furent. Presque aucun n'étendit le sien, sinon les maréchaux de Besons et d'Huxelles un peu; l'évêque de Troyes, le maréchal d'Estrées un peu davantage. Le maréchal de Ville-

roy n'approuva qu'en deux mots, ajoutant d'un air chagrin qu'il était bien fâcheux que l'infante fût si jeune. Je m'étendis plus qu'aucun, mais toutefois sobrement. Le comte de Toulouse approuva en deux mots de fort bonne grâce, M. le duc aussi; puis M. le duc d'Orléans parla encore un peu sur l'unanimité des suffrages à laquelle il s'était bien attendu sur un mariage si convenable, sur quoi il s'étendit encore un peu. Puis se tournant vers le roi, il s'inclina, et d'un air souriant, comme pour l'inviter à prendre le même, il lui dit : « Voilà donc, sire, votre mariage approuvé et passé, et une grande et heureuse affaire faite ». Puis tout aussitôt, il ordonna le rapport de l'affaire du papier, qui passa avec un grand air de regret de toute la compagnie, et dans laquelle j'opinai négativement en deux mots, comme j'en étais convenu avec M. le duc d'Orléans.

Le conseil levé, chacun se retira sans trop se joindre les uns les autres. Je démêlai sans peine que le gros approuvait la réunion avec l'Espagne, mais était peiné de l'enfance de l'infante, qui retardait si fort l'espérance d'en voir des enfans au-delà du temps où le roi pouvait devenir père, et j'en remarquai d'autres à qui rien n'en plaisait, tels que les maréchaux de Villeroy, Villars, Huxelles et sournoisement Tallard.

Je laissai rentrer M. le duc d'Orléans au Palais-Royal, puis j'allai l'y trouver, curieux de savoir plus en détail ce qu'il n'avait pu me dire qu'en gros à l'oreille entre ces deux portes. Il ne fit en effet qu'étendre ce qu'il m'avait dit, parce que tout s'était passé avec peu de paroles. Il me dit qu'après avoir dit au roi la convention de son mariage sous son bon plaisir, il ne doutait pas qu'il n'y voulût bien consentir, et qu'il ne l'approuvât; sur quoi voyant ses yeux rougir et s'humecter en silence, il n'avait pas fait semblant de s'en apercevoir, et s'était mis à

expliquer à la compagnie la nécessité et les avantages de ce mariage, tels qu'il avait estimé devoir passer par-dessus l'inconvénient de l'âge de l'infante ; que M. le Duc, après ce court discours, l'avait repris et approuvé fort bien en deux mots; que le cardinal Dubois avait étendu les raisons, et atténué l'inconvénient de l'âge, par l'avantage d'élever ici l'infante aux manières françaises, et d'accoutumer ensuite le roi et elle réciproquement, tout cela néanmoins en assez peu de mots, tandis que les larmes tombaient des yeux du roi assez dru, et que de fois à autre Fréjus lui parlait bas, sans en tirer aucune réponse; que le maréchal de Villeroy, avec force gestes et quelques phrases, avait dit qu'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître l'utilité de la réunion des deux branches, ni aussi l'importance que le roi eût des enfans dès qu'il en pourrait avoir et que dans une affaire aussi desirable, il était malheureux qu'il n'y eût point en Espagne de princesse d'un âge plus avancé: que néanmoins il ne doutait point que le roi n'y donnât son consentement avec joie, et tout de suite lui en dit quelques paroles d'exhortation. M. le duc d'Orléans reprit là-dessus la parole sur les avantages et la nécessité incomparablement plus considérables que l'inconvénient de l'âge, mais en deux mots. Le cardinal Dubois ne parla plus et ils attendirent en grandes angoisses ce que l'affaire deviendrait entre les mains de Fréjus, qui était leur seule espérance. Ce prélat parla peu sur la chose. Il dit en s'adressant au roi qu'il devait marquer sa confiance aux lumières de M. le duc d'Orléans, sur un mariage qui le réunissait si heureusement avec le roi son oncle, comme il la lui donnait sur le gouvernement de son royaume, puis parlait bas au roi à reprises, et par-ci, par-là quelques paroles d'exhortation sèches et tout haut du maréchal de Villeroy, jusqu'à ce que enfin le roi eût prononcé

qu'il y consentait. Tout cela s'était passé avant que les trois maréchaux et moi entrassions dans le cabinet. On en était alors à exhorter le roi d'aller au conseil de régence, où aussitôt après qu'il eut donné son consentement, M. le duc d'Orléans lui avait dit que sa présence était nécessaire pour un consentement public, et pour que le mariage fût passé au conseil de régence, sur quoi le roi larmoyait toujours et ne répondit point. Le reste dont nous fûmes témoins, je l'ai expliqué.

Le cardinal Dubois arriva en tiers comme M. le duc d'Orléans raisonnait avec moi sur tout ce détail qu'il venait de me raconter, et tous deux convinrent que, sans l'évêque de Fréjus qui encore s'était fait attendre et n'avait pas montré agir de trop bon cœur, ils ne savaient ce qui en serait arrivé. L'angoisse en avait été si forte, qu'ils s'en sentaient encore tous deux. Aussitôt on dépêcha un courrier en Espagne et un autre au roi de Sardaigne, grand-père du roi. La nouvelle courut Paris dès que ceux du conseil de régence en furent sortis; les Tuileries et le Palais-Royal furent bientôt remplis de tout ce qui venait se présenter devant le roi et faire des complimens au régent de la conclusion de ce grand mariage, ce qui continua les jours suivans. Le roi eut peine à reprendre quelque gaîté tout le reste du jour, mais le lendemain il fut moins sombre, et peu-à-peu il n'y parut plus.

Rien ne fut plus marqué que le changement subit de cette cabale si opposée au régent, qui tenait si fortement au duc du Maine et qu'on appelait la vieille cour, dont il a été parlé ici tant de fois. Elle avait été jusqu'alors tout espagnole, et l'avait bien montré dans ses liaisons avec le prince de Cellamare et dans son union avec lui dans tous ses projets. L'Espagne alors dominée par Albéroni ne respirait que la chute

du régent, et de gouverner la France par un vice-régent qu'elle nommerait et qui devait être le duc du Maine. Ainsi tant que l'Espagne fut contraire au régent, cette cabale ne prêchait que l'Espagne et professait un attachement public pour le roi d'Espagne. Sur quoi elle eut beau jeu par rapport à l'incroyable ensorcellement d'Angleterre, dû tout entier à l'intérêt personnel de l'abbé Dubois qui en devint cardinal, avec une pension d'Angleterre immense. Dès que la cabale vit le mariage d'Espagne fait par le régent, elle en fut outrée et ne le put cacher. Ce fut bien pis dix ou douze jours après.

M. le duc d'Orléans, comme on l'a vu, jugea fort prudemment qu'il ne devait pas déclarer les deux mariages à-la-fois, et l'expérience qu'il eut de la déclaration de celui du roi, lui donna sujet de s'applaudir beaucoup d'avoir pris un conseil si sage. Il crut même avec raison devoir mettre cet intervalle avant de déclarer le second, pour laisser *raccoiser* les humeurs, et refroidir les esprits, mais il fallait enfin finir cette seconde affaire; ainsi dix ou douze jours après celle qui vient d'être rapportée, il alla chez le roi, après l'avoir dite à M. le Duc, et à M. de Fréjus. Il les trouva dans le cabinet du roi, il en fit sortir tous les autres, et entrer le cardinal Dubois, et là il dit au roi l'honneur que le roi d'Espagne lui voulait faire, et lui demanda la permission de l'accepter. Cela se passa tout uniment, sans la moindre difficulté, mais le maréchal de Villeroy ne put s'empêcher, dans le compliment qu'il fit sur-le-champ à M. le duc d'Orléans de témoigner son étonnement, qui sentit fort le dépit. Le lendemain M. le duc d'Orléans en fit la déclaration au conseil de régence, le roi présent, qui y assistait presque toujours, où les avis et les courts complimens de chacun au régent ne furent qu'une même chose. Les maréchaux de Villeroy, Villars, et d'Huxelles y parurent le visage enflammé,

car le mariage de la fille de M. le duc d'Orléans avec le prince des Asturies fut public dès qu'il eut été annoncé au roi, et ne purent cacher leur dépit, pour ne pas dire leur désespoir. Le maréchal de Tallard et quelques autres n'en étaient pas plus contens; mais à travers un embarras qu'ils ne purent cacher, ils se contraignirent davantage. Le lendemain le roi alla au Palais-Royal, puis à Saint-Cloud, faire compliment sur ce grand et incroyable mariage à M. le duc et à madame la duchesse d'Orléans, à mademoiselle de Montpensier et à Madame, où toute la cour et tous les ministres étrangers et tout ce qu'il y eut de considérable à Paris accourut en foule.

Il faut avouer ici qu'il n'y eut rien en soi de si surprenant que le mariage du prince des Asturies avec une fille de M. le duc d'Orléans, après tout ce qui s'était passé de personnel entre ce prince et le roi d'Espagne, tant pendant les dernières années du dernier règne, où il ne s'était agi de rien moins que de couper la tête à M. le duc d'Orléans, que depuis la régence. Maintenant, que Dubois qui devait être si odieux à l'Espagne, ait osé concevoir le dessein d'y réconcilier son maître, encore plus odieux, comme en ayant été si cruellement offensé, et comme en ayant bien su depuis rendre l'offense; que Dubois, dis-je, non-seulement en soit venu à bout, mais encore de porter une fille de M. le duc d'Orléans sur le trône d'Espagne, il faut convenir que c'est le chef-d'œuvre de l'audace et d'un bonheur sans pareil! Le détail de la négociation n'est jamais venu à ma connaissance.

M. le duc d'Orléans était tenu de trop court depuis long-temps par Dubois, pour m'en faire part, et le secret du traité du double mariage ne m'aurait jamais été confié quand il fut conclu, sans ce reste d'amitié, de confiance, d'habitude, qui fut plus fort dans M. le duc d'Orléans que le poids de Dubois sur sa faiblesse, fa-

tiguée de m'avoir caché le projet, tant qu'il ne fut pas arrêté et convenu. Je ne puis donc rien dire de toute cette négociation, dont M. le duc d'Orléans m'a laissé ignorer le détail après comme devant, et à qui aussi je n'en ai point fait de question, sinon qu'il me dit que le mariage de sa fille avait été la condition absolue de celui du roi, et que le roi d'Espagne était si intimement et si parfaitement Français, qu'il n'avait fait de difficulté à rien moyennant le mariage de sa fille; de là je juge que s'il y eut de l'effronterie à tenter ce traité, il fut conclu tout de suite par le bonheur sans pareil de l'inclination de Philippe V, si passionnément française, qu'elle surnagea à tout pour mettre sa fille sur le trône de ses pères. *Fortuna e dormire*, dit l'Italien, ou pour mieux dire, la Providence qui règle tout et qui produit tout par des ressorts profondément cachés aux hommes. Car il faut dire que, quoi qu'il soit arrivé de ces mariages, par la mort de M. le duc d'Orléans uniquement, il en a bien profité pendant le court reste de sa vie, et lui et la France bien plus grandement, s'il avait vécu les années ordinaires des hommes, auquel cas l'infante eût bien sûrement régné en France.

Si la nouvelle de la déclaration du mariage du roi avait bien étourdi et affligé la cabale opposée à M. le duc d'Orléans, celle de la déclaration de celui d'une des princesses ses filles avec le prince des Asturies l'atterra. Ce fut un accablement si marqué dans toute leur contenance, qu'il les distinguait aux yeux les moins perçans, et les tint plusieurs jours dans un morne silence. Aucun de ce qui la composait ne s'était défié que le roi d'Espagne pût être réconcilié à M. le duc d'Orléans; combien moins qu'il pût être capable d'accepter une de ses filles pour lui faire porter sa couronne après lui! Dans la pleine confiance de cette impossibilité en effet si parfaitement apparente, ils

avaient sans cesse les yeux et le cœur tournés sur le roi d'Espagne comme étant également le fils de la maison et le plus irréconciliable ennemi de M. le duc d'Orléans. Ils n'avaient donc aussi que l'Espagne dans la bouche, qui était l'ancre de leurs espérances, la protection de leurs mouvemens, le seul moyen de l'accomplissement de leurs desirs, et par tout ce que Dubois n'avait cessé de faire contre elle en faveur de l'Angleterre, l'occasion continuelle et sans indécence de fronder et décrier le régent et son gouvernement qui, d'ailleurs, leur avait donné beau jeu du côté des finances et de celui de sa vie domestique. Toutes ces choses si flatteuses qui, malgré le peu de succès de leur malignité, de leur haine, de leurs efforts, faisaient toutefois encore toute la nourriture de leur esprit, de leur volonté, de leurs vues, non-seulement tombaient et disparaissaient par ce double mariage, mais se tournaient contre eux, et les laissaient, dans le moment même, en proie au vide, à la nudité, au désespoir, sans nul point d'appui, sans bouclier, sans ressources. L'horreur qu'ils conçurent aussi d'un revers si subit et si complètement inattendu, fut plus visible que facile à représenter, et plus forte qu'eux et que leurs plus politiques. J'avoue que c'était un plaisir pour moi d'en rencontrer hommes, femmes, gens de tous états. Je l'ai déjà dit, cette cabale s'était reconcertée depuis le rétablissement du duc du Maine et les nouvelles entreprises du parlement, depuis le lit de justice des Tuileries; mais ce dernier coup l'écrasa. Néanmoins, ayant un peu repris ses esprits au bout de quelques jours, elle se mit à détester l'Espagne à la même mesure qu'elle s'y était attachée, et ce contraste fut si subit, si peu entier, si peu mesuré, qu'il ne fallait que le voir et l'entendre pour en sentir la cause, même dans ceux dont le bas aloi avait détourné tout soupçon.

Le premier président et sa cabale des gens du parlement frémissaient ouvertement, ainsi que beaucoup de gens de cette prétendue noblesse, dont le duc et la duchesse du Maine s'étaient si heureusement servis par leurs prestiges, comme on l'a vu ici en son temps, et dont l'imbécille aveuglement subsistait encore pour eux. Force grands seigneurs, même du conseil de régence, même des mieux traités d'ailleurs, ne pouvaient cacher leur contrainte, en sorte que par le subit effet de la nouvelle de ces mariages, dont ils ne se purent défendre dans le premier étourdissement, qui fut même assez long, on en découvrit plus qu'on n'avait fait par les perquisitions estropiées de l'affaire de Cellamare et du duc et de la duchesse du Maine, quoique dès-lors on en eût plus trouvé, même parmi les grands et les considérables, qu'on n'aurait voulu, et qu'on crut devoir étouffer, comme il a été dit dans le temps. Aux cris contre l'Espagne, ils en joignirent contre M. le duc d'Orléans qui, disaient-ils, sacrifiait le roi à un enfant sorti à peine du maillot, pour marier si grandement sa fille, et pour la criminelle espérance qu'en retardant sa postérité, il pût manquer, avant l'âge de l'infante, et M. le duc d'Orléans régner lui et la sienne en sa place, après s'être fait un appui de l'Espagne si justement et si longuement son ennemie personnelle. Ainsi, de rage, ils criaient à l'habileté pour en donner l'impression la plus sinistre; mais la douleur vive excite les cris. On les méprisa et on ne songea plus qu'à exécuter promptement tout ce qui pouvait l'être de ce traité de double mariage, et à jouir et profiter de ses fruits. On eut raison alors, après l'imprudence d'une déclaration si étrangement précoce et si propre à rallumer tous les mouvemens du dehors et du dedans. On ne sera pas long-temps sans voir combien il était devenu instant d'achever ce qu'on avait déclaré. La cabale, tout accablée qu'elle fût pendant les

premiers jours, reprit encore quelque courage, et se mit à travailler à éloigner les mariages pour se donner le temps de les pouvoir rompre tout-à-fait. Ce fut aussi le coup de partie de ne lui en pas laisser le loisir.

J'étais, pendant toutes ces démarches si différentes, aux mains avec le cardinal Dubois. Il était enragé de mon ambassade, et comme tout me le montra manifestement dans tout son préparatif et sa durée, il avait résolu, en gardant tous les dehors, de me ruiner et de me perdre. Je m'en défiais bien, et j'eus lieu tout aussitôt de n'en point douter. De lui à moi d'abord, profusions d'amitié, d'attachement, de chose à moi due que cette ambassade et ses suites pour mes enfans, de tout ce que M. le duc d'Orléans me devait de reconnaissance et d'amitié, et lui-même de mes anciennes bontés pour lui de tous les temps. Avec ces propos et des généralités sur la chose, il évita tant qu'il put d'entrer en matière pour avoir lieu de tout précipiter et de ne me pas donner le loisir de rien discuter avec lui, pour me faire tomber dans tous les panneaux qu'il me tendrait, et d'ailleurs dans tous le inconvéniens possibles. Ce fut une anguille qui glissa sans cesse entre mes mains tant qu'il sentit quelque distance jusqu'à mon départ. Comme il le vit s'approcher, il se mit à me prêcher la magnificence et à vouloir entrer dans le détail de mon train. Je le lui expliquai, et tout autre l'eût trouvé plus que convenable; mais comme son dessein était de me ruiner, il s'écria donc et l'augmenta d'un tiers. Je lui représentai l'excès de cette dépense, l'état des finances, le déchet prodigieux du change; j'en eus pour toute réponse que cela devait être ainsi pour la dignité du roi dans une ambassade de cet éclat, et que c'était à sa majesté à en porter toute la dépense. J'en parlai à M. le duc d'Orléans, qui me donna plus de loisir à mes représentations; mais qui,

persuadé par le cardinal, me tint le même langage.

Cet article passé, ce dernier voulut savoir le nombre d'habits que j'aurais et que je donnerais à mes enfans, et quels ils seraient; en un mot, il n'est détail de table et d'écurie où il n'entrât et qu'il n'augmentât du double. Embarrassé de ma résistance et de mes raisons, il me détachait tantôt Bellisle, tantôt le Blanc, qui, comme d'eux-mêmes et comme mes amis, m'exhortaient à ne pas m'opiniâtrer contre un homme si impétueux, si dangereux, si fort en totale possession de la facilité et de la faiblesse de M. le duc d'Orléans, qui, moi parti, demeurerait sans contrepoids et aurait beau jeu à profiter de mon absence, tandis que j'aurais à passer indispensablement par lui dans tout le cours de mon ambassade. Tout cela n'était que trop vrai. Il fallut donc céder, quoique je sentisse bien qu'une fois embarqué ils ménageraient la bourse du roi aux dépens de la mienne.

Dès que les mariages furent déclarés, je pressai pour l'être, afin de pouvoir faire travailler à mes équipages. Cela m'avait été très expressément défendu jusque-là, et avec raison pour ne donner d'éveil à personne, mais la raison, cessant avec la déclaration des mariages, et d'ailleurs le temps pressant, je ne crus pas que cela pût recevoir aucune difficulté. Je m'y trompai. Les défenses subsistèrent quoi que je pusse alléguer. C'est que le cardinal voulait qu'il m'en coûtât le double par la précipitation, ainsi qu'il arriva, et me mettre de plus dans l'impossibilité d'avoir tout, faute de temps, et cette faute me l'imputer tant auprès de M. le duc d'Orléans qu'il avait entièrement prévenu, qu'en Espagne, et faire de plus crier les envieux après moi. Néanmoins je ne cessais de presser là-dessus, et en même temps d'entamer les instructions qui m'étaient nécessaires, et qui, se passant du cardinal et de M. le duc d'Orléans à moi, n'affichaient

rien en public comme la préparation des équipages. Ce fut encore ce que je ne pus obtenir; ils me répondaient lestement qu'en une ou deux conversations la matière serait épuisée. C'est que le cardinal voulait que je ne fusse instruit qu'en l'air, m'ôter le loisir des réflexions, des questions, des éclaircissemens, et me jeter dans les embarras et les occasions de faire des sottises qu'il comptait bien de relever fortement. Enfin, lassé de tant et de si dangereuses remises, et comprenant bien que ma déclaration ne se différait que pour les faire durer jusqu'à l'extrémité, j'allai le mardi 23 septembre trouver M. le duc d'Orléans, et pris exprès mon temps qu'il était dans son appartement des Tuileries; là, je lui parlai si bien, qu'il me dit qu'il n'y avait qu'à monter chez le roi. Il m'y mena, et dans le cabinet du roi où il était avec ses sous-gouverneurs et peu de monde qu'on n'en fit point sortir, je fus déclaré. Au sortir du cabinet, M. le duc d'Orléans me fit monter dans son carrosse qui l'attendait, et me mena au Palais-Royal où nous commençâmes à parler sérieusement d'affaires sur mon ambassade.

Je crois que le cardinal Dubois fut bien fâché de la déclaration qu'il voulait encore différer, et qu'elle se fût faite de la sorte. Mais après cela, il n'y eut plus moyen de reculer. Dès le lendemain on se mit à travailler à mes équipages, sur lesquels le cardinal montra autant d'empressement et d'impatience qu'il avait auparavant affecté de lenteur et de délais. Il envoyait presser les ouvriers, voulait voir un habit de chaque sorte de domestique, livrée et autres, en augmenta encore la magnificence, et se fit apporter tous les habits faits pour moi et pour mes enfans. Enfin la presse de me faire partir dès que je fus déclaré fut si grande, qu'il fit transporter tout ce qui put l'être sur des haquets en poste jusqu'à Bayonne, ce qui ne fut pas à bon marché pour moi. Il voulut savoir

qui je mènerais, en m'exhortant à une grande suite. Je lui nommai le comte de Lorge, le comte de Céreste, mes deux fils, l'abbé de Saint-Simon, son frère, le major de son régiment, qui avait servi en Espagne, fort entendu, officier de grande distinction, et qui me fut infiniment utile; je le fis depuis lieutenant de roi de Blaye; un mestre-de-camp réformé dans le régiment de mon second fils; l'abbé de Mathan, ami de l'abbé de Saint-Simon, qui est toujours depuis demeuré des miens. On a vu ailleurs que je l'étais fort de M. de Brancas. Céreste son frère de père et de mère, mais de vingt-cinq ans plus jeune, était aussi ami de mes enfans. Il eut envie de faire ce voyage; son frère aussi desira qu'il y vînt, et je le tins à honneur. Nous fîmes lui et moi grande connaissance dans ce voyage. Je trouvai en ce jeune homme un homme tout fait et fait également pour l'agréable et le solide. L'estime forma l'amitié qui a depuis subsisté intime.

Le cardinal approuva fort toute cette compagnie ; mais je fus bien surpris lorsqu'il m'envoya Bellisle et le Blanc me dire qu'il fallait que je menasse une quarantaine d'officiers des régimens de cavalerie de mes enfans et de celui d'infanterie du marquis de Saint-Simon, à quoi ils suppléeraient si ces corps ne m'en pouvaient fournir ce nombre. Je m'écriai à la folie et à la dépense. Je représentai au régent et au cardinal l'inutilité d'un accompagnement si nombreux, si coûteux, si embarrassant; qu'on n'avait jamais fait d'accompagnement militaire à aucun ambassadeur, excepté le marquis de Lavardin, parce qu'il allait à Rome, malgré le pape Innocent XI, soutenir à vive force les franchises des ambassadeurs que le pape avait supprimées, et à quoi les autres puissances avaient consenti ; qu'on savait que le pape tout autrichien serait soutenu par les forces que feraient couler

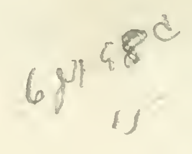
dans Rome le vice-roi de Naples et le gouverneur de Milan, ce qui avait obligé d'envoyer force garde-marines et officiers à Rome, pour soutenir M. de Lavardin; que moi au contraire j'allais exercer une ambassade de paix, d'union, de ralliement intime, qui n'avait aucun besoin d'escorte; qu'outre l'inutilité et la dépense extrême de mener et défrayer quarante officiers des troupes du roi, ces officiers ne pourraient être que des jeunes gens dont la tête, la galanterie indiscrète et française, les aventures me donneraient plus d'affaires que toutes celles de l'ambassade. Rien de plus évidemment vrai et raisonnable que ces représentations; rien de plus inutile et de plus mal reçu.

Le cardinal avait entrepris de me ruiner et de me susciter tout ce qu'il pourrait d'embarras, d'affaires et de tracasseries en Espagne. Il crut avec raison que rien n'était plus propre à l'y faire réussir que de me charger de quarante officiers. Faute d'en trouver, je n'en menai que vingt-neuf, et si le cardinal réussit du côté de ma bourse, je fus si heureux, et ces messieurs si sages, qu'il n'en tira rien de ce qu'il s'en était proposé. Il manda à Sartine de faire en Espagne tout ce qui ne se pouvait faire que là pour mes équipages, mules, carrosses, domestiques espagnols, provisions, outre celles que je tirerais de France, lequel s'en acquitta à souhait.

Sartine était de Lyon, où il s'était mêlé de banque, et avait eu la direction générale des vivres des armées d'Espagne; il s'y était stabilié, il y avait eu force hauts et bas de la fortune. C'était un homme de figure agréable, d'esprit et de beaucoup d'entendement, d'intelligence, d'expédiens, et beaucoup de facilité, d'agrément et d'expédition dans le travail. Il était souvent consulté sur les résolutions à prendre, personnellement bien avec le roi d'Espagne, et avec la plupart des ministres et des grands,

sur un pied d'honnête homme et de considération. Je n'en ai jamais vu rien que de bon ni ouï dire aucun mal tant soi peu fondé. Des amis si considérables et les marques fréquentes de la confiance du roi, lui firent des ennemis. Il fut poussé à l'intendance générale de la marine par son ami Tinnaguas, qui en était secrétaire d'état, et eut aussi une place dans une junte formée pour le commerce. Albéroni, dès ses premiers commencemens, perdit Tinnaguas, et Sartine remit son intendance qu'il sentit bien qu'on lui ôterait; mais Albéroni le poussa sur des comptes quoique apurés, et lui retint en même temps ses papiers. Il lui fit de plus un crime de ses liaisons avec le duc de Saint-Aignan, et quand il força cet ambassadeur à se retirer en France, de la façon qui a été racontée en son temps, il fit arrêter Sartine, lui fit très inutilement subir divers interrogatoires, et Sartine ne sortit de prison que lorsque Albéroni sortit lui-même d'Espagne. Ce n'était pas un homme sans ambition, mais sage et sans se méconnaître, laborieux, actif, pénétrant, extrêmement au fait de la marine et du commerce d'Espagne et des Indes, d'ailleurs serviable et bon ami, doux, aimable dans le commerce, fort français sans s'en cacher, et néanmoins généralement aimé des Espagnols dans tous les temps. Il épousa une camariste de la reine, qui était fort bien avec elle. Peu après mon départ, il fut intendant de Barcelone, l'a été long-temps, et est mort dans cet emploi. Je me suis étendu sur lui, parce qu'il m'a été très utile en Espagne, et pour mes affaires, et pour mille choses de la cour et du gouvernement, en sorte que j'étais demeuré en liaison avec lui.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.




THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 055 503 7